



ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

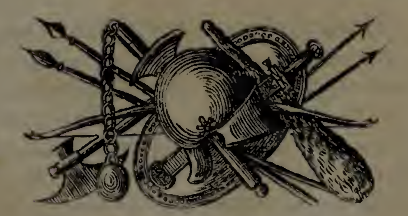
MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires des anciennes maisons et familles nobles du royaume,

AVEC LA COLLECTION DES NOBILIAIRES GÉNÉRAUX DES PROVINCES DE FRANCE;

Publiées par M. LAINÉ.

TOME HUITIÈME.



A PARIS,
CHEZ L'AUTEUR, RUE TARANNE, 8.

MDCCCXLIII.

1843

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES *.

A.

B.

* Voir à la fin du volume la *Table générale* des noms cités dans les généalogies et dans le *Nobiliaire de Limosin*.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

L.

M.

N.

P.

S.

T.

V.

D'ANTHENAISE,

Seigneurs d'Anthenaise, de Bazougers, de Bouère, de Nuillé, de la Motte-Achard, de la Cantière, de Noyen, de Montortier de Ruillé-le-Gravelais, de la Vallée, du Plessis-Anthenaise, de Beaulieu, de Villeray, de la Tannière, du Fresne, du Port-Joulain, de la Bigne, de Rouilly, d'Ouville, de la Pitellerie, de la Jaille-Ivon, de la Charouillère, de la Raillière, de la Cour de Saint-Philbert etc., *comtes* d'Anthenaise, *au Maine, en Anjou, en Normandie et en Bretagne.*



Armes : *écartelé, aux 1 et 4 une aigle éployée au vol abaissé ; aux 2 et 3 vairés d'or et de gueules de 5 tires ; sur le tout bandé d'argent et de gueules de huit pièces.*

Couronne de comte.

Supports : deux aigles au vol abaissé.

Cimier : une aigle essorante.

L'écu posé sur deux bannières en sautoir *d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande* (1).

---

(1) Les monuments assez nombreux qui rappellent les armes de

La maison D'ANTHENAISE a pris son nom d'une terre considérable, située dans la baronnie de Laval au Maine. Le château, le bourg et l'église d'Anthenaise furent fondés par ses auteurs, dans les Xe et XIe siècles. Leurs possessions, qui s'étendaient dans un rayon de plus de six lieues de Montortier à Beaulieu et Ruillé-le-Gravelais, vers la frontière de Bretagne, et du même point à Bazougers et à Bouère, non loin de la frontière d'Anjou, en faisaient une des familles les plus puissantes après les sires de Laval, de Mayenne, de Craon et de Château-Gonthier, et les vicomtes de Beaumont.

Dans les temps où le zèle religieux portait les princes et la haute noblesse à fonder ou à combler de bienfaits les communautés religieuses, les seigneurs d'Anthenaise imitèrent cet exemple avec une grande

---

cette famille donnent lieu à des observations que nous consignerons d'autant plus volontiers ici, qu'elles pourront servir à expliquer la cause la plus ordinaire des changements fréquents d'armoiries dans les mêmes familles aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

On voit par des sceaux conservés dans les monastères de Marmoutier, de Fontaine-Daniel et de la Vallée, qu'en 1210, 1215, 1217, 1218 et 1227, la maison d'Anthenaise avait pour scel *une aigle à 2 têtes au vol abaissé*, et un contre-scel entièrement semblable. Dans une seule charte scellée d'environ 1203, *l'aigle est à une seule tête* et également *au vol abaissé*. En 1234, l'écu principal était un *fascé nébulé de* 6 *pièces* et *l'aigle éployée* ne formait plus que le contre-scel. En 1242, l'écu était *vairé de* 5 *tires ou rangées*, et l'*aigle éployée* pour contre-scel. La maison de Chamaillart, en recueillant tous les biens de la branche aînée de la maison d'Anthenaise, adopta le scel tantôt *vairé*, tantôt *fascé nébulé de* 6 *pièces*, en plaçant son écu propre (3 *annelets*) en contre-scel, et conserva ce scel et contre-scel jusque vers 1360, qu'elle les quitta pour ne plus porter que l'écu (*chevronné*) des vicomtes de Beaumont au Maine, dont Guillaume Chamaillart, sire d'Anthenaise, épousa l'héritière. On peut inférer de ces diverses substitutions d'armoiries, toutes justifiées par des titres certains, que *l'aigle* était l'écu primitif de la maison d'Anthenaise et le *fascé nébulé de* 6 *pièces* et *le vairé de* 5 *tires*, les armes des maisons de Bazougers et de Bouère, dont celle d'Anthenaise avait recueilli les fiefs dans les XIe et XIIe siècles.

Les armoiries étant surtout attachées à la possession des seigneuries, dont elles servaient à sceller les actes de la justice et à marquer les limites et les insignes de la juridiction, étaient portées exclusivement par les possesseurs du fief. Si les cadets pos-

libéralité. Ils donnèrent les églises d'Anthenaise et de Bazougers au monastère de Saint-Vincent du Mans, et accordèrent de grands biens et priviléges dans leurs domaines à ceux de Marmoutier de Tours et de la Couture, ainsi qu'au chapitre du Mans.

Les sires d'Anthenaise étaient bannerets. Ils prirent part aux croisades sous Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, après avoir contribué, vers la fin du règne de Philippe Ier, à la guerre qui affranchit le Maine de la domination des Normands.

On voit par un aveu et dénombrement rendu au roi Charles VI par Pierre de Savoisy, évêque du Mans, le 23 janvier 1394, (*v. st.*) que les sires d'Anthenaise étaient des premiers vassaux de cet évêché, avec les vi-

sédaient une partie du fief, ils avaient droit aux armes avec une légère brisure; s'ils recevaient d'autres fiefs en apanage, ils devaient prendre d'autres armoiries. Cela s'est observé jusque vers 1350. C'est environ depuis cette époque que les armoiries ont été propres à tous les membres d'une même famille, sauf les brisures d'usage pour indiquer les puînesses. Conformément à cette coutume, Amauri d'Anthenaise, frère puîné de Savari, seigneur d'Anthenaise, de Bazougers et de Bouère, ayant eu en partage, vers 1200, le fief du Plessis (surnommé depuis le *Plessis-Anthenaise*, pour le distinguer des autres terres du même nom), dut adopter un écu particulier qu'il transmit à sa descendance. Une généalogie de la maison de Quatrebarbes, pleine de recherches curieuses, dressée en 1690 et fréquemment citée par Ménage, dit que les plus anciennes armes de cette branche étaient : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 roses du même*. Quelques recherches qu'on ait faites, on n'a pu découvrir aucun titre à l'appui de cette assertion. On voit, au contraire, par les vitraux de l'église de la Trinité d'Angers, qu'en 1350, Colonie d'Anthenaise, épouse de Michel, seigneur de Jonchères (dont les armes sont peintes à côté de celles de sa femme), portait *d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande*. C'était l'écu de la branche aînée sortie d'Amauri d'Anthenaise, seigneur du Plessis-Anthenaise. La branche de Rouilly et celle de la Pitellerie portaient, en 1698, *bandé d'argent et de gueules de 6 pièces*. Postérieurement leur écu fut *bandé de huit pièces*. La branche du Port-Joulain portait : *d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande*. La branche de Saint-Philbert, qui en était sortie et qui est la seule existante de cette ancienne maison, portait aussi 3 *jumelles en bande*, et c'est par erreur que l'écu *bandé d'argent et de gueules de 8 pièces* a été porté dans les lettres d'érection de la terre de Saint-Philbert en majorat au titre de comte, de l'année 1823.

comtes de Beaumont, les sires du Breil, de Belin, de Montfort, de Vaux-les-Yvré, de Sillé-le-Guillaume, de Neuville-sur-Sarthe et de Montdoubleau. Tous ces seigneurs, chacun selon les conditions d'investiture de son fief, avaient des droits soit réels, soit honorifiques, dépendants de l'église du Mans. Lors de l'entrée solennelle de l'évêque, tous concouraient à transporter le prélat depuis le lieu de Saint-Ouen jusque dans sa cathédrale, et les diverses choses à son usage pour cette cérémonie et pour le repas qui la terminait, revenaient par droit féodal à ces seigneurs. Le même aveu de 1394, porte que les touailles (serviettes) qui avaient été mises sur la table appartenaient au sire d'Anthenaise. (*Histoire des évêques du Mans*, par le Courvaisier de Courteilles, in-4°, 1648, p. p. 621, 622).

La maison d'Anthenaise a formé de nombreuses branches. L'aînée qui avait réuni les domaines de deux familles également anciennes et illustres, celles de Bazougers et de Bouère, s'éteignit vers 1260. La maison de Chamaillart en recueillit tous les biens qu'elle porta avec la vicomté de Beaumont, en 1371, par un mariage, dans la branche des comtes d'Alençon du sang de France, et de celle-ci, ils passèrent à la branche de Bourbon-Vendôme en 1513. Les autres branches sorties de cette maison, sont : 1° celle du Plessis (qui donna le nom d'Anthenaise à cette terre dont elle fut apanagée vers 1200), éteinte en 1642; 2° de Villeray et de Rouilly, éteinte en 1802; 3° de la Pitellerie, qui a fini avec le XVIIIe siècle; 4° du Port-Joulain et de la Jaille-Ivon, éteinte vers 1750; 5° de la Raillière et de Saint-Philbert, seule branche survivante. Ces diverses branches se sont toujours bien alliées, entre autres avec les maisons : *de Sablé*, *de Pressigny*, *de Sillé-le-Guillaume*, *de Champagne*, *de Montbason*, *de la Ferté*, *de Bouillé*, *de Froulay*, *de Langan*, *de Maillé-la-Tour-Landry*, *de Montejean*, etc., etc.

La généalogie qui va suivre a été établie pour les dixième, onzième et douzième siècles, d'après les

cartulaires de Marmoutier et de Saint-Vincent et les archives de plusieurs autres abbayes du Maine et de la Touraine. Pour les temps postérieurs, elle est justifiée par des jugements de maintenue de noblesse rendus par les intendants de Tours et d'Alençon sous Louis XIV, par un arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, de l'année 1669, et par plusieurs preuves faites devant MM. d'Hozier, pour des admissions aux pages de la reine en 1733 et 1761, preuves existant en expéditions certifiées dans les archives de la famille.

I. Guillaume, seigneur d'ANTHENAISE (1), vivait en 980. Il assista à la fondation faite par Gui d'Avoise du prieuré d'Auvers-le-Hamon (appelé aussi prieuré d'Avoise) du temps de Sigefroi, évêque du Mans (décédé en 994), et fut présent avec ce prélat et plusieurs seigneurs des plus considérables du pays, entre autres Robert d'Entrames, Henri de Pezé, Robert de Fercé, Herbert d'Aveines, Lisandre d'Aunières, Foulques de Chevillé, à une charte de Hugues Ier comte du Maine, d'environ l'an 990, par laquelle ce prince approuva la donation que le même Gui d'Avoise fit du prieuré d'Auvers à l'abbaye de la Couture. (*Histoire des évêques du Mans*, par le Courvaisier, in-4°, p. 327; *Manuscrits de Quatrebarbes*). Guillaume d'Anthenaise eut, entre autres enfants :

1° Gauscelin, dont l'article suit;

2° Robert d'Anthenaise, qui vivait vers 1066, et dont paraît issu:

Aimeric d'Anthenaise, qui fut présent, vers l'an 1100, à

---

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 166, donne quelques variations du nom de cette maison dans les actes en latin et en français. Elles sont nombreuses dans les chartes latines que nous avons tirées des cartulaires. On l'y trouve écrit : *de Altanosa*, *de Altanoesa*, *de Altanoisa*, *de Altanausia*, *de Altanosia*, *de Altanoysia*, *de Altanoisia*, *de Altenosia*, *de Altenoisia*, *de Altinesia*, *de Altonesa*, *de Altonosia*, *de Autonoisia*, etc., dont on a fait premièrement *d'Autenoise* et *d'Autenaise*; et ensuite, par le changement de l'*u* en *n*, *d'Antenoise*, *d'Antenaise*, *d'Antenaize*, *d'Antenayse*, *d'Anthenayse*, *d'Anthenaize*, et plus communément *d'Anthenaise*.

la charte d'une donation faite aux religieux de l'abbaye des saints Vincent et Laurent du Mans, martyrs, par Hamelin d'Anthenaise, avec le consentement de Domitelle, sa femme, et de Galebrun et Renaud, leurs fils. (*Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, t. I, fol. 191).

II. Gauscelin, seigneur D'ANTHENAISE, de Nuillé, etc., naquit vers la fin du dixième siècle. Ce fut ce seigneur qui fit bâtir l'église d'Anthenaise, vers 1050, pour y déposer des reliques, ainsi qu'on l'apprend d'une charte de son fils Hamelin d'environ 1075, rapportée sur le degré suivant. Gauscelin fit don de l'église de Sainte-Marie d'Anthenaise à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, ce que rappelle implicitement une bulle du pape Eugène II, du 4 des ides (10) d'avril 1153, par laquelle on voit que les églises d'Anthenaise (*de Altanoesia*) et de Saint-Victor de Bazougers, faisaient partie de celles dépendantes de cette abbaye. (*Cartulaire de Saint-Vincent du Mans*, t. II, fol. 44). Gauscelin d'Anthenaise (*de Altanoisa*) assista avec Gautier Tyrel, Hamon de Laval fils de Gui II, Burchard de Chourses, Lisiard d'Auvers, Rivallon de Dol, Richard, vicomte d'Avranches, Ranulfe, vicomte de Bayeux, etc., à un plaid tenu au château de Domfront, par Guillaume, *comte* de Normandie (qui avait succédé à Herbert II, comte du Maine, mort en 1062), en présence d'Eudes, évêque de Bayeux, et de Jean, évêque d'Avranches, et dans lequel fut terminée en faveur de l'abbaye de Marmoutier contre l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture, une contestation au sujet d'un bourg (lieu fortifié) que les religieux de Marmoutier avaient élevé dans une terre que Gui II, sire de Laval, leur avait donnée, et que les moines de la Couture prétendaient dépendre de leur prieuré d'Auvers. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 5). Gauscelin de *Altanausia*, et ses fils Hamelin et Herbert, confirmèrent, comme seigneurs dominants, la donation faite au monastère de Saint-Vincent du Mans, par Geoffroi de Cataglande, de l'église de Nuillé. Le même Gauscelin et ses fils autorisèrent les acquisitions que le couvent pourrait faire à raison de cette

église, et donnèrent aux moines un emplacement pour construire une maison et un jardin; enfin ils leur abandonnèrent la viguerie, le ban et les coutumes qu'ils avaient sur les choses cédées. C'est ce qu'on apprend d'une charte qu'ils donnèrent vers 1069 en présence de Renaud de Sainte-Croix, de Geoffroi de Jupilles et d'Hubert de Trelazé. On y voit que Gauscelin fut admis au bénéfice des prières du couvent, et qu'à raison de son droit d'amortissement sans doute, il reçut des moines 100 sous et son fils Hamelin 7 sous. Il paraît que cette donation fut faite vers l'époque où mourut Guillaume I[er], abbé de Saint-Vincent du Mans, car l'abbé Renaud, qui fut son successeur en 1070, vint à la Motte-Achard, prier Gauscelin et ses fils, Hamelin et Herbert, d'en confirmer la charte; ce à quoi ils consentirent en présence de Goslin de Cormeré, d'Hardouin de la Motte, etc. (*Cartul. de Saint-Vincent*, t. I, fol. 193). Gauscelin d'Anthenaise avait épousé, vers 1035, Agnès, dame DE BAZOUGERS (1). On voit par des lettres d'Hilde- DE BAZOUGERS

(1) Depuis l'époque où l'héritière de Bazougers, fief de la maison des vicomtes de Beaumont et de Sainte-Susanne, a porté cette terre dans la maison d'Anthenaise, il s'est formé une branche de Bazougers, qui paraît être sortie de cette maison, et qui n'a subsisté qu'environ un siècle. Nous la rappellerons sommairement.

Mainard *de Bazougers* fut témoin, vers 1090, avec Herbert de Montgohard, à une charte d'Herbert de la Mauricie, confirmative d'une donation faite par Gui de la Bruyère à l'abbaye de St-Vincent du Mans. (*Cartul. de cette abbaye*, fol. 281).

Geoffroi *de Bazougers* fut présent avec Hubert, vicomte de Beaumont, Geoffroi d'Assé, Hugues de la Motte et plusieurs autres seigneurs, à une charte d'environ 1090, par laquelle Hugues, fils de Salomon, abandonna les prétentions qu'il avait élevées envers les moines de St-Vincent du Mans, à raison des choses que ceux-ci tenaient d'Hamelin à Bazougers (*Cartul. de St-Vincent*, t. I, fol. 179). Le même jour qu'Hamelin d'Anthenaise abandonna en faveur des mêmes religieux ses prétentions sur le cimetière de Bazougers, un chevalier dudit Hamelin, nommé Raoul *de Pirariis*, qui devait partir avec lui en Angleterre (1099), concéda, sa vie durant, aux moines de St-Vincent, le tiers qui lui appartenait des dîmes de l'église de Bazougers, et leur abandonna, après sa mort, pour les posséder perpétuellement, toutes les dîmes de cette église, auxquelles il avait droit, avec le consentement d'Hamelin, son

bert, évêque du Mans, d'environ 1109, que ce prélat ayant acquis, des petits-fils d'Agnès de Bazougers, des terrains provenant de cette dame, et qu'ils lui cédèrent avec le consentement de Domète, leur mère, il en concéda une partie à Gradulfe, son chancelier. (*Cartul. du chapitre du Mans*, fol. 26). Du mariage de Gauscelin d'Anthenaise et d'Agnès de Bazougers sont issus, entre autres enfants :

1° Hamelin, Ier du nom, qui suit ;

2° Herbert, nommé aussi Hubert, et surnommé *Burdinus*. Gauscelin, son père, avait donné l'église d'Anthenaise au monastère de St-Vincent, avec le consentement d'Hamelin, son fils aîné. Hubert, qui n'avait point consenti à cette donation, mit l'église sous sa main, à la mort de son père. Quelques années après, Hubert, se trouvant à Montsurs, atteint d'un mal au pied, fut visité par son frère Hamelin et par Albert, moine de St-Vincent du Mans, qui demeurait alors à Bazougers. D'après leurs sollicitations et les conseils de Gui de Bray, cousin d'Hubert, celui-ci con-

---

seigneur. Les témoins de cette donation furent entre autres Geoffroi de Bazougers (*Id.*, fol. 190).

Hamelin *de Bazougers* (qui paraît être le même qu'Hamelin d'Anthenaise cité dans la charte précédente), consentit, vers 1105, à l'abandon que fit Raoul *de Pireis* au couvent de St-Vincent du Mans, en y prenant l'habit religieux, des deux tiers qu'il avait dans les dîmes de sa terre de Bazougers, l'autre tiers ayant déjà été donné à ce couvent par ledit Raoul lorsqu'il était laïc (ces termes de la charte rappellent la donation ci-dessus). Sizilie, femme de Raoul, qui avait d'abord consenti à cette donation, éleva plus tard des difficultés pour un bordage de terre, en échange duquel Raoul lui donna un champ, ce qu'Hamelin de Bazougers et ses fils (non nommés dans la charte) approuvèrent en présence de Payen du Breil, de Hugues Machefer, Thibaud de Montdarmer et Goslin, son frère. (*Cartul. de St-Vincent*, t. I, fol. 180).

Herbert *de Bazougers* est nommé dans la charte de confirmation d'une donation faite à l'abbaye de St-Vincent, du temps de l'abbé Ranulfe, vers 1100; et vers la même époque, Robert *de Bazougers* fut témoin d'une donation faite au même couvent par Hervé de Braviard (*Id.*, fol. 245, 253).

Hugues *de Bazougers* donna aux frères de la communauté de Bazougers une portion du cimetière de ce lieu, vers 1107, du temps de l'abbé Guillaume (*Id.*, fol. 188).

Robert de Bazougers, sous-cellerier du monastère de St-Vincent, paraît dans deux chartes données entre les années 1150 et 1160 (*Id.*, fol. 356, 367).

sentit à restituer l'église et à confirmer la donation que son père en avait faite aux moines de St-Vincent. Et, comme la dot de Mathilde, femme d'Hubert, avait été assise sur cette église que son mari tenait en fief d'Hamelin, son frère aîné, Hubert lui promit, sous la garantie de Hugues de Torcé, d'autres biens en échange. En conséquence, par cette charte d'environ 1080, il abandonna avec l'église d'Anthenaise le cimetière, la viguerie, le ban et toutes les coutumes. Les témoins, outre Hamelin d'Anthenaise et Gui de Bray, furent: Hugues de Torcé, Payen de Bruillé, Gaudin de Savigné, Norman de Rouperoux, Raoul de Grenoux, Ernulfe le Marchand, etc. (*Cartul. de St-Vincent du Mans*, t. I, fol. 191).

III. Hamelin Ier du nom, seigneur D'ANTHENAISE, de Bazougers, de Nuillé, de la Motte-Achard, etc., naquit vers l'an 1040, et succéda à son père vers l'an 1072. Imitant sa libéralité envers le monastère de Saint-Vincent, il lui fit don, vers la même époque, de l'église de Bazougers, avec le presbytère, le cimetière et tout ce qui dépendait de l'église, à la réserve pour lui de la moitié de la dîme, et sous la condition que les moines élèveraient un bourg (lieu enceint et fortifié) sur la terre située près de l'église, et qu'il comprit dans cette donation afin que le couvent pût profiter des coutumes et revenus qui en proviendraient. De plus, Hamelin affranchit les moines du droit d'amortissement pour tout ce qu'ils pourraient acquérir à titre gratuit ou onéreux dans ses domaines, et leur permit de vendre et d'aliéner dans la paroisse de Bazougers, de manière cependant qu'il ne perdît pas les services qui lui étaient dus sur les fiefs. Cette charte fut faite à Laval, en la maison d'Ascelin, frère d'Alesme, sénéchal d'Haimon, seigneur de Laval (celui-ci gouverna cette seigneurie de 1067 à 1080), maison dans laquelle *Adélaïde*, première femme de Hamelin *de Altanosia*, était en couches. Les moines, pour rendre cette donation irrévocable, donnèrent 20 livres à Hamelin d'Anthenaise et 7 livres à sa femme qui approuva le don. Cette charte fut donnée en présence de Raoul *de Piris*, fils d'Ermon, de Hugues de Cormeré, etc. (*Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, t. I, fol. 177, 178, 186). Gui II, sire de Laval, avait établi, pour être commun entre lui et les moines de

Marmoutier de Tours, un droit de foire annuelle à la Saint-André, dans une terre que ces moines possédaient à Laval. Hamon, son fils et son successeur, voulut revenir sur la part que ces religieux avaient dans ce droit. Mais à la prière du moine Jean (son frère), il confirma, vers l'an 1072, la concession faite par son père, en présence de Lisierne d'Arquenay, de Gauslin de Vaiges et Hamelin son frère, de Hamelin *de Altanoisa* et d'Herbert, son frère, d'Isembard de la Rongère, de Hamelin, fils d'Odric de Bray, etc. (*Cartul. de Marmoutier*, t. III, fol. 9). Hamelin, seigneur d'Anthenaise, ne dut point rester étranger aux longs efforts que firent les Manseaux pour secouer le joug de la domination normande. Le roi Guillaume-le-Bâtard étant venu au secours des Normands (1083) que les seigneurs manseaux et particulièrement Hubert, vicomte de Beaumont, avaient chassés d'un grand nombre de places, Hamelin d'Anthenaise, dans la crainte que les Normands n'enlevassent les reliques que son père avait déposées dans l'église d'Anthenaise, les transporta dans celle de Bazougers. Lorsque la paix fut rétablie avec le roi Guillaume (1085), Hamelin rapporta les reliques à Anthenaise. Dans cette solennité, Hamelin engagea Roscelin de Valières, l'un de ses vassaux, à abandonner aux moines de Saint-Vincent la moitié qui lui appartenait de l'autel de l'église d'Anthenaise, et Oger le Tanneur donna par la même charte la dîme de la moitié de la vigne de Champagné. Gautier, fils de Morchène, céda l'autre partie de l'autel. Hugues de Torcé, Ernauld, prêtre d'Anthenaise, Guibert de Sarcé, Hardouin Boschet et Bernard de Bazougers, religieux de Saint-Vincent, furent les témoins de cette charte. (*Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, t. II, fol. 189). Hamelin d'Anthenaise avait épousé en secondes noces, vers 1075, *Domète* ou *Domitelle*. Cette dame donna son consentement au don fait aux moines de Saint-Vincent par Hadvise, veuve d'un seigneur nommé Auger, du tiers de toutes ses dîmes, pour être employé à l'achèvement de l'église de

Saint-Victor de Bazougers, et ensuite devenir la pleine propriété des moines. Cette charte fut donnée à Bazougers, vers 1080, en présence de Raoul *de Pireis*, de Geoffroi d'Anjou et de Hugues Machefer. (*Id.* fol. 181). Sur la fin de ses jours, Hamelin, seigneur de Méral et d'Astillé, avait fait des donations aux moines d'Astillé, et prié les sires de Laval et de Craon d'autoriser ces donations et de prendre sous sa protection ses deux filles Jeanne et Domitelle. Vivian Ragot, mari de l'une d'elles, ayant troublé les moines d'Astillé dans les biens donnés par son beau-père, fut appelé à comparaître en la cour de Gui de Laval. Ce seigneur et ses barons, au nombre desquels étaient Hugues de Mathefelon, Hamelin *de Altonesa*, Cyrus de Buignon, Wibert de Loiron et Suard de Méral, condamnèrent Vivian Ragot à restituer à ces religieux ce qu'il retenait injustement. Celui-ci, irrité de cette sentence, rendue en 1090, alla mettre le feu à l'église d'Astillé, et brûla la bibliothèque des moines Mais frappé d'excommunication par l'évêque du Mans, il finit par restituer les biens réclamés. (*Cartul. de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers;* Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 110). La donation de l'église de Bazougers aux religieux de Saint-Vincent avait été faite sous la condition que ces religieux feraient clore leur bourg d'un bon fossé. Cette précaution n'était pas moins utile pour la protection des biens des moines que pour en marquer les limites. Quelques représentations que Hamelin leur eût faites à ce sujet, ils s'étaient refusés à exécuter cette obligation de la cession, disant qu'il n'était pas juste ni convenable à leur état de construire un château fort. Un certain dimanche (vers 1092), Hamelin *de Altanoisa* leur manda, par Raoul *de Piris* et par Raoul Chaussé, son viguier, qu'ils eussent à faire construire les fossés ou à lui donner le cheval de Daniel de la Valette, ou enfin à plaider avec lui sur ce sujet. Les moines, ne voulant ni plaider contre ce seigneur, ni provoquer sa colère, vinrent au devant de lui, en passant par une maison où étaient leurs chevaux; et tandis qu'il était

assis sur la proue d'une barque avec ses chevaliers, ils lui donnèrent le cheval de Daniel de la Valette, qu'ils avaient acheté 60 sous, à la condition que toute discussion serait terminée. (*Cartul de Saint-Vincent du Mans*, t. I, fol. 187). Hamelin d'Anthenaise percevait un péage à la Motte-Achard sur les draps, le poisson, la viande et autres choses à l'usage des religieux de Marmoutier. A la prière de ces religieux, et avec le consentement d'Hélie (de la Flèche), comte du Maine, il leur fit abandon de ce péage, et en retour eut part avec les religieux à la propriété du fief où il était perçu. Les témoins de la charte (d'environ 1095) qui régla cette convention furent, du côté du seigneur d'Anthenaise, Hélie, comte du Maine, Hamelin de Mayenne, Hugues de Braitel, Garnier de Villeray, etc. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 445). Vers la même époque, Hamelin d'Anthenaise fut présent avec Geoffroi d'Anjou et Gautier de la Fontaine-Saint-Martin, à une donation faite par Gervais de Domfront aux religieux de Saint-Vincent du Mans d'un droit de pâturage dans sa forêt de Blavon. (*Cartul. de Saint-Vincent*, t. I. fol 252). Les griefs d'Hamelin d'Anthenaise contre les religieux de Saint-Vincent, n'étaient qu'apaisés. Ils se ranimèrent au point que ce seigneur songea à leur retirer l'église de Bazougers pour la donner à l'église de Saint-Pierre de la Couture. Cependant, Hoel, évêque du Mans (de 1080 à 1099), tant par l'influence de ses fonctions que par ses moyens persuasifs, parvint à décider Hamelin à maintenir et confirmer les religieux de Saint-Vincent dans la possession de tout ce qu'il leur avait donné, et de plus, à y ajouter le don de la dîme de son four. Les religieux lui donnèrent pour son acquiescement 10 livres de monnaie du Mans, et firent don à *Domitelle*, sa femme, d'un très-beau cheval tacheté, valant dix livres. La charte de cette donation fut déposée par Hamelin *de Altanosia* sur l'autel de Saint-Vincent, en présence d'Herbert de la Guerche, de Guillaume de Tussé, Herbert de Saint-Martial, Geoffroi d'Anjou, Eudes de Marcé et

autres. Ensuite elle fut confirmée dans l'église de Bazougers, en présence de l'abbé Ranulfe et de plusieurs témoins, entre autres Hugues de Merlay, Roscelin, fils de Hugues d'Entrames, et Guillaume de Fougères. Domitelle, femme de Hamelin d'Anthenaise, ses trois fils, Hélie, surnommé Galebrun, Renaud, surnommé le Bouc, et Hugues, ratifièrent cette charte, ainsi que Clérambauld de Montfromery. (*Cartul. de Saint-Vincent*, t. I, fol. 185). Vers la même époque, Hamelin d'Anthenaise fut l'un des juges en la cour de Gervais, seigneur de Château-du-Loir, qui prononcèrent sur une contestation qui s'était élevée entre les religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, et Hubert, fils d'Aucher de Châteaux, au sujet de la possession d'une terre. (*Cartul. de Saint-Vincent*, , t. I. fol. 115). En 1099, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, après d'inutiles efforts pour réduire le comte Hélie dans le château du Loir, rappelé en Angleterre par des affaires pressantes, emmena avec lui l'évêque Hildebert, sur le refus persévérant que lui faisait ce prélat d'abattre les tours de son église, qui avaient servi aux Manseaux dans leur révolte. Plusieurs seigneurs du pays accompagnèrent le prélat en Angleterre, Hamelin d'Anthenaise fut de ce nombre. Etant sur le point de son départ, il se rendit à l'abbaye de Saint-Vincent, la confirma dans les donations qu'il lui avait faites et obtint des religieux qu'ils célébreraient pour lui soixante messes. Cette charte, que confirma l'épouse de Hamelin, fut passée en présence de Raymond de Sainte-Suzanne et de Robert son fils, de Geoffroi de Bazougers, Geoffroi de Saint-Martin, Hubert de Mauchamp, Gislebert Bournel, etc. (*Id.* fol. 177, 178). Le roi Guillaume-le-Roux étant mort en 1100, le roi Henri Ier, son successeur, fit la paix avec les Manseaux, et Hamelin d'Anthenaise revint d'Angleterre avec l'évêque Hildebert. Il mourut vers 1106, laissant de Domète, sa seconde femme, qui lui survécut :

1° Hélie, surnommé Galebrun, dont on va parler ;

2° Renaud, surnommé *Hircus* ;

3° Gaido;

4° Foulquerand.

5° Savari. Un seigneur nommé Geoffroi, fils de Roscelin, en faisant recevoir son fils Guernaud religieux au couvent de St.-Vincent du Mans, confirma toutes les donations qu'il avait faites à ce monastère, et y ajouta la cession d'une dîme. Cette donation fut approuvée vers 1110 par Galebrun, seigneur de Bazougers, Savari, son frère, *adhuc paganus* (1) et Domète, leur mère. (*Cartul. de St.-Vincent*, t. I, fol. 182). Savari d'Anthenaise paraît avoir laissé entre autres enfants :

A. Henri *de Altanosa*
B. Raoul *de Altanasia*
} compris dans le rôle des seigneurs qui se croisèrent en 1158, avec Geoffroi IV, seigneur de Mayenne. (Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 179; Le Paige, *Dictionnaire topographique du Maine*);

C. Hersende d'Anthenaise, femme de Robert, baron *de Sablé*. Ils vivaient en 1151 (*Ménage*);

6° Hugues *de Altanosia*. Il fut témoin avec Gautier de Balon, Richard de Tormer et Albert de Villers, à la donation que fit au monastère de Saint-Vincent, vers l'an 1100, Burgondion, fils de Vital le Clerc de Tuffé, de tout ce qui lui appartenait sur les moulins de Tuffé. (*Id.* pag. 89);

7° N...d'Anthenaise, mariée avec N..., seigneur *de Pressigny*, en Touraine, dont :

Anthenaise, dame de Pressigny, mariée avec Foulques *de Loudun*,, qu'elle rendit père de :

A. Geoffroi de Loudun, chevalier banneret;

B. Guillaume de Pressigny marié en 1190 avec Avoie, dame *de Sainte-Maure*, et auteur de la seconde maison de Sainte-Maure. (*Dict. de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, t. XII, p. 464).

IV. Hélie, surnommé Galebrun, seigneur D'ANTHENAISE, de Bazougers, de Nuillé, de la Motte-Achard, etc., eut à peine succédé à son père, que Guillaume, abbé de Saint-Vincent du Mans, vint le trouver à Bazougers pour le prier de restituer à son monastère une portion du cimetière de Bazougers,

---

(1) Ces expressions semblent indiquer que Savari n'était pas encore baptisé.

contiguë à son château et sur laquelle il avait fait construire les maisons de ses bourgeois. Quoique cette réclamation pût souffrir des difficultés, par le refus qu'avaient fait les moines de faire établir à leurs frais un fossé qui eût précisé les limites des terrains qui leur avaient été cédés par Hamelin d'Anthenaise, Galebrun l'accueillit avec bienveillance. Il donna une ouche de terre située près du domaine des moines, et leur accorda une autre portion du cimetière située à la droite de l'église de Bazougers, pour y construire des maisons et en disposer selon leur volonté. De plus, il confirma toutes les donations que son père leur avait faites dans son fief. En considération de cette confirmation, à laquelle concoururent Gaido, son frère, et Domète, leur mère, ils furent admis au bénéfice des prières du couvent de Saint-Vincent. Les témoins de cette charte furent, entre autres, Thibaud de Montdarmer, Hubert Doyen et Mathieu, son fils. (*Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, fol. 181). La possession des églises par les seigneurs laïcs avait été dans l'origine une nécessité d'état consacrée par Charles-Martel. Lorsque ce prince eut à lever des armées pour repousser les Sarrasins qui avaient envahi la France, la plus grande partie des propriétés foncières étant possédée par le clergé, il fut contraint de se saisir d'une grande partie de ces biens et de les aliéner pour pouvoir solder ses troupes. Le clergé n'avait jamais regardé comme légitime cette possession d'une partie de ses biens par la noblesse, et tous ses efforts, toutes ses exhortations, tendaient incessamment à les ressaisir. La ferveur religieuse qui dominait dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles lui était très-favorable, et presque toutes les églises, ainsi que les biens qui en dépendaient, lui furent rendus. Mais les familles, qui avaient possédé et transmis ces choses pendant plusieurs siècles comme des biens héréditaires, ne les cédaient point sans des réserves réelles ou honorifiques qui n'étaient pas toujours scrupuleusement observées. Il n'en fallait pas davantage pour réveiller le regret de ces aliénations considé-

rables et pour soulever de longues et vives contestations. La dernière qui eut lieu entre Galebrun et les moines de Saint-Vincent, paraît avoir éclaté à la mort d'Hubert Doyen (vers 1108). Celui-ci avait quelques droits dans l'église de Bazougers, le presbytère, la terre et ses dépendances, droits que lui avait réservés Hamelin, et que les moines disaient leur revenir intégralement après sa mort pour en jouir à perpétuité. Dans la chaleur de ce débat, Galebrun avait révoqué toutes les donations de son père. Il revint cependant sur cette violence injuste et passa avec les moines une transaction par laquelle il leur abandonna la part qu'il avait dans la dîme et dans les prémices de l'église de Bazougers, ainsi que le presbytère, pour être possédée par eux comme Hubert l'avait possédée. En retour, les moines lui abandonnèrent la terre dépendant du monastère, et lui donnèrent 30 livres monnaie du Mans (1), et pour que cet accord fût stable, ils donnèrent de plus 20 sous aux frères de Galebrun, savoir Renaud, Gaido, Foulquerand et Savari. L'acte en fut passé à Bazougers, dans le cloître des moines, en présence de Guillaume, abbé de Saint-Vincent, et de plusieurs seigneurs, savoir Thibaud de Montdarmer, Guillaume de Saint-Denis, Raoul du Pin, Payen du Breil et Robert, son fils. Ceux qui assistèrent à la ratification faite par Gaido et Foulquerand furent, entre autres, Hugues de Torcé, Robert de Boissel, Ivon de Balay, Rahier et Garin de Montrohart, Herbert de Chambray, etc. (*Cartul. de Saint-Vincent*, t. I, fol. 183). Galebrun d'Anthenaise eut entre autres enfants :

---

(1) Cette somme était considérable; pour se la procurer les religieux de St.-Vincent engagèrent les terres et les vignes qu'ils avaient à Bazougers à un prêtre nommé Hamelin, avec la jouissance de quatre récoltes consécutives. Passé ce terme, les moines devaient acquitter la somme, soit en totalité, soit partiellement, et les terres engagées devaient leur être rendues dans une proportion égale à celle du payement. Cette convention fut faite en présence d'Herbert Roussel, d'Unfroi du Breil et de Raoul Chotard. (*Cartul. de St.-Vincent*. t. I, fol. 186).

1° Foulques, appelé aussi Foulquerand d'Anthenaise. Il fut présent avec Guillaume de Bor, Robert des Alleuds, Gui de Roussay, etc., à une charte de Gui IV, seigneur de Laval, (1) d'environ 1145, par laquelle ce seigneur, déférant aux conseils de Guillaume, évêque du Mans, fit donation au monastère de Marmoutier et au prieuré de Laval, de la paroisse de la Gravelle, avec la chapelle qui y existait et tout ce qui dépendrait de la chapellenie. (*Cartul. de Marmoutier*, t. III, fol. 10). Foulqucrand *de Altanoisia* eut aussi quelques différents avec les moines de St-Vincent, à l'occasion du patronage de l'église de St-Victor de Bazougers, qu'il voulut exercer comme un droit héréditaire. En effet, cette église étant venue à vaquer, il s'opposa au droit de présentation réclamé par les moines. Ceux-ci, à la prière de Nicolas, doyen du Mans et de Robert de Sablé, pourvurent de cette église un clerc selon le vœu de Foulquerand; mais ils obtinrent de Foulquerand et de son frère Savari l'abandon à perpétuité de tous les droits qu'ils prétendaient avoir sur l'église de Bazougers, ce qu'ils accordèrent avec serment dans l'église de St-Vincent, vers 1165, en présence de Guillaume, évêque du Mans (2) qui en scella la charte de son sceau, et de plusieurs témoins, entre autres Gervais de Mons, prieur, Gervais de Moire, cellerier, Geoffroi d'Alencé, etc. (*Cartulaire de St-Vincent*, t. I, fol. 368, 523). Foulquerand n'eut point de postérité. Sa mort est portée au V des calendes d'octobre (27 septembre) dans le nécrologe de l'église cathédrale du Mans. (*Cartul. du chapitre du Mans*, fol. 96);

2° Savari d'Anthenaise, qui figure dans le rôle des bannerets de Touraine, sous le règne de Philippe-Auguste. (*Histoire de la Flèche*, par de Burbure; du Chesne, à la suite de ses *Historiens de la Normandie*; la Roque, *Traité du ban et arrière ban*). Ce seigneur vécut jusque dans un âge avancé. En 1197, il assigna sur ses cens de Bazougers 5 sous annuels que son frère Foulquerand avait légués à l'église de St-Julien du Mans. Guillaume de Maré et Philippe de Balon furent témoins de cette charte. (*Cartul. du chapitre du Mans*, fol. 22). En la même année Savari d'Anthenaise fut présent à une charte par laquelle Gui VI, sire de Laval, affranchit les gens de l'église de

(1) Cette charte fut donnée entre les années 1142, date de l'intronisation de Guillaume, évêque du Mans, et 1146, époque à laquelle on croit que Gui IV, sire de Laval, termina ses jours.

(2) Mort en 1169. Gervais de Moire, cellerier de St-Vincent, qui paraît dans cette charte, vivait encore en 1194, sous l'évêque Hamelin.

Laval du droit de main-morte que son père avait établi. (Voir *Cheorchin*, fol. 625);

3° Hamelin, IIe du nom, dont l'article suit;

4° Robert *de Altanosia*, qui fut présent avec Garin de Guerrame Geoffroi des Prés, Guérin de Congé, Herbert de Champagne, Gautier du Moncel, Gervais de Moire, Herbert de Pirmil et Renaud de Beaumont, à une charte d'environ 1170, par laquelle Hervé d'Aron confirma les donations faites par sa famille au monastère de St-Vincent du Mans. (*Cartul. de St.-Vincent*, t. I, fol. 303). Robert paraît avoir eu, entre autres enfants :

Robert *de Autenosia*. Lui et Geoffroi d'Anthenaise, Guillaume et Roger de Courtrembley et plusieurs chevaliers, entre autres Juhel de Mayenne, Richard d'Erables, Geoffroi de Millon, etc., furent témoins d'une donation faite à l'abbaye de Perseigne par Raoul, clerc et Guillaume de Coesmes, fils de Philippe de Coesmes, et Havis, leur sœur, épouse de Robert de la Ramée, donation confirmée le IV des ides (12) de mai 1189. (*Cartul. de Perseigne*, fol 167).

V. Hamelin D'ANTHENAISE, IIe du nom, seigneur de Bouère (1) de la Cantière, de Ruillé et de la forteresse

---

(1) Hamelin est appelé *de Bouère* dans une seule charte, donnée par Hamelin III d'Anthenaise, son petit-fils, en 1234. Dans toutes les autres chartes où il intervient, Hamelin II est surnommé *d'Anthenaise*. La terre de Bouère, sous le nom de laquelle il est rappelé dans cette charte, lui était échue soit de sa mère, soit par succession. Elle avait été le berceau d'une très-noble famille, dont quelques rameaux ont subsisté jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Elle était représentée vers 1050 par Foulques et Auger *de Bouère*, témoins d'un accord fait par la médiation de Raoul, archevêque de Tours, entre les moines de Marmoutier et ceux de la Couture. (Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 313). Vers la même époque, Foulques de Bouère fit une convention avec les religieux du prieuré de Bouère, au sujet d'un bourg qu'ils avaient construit à Bouère dans une terre que ce seigneur leur avait donnée. Les moines s'obligèrent à ne pas recevoir, dans ce bourg, pour y habiter, les bourgeois de Foulques, sans le consentement de ce seigneur. Ses quatre fils Simon, Robert, Thibaud et Yvon de Bouère confirmèrent cette charte. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 445). Foulques de Bouère était alors dans un âge avancé, car en 1062 son petit-fils Guérin (fils d'Yvon) fut présent à la donation que le même Foulques fit de l'église de Bouère (dont il était fondateur) au monastère de Marmoutier. (*Id.*, fol. 444). Il avait épousé Ameline, nommée aussi Domète dans une charte du cartulaire de St-Vincent du Mans (fol. 151) d'environ l'an 1065, et dans laquelle

de Beaulieu, située entre Cossé-le-Vivien et la Gravelle, concourut avec sa famille à la dotation de l'abbaye de Bellebranche, fondée, en 1150, par Robert, baron de Sablé. (*Hist. des évêques du Mans*, p. 501 ; Bondonnet, *Vies des évêques du Mans*, p. 551 ; *Hist. de Sablé*). Lors de la fondation des prébendes du château de Laval (1170), les deux frères amortirent la métairie des Arsis, donnée par Hubert du Bois et Eudes de Bor. Hamelin et Savari d'Anthenaise sont cités *inter portantes bannerias Turonenses* sous Philippe-Auguste. (*Manuscrits de Quatrebarbes*). Hamelin ayant fait construire un pressoir à Bouère, les moines de Marmoutier qui réclamaient exclusivement ce droit, applicable à toutes les vignes situées aux environs de Bouère, à quelques personnes, chevaliers ou bourgeois, que ces vignes appartinssent, portèrent plainte

---

il est fait mention de Guillaume *de Bouère*, moine de ce couvent. Simon *de Bouère* et Mathieu, son beau-frère, confirmèrent les donations faites par Foulques, leur père et beau-père, lorsque sur la fin de ses jours il s'était fait convers dans le monastère de Saint-Martin de Tours. Renaud, fils de Robert (de Nevers) le Bourguignon, Artaud le Bourguignon et Guillaume Chamaillart furent les témoins de cette charte d'environ 1075. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 143).

Hugues *de Bouère* avait une sœur appelée Adeloie, mariée à Gui de Courtalard. Ils sont nommés dans une charte d'environ 1100, par laquelle le même Gui fit don au monastère de St-Vincent du Mans, en y faisant recevoir moine son fils Hugues, de la moitié de l'église de Coursimon. Hugues de Bouère, qui possédait l'autre moitié de cette église, en fit abandon au couvent par une charte de la même époque. (*Cartul. de St-Vincent du Mans*, fol. 275, 281).

Martin *de Bouère*, religieux de Marmoutier, vivait en 1098.

Guillaume *de Bouère*, fut abbé de St-Vincent du Mans en 1109.

Simon *de Bouère* fut l'un des barons de la cour du comte d'Anjou qui jugèrent, en 1105, un différent qui s'était élevé entre Maurice, sire de Craon, et l'abbé de Vendôme, touchant la possession de St-Clément, près de Craon. (*Cartul. de l'abb. de Vendôme*).

Richer *de Bouère* est nommé dans une charte de Hugues de Mathefelon, de l'année 1108, confirmant la donation faite à Bouère par Foulques de Marboet, de l'église de Louvigné pour dépendre de l'abbaye de Marmoutier. (*Cartul. de Marmoutier, prieuré de Louvigné*).

Bernier *de Bouère* fut témoin d'une donation faite, en 1142,

à Henri II, roi d'Angleterre, qui ordonna à Etienne de Marthay, son sénéchal d'Anjou, d'informer sur cette affaire. Les barons devant lesquels elle fut discutée, vers 1188, décidèrent que les moines de Marmoutier devaient posséder à perpétuité ce droit de pressoir, attendu qu'ils en avaient joui paisiblement pendant soixante ans. Les juges et témoins furent, outre le sénéchal qui scella de son sceau cette sentence, Geoffroi, évêque d'Angers, Etienne, doyen d'Angers, Barthélemi de Château-Gonthier, Robert (III) de Sablé, Maurice de Craon, Payen de Vaize, Brient de Vaize, etc. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 448). Hamelin d'Anthenaise paraît avoir vécu jusque vers 1203, suivant une donation qu'il fit vers ce temps à l'abbaye de Bellebranche de quelques biens fonds situés à Bazougers. (*Ménage*, p. 166; *Histoire de la Flèche*, par de Burbure). De son mariage avec *Cécile*, il eut, entre autres enfants :

---

par Guérin de Saint-Berthevin, au monastère de St-Martin de Laval. (*Cartul. de Marmoutier*, t. III, fol. 9).

Renaud *de Bouère* et Aimeri de Parpeçay accompagnèrent Hardouin Chamaillart au chapitre de Marmoutier, vers 1160, lorsque ce seigneur vint confirmer, entre les mains de l'abbé Robert, les donations faites à ce couvent par ses ancêtres, et entre autres de l'église et du patronage de Boussay. (*Arch. de Marmoutier, prieuré de Boussay*).

Adelerme *de Bouère* souscrivit une charte de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du mois d'avril 1204, par laquelle il accorda au prieuré de Sablé l'établissement d'une foire annuelle à Sablé. (*Cartul. de Marmoutier, prieuré de Sablé*).

Jean et Renaud *de Bouère*, frères, cédèrent au chapitre du Mans toutes les dîmes qu'ils avaient dans la paroisse de Bouère, par charte du mois de juin 1220. (*Cartul. du chap. du Mans*, fol. 8).

Raoul *de Bouère*, qui paraît avoir été le dernier rejeton mâle de cette ancienne maison, eut une fille, Mabille, femme de Guillaume Yve. Après la mort de Raoul de Bouère, ces époux firent donation au prieuré de la Couture, au mois de mai 1233, de dîmes qui avaient appartenu audit Raoul, et firent consentir à cette donation Girard d'Aubigné, chevalier, et sa femme, qui s'y étaient opposés. (*Arch. de l'abbaye de la Couture, prieuré de Gênes*, A).

La terre de Bouère est située à 3 lieues et demie de Château-Gontier, au Maine ; son nom, dans les chartes en latin, *de Boeria*, a été traduit, par erreur, *de la Boirie*, par André du Chesne et plusieurs autres historiens.

1° Hamelin d'Anthenaise. Robert III, baron de Sablé, fils de Robert II et d'Hersende d'Anthenaise, se croisa, en 1190, et fut élu grand-maître de l'ordre du Temple l'année suivante. (*Ménage*, p. 175 ; *Art de vérifier les dates*, t. V, p, 347). Hamelin d'Anthenaise l'avait accompagné à la Terre-Sainte et s'était trouvé à la prise d'Acre au mois de juillet 1191. Il est nommé et qualifié H. *de Altinesia miles* dans deux obligations contractées à Acre, au mois de septembre de la même année; la première par noble J. de Champagné, de vingt marcs d'argent, dont cinq lui furent comptés en présence d'Hamelin d'Anthenaise et de T. des Champs, chevaliers, le surplus devant lui être délivré sur les lettres de garantie de Juhel de Mayenne (*orig. en parchemin aux arch. de Mme la marquise de Champagné)* ; la seconde par noble J. d'Andigné, pour pareille somme, payée sous les mêmes conditions et garanties, en présence des mêmes témoins, et toutes deux prêtées par J. de Jhota, bourgeois de Pise, agissant en son nom et pour ses associés. (*Orig. en parchemin aux arch. de M. le comte d'Anthenaise*). D'après la production de ces titres, Hamelin d'Anthenaise et Geoffroi, son frère, ont été portés à la salle des croisades du Musée de Versailles. Hamelin paraît être mort dans cette expédition;

2° Savari, qui a continué la postérité;

3° Geoffroi *de Altinesia*, chevalier. Il prit part aussi à la croisade de Philippe-Auguste en 1190. Étant à Joppé au mois d'octobre 1191, il fut témoin d'une obligation de noble Thibaud, fils de feu noble Bouchard (de l'Isle) dit l'Ancien, envers A. Conte, bourgeois de Pise, pour 200 marcs d'argent que son père et six de ses compagnons d'armes avaient empruntés, et pour un nouveau prêt de 25 marcs fait audit Thibaud. (*Orig. en parchemin aux archives de M. le comte d'Anthenaise*). La destinée ultérieure de Geoffroi d'Anthenaise est ignorée;

4° Amauri, Ier du nom, auteur de la BRANCHE DU PLESSIS-ANTHENAISE, rapportée ci-après;

5° Simon d'Anthenaise. Il fut témoin avec Roland de Méral, Huon d'Hauterive, Simon de St-Denis, Geoffroi de Clahers, Raoul Normand, Ernulfe du Four et Jean, son fils, à une charte d'environ 1205, pour laquelle Savari d'Anthenaise, son frère aîné, confirma l'accord qu'Hamelin de Bouère, leur père, avait fait avec les moines de Marmoutier. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol, 449) ;

6° Pierre d'Anthenaise, doyen de Sablé. Il est appelé Pierre *de Altonesia* dans un accord fait, en 1191, en présence de Hamelin, évêque du Mans, entre Marculfe de Martigné et les moines de Clermont (de l'ordre de Cîteaux), relativement aux dîmes de la terre de Saulxrenaud. (*Cartul. de*

l'abbaye de Fontaine-Daniel, fol. 65). Il fut témoin, en 1197, du don que Sylvestre de la Volve, chevalier, seigneur dudit lieu, fit à Geoffroi, abbé de Clermont, du droit qu'il avait en la forêt de Laval. (*Manuscrits de Quatrebarbes*). Guérin de St-Berthevin avait légué au même couvent 60 sous de revenu pour l'entretien d'un moine. Hubert de St-Berthevin, son fils, avec le consentement de ses oncles Eudes et Mabon, fit réduire ce revenu à 40 sous. Les témoins de cette convention, faite en 1203, furent Gui de Laval, Isabelle de Mayenne, Pierre *de Altinesia*, doyen de Sablé, Robert de Brée et Emme, sa femme, etc. (*Cartul. de Fontaine-Daniel.*, fol. 50). Pierre *de Altonosia* confirma par l'apposition de son sceau (il n'existe plus à la charte) au mois de mai 1212, la donation faite par Herbert de Vezins, avec le consentement de Julienne, sa mère, et de Geoffroi Babel, second mari de cette dame, au monastère de Fontaine-Daniel, de la métairie de la Saudraye, avec un hameau qui devait un cens annuel de 4 sous manseaux. (*Id.* fol. 37);

7° Robert *de Altanoisa*, doyen de Sablé après son frère Pierre. On voit par une charte de lui, de l'année 1217, que la femme et les héritiers de Robert de la Rongère ont échangé avec les religieux de Fontaine-Daniel un legs fait par ce dernier de 5 sous tournois annuels sur la dîme de Lugné contre 2 sous manseaux sur leurs cens des Touches. (*Id.* fol. 37).

VI. Savari D'ANTHENAISE, chevalier, seigneur d'Anthenaise, de Bazougers, de Bouère, de Noyen, de Montortier, de la Cantière, de la Vallée, de Ruillé-le-Gravelais, etc., prit les intérêts de Hamelin l'Enfant, seigneur de la Patrière, contre Gui VII, sire de Laval, ainsi qu'on le voit par l'accord conclu en 1199 par Pierre d'Anthenaise, son frère, doyen de Sablé, arbitre de Hamelin l'Enfant, et Guillaume de Fougères, arbitre du sire de Laval. (*Cheorchin*, p. 625; *Ménage*, p. 166.) Vers l'an 1210, Savari *de Altinosia*, seigneur de Bouère, fit donation au prieuré de Bouère de 15 sous angevins de taille, qui lui étaient dus par des métayers de ce prieuré, ne s'en réservant que 5 de 20 qu'ils lui devaient. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 449). Le sceau en cire brune de Savari d'Anthenaise, pendant sur queue de parchemin, représente *une aigle éployée* (à 2 têtes) *au vol abaissé*. En 1214, Savari *de Altenosia* confirma une donation de biens fonds

mouvants de son fief d'Anthenaise, faite au prieuré de la Vallée. (*Arch. de Marmoutier, prieuré de la Vallée; D. Villevieille*). Les religieux de Fontaine-Daniel avaient acquis de Sylvestre de Rouperoux une terre située dans le fief de Montortier, fief appartenant à Savari *de Altanoisia*. Celui-ci, comme seigneur dominant, avait d'abord contesté cette cession. Il la confirma par charte de l'année 1215, scellée de son sceau, avec cette réserve que l'abbaye tiendrait cette terre de lui et de ses héritiers, et lui en payerait les redevances. (*Cartul. de Fontaine-Daniel*, fol. 47). Cette charte fut scellée du sceau de Savari en cire verte : *une aigle à 2 têtes au vol abaissé*; le contre-scel semblable. Un chevalier nommé Simon de Saint-Denis, ayant fait construire un pressoir à Bouère, les moines de Marmoutier du prieuré de Bouère, auxquels Henri, roi d'Angleterre, avait donné le privilége exclusif de posséder un pressoir à Bouère, obtinrent que celui de Simon de Saint-Denis fût abattu. Plus tard, Simon ayant cédé aux moines sa terre de la Boissière, obtint le droit de faire rebâtir son pressoir. Savari *de Altanosia*, dans le fief duquel se trouvaient les biens précités, consentit à leur cession par charte du mois de septembre 1217. (*Cartul. de l'abb. de Marmoutier*, t. II, fol. 447, 448). Cette charte est scellée de deux sceaux; le premier, de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine, représente *une bande fuselée et un lambel en chef*. Le second, de Savari d'Anthenaise : *une aigle à 2 deux têtes, au vol abaissé*, au scel et au contre-scel. Hamelin *de Autonoisia*, autorisa sous la réserve d'un cens annuel de 5 sous angevins une cession de biens fonds situés en la paroisse de Ségrie, donnés par Gaultier de Clermont au monastère de St-Vincent. Ses lettres d'amortissement furent données vers 1220, et scellées de son sceau qui n'y existe plus. (*Cartul. de Saint-Vincent*, t. I, fol. 388 t. II, fol. 94). Il est appelé Savari *de Altenoisia* dans une charte du mois de décembre 1226, portant donation par lui aux religieux du même couvent, de la dîme de ses moulins et de ses fours de Noyen. (*Id.*,

t. I, fol. 396, t. II, fol. 71). Par lettres du mois de mai 1227, Savari *de Altanoisa* accorda aux religieux du prieuré de la Vallée, dépendant de Marmoutier, que tous les hommes de la Vallée fussent tenus d'aller faire cuire leurs pâtes au four de ce couvent, sauf à lui en payer les coutumes, promettant, en cas de refus, de les y contraindre. Son sceau en cire verte, sur lacs de parchemin, représente *une aigle éployée au vol abaissé* (le contre-scel semblable). Dans une autre charte toute semblable, de la même date, il est nommé Savari *de Anteneisia*. (*Cartul. de Marmoutier, prieuré de la Vallée*, t. I, p. 173). Le sceau en cire brune de Savari *de Altanosia* se voit encore à la donation d'une haie qu'il fit en 1229 aux religieux de Bouère, en présence de Robert d'Hauteroche, chevalier. (*Id.*, t. II, fol. 448). Il est semblable aux précédents. Savari avait épousé une dame nommée *Sibylle*, mentionnée avec lui dans une charte de l'abbaye de Bellebranche de l'année 1226. Ses enfants furent :

1° Hamelin, III° du nom, qui suit;

2° Jeanne d'Anthenaise, mariée avec Eudes *le Franc*, chevalier, qui en eut :

Ives le Franc, chevalier, marié, en 1215, avec Aloïse *de Craon*, fille de Maurice, baron de Craon, et d'Isabelle de Meullent. Aloïse de Craon avait épousé en premières noces Gui VI, sire de Laval, et en avait eu, entre autres enfants : Emme, dame de Laval, mariée avec Mathieu de Montmorency, connétable de France, et auteur de la seconde maison de Laval (Montmorency). Emme de Laval et Mathieu de Montmorency, en considération d'Aloïse de Craon, leur mère, donnèrent à Ives le Franc, leur beau-père, les châtellenies de Montjean, du Chemin (aujourd'hui le bourg du Chemin) et de la Brulatte. Aloïse eut de son second mari, suivant Ménage (p. 148);

A. Hugues le Franc, mort jeune ;

B. Hamelin le Franc, seigneur de Montjean, père de : Louise le Franc, femme de Guillaume *de Coesmes*;

C. Macé le Franc.

VII. Hamelin D'ANTHENAISE, III[e] du nom, chevalier, seigneur d'Anthenaise, de Bazougers, de Bouère, de Noyen, de la Vallée, de Montortier, etc., etc., consentit,

comme fils et héritier de Savari de *Autenesia*, à des lettres de ce dernier, du 4 des nones de mars 1218, par lesquelles il renonça à des procurations qu'il réclamait des religieux du prieuré de Bouère, et de plus, leur abandonna une mesure de vin et un pain qu'il percevait chaque jour dans leur maison. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 446). Le sceau en cire verte de Savari d'Anthenaise est apposé à cette charte sur lacs de soie mêlée de blanc et de rouge : il représente comme les précédents *une aigle à deux têtes au vol abaissé.* Le contre-scel est semblable. Hamelin d'Anthenaise succéda à son père vers 1230. Lui et sa mère Sibylle firent des donations à l'abbaye de Bellebranche. Dans des lettres du mois de janvier 1234, Hamelin *de Altenesia*, chevalier, déclare qu'on lui avait représenté une charte de feu Savari d'Anthenaise, son père, rappelant les contestations que Hamelin *de Bouère*, père dudit Savari, avait eues avec les moines de Marmoutier et le prieuré de Bouère, contestations qui s'étaient renouvelées à la mort dudit Hamelin, et avaient été terminées (vers 1203) par l'entremise de Hamelin, évêque du Mans, et de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou. Par la charte représentée à Hamelin d'Anthenaise, Savari, son père, avait confirmé sous son sceau les transactions précédentes, faites entre son père et le prieuré de Bouère, et ledit Hamelin, imitant l'exemple de Savari, confirma la charte de ce dernier en y apposant son sceau à la prière de l'évêque du Mans. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 449). Le sceau de Savari d'Anthenaise représente *une aigle à une seule tête au vol abaissé.* Le sceau de Hamelin d'Anthenaise, son fils, représente un *fascé nébulé de six pièces.* Le contre-scel est *une aigle à deux têtes au vol abaissé.* En 1239, Hamelin d'Anthenaise fit don à Hamelin le Franc, son neveu, de la forteresse de Beaulieu et de Ruillé-le-Gravelais. (*Ménage*, p. 166). En 1242, le même Hamelin *de Altanoysia*, chevalier, ayant acquis de Sylvestre de Rouperoux, chevalier, une terre qu'il possédait dans son fief de Montortier, fit don à l'ab-

baye de Fontaine-Daniel de cette terre et de tous les droits que lui et ses héritiers pouvaient y prétendre. (*Cartul. de Fontaine-Daniel*, fol. 46). Cette charte est scellée du sceau de Hamelin, en cire jaune. A dextre, un écu *vairé de 5 tires* (1). Le contre-scel, à sénestre, représente *une aigle éployée au vol abaissé*. Hamelin d'Anthenaise laissa deux enfants :

1° Hamelin d'Anthenaise, IVe du nom, chevalier, seigneur d'Anthenaise, de Bazougers, de Bouère, de la Cantière, etc. En 1250, pendant l'absence du roi saint Louis, il fut commis par la reine Blanche, conjointement avec Bernard de la Ferté, à la garde des châteaux de Sablé, Chantocé, Dieuzie (Rochefort) et la Roche-aux-Moines. Ce témoignage de confiance de la reine leur fut donné à la sollicitation d'Isabelle de Craon, sénéchale d'Anjou. (*Trésor des chartes du roi*, layette, *Anjou* ; Ménage, p. 167 ; *Recherches sur le bas Anjou*, par Bodin). Hamelin accorda quelques bienfaits à l'abbaye de Bellebranche en 1252 et 1259. Au mois de juillet de cette dernière année, ledit Hamelin *de Altanosia*, chevalier, seigneur d'Anthenaise et de Bazougers, déclara qu'il n'avait aucun droit à lever des deniers sur les hommes de l'abbaye de Marmoutier qui tenaient des héritages de lui ou de ses chevaliers à Bouère ou à la Vallée dans son fief, et amortit en faveur du prieuré de la Vallée les maison, terre et pré appelés le Clos-Béraud, en la paroisse de la Vallée. (*Cartul. de Marmoutier*, t. I, p. 173). Hamelin d'Anthenaise mourut peu après sans postérité;

2° Emmanuelle, dont l'article suit.

VIII. Emmanuelle, dame D'ANTHENAISE, de Bazougers, de Bouère, de la Cantière en Cossé et de beaucoup d'autres terres, porta ce riche héritage à son mari Jean CHAMAILLART, chevalier, seigneur de Pirmil, de Montambert et de Trelazé, duquel il est fait mention dans le cartulaire de l'église de Pontron, (cassette de Vernières), sous les années 1237 et 1239. Les actes ultérieurs font voir que ce mariage avait été fait sous la condition que Jean Chamaillart et sa

CHAMAILLART : anciennement 3 annelets.

(1) Cet écu est celui que portait la branche aînée d'Anthenaise, à l'époque de son extinction. Ménage le décrit *vairé d'or et de gueules*, conformément au cartulaire du prieuré de la Haye, près d'Angers, et au provincial de Navarre, héraut d'armes du roi Charles VII.

postérité ajouteraient à leur nom et leurs armes, le nom et les armes d'*Anthenaise*. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1° Guillaume, seigneur de Pirmil et *de Altenosia*, chevalier. Hamelin, seigneur d'Anthenaise, de bonne mémoire, son oncle, avait donné aux religieux du prieuré de Bouère, pour son anniversaire, quarante sous de revenu annuel et perpétuel sur sa *cohuam* de Bouère. Guillaume confirma ce legs, et promit de servir le revenu susdit à la Toussaint de chaque année. Il en scella la charte d'un sceau sur cire verte aux armes d'Anthenaise (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 450). Guillaume paraît être mort sans postérité ;

2° Simon, dont l'article suit ;

3° Julienne Chamaillart, mariée à Gervais *Cheorchin*, IIIe du nom, seigneur de la Motte, qui en eut :

Jeanne Cheorchin, dame de la Motte-Cheorchin, mariée à Jean *Quatrebarbes*, chevalier, seigneur de la Membrolle, de Juigné, de la Chapelle des Roches, etc.

IX. Simon Chamaillart, chevalier, seigneur de *Autonoise*, confirma, par lettres du mois de mai 1275, une donation de 10 livres tournois de rente au monastère de Fontaine-Daniel, faite par David de Châteaubriand, citoyen d'Angers. (*Cartul. de Fontaine-Daniel*, fol. 56). Le sceau en cire verte de Simon Chamaillart, apposé à ces lettres, représente un *vairé de 5 tires*; le contre-scel 3 *annelets*. On a des lettres données sous le sceau de la cour dudit Simon Chamaillart, chevalier, seigneur *de Autonoise*, le mercredi (29 mars), avant Pâques Fleuries 1284, par lesquelles Robert de Préaux et Huet de Préaux, son fils, vendent aux religieux de Marmoutier du prieuré de Bouère, le droit qu'ils avaient en la dîme de la paroisse de Préaux et en la paroisse de Chemiré-le-Roi. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 450). Le sceau de la cour dudit seigneur est parti au Ier *trois fasces nébulées*, au IIe *trois annelets*. Simon Chamaillart mourut en 1295, et fut inhumé à côté de son père, en la chapelle d'Anthenaise, dans l'abbaye de Bellebranche. Leurs armoiries sculptées sur leurs tombeaux représentent un écu *vairé*. Simon fut père de Guillaume, qui suit.

X. Guillaume CHAMAILLART, chevalier, sire d'*Autenaise*, banneret, donna quittance, le 11 novembre 1345, pour les appointements de lui et de trois chevaliers et dix-neuf écuyers servant sous ses ordres ès-guerres de Saintonge. (*Recueil de l'ancienne noblesse de France, tiré du ban et arrière-ban*, p. 54). Son sceau, au bas de cette quittance, représente un écu *vairé*. Il épousa Marie, vicomtesse DE BEAUMONT et de Sainte-Suzanne, dame de Fresnay, d'Argenton, de Nogent-le-Rotrou, de la Flèche, de Château-Gontier et de Pouancé, sœur et héritière de Louis, vicomte de Beaumont, tué à la bataille de Cocherel le 23 mai 1364. Guillaume Chamaillart dont la famille avait quitté ses armoiries pour porter celles d'Anthenaise, quitta celles-ci depuis son mariage avec l'héritière des vicomtes de Beaumont, pour porter l'écu chevronné de cette dernière maison. (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. I, p. 271; t. VI, p. 138; *la Vraye et parfaite science des armoiries*, p. 163). Guillaume Chamaillart eut pour fille et héritière Marie, qui suit.

DE BEAUMONT ancien: chevronné d'or et de gueules de 8 pièces.

11. Marie CHAMAILLART, vicomtesse de Beaumont, dame d'Anthenaise, de Bazougers, etc., mariée, le 20 octobre 1371, à Pierre II, comte *d'Alençon* et du Perche, baron de Fougères et d'Argentan, prince du sang royal de France. Il en eut, entre autres enfants :

12. Jean Ier, duc D'ALENÇON, comte du Perche, etc., marié, le 26 juin 1396, avec Marie *de Bretagne*, dont :

13. Jean II, duc D'ALENÇON, marié en secondes noces, le 30 avril 1437, avec Marie *d'Armagnac*. Il en eut :

14. René, duc D'ALENÇON, qui épousa, le 14 mai 1488, Marguerite *de Lorraine*. Ils ont laissé :

15. Françoise D'ALENÇON, duchesse de Beaumont en 1543, mariée le 18 mai 1513 à Charles *de Bourbon*, duc de Vendôme, qui en eut, entre autres enfants :

16. Antoine DE BOURBON, roi de Navarre, prince de Béarn, duc de Vendôme, de Beaumont et d'Albret, marié, le 20 octobre 1548, avec Jeanne *d'Albret*, reine de Navarre, dont est né :

17. HENRI IV, roi de France et de Navarre.

BRANCHE DU PLESSIS-ANTHENAISE.

VI. Amauri d'Anthenaise, Ier du nom, fils puiné de Hamelin, IIe du nom, seigneur d'Anthenaise, de Bouére, etc., eut en partage la terre du Plessis, nommée Anthenaise. Ménage (p. 166), en l'indiquant comme l'auteur des branches de la maison d'Anthenaise établies dans l'Anjou, le pays Nantais et le bailliage d'Alençon, cite une charte de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, de l'année 1207, dans laquelle il est mentionné. Il avait épousé, vers 1180, *Ebroïne*, avec laquelle il est mentionné dans un titre de l'année 1217. Il en eut, entre autres enfants :

1° Jean, Ier du nom, qui suit ;

2° Simonne d'Anthenaise, mariée avec Jean *Vachereau*, valet (écuyer), seigneur de Chevillé.

VII. Jean d'Anthenaise, Ier du nom, chevalier, seigneur du Plessis-Anthenaise, fut présent avec Jean Vachereau, son beau-frère, à la consécration de la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye de la Couture du Mans. (*D'Hozier*). Il eut, entre autres enfants, Anceau, qui suit.

VIII. Anceau d'Anthenaise, chevalier, seigneur du Plessis-Anthenaise, épousa une dame nommée *Jeanne*. Il est nommé avec elle et qualifié *miles* dans un acte qu'il passa avec Briant, seigneur de Montejean, en 1259. (*D'Hozier*). Il eut pour fils Aimeri, dont on va parler.

IX. Aimeri d'Anthenaise, Ier du nom, chevalier, seigneur du Plessis-Anthenaise, vivait en 1282. Il avait épousé Bonne de Sillé, fille de Halange, baron de Sillé-le-Guillaume, et de Blanche de Coulons, et sœur de Béatrix de Sillé, femme de Lancelot, seigneur d'Estrées. (*D'Hozier*). Il eut, entre autres enfants:

De Sillé: 5 léopards couronnés, 3 et 2.

1° Jean d'Anthenaise, seigneur d'Anthenaise et de Villeray (terre située commune de Javron, élection du Mans). Il vivait en 1300, et reçut un hommage à cause de son fief de Villeray, le 12 janvier 1313 (*v. st.*). Il eut, entre autres enfants :

A. Jean d'Anthenaise, seigneur de Villeray, auquel Je[an] de Champvallon rendit hommage pour des biens mo[u]vants de son fief de Villeray en 1340 ;

B. Eustache d'Anthenaise, mariée vers la même époq[ue] avec Renaud, seigneur *de Montbazon*. Leur fil[le] unique :

Jeanne, dame de Montbazon, épousa Guillaume *d[e] Craon*, vicomte de Châteaudun, seigneur d[e] Montbazon, de Marcillac, de Sainte-Maure, d[e] Jarnac, etc., chambellan du roi Charles V[I] (*Hist. des grands off. de la Couronne*, t. VII[I], p. 571) ;

2° Robert, qui suit.

X. Robert D'ANTHENAISE, chevalier, co-seigneu[r] d'Anthenaise, vivait en 1300. Il est fait mention d[e] lui dans un registre des chartes d'Anjou, cot[é] MXLVIII. On y voit que le roi Philippe-le-Long accorda par lettres du mois de juin 1317, au sire de Craon, sénéchal d'Anjou, de Touraine et du Maine, la confiscation de quelques biens, et entre autres ceux de Robert d'Anthenaise, pour plusieurs méfaits envers Pierre de Longueil, évêque du Mans. (*D'Hozier*). Robert eut, entre autres enfants :

1° Hamelin, IIIe du nom, qui suit;

2° Colonie d'Anthenaise, épouse de Michel, seigneur *de Jonchères*, paroisse de Louvaine, près le Lion-d'Angers. Ils vivaient en 1350, et sont représentés dans une vitre du grand autel de l'église de la Trinité d'Angers avec leurs armoiries, celles de Jonchères : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or et une patte de lion d'argent* ; et celles d'Anthenaise : *d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande*. (D'Hozier).

DE LA FERTÉ : d'hermine, au sautoir de gueules.

XI. Hamelin D'ANTHENAISE, IIIe du nom, seigneur d'Anthenaise, épousa Marguerite DE LA FERTÉ. Ils firent, en 1368, un testament conjonctif par lequel ils firent certains legs à la fabrique de la Chapelle. (*D'Hozier*). Il y est fait mention d'Aimeri leur fils, qui suit.

DE MONTEJEAN : d'or, fretté de gueules.

DE BRIOLAY :

XII. Aimeri D'ANTHENAISE, IIe du nom, seigneur d'Anthenaise, épousa 1° Lucasse DE MONTEJEAN, 2° Perronnelle DE BRIOLAY, veuve du seigneur du Plessis-Fresneau en 1393. On voit par le 30e compte

de Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres du roi, du 1er mars 1382 au dernier février 1383, qu'Aimeri d'Anthenaise servait dans les guerres de ce temps avec huit autres écuyers de sa compagnie, suivant une quittance d'appointements qu'il donna à Orléans le 8 août. (*D'Hozier.*) Aimeri eut pour enfants;

Du premier lit :

1° Jean, IIe du nom, qui suit;

Du second lit :

2° Catherine d'Anthenaise;

3° Marguerite d'Anthenaise.

XIII. Jean d'ANTHENAISE, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Anthenaise et de Villeray, fut marié par son père en 1393 avec Jeanne FRESNEL, dame et héritière du Plessis-Fresneau, fille de N.... Fresnel, seigneur du Plessis-Fresneau, et de Perronelle de Briolay. Il consentit des baux et ventes les 14 mars 1391, 11 janvier 1393 et en 1395. Il vivait encore en 1411, et laissa trois fils et une fille :

FRESNEL : de gueules, à 2 fasces d'argent, accompagnées de 6 merlettes du même, 3, 2 et 1.

1° Aimeri, IIIe du nom, qui suit;

2° Brizegault d'Anthenaise;

3° Pierre, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE VILLERAY et DU PORT-JOULAIN, mentionnée en son rang;

4° Jeanne d'Anthenaise, mariée, par contrat de l'année 1412, avec Pierre *Bineu*, chevalier, seigneur du Port-Joulain.

XIV. Aimeri d'ANTHENAISE, IIIe du nom, seigneur d'Anthenaise, né en 1394, commença de bonne heure à porter les armes dans la longue guerre qui amena l'expulsion des Anglais du royaume. Fait prisonnier à la bataille de Verneuil, en 1424, par un capitaine anglais appelé Jean Fastolf, sa rançon, fixée à 2800 vieux écus d'or, fut avancée par Pierre d'Anthenaise, son frère, ainsi qu'on le voit par une transaction qu'il passa, en 1445, avec Jean d'Anthenaise, son neveu, fils du même Pierre. Aimeri d'Anthenaise commandait dans le château de Sillé le-Guillaume lorsqu'en

1432 le comte d'Arondel, général anglais, vint en faire le siége. La résistance que ce vaillant capitaine opposa à toute une armée, ne pouvait se prolonger longtemps sans secours. Pour avoir le temps d'en obtenir, Aimeri d'Anthenaise conclut avec le comte d'Arondel une convention où il fut stipulé que, si dans le délai de six semaines, les Français étaient victorieux dans la bataille qui devait se livrer dans la lande de Lormeau, à une lieue et demie de Sillé-le-Guillaume, il reprendrait les otages par lui donnés, et le comte d'Arondel se départirait de toute entreprise ultérieure contre le château, et que si au contraire les Anglais étaient vainqueurs, il leur remettrait la place. L'armée française, commandée par les ducs d'Anjou et d'Alençon et par le connétable de Richemont, se rendit au lieu fixé pour la bataille. Le comte d'Arondel, sommé par un héraut de se rendre au même lieu ou de délivrer les otages du château de Sillé, préféra ce dernier parti; mais dès que l'armée française se fut retirée, les Anglais, peu scrupuleux sur la bonne foi, dirigèrent inopinément tous leurs efforts contre le château de Sillé qu'ils emportèrent d'assaut. (*Histoire des évêques du Mans*, par le Courvaisier, p. 708; Bourdigné, *Chroniques d'Anjou*). Aimeri d'Anthenaise reçut un don du roi pour ses services en 1435. Il passa une transaction en 1456, pour certains héritages avec les enfants de Jean d'Anthenaise, seigneur de Villeray, et fit son testament le 4 janvier 1469 (*v. st.*), étant âgé de soixante-quinze ans.

LOPPÉE ; Il avait épousé Louise LOPPÉE, dont il eut :

1° Charles, Ier du nom, qui suit;

2° Jeanne d'Anthenaise, femme du seigneur *d'Illiers*.

XV. Charles D'ANTHENAISE, Ier du nom, seigneur d'Anthenaise, écuyer de l'écurie du roi, épousa Isabeau DES AIGLANTIERS, fille de Guillaume des Aiglantiers, seigneur d'Oiron, sœur de Pierre et tante de Brizegault, seigneurs des Aiglantiers, d'Oiron et du Bois-au-Parc, et vivait en 1494. (*D'Hozier*). Ses enfants furent :

DES AIGLANTIERS :

1° René, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Guionne d'Anthenaise, mariée, avant 1486, avec Pierre *de la Hautonnière*, seigneur dudit lieu et de la Pihoraye, mort au mois de mai 1527 ;

3° Guillemine d'Anthenaise, femme en 1470 de N.... *de Cigongne*, seigneur de Montigny ;

4° Jeanne d'Anthenaise, femme de Jean *du Grenier*, seigneur de la Pelonière et de la Bretonnière, vivant en 1486. (*D'Hozier*).

XVI. René d'Anthenaise, Ier du nom, seigneur d'Anthenaise et de la Tannière, vivait en 1487, avec Jeanne le Clerc, sa femme, sœur de Nicolas le Clerc, seigneur de Juigné, et fille de Jean le Clerc, seigneur de Juigné, et de Marguerite d'Aulnières, sa seconde femme. (*D'Hozier*). De ce mariage sont provenus :

Le Clerc : d'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêlure de sable et cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.

1° Louis, qui suit;

2° Charlotte d'Anthenaise, femme de N.....*de Margat*, seigneur de la Blairie, en 1519;

3° Jeanne d'Anthenaise, mariée à N.....*de Fontaines*, en Normandie;

4° Catherine d'Anthenaise, femme 1° de René *le Vicomte*, seigneur de Villy, de St-Germain, etc., vivant en 1528 ; 2° de Thomas *de la Haye*, seigneur de la Maillardière;

5° Ambroise d'Anthenaise, mariée, 1° avec Patrice *de Goué*, seigneur du Lieu, fils de Thomas de Goué, seigneur du Lieu, et de Mathurine de Boisguimault (*Biblioth. de l'Arsenal*); 2° avec N..... *de la Haye-Saint-Hilaire*.

XVII. Louis d'Anthenaise, seigneur d'Anthenaise, du Saux et de la Tannière, épousa, en 1515, Jeanne de Cervon, fille unique et héritière de René de Cervon, seigneur de la Motte-Busson, et de Thiphaine Pierre de la Sorinière. Il mourut en 1527. (*D'Hozier*). Leurs enfants furent :

De Cervon : d'azur, au cerf saillant d'or.

1° Charles d'Anthenaise, seigneur de la Motte-Busson, chevalier de l'ordre du Roi, marié en 1549 avec Madeleine *de Carel*, dame de Lespinay et de Melangie. Il mourut sans enfants le 15 juin 1576, et sa veuve se remaria avec René Tessier, seigneur de Courcelles ;

2° Germain, dont l'article suit;

3° Renée d'Anthenaise, dame du Saux, mariée, par contrat

du 18 mai 1538, passé devant Ambroise Tartroux, notaire de la cour de Laval, avec Antoine *de la Chapelle-Rainsouin*, seigneur de la Troussière et de Varennes, fils de Jean de la Chapelle, seigneur des mêmes lieux, et de Christophlette l'Enfant, dame de Varennes. (*Bibl. de l'Arsenal*). Par acte du 5 juillet 1577, signé Baudoin, Raimbaud et Guérin, Renée d'Anthenaise, dame de Vaujours, veuve de noble et puissant seigneur Antoine de la Chapelle, seigneur de Varennes-l'Enfant, et héritière en partie de messire Charles d'Anthenaise, son frère, chevalier de l'ordre du Roi, donna procuration à André Baudoin, seigneur de la Forge, pour faire hommage à la seigneurie de la Rongère à raison de la terre de la Convenantière. Elle laissa deux enfants qui partagèrent sa succession par acte reçu par Guérin, notaire au Mans, le 2 décembre 1594, savoir :

A. François de la Chapelle, baron de Varennes-l'Enfant, chevalier de l'ordre du Roi ;

B. Christophlette de la Chapelle, femme de Charles *de Cervon*, seigneur des Arcis, aussi chevalier de l'ordre du Roi.

DE LA FERRIÈRE : d'argent, à 3 fers de mulet de sable.

DE LANGAN : de sable, au léopard d'argent, lampassé armé et couronné de gueules.

XVIII. Germain D'ANTHENAISE, seigneur d'Anthenaise, chevalier de l'ordre du Roi en 1569, nommé gouverneur de Fougères dès 1565, fut marié deux fois : 1° avec Jeanne DE LA FERRIÈRE, dame de Pascoux, veuve de Tristan de Langan, seigneur de Bois-Février, capitaine de Rennes et panetier de la reine; 2° avec Renée DE LANGAN, dame de Bevreau, en 1572, veuve de N ... d'Avoines et fille de Georges de Langan, et de Marie Peschart de Bernières. Germain d'Anthenaise mourut après l'année 1587. (*D'Hozier*). Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Françoise d'Anthenaise, mariée 1° en 1587, avec Gabriel *des Vaux*, seigneur de la Tour-du-Mont; 2° en 1600, avec N..... *de Maillé de la Tour-Landry*;

2° Renée d'Anthenaise, mariée, en 1586, avec Pierre *de la Haye*, seigneur de la Haye-de-Brissarthe, en Anjou;

Du second lit :

3° René, IIe du nom, qui suit ;

4° Renée d'Anthenaise, morte jeune en 1591;

5° Charlotte d'Anthenaise, morte en 1592.

XIX. René D'ANTHENAISE, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Anthenaise et de la Motte-Busson, né le 30 octobre 1580, épousa: 1° en 1601, Marie LE MASTIN, fille de Claude le Mastin, chevalier, seigneur de la Favrière, du Châtelier-Berle, de Champagné, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gentilhomme d'honneur de la reine Catherine de Médicis, et de Jeanne de Barbezières, baronne de Nuaillé, dame de Ferrières et de Beauregard; 2° N..... DE MONTESSON. Il mourut sans postérité en 1642, et c'est depuis cette époque que la terre du Plessis-Anthenaise sortit de la famille.

LE MASTIN: d'argent, à la bande contre-fleurdelysée de 6 fleurs de lys de gueules.

DE MONTESSON: d'argent, à 3 quintefeuilles d'azur.

SEIGNEURS DE VILLERAY, DU PORT-JOULAIN.

XIV. Pierre D'ANTHENAISE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Villeray, fils puîné de Jean d'Anthenaise, IIe du nom, seigneur d'Anthenaise et de Villeray, et de Jeanne Fresnel, dame du Plessis-Fresneau, épousa par contrat de l'année 1416, Marie DU FRESNE, fille de Jean, seigneur du Fresne, d'Anverse, etc., et de Perrine d'Andigné. Elle apporta à Pierre d'Anthenaise la terre et fief du Fresne, que ses descendants ont conservée jusqu'en 1594, qu'elle passa par une alliance dans la maison de Beauregard. Dans un aveu rendu le 5 novembre 1435, par Jean de la Planche, écuyer, seigneur de Ruillé en Anjou, à très-noble et puissant seigneur Geoffroi, vicomte de Rochechouart, seigneur de Tonnay Charente, pour la châtellenie de Ruillé, qu'il tenait à foi et hommage simple de la châtellenie d'Entrames, il est dit que Pierre d'Anthenaise avait vendu à Pierre Cadot cinq quartiers de vignes situés en la mouvance de la châtellenie de Ruillé. (*Arch. du château de Ruillé*). Pierre d'Anthenaise a laissé, entre autres enfants, Jean IIIe qui suit.

DU FRESNE: d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

XV. Jean D'ANTHENAISE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Villeray, de Villepuy, du Fresne, etc., épousa, en 1440, Guionne BINEU, fille aînée et principale héritière de messire Jean Bineu, chevalier,

BINEU:

seigneur du Port-Joulain, terre située dans la commune de Marigné-sous-Daon, arrondissement de Segré. Elle le rendit père de :

1° Aimeri, IIIe du nom, qui suit;

2° Jeanne-Marguerite d'Anthenaise, mariée avec Pierre *Vachereau*, son parent du 9e au 10e degré, seigneur des Chenets et de Chevillé, maître d'hôtel du roi de Sicile. (*D'Hozier*).

XVI. Aimeri d'Anthenaise, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Villeray, du Port-Joulain, de Villepuy, de la Haye-sur-Coulemont, etc., épousa, en 1472, Jeanne de la Chapelle qui, veuve de lui en 1507, date d'un partage qu'elle fit avec ses enfants, fit son testament le 15 septembre 1523. Elle transigea, le 11 février 1525 (*v. st.*) avec Jean et François, ses fils. (*D'Hozier*). Elle en avait eu quatre :

de la Chapelle; d'or, à la croix de sable.

1° Jean d'Anthenaise, dont la destinée, ultérieurement au partage de 1525, est restée ignorée ;

2° Jacques, qui a continué la descendance ;

3° François d'Anthenaise, marié avec Anne *le Clerc*, laquelle était veuve de lui lors d'une transaction qu'elle passa le 25 juin 1552 avec Jean d'Anthenaise, son neveu ;

4° Autre Jean d'Anthenaise, curé de Houssay, au Maine, décédé en la Cour du Port-Joulain. vers le milieu du mois de novembre 1557. (*Registres de l'état civil de la commune de Marigné-sous-Daon*).

XVII. Jacques d'Anthenaise, écuyer, seigneur du Fresne, de Villeray, du Port-Joulain, de Villepuy, etc., partagea, le 23 mars 1507, avec Jean Vachereau, son cousin, la succession de Jean Bineu, leur grand oncle. Jacques d'Anthenaise comparut à l'arrière-ban d'Anjou en 1535. (*Arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 20 mai 1669*). Il épousa, 1° le 25 mars 1506, Françoise de Froulay, fille de Guillaume de Froulay, seigneur de Beauquesne, et de Catherine de Chauvigné. (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VII, p. 668); 2° Renée de Bouillé, laquelle était veuve de lui le 27 juillet 1539, et dont il n'eut pas d'enfants. Il reçut plusieurs hommages à cause

de Froulay : d'argent, au sautoir de gueules, engrêlé de sable.

de Bouillé: d'argent, à la fasce de gueules, frettée d'or, accostée de 2 cotices du second émail.

de sa terre de Villeray en 1509 et 1521 et fit hommage de ses terres à René, seigneur de l'Isle le 2 septembre 1531. (*D'Hozier*). Il eut de Françoise de Froulay, sa première femme :

1° Jean, IVe du nom, qui suit ;

2° Anne d'Anthenaise, mariée, par contrat du 18 août 1530, avec Jean *de Pannard*, écuyer, seigneur de Chantepie, lequel transigea avec Jean d'Anthenaise, son beau frère, le 14 janvier 1539 (*v. st.*);

3° Catherine d'Anthenaise, mariée avec Jean *de Fromentières*, seigneur de Mellé fils d'André de Fromentières, seigneur de Mellé, et de Jeanne de Montaillé. (*Biblioth. de l'Arsenal*).

XVIII. Jean D'ANTHENAISE, IVe du nom, écuyer, seigneur du Port-Joulain, de Villeray, du Fresne et de la Haye-sur-Coulemont, épousa: 1° par contrat du 4 février 1539, Simonne DE CHAMPAGNE, fille de Pierre de Champagne, chevalier, seigneur dudit lieu, de Pescheseul, de la Motte-Achard, de Parcé, d'Avoise, de Valon, premier baron du Maine, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne de Fromentières, dame du Plessis-Fromentières. Simonne de Champagne fut inhumée en la chapelle du Port-Joulain le 18 avril 1564. (*Registres de Marigné*); 2° Catherine D'ABATANT. On trouve un aveu de Lescoublère, terre relevant du Port-Joulain, rendu, en 1559, à Jean d'Anthenaise, seigneur du Port-Joulain, de Villeray et du Fresne. Il fit son testament le 28 octobre 1574, et ne vivait plus le 29 avril 1575. A cette époque Catherine d'Abatant, sa veuve, transigea avec Pierre, son fils aîné. Ses enfants furent ;

DE CHAMPAGNE: de sable, fretté d'argent; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

D'ABATANT :

Du premier lit:

1° Pierre, IIe du nom, qui suit ;

2° Jean, Ve du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE DU PORT-JOULAIN, mentionnée à son rang;

3° Christophe d'Anthenaise, mort avant le 25 mars 1584;

4° François d'Anthenaise. Il ne vivait plus à la même époque;

Du second lit:

5° Urbain d'Anthenaise, marié avec Charlotte *de Vaux* Il a pu être père de :

A. Jean d'Anthenaise } baptisés en l'église de Marigné
B. Renée d'Anthenaise } en 1610;

6° Madeleine d'Anthenaise, dame du Fresne, mariée, en 1594, avec Honorat-Benjamin *de Beauregard*, auquel elle porta la terre du Fresne. Elle mourut en 1620.

Loisel: de sable, à 3 croissants d'argent.

XIX. Pierre d'Anthenaise, IIe du nom, chevalier, seigneur du Port-Joulain, de Villeray, de la Haye, du Petit-Bay, de Vaujours et de la Bigne, épousa, par contrat du 11 août 1574, Madeleine Loisel, fille de noble Pierre Loisel, seigneur de Brinon, et de Marie de Poillé. Il produisit ses titres devant les commissaires aux francs fiefs à Angers, et fut maintenu dans sa noblesse en 1586. Pierre d'Anthenaise suivait alors avec un zèle outré le parti de la ligue. Lors de la surprise du château de Lassay, le 15 juin 1589, il tua un mestre de camp d'infanterie chargé de la défense de cette place. Cet événement causa presque entièrement sa ruine par l'effet de sa longue fuite. (*D'Hozier*). Probablement par suite de cette affaire il vendit le Port-Joulain, en 1590, à Jean d'Anthenaise, son frère, seigneur de la Bigne, lieutenant de roi à Craon, et souche de la branche d'Anthenaise du Port-Joulain. Pierre d'Anthenaise fut déchargé du ban et arrière-ban, le 14 mars 1597, à raison de ses services. Lui et sa femme émancipèrent Urbain et Pierre, leurs fils, le 10 janvier 1612 (*Id.*). Il vivait encore en 1620. De leur union sont provenus:

1° Urbain, dont l'article suit;

2° Pierre, IIIe du nom, auteur de la branche des seigneurs de la Pitellerie, rapportée ci-après;

3° René d'Anthenaise, écuyer, seigneur d'Ouville, baptisé le 8 décembre 1593, marié, par contrat du 30 juin 1624, avec Gilberte *de Lestang*. Il obtint une sentence en 1648. (*D'Hozier*). Il laissa deux fils:

A. Jacques d'Anthenaise, écuyer. Lui et son frère étaient sous la tutelle de Claude d'Anthenaise, seigneur de la Pitellerie, leur cousin, suivant acte du 1er octobre 1653. Jacques était âgé d'environ 31 ans et non marié lors de la production des titres de sa famille devant M. de Marle, intendant d'Alençon, le 4 juin 1666;

B. Charles d'Anthenaise, écuyer, âgé de 24 ans et non marié le 4 juin 1666;

4° François d'Anthenaise, écuyer, seigneur d'Ouville et des Bois, vivant le 27 septembre 1623;

5° Nicole d'Anthenaise, née en 1576, mariée, le 16 novembre 1600, avec Nicolas *de la Barre*, seigneur des Fongais. Elle fut inhumée en l'église de Marigné le 26 janvier 1662, étant âgée de 86 ans;

6° Françoise d'Anthenaise, baptisée le 18 août 1596;

7° Renée d'Anthenaise, mariée à François *de Bonenfant*, écuyer;

8° Anne d'Anthenaise, mineure en 1619. Elle était mariée, le 27 septembre 1623, avec Paul *de Courdemanche*, écuyer, seigneur de St-Père;

9° Marie d'Anthenaise. Elle vivait le 12 mars 1637.

XX. Urbain D'ANTHENAISE, écuyer, seigneur de Rouilly, émancipé avec Pierre, son frère, le 10 janvier 1612, fut élu tuteur de ses frères et de sa sœur Anne le 29 janvier 1619. Il transigea avec eux en 1623, fit un échange le 21 novembre 1626 avec Charles Fortin, écuyer, seigneur de Courpalin, et Julienne le Royer, sa femme, puis un autre, le 16 octobre 1632, avec Emmanuel-Philbert de Gruel, écuyer, seigneur de Thonnois. Il s'allia, par contrat du 25 juin 1633, avec Louise DE BOCQUENCEY, laquelle vivait encore le 5 novembre 1656 et était fille de Jean de Bocquencey, écuyer, seigneur du Chesne, et de Catherine de Mallevoue. Urbain fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires généraux députés dans la généralité d'Alençon du 27 mars 1641. (*D'Hozier*). De son mariage sont issus, entre autres enfants, deux fils :

DE BOCQUENCEY: d'argent, à un tronc d'arbre arraché et feuillé de sinople, sur lequel un épervier de gueules empiète et becquette une perdrix du même.

1° Claude, Ier du nom, qui suit ;

2° Pierre d'Anthenaise, écuyer, seigneur du Douet, paroisse du Douet-Arthus, élection de Lisieux. Il est mentionné dans un acte du 5 novembre 1656. Il épousa, par contrat du 12 septembre 1662, Marguerite *d'Orville*. Il obtint une sentence contre Pierre Alix et Marie Durant, sa femme, le 1er mars 1664, et fut compris dans l'acte de production des titres de sa famille délivré à Claude d'Anthenaise, son frère, le 4 juin 1666. Il était alors âgé d'environ 29 ans. Il fit enregistrer ses armes, *bandé d'argent et de gueules de*

six pièces, à l'armorial de la généralité d'Alençon (*fol.* 264) en 1698. Son fils :

Claude d'Anthenaise était âgé de deux ans le 4 juin 1666.

XXI. Claude D'ANTHENAISE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rouilly et de Poislé, demeurait en la paroisse de Saint-Léger sur Sarthe, bailliage et élection d'Alençon, lorsqu'il fut maintenu contre Pierre d'Avesgo, seigneur de la Bretonnière, le 15 octobre 1659, dans la possession du banc qu'il avait dans l'église paroissiale de Laleu. (*D'Hozier*). Comme fils aîné, il avait pris pour son partage la terre de Rouilly, suivant acte du 5 octobre 1655. Il fit un partage avec Pierre d'Anthenaise, son frère, le 5 novembre 1656, en présence de leur mère, et s'allia par contrat du 26 août 1664, avec Françoise-Geneviève DE CHANDEBOIS, fille d'Emmanuel de Chandebois, écuyer, seigneur de la Haye, et de Geneviève du Chastel. Leur contrat est rappelé dans une sentence du 12 octobre 1665; et le 20 décembre de la même année il donna l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Rouilly à Pierre d'Avesgo, écuyer, seigneur de la Bretonnière. (*D'Hozier*). Claude et Pierre d'Anthenaise produisirent leurs titres de noblesse devant M. de Marle, intendant d'Alençon, et eurent acte de cette production le 4 juin 1666. Claude était alors âgé d'environ 31 ans. Il eut deux fils :

DE CHANDEBROIS : d'azur, à 3 croissants d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'un demi-vol d'aigle d'or entre deux membres de griffon adossés du même.

1° Claude IIe du nom, qui suit ;

2° André d'Anthenaise, écuyer, vivant en 1698.

XXII. Claude D'ANTHENAISE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rouilly et de Poislé, partagea avec son frère André la succession de leur père le 15 juillet 1698. Il fit enregistrer ses armes, *bandé d'argent et de gueules de six pièces*, à l'armorial de la généralité d'Alençon (*fol.* 187). Il épousa, par contrat du 10 novembre 1708, Anne Thérèse DE COURDEMANCHE, fille de Henri de Courdemanche, écuyer, seigneur du Bois, et de Catherine du Challet. Ils ont eu, entre autres enfants :

DE COURDEMANCHE : d'azur, à 3 lacs d'amour d'or en pal.

Henri-Geoffroi d'Anthenaise, né le 7 novembre 1717, reçu page de la reine le 7 juillet 1733, sur titres produits remontant à Jacques d'Anthenaise, son cinquième aïeul, seigneur du Fresne, marié, le 25 mars 1506, avec Françoise de Froulay. (*Armorial général de France*, registre Ier, première partie, p. 20). M. d'Hozier décrit les armes de Henri-Geoffroi : *Bandé d'argent et de gueules de* 8 *pièces* (1).

Le dernier rejeton mâle de cette branche de Normandie est décédé en 1802, ne laissant que deux filles.

SEIGNEURS DE LA PITELLERIE.

XX. Pierre d'Anthenaise, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Lieu et de la Pitellerie, fils puîné de Pierre d'Anthenaise, IIe du nom, chevalier, seigneur du Port-Joulain, de Villeray, etc., et de Madeleine Loisel, fut maintenu dans sa noblesse avec Urbain d'Anthenaise, son frère aîné, par jugement des commissaires aux francs fiefs députés dans la généralité d'Alençon du 27 mars 1641. (*D'Hozier*). Pierre avait fait un partage avec ses frères le 21 septembre 1623, et s'était allié, par contrat du 2 janvier 1622, avec Marie des Faveries, fille de Philippe des Faveries, écuyer, seigneur du Chesnay, et de Catherine de Pluviers. De leur mariage sont provenus, entre autres enfants :

Des Faveries : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 losanges du même.

1° Claude, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Autre Claude d'Anthenaise, écuyer, seigneur du Parc-Cotteron. Il eut avec Claude d'Anthenaise, écuyer, seigneur de la Pitellerie, son frère aîné, pouvoir de tirer et chasser sur leurs terres, par sentence du 16 mai 1656, rendue contre Pierre de Loisel, écuyer, seigneur de St-Léger. (*D'Hozier*). Marie *Froger*, sa veuve, fut nommée, le 9 mars 1658, tutrice de leur fils :

Pierre d'Anthenaise, écuyer, auquel fut commun l'acte de production des titres de sa famille devant l'inten-

(1) Preuves certifiées par Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, à la reine et à très-haut et très-puissant seigneur messire René Mans de Froulay, son premier écuyer, comte de Tessé, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres et grand d'Espagne. (*Expédition délivrée par M. d'Hozier à Versailles, le* 20 *septembre* 1838).

dant d'Alençon, le 4 juin 1666. Il était alors âgé d[e]
16 ans.

DE TRONSON : coupé, au 1 d'azur, à 3 fleurs de coudrier tigées d'or; au 2 d'argent, maçonné de sable.

XXI. Claude D'ANTHENAISE, Ier du nom, écuyer seigneur de la Pitellerie, baptisé le 21 janvier 1624 servit sous le marquis de Saint-Simon-Courtomer suivant un certificat du 18 juin 1642. Il s'allia par articles du 4 février 1649, reconnus le 6 août suivant, ave[c] Françoise DE TRONSON, fille de Robert de Tronson écuyer, sieur dudit lieu, gentilhomme de la veneri[e] du roi, et de Florence d'Aureville. Claude d'Anthenaise fut compris dans l'acte de production des titre[s] de sa famille devant M. de Marle, intendant de l[a] généralité d'Alençon, du 4 juin 1666. Il était alor[s] âgé de 44 ans. Il eut pour fils François, dont on v[a] parler.

LE FLEURIEL : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 quintefeuilles du même.

XXII. François D'ANTHENAISE, écuyer, seigneur de la Pitellerie, né le 2 mars 1650, épousa par articles du 31 décembre 1674, reconnus le 15 mai 1675, Madeleine LE FLEURIEL. Il fit enregistrer ses armes, *bandé d'argent et de gueules* (1), à l'armorial de la généralité d'Alençon (*fol.* 187). François eut pour fils Claude IIe du nom, qui suit.

MOYNET : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un croissant de sable; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces d'azur.

XXIII. Claude D'ANTHENAISE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Sauvagère, né le 5 avril 1686, épousa, par articles du 19 novembre 1713 (mariage béni le 8 février 1714), Marie-Jeanne MOYNET, fille de Henri Moynet, écuyer, seigneur de la Salmondière, et de Jacqueline Riou. (*D'Hozier*). De ce mariage est issu, entre autres enfants, Claude-Henri qui suit.

CHEMIN :

XXIV. Claude-Henri D'ANTHENAISE, écuyer, seigneur de la Pitellerie, baptisé le 1er février 1715, épousa, par contrat du 5 février 1743 (mariage béni le 19 du même mois), Marie-Thérèse CHEMIN, de laquelle il eut :

---

(1) Le nombre des pièces n'est pas exprimé. C'est par erreur qu'au folio 557 du même armorial, ses armes ont été décrites : *d'azur, à 3 chevrons d'or*. Ni lui, ni aucun des siens n'ont jamais porté ces armoiries.

Charles-Claude d'Anthenaise, né le 6 mai 1748, reçu page de la reine d'après le certificat de ses preuves de noblesse remontant à Jean d'Anthenaise, son sixième aïeul, seigneur du Port-Joulain, marié, le 4 février 1539, avec Simonne de Champagne ; certificat donné par Pierre-Louis d'Hozier, conseiller du roi en ses conseils, juge d'armes de France, le 24 avril 1761. (*Expédition délivrée par M. d'Hozier, à Versailles, le 2 septembre 1838*).

SECONDE BRANCHE DU PORT-JOULAIN.

XIX. Jean D'ANTHENAISE, Ve du nom, écuyer, seigneur de la Bigne, puis du Port-Joulain, par acquisition de Pierre d'Anthenaise, son frère aîné, en 1590, second fils de Jean d'Anthenaise, IVe du nom, seigneur de Villeray, du Port-Joulain, etc., et de Simonne de Champagne, fut lieutenant pour le roi au gouvernement de la ville et du château de Craon. Il fit un partage avec le même Pierre d'Anthenaise le 25 mars 1584, et s'allia, par contrat du 19 décembre 1592, avec Françoise DE TEILLÉ, fille de Georges de Teillé, seigneur des Moulins-Vieux, et de Barbe le Clerc, et sœur de Gillonne de Teillé, femme de Michel de la Corbinaye, seigneur de Bourgon. (*Bibl. de l'Arsenal, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, prieuré d'Aquitaine*, p. 748). Jean d'Anthenaise céda ses biens à son fils le 14 février 1629, et consentit au mariage d'Anne, sa fille, le 28 avril 1622. Il fut inhumé en la chapelle du Port-Joulain le 17 mars 1639. (*Registres de l'état civil de Marigné*). Ses enfants furent :

DE TEILLÉ : de gueules, à la bande d'or, chargée de 5 losanges de gueules.

1° François, dont l'article suit;

2° Anne d'Anthenaise, mariée, par contrat du 28 avril 1622, avec Pierre *de Valette*, écuyer, seigneur du Bois-Mellet ;

3° Charlotte d'Anthenaise, dame de la Charouillère. Elle vivait en 1678.

XX. François D'ANTHENAISE, écuyer, seigneur du Port-Joulain, de la Bigne, de la Bérardière, épousa, par contrat du 17 avril 1618 (mariage béni le 2 juin suivant dans la chapelle du château de Charnacé),

DE CHARNACÉ : d'azur, à trois croisettes pattées d'or.

Marie DE CHARNACÉ, fille de Jacques de Charnacé, chevalier, seigneur de Charnacé, et d'Adrienne le Paigné de la Juzelais. Marie de Charnacé fut inhumée en la chapelle du Port-Joulain le 14 avril 1637. François d'Anthenaise, décédé à Charchigné, au Maine, avait été enseveli dans l'église paroissiale de ce lieu le 6 décembre 1648. Son corps fut exhumé et transporté en la chapelle du Port-Joulain le 10 du même mois. (*Registres de Marigné*). De son mariage sont issus :

1° René d'Anthenaise, seigneur de la Bérardière, inhumé en la chapelle du Port-Joulain le 26 septembre 1645. Il n'était pas marié. Son frère Charles fut son héritier principal;

2° François d'Anthenaise, baptisé le 7 juillet 1620, mort avant son frère Charles;

3° Charles Ier, du nom, qui suit;

4° Julien d'Anthenaise, baptisé au Port-Joulain le 16 décembre 1634;

5° Auguste, auteur de la branche des SEIGNEURS DE SAINT-PHILBERT, rapportée ci-après;

6° Joseph d'Anthenaise, mort avant l'année 1665;

7° Marie d'Anthenaise, mariée, le 15 novembre 1650, avec René *de Pannard*, écuyer, seigneur du Port de Miré, fils de François de Pannard, écuyer, seigneur du Port de Miré, et de Perrine Quatrebarbes, dame de la Guedonnière;

8° Charlotte d'Anthenaise, baptisée le 3 juin 1622;

9° Anne d'Anthenaise, décédée à l'âge de 60 ans au château du Port-Joulain, et inhumée le 16 avril 1694 dans la chapelle duditlieu.

LE PEIGNÉ : de gueules, à 3 peignes d'or.

XXI. Charles D'ANTHENAISE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Port-Joulain, de la Bigne, etc., épousa, par contrat du 5 janvier 1646, Anne LE PEIGNÉ, fille aînée et héritière de Louis le Peigné, seigneur de la Charouillère près Nantes, de la Touche, de la Bourdelière, et de dame Jeanne Richerot. Charles d'Anthenaise, à l'exemple de son père et de son aïeul, avait porté le nom de la Bigne en négligeant d'y joindre celui d'Anthenaise. Les habitants de Marigné-sous-Daon refusèrent de payer à M. de la Bigne les droits qu'ils devaient à M. d'Anthenaise. De là un procès que gagna M. de la Bigne. Les habitants furent con-

lamnés à payer les frais et dépens, pris annuelle-nent jusqu'à extinction sur la taille. Anne le Pei-;né était veuve de Charles d'Anthenaise le 3 décem-ore 1665, et demeurait en la paroisse de Vallet, évêché de Nantes. Elle obtint acte de la représenta-ion des titres de noblesse de ses enfants, (dont elle était tutrice,) et d'Augustin d'Anthenaise, son beau-rère, le 10 juin 1667, par devant M. Voisin de la Noiraye, intendant de la généralité de Tours. Elle avait eu de Charles Ier d'Anthenaise, outre plusieurs enfants morts au berceau :

1° Charles, IIe du nom, qui suit ;

2° Jacques d'Anthenaise, mort en bas âge;

3° Jeanne-Marguerite d'Anthenaise, baptisée le 20 juin 1649. Elle eut pour parrain, haut et puissant seigneur Jean de Montallais, chevalier, seigneur de Chambellé, de Marigné, etc., et pour marraine Jeanne Richerot, dame de la Charouillère ;

4° Charlotte d'Anthenaise.

XXII. Charles d'Anthenaise, IIe du nom, cheva-lier, seigneur du Port-Joulain, de la Jaille-Ivon, de Montguillon, de Landiffer, de la Touche et de la Charouillère, paroisse de Vallet, en l'évêché de Nan-tes, lieutenant de roi en la ville de Château-Gontier, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la no-blesse de Bretagne du 20 mai 1669 (1). Ses armes vi-sées dans cet arrêt voir, à la bibliothèque de l'Arse-nal, l'armorial manuscrit de Bretagne) sont, *d'argent*, *à 3 jumelles de gueules en bande*, et il les fit enregis-

(1) A raison de cet arrêt, la généalogie de Charles d'Anthe-naise se trouve mentionnée dans deux manuscrits in-folio cotés 744 et 1374, de la bibliothèque de l'Arsenal, intitulés *Noblesse de Bretagne*. Cette généalogie, qui ne remonte pas au-delà de 1522, est pleine d'erreurs dans les filiations et l'orthographe des noms de terre. En tête de l'une, nonobstant la description des armes qui porte que les *trois jumelles* doivent être *en bande*, l'armoriste les a peintes *en barre*. Ces manuscrits sont curieux; mais on doit y puiser avec précaution et s'assurer par d'autres documents de l'exactitude du texte.

trer ainsi au fol. 421 de l'*armorial de la généralit[é] de Tours*, en 1698. Il avait épousé Jeanne Olivier, d[e] laquelle il eut :

Olivier : d'argent, à un olivier terrassé de sinople.

1° Charles d'Anthenaise, né le 1er avril 1692, baptisé le 1[…] janvier 1701, mort jeune;

2° Pierre-René d'Anthenaise, né le 14 avril 1693. Il fu[t] baptisé le 15 avril 1696, et eut pour parrain René d[u] Guesclin, chevalier, seigneur de Lescoublère, et pour marraine dame Elisabeth de Ste-Marthe, épouse de messir[e] Prosper d'Anthenaise, chevalier, seigneur de la Raillière près Beaupréau. (*Registres de l'état civil de Marigné*);

3° Charles-Auguste d'Anthenaise, né au Port Joulain le [...] juin 1694;

4° Emeric-Louis d'Anthenaise, baptisé le 31 octobre 1695. Il eut pour parrain haut et puissant messire Louis d[e] Rougé, seigneur des Rues;

5° Jean-Baptiste Prosper d'Anthenaise, né le 20 septembr[e] 1698 et baptisé le 29 du même mois. Il eut pour parrai[n] Prosper d'Anthenaise, seigneur de la Raillière. Il fut religieux bénédictin de la congrégation de St-Maur. Quatr[e] de ses frères et la plupart des fils de François d'Anthenais[e] ayant péri dans les guerres du règne de Louis XIV, l[a] mère de Jean-Baptiste-Prosper voulut faire des démarche[s] près du St-Siége pour le faire relever de ses vœux; mais i[l] se refusa constamment aux sollicitations de sa famille, e[t] mourut en l'abbaye de Marmoutier de Tours (1);

6° Marie-Marquise d'Anthenaise, née le 18 août 1689, baptisée le 30 octobre 1694. Elle eut pour parrain Jean, seigneur de la Motte-Baracé, marquis de Sénonnes. Héritièr[e] de sa branche, elle en porta les biens à son mari, Achel-Roland *de Barrin*, chevalier, seigneur de Fromenteau, du Pallet, etc., conseiller au parlement de Bretagne. (Le Port-Joulain appartient aujourd'hui à Mme la marquise de Montbel, née de Barrin);

7° Constance d'Anthenaise, née au Port-Joulain le 18 novembre 1690, baptisée en la chapelle dudit lieu le 23 mai 1693. Elle eut pour parrain messire Pierre du Bois, seigneur de Maquillé, et pour marraine demoiselle Anne-Constance de Montalais, dame de Chambellé, de Marigné, etc.

---

(1) Il existe au musée d'Angers une fort belle gravure représentant Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles. Au bas de cette gravure et dans l'encadrement, on lit ces mots : *Prosper d'Anthenaise mon. benedict.*

SEIGNEURS DE SAINT-PHILBERT,

Seule branche existante.

XXI. Augustin d'Anthenaise, chevalier, seigneur e la Boulaye, de la Raillière, de la Fontaine, de oisgirault, etc.. né au Port-Joulain le 14 janvier 637, fils puîné de François d'Anthenaise, écuyer, eigneur du Port-Joulain, de la Bigne, de la Bérar ière, etc., et de Marie de Charnacé, épousa 1° par ontrat passé devant René Vallier, notaire à Mont- ıucon, le 30 mars 1662, mariage célébré le 12 mai ıivant en l'église paroissiale de la Renaudière, harlotte de Gourdon, fille de Jacques de Gourdon, cuyer, seigneur des Coteaux, et de Susanne de la oëze, et veuve de messire Henri de Terves, seineur de Boisgirault, paroisse de Saint-Philbert, rre qu'elle apporta dans la famille d'Anthenaise. harlotte de Gourdon mourut le 7 mars 1675, et fut nterrée dans l'église de la Renaudière. (*Registres de a Renaudière*); 2° Marie d'Andigné, morte le 5 sepmbre 1678, et enterrée dans l'église de la Renauière. Augustin d'Anthenaise fut inhumé en la même glise le 21 décembre 1687. (*Ibid*). Ses enfants ırent ;

De Gourdon :

d'Andigné : d'azur, à 3 aiglettes de gueules becquées et membrées d'azur.

Du premier lit :

1° Augustin d'Anthenaise, né à la Renaudière le 26 avril 1663. Il eut pour parrain Prosper de Collasseau. Il mourut en bas âge;

2° Autre Augustin d'Anthenaise, né à la Raillière, commune de la Renaudière, le 30 juillet 1665. Il est qualifié dans les actes chevalier, seigneur de Boisgirault, terre dont il hérita à la mort de sa mère. Il épousa dame N.... *de Villeneuve du Cazo*, paroisse du May. En 1700 il acheta la Cour de St-Philbert en Mauges, terre que possède encore aujourd'hui la famille d'Anthenaise. Il fit enregistrer ses armes, *d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande*, à l'armorial général de Tours (fol. 97). Il mourut sans enfants, assassiné par son domestique un jour de Pâques, en revenant de l'église;

3° Prosper d'Anthenaise, écuyer, seigneur de la Raillière, né

le 19 mars 1668, baptisé le 13 août 1669 Il eut pou marraine Marguerite de Racapé, dame de Briacé, paroiss du Louroux-Bottereau. Il épousa Anne-Elisabeth *de Sainte-Marthe*. Tous deux, en 1698, firent enregistrer leurs arme à *l'armorial de la généralité de Tours*, savoir celles Prosper d'Anthenaise, *d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande*, au fol. 127; et celles d'Anne-Elisabeth de Sainte-Marthe, *d'argent, à trois fusées et deux demies de sable en fasce*, au fol. 584. On ne voit pas qu'ils aient eu de enfants. Prosper fut enterré dans l'église de la Renaudièr le 28 janvier 1716. (*Registres de la Renaudière*);

4° Jacques d'Anthenaise, né le 17 juillet 1669, baptisé le 22 du même mois;

5° Renée d'Anthenaise, née le 23 septembre 1664. Elle eu pour parrain René de Gibot et pour marraine Jeanne-Marguerite d'Anthenaise, fille de Charles, seigneur du Port-Joulain;

6° Charlotte d'Anthenaise, née à la Raillière le 27 févrie 1672. Elle fut baptisée le 5 mars de la même année, et eut pour parrain Paul de la Brunetière, seigneur du Plessis, docteur de Sorbonne et archidiacre de Paris, nommé évêque de Saintes en 1676;

Du second lit :

7° Charles, qui a continué la postérité.

DE PANNARD : d'argent, à 2 bandes de gueules.

XXII. Charles D'ANTHENAISE, chevalier, seigneur de Saint-Philbert, né à la Raillière le 22 août 1678, épousa en premières noces Anne-Jeanne DE PANNARD, dont il n'eut pas d'enfants. A la mort d'Augustin d'Anthenaise, Charles, le seul survivant de tous ses frères, hérita de la terre de Saint-Philbert achetée par son frère consanguin. Les héritiers de Charlotte de Gourdon, mère d'Augustin, rentrèrent en possession de la terre de Boisgirault, suivant acte du 13 mai 1766. Charles étant âgé de soixante-un ans, épousa en secondes noces, en la maison de Becherelle, paroisse d'Epiré, le 24 août 1741 (le contrat passé le 21 du même mois devant Jaunay, notaire à Angers), Anne-Rose-Françoise DE CANTINEAU, fille de Jean de Cantineau, chevalier, seigneur de la Benicherie, et de dame Marie-Madeleine de Lancrau. Charles d'Anthenaise mourut au château de Saint-Philbert le 14 juillet 1745 et fut inhumé en l'église dudit lieu. Sa

DE CANTINEAU : d'argent, à 3 molettes d'éperon à 5 rais de sable, surmontées d'un lambel du même.

veuve se remaria avec messire Gui-Philippe le Gouz, chevalier, et mourut à Cornillé en 1793. Elle avait de son premier mari deux fils :

1° Charles d'Anthenaise, chevalier, mort à St-Philbert à l'âge de 26 ans, sans avoir été marié;

2° François-Pierre, qui suit.

XXIII. François-Pierre D'ANTHENAISE, chevalier, seigneur de Saint-Philbert en Mauges, né en cette commune le 26 avril 1744, entra au service, en 1758, dans le régiment de Cambrésis, commandé par M. de Barrin, son parent. Ce régiment s'embarqua à Brest pour l'Ile de France, d'où il alla à Pondichéry, et ne rentra en France qu'en 1763, époque à laquelle il fut incorporé dans le régiment de Saintonge. François-Pierre d'Anthenaise continua à servir dans ce corps, y fut fait capitaine en 1778 et se retira du service en 1780. Il avait épousé, par contrat du 6 février 1776 (mariage béni le 13 du même mois), Anne-Louise-Elisabeth TROWIC DE LA GAGNERIE, dame de Châton et autres lieux, née à la Flèche, décédée à Cornillé (Maine et Loire), fille de feu messire Ignace-Louis-Charles-Damien Trowic de la Gagnerie, écuyer, et de dame Anne Louise-Elisabeth Boucault, dame de Fougeré. François-Pierre d'Anthenaise émigra en 1792, servit dans l'armée de Condé, et reçut la croix de l'ordre de Saint-Louis de la main du prince de Condé. Rentré en France au mois de juillet 1800, il mourut à Angers le 30 janvier 1811. Il avait eu deux fils :

TROWIC DE LA GAGNERIE :

1° François-Armand d'Anthenaise, chevalier. Il fit à l'âge de 16 ans la première guerre de la Vendée et s'y distingua par sa bravoure. Après le passage de la Loire, il se réunit aux Chouans et fut tué près de Châteauneuf en 1794, à l'âge de 17 ans;

2° Armand-Charles, dont l'article suit.

XXIV. Armand-Charles, comte D'ANTHENAISE, né à Saint-Philbert le 31 janvier 1779, fut baptisé le lendemain et eut pour parrain Armand-Charles de Barrin, maréchal de camp, son cousin, représenté par messire Gui-Philippe le Gouz, chevalier. Quoique

âgé seulement de quatorze ans, il suivit avec son frère aîné la première guerre de la Vendée jusqu'au passage de la Loire. Il épousa à Angers, le 8 février 1809, Guy-Françoise-Victoire DE CONTADES, née à Tigné, près Doué (Maine-et-Loire), le 27 septembre 1789, fille d'Erasme-Gaspard, comte de Contades (petit-fils du maréchal de Contades), alors maréchal de camp, depuis lieutenant-général des armées du roi, pair de France, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, grand'croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, officier de la Légion-d'Honneur, et de Marie-Françoise-Madeleine-Rose de Villiers, dame du Theil. Le roi Charles X, par lettres patentes du 6 septembre 1828, a érigé la terre de la Cour de Saint-Philbert, près Beaupréau, en majorat avec titre de *comte,* en faveur d'Armand Charles d'Anthenaise et de ses descendants mâles en ligne directe et légitime et suivant l'ordre de primogéniture. De son mariage sont issus :

DE CONTADES : d'or, à l'aigle au vol abaissé d'azur, becquée, languée et armée de gueules.

1° Victor, dont l'article suit ;

2° Alfred d'Anthenaise, mort à Angers à l'âge de 21 ans ;

3° Clotilde d'Anthenaise, mariée à Angers, le 27 mai 1833, à M. le comte *du Buat.*

XXV. Victor, comte D'ANTHENAISE, né à Angers le 30 novembre 1809, a épousé, le 6 février 1837, à Précigné, près Sablé, Marie-Charlotte-Geneviève-Louise-Catherine-Noémie DE ROUGÉ, née à Paris, fille d'Augustin-Charles-Camille, comte de Rougé, ancien colonel, officier de la Légion-d'Honneur, et de Charlotte-Colombe de la Porte de Riantz. Leurs enfants sont :

DE ROUGÉ : de gueules, à la croix pattée d'argent.

1° Pierre d'Anthenaise, né à Paris le 29 janvier 1838 ;

2° Geneviève d'Anthenaise, née à Précigné le 28 janvier 1840 ;

3° Simonne d'Anthenaise, née à Mazé, près Beaufort (Maine-et-Loire), le 23 décembre 1841.

DE BÉRANGER DE CALADON,

Seigneurs DE BAULX, DE LANUÉJOLS, DE LA VALETTE, DE L'ESPINASSE, DE LA CASE, DE SAINT-PAUL, etc., *en Languedoc.*



ARMES : *d'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent, membrée d'or, accostée en pointe de 2 chiens bassets affrontés du même, sur une terrasse de sinople.*

Couronne de comte.

Supports : deux lions.

L'usage des noms de famille s'est établi assez généralement dans la période qui commence au milieu du XIe siècle (1050) et se termine avec les six premiers lustres du siècle suivant. En observant avec attention les progrès de cet usage, on voit que les noms patronimiques ont précédé les noms féodaux comme lien héréditaire de la famille, et ces noms n'ont point cessé jusqu'à nos jours de disputer la priorité à ceux des fiefs les plus anciens et les plus élevés en dignité. Tels sont ceux de Grimaldi (Grimoald), de Damas (Dalmas), de Bermond-Sommières, d'Hélie de Pompadour, de Foucauld Lardimalie, et une foule d'autres que je m'abstiens de citer, parce

qu'on en verra des exemples nombreux et non moins dignes de remarque dans cet ouvrage.

Les BÉRANGER DE CALADON appartiennent à ces anciennes familles patronimiques (1). Leurs auteurs tenaient un rang distingué parmi les vassaux des comtes de Melgueil et des seigneurs de Montpellier dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, et si les guerres religieuses qui ont si longtemps désolé les provinces du Midi, n'eussent gravement atteint la fortune de leurs descendants, cette famille aurait pu compter parmi les plus considérables du Languedoc par ses possessions comme elle en est une des plus distinguées par son ancienneté et ses alliances.

Les plus anciens monuments qui la rappellent prouvent qu'elle prit part à la première croisade contre les Infidèles en 1096. Quatre ans plus tard, Ermengarde, sœur de Raimond et de Guillaume *de Béranger,* donna au monastère de St-Guilhem-du-Désert, au diocèse de Lodève, la moitié du mas de *Redosta,* pour le repos de l'âme du premier, qui avait été tué, et pour le rachat du second qui était captif. Ce fut sans doute dans le même but qu'au mois de juin 1100 Pierre *de Béranger* céda à l'abbé Guillaume la moitié de tous ses biens de la paroisse de Caux, ainsi que la part qui lui appartenait dans l'église, pour la somme de 300 sous de Melgueil (*Gallia Christiana, t. VI, col.* 586, et *Preuves, col.* 275.)

Pons *de Béranger* paraît au nombre des souscripteurs d'une charte de Bertrand, archevêque de Narbonne, en faveur de l'abbaye de St-Pons-de-Thomières, de l'année 1102 (*Arch. de l'abbaye de St-Chignan*).

Gaucelin *de Béranger* accorda aussi quelques biens aux religieux de St-Guilhem-du-Désert, entre

---

(1) *De Béranger* est une traduction vicieuse de *Berengarii,* qu'il eût fallu traduire par *de Berenger.* Mais comme il existe en diverses provinces plusieurs familles *de Berenger*, et notamment une fort ancienne en Dauphiné, on a conservé dans la traduction la différence qui distingue les *de Beranger* en Languedoc des autres familles de ce nom.

autres une maison située à *Valles*, par charte du 3 des calendes d'avril (30 mars) 1120. (*Gall. Christiana, t. VI, col.* 588.)

En la même année 1120, Bernard *de Béranger* fut présent au traité de mariage de Guillemette de Montpellier, avec Bernard IV, comte de Melgueil, et l'année suivante il fut présent avec Pons *de Béranger,* au testament de Guillaume V, seigneur de Montpellier. (*Mss. d'Aubais, nos* 81, 82.)

Dans un premier testament fait en 1114 Guillaume V, seigneur de Montpellier, en pàrtant pour chasser les Maures de l'île de Majorque, avait fait remise du château de Montarnaud, situé dans le diocèse de Maguelonne, à Elzéar *de Béranger* et à sa postérité. Il paraît que celui-ci mourut peu après sans enfants, puisque le même Guillaume V, par son dernier testament de 1121, donna le château de Montarnaud à Guillaume de Montpellier, seigneur d'Omelas, son fils, qui en disposa lui-même, en 1156, en faveur de son fils Raimbaud de Montpellier. (*Hist. générale de Languedoc, t. II, preuves, col.* 414, 558.)

Raimond *de Béranger* est nommé avec Pierre du Caylar parmi les témoins d'une donation faite aux religieux de Silvanès, par Guiral de Papelonnac, en 1155. (*Cartul de Silvanès, t. I, fol.* 241.)

Au commencement du siècle suivant, Gaucelin *de Béranger* céda aux religieux de St-Guilhem-du-Désert et à Pierre de Leyssac, leur abbé, une albergue de deux chevaliers dans le mas de Combes, par charte de l'année 1213. (*Gallia Christiana, t. VI, fol.* 592.)

On trouve dans le Trésor des chartes (*Toulouse, sac n°* 16) à Paris, un rôle des seigneurs et barons de l'Albigeois qui prêtèrent serment de fidélité au roi saint Louis au mois de mars 1242, et parmi eux figure Raimond *de Béranger*. Ce dernier comparut vers 1245 avec Pierre de Bermond et Guillaume de Montpellier, à la charte d'une donation faite au monastère de Bonneval, par Guillaume de Saint-Urcise, Raimond de Montpeyroux et plusieurs autres seigneurs. (*Cart. de Bonneval, t. I, fol.* 154.)

Le même Raimond *de Béranger*, qualifié *dominus* (chevalier), fut présent avec Guillaume de Lodève, aussi chevalier, à une donation faite en 1248 par Gui de Levis, à Raimond de Campendu, chevalier (*Arch. du domaine de Montpellier, Vendres, n°* 6.)

Dans un acte du 16 des calendes de juin (17 mai) 1300, reçu par Audrac et Borel, notaires royaux à Beziers, touchant l'exécution de lettres patentes du roi Philippe-le-Bel, du 13 septembre 1298, qui autorisaient l'évêque de Beziers à disposer d'un ancien cimetière où l'on avait fait une rue publique pour agrandir son église, on voit parmi les témoins Pierre de Clermont, chevalier, Pons de St-Privat, Raimond *de Béranger* et Bermond de Gabian, damoiseaux (*Rec. de Doat, t.* 62, *fol.* 269.)

Bertrand *de Béranger*, abbé de Saint-Tibery au diocèse d'Agde, vivait en 1324. (*Gallia Christiana, t. VI, col.* 714.)

Les deux noms DE BÉRANGER et DE CALADON furent réunis dans cette famille vers le milieu du XIVe siècle, et depuis lors sa filiation se suit sans aucune interruption.

I. Raimond DE BÉRANGER DE CALADON, Ier du nom, seigneur de Baulx, vivant vers 1360, eut, entre autres enfants :

1° Bertrand de Béranger de Caladon, seigneur de Baulx, marié avec Allemande *d'Auriol*, dont il n'eut qu'une fille, qu'il institua son héritière par son testament du 25 novembre 1420 :

Braïdette de Béranger de Caladon, dame de Baulx, qui épousa Pierre *de Trinquière*;

2° Raimond, IIe du nom, qui suit.

DU BOIS : d'or, à un bois ou buisson de sinople.

II. Raimond DE BÉRANGER DE CALADON, IIe du nom, seigneur de Lanuéjols, épousa Tiburge DU BOIS, qui rendit hommage, le 19 octobre 1409, à Guiraud de Vissec, seigneur d'Avèse. Il laissa :

III. Bringuier DE BÉRANGER DE CALADON, seigneur de Lanuéjols. Le 3 décembre 1429 il retira, par droit de commise, certaines pièces de terre d'un de ses

vassaux. Il fit son testament le 7 décembre 1449, et laissa, entre autres enfants (1) :

1° Marquis, dont nous allons parler;

2° Ermessende de Caladon, mariée à noble Jacques *Sauveur*, dont elle était veuve en 1493.

IV. Marquis DE CALADON, seigneur de Lanuéjols, rendit hommage le 10 août 1456. Il eut deux fils :

1° Jean de Béranger de Caladon, qui fit son testament le 8 juillet 1516, et paraît être mort sans enfants;

2° François, qui suit.

V. François DE CALADON, co-seigneur de Lanuéjols, reçut une reconnaissance féodale avec son frère aîné, le 21 janvier 1515 (*v. st.*). Il est nommé avec Jeanne DE GRÉGOIRE, sa femme, dans le testament du même Jean de Béranger de Caladon, de l'année 1516. Ils eurent deux fils :

DE GRÉGOIRE : de gueules, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.

1° François de Caladon, co-seigneur de Lanuéjols, qui fut père de :

François de Caladon, co-seigneur de Lanuéjols et seigneur de la Valette. Celui-ci rendit des services au roi Henri IV, qui, pour l'en récompenser, lui inféoda la justice haute, moyenne et basse des lieux de Massages et Montjardin en Rouergue. Il épousa Gabrielle *de Lestang de Pomerols*, fille de François de Lestang, co-seigneur de Pomerols, de Sainte-Marguerite, de Murol, etc. Il en eut :

a. Anne de Caladon, dame en partie de Lanuéjols, de Massages et de Montjardin, mariée en l'église réformée du Vigan (le contrat du 2 mai 1593), avec noble Pierre *de Banne*, seigneur d'Avéjan, baron de Ferreyrolles. Elle fit son testament le 30

---

(1) On trouve parmi les titres de la Bibliothèque du roi une quittance de 200 livres tournois, donnée, le 25 avril 1475, au receveur chargé du paiement des garnisons de Roussillon, par Lienart *de Calado*, capitaine de Bellegarde, pour 4 mois de ses appointements et de ceux de 10 hommes commis à la garde de cette place. Cet acte était scellé de son sceau; mais ce sceau est détruit, et l'on ne sait si ce Liénart appartenait à la maison de Caladon.

janvier 1612, et voulut être inhumée soit à Avéjan, soit à Lanuéjols;

b. Marie de Caladon, mariée, par contrat du 24 novembre 1605, avec Henri *Sarret*, chevalier, seigneur de Fabrègues, de la Valette, etc., depuis gouverneur de Pézenas et maréchal de camp;

c. Françoise de Caladon, mariée, le 9 novembre 1597, avec Pierre *de Gabriac*, seigneur de Tignac;

2° Jacques, Ier du nom, qui suit.

DE LA TUDE: écartelé d'argent et de sable.

VI. Jacques DE CALADON, Ier du nom, seigneur de l'Espinasse, co-seigneur de Lanuéjols, épousa Hélix DE LA TUDE, et fit son testament le 12 décembre 1587. Leurs enfants furent :

1° Henri de Caladon;

2° Pons, dont l'article suit;

3° François de Caladon, marié, en 1553, avec Jeanne *de Montfaucon* (1);

4° Pierre, Ier du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;

5° Anne de Caladon, mariée, le 5 juillet 1556, avec Pierre *d'Albignac*, seigneur du Triadou;

6° Bourguette de Caladon, mariée avec Jean *d'Assas*, écuyer.

DE LAUZIÈRES: d'argent, à un osier de sinople.

VII. Pons DE CALADON, co-seigneur de Lanuéjols, épousa, le 5 mai 1566, Antoinette DE LAUZIÈRES, dame en partie del Capiès, fille d'Anglesian de Lauzières, seigneur de la Coste, de St-Beaulise, etc., et de Jeanne de Saint-Félix. Pons de Caladon fit son testament le 13 avril 1596. Ses enfants furent :

1° Jacques de Caladon;

2° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

3° François de Caladon, qui testa en 1652, et laissa :

A. Etienne de Caladon, seigneur du Boisset;

B. Pierre de Caladon, seigneur del Capiès.

VIII. Jean DE CALADON, Ier du nom, co-seigneur

---

(1) C'est sans doute de ce mariage qu'est née Jeanne de Caladon, dame en partie d'Arre, mariée, en 1594, avec Pierre *d'Albignac*, seigneur de Bedos.

de Lanuéjols et seigneur de l'Espinasse, épousa, le 2 avril 1606, Jeanne DU FESC DE SUMÈNE, dont il eut :

DU FESC :

IX. Jean DE CALADON, II[e] du nom seigneur de l'Espinasse, qui assista, le 4 mai 1643, au mariage de Pierre de Malbosc, seigneur de Miral, avec Balthazare de Ginestous.

SECONDE BRANCHE.

VII. Pierre DE CALADON, I[er] du nom, co-seigneur de Lanuéjols, reçut une donation de son père le 10 septembre 1594. Il épousa Anne DE MAURE, avec laquelle il fit une donation à son fils aîné le 19 août 1620. Il avait eu deux fils :

DE MAURE :

1° Jean, I[er] du nom, qui suit ;

2° Jacques II[e] du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA CASE, rapportée ci-après.

VIII. Jean DE CALADON, I[er] du nom, seigneur de Combes, co-seigneur de Lanuéjols et de la Case, épousa, le 23 août 1620, Louise DU PONT, dont il eut, entre autres enfants :

DU PONT : d'or, à l'ombre de soleil d'azur.

1° Pierre, II[e] du nom, qui suit ;

2° Jean de Caladon, seigneur de la Boissière, marié, le 11 février 1643, avec Louise *du Pont*, sa cousine, laquelle fit son testament le 11 mars 1664. Ils avaient alors un fils :

Jean de Caladon, seigneur de la Boissière.

IX. Pierre DE CALADON, II[e] du nom, co-seigneur de Lanuéjols, épousa, le 9 mai 1645, Marie DE JULIEN, des seigneurs de la Vernède, au diocèse d'Uzès. Ils ont eu quatre fils :

DE JULIEN : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable ; aux 2 et 3 palés d'argent et de gueules.

1° Jean, II[e] du nom, qui suit ;

2° Pierre de Caladon ;

3° Louis de Caladon, seigneur de St-Paul, vivant en 1698 ;

4° Étienne de Caladon.

X. Jean DE CALADON, II[e] du nom, seigneur de La-

Lautal : de gueules, à 2 aigles d'argent, au vol abaissé.

nuéjols, co-seigneur de l'Espinasse, épousa, le 3 no-vembre 1664, Anne Lautal, et fut maintenu dan sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendan de Languedoc, du 16 décembre 1668. En 1698, il fi enregistrer ses armes au fol. 221 de l'*Armorial de l* *généralité de Montpellier*. Il eut pour fils :

de Ginestous : d'or au lion de gueules.

XI. Pierre de Caladon, IIIe du nom, seigneur d Lanuéjols, marié avec Marie de Ginestous, mort sans enfants, fille de Henri de Ginestous, seigneu d'Argentières, gouverneur et viguier pour le roi de l ville et viguerie du Vigan, et de Marie de Malbos de Miral.

SEIGNEURS DE LA CASE.

de Laval : d'or, à une truie de sable adextrée d'un chêne terrassé de sinople ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

VIII. Jacques de Caladon, IIe nom, co-seigneu de la Case, fils puîné de Pierre de Caladon, seigneur de Lanuéjols, et d'Anne de Maure, épousa le 12 mai 1621, Susanne de Laval. Il en eut, entre autres enfants, Jacques, IIIe du nom, dont nous allons parler.

Rousset : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

IX. Jacques de Caladon, IIIe du nom, seigneur de la Case, épousa, par contrat du 21 octobre 1646, Marguerite Rousset. Il fit son testament le 15 janvier 1667, et laissa :

1° François de Caladon, maintenu dans sa noblesse avec ses frères, par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 16 décembre 1668 ;

2° Jean de Caladon, seigneur de la Case, } vivants en 1698 ;
3° Jacques de Caladon, seigneur de Breau, }

4° Gabriel de Caladon ;

5° Pierre de Caladon.

DE BRISAY,

Seigneurs DE BRISAY, DE DESTILLÉ, DE SAINT-GERMAIN, DE DOUSSAY, DE LA ROCHE-BRISAY, DE LA MOTHE, DE VINTUEIL, *marquis* et *comtes* DE DENONVILLE et D'AVESNES, *vicomtes* DE MONTBAZILLAC, *seigneurs* DU PETIT-BRISAY, DE BEAUMONT, DE VILLEGONGIS, *en Touraine*, *en Poitou*, *en Beauce*, etc.



ARMES : *fascé d'argent et de gueules de 8 pièces* (1).
Couronne de marquis.
Supports et cimier : trois aigles.

La maison DE BRISAY a pris son nom d'une terre située dans la partie de la Touraine qui confine au Poitou. La possession de cette terre, qui relevait des barons de l'Isle-Bouchard, et remontait dans cette

(1) Il y a eu des variations dans les anciens sceaux de cette maison. Un sceau de 1232, représente *deux bandes* et le contre-scel 4 *jumelles* (8 *fasces*); un autre de 1234, *trois bandes*; un de 1300 *fascé de* 8 *pièces*, enfin un autre de 1345 *fascé de* 12 *pièces*. C'est le *fascé de* 8 *pièces* qui a prévalu dans les branches aînées; celle de Beaumont portait *une bande*.

famille au-delà de l'an 1000, est distincte de celle de deux autres terres auxquelles elle a donné son nom vers la fin du même siècle, savoir la Roche-Brisay, en Mirebalais, et le Petit-Brisay, à 3 lieues de Châtellerauld. La maison de Brisay possédait ces trois terres dans les XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles. La possession des deux dernières s'y est continuée jusques vers 1600, qu'elles en sont sorties par l'extinction des branches de la Roche-Brisay et de Beaumont.

D'anciens mémoires de famille donnent une origine commune aux maisons de Brisay et de Mirebeau; mais cette opinion n'est fondée sur aucune preuve. Une tradition plus probable, et que les plus anciens titres vérifient, fait descendre la maison *de Chourses de Malicorne* au Maine, de celle de Brisay. Cette tradition est consignée dans deux vieux registres d'armes conservés, l'un aux Célestins de Soissons, l'autre dans la bibliothèque du duc de Savelly, en Italie. Ces deux registres, au chapitre des Manseaux à bannière, après avoir décrit les armes de Brisay, disent que les seigneurs de Chourses, puînés de Brisay, ajoutaient aux armes de ces derniers *un orle de* 10 *merlettes* pour brisure (1). La même tradition est rappelée dans l'*Histoire des chanceliers de France*, imprimée à Paris chez Vascozan, en 1515, et dans les quartiers généalogiques d'Octave de Brisay de Denonville, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1658.

La maison de Brisay réunit à une ancienneté de huit cents ans de nombreux services et de belles alliances. Ses auteurs, qui avaient rang de bannerets sous Phi-

---

(1) P. Louvet, en ses *Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine*, in-12, 1611, p. 243, dit que la maison de Brisay portait pour cri *Chourses*. Mais il s'est évidemment trompé en attribuant aux seigneurs de Brisay *un orle de* 10 *merlettes de sable*, sur le burelé d'argent et de gueules. On ne trouve aucune race de ces merlettes sur les plus anciens sceaux de cette famille. Du reste la maison de Chourses quitta cette brisure dans le XVI[e] siècle, et porta son écu à 9 fasces au lieu de 8, c'est-à-dire *d'argent, à* 5 *burelles (fasces) de gueules*.

lippe-Auguste, ont fondé les cordeliers de Mirebeau, et sont rappelés dans les chartes de Marmoutier et de Fontevrauld comme bienfaiteurs de ces monastères. Leurs descendants ont traversé avec distinction les temps de la chevalerie, et plus tard ils ont rempli des charges à la cour, ont fourni des capitaines de 100 et 50 hommes d'armes, des gentilshommes ordinaires de nos rois, des gouverneurs de places, des lieutenants en Bourgogne et en Orléanais et plusieurs généraux.

La généalogie qui va suivre est fondée sur des extraits d'anciens cartulaires, sur des mémoires de MM. Trincant, procureur du roi à Loudun, et de Sainte-Marthe, historiographes de France, et sur diverses preuves faites par cette famille, soit pour les ordres de Malte et de Saint-Lazare, soit pour les honneurs de la cour.

I. Ernauld de Brisay (*de Brisiaco*), seigneur de Brisay en Touraine, né vers la fin du règne de Hugues Capet, vivait encore en 1045. Il paraît avoir eu, soit par alliance, soit par héritage, la terre de Chourses, au Maine. Il eut, entre autres enfants :

1° Burchard, dont l'article suit ;

2° Simon de Brisay, qui fut présent, en 1050, à la charte de fondation du prieuré de Saint-André de Mirebeau. (*Cartulaire de Bourgueil*). Il eut, entre autres enfants :

Payen de Brisay. Celui-ci fut présent avec Robert de Blois, Foucher de Messemé, Guillaume de Rivière, Oton de Latay et autres, à une charte par laquelle les fils de Renaud Maingot confirmèrent, vers 1104, une donation faite à l'abbaye de Noyers par Cadelon, fils de Boson de Forniols, donation ratifiée à l'Isle-Bouchard par Garnier Maingot, en présence de Boson, vicomte de Châtellerauld (*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*). Payen de Brisay laissa deux fils :

a. Payen de Brisay,
b. Gouffier de Brisay
} mentionnés comme témoins avec Peloquin de l'Isle-Bouchard dans une donation faite à l'abbaye de Noyers vers 1140 (*Idem.*);

3° Hugues de Chourses (*de Cadurcis*) qui fut témoin avec Foucaud de Chévillé, Drogon de Saint-Denis, Rabis de

Chastillon, Garin d'Entrames, Robert de Montpinson, Lisiard d'Arquenay, et autres, à la charte de fondation du prieuré de Saint-Martin de Laval, faite par Gui II, seigneur de Laval, avec le concours de ses enfants, Hamon, Hildelinde, Agnès, Hildeburge, Gui et Gervais. (*Cartul. de Marmoutier*, t. III, fol. 2 et 3).

II. Burchard, énoncé fils d'Ernaud DE BRISAY, fut témoin avec Geoffroi (Martel) comte d'Anjou, Eudes, fils d'Etienne II, comte de Blois, Gui de Preuilly, Artaud de Bourgogne, Morin de Bretagne et plusieurs autres, d'une donation faite vers l'an 1045 (1) au monastère de Tavant, diocèse de Tours, par Geoffroi, surnommé Foucaud, seigneur de l'Isle-Bouchard, des coutumes qu'il avait à Tavant, proche de son château, et de diverses pièces de terre situées dans ses alleux de Lentigny, de Cravant, de Bor, de Rambicornant, d'Anché et de Sazilly. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, p. 287). Il est nommé Burchard *de Chourses*, dans la charte d'une donation faite au prieuré de Laval, vers l'an 1050, par Gui II, seigneur de Laval, charte dans laquelle est nommé Foulques, seigneur de Bouère, au Maine, et où furent témoins avec Burchard de Chourses, Guillaume, comte de Normandie, Rivalon de Donges, Richard, vicomte d'Avranches, Ranulfe, vicomte de Bayeux, Gautier Tyrel, Hamon de Laval, fils de Gui II, Lisiard d'Auvers, Auger de Buignon, etc. (*Cartul. de Marmoutier*, t. III, fol. 3). Burchard laissa, entre autres enfants :

1° Aimeri de Brisay, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Patri de Chourses, vivant en 1081, et duquel est descendue la maison de Chourses de Malicorne, au Maine, alliée,

(1) Cette charte sans date se rapporte par ses synchronismes à l'année 1045 environ, ayant été passée du vivant d'Etienne II, comte de Blois, décédé en 1048, et du comte Geoffroi Martel, qui commenca à gouverner l'Anjou en 1040. Elle paraît du reste la confirmation d'une autre charte de l'an 1020, par laquelle Bouchard, seigneur de l'Isle-Bouchard, chevalier, père de Geoffroi Foucaud, avait concédé à l'abbaye de Marmoutier tous les droits et toutes les coutumes qu'il avait à Tavant. (*Recueil de D. Fonteneau*, à la bibliothèque de Poitiers, t. 17, fol. 577).

entre autres, à celles *d'Argenson*, *de Bailleul*, *de Beaumanoir-Lavardin*, *de Beaumont-le-Vicomte*, *de Clinchamp*, *de Coesme-Lucé*, *de Coëtivy-Taillebourg*, *de Craon*, *de Daillon du Lude*, *d'Illiers*, *de Vieuxpont*, *de Vivonne*, et dont était Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, gouverneur de Poitou, reçu chevalier des ordres du Roi à la première promotion en 1578, et décédé sans postérité.

III. Aimeri DE BRISAY, Ier du nom, seigneur de Brisay en Touraine et de la Roche-Brisay en Poitou, fut présent, le 10 des calendes de février (23 janvier) 1094 (*v. st.*), à une donation faite à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur par Gautier de Montsoreau, ce qui eut lieu par la tradition d'un couteau à manche noir. (*Cartulaire blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 35.) Il laissa plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Aimeri de Brisay, qui vivait en 1131. Cette année, lui et Aimeri Savary et Hugues de Saint-Maur (*de Sancto Moro*), comme seigneurs dominants, autorisèrent une donation faite au monastère de Saint-Michel de Luchais, entre les mains d'Engelbert, premier prieur de ce couvent, par Gilbert *de Choignis*, Milcende, sa femme et leurs enfants. (*Arch. du château de Neuilly-le-Noble*, expédition signée de messire René de la Rochefoucauld, seigneur dudit château);

3° Geoffroi de Brisay, souscripteur, avec Pierre de Raray, d'une charte de donation faite le 4 des ides d'avril (10) 1125, à l'abbaye de Fontevrauld, par Pierre Foelled et sa femme. (*Cartul. de Fontevrauld*, t. II, fol. 19);

4° Guillame de Brisay qui, vers 1136, fit quelques libéralités au même couvent, avec Norman de Cossé, Escot de Gizeux, Hervé de Saint-Medard, etc. (*Id.*, fol. 10). Il est qualifié chevalier dans la charte de fondation de l'abbaye d'Asnier par Guillaume, seigneur de Montreuil-Bellay.

IV. Pierre DE BRISAY, Ier du nom, chevalier, seigneur de Brisay et de la Roche-Brisay, est mentionné dans deux chartes de l'abbaye de Fontevrauld, des années 1115 et 1119. La dernière est une bulle du pape Calixte II, datée du monastère de Marmoutier de Tours, le 17 des calendes d'octobre (15 septembre) par laquelle on voit que Pierre de Brisay (*de Brisiaco*) avait fait don du lieu de *Sovoliæ* à l'abbaye de Fontevrauld (*Gall. Christiana*, *t. II*, *col.* 1316.) Pierre Ier eut pour fils.

1° Pierre de Brisay;

2° Alau Ier du nom (1) dont l'article suit;

3° Affrède de Brisay.

V. Alau DE BRISAY, Ier du nom, seigneur de Brisay et de la Roche-Brisay, assista comme témoin avec son frère Affrède, à une charte par laquelle Hugues, fils de Borrel, seigneur de l'Isle-Bouchard, confirma, en 1140, toutes les donations faites par son père à l'abbaye de Turpenay. (*Cartul. de cette abbaye*, fol. 25.) En 1144, Alau de Brisay, Jean Tournemine, Aimeri, frère de Jean de la Touche, Pierre de Romanil et Alau de l'Isle-Bouchard furent témoins à la charte d'une donation faite au monastère de Fontevrauld par Herbert de Marçay (*de Marchaico*), sa femme et leurs enfants. (*Cartul. de Fontevrauld, t. II, fol.* 37.) Alau Ier de Brisay eut pour fils :

1° Pierre de Brisay, chevalier, compris dans le rôle des bannerets du royaume, dressé sous le règne de Philippe Auguste. Il fut père de :

Raoul de Brisay, qui fonda le couvent des cordeliers de Mirebeau, selon René Chopin. On le désignait par sa force et sa taille sous le nom du grand Raoul de Brisay;

2° Alau, IIe du nom, qui a continué la postérité.

VI. Alau DE BRISAY, IIe du nom, chevalier, seigneur de Brisay et de la prévôté de Restigné qu'il avait reçue en fief d'Aimeri de Blois, chevalier, fit ratifier à ce dernier la vente faite par Olivier de Langeais, chevalier, et André de Surennes, au chapitre de Saint-Martin de Tours, de tous leurs droits en ladite prévôté par charte d'environ l'an 1180. (*Cartul. de S.-Martin de Tours*) Alau de Brisay, chevalier, fut présent avec les autres nobles et chevaliers de la baronnie de l'Isle-Bouchard (entre autres Jean de Sazilly, chevalier, Guillaume de Calon et Mainard de Tavant, sergents d'armes), lorsque Barthélemi de l'Isle-Bouchard se rendit, au mois de décembre 1207,

(1) Ce nom est écrit dans les anciennes chartes Alon, Aluns, Aleu, Allez, Alès, etc.

à l'abbaye de Marmoutier, pour réparer les torts qu'il avait eus envers ce monastère, en le troublant dans la jouissance de biens qu'avait donnés au prieuré de Tavant, feu Bouchard, seigneur de l'Isle, son père, donation que Barthélemi confirma, et dont Alau de Brisay et les autres chevaliers signèrent la charte. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, p. 279.) Alau II eut pour fils :

1° Alau, IIIe du nom, dont on va parler;

2° Pierre de Brisay, qui fut présent, en 1213, à la cession d'une dîme faite par les chanoines de Notre-Dame de Mirebeau à Pierre Amenon et à ses héritiers. (*Arch. dudit monastère*). *Hilaire*, femme de Pierre de Brisay, chevalier, fit don de quelques dîmes à l'église collégiale de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, (*Rec. de D. Fonteneau*, *t.* 20, *fol.* 529) ;

3° Joscelin de Brisay, prévôt de Faye-la-Vineuse. En 1229, il passa une transaction avec Aimeri, abbé de Quinçay, par la médiation de Baudri, abbé de Fontaine-le-Comte au diocèse de Poitiers. (*Gall, Christiana*, t. II, col. 291, 1342).

VII. Alau DE BRISAY, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Brisay, de la Roche-Brisay et autres lieux, fit une donation, au mois de janvier 1232, à l'abbaye de Fontevrauld. Son sceau, conservé dans le cartulaire de ce monastère, représente *deux bandes* et le contre-scel 4 *jumelles* (8 *fasces*.) En 1234, il fit don au chapitre de S.-Martin de Tours de son droit seigneurial en celui de voirie qu'Olivier de Langeais, chevalier, et André de Princé avaient sur la terre et les hommes de Restigné, ainsi qu'en toute la prévôté dudit chapitre. (*Arch. de S.-Martin de Tours*, *pancarte blanche*, *fol.* 211). Son sceau, au bas de cette charte, représentait 3 *bandes*. Alau de Brisay, par une autre charte du mois de mars 1245, également scellée de son sceau, fit don à l'abbaye de Fontevrauld, à titre de pure et perpétuelle aumône, d'un boisseau de blé, mesure de Chinon (c'est-à-dire 4 setiers,) et de deux boisseaux de seigle, à prélever sur son tènement de Destillé, et à transporter tous les ans, le jour de la fête de Saint-Michel, audit monastère. (*Expédition délivrée le* 2 *octobre* 1662, *sur l'original et signée* Simonneau, *secrétaire de l'abbaye*

de Fontevrauld). Alau de Brisay mourut avant l'année 1253, laissant de son mariage avec *Sibylle*, Pierre, IIe du nom, qui suit.

VIII. Pierre de Brisay, IIe du nom, seigneur de Brisay, de concert avec Sibylle, sa mère, fit donation au monastère de Fontevrauld de 12 setiers de froment, mesure de Mirebeau, à prendre annuellement au Haut-Brisay, par charte du mardi après la S. Nicolas 1253. (*Cartulaire de Fontevrauld*, t. I, fol. 389.) Il eut pour fils :

1° Pierre de Brisay, chevalier banneret, dont il est fait mention dans les *Mémoires de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville*, vol. I, p. 538. Il est aussi nommé dans les registres *Olim* du parlement de Paris et qualifié chevalier banneret du pays d'Anjou en 1299 ;

2° Hue de Brisay, chevalier. Il n'était encore que valet (écuyer) lorsque lui et sa femme, Philippe *de Mermande*, dame du Coudray, fille de feu Guillaume de Mermande, chevalier, seigneur du Coudray, transigèrent avec l'abbé et les religieux de Sully, le samedi après la Toussaint 1279. (*Arch. du chât. du Coudray-Montpensier*). Hue de Brisay est qualifié chevalier dans une transaction que lui et sa femme passèrent sous le scel de Chinon, le mercredi avant Pâques fleuries 1284, avec Raimond Sanglier, valet, relativement à un portau que celui-ci avait fait construire devant l'hébergement de Lerne, sur un chemin tenant au bois de l'abbaye de Sully, lequel leur appartenait (*Cartulaire de Fontevrauld*, t. I, fol. 88). Philippe, dame du Coudray, autorisée de monseigneur Hue de Brisay, chevalier, son mari, céda à Renauld Sanglier, chevalier, la garenne et tout le droit seigneurial qu'elle avait au bois de Bor, ainsi que la garenne des landes tenant audit bois et aux châtaigniers de monseigneur Boon Rabaste, chevalier. Cette cession fut faite le mercredi avant Pâques fleuries 1295, et la charte en fut scellée du sceau de Philippe, dame du Coudray, représentant *deux fasces, surmontées d'une merlette*; *et une cotice en bande*. Cimier : un cygne. Elle vivait encore, veuve, au mois de novembre 1311 ;

3° Gui, dont l'article suit;

4° Autre Pierre, le jeune, IIIe du nom, auteur de la branche de Beaumont, rapportée plus loin.

5° Guillaume de Brisay, chevalier, mentionné dans une charte de l'année 1302, avec Philippe de Varèze, aussi chevalier. (*Hist. de la maison de Chasteigner*, par André du Chesne, fol. 171).

IX. Gui de Brisay, chevalier, seigr. de Brisay, servit, en 1297 et années suivantes dans l'armée que le roi Philippe-le-Bel envoya en Flandre, et combattit à la bataille de Furnes. Etant à Bruges le 7 mai 1300, il donna quittance sous son sceau en cire verte, représentant un écu *fascé de* 8 *pièces*, à Mes Guillaume de Milly et Geoffroi du Bois, clercs du roi, de la somme de 127 livres tournois pour les arrérages de son service de l'année précédente en Flandre. (*Titres scellés de Clairambault*). Gui laissa, entre autres enfants :

1° Alau, IVe du nom, qui suit ;

2° Isabeau de Brisay.

X. Alau de Brisay, IVe du nom, chevalier, seigneur de Brisay, de la Roche-Brisay, de Destillé et de Saint-Antoine en Touraine, épousa, par contrat passé sous le scel de Chinon, le lundi (14 mars) après le dimanche *judica me* 1323, Beatrix de Montejean. Il est énoncé au contrat fils de monseigneur Gui de Brisay, chevalier, lequel vivait encore à cette époque. Le roi Philippe de Valois fit don à Alau de Brisay de 40 livrées de bois en la forêt de Chinon. Celui-ci en donna quittance à Joachim Chetton, marchand du roi en cette forêt, le vendredi (17 juin) après la S. Barnabé 1345. Cette quittance est scellée d'un sceau en cire rouge représentant un *burelé de* 12 *pièces*. Il est qualifié chevalier dans une autre quittance qu'il donna sous le même sceau à Loudun, le 2 août 1350, à Jean Chauvel, trésorier des guerres du roi, de la somme de 25 livres 5 sous tournois, en prêt sur ses appointements et ceux de 3 écuyers et 4 archers de sa compagnie, servant dans les guerres d'alors sous le gouvernement de M. de Beaujeu, maréchal de France. Les registres de l'hôtel-de-ville de Poitiers, où sont nommés les gentilshommes les plus qualifiés qui périrent à la bataille de Poitiers en 1356, mentionnent dans le nombre le seigneur de la Roche-Brisay. Alau a laissé, entre autres enfants :

De Montejean : d'or, fretté de gueules.

1° Alau ou Alès, V[e] du nom, dont nous allons parler;

2° Isabelle de Brisay, seconde femme d'Eschivart, baron *de Preuilly*, qui n'en eut pas d'enfants;

3° Marguerite de Brisay, mariée 1° avec Gui *de Laval*, seigneur de Coymel, tué à la bataille de Crécy en 1346; fils de Bouchard de Laval (Montmorency) seigneur d'Attichy-sur Aisne, de la Malmaison, et de Conflans en partie, et de Béatrix d'Erquery, fille de Raoul, dit Herpin d'Erquery, chevalier, seigneur d'Erquery, grand panetier de France; 2° suivant les registres du parlement de Paris, avec Louis *Rouault*, seigneur de la Mothe, frère de Clément, dit Tristan Rouault, vicomte de Thouars, sous lequel Louis Rouault servait au siège de Bourbourg en 1383. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne.* t. VII. p. 98);

4° Alix de Brisay;

5° Agnès de Brisay.

XI. Alau ou Alès de Brisay, V[e] du nom, chevalier, seigneur de la Roche-Brisay, etc., donna une reconnaissance, le 3 août 1374, à l'abbesse et aux religieuses de Fontevrauld, de diverses rentes en blé, froment, seigle, baillarge et argent à prendre sur la maison de la Tourette de Chinon, membre de la dite abbaye, et sur deux de ses moulins situés en la paroisse de Chavaignes, lesdites rentes portables au grenier dudit couvent le jour de la fête de S. Michel. (*Cartul. de Fontevrauld,* t. I, fol. 389; *expédition délivrée le* 2 *décembre* 1662, *et signée* Simonneau, *secrétaire de cette abbaye*). Alau de Brisay transigea, le 17 février 1376 (*v. s.*) avec Renaud de Montléon, chevalier, ce dernier stipulant aux nom et droits d'Orable de Preuilly, sa femme. (*Arch. du chât. du Coudray-Montpensier*) Il avait épousé Bertaude de la Jaille. En 1389, il rendit hommage au roi pour son hôtel de la Roche-Brisay. (*Chambre des comptes de Paris*, reg. 339, fol. 77). Bertaude de la Jaille vivait encore en 1398. Alau en avait eu, entre autres enfants:

De la Jaille: d'argent à la bande fuselée de gueules.

1° Gilles, qui suit;

2° Aimeri de Brisay, qui obtint du duc d'Anjou la permission de chasser en la garenne de la terre de Mirebeau en 1405. (*Ch. des comptes de Paris*, *reg.* 330, *fol.* 81);

3° Jeanne de Brisay, mariée avec Jean *Prévost*, chevalier, seigneur du Chastellier-Portault, frère de Guillaume Prévost, chevalier, seigneur de Chazolle et de Poitault, en Poitou.

XII. Gilles DE BRISAY, chevalier, seigr. de la Roche-Brisay, de Destillé, etc., épousa, par contrat du 26 octobre 1394, Marguerite DE ROCHECHOUART, dame de Saint-Germain en Limosin, veuve de Bertrand de Chanac, seigneur de Châtel-Acher, et fille d'Aimeri de Rochechouart, chevalier, seigneur de Mortemart, conseiller et chambellan du roi, capitaine-général ès pays de Poitou et Saintonge, et de Jeanne d'Archiac, dame de St-Germain. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* t. IV. p. 676). Il fut du nombre des chevaliers de France qui accompagnèrent le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne, lorsque ce prince vola au secours de l'empereur Sigismond. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, perdue contre le sultan Bajazet le 28 septembre 1396. Les historiens disent que Bajazet fit égorger tous les prisonniers, excepté le comte de Nevers, parce qu'il était du sang royal, et 25 des plus qualifiés, dans l'espoir d'en tirer de grosses rançons (*Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, t. VI, p. 65). Le seigneur de Brisay fut l'un de ceux que le sultan fit excepter de ce massacre général. C'est ce qu'on voit par des lettres patentes du roi Charles VI, du 13 juin 1398, adressées aux gens de ses comptes et trésoriers à Paris et au bailliage de Touraine. Elles sont rendues sur la requête présentée à S. M. par Bertaude de la Jaille, mère de son bien amé et féal Gilles de Brisay, chevalier, et Marguerite de Rochechouart, sa femme, exposant que ce prince ayant fait publier en ses pays et bailliages de Touraine que tous ceux qui lui devaient et étaient tenus de lui faire foi et hommage, eussent à les lui faire à certain terme; que ledit Gilles de Brisay, qui y était tenu à cause de l'hôtel, terre et appartenances de Destillé, n'était pas encore revenu du voyage de Hongrie, où il était allé en la compagnie de son très-cher et très-amé cousin le comte de Nevers, et y était pri-

DE ROCHECHOUART : fascé nébulé d'argent et de gueules.

sonnier ès mains des mécréants, ennemis de la foi, ès parties de Turquie, pourquoi ce prince lui avait accordé répi et souffrance pour lui faire lesdites foi et hommage jusqu'à la fête de S. Jean-Baptiste prochaine, que lesdites dames ayant envoyé certain messager ès dites parties de Turquie, et finance pour racheter ledit de Brisay, on en avait apporté nouvelles certaines; cependant, à cause du peu de temps qui se trouvait jusqu'à la fête de S. Jean-Baptiste, sur leur demande, elles obtinrent du roi de nouvelles lettres de répi et souffrance jusqu'à la fête de Noël. Ces lettres, signées par le roi à la relation de son conseil, et scellées du grand sceau en cire jaune, furent vidimées le même jour par Jean, seigneur de Folleville, conseiller du roi, garde de la prévôté de Paris. Gilles de Brisay mourut pendant son retour, dans l'île de Metelin. Il laissa pour fils unique Jean, qui suit.

XIII. Jean DE BRISAY, chevalier, seigr. de Brisay, de Saint-Germain, de Doussay, de Mesneroulx, de la Terre-Commune et d'Availles, naquit à Destillé le 9 août 1396. Son tuteur rendit hommage au roi pour l'hôtel fort de Doussay, près Mirebeau, en 1402. (*Ch. des comptes de Paris*, reg. 77, fol. 330). Les 26 août et 26 septembre 1450, Jean de Brisay reçut les foi et hommage et aveu et dénombrement de Jacques de la Lande, damoiseau, pour ce que ce dernier tenait de lui dans la mouvance de son château de St-Germain en Limosin. Le 7 juin 1452, les cordeliers de Saint-Junien donnèrent quittance à *noble et puissant seigneur* (1) Jean de Brisay, chevalier, fils unique et héritier de feu dame Marguerite de Rochechouart, dame de Saint-Germain, de ce qui leur était dû pour une fondation faite dans leur couvent par ladite dame. (*Archives de la vicomté de Rochechouart, carton Fondations.*) Il avait épousé, en 1411, Jeanne DE LINIÈRES, dame de la Ferté-Gilbert, sœur

DE LINIÈRES : d'or, au chef de vair au lion de gueules, couronné d'or, brochant.

(1) Cette qualification a été propre à tous ses descendants.

puînée d'autre Jeanne de Linières, dame de Menetou-sur-Cher et de Méréville, femme de Dreux de Voudenay (1), et nièce de Godemar de Linières, évêque de Viviers. Jeanne de Linières mourut peu avant l'année 1452; Jean de Brisay lui survécut jusqu'après l'année 1470. Leurs enfants furent :

1° Emar de Brisay, chevalier, seigneur dudit lieu en Mirebalais. Par acte du 20 décembre 1482, passé sous le sceau de la cour royale de Thouars, il vendit à Jean Duno et Pierre Papet, chanoines de l'église royale et collégiale du Puy-Notre-Dame, en Anjou, stipulant au nom du roi pour le profit et l'utilité dudit collége, une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres tournois, moyennant la somme de 5000 livres, s'obligeant de faire ratifier ladite vente par dame Marie *Turpin*, sa femme (*Vidimus* du 19 avril 1485, par Jacques d'Estouteville, chevalier, baron d'Ivry, conseiller et chambellan du roi, garde de la prévôté de Paris). Emar de Brisay mourut sans postérité ;

2° Jacques Ier du nom, dont l'article suit ;

3° Aimar, auteur de la BRANCHE DE DENONVILLE, rapportée ci-après ;

4° Catherine de Brisay, fille d'honneur de la comtesse du Maine, mariée avec Louis *de Volory*, chevalier, seigneur de la Perrière du Magné et d'Estilly, qui par suite de ce mariage fut nommé maître d'hôtel de Charles d'Anjou, comte du Maine ;

5° Marguerite de Brisay, mariée avec Foucaud *d'Archiac*, chevalier, seigneur dudit lieu et d'Availles ;

6° Françoise de Brisay, mariée, peu avant le 29 mars 1449, avec noble Antoine *Pot* (de la maison de Rhodes) seigneur de Puyagu, du Baloffier, etc. etc., fils aîné de noble et puissant homme messire Raoul Pot, chevalier, seigneur de Puyagu, de Lavault-Pot, du Baloffier, des Croix de Rhodes, etc., et de Jeanne de la Roche;

7° Hardouine de Brisay, mariée à Jean *de Saint-Germain*, chevalier, seigneur dudit lieu.

XIV. Jacques DE BRISAY, Ier du nom, seigneur de Doussay, puis après la mort de son frère Emar, sei-

---

(1) Ces deux sœurs du nom de Jeanne ont été confondues en une seule personne, mariée 1° à Jean de Brisay ; 2° à Dreux de Voudenay, par l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* (t. VIII. p; 848). Les actes établissent la distinction des deux Jeanne et l'existence contemporaine de leurs maris.

DE BEAUVEAU : d'argent, à 4 lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or.

gneur de la Roche-Brisay, de Saint-Germain, de la Terre-Commune et en partie d'Availles, épousa, par contrat du 12 janvier 1472 (*v. st.*), Françoise DE BEAUVAU, fille de Pierre de Beauvau, chevalier, seigneur du Rivau et de la Bessière, conseiller et chambellan du roi Charles VII, et d'Anne de Fontenay. Jacques de Brisay reçut l'hommage-lige de Jacques de la Lande le 4 juillet 1486. Ses enfants furent :

1° Jacques, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Jean de Brisay, mort en la guerre de Hongrie contre les Turcs ;

3° François de Brisay, ecclésiastique;

4° Renée de Brisay, mariée avec Antoine *du Regnier*, chevalier, seigneur de Drouet ;

5° Eléonore Brisay, l'aînée, épouse de Louis *de Vigneron*, écuyer, seigneur d'Aunay ;

6° Eléonore ou Aliénor de Brisay, la jeune, épouse de N..... *de Cherves* ;

7° Renée de Brisay, la jeune, femme, 1° de Louis *de Gouzolle*, écuyer, seigneur de Boisfrelon en Vendômois; 2° de N.... *de Hérisson de Roré*;

8° Anne de Brisay, mariée, par contrat du 13 octobre 1495, avec Jean *d'Aliday*, écuyer, seigneur de Cherves en Mirebalais ;

9° Jeanne de Brisay, morte sans alliance.

DU BEC : losangé d'argent et de gueules en bandet

XV. Jacques DE BRISAY, IIe du nom, seigneur de la Roche-Brisay, de Saint-Germain, etc., épousa en 1521, Françoise DU BEC, de laquelle il n'eut qu'un fils et une fille :

1° René de Brisay, mort sans postérité en 1608 ;

2° Madelaine de Brisay, dame de la Roche-Brisay, qu'elle porta avec les autres biens de sa branche à son mari René *de Puiguyon*, chevalier.

BRANCHE DE DENONVILLE.

(*Seule existante*).

XIV. Aimar, nommé aussi Edmond DE BRISAY, écuyer, seigneur de Lespinay et de la Mothe-les-Lauray-le-Bocage, en Gâtinais, 3e fils de Jean de Brisay, chevalier, seigneur de Brisay, de Saint-Germain, etc., et de Jeanne de Linières, fut nourri page du comte du Maine, fils du roi de Sicile. Il intervint dans un acte du 3 septembre 1478, et s'allia, vers l'année 1490, avec Marguerite DE LA RIVIÈRE, fille de Jean de la Rivière, et de dame Rachel de Verrières. Il est mentionné dans un arrêt du parlement de Paris du 6 septembre 1494, qui rejette un appel formé par le duc de Nemours d'une sentence obtenue contre lui aux requêtes du palais par Aimar de Brisay. Celui-ci, énoncé fils de Jean, seigneur de Brisay, obtint des lettres royaux le 13 février 1508 (*v. st.*) pour la saisie d'un fief tenu de lui au lieu de Tiercemalle, par Marguerite de Villiers, veuve de Jeannot de Sève, et ses enfants. Aimar mourut vers 1512. Marguerite de la Rivière vivait le 18 juillet 1515, ayant la garde noble de leurs enfants, savoir :

DE LA RIVIÈRE : d'azur, à 3 fasces d'argent.

1° François, dont l'article suit ;

2° Marguerite de Brisay, morte sans alliance ;

3° Charlotte de Brisay, mariée, suivant un titre du 12 décembre 1521, avec Jean *du Bois*, écuyer, seigneur de la Clais et du Fellet.

XV. François DE BRISAY, écuyer, seigr. de la Mothe, de Beçay, etc., épousa, par contrat du 12 décembre 1521 (*v. st.*), passé devant Guillaume Dugué, notaire et tabellion de la prévôté et châtellenie de Lauray-le-Bocage, damoiselle Marie DE HEMARD, fille de noble Pierre de Hemard, seigneur de Denonville en Beauce, et de damoiselle Jeanne de Fresnières, et sœur du cardinal Charles de Hemard, évêque de

DE HEMARD : d'argent, à 6 burelles de sable.

Macon et d'Amiens (1), à raison de la succession duquel François de Brisay fit un accord et passa une transaction les 24 septembre et 5 novembre 1540, avec son beau-père et Jacques de Hemard, seigneur de Saint-Agnan, écuyer d'écurie du roi, son beau-frère. Marie de Hemard, veuve de François de Brisay, fit foi et hommage au roi, le 9 juin 1559, pour la terre et seigneurie de Denonville, relevant de la grosse tour d'Etampes. L'inventaire de la succession de cette dame fut fait le 13 avril 1561. Elle fut inhumée auprès de son mari dans l'église de St.-Etienne et St.-Léger de Denonville, où se voyaient leurs tombeaux et ceux de leurs descendants, ainsi que leurs armoiries, tant dans diverses parties de l'intérieur de cette église, que dans la tour des cloches. François de Brisay et Marie de Hemard ont laissé :

1° Pierre, IIIe du nom, dont on va parler ;

2° François de Brisay, écuyer seigneur de la Mothe par donation de son frère aîné, seigneur du Roussay par échange avec lui et enfin seigneur de Vintueil et d'Estrechy. Il épousa Marguerite *le Vergeur*, fille de Jean le Vergeur, seigneur d'Acy en Champagne, suivant un acte du 25 avril 1556. Le 12 juillet 1576, cette dame ratifia une transaction passée, le 6 novembre de l'année précédente, entre son mari et Pierre de Brisay, son frère aîné. De leur union sont provenus :

A. Pierre de Brisay, écuyer, seigneur de Vintueil, du Monceau et de Saint-Evroult, marié, 1° le 11 juillet 1588 avec Anne *de Pellart*, fille de Galois de Pellart, seigneur de Montigny et du Monceau, et de Marie de Villecardel ; 2° avec Jacqueline *Jaupitre*. Il vivait encore le 19 février 1599, époque à laquelle il fut maintenu dans sa noblesse en l'élection d'Etampes, d'après

---

(1) Charles Hemard, connu sous le nom de cardinal de Denonville, fut un des membres les plus influents du conseil de François Ier. Ce monarque le nomma à l'ambassade de Rome, où le pape Paul III lui donna le chapeau de cardinal le 22 décembre 1536. Ce fut à son retour qu'il fut pourvu de l'évêché d'Amiens. Il y mourut le 23 août 1540, et fut inhumé dans sa cathédrale, sous une tombe où l'on voit encore son effigie en marbre blanc. Selon la Croix du Maine il a laissé des Mémoires qui n'ont pas été publiés.

la production des ses titres, remontant à Jean de Brisay, chevalier, seigneur de Brisay, son trisaïeul, marié, en 1411, avec Jeanne de Linières. Il eut de sa première femme :

a. Louis de Brisay, exempt des gardes du roi, mort sans postérité ;

b. Philippe de Brisay, qui laissa de son mariage avec Jeanne *Eveillard*, une fille :
Anne de Brisay, épouse de Jean *de la Tranchée*;

c. Anne de Brisay, mariée avec Louis *de Bouville*, seigneur de Jouy ;

B. Judith de Brisay, mariée, par contrat du 8 avril 1585, avec Daniel *de Pellart*, écuyer, seigneur de Montigny et des Bordes-Givry ;

3° Jeanne de Brisay, femme de Jacques *de Paviot*, écuyer, seigneur du Roussay et de Boissy-le-Sec ;

4° Marie de Brisay, épouse, en 1556, de Guillaume *le Vergeur*, seigneur d'Acy ;

5° Louise de Brisay, religieuse, puis prieure du couvent de Saint-Nicolas de Melun ;

6 Charlotte de Brisay.

XVI. Pierre DE BRISAY, IIIe du nom, chevalier, seigr. de Denonville, né en 1523, avait été destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, après le décès du cardinal de Hemard de Denonville, son oncle. Il rentra dans le monde, où il fut connu d'abord sous le titre de seigneur de la Mothe et du Roussay, ensuite sous celui de seigneur de Denonville après la mort de sa mère, et fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Pierre de Brisay fit ceindre d'un fossé le château de Denonville, et en fit relever les tours. Il s'allia, par contrat passé au château de Ste-Croix, devant Rigondier, notaire royal à Chaalons, les 23 et 24 novembre 1575, ratifié devant Jean Chambrier, bourgeois de Neufchâtel, en Suisse, et secrétaire d'état du conseil pour les princes et comtes souverains dudit lieu, le 4 décembre de la même année, Jacqueline D'ORLÉANS-LONGUEVILLE, fille de Claude d'Orléans, bâtard de Longueville, et de Marie de la Boissière, et petite-fille de Claude d'Orléans, duc de Longue-

D'ORLÉANS-LONGUEVILLE : de France, au lambel d'argent et au bâton du même péri en barre.

ville, comte de Dunois et de Tancarville, grand chambellan de France. Etant veuve, elle accepta la garde noble de ses enfants mineurs le 1er juin 1582, et le même jour demanda au roi des lettres de souffrance pour l'hommage dû à S. M. à raison de la terre de Denonville. Les noms de leurs enfants sont :

1° Jacques, qui suit ;

2° Marie de Brisay, née le 15 septembre 1578, mariée, 1° en 1606, avec Louis *Bouchard*, baron d'Aubeterre, vicomte de Montbazillac, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de la chambre; 2° avec Hector *de Pontbriant*, chevalier, baron de Montréal, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, auquel elle survécut. Elle fit donation de la vicomté de Montbazillac à son neveu, Pierre de Brisay, le 7 avril 1656.

XVII. Jacques DE BRISAY, chevalier, seigr. de Denonville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances au service des états de Hollande, gouverneur pour le roi de la ville de Jargeau-sur-Loire, naquit à Denonville le 4 janvier 1579. Il fit un partage avec sa sœur, du consentement de haute et puissante dame Jacqueline d'Orléans-Longueville, leur mère, par acte passé devant Jacques Gilles, notaire, le 6 novembre 1603. Il épousa, par contrat du 9 février 1606, passé devant Hélie Hureau, notaire en la cour du Mans, Judith D'ARGENSON, fille de Guillaume d'Argenson, chevalier, seigneur d'Avesnes, de Bellavilliers, etc., et de Lucrèce de Thurin. Il accepta la garde noble de Pierre de Brisay, son fils, qui suit, et de feu Judith d'Argenson, par acte du 18 septembre 1607, et mourut à Husdem, en Hollande, en 1625.

D'ARGENSON : parti émanché d'argent et d'azur.

XVIII. Pierre DE BRISAY, IVe du nom, chevalier, seigr. de Denonville en Beauce, vicomte de Montbazillac en Périgord, seigneur de Bellavilliers au Perche, seigneur châtelain d'Huillé en Anjou, seigneur marquis d'Avesnes au Maine, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme ordinaire de la chambre,

fut connu sous le nom de vicomte de Denonville. Il épousa, par contrat du 9 octobre 1628, passé devant Lecoq, notaire et tabellion juré et garde du scel en Dunois, Louise D'ALÈS, fille de messire René d'Alès, chevalier, seigneur de Corbet, du Boismitel, de Thiville, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, aide-de-camp des armées de S. M., depuis écuyer de la petite écurie et capitaine (gouverneur) du château royal de Chambord, et de dame Louise Hatte de Noisement. Le 24 septembre 1638, Pierre de Brisay fit un partage avec haute et puissante dame Marie de Brisay, sa tante, femme d'Hector de Pontbriant, des biens meubles, montant à la somme de 22000 livres, laissés par feu haute et puissante dame Jacqueline d'Orléans, leur mère et aïeule, sis à Montbazillac, en Périgord, ce partage reçu par Vidal, notaire dudit lieu. Pierre de Brisay fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par provisions du 14 janvier 1642. La noblesse du bailliage d'Etampes l'élut député aux états généraux du royaume, convoqués en la ville d'Orléans, suivant délibération du 2 mars 1649, en l'auditoire royal d'Etampes, devant Gabriel de Bry, écuyer, sieur d'Arcy, conseiller du roi, lieutenant-général civil audit bailliage; et il fut de nouveau élu député de la noblesse du même bailliage, le 19 juillet 1651, pour assister aux états-généraux convoqués à Tours. Il fut nommé conseiller aux conseils d'état, privé et des finances, le 23 mai 1653. Il rendit aveu au roi, le 15 novembre 1666, pour la terre, seigneurie et châtellenie de Denonville, mouvante de S. M. à une seule foi et hommage, à cause de la grosse tour d'Etampes, suivant acte reçu par Jeullin, notaire à Denonville, et scellé du cachet dudit Pierre de Brisay. Le 3 décembre 1667, il eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, de M. de Machault, intendant de la généralité d'Orléans. Il se dit âgé de 68 ans, dans un partage provisionnel de ses biens et de ceux délaissés par sa femme, qu'il fit le 23 mars 1674, devant Jeullin, notaire à Denonville. Au

D'ALÈS : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 merlettes du même.

nombre des sommes qu'il repartit entre ses enfants, il en énonce une de 1600 livres qui lui étaient dues par feu messire Antoine du Bois des Cours, seigneur de Chatenay, et dame Lucrèce d'Auty, son épouse. Pierre de Brisay eut, de son mariage avec Louise d'Alès, quatorze enfants. Quelques-uns moururent en bas âge. Les autres furent :

1° Jacques-René, dont l'article viendra ;

2° Charles de Brisay, chevalier, seigneur d'Huillé, chevalie de l'ordre de Saint-Louis et des ordres de N. D. du Mont-carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, capitaine et majo dans le régiment Royal, infanterie, mort des blessures qu'i reçut à la prise de Salins, en Franche-Comté;

3° Jean-François de Brisay de Denonville, chanoine, cham-brier et archidiacre de l'église de Chartres, grand-vicaire e official de l'évêché, abbé de la Bussière au diocèse d'Autun, en 1688, nommé évêque de Comminges le 31 mai 1693. I fut consacré, le 6 décembre de la même année, en l'église d Val-de-Grâce, à Paris, par l'archevêque d'Alby, assisté de évêques de Cahors et de Valence. Il mourut le 12 avril 1710 (*Gallia christiana t. I, col.* 1112);

4° Pierre-Alès de Brisay, seigneur de Bellavilliers, chevalie des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, capitaine lieutenant de la compagnie Mestre de camp du régimen Colonel général, dragons; puis capitaine et major dans le dragons de la Reine, directeur des fortifications de Met (et gouverneur de la citadelle), de Thionville et de Nancy mort des blessures qu'il reçut au siége de Philisbourg ;

5° Marc-Antoine de Brisay, seigneur de Marolles, chanoin de Chartres en 1687, abbé de Saint-Pierre et de Saint-Pau de Caune et de Saint-Bertaut de Chaumont, en 1732 ;

6° Octave de Brisay de Denonville, né le 12 novembre 1645 et baptisé le 15 en l'église paroissiale de Denonville, a diocèse de Chartres, reçu chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem au grand-prieuré de France en 1659. L procès-verbal de ses preuves littérales et testimoniales, faite le 23 octobre 1658, devant Guillaume de Neufville, comman deur de Castres, et René du Hamel-Villechien, chevalie dudit ordre, existent à la Bibliothèque du Roi. Il servit plu sieurs années en l'armée navale de France, commandée pa le duc de Beaufort et mourut en 1669, des suites d'un cou de mousquet qu'il reçut pendant le siége de Candie (1).

---

(1) Voici l'explication de ses quartiers, d'après le tableau qu'e a dressé M. d'Hozier, et qui se trouve à la Bibliothèque du Roi, e

7° Jules-Armand de Brisay, chevalier de l'ordre de Malte, lieutenant de vaisseau dudit ordre, depuis chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et capitaine dans les dragons de la Reine;

8° Anne de Brisay de Denonville, mariée, par contrat du 2 juin 1653, avec Claude *de Languedoue de la Villeneuve*, chevalier, seigneur d'Ouarville, d'Ensonville, d'Ossonville, de Moulineux et de Saint-Mars, écuyer ordinaire du roi, fils de Claude de Languedoue, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine du Pré.

XIX. Jacques-René DE BRISAY, vicomte, puis marquis de Denonville et d'Avesnes, seigr. d'Adonville, du Chesnay, de Maisons, maréchal de camp, gouver-

---

celui qui fait partie des *Quartiers des chevaliers de Saint-Jean de Jerusalem*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Prieuré de France*, t. III, fol. 295, 296.

Octave *de Brisay Denonville*, du diocèse de Chartres, reçu le 18 avril 1659, était fils de Pierre *de Brisay*, chevalier, seigneur de Denonville et de Louise *d'Alès*; Pierre était fils de Jacques *de Brisay*, chevalier, seigneur de Denonville, gouverneur de Jargeau, capitaine de 100 hommes d'armes, et de Judith *d'Argenson*; ledit Jacques fils de Pierre *de Brisay*, chevalier, seigneur de Denonville, gentilhomme de la chambre du roi, et de Jacquette *d'Orléans-Longueville*, fille de Claude *d'Orléans-Longueville* et de Marie *de la Boissière*, ledit Pierre, fils de François *de Brisay*, écuyer, seigneur de la Mothe et de Marie *de Hemard*, sœur de Charles *de Hemard*, cardinal de Denonville, et fille de Pierre *de Hemard*, seigneur de Denonville; et ledit François, fils d'Aimar *de Brisay*, écuyer, seigneur de la Mothe, et de Marguerite *de la Rivière*.

Judith *d'Argenson*, aïeule paternelle, était fille de Guillaume *d'Argenson*, chevalier seigneur d'Avesnes, de Bellavilliers, de Mehenry, etc. et de Lucrèce *de Thurin*. Guillaume était fils de François *d'Argenson*, écuyer seigneur d'Avesnes et de Mehenry, et de Jacqueline *de Cochefilet*, fille de Jean *de Cochefilet*, seigneur de Bellavilliers, de Prulay, etc., et de Marguerite *de Berthevin*. Le dit François fils de Gilles *d'Argenson* écuyer, seigneur de Mehenry, et d'Andrée *de Monteclerc*; ledit Gilles fils de Jean, et celui-ci fils Guillaume *d'Argenson*, seigneur d'Avesnes, et de Jeanne *de Rouveron*, et ledit Guillaume fils de Patrice *d'Argenson*, écuyer, seigneur d'Avesnes, et de Jeanne *de Chourses*, fille de Patrice *de Chourses*, chevalier seigneur d'Avesnes, lequel descendait de la maison de Brisay.

Lucrèce *de Thurin*, bisaïeule paternelle, était fille de François *de Thurin*, écuyer, seigneur de Jarnosse, et de Jeanne *Faye*; le dit François fils d'André *de Thurin*, écuyer, seigneur de Charly,

neur et lieutenant-général du Canada et de la Nouvelle-France, etc., fut d'abord sous-lieutenant, puis lieutenant dans le régiment Royal-Infanterie, où il obtint le grade de capitaine le 17 mars 1663. Il fit partie de l'expédition d'Afrique sous le duc de Beaufort en 1664, et commanda sa compagnie au siége et à la prise de Gigery. A son retour en France, il

---

et de Jacquette *de Groignet*, et ce dernier fils d'autre André *de Thurin*, seigneur de Charly, et de Bonne *Faye d'Espesses*.

Louise *d'Alès*, mère, était fille de René *d'Alès* (maison originaire d'Irlande), chevalier, seigneur de Corbet et de Thiville, écuyer du roi, gentilhomme de sa chambre, et de Louis *Hatte de Noisement*. René était fils d'autre René *d'Alès*, chevalier, seigneur de Corbet, capitaine de 400 chevau légers d'ordonnance, et de Gabrielle *Couagne de Marteau*; ledit René fils de François *d'Alès*, chevalier, seigneur de Corbet, gentilhomme de la maison du roi, et de Françoise *de la Roque*, fille de Gabriel de la Roque, écuyer, seigneur du Roger, et de Françoise *d'Allemagne*; ledit François fils de Charles *d'Alès*, écuyer, seigneur de Corbet, et de Madeleine *du Saix*.

Gabrielle *Couagne*, première bisaïeule maternelle, était fille de René *Couagne*, écuyer, seigneur de la Roche-Couagne et de Marteau, et de Marguerite *de Sully*, fille de Jean *de Sully*, écuyer, seigneur de Romefort et de Ruffet, et de Marie *de Moulins*; ledit René fils de Pierre *Couagne*, seigneur de la Roche-Couagne, et de Marguerite *d'Aloigny* fille de Jacques d'Aloigny, chevalier, seigneur de la Groye, et d'Anne *le Roux*, et ledit Pierre fils de Jean *Couagne*, écuyer, seigneur de la Roche-Couagne, et de Jeanne *de Bertray*, dame de Marteau.

Louise *Hatte de Noisement*, aïeule maternelle, était fille d'Euverte *Hatte*, chevalier, seigneur de Noisement et de Villiers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie *de Mareau*, fille de Jean *de Mareau*, écuyer, seigneur de Pully, et d'Anne *Testu*; Euverte était fils de Jean *Hatte*, seigneur des Marets, et de Louis *de Saint-Mesmin*, fille d'Agnan *de Saint-Mesmin*, et d'Espérance *Bourdineau*.

DE BRISAY : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.

D'ORLEANS-LONGUEVILLE : de France, au lambel d'argent, et au bâton du même péri en barre.

D'ARGENSON : parti émanché d'argent et d'azur.

DE THURIN : de gueules, à 3 étoiles d'or en chef.

D'ALÈS : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 merlettes du même.

COUAGNE : d'hermine plein.

HATTE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.

DE MAREAU : d'or, à 3 trèfles de sinople.

fut nommé major de son régiment par brevet du 8 février 1666. L'année suivante, il servit à l'armée de Flandre, et se trouva aux siéges et à la prise de Tournay, de Douay et de Lille. Il fut nommé major du régiment Colonel-Général, dragons, le 22 mai 1669, fit la campagne de 1672, en Hollande, et y prit part à toutes les expéditions. L'année suivante, il fit partie de la cavalerie qui couvrait les opérations du siége de Maëstricht. Le 14 septembre de cette même année, il fut créé lieutenant-colonel des dragons de la Reine, à la formation de ce corps. Il le commanda à l'armée du prince de Condé, qui battit le prince d'Orange au sanglant combat de Seneff le 11 août 1674. Le vicomte de Denonville y fit preuve d'une grande résolution. Il devint colonel du même régiment, par commission du 31 juillet 1675, après la mort du chevalier d'Hocquincourt. Il servait alors à l'armée d'Allemagne, se trouva à la bataille d'Altenheim et au secours de Haguenau et de Saverne, dont Montécuculli fut forcé de lever le siége. En 1676 il combattit à Kokesberg, sous le maréchal de Luxembourg, et servit l'année suivante sous le maréchal de Créquy, au siége de Fribourg. M. de Denonville se trouva successivement à l'attaque du pont de Seckingen et au siége de Kehl et du château de Lichtenberg en 1678, au combat de Minden en 1679 et au camp de la Sarre en 1681. Il fut créé inspecteur-général des dragons au département de Flandre, Picardie, Artois et Hainaut, par commission du 3 août de cette année, et obtint le grade de brigadier par brevet du 30 mars 1683. M. de Denonville fut nommé gouverneur et lieutenant-général du Canada et de la Nouvelle-France au mois de janvier 1685. Dans le cours de trente mois que dura son gouvernement, il battit et dispersa les Iroquois, qui troublaient le commerce de la France, les força d'abandonner leur pays, fit construire le fort Niagara et pacifia tout le Canada. Le roi ayant fait choix de M. de Denonville, pour l'attacher comme sous-gouverneur à la personne du duc de Bourgogne (16 août 1689) il revint,

en France et prêta serment le 14 janvier 1690. Il obtint les entrées chez le roi le 16 du même mois et le grade de maréchal-de-camp le 10 mars suivant Enfin il fut nommé sous-gouverneur des princes, frères du duc de Bourgogne, par commission du 15 août de la même année, charge qu'il remplit à la satisfaction de Louis XIV et de toute la cour. Le marquis de Denonville mourut au mois de septembre 1710, à l'âge de 73 ans. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 477 ; *Annales du temps*). Il avait épousé, par contrat du 24 novembre 1668, Catherine Courtin de Tanqueux, fille de Germain Courtin, seigneur de Tanqueux, de Monsel, de Beauval, d'Ornoy, etc., conseiller d'état, et de Catherine de Laffemas, sa seconde femme. De ce mariage sont provenus :

Courtin : d'azur, à 3 croissants d'or.

1° Pierre-René, dont l'article suit ;

2° Charles-Alès de Brisay, chevalier de Denonville ;

3° Benigne de Brisay de Denonville ;

4° Catherine-Louise-Marie de Brisay de Denonville, née le 29 novembre 1682. Elle fut mariée, par contrat du 4 (et célébration du 7) décembre 1702, avec Louis-Charles *de Rogres*, chevalier, baron, puis marquis de Champignelles, vicomte de Sens, premier cornette des chevau-légers de Bourgogne et premier maître d'hôtel du duc de Berry, mort en 1756 ;

5° Anne-Marie de Brisay, née à Québec au mois de septembre 1685.

XX. Pierre-René de Brisay, chevalier, comte puis marquis de Denonville, seigr. de Neuville et de Bouery, brigadier des armées du roi, entra lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1687. L'année suivante il servit aux siéges de Philisbourg, de Manheim et de Frankenthal, fit la campagne d'Allemagne en 1689, se trouva à la bataille de Fleurus en 1690, au siége de Mons en 1691, à celui de Namur et à la bataille de Steinkerque en 1692, ainsi qu'à celle de Nerwinde en 1693. Il fut nommé capitaine au même régiment le 10 août de cette année. Il commanda sa compagnie au siége de Charleroy,

puis à celui de Bruxelles en 1695. Il devint colonel d'un régiment d'infanterie de son nom (Denonville) qu'il leva par commission du 26 novembre de cette dernière année, et qu'il commanda en Flandre en 1696 et au siége d'Ath en 1697. Il combattit comme volontaire à la bataille de Fredelingen au mois d'octobre 1702, et commanda son régiment aux siéges de Brisach et de Landau, ainsi qu'à la bataille de Spire en 1703. Le 21 novembre le roi l'ayant nommé colonel-lieutenant du régiment Royal, infanterie, il se démit du régiment de son nom, qui avait été très-affaibli dans ces guerres. Il obtint le grade de brigadier d'infanterie le 10 février 1704. Le 13 août suivant, il fut fait prisonnier à la bataille d'Hochstædt. Le roi lui donna la lieutenance générale du gouvernement de l'Orléanais au département du pays Chartrain, par provisions du 21 janvier 1717. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort, arrivée au mois d'octobre 1746. (*Chronologie historique militaire,* par Pinard, in-4° 1762, t. VIII, pp. 140, 141). Le marquis de Denonville avait épousé le 15 avril 1697, Jeanne Quentin de la Vienne, morte au château de Denonville le 31 janvier 1742, fille de François Quentin de la Vienne, marquis de Champcenetz et de Jeanne-Claudine Thierry, sa première femme. Leurs enfants furent :

Quentin de la Vienne : d'azur, à 3 pommes de pin d'or.

1° Louis-René, dont l'article suit :

2° Catherine-Hippolyte de Brisay, mariée, le 21 juillet 1720, avec Aimé-Marie *de Gonthier*, comte du Perron, baron d'Auvillars, premier lieutenant de roi en Bourgogne. Leur fille,

Louise-Marie de Gonthier d'Auvillars, épousa, en 1751, Marie-Philippe-Guillaume *de Gramont*, duc de Caderousse, marquis de Vachères et de Codolet ;

3° N..... de Brisay de Denonville, nommée abbesse de N. D de Molaise en 1738 ;

4° N..... de Brisay de Denonville, religieuse carmélite à Orléans ;

5° N..... de Brisay de Denonville, } non mariées en 1722;
6° N..... de Brisay de Denonville, }

7° Adélaïde-Louise de Brisay de Denonville, mariée, en 1746,

avec Antoine-Pierre *Courtin*, chevalier, seigneur, comte d'Ussy, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur et grand-bailli de Meaux, ci-devant capitaine au régiment de Bourbon-Busset, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle mourut le 27 mai 1766, et fut enterrée en l'église de Saint-Paul à Paris.

XXI. Louis-René DE BRISAY DE DENONVILLE, comte, puis marquis de Brisay, maréchal de camp, naquit le 17 mai 1701. Il entra aux mousquetaires en 1716. Il fut fait cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi par brevet du 5 janvier 1718. Le 25 novembre de l'année suivante, il eut commission de mestre de camp de cavalerie à prendre rang du 1er mars 1718. Il devint successivement troisième cornette le 25 janvier 1719, deuxième et premier cornette les 1er septembre et 5 octobre. Il fit la campagne de Philisbourg en 1734, et obtint le grade de brigadier de cavalerie le 1er août de cette année. Créé maréchal de camp par brevet du 1er janvier 1740, il se démit de sa charge de cornette des chevau-légers de la garde au mois de mai 1742. Il quitta le service et obtint, le 3 novembre 1749, la charge de lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, au département du pays Chartrain, vacante par la mort de son père, et qu'il remplit jusqu'à la sienne, arrivée en 1770. (*Chronologie historique militaire,* t. VII, p. 171, *Gaz. de France.*) Il avait épousé, le 12 mars 1733, Françoise-Michelle PINON, de laquelle il laissa :

PINON : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 pommes de pin du même.

XXII. Ange-René, comte DE BRISAY, qui succéda à son père dans la charge de lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, au département du pays Chartrain. Il fut major du régiment de Chabot-Jarnac, dragons, puis colonel-commandant des dragons de La Rochefoucauld. Il passa guidon dans les gendarmes de la garde du roi, où il devint lieutenant avec rang de maréchal-de-camp. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et était monté dans les carrosses du roi le 16 avril 1768. Le comte de Brisay mourut au mois de mai 1788. Il avait épousé, en 1766, Emilie-Louise PICOT DE DAMPIERRE, fille de

PICOT DE DAMPIERRE. d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 falots du même allumés de gueules.

Pierre Picot, marquis de Dampierre, ancien capitaine aux gardes françaises, maréchal de camp, et de demoiselle le Prestre de Châteaugiron, et sœur d'Augustin-Henri-Marie Picot, marquis de Dampierre, général en chef de l'armée du Nord, mort glorieusement des blessures qu'il reçut à la défense du camp de Famars en 1793. La comtesse de Brisay se remaria au marquis de Vernon, commandant des écuries du roi, et mourut en 1837. Elle avait eu de son premier mariage :

1° Louis-René, marquis de Brisay, né à Paris le 18 septembre 1767. Il entra au service en 1785 comme sous-lieutenant au régiment d'Artois, cavalerie. Il passa dans les dragons de Chartres, entra guidon dans les gendarmes de la garde du roi, et succéda à son père dans la charge de lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais au pays Chartrain. Le marquis de Brisay était monté dans les carrosses du roi le 22 décembre 1786. Il émigra et servit à l'armée de Condé. Au retour des Bourbons, il rentra lieutenant dans les gendarmes de la garde du roi, fut fait maréchal-de-camp le 20 août 1814, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 31 décembre 1815. Il est décédé le 31 décembre 1839. Il n'avait pas été marié ;

2° Achille-Louis-François, dont l'article suit ;

3° Eulalie de Brisay, mariée 1° à M. *Pronde de Guermante* ; 2° avec le marquis *de Tholozan*.

XXIII. Achille-Louis-François, comte DE BRISAY, né le 2 août 1771, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité, au prieuré de Champagne, le 27 septembre de la même année, entra au service sous-lieutenant dans les chasseurs de Lorraine en 1787. Émigré avec son frère, il servit à l'armée des princes, puis dans les lanciers d'Osmond à la solde anglaise. Il a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1815. De son mariage avec Susanne-Agathe SÉDAINE, fille de Michel-Jean Sédaine, de l'Académie française, sont issus : SÉDAINE.

1° René-Alexandre de Brisay, } jumeaux,
2° Jules-Louis de Brisay, }
nés le 10 novembre 1812, entrés à l'école de Saumur le 1er janvier 1830, officiers dans le 5e régiment de chasseurs à cheval, où ils ont servi jusqu'en 1838 ;

3° Victorine de Brisay.

BRANCHE DE BEAUMONT (1).

IX. Pierre DE BRISAY le Jeune, IIIe du nom, surnommé *Ringuet*, seigneur du Petit-Brisay, en la paroisse de Marigny, près Châtellerauld, fils puîné de Pierre IIe, seigneur de Brisay, épousa : 1° Isabeau BAUDRY, avec laquelle il est mentionné dans des actes de 1290 et 1304; 2° Thomasse LEVRAULT, dame du Bouchet. Il mourut en 1344, laissant;

BAUDRY : d'argent, à 3 fasces d'azur.

LEVRAULT :

Du premier lit :

1° Pierre IVe du nom, mentionné ci-après;
2° Guion de Brisay;
3° Guillaume de Brisay, mort sans postérité;
4° Jean de Brisay, marié avec Marguerite *Ratault*;
5° Jeanne de Brisay, mariée avec Jean *de Monléon*, seigneur d'Abain;

Du second lit :

6° Autre Guillaume de Brisay;
7° Isabeau de Brisay;
8° Deux filles, religieuses.

X. Pierre DE BRISAY, dit *Ringuet*, IVe du nom, seigneur du Petit-Brisay, fut marié avec Gilette MICHEL, dame de Brain et des Deffens, fille de Gilles Michel, écuyer, seigneur desdits lieux, et de Philippe de Jaunay. De leur mariage sont provenus :

MICHEL : d'or, à 3 tourteaux de gueules.

1° Aimeri IIe du nom, qui a continué la postérité;

(1) Cette branche portait : *d'argent, à la bande engrêlée d'azur*. Supports : deux licornes; quelquefois deux sirènes. Cimier : une salamandre. C'est par erreur que dans les *Quartiers des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, prieuré d'Aquitaine, fol. 298, quartiers de Gabriel et Isaac de Razilly, on a décrit les armes de Brisay de Beaumont : *d'argent, à deux chevrons de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 besants d'or*, armes que cette branche n'a jamais portées.

2° Pierre, dit Perrot de Brisay, vivant en 1405. Il eut pour femme Isabelle *Ysoré*, laquelle se remaria avec Jean de Rogres. Il en avait eu un fils.

Jeannot de Brisay, mort sans postérité.

XI. Aimeri DE BRISAY, IIe du nom, chevalier, seigneur de Restigné, du Petit-Brisay, de la Tour de Brain et du Bouchet, échanson et écuyer d'écurie du dauphin, comte de Poitiers, gouverneur pour le roi du château de Montreuil-Bonnin, servait, en 1413, avec 6 écuyers de sa compagnie (*Hist. de la maison de Chasteigner*, p. 249). Il avait épousé, le 15 novembre 1407, Marie CHENIN, fille de Gauvain Chenin, seigneur de Millescu, et de Jeanne de Saint-Gelais. Leurs enfants furent :

CHENIN : d'azur, à la croix engrêlée d'or; au lambel de gueules.

1° Gauvain de Brisay, chevalier, seigneur du Petit-Brisay, de Restigné, etc., qui n'a laissé de son mariage avec Perrette *Chapron*, qu'une fille :

Sibylle de Brisay, mariée avec Bertrand *Fresneau*, capitaine-lieutenant du château d'Angers ;

2° Aimeri IIIe du nom, qui a continué la postérité ;

3° François de Brisay, duquel est née :
Catherine de Brisay, épouse de N.... *de Saint-Jullien*;

4° Marguerite de Brisay, mariée à Jean *de Panneverre*, seigneurde Saint-Martin-Lars.

XII. Aimeri DE BRISAY, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Petit-Brisay, de Beaumont, de Brain, du Bouchet, etc., capitaine (gouverneur) de Châtellerauld, grand-maître des eaux et forêts de Poitou, maître d'hôtel du comte du Maine, fut institué maître des eaux et forêts du Poitou pour le roi Charles VII, le 8 décembre 1453, en considération des services qu'il avait rendus à ce prince, tant dans ses guerres qu'autrement, et de ceux qu'il continuait à lui rendre, ledit office vacant par la résignation de Guillaume de Saint-Georges. (*Vidimus* en parchemin, au cabinet des ordres du roi). Il est qualifié panetier du roi dans des lettres patentes datées de Tours le 19 avril 1458, après Pâques, par lesquelles S. M. établit en sa faveur deux foires par an au lieu de Beaumont, pour contribuer à fertiliser le pays, qui

avait été dépeuplé et rendu stérile durant les guerres.

DE LA LANDE, d'hermine, au chef de gueules.

Aimeri de Brisay avait épousé Louise DE LA LANDE, dame de Beaumont, veuve de lui en 1461. Elle était fille de Jean de la Lande, seigneur de Beaumont, et de Marguerite d'Hommes, dame d'Exmes près Montbason. De leur mariage sont nés :

1° Abel, dont l'article suit:

2° Nicolas de Brisay, chevalier, seigneur des Deffens, capitaine d'une compagnie de 30 hommes de guerre à pied, ordonnés pour la garde du château de Bec, et d'une autre compagnie préposée à la garde du château de Mour, suivant les rôles de deux revues passées par Jean-Jacques Trivulce, maréchal de France, les 4 et 10 juin 1504. Il suivit ce maréchal en Italie et fut gouverneur de Lodi et de Modène. Il avait épousé Prégente *de Marconnay*, dont il laissa :

Anne de Brisay, épouse de Charles *de Razilly*, seigneur dudit lieu et de Colombiers. Elle mourut en 1540 et fut inhumée aux cordeliers de Loudun ;

3° Claude de Brisay, seigneur du Rivau, mort sans postérité, après l'année 1491 ;

4° Charles de Brisay, seigneur de Chinsé, marié avec Sibylle *Chappron*, fille de Jean Chappron, seigneur de Bernay et de la Fouchardière, et de Marguerite de Vieux, dame de Montfaucon. Sibylle épousa en secondes noces Louis de Monléon, seigneur d'Abain et de Touffou. Elle avait eu de son premier mari :

Nicole de Brisay, femme de Jean *de la Touche*, chevalier;

5° Jeanne de Brisay, mariée avec Mathurin *de Saint-Mars*, chevalier, vicomte de Bresteau ;

6° Charlotte de Brisay, mariée avec Pierre *de Michery*, seigneur de Baudiment.

XIII. Abel DE BRISAY, chevalier, seigneur de Beaumont, de la Tour de Brain, de Chivré, etc., fut écuyer d'écurie du roi Louis XI. Ce prince « considérant les » grands et continuels services qu'il lui avait rendus » dès son jeune âge et lui continuait chaque jour au » fait de ses guerres, à l'entour de sa personne et en » ses plus grandes et principales affaires » lui permit d'établir aux lieu, seigneurie et châtellenie de Beaumont, un scel aux contrats et des tabellions pour recevoir et passer tous actes. Le roi lui accorda en outre le droit d'usage en sa forêt de Moulière, pour

tenir ce droit à foi et hommage de S. M. en payant à la recette de Poitiers un épervier à chaque mutation de seigneur et de vassal. Par ces mêmes lettres, datées du Plessis-du-Parc-les-Tours, au mois d'octobre 1482, le roi établit à Beaumont 3 foires par an et un marché par semaine. (*Vidimus* du 19 avril 1485, par Jacques d'Estouville, chevalier, seigneur de Deine, baron d'Ivry, conseiller et chambellan du roi, garde de la prévôté de Paris). Abel de Brisay avait épousé Marquise DE MENOU, dame de Villegongis, fille de Trigant de Menou, chevalier, seigneur de Menou, de Villegongis, etc., échanson du duc de Berry, et d'Andrée de Nozay. Leurs enfants furent :

DE MENOU. de gueules, à la bande d'or.

1° Jacques, dont on va parler :

2° Claude de Brisay, seigneur du Rivau, gouverneur de Milan, mort sans postérité ;

3° Louis de Brisay, abbé de Saint-Cyran en 1525. Il fit reconstruire ce monastère, et en fit consacrer la nouvelle église le 2 juin 1531. (*Gallia Christiana*, *t. II*, col. 132) ;

4° Marguerite de Brisay, femme d'Antoine *de la Brosse*, seigneur de Saint-Christophe en Bardelles ;

5° Adrienne de Brisay, épouse de Jean *de Villebresme*, seigneur de Fougères ;

6° Marie de Brisay, alliée à Jean-Guillaume *de Sannazare*, comte de Geroles en Montferrat, gouverneur de Casal ;

7° Jacquette de Brisay, mariée avec François *de Mauvoisin*, chevalier, seigneur de la Forêt et de Beauperche, dont elle eut :

A. Gabriel de Mauvoisin, seigneur de la Forêt et de Beauperche, marié, le 11 juin 1545, avec Anne *du Plessis-Richelieu,* grande tante du cardinal duc de Richelieu ;

B. François de Mauvoisin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Villefranche ;

8° N..... de Brisay, abbesse de Glatigny.

XIV. Jacques DE BRISAY, chevalier, seigneur de Beaumont, de Villegongis, de Brain, de Chazelles et de Vineuil, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 lances des ordonnances, l'un des lieutenants de S. M. en Bourgogne, gouverneur de la Haute et Basse-Marche, donna trois quittances comme lieutenant de roi en Bourgogne les 18 août 1531, 11 août

DE CHABANNES : de gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.

1537, 8 mai 1539 et 31 août 1540. Il épousa Avoie DE CHABANNES, comtesse de Dammartin et de Roussillon, veuve, 1° d'Edmond de Prie, baron de Buzançais, grand-queux de France; 2° de Jacques de la Trémoïlle, seigneur de Conflans Ste-Honorine, et fille de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, et de Susanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, petite-fille du roi Louis XI. Avoie de Chabannes et Jacques de Brisay vendirent la moitié du comté de Roussillon à Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, seigneur de Chastillon-sur-Loing, le 20 juin 1532. De leur mariage sont nées deux filles :

1° Charlotte de Brisay, dame de Beaumont, de Villegongis, etc., mariée avec Pierre *de Nuchèze*, chevalier, seigneur de Baudiment, des Francs, etc., auquel elle porta les biens de sa branche ;

2° Françoise de Brisay, abbesse du Réconfort, morte en 1547.

DU CHAMBGE,

Seigneurs DE LIESSART, D'ELBHECQ, DE NOYELLES, DU FAY, DES ALLOEUX, DE FRÉVILLERS, etc., *barons* DU CHAMBGE, *en Flandre.*



ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'un trèfle de sinople.*

Couronne de baron.

Cimier : un lion issant de sinople, lampassé et armé de gueules, tenant assise dans sa patte dextre une merlette de sable.

Supports : deux lions de sinople, lampassés de gueules, armés et couronnés d'argent, leurs têtes contournées, et tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu.

Devise : POUR UN MIEULX DU CHAMBGE..

La famille DU CHAMBGE, l'une des plus anciennes de la ville de Tournay, tient un rang distingué

parmi la noblesse de Flandre. Son nom primitif était DOU KANGE, comme on le voit dans les *Monuments anciens* du comte de Saint-Genois. Ce fut vers le commencement du quinzième siècle, que l'épurement de la langue fit changer le nom de *dou Kange* en celui de *du Chambge*.

Cette famille s'est de tout temps distinguée par sa fidélité envers ses souverains et par les places qu'elle a remplies, soit dans l'épée, soit dans la magistrature. Elle a fourni plusieurs officiers au service d'Espagne et de France, et trois premiers présidents de la chambre des comptes, bureau des finances, et domaines de Flandre, Hainaut et Artois, grands-baillis et chefs de la cour féodale de Hainaut.

Le comte de Saint-Genois et plusieurs autres auteurs citent quelques membres de la famille du Chambge, vivants dans le quatorzième siècle. Mais comme on n'a point de titres qui établissent leur filiation, on se bornera, dans la présente notice, à donner la généalogie telle qu'elle est prouvée par les titres authentiques que possede la famille, c'est-à-dire depuis le milieu du quinzième siècle. Au nombre de ces titres se trouvent les convocations aux assemblées de la noblesse de Flandre, les preuves faites devant les lieutenants généraux civils de la châtellenie de Lille, et en dernier lieu, devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, en 1788, pour admission avec grade d'officier, dans les troupes du roi.

La famille du Chambge s'est alliée directement à plusieurs maisons anciennes ou illustres, entre autres à celles *de Malet de Coupigny*, *de Grimaldi*, *de Sparre*, *de Costa*, *du Chastel de la Hovarderie*, *d'Assignies*, *de Cuinghien*, *d'Hodicq de Courteville*, *de la Porte*, *de Cordes de Watripont*, *de Pollinchove*, *de Bergerand*, *Blondel d'Aubers*, *van den Berghe*, *Turpin*, *etc.*, *etc.*, alliances qui lui ont donné des parentés avec les familles *de Landas*, *de Bourgogne*, *de Wavrin*, *de Sainte-Aldegonde*, *de Tenremonde*, *de Montholon-Sémonville*, *de Wessewsky*, *de le Josne-Contay de la Ferté*, *de Haynin*, *de Nédonchel*, *Louis*

le la *Grange*, *de Gramont-Caderousse*, *de Buisseret* le *Blarenghien*, *Seymour de Constant*, *de Bonnes*-uelle *d'Orgères*, *de Beaulaincourt*, *d'Ennetières*, *de* Bethune, *de Lannoy*, *de Croy-d'Havré*, *de Wigna*-ourt, *de Quellerie de Chantereine*, *de Berthoult*, *le* Sergeant *d'Hendecourt*, etc., etc.

I. Pierre du Chambge, né en 1462 ou 1469, à Amiens, en Picardie, accompagna le sire de Croy lorsqu'il fut nommé gouverneur du Hainaut, et fut procureur-général de la ville de Tournay. Il comparut en cette qualité, le 5 novembre 1539, à la chambre des comptes du roi, à Lille, de la part des consaulx de Tournay (1) ainsi qu'on le voit par le *registre des Mémoires* commençant en 1532, et finissant en 1560, fol. LXX, *verso*, qui repose en la chambre des comptes de Lille (*copie collationnée* délivrée le 11 décembre 1739, par M. Godefroy, écuyer, seigneur de Maillart, conseiller du roi, directeur général et garde des chartes de la chambre des comptes du roi à Lille.) Pierre du Chambge mourut le 19 août 1547, laissant plusieurs enfants dont les noms suivent :

1° Nicolas, Ier du nom qui a continué la postérité;

2° Jeanne du Chambge, mariée avec Théri *d'Appelteren* (a), greffier des échevins de Tournay ;

3° Arragonne du Chambge, mariée, le 11 févier 1529 (*v. st.*), avec messire Jean *d'Assignies* (b), chevalier, dont l'un des fils, Gédéon d'Assignies, est la tige des d'Assignies de Hollande ;

4° Jacqueline du Chambge, épouse de Jean *Bacheley* ou *Bacheler* (c), fils de Nicolas Bacheley, écuyer, chambel-

---

(1) Le chevalier du Chambge de Liessart possède encore son portrait. Il est peint avec ses armoiries timbrées et sa devise (*Pour un mieulx du Chambge*).

(a) *D'Appelteren :* d'or, au sautoir échiqueté d'argent et de gueules.

(b) *D'Assignies :* fascé de vair et de gueules de 6 pièces.

(c) *Bacheley* ou *Bacheler :* de gueules, au chevron d'or, chargé à la cime d'un croissant d'azur, et accompagné de 3 étoiles d'argent.

lan de Louis XII, roi de France, et son lieutenant-général ès bailliage de Tournay et Tournesis, ainsi qu'il est justifié par la carte des seigneurs de Brienne. Jean Bacheley mourut en 1564 et Jacqueline du Chambge en 1567. Ils furent inhumés en la paroisse de Saint-Nicaise, à Tournay, où l'on voit leur pierre sépulcrale, sur laquelle ils sont représentés, l'un et l'autre, avec leurs armoiries.

DE CUINGHIEN : d'argent, à quatre chevrons de gueules.

II. Nicolas DU CHAMBGE, 1er du nom, né en 1505, fut juré de la ville de Tournay en 1557, puis grand bailli de Rume. En cette dernière qualité, il était l'un des quatre hauts justiciers du Tournesis, et l'un des quatre députés ordinaires en l'assemblée des états. (*Registres des dits états* 22 *novembre* 1561 *et* 8 *octobre* 1567.) Nicolas du Chambge mourut en 1579. Il avait épousé damoiselle Jeanne DE CUINGHIEN, fille de messire Arnould de Cuinghien, chevalier, seigneur de Berle et de la Bassecourt. De ce mariage sont provenus :

1° Jean, dont l'article suit ;

2° Erasme du Chambge, conseiller pensionnaire de la ville de Tournay en 1560. Il se distingua dans les révolutions des Pays-Bas. Le comte de Hornes le cite dans une lettre qu'il écrivit, le 26 octobre 1566, au sujet d'une négociation avec la ville de Tournay (1) pour exhorter cette ville à obéir

---

(1) Cette lettre est rapportée dans le *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandres*, par Strada, t. II, p. 487. En voici la teneur. « Messieurs, étant arrivé en ce lieu (Bruxelles), le » 16 de ce mois, vers son Altesse, afin de lui faire rapport de ce » que vous avez traicté avec ceux de la ville de Tournay : laquelle » ayant entendu bien et au long ma négociation, pensant que passé » longtemps les articles que avoie communiqué avec lesdits de la » nouvelle religion fussent esté accordez; à quoi lui ai fait res- » ponse avoir esté mis en avant par moy jusques à ce que j'eusse eu » en ce l'advis de son Altesse. Depuis, monsieur de Moulbais avoit » fait difficulté les aggréer, ensemble si obliger les entretenir sans » exprès commandement d'icelle, ce qui avoit retardé toute la né- » gociation, lui suppliant partant commander audit seign de » Moulbais en qualité de gouverneur, donner les assurances, ce » qu'elle fait présentement par le secrétaire de la Torre, comme » vous entendrez à sa venue, ensemble du seigneur *du Chambge* » vostre pensionnaire, espérant que vous tiendrez la main, afin » que le tout se puisse effectuer comme il compète pour le bien et » repos de la ville. Ce qui me garde n'avoir peu me trouver audit

à la régente, gouvernante des Pays-Bas. Erasme du Chambge mourut à Menin, le 9 janvier 15.., sans laisser de postérité de son mariage avec damoiselle Catherine *de Cordes de Watripont* (a);

3° Alionore du Chambge. Elle fut mariée trois fois. On connaît seulement le nom de son troisième mari, messire Charles *du Bus*, écuyer.

III. Jean du Chambge, né le 16 août 1537, fut grand bailli de Rume, l'un des quatre hauts justiciers du Tournesis, comme on le voit par des extraits des *Registres des états de Tournay*, des 13 janvier et 15 octobre 1582. Il fut ensuite grand bailli de Pecq, et l'un des députés ordinaires aux états de Tournay, suivant actes des mêmes registres des 2 novembre 1595 et 16 janvier 1599, lesquels font aussi foi de sa filiation. Jean du Chambge mourut à Tournay le 17 août 1603. Il avait épousé, le 29 août 1557, damoiselle Josine Clau, fille de Noël Clau, et de damoiselle N...... Staleins. Elle le rendit pére de six fils et d'une fille, savoir :

Clau : de sinople, à la fasce d'or accompagnée de 3 clous de la Passion d'argent, les pointes en bas, un en chef et deux en pointe.

1° Séraphin, Ier du nom, dont on va parler ci-après;

2° Noël du Chambge, licencié ès droits, grand bailli de Pecq et député ordinaire aux états de Tournay, décédé le 24 août 1645. Il avait épousé à Lille, le 11 janvier 1606, Marguerite *du Bus* (b), fille de Robert du Bus, écuyer, conseiller avocat du roi à la gouvernance de Lille. Il en eut :

A. Séraphin du Chambge, chanoine d'Arras;

Tournay sont les affaires qu'il y a pour le présent en ceste court, aussi que j'ay nécessairement à faire en ma maison, joint que ne pourraie effectuer rien davantaige de ce que vous seroit proposé, étant, son Altesse, résolue ne vouloir accorder davantaige, vous asseurant avoir fait au reste tous les bons offices que j'ai peu pour oster toutes les mauvaises opinions que l'on peut avoir contre ladite ville, espérant que doresnavant vous vous conduirez de sorte que Sa Majesté et son Altesse en auront contentement. A Bruxelles, le 26 octobre 1566. »

(a) *De Cordes de Watripont :* d'or, à 2 lions adossés de gueules, leurs queues entrelacées.

(b) *Du Bus :* de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un croissant, le tout du même.

B. François du Chambge, marié avec Madeleine *de Flines* (a), sœur de Robert et de Balthazard de Flines, dont on parlera ci-après. (Voir l'ouvrage du comte de Saint-Genois);

C. Jean du Chambge, chanoine de Furnes et ensuite d'Arras;

D. Catherine du Chambge, mariée, le 7 octobre 1644, avec Balthazard *de Flines*, licencié ès-lois, lequel en eut postérité. Elle décéda à Tournay, le 9 mai 1690;

E. Elisabeth du Chambge, mariée à Tournay, en 1657, avec Robert *de Flines,* nommé procureur général, le 8 juin 1668, ensuite conseiller au parlement de Flandre, le 5 janvier 1671, mort en exercice à l'âge de 63 ans, le 4 décembre 1673. Il est auteur d'un commentaire très-estimé sur la coutume de Tournay. De ce mariage sont nés plusieurs enfants;

F. Jossine du Chambge, mariée à Tournay en 1632, avec Michel *Verdière* (b), receveur des états de Lille;

3° Nicolas du Chambge, prêtre, nommé chanoine de la cathédrale de Tournay en 1593. Par acte du 6 juin 1629, il institua, dans l'église de Tournay, l'office de Saint-Eleuthère, dont il est parlé dans l'*Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, par M. Hoverlant de Beauwelaere, tome 74e. Par le même acte, Nicolas du Chambge fonda six bourses qu'il dota chacune d'un revenu annuel de 150 livres de Flandre, destinées à former des ecclésiastiques capables, soit pour la prédication, soit pour l'exercice des autres fonctions spirituelles, voulant qu'ils fussent choisis parmi les frères de l'ordre de St Augustin, et qu'ils habitassent le couvent de cet ordre à Douay. Un revenu annuel de 300 livres fut assigné par lui à un père du même ordre et du diocèse de Tournay, chargé de gouverner et d'instruire les six boursiers; toutes ces nominations réservées au chapitre de Tournay. De plus il fonda six autres bourses pour les membres de sa famille, savoir : trois bourses de 150 livres de revenu chacune pour les garçons, deux de 120 livres de revenu chacune pour les filles, et la sixième d'un revenu semblable pour un clerc de l'église de Tournay. Les biens qu'il affecta à cette fondation (1) en

(a) *De Flines :* d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles, et en pointe d'une étoile, le tout du même.

(b) *Verdière :* de gueules à 3 merlettes d'or.

(1) Parmi les rentes qui faisaient partie de la dotation, on en voit une de 200 livres instituée le 22 mars 1538, et due par mes-

portèrent le revenu annuel à 5537 livres de Flandre. Nicolas du Chambge mourut le 16 février 1638 ;

4° Denis du Chambge marié, 1° avec damoiselle Jeanne *des Bouvries*, de laquelle le testament non daté se trouve dans les archives de la maison de ville de Tournay ; 2° avec damoiselle Anne *Luytens* (a) ;

5° Jean du Chambge, receveur-général des états de Tournay, en 1601. Il avait épousé à Tournay, en 1589, damoiselle Marie *Hovines* (b) dont il eut un fils :

Philippe du Chambge, marié 1° le 25 octobre 1618, avec damoiselle Agnès *le Ricque* (c) ; 2° en 1628, avec damoiselle Anne *de Madre* ;

6° Erasme du Chambge qui s'allia, 1° avec damoiselle Anne *de Cambier* (d) ; 2° avec damoiselle Catherine *de Waignon* (e). Il eut de ce dernier mariage :

A. Pierre du Chambge, licencié ès-droits, prêtre, chanoine de l'église de Tournay depuis 1636, décédé le 17 décembre 1673. Il avait succédé en la prébende de son oncle Nicolas du Chambge, chanoine de Tournay. Par le testament fait par Pierre du Chambge, qu'il signa et scella du cachet de ses armes, le 14 novembre 1647, testament reçu par Claude Bonnet et Pierre Failliot, notaires royaux à Tournay, il institua l'appendix de l'office de Saint-Eleuthère pour ses héritiers universels, et consacra douze mille florins carolus à cet accroissement de fondation. Ce testament, dont l'original se trouve avec celui du chanoine Nicolas du Chambge aux archives du chapitre de la cathédrale de Tournay, a été imprimé dans l'*Histoire de la ville de Tournay*, par M. Hoverlant de Beauwelaere, t. 74.

---

sire Jean de Croy, comte de Solre, sur ses terres de Rume et de Willem.

(a) *Luytens* : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 fasces d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fasces d'or.

(b) *Hovines* : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles d'or, et accompagnée en chef de 2 têtes et cous de bouc de gueules, affrontées, et en pointe d'un rencontre de bouc du même.

(c) *Le Ricque* : d'argent, au chevron de gueules, chargé de 3 roses du champ.

(d) *De Cambier* : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de licorne affrontées d'argent, et en pointe d'une sirène au naturel.

(e) *De Waignon* : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 maillets de sable.

On y voit que la direction de la fondation de l'office de Saint-Eleuthère fut confiée à trois maîtres dont le premier devait être l'un des chanoines du chapitre de Tournay, le second, l'un des plus proches parents, choisi par le premier maître de l'avis et consentement de trois ou quatre des plus notables entre les parents, et le troisième, chargé des fonctions de receveur dudit office (ayant pouvoir et voix en toutes choses s'il était de la parenté, et point autrement) devait être choisi parmi les plus proches parents du fondateur, choix réservé aux deux premiers maîtres, avec l'approbation des trois parents à cet effet convoqués; au défaut de la parenté, le choix de ce troisième maître était réservé au chapitre. M. Hoverlant, t. 7, pag. 226 à 250 a donné l'état des biens de cette fondation de l'office de Saint-Eleuthère. En 1779, son revenu annuel était de 3315 florins 15 patards 3 deniers;

B. Anne ou Catherine du Chambge, mariée à Lille, le 30 novembre 1627, avec messire Antoine *Costa* (a), noble génois dont un fils :

Jean-Baptiste Costa, chevalier, mort célibataire à Lille, le 26 février 1645;

7° Catherine du Chambge, décédée le 26 juillet 1625. Elle avait épousé messire Nicolas *van Dale*.

DES MONTS: d'or, à un écusson de sable, chargé d'un créquier d'argent, et accompagné de 3 monts de sable.

IV. Séraphin DU CHAMGE, Ier du nom, seigneur de Liessart, né le 10 septembre 1560, et décédé à Tournay le 1er novembre 1618, avait épousé, le 20 janvier 1583, damoiselle Catherine DES MONTS, fille de messire Olivier des Monts, écuyer, et de Marguerite Hennebert, fille de Philippe Hennebert, écuyer, sieur du grand Mervel, et de Christine d'Authies, fille de Jean d'Authies, écuyer, et de Jeanne de Lannoy, dame des Planques. Catherine des Monts décéda le 11 septembre 1636. Séraphin du Chambge en avait eu deux fils :

1° Jean du Chambge, seigneur de Liessart, fief dépendant et relevant de la terre de Pétrieu en la châtellenie de Lille en Flandre. Après la mort de son père il fit le relief de la terre de Liessart. Mais étant mort lui-même sans postérité, comme on le voit par des lettres de relief données sous les sceaux du bailli et des hommes de fief de Pétrieu,

---

(a) *Costa* : d'azur à 3 bandes d'or; au chef d'azur, chargé d'une étoile entre 2 fleurs de lys, le tout d'or.

les 20 décembre 1618 et 28 avril 1633 (1), son frère Nicolas a relevé le même fief de Liessart. Jean du Chambge avait épousé damoiselle Antoinette *de Pollinchove* (a);
2° Nicolas, II[e] du nom, qui a continué la postérité.

V. Nicolas du Chambge, II[e] du nom, seigneur de Liessart, né le 14 décembre 1595, licencié es-droits, fut plusieurs fois échevin et du conseil des magistrats de la ville de Lille, où il alla s'établir, ainsi qu'on le voit par acte en parchemin des échevins de cette ville, passé sous le scel aux causes, et signé Bayart, du 4 mai 1662. Il avait épousé à Lille, le 2 novembre 1620, par contrat passé devant Pierre Lippens, notaire, damoiselle Marie Miroul, fille de Jean Miroul, écuyer, procureur général, syndic de la ville de Lille et de Philippotte du Maret. Nicolas du Chambge mourut à Lille le 5 novembre 1641. Le 2 décembre de la même année, damoiselle Marie Miroul, sa veuve, comme tutrice naturelle de ses trois fils Séraphin, Simon-Pierre et Pierre-François du Chambge, fit les relief, foi et hommage du fief de Liessart, représentée par Michel Presin, son fondé de pouvoir, greffier des états de Tournay, ledit relief dans lequel sont rappelés Nicolas et Séraphin du Chambge, père et aïeul des mineurs, fait devant le bailli et les hommes de fief de la seigneurie de Pétrieu. (*Orig. en parchemin scellé de trois sceaux, l'un en cire rouge, et les deux autres en cire brune.*) Nicolas du Chambge avait eu de Marie Miroul, dont la succession fut partagée par leurs fils le 8 juillet 1666 :

Miroul : d'azur, à la rose d'argent accompagnée de 3 étoiles d'or.

(1) On trouve dans plusieurs ouvrages généalogiques qu'un Jean du Chambge, receveur-général de la châtellenie de Cassel et du bois de Nieppe, fut anobli le 10 janvier 1645. On ne voit point par les titres nombreux de la famille du Chambge de Liessart que ce Jean du Chambge en soit descendu. Il résulte de ses lettres de noblesse, datées de Madrid, qu'il portait *d'azur, à 3 têtes d'oiseau d'argent, languées de gueules, becquées et huppées d'or*. La postérité de ce Jean du Chambge a fini en deux demoiselles qui ont épousé MM. de Pollinchove, premiers présidents au parlement de Flandre.

(a) *De Pollinchove* : d'hermine, à 3 losanges de gueules.

1° Séraphin, II[e] du nom, qui suit;

2° Simon-Pierre du Chambge, écuyer, conseiller et maître en la chambre des comptes du roi, à Lille, marié 1° en cette ville, le 12 mai 1648, avec damoiselle Claire *Blondel* (a); 2°, le 23 mars 1662, avec damoiselle..... Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Simon-Pierre du Chambge, écuyer, baptisé en l'église de St-Etienne de Lille, le 27 janvier 1654, mort à Lille sans postérité ;

Du second lit :

B. Pierre-Ignace du Chambge, écuyer, conseiller du roi, auditeur et maître aux honneurs en la chambre des comptes de Lille par lettres patentes du 15 juillet 1687, décédé en 1726 (Voir la *Flandre illustrée*, par Jean de Seur);

3° Pierre-François du Chambge, chevalier, conseiller et maître et auditeur ordinaire en la chambre des comptes de Bruges. Le 8 juin 1695, il obtint la mercède et patente de chevalerie, avec changement de cimier, couronne au lieu de bourrelet, supports et banderolles (Voir le *Théâtre de la noblesse de Flandres*, d'*Artois*, etc., par J. le Roux). Il avait épousé à Lille, le 14 janvier 1665, damoiselle Claire *Jacops* (b), fille de Nicolas Jacops, écuyer. Il en eut douze enfants ci-après nommés :

A. François-Henri du Chambge, chevalier, conseiller pensionnaire de Bruges, marié dans cette ville, le 15 septembre 1711, avec damoiselle Adrienne *de Seuve de Helebrouck de Rapelghem;*

B. Pierre-Ernest du Chambge, écuyer, auditeur en la chambre des comptes de LL. MM. catholiques, intendant subdélégué de la châtellenie d'Audenarde et du département de Nieuport. Le 2 septembre 1742, il signa le contrat de mariage de messire Charles-Eubert du Chambge, chevalier, son neveu à la mode de Bretagne. Pierre-Ernest mourut à Tournay, le 27 septembre 1743 ;

C. Martin-Adrien-Joseph du Chambge, jésuite ;

D. Nicolas-Ferdinand-Félicien du Chambge, écuyer ;

E. Marie-Madeleine-Henriette du Chambge ;

(a) *Blondel :* d'azur, à la fasce d'argent.

(b) *Jacops :* d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 coquilles de gueules.

F. Catherine-Thérèse du Chambge;
G. Marie-Joseph-Evrardine du Chambge;
H. Marie-Isabelle du Chambge;
I. Anne-Marie-Louise du Chambge;
J. Marguerite-Ernestine du Chambge;
K. Barbe-Charlotte du Chambge;
L. Jeanne-Angelme-Joseph du Chambge, mariée à Bruges, le 3 janvier 1706, avec messire Jacques *Talbout* (a), écuyer, conseiller pensionnaire de Bruges. Ils ont eu une fille :

Marie-Françoise-Jeanne-Agnès Talbout mariée, le 24 août 1728, à messire Jean-Etienne-Albert *de Buisseret*, comte d'Hantes, qui avait été page du roi en la grande écurie;

4o Marie-Catherine du Chambge, religieuse à Richeclaire.

VI. Séraphin du Chambge, IIe du nom, chevalier, seigneur de Liessart, naquit le 9 janvier 1622. Le roi d'Espagne lui donna des lettres de chevalerie, datées de Bruxelles le 6 octobre 1662, en récompense de ses services, ainsi que de ceux de ses ancêtres. Ces lettres furent enregistrées à la chambre des comptes du roi, à Lille. Cette ville ayant été soumise à l'obéissance du roi de France, Louis XIV confirma lesdites lettres de chevalerie le 29 octobre 1673, par d'autres lettres enregistrées à la chambre des comptes de Lille le 29 novembre suivant. De plus pour aplanir tout doute qui aurait pu s'élever touchant la noblesse de Séraphin du Chambge, par suite du changement de domination, ce prince, par d'autres lettres du même mois d'octobre 1673, le décora, ainsi que ses enfants et descendants, du titre d'écuyer, leur permettant, en outre, de porter leurs anciennes armoiries, qui étaient, et qui sont encore aujourd'hui d'*argent*, *au chevron de gueules*, *accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'un trèfle de sinople*, et d'y ajouter deux lions pour

(a) *Talbout :* écartelé: aux 1 et 4 d'or, à la bande d'azur, chargée de 2 fleurs de lys d'or ; aux 2 et 3 contre-écartelés, aux premier et quatrième d'azur, à une étoile ; aux deuxième et troisième de... à un annelet.

supports. Ces dernières lettres, datées de Versailles, furent enregistrées à la gouvernance du bailliage de Lille. Séraphin du Chambge de Liessart fut plusieurs fois rewart, maïeur et député de la ville de Lille lors du siége en 1667. Après la conquête, il prêta serment de fidélité avec les autres nobles, et fut député par ladite ville à Paris pour rédiger les articles de la capitulation, ainsi que l'attestent les archives du souverain bailliage de la gouvernance de Lille. Il épousa : 1° par contrat du 23 novembre 1645, mariage célébré à Lille le 5 décembre suivant, damoiselle Barbe DE PARMENTIER (dont il n'eut point d'enfants), fille de messire Robert de Parmentier, écuyer, sieur de Houplines, licencié ès-droits, et de damoiselle Marie de Muyssart; 2° à Courtray, le 4 juillet 1649 (le contrat passé la veille devant Maurice Legay, licencié ès-lois, notaire royal à Courtray), damoiselle Jossine VAN DEN BERGHE, fille de feu messire Adrien van den Berghe, écuyer, conseiller du roi, receveur de ses domaines, et à son tour premier échevin de la ville de Courtray, et de damoiselle Catherine Bonte. Le nom de Séraphin du Chambge se voit au bas d'un partage qu'il fit à Courtray le 17 septembre 1650, de la succession de son beau-père avec les autres cohéritiers, savoir, Robert van den Berghe, sieur de Dicque; Gérard Lansberghe, époux de damoiselle Marie van den Berghe, damoiselle Hippolyte van den Berghe, Francisce et Catherine van den Berghe, mineures, enfants dudit défunt Adrien van den Berghe, et Cornelius van den Berghe, leur oncle. Séraphin du Chambge mourut subitement le 29 juin 1699. Il avait eu de son second mariage :

DE PARMENTIER : d'argent, au chevron d'azur, chargé d'un chevron d'or, et accompagné de 3 trèfles de sinople.

VAN DEN BERGHE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent.

1° Simon-Pierre, dont l'article suit;

2° Marie-Catherine du Chambge mariée à Lille, en 1693, avec messire Josse-Alexandre *Obert* (a), écuyer, seigneur de Copiemont, major du régiment de Solre, fils de N..... Obert, écuyer, seigneur de Noyelles. Marie-Catherine du

---

(a) *Obert* : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 chandeliers du même.

Chambge et son mari furent inhumés tous deux à Noyelles.

VII. Simon-Pierre du Chambge, chevalier, seigneur de Liessart, du Fay et autres lieux, né à Lille le 1er avril 1669, fut baptisé le lendemain dans l'église de Saint-Etienne de cette ville. Il fut pourvu d'une charge de trésorier de France à Lille, le 6 février 1693, et remplaça ensuite messire Antoine Costa, chevalier, décédé dans les charges de conseiller du roi en ses conseils, premier président au bureau des finances et domaines de Flandre, Hainaut et Artois, séant à Lille, dont il fut pourvu par lettres du 30 janvier 1700. Il avait épousé, par contrat passé devant Gilles Dubois, notaire royal à Lille, le 22 janvier 1692, mariage célébré le même jour en la paroisse de Saint-Etienne, damoiselle Marie-Christine Cardon, dame de Douay-en-Roncq, fille de messire Jean-Baptiste Cardon, écuyer, sieur du Fermont, et de damoiselle Marguerite-Françoise du Forest. Simon-Pierre du Chambge mourut à Lille le 24 juillet 1726, et fut enterré à Noyelles, comme on le voit par un extrait du registre des sépultures de la paroisse de Saint-Etienne de Lille. Sa femme décéda le 5 juin 1728. Par un testament conjonctif qu'ils avaient fait le 13 novembre 1725, M. du Chambge de Liessart institua son fils, Charles-Eubert, pour son successeur dans l'office de premier président au bureau des finances de Lille, charge qui avait été créée héréditaire par un édit du mois de septembre 1691. De son mariage sont provenus :

Cardon : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, au chevron d'or, accompagné de 3 chardons du même, qui est *Cardon* ; aux 2 et 3 d'argent, à la bande de gueules accompagnée de 6 roses du même en orle qui est *du Forest*.

1° Charles-Eubert dont nous parlerons ci-après ;

2° N..... du Chambge, chevalier, mort à Paris, célibataire ;

3° Louis-Joseph du Chambge, chevalier, seigneur de Noyelles, baptisé en l'église de Sainte-Catherine de Lille, le 10 décembre 1697, marié à Bruxelles, le 3 février 1731, avec damoiselle Isabelle-Pétronille *de Corte* (a), dame

(a) *De Corte* : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef à dextre d'un croissant, à senestre d'une étoile, et en pointe d'une rose, le tout du même.

d'Oostkercke, fille de messire Augustin de Corte, écuyer. Cette dame fut inhumée dans le chœur de l'église de Noyelles-les-Séclin où l'on voit son épitaphe ainsi conçue : « Sépulture de très-noble et illustre dame madame Isa- » belle-Pétronille de Corte, dame d'Oostkercke, Jonc- » kerkove, Terweste, douairière de messire Louis-Joseph » du Chambge, chevalier, seigneur de Noyelles, les Al- » lœux, et décédée le 20 mai 1764, âgée de 61 ans, der- » nière de cette ancienne et noble famille de Corte, origi » naire du pays du Franc de Bruges, dont la filiation » remonte à Guillaume qui avait épousé damoiselle de la » Clite en l'année 1271, et qui était échevin du Franc. » Ceux de cette famille ont toujours été attachés à leurs » comtes et souverains en qualité de gentilshommes de » leur maison, tant du comte Louis de Male que de » Maximilien, archiduc d'Autriche et de Marie de Bour- » gogne, les ont toujours servis avec fidélité, tant dans les » armées que dans d'autres emplois, et se sont distingués » par les alliances nobles et considérables qu'ils ont con- » tractées. » De son mariage avec Louis-Joseph du Chambge sont issus trois fils et une fille :

A. Louis-Séraphin du Chambge, chevalier, baron du Chambge de Noyelles, seigneur des village, baronnie et château de Noyelles-les-Séclin, né le 21 janvier 1732. Il fut pendant six ans député de la noblesse de la Flandre wallonne ; ensuite député extraordinaire à la cour. Il épousa, le 29 septembre 1772, noble et illustre demoiselle Béatrix *du Chastel de la Hovarderie* (a) comtesse du Saint-Empire romain, fille de feu haut et puissant seigneur messire Alexandre-Robert-Auguste-François du Chastel de la Hovarderie, chevalier, vicomte de la Hovarderie, comte du Saint-Empire romain, et de haute et puissante dame Christine de Corbie, vicomtesse douairière de la Hovarderie. Louis-Séraphin mourut en émigration, à Oostkercke près Bruges, le 17 janvier 1794. Il n'avait eu que trois filles mortes jeunes, avant d'avoir été mariées. La pierre sépulcrale du baron du Chambge de Noyelles et de Béatrix du Chastel de la Hovarderie se voit encore au milieu du chœur de l'église de Noyelles-les-Séclin;

B. Pierre-Ernest-Joseph du Chambge, chevalier, né le 16 juin 1735. Après la mort de son frère, il fut connu sous le titre de baron du Chambge de Noyelles. Il fut chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au ré-

---

(a) *Du Chastel de la Hovarderie :* de gueules, au lion d'or, lampassé, armé et couronné d'azur.

giment de Picardie, puis major du troisième régiment de l'état major provincial de Lille. Il fut marié avec damoiselle *de Mortière*. Il avait été présent, le 29 septembre 1772, au contrat de mariage de son frère Louis-Séraphin. Il mourut à Bruges en l'an X (1801 à 1802), ne laissant qu'une fille :

Marie-Antoinette-Françoise-Ernestine du Chambge de Noyelles, mariée à messire N..., baron *van Zuylen van Neyveld de Gasbeecke* (a);

C. Charles-Emmanuel du Chambge, chevalier, successivement sous-lieutenant au régiment de Picardie, officier au régiment de Salm-Salm, infanterie allemande, capitaine au régiment des volontaires de Nassau, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa damoiselle Catherine-Elisabeth *Guld*, décédée à Rouffach, en Allemagne, le 6 septembre 1778, à l'âge de 35 ans. Pendant l'émigration, Charles-Emmanuel du Chambge se réfugia à Grætz, en Styrie, où il mourut le 6 octobre 1801 à l'âge de soixante ans. Il avait eu treize enfants. Neuf sont morts en bas âge. Les autres suivent :

a. Pierre-Clément-Joseph du Chambge de Tervestre, né le 9 octobre 1770, à Dixmude, sous-diacre et chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Leuze. Lors de la révolution de 1789, les chanoines de ce chapitre ayant été renvoyés, M. du Chambge de Tervestre fut successivement employé comme secrétaire du baron de Coninck, préfet du département de Jemmapes, et est passé avec lui, en la même qualité, dans les départements des Bouches de l'Escaut et des Bouches de l'Elbe. Ses fonctions ayant cessé avec celles du préfet, M. du Chambge fut pourvu provisoirement de celles de secrétaire de la sous-intendance de Bruxelles, d'où il est passé, en 1816, à la Haye et y a été attaché comme premier commis au ministère des finances, jusqu'à la révolution de la Belgique ;

b. Joseph-Antoine-Hyacinthe du Chambge, chevalier, devenu baron du Chambge de Noyelles, par la mort, sans enfants mâles, de son oncle Pierre-Ernest-Joseph. Il naquit à Rouffach (Haut-Rhin), le 6 septembre 1784. Il fut nommé lieutenant de chasseurs à cheval, le 14 janvier 1814, puis capitaine dans les chasseurs de l'Ariège, au

---

(a) *Van Zuylen* : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'argent.

mois de novembre 1823. Il a servi dans ce grade jusqu'au 14 octobre 1831, époque à laquelle il a pris sa retraite. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 13 août 1809, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 26 octobre 1825. Il a épousé, le 20 septembre 1820, demoiselle Marie-Claudine *de Mougé*, fille de messire Xavier de Mougé, conseiller à la cour royale de Colmar, et de dame Marie-Claudine de Neubeck. De leur mariage sont issus :

I. Joseph-Antoine-Hyacinthe Ier du Chambge de Noyelles, né à Colmar, mort à Amiens, au mois de novembre 1825 ;

II. Pierre-Clément-Joseph-Emile du Chambge de Noyelles, né à Amiens, le 11 mai 1825 ;

III. Joseph-Antoine-Hyacinthe IIe du Chambge de Noyelles, né à Verdun, le 6 janvier 1830 ;

IV. Marie-Julie du Chambge de Noyelles, née à Colmar, en juillet 1821, décédée à Handolsheim, près Colmar, au mois de février 1824 ;

V. Demoiselle du Chambge de Noyelles, jumelle de Joseph-Antoine-Hyacinthe Ier, morte au berceau à Colmar ;

VI. Marie-Claudine-Elisabeth-Alphonsine du Chambge de Noyelles, née à Nancy, le 6 juillet 1826 ;

VII. Marie-Euphrosine-Caroline du Chambge de Noyelles, née au Mans, le 19 janvier 1828 ;

VIII. Ernestine du Chambge de Noyelles, née à Stenay (Meuse) au mois d'octobre 1831 ;

IX. Marie-Louise-Amélie du Chambge de Noyelles, née à Tours au mois de mai 1837. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par le comte Louis de Châteaubriand et par Mlle Amélie d'Amboise ;

c. Marie-Françoise-Elisabeth du Chambge de Noyelles, mariée en 1821, avec Valentin *Heinrich* ;

d. Demoiselle du Chambge de Noyelles, mariée 1° avec messire N..... *de Sainte-Marie* ; 2° avec messire N..... *de la Font*, officier à l'armée de Condé, mort vers 1793 ;

D. Marie-Françoise du Chambge de Noyelles, née le

7 mai 1737, mariée en 1767, avec messire Jean-François *de Sainte-Marie* (a) qui fut capitaine au régiment de Bourbonnais, infanterie. Elle mourut, sans enfants, à Brives, en Limosin, le 23 juillet 1792 ;

4° Pierre-François du Chambge, chevalier, seigneur d'Elbhecq, baptisé le 11 novembre 1695, en la paroisse de Saint-Pierre à Lille. Il épousa en l'église de Saint-Etienne de la même ville, le 25 juillet 1728, damoiselle Marie-Pélagie-Joseph *Fruict* (b) fille de Jean-Guillaume Fruict, écuyer, capitaine au régiment de Souastre, cavalerie. Pierre-François du Chambge mourut le 14 décembre 1742. Sa femme ne lui survécut que cinq mois, étant décédée le 20 mai 1743, laissant en minorité les quatre enfants qui suivent :

A. Pierre-Joseph du Chambge, chevalier, baron du Chambge d'Elbhecq, seigneur de Carlsbourg dans le cercle de Suabe, et pair de ce duché, général en chef, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, etc. Il naquit à Lille et fut baptisé le 22 janvier 1733 en l'église de Sainte-Catherine de cette ville. Il embrassa et suivit avec distinction la carrière des armes. Il fut successivement colonel d'infanterie, major, puis colonel commandant du régiment de Bouillon, brigadier d'infanterie le 1er mars 1780, et maréchal de camp le 1er janvier 1784 Il avait été nommé député de la noblesse de la Flandre wallonne, en 1782, en remplacement du vicomte de Mailly, par l'assemblée générale des nobles et du clergé de cette province. Il fut aussi élu député de la noblesse de Lille aux états-généraux de 1789, en remplacement du baron du Chambge de Noyelles, son cousin germain. Le baron du Chambge d'Elbhecq mourut général en chef de l'armée des Pyrénées occidentales, à St-Jean-de-Luz, le 1er septembre 1793 (1). Il avait épousé, le 3 mars 1767, en l'église paroissiale de Villeneuve-le-Roi près Choisy, damoiselle Marie-Anne *du Buc*, décédée le 27 février 1815, fille de messire Jean-Baptiste du Buc, écuyer, chef du bureau des colonies, et de dame Marie-Anne Febvrier. Ils ont eu les enfants qui suivent :

(a) *De Sainte-Marie* : d'argent, à 6 merlettes de sable; au franc-canton de gueules couvrant la première merlette.

(b) *Fruict* : d'or, à l'arbre terrassé de sinople, fruité de gueules.

(1) Le nom du baron d'Elbhecq n'est pas écrit selon son orthographe, au tome 6me de la *Biographie des Contemporains* par MM. Arnault, Jay, etc., ni dans les *Victoires et Conquêtes des Français*, t. I. p. 189.

a. Auguste-Adolphe-Philibert-Gustave-Maximilien-Désiré du Chambge, chevalier, baron du Chambge d'Elbhecq, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Bouillon le 15 février 1775. Il fut trésorier de la Martinique, fonctions qu'il n'exerçait plus lorsqu'il mourut à Paris, le 20 juin 1822. Il avait épousé, à Ollainville, arrondissement de Corbeil, le 22 thermidor an IV (9 août 1796), demoiselle Marie-Barbe-Charlotte-Antoinette-Pauline *de Montet*, fille de Charles-François de Montet, général de brigade, et de Marie-Françoise du Buc. Cette dame est connue comme musicienne d'un grand mérite, sous le nom de *madame Pauline du Chambge*. De son mariage avec le baron du Chambge d'Elbhecq sont issus :

I. Edouard du Chambge, mort en bas âge ;

II. Marie-Clémentine du Chambge d'Elbhecq, mariée à messire Benjamin-Pierre *du Bos* (a), chevalier, qui servit comme officier d'état-major, aide-de-camp du lieutenant général comte de Bourmont. Ils ont des enfants. On voit dans un acte passé le 30 juillet 1822, et enregistré le 1er août de la même année au greffe du tribunal de première instance du département de la Seine, au Palais de Justice, à Paris, que cette dame est seule et unique héritière du baron du Chambge d'Elbhecq, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien trésorier de la Martinique, décédé à Paris, sans enfants mâles, le 20 juin 1822 ;

b. Amélie-Françoise-Charlotte-Augustine du Chambge d'Elbhecq, mariée avec Bernard *Coppens*, et décédée le 27 février 1812 ;

c. Marie-Anne-Joseph-Eugénie du Chambge d'Elbhecq, baptisée le 28 octobre 1770, en l'église de Saint-Eutrope, paroisse de Palizeux, au duché souverain de Bouillon. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par messire Claude-Philibert Thiroux d'Ouarville, écuyer, colonel au corps des grenadiers de France, et par dame Marie-Françoise du Buc, son épouse. Elle est morte sans alliance, à l'âge de 38 ans, le 15 novembre 1808, comme on le voit par sa pierre sépulcrale en la paroisse de Saint-André de Lille ;

(a) *Du Bos* : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé d'azur.

d. Adélaide-Eléonore-Séraphine du Chambge d'Elbhecq, née le 7 mars 1772, religieuse à la congrégation de Notre-Dame à Paris ;
e. Amarante-Victoire-Zébée-Cornélie du Chambge d'Elbhecq ;

B. Marie-Françoise-Joseph du Chambge d'Elbhecq, née le 14 août 1729, mariée avec messire Louis-Eugène *Cardon* (a), écuyer, seigneur d'Ardomprez, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine, puis lieutenant-colonel de cavalerie et prévôt général de la maréchaussée de Flandre et d'Artois, lequel fut témoin, le 13 avril 1771, au contrat de mariage entre Marie-Joséphine-Séraphine du Chambge de Liessart, cousine de sa femme, avec messire Désiré-François-Dominique, comte Déliot. Marie-Françoise du Chambge mourut le 4 août 1810. Sa pierre tumulaire se voit dans la paroisse de Saint-André à Lille ;

C. Françoise-Séraphine-Joseph du Chambge d'Elbhecq, née le 3 novembre 1730, mariée en 1765, avec messire Louis-François-Ghislain-Victor *de la Porte* (b), chevalier, marquis de la Porte, seigneur de Waux, lequel comparut, le 28 août 1779, dans le contrat de mariage entre Marie-Angélique-Adrienne du Chambge de Liessart, et messire Pierre-Joseph Renaud de Boisrenaud, chevalier. Françoise-Séraphine-Joseph du Chambge mourut le 12 août 1809, et fut inhumée en la paroisse de Saint-André de Lille ;

D. Marie-Charlotte du Chambge, née au mois d'octobre 1734, mariée, 1° avec messire Louis-Olivier-Placide *Farez* (c), écuyer, seigneur d'Ogimont, chevalier d'honneur au bureau des finances et domaines de la généralité de Lille ; 2° avec noble et puissant seigneur messire Jacques-Alexandre-Antoine-François, comte d'*Hodicq de Courteville* (d), chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel commandant le corps des grenadiers de France, ensuite maréchal-de-camp, lequel fut présent, le 11 janvier 1790, au contrat de mariage entre Joseph-Pauline du Chambge de Liessart, et messire Louis-Marie-Joseph Blondel, chevalier, seigneur d'Aubers. Le comte et la comtesse d'Hodicq de Courteville ont eu des enfants, entre autres :

(a) *Cardon d'Ardomprez* : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 chardons du même.

(b) *De la Porte* : d'or, à la bande d'azur.

(c) *Farez d'Ogimont*: d'or, au chevron d'azur, accompagné de mouchetures d'hermine de sable.

(d) *Hodicq de Courteville* : d'or, à la croix ancrée de gueules.

Alexandre-Charles-François-Joseph, comte d'Hodicq de Courteville, marié avec Eléonore *de Romberg*. Leur fille, décédée en 1833, avait été mariée au comte Victor *de Tenremonde*;

5° Christine-Séraphine du Chambge de Liessart, mariée, par contrat passé devant Lachery, notaire royal à Lille, le 5 novembre 1757 (contrat reposant au tabellionnage de Lille), avec messire Jacques-Louis-Alexandre, baron *de Grimaldi* (a), lieutenant pour le roi commandant de la ville et du château de Béthune, chevalier de l'ordre de St-Louis, veuf sans enfants de Josèphe-Marie-Françoise de Galléan de Châteauneuf. Christine Séraphine mourut à Béthune le 16 janvier 1769;

6° Claire-Isabelle du Chambge de Liessart, mariée à Lille le 2 mai 1727, avec messire Claude-Valentin-Théodore *de la Porte*, chevalier, seigneur de Remaisnil. Il est cité comme héritier, à cause de sa femme, dans un partage fait entre messire Charles-Eubert du Chambge, chevalier, seigneur de Liessart, et ses frères et sœurs, lequel partage M. de la Porte signa le 1er octobre 1729. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

Christine-Isabelle de la Porte, mariée en 1755, à messire Louis-Joseph-Michel *de le Josne Contay*, marquis de la Ferté, de Lesvaques, etc., qui fut présent le 15 avril 1769, au contrat de mariage de messire Charles-Louis-Philippe du Chambge de Liessart, son cousin-germain allié;

7° Marie-Antoinette du Chambge, *dite* mademoiselle des Allœux, baptisée en l'église de Sainte-Catherine de Lille, le 30 avril 1710, mariée en l'église de Saint-Etienne de la même ville, le 30 décembre 1730, avec noble et puissant seigneur Joseph-Ignace-Magnus, comte *de Sparre* (b), né en 1704, capitaine au régiment allemand de Lenck, nommé successivement colonel du régiment Royal-Suédois, le 30 octobre 1742, brigadier le 1er mai 1745, maréchal de camp le 1[illegible] mai 1748, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le [illegible] mars 1752, général-major au service de Suède, commandeur de l'ordre de l'Epée, mort le 23 juin 1787. De leur mariage sont issus :

A. Alexandre-Séraphin, comte de Sparre, né en 1736, créé lieutenant général en 1780, et mort sans enfants;

B. Louis-Ernest, comte de Sparre, né en 1738, maréchal de camp, père du comte Louis de Sparre, aujourd'hui pair de France et lieutenant-général;

(a) *De Grimaldi* : fuselé d'argent et de gueules.

(b) *De Sparre* : d'azur, au chevron d'or.

C. Louis-Auguste, comte de Sparre, mort capitaine aux chevau-légers du roi, sans avoir été marié;

D. Marie-Claude-Auguste-Gustave, comte de Sparre, chevalier de Malte, mort capitaine de vaisseau, laissant de dame de la Toison de Roche-Blanche, trois fils, aujourd'hui officiers supérieurs, et trois filles.

VIII. Charles-Eubert DU CHAMBGE, chevalier, seigneur de Liessart, de Douay et autres lieux, avocat au parlement, naquit à Lille le 2 août 1706. Il succéda à son père le 19 décembre 1726, dans les charges de conseiller du roi en ses conseils, et de premier président au bureau des finances de la généralité de Lille et domaines de Flandre, Hainaut et Artois, et fut, en outre, commissaire du roi à l'audition et arrêté des comptes des états de Lille, Douay et Orchies, et grand-bailli et chef de la cour féodale du Hainaut. Le 30 juin 1729, il fit, entre les mains des présidents trésoriers de France et grands-voyers de la généralité de Lille, foi et hommage au roi pour raison du fief seigneurial de Douay-en-Roncq tenu de S. M. à cause de la cour et halle de Phalempin, fief à lui échu par le trépas de noble dame Marie-Christine Cardon, sa mère. Il fournit aussi le dénombrement du fief de Liessart, relevant de la terre de Pétrieu, entre les mains de messire Albéric-Adrien-François-Joseph du Chastel, chevalier, comte de Pétrieu, le 5 avril 1730. Charles-Eubert épousa à Douay, le 24 septembre 1742, damoiselle Marie-Emmanuelle-Joseph-Thérèse TURPIN, fille unique de messire Alexandre-François Turpin, chevalier, seigneur de la Prayelle, conseiller, puis président à mortier au parlement de Flandre, et de dame Marie-Philippine-Thérèse de Buissy, sœur de Marie-Albertine de Buissy, épouse de messire François Louis de la Grange, baron de Murauvau, écuyer de main de la reine en 1745, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et chevalier d'honneur au parlement de Flandre. Par le testament que Charles-Eubert du Chambge de Liessart fit le 17 juillet 1758, il assura par préciput à son fils sa

TURPIN : losangé d'argent et de gueules.

charge de premier président au bureau des finances de la généralité de Lille. Il vécut jusqu'au 15 février 1777, date de son décès à Lille. Sa veuve mourut en la même ville le 9 novembre 1780. De leur mariage sont provenus :

1° Charles-Louis-Philippe, dont on va parler ;

2° Marie-Valentine-Alexandrine-Renée du Chambge de Liessart, née en avril 1749, mariée, en 1767, avec messire Arnould-Joseph *Mairesse*(a), écuyer, seigneur de Pronville, veuf de dame le Maistre d'Anstaing. Il mourut en 1822, ayant eu des enfants de Mlle du Chambge de Liessart, décédée en mai 1796 ;

3° Marie-Joséphine-Séraphine du Chambge de Liessart, née en 1752, mariée par contrat passé devant Duriez, notaire à Lille, le 13 avril 1771, avec messire Désiré-François-Dominique *Déliot* (b), écuyer, comte Déliot, seigneur de la Croix, de Brulecourt, de la Broye, d'Erquinghem, etc., mort à l'âge de 52 ans, le 15 juillet 1790. Sa femme lui a survécu jusqu'au 26 mars 1811. Ils ont laissé des enfants ;

4° Marie-Angélique-Adrienne du Chambge de Liessart, née le 18 mai 1754, mariée, par contrat du 28 août 1779 passé devant Duriez, notaire à Lille, avec haut et puissant seigneur messire Pierre-Joseph *Renaud* (c), comte de Boisrenaud, chevalier, seigneur d'Ambourg, sous-lieutenant au régiment Royal-Normandie, cavalerie, fils de feu haut et puissant seigneur messire Henri Pierre-Jacques Renaud de Boisrenaud, chevalier, capitaine au régiment de Rohan, cavalerie, chevalier de l'ordre de St-Louis, et de haute et puissante dame Marie-Rose-Joseph Cardon, comtesse de Sagonne. Ils sont décédés, savoir : la comtesse de Boisrenaud en émigration au mois d'avril 1805, et son mari au mois d'avril 1816. Ils ont laissé un fils :

Frédéric Renaud, comte de Boisrenaud, marié avec demoiselle *de Beaurepaire*.

IX. Charles-Louis-Philippe du Chambge, chevalier, seigneur de Liessart, de Frévillers et autres lieux, avocat en parlement, né le 10 juin 1746, fut baptisé

(a) *Mairesse de Pronville* : de gueules à la nef d'or, voguant sur une mer de sinople; une étoile d'or au premier canton.

(b) *Déliot* : d'azur, à 2 haches adossées d'argent, emmanchées d'or.

(c) *Renaud de Boisrenaud* : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 losanges d'or.

le même jour en l'église de Saint-Etienne à Lille. Il remplaça, le 23 avril 1777, Charles-Eubert du Chambge dans les charges de conseiller du roi en ses conseils, de premier président au bureau des finances de Lille et domaines de Flandre, Hainaut et Artois, de commissaire du roi à l'audition et arrêté des états de Lille, Douay et Orchies, et de grand bailli et chef de la cour féodale de Hainaut, lesquelles charges il remplit jusqu'à leur suppression. Il fut convoqué aux assemblées de la noblesse à Lille, ainsi que l'avaient été son père, son aïeul et messire Séraphin du Chambge, son bisaïeul, ce que prouvent différentes attestations données par le lieutenant-général civil et criminel de la gouvernance du souverain bailliage de Lille, et visées par M. Chérin. Il épousa à Lille, par contrat passé devant Legrand, notaire royal, le 15 avril 1769, mariage célébré le 18 du même mois, demoiselle Isabelle-Ernestine-Joseph LE MAISTRE D'ANSTAING, fille de messire Joseph-Michel-Chrétien-Anaclet le Maistre, écuyer, seigneur d'Anstaing, de Thérombecq, etc., et de dame Isabelle-Charlotte Jacops. Le premier président du Chambge de Liessart mourut à Londres en émigration. Son épouse est décédée au château de Vendin-le-Viel (Pas-de-Calais) le 26 avril 1821, à l'âge de 76 ans, et fut inhumée sous l'autel d'une chapelle que l'on fit bâtir dans le cimetière dudit Vendin. On lit sur le devant de l'autel l'inscription suivante, surmontée de ses armoiries et de celles de son mari : « Sous cet autel repose dame « Isabelle-Ernestine-Joseph *le Maistre d'Anstaing*, « décédée le 26 avril 1821, âgée de 76 ans, douai« rière de messire Charles-Louis-Philippe *du Chambge* « *de Liessart*, chevalier, conseiller du roi en ses con« seils, premier président au bureau des finances et « domaines de Flandre, Haynaut, Artois, et commis« saire du roi à l'audition et arrêté des comptes des « états de Lille, Douay et Orchies Un *de profundis*, « s'il vous plaît. » De leur mariage sont issus :

LE MAISTRE D'ANSTAING : d'or, à la croix ancrée de sable.

1° Charles-Désiré-Joseph du Chambge de Liessart, né le 16 janvier 1773, et baptisé le même jour en l'église paroissiale

de Saint-Pierre de Lille. Le 16 février 1788, il obtint de M. Chérin le certificat suivant : « Nous, Louis-Nicolas-» Hyacinthe Chérin, écuyer, généalogiste des ordres de » Saint-Michel et du Saint-Esprit, généalogiste de celui de » Saint-Lazare, et en cette première qualité commissaire du » roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse de ceux qui » aspirent aux places de sous-lieutenant dans ses gardes du » corps, et dans les régiments d'infanterie française, de ca-» valerie, de chevau-légers, de dragons et de chasseurs, etc. » certifions au roi que Charles-Désiré-Joseph du Chambge » de Liessart, né le seizième jour du mois de janvier mil-» sept-cent-soixante-treize et baptisé le même jour dans l'é-» glise paroissiale de Saint-Pierre de la ville de Lille en » Flandre, diocèse de Tournay, fils de Charles-Louis-Phi-» lippe du Chambge, chevalier, seigneur de Liessart, Fré-» villers et autres places, conseiller du roi en ses conseils, » et son premier président au bureau des finances de Lille, » et de dame Isabelle-Ernestine-Joseph le Maistre de Thé-» rombecq, son épouse, a la noblesse requise pour être reçu » sous-lieutenant dans les troupes de Sa Majesté : en foi de » quoi nous avons délivré le présent certificat, et l'avons » signé et fait contresigner par notre secrétaire. A Paris, le » seizième jour du mois de février mil-sept-cent-quatre-» vingt-huit. Signé CHÉRIN. Par monsieur le généalogiste du » Roi, contresigné *Duval.* » Charles-Désiré-Joseph du Chambge de Liessart émigra et fut officier dans l'armée de Condé. Il mourut jeune sans avoir été marié,

2° Séraphin-Victor-Joseph, dont l'article suit.

3° Séraphin-Ernest du Chambge de Liessart, né à Lille, le 22 mai 1780, et baptisé, le 24 dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. Il eut pour parrain messire Louis-Séraphin, baron du Chambge de Noyelles, et pour marraine demoiselle Marie-Ernestine-Adélaïde de Rouvroy. Il fut contrôleur des contributions directes à Ypres, et mourut jeune sans avoir été marié ;

4° Marie-Anne-Elisabeth-Adélaïde du Chambge de Liessart, morte jeune, sans alliance ;

5° Isabelle-Charlotte du Chambge de Liessart, né le 3 février 1770, mariée à Tournay, en 1794, avec messire Antoine-Laurent *de Bergerand* (a) (d'une famille noble du Dauphiné), chevalier, seigneur de Gosselies, né à Tullins, le 26 mai 1743, reçu conseiller au parlement de Flandre, le 28 février 1777, mort sans enfants à Londres, en 1795 ;

(a) *De Bergerand* : d'or au chevron de gueules, accompagné de 3 oiseaux au naturel, appelés bergerettes en Dauphiné, et hausse-queues en Flandre.

6. Marie-Joseph-Pauline du Chambge de Liessart, née en 1771, mariée, par contrat du 11 janvier 1790, passé devant Duriez et son confrère, notaires royaux à Lille, avec messire Louis-Marie-Joseph *Blondel* (a), chevalier, seigneur d'Aubers, de Vendin, de Pont-à Vendin et autres lieux, conseiller au parlement de Paris, ensuite conseiller-d'état honoraire, conseiller à la cour de cassation, mort en exercice de ces fonctions, à Paris, le 22 mars 1830. Il était né le 11 mars 1765, de messire Eugène-Roland-Joseph Blondel, chevalier, seigneur d'Aubers, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, premier président du parlement de Flandre, et de dame Marie-Anne de Calonne. M. d'Aubers avait été tenu sur les fonts de baptême, le 1er mai 1765, par le Dauphin et par la Reine. Il a laissé :

A. Emile Blondel d'Aubers qui était, en 1830, préfet du Gers, et maître des requêtes ;

B. Demoiselle Blondel d'Aubers, mariée à M. *Bacon*, écuyer, seigneur de Sains.

X. Séraphin-Victor-Joseph DU CHAMBGE DE LIESSART chevalier, né à Lille le 21 février 1777, titré baron du Chambge de Liessart depuis l'extinction de la branche des barons du Chambge d'Elbhecq, servit pendant l'émigration comme enseigne, puis capitaine dans le régiment français de Dillon, infanterie, depuis le 25 juillet 1801 jusqu'en 1804, époque à laquelle il rentra en France. A la première restauration il prit le commandement d'une compagnie dans la première légion des gardes nationales actives de l'arrondissement de Lille. Il fut nommé percepteur-receveur des contributions directes de la ville de Douay le 10 novembre 1823, et receveur particulier des finances de l'arrondissement de Valenciennes le 26 août 1824. Il avait épousé à Douay, le 24 janvier 1816, demoiselle Sophie-Hyacinthe-Joseph DE COUPIGNY-MALET, fille de haut et puissant seigneur messire Constant-Marie-Joseph de Coupigny-Malet, comte de Malet et de Coupigny, qui avait été page du duc d'Orléans, ensuite officier au régiment de Chartres, et de haute et puissante dame Marie-Françoise-Louise-Joseph, née marquise de Wavrin de

MALET DE COUPIGNY : d'azur, à l'écusson d'or : au chef cousu de gueules, chargé de 3 fermaux d'or, 2 et 1.

(a) *Blondel d'Aubers* : de gueules, à l'aigle d'or.

Villers-au-Tertre. Le baron du Chambge de Liessart mourut à Douay le 25 avril 1825, et y fut inhumé dans le cimetière commun. On y voit, surmontée de ses armoiries et de celles de Malet de Coupigny, son épitaphe ainsi conçue : « Ici repose le corps de mes- « sire Séraphin-Victor-Joseph, baron *du Chambge de* « *Liessart*, chevalier, ci-devant capitaine dans le ré- « giment français de Dillon, infanterie, et à sa mort « receveur particulier des finances de l'arrondisse- « ment de Valenciennes, décédé à Douay le 25 avril « 1825, à l'âge de 48 ans, époux de madame Sophie- « Hyacinthe-Joseph *de Malet de Coupigny*. *De* « *profundis*. » Sa veuve s'est remariée à Douay, le 4 mars 1828, avec Dominique-Jean Constantin, marquis Doria, garde-du-corps du roi Charles X ; mais elle n'en a pas eu d'enfants. Ceux issus de son premier mari sont :

1° Louis-Philippe-Albéric du Chambge de Liessart, chevalier, baron du Chambge de Liessart, né à Douay, le 30 juin 1817 ;

2° Eléonor-Paul-Constant du Chambge de Liessart, chevalier, né à Douay, le 7 novembre 1821 ;

3° Victorine-Isabelle-Alexandrine du Chambge de Liessart, née à Douay, le 11 août 1819, morte au château de Mérignies le 19 septembre 1832, et inhumée dans le cimetière, derrière le chœur de l'église, à côté de plusieurs membres de la famille de Tenremonde, seigneurs dudit château de Mérignies.

DE CHERISY,

Seigneurs DE CHERISY et DE MURET, *vicomtes* DE BRETEUIL et DE BUSANCY, *en Picardie* et *en Champagne.*



ARMES : *d'azur, à la fasce d'or* (1).
Couronne de vicomte.

La maison DE CHERISY a pris son nom (2) d'une terre située en Picardie, dans le diocèse de Noyon, à 6 lieues N.-E. de cette ville et deux lieues S.-E. de Saint-Quentin. On voit par un titre du trésor des chartes du commencement du XIIIe siècle que le château de Cherisy était tenu en fief de la baronnie de Coucy et en arrière-fief de la couronne, le seigneur de Cherisy devant rendre le château au mandement du sire de Coucy, et le sire de Coucy au mandement du roi.

---

(1) Palliot (p. 662) blasonne : *d'or, à la fasce d'azur.*

(2) Dans les actes en latin, ce nom est écrit indifféremment de *Chirisiaco* et de *Cherisiaco.* Quelquefois, mais rarement, on le trouve écrit *de Cirisiaco* et *de Cherisi.*

La maison de Cherisy, quoique vassale de celle de Coucy, était puissante dans le XIe siècle. Le titre de châtelains de Laon, que portaient ses auteurs, celui de fondateurs de l'abbaye de Longpont et de protecteurs de plusieurs autres monastères, leurs nobles alliances, leurs riches possessions, ont donné à cette famille une grande existence jusqu'à l'époque de son extinction dans les maisons des Roye et de Lannoy en 1350 et 1358.

I. Gérard DE CHERISY, Ier du nom, chevalier, seigneur de Cherisy, qualifié *noble prince* (1) et châtelain de Laon dans les anciennes chroniques, tenait dès l'an 1083 le château royal de Quierzy (2) en fief de Ratbod, évêque de Noyon, à qui le roi Philippe 1er en avait fait don. Gérard de Cherisy partit pour la 1ère croisade en 1096, avec Thomas de la Fère, (depuis Thomas de Marle, sire de Coucy), Baudouin du Bourg, comte de Rethel, Hugues, comte de St-Paul, et les principaux seigneurs de la Picardie et de la Champagne, sous la conduite de Hugues, comte de Vermandois, frère du roi Philippe 1er. Il est cité par les chroniqueurs (3) comme s'étant signalé particulièrement à la bataille de Dorilée en 1097, puis au siége d'Antioche l'année suivante. A son retour dans ses domaines, Gerard de Cherisy vit se former contre lui une conjuration formidable. Gaudri, évêque de Laon, et la comtesse Sibylle, qui avait causé une guerre si cruelle par son mariage adultère avec Enguerrand Ier, sire de Coucy, du vivant du comte de Namur, son premier mari, étaient à la tête. N'osant attaquer ouvertement ce vassal puisssant,

(1) MM. de Sainte-Marthe (*Gallia Christiana*, t. IX, fol. 445) qualifient *comtes*, les anciens seigneurs de Cherisy et de Muret; mais on ne trouve pas de titres où cette qualification soit exprimée, et il y a toute apparence que c'est une erreur.

(2) Quierzy, *Carisiacum*, est situé dans le diocèse de Soissons, sur la rive gauche de l'Oise, à 2 lieues E.-S.-E. de Noyon.

(3) Entre autres Albéric d'Aix, lib. XI, cap. 2. Il l'appelle *Gerhardus de Keresi castello*.

ils tramèrent sourdement sa perte. Lorsqu'ils eurent gagné les principaux de la ville, Roricon, l'un des conjurés, et frère de l'évêque Gaudri, assassina Gérard dans la cathédrale de Laon pendant qu'il y faisait ses prières, le vendredi (11 janvier) après l'Epiphanie 1107. (V. l'*Hist. de la maison de Chastillon*, par André du Chesne, p. 686; l'*Histoire de la ville et du diocèse de Laon*, par Marlot, et l'*Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy* (p. 30), par D. Toussaints du Plessis, qui l'appelle par erreur Gérard *de Crécy*). Il laissa un fils qui suit.

II. Gérard DE CHERISY, IIe du nom, seigneur de Cherisy, né vers 1080, fut présent à la charte d'une donation faite, en 1115, par Roger de Pierrepont, à l'abbaye de Saint-Martin de Tournay. (*Cartulaire de cette abbaye.*) Il épousa Agnès, dame DE LONGPONT, en Valois. En 1132, du temps de Goslen, évêque de Soissons, il fonda l'abbaye de Longpont (ordre de Cîteaux) et donna pour cette fondation toute la terre et le lieu de ce nom et tout ce qui en dépendait en domaine, chasements, district, justice, eaux, prés, pâturages, etc., sans aucune réserve. Cette fondation fut approuvée par Godefroi de la Ferté-Milon, de qui relevait la terre de Longpont, puis confirmée par lettres du roi Louis-le Gros, datées de Soissons, en 1133. (*Gallia christiana*, t. X, *Instrumenta*, *col.* 111, 112). Gérard de Cherisy paraît être décédé peu après cette époque. Il fut inhumé ainsi que sa femme dans l'église du monastère de Longpont, où leur obit se célébrait le 10 mars. Ils eurent pour fils Gérard, IIIe du nom, qui suit.

DE LONGPONT :

III. Gérard DE CHERISY, IIIe dn nom, chevalier, seigneur de Cherisy et de Muret, épousa, vers l'an 1130, une dame nommée *Agnès*, que l'on a quelquefois confondue avec sa mère. Il succéda à Gérard II de Cherisy vers 1140. L'année suivante, il fut témoin avec Renaud, comte de Soissons, Pierre de Braine, etc., à des lettres de Goslen, évêque de Soissons, portant confirmation des possessions de

l'abbaye de Braine, récemment fondée. (*Gallia christiana*, *t. X*, *Instrumenta*, *col.* 117). En 1166, Gérard de Cherisy fit une vente aux religieux de Longpont, avec l'approbation de Henri, comte palatin de Troyes. Gerard et Agnès, sa femme, firent une donation à la même abbaye, en 1168, et en approuvèrent une autre faite en même temps par Nicolas de Basoches, à l'occasion de son mariage avec Agnès, leur fille, en présence d'Albéric, vicomte *de Buceio*, d'Escot de Vauxbuin, d'Oudard *de Camelio*, chevaliers, et d'Adam Bruslart, moine de Longpont. (*Cartulaire de cette abbaye*, *fol.* 106, 113.) De Gérard III et d'Agnès, que l'on croit avoir été dame de Muret, en Soissonnais, sont issus quatre fils et une fille :

1° Gérard, VIe du nom, dont on va parler ;

2° Everard de Cherisy, *dit* de Muret, chevalier, qui fit des donations à l'abbaye de Longpont, approuvées par Hugues, évêque de Soissons, en 1160 et 1163 (*Gall. christ.*, *t. IX*, *col.* 361) ;

3° Gobert de Cherisy, chevalier, rappelé dans des lettres de Jacques de Basoches, son neveu, évêque de Soissons, du mois de juillet 1219, portant attestation d'une donation que Gobert de Cherisy avait faite au monastère de Saint-Crepin de Chaye. (*Ibid.*, *col.* 366). Il avait laissé, entre autres enfants :

Agnès de Cherisy, prieure, puis abbesse de Notre-Dame de Soissons. Quoiqu'elle eût été élue par la majorité des religieuses, les autres, en grand nombre, avaient fait choix de sa nièce, nommée Marie, trésorière. Mais l'élection d'Agnès prévalut, et fut confirmée, en 1239, par Anselme, évêque de Laon, et Godefroi, évêque de Chaalons, arbitres nommés par le roi S.-Louis, pour terminer ce différent. Elle mourut le 28 juillet 1256. (*Ibid. col.* 445) ;

4° Nivelon de Cherisy. Il était chanoine de l'église de Soissons en 1167. Il fut sacré évêque de ce diocèse en 1176. Il accompagna Louis, comte de Blois, et Baudouin, comte de Flandre, dans l'expédition de Constantinople en 1199. Il rapporta de la Terre-Sainte la ceinture ou couronne de la Vierge, avec d'autres reliques qu'il donna, en 1203, à Helvide de Cherisy, sa nièce, abbesse de Notre-Dame de Soissons. (*André du Chesne*; *Gallia christ.*, *t. IX*, *col.* 361, 445) ;

5° Agnès de Cherisy, mariée, en 1168, avec Nicolas, Ier du nom, seigneur *de Basoches*. Ils furent inhumés dans le

monastère de Longpont, où leur obit se célébrait le 7 avril. (*Obituaire de Longpont*).

IV. Gérard DE CHERISY, IVe du nom, seigneur de Cherisy et de Muret, fut armé chevalier, avec son frère Everard, en 1157. Ayant eu de vifs démêlés avec Séguin, prieur de Saint-Paul, il fit la paix avec lui par la médiation de Bernard, abbé de St-Crepin-le-Grand en 1175. (*Gall. christiana*, *t. IX*, *col.* 398). En 1179, Gérard de Cherisy autorisa une donation faite à l'abbaye de Longpont par Mathieu de Villaines, le jeune. Lui et son frère Nivelon, évêque de Soissons, approuvèrent une autre donation faite à ce couvent en 1180. Ses fils, Gobert et Gérard, intervinrent dans des lettres qu'il donna en faveur du même monastère en 1185. (*Cartul. de Longpont*, *fol.* 90, 108, 113). Gérard IV fut du nombre des chevaliers bannerets qui suivirent le roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte en 1190. (*André du Chesne*, *pp.* 186, 187). Il avait épousé *Pétronille*, de laquelle sont provenus :

1° Gobert, dont l'article suit;

2° Gérard de Cherisy ;

3° Drogon de Cherisy, mentionné dans une charte d'Enguerrand de Boves, du 8 des ides (8) mai 1202, en faveur de l'abbaye de Saint-Leu-Desserant. (*D. Grenier*, 28e *paquet*);

4° Milcende de Cherisy, mariée, 1° avec Nivelon *le Turc*, chevalier; 2° avec Jean *de Cardonnet*, aussi chevalier. Ils vivaient en 1212 ;

5° Helvide de Cherisy, abbesse de N.-D. de Soissons en 1189, décédée le 31 janvier 1215. (*Gallia christiana*, *t. IX*, *col.* 445);

6° Beatrix de Cherisy, trésorière du même couvent, dont elle devint abbesse après la mort de sa sœur. Elle fut bénie par Aimar, évêque de Soissons. Elle mourut le 24 mars 1236. (*Ibid.*, *fol.* 445).

V. Gobert DE CHERISY, chevalier, seigneur de Cherisy et de Muret, etc., comme vassal de la baronnie de Coucy signa, en 1197, la charte d'affranchissement et de communauté accordée aux habitants de Coucy, par Alix de Dreux et ses fils Enguer-

rand, Thomas et Robert de Coucy. (*Archives du château de Coucy*). Gobert de Cherisy fut présent à une charte de Gui, châtelain de Coucy, de l'année 1201, par laquelle il confirma une donation qu'il avait faite à l'abbaye d'Orcamp, en 1190, lors de son départ pour Jérusalem. (*Cartul. de l'abbaye d'Orcamp*, *fol.* 200.) En 1203, le roi Philippe Auguste se préparant à la guerre contre Jean, roi d'Angleterre, manda à Enguerrand III, sire de Coucy, qu'il lui rendît le château de Gobert de Cherisy, chevalier de l'évêché de Noyon, château tenu en fief d'Enguerrand et rendable à sa réquisition, et de même (le cas de guerre échéant) rendable par le sire de Coucy à la requête du roi. (*Hist. des maisons de Guines et de Coucy*, par André du Chesne, *preuves*, p. 356). Gobert de Cherisy épousa en premières noces *Hawide*. Avec le consentement de cette dame, il fit don, en 1219, à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, des fiefs que tenait de lui Philippe de Damery, frère de Gervais de Damery, et Pierre de Vy, tous chevaliers. (*Cartul. de Saint-Médard*, *fol.* 16). Il existe au fol. 108 des extraits du *Cartulaire de l'abbaye de Longpont* des lettres de Gobert, seigneur de Cherisy et de Muret en faveur de ce monastère, de l'année 1222, et scellées de son sceau équestre, où, sur son bouclier, on distingue *une fasce*. L'année suivante, il approuva une donation faite à ce monastère par ses neveux Jean de Cardonnet, Adam, Gerard et Simon de Cardonnet, ses frères, et par Nivelon le Turc, leur frère utérin, fils de Milcende de Cherisy. (*Id.*, *fol.* 114). Gerard de Cherisy autorisa une vente faite aux religieux de Longpont, au mois de juin 1226, par Gerard de la Versine, du consentement d'Emmeline, femme du vendeur, de Jeanne, sa sœur, et de Berner d'Artaise, son mari. (*Id.*, *fol.* 149). Gobert mourut après l'année 1238. Il avait épousé en secondes noces *Marie*, avec laquelle il fonda en l'abbaye de Longpont un obit qui s'y célébrait le 1er novembre. (*Obituaire de Longpont*). Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Gérard, seigneur de Cherisy. Du consentement d'*Helvide*, sa femme, et de Roger, son cousin, il fit donation à l'abbaye de Saint-Martin de Tournay de tout ce qu'il possédait en seigneurie et domaine à Branscourt, donation confirmée par lettres du roi St-Louis, datées du mois de décembre 1255. (*Cartul. de Tournay.*) Il mourut sans postérité.

2° Raoul, *dit* de Muret, écuyer, marié avec *Pétronille*. Au mois de novembre 1242, ils firent une vente à l'abbaye de Longpont, approuvée par Raoul de Vaurezis et par Guiard, son neveu. (*Cartul. de Longpont, fol.* 90);

Du second lit :

3° Hervé, dont l'article suit;

5° Jean de Cherisy, cité avec son frère Hervé parmi les bienfaiteurs du monastère de Notre-Dame de la Joie.

VI. Hervé DE CHERISY, *dit* DE MURET, succéda dans les biens de sa maison vers 1268. Il est énoncé fils de Gobert de Cherisy et de Marie, dans l'*obituaire de Longpont*. Il est nommé et qualifié Hervé, sire de Cherisy et de Muret, écuyer, dans l'acte d'une donation qu'il fit aux religieux de Longpont au mois de mai 1284 (1). Déjà, en 1272, il avait été mandé avec Aubert de Hangest, Jean de Croy et plusieurs autres de la baillie de Vermandois, à l'armée du roi Philippe le Hardi. En 1284, messire Jean, sire de Muret, chevalier, confirma par des lettres scellées de son sceau des aliénations faites par divers gentilshommes, ses vassaux, en faveur de l'abbaye de Longpont, et lui-même fit des libéralités à ce monastère en 1286 et 1301. (*Cartulaire de l'abbaye de Longpont, fol.* 71, 119). Le mercredi (20 décembre), après la fête de sainte Luce 1307, il fut choisi pour tiers-arbitre par Guillaume, seigneur de Chantilly, chevalier, et Guil-

(1) Quoiqu'il fût devenu depuis plusieurs années le chef de sa maison, il n'avait pas encore quitté la brisure qu'il portait du vivant de ses frères, car sur le sceau de l'acte de 1276, on distingue outre la *fasce*, *une bordure* (brisure du second fils, l'aîné portant le *lambel* du vivant du père). Mais on voit par la charte de 1284 que depuis lors il portait son écu *à la fasce*, sans aucune brisure. (*Cartul. de Longpont, fol.* 71, 119.)

laume de Chantilly, écuyer, son fils, et Erard de Montmorency, pour terminer leur différent touchant la succession de Guillaume de Beaussault, chevalier (*Arch. de S. A. S. le prince de Condé*). Hervé de Cherisy se maria deux fois : 1° avec Clémence DE BEAUSSAULT, dame de Beaussault et de Breteuil, fille de Simon, seigneur de Beaussault, et de Clémence de Rinel, *dite* de Breteuil; 2° avec Marie DE LOR, laquelle lui survécut longtemps et fonda, en 1337, en l'abbaye de Longpont, un obit qui s'y célébrait le 5 juillet. (*Obituaire de Longpont*). Ses enfants furent

DE BEAUSSAULT : d'or, à la croix de gueules; au franc canton d'argent, chargé d'une molette d'éperon de sable.

DE LOR : de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de sinople.

Du premier lit :

1° Clémence de Cherisy, mariée, vers l'année 1305, avec Erard *de Montmorency*, seigneur de Conflans-Sainte-Honorine grand échanson de France en 1309. Leurs enfants héritèrent des terres de Beaussault et de Breteuil, et de partie de celle de Cherisy. (*Hist. des grands off. de la couronne*, t. III fol. 620);

Du second lit :

2° Jean, dont l'article suit;

3° Marie de Cherisy, femme de Simon *d'Erquery*, chevalier maître d'hôtel du roi, capitaine et lieutenant ès parties de Languedoc, dont elle resta veuve avant 1338 avec trois enfants qui furent placés sous la tutelle de Jean de Cherisy, leur oncle, en 1341.

VII. Jean DE CHERISY, seigneur de Muret et en partie de Cherisy, vicomte de Busancy, épousa, avant l'année 1320, Péronne DE CLERMONT-NESLE, fille de Gui de Clermont, *dit* de Nesle, seigneur d'Offemont maréchal de France (neveu du connétable de Nesle et de Marguerite de Thorote. En 1339, Jean, seigneur de Cherisy et de Muret, traita pour la vicomté de Busancy avec Marguerite de Busancy, femme de Waleran (Galois) de Vignemont, Agnès de Busancy, épouse de Guiart de Janzy, et Marguerite de Busancy, épouse de Witasse de Bacouel, filles de Jean II, vicomte de Busancy et de Havide de Vaussaillon. (*D'Hozier*) Jean de Cherisy n'a laissé que deux filles :

DE CLERMONT-NESLE: de gueules, semé de trèfles d'or, à 2 bars dossés du même brochants.

1° Jeanne de Cherisy, dame de Muret, mariée, en 1350, avec Mathieu *de Roye*, seigneur du Plessier de Roye, grand maître des arbalétriers de France;

2° Clémence de Cherisy, dame de Busancy et d'Aunoy, mariée avec Robert *de Lannoy*, seigneur de Hallencourt, avec lequel Mathieu de Roye transigea le 20 avril 1358, sur la succession de Jean de Cherisy, et auquel Robert de Launoy vendit les terres de Busancy et d'Aunoy le 29 mai 1361. (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 11.)

Il existe dans le Barrois une famille ancienne du om DE CHERISEY, qui se dit issue de l'illustre maison ont nous venons d'esquisser la généalogie. Tous les ndices qui, à défaut de preuves, servent d'ordinaire e conjectures à l'appui d'une prétention, manquent celle-ci, car les deux familles diffèrent absolument par leur berceau respectif, leurs possessions, le nom t les armoiries. La terre de *Cherisey* est située à lieues sud-sud-ouest de Metz. Ses seigneurs étaient le temps immémorial vassaux des comtes de Bar et les évêques de Metz. Dans les actes en latin, le nom les seigneurs *de Cherisey*, en Barrois, est écrit *de Cheriseio*, dans les actes en français *de Charexey*, *de Chairexey*, *de Charezey*, *de Charisey*, *de Cherizey* et plus communément *de Cherisey*. Cette maison porte pour rmes : *Coupé, au 1er d'or, un lion issant couronné de gueules ; au 2 d'azur.*

DE COURTARVEL,

Seigneurs DE COURTARVEL, DE PEZÉ, DE LA LUCASSIÈRE, DE SAINT-GERMAIN DE COULAMER, DE MONT-SAINT-JEAN, DE BOISGENCIF, DU PONT-DE-VARENNES, DE SAINT-REMY, DE TRÉMIGON, *marquis* DE COURTARVEL-PEZÉ; *seigneurs* DE BOURSAY, DE ROCHEUX, DE SAINT-HILAIRE, DE LIERVILLE, DE VERDES, DE BAILLOU, DE LA COUR-DE-SOUDAY, DE VALENNES *marquis et comtes* DE COURTARVEL, PAIRS DE FRANCE, *au Maine, en Anjou, en Dunois, au pays Chartrain*, etc.



ARMES : *d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 16 losanges du même, posées droites 4 en croix et 12 en orle* (1).

Supports : deux lions.

L'écu environné du manteau de pair de France, sommé de la couronne de marquis.

(1) C'est ainsi que l'écu est scuplté à la voûte de l'église de Mont-Saint-Jean, paroisse de la châtellenie de Courtarvel, église fon-

Il existe non loin de Sillé-le-Guillaume, dans l
vicomté de Beaumont, au Maine, un château antiqu
plusieurs fois relevé de ses ruines, et qui selon l
tradition du pays, fondée sur la dénomination lati
de ce château, *Curia Ruelli*, aurait eu pour fonda
teur le patrice romain *Ruellus*, gouverneur de cett
contrée. (*Moreri*). Ce château a été le berceau d
la maison DE COURTARVEL (1), l'une des plus dis
tinguées du Maine par une ancienneté immémorial
des services non-interrompus depuis les temps de l
chevalerie et honorablement rappelés par l'histoir
et par des alliances avec les plus anciennes et le
plus illustres maisons du royaume. Le château d
Courtarvel, après être resté pendant 700 ans en la po
session de cette famille, en est sorti en 1755, et
été porté par l'héritière de la branche aînée dans l
maison de Dreux-Brézé.

Les premières chartes où interviennent les sei
gneurs de Courtarvel, les font connaître comme prin
cipaux vassaux des vicomtes de Beaumont, et comm
fondateurs de l'église de Saint-Jean et bienfaiteurs de
abbayes de Savigné, de Perseigne, de Saint-Vincen
du Mans et de Champagne. Leurs fréquentes libéra
lités envers le clergé, leur participation aux affaire
importantes de la province, leur présence aux cro
sades, ont laissé des traces précieuses pour l'histoir
de cette famille. Depuis la réunion des grands fiefs
la couronne et la régularisation de la milice, elle

---

dée par les seigneurs de Courtarvel. Voir aussi les *Quartiers de
chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieuré d'A
quitaine*, à la bibliothèque de l'Arsenal; les *Armoriaux des gé
néralités de Tours et d'Orléans*, à la bibliothèque du Roi; l'*Armo
rial des principales familles nobles du royaume*, par Dubuisson
in-12, 1757, et l'*Armorial de la chambre des pairs de France*
in-4°, 1822, planches, 348, 374.

(1) Ce nom offre de nombreuses variantes dans les ancienne
chartes. On le trouve écrit de *Coretarvel, de Cortarvel, de Co
tharrevel, de Courtarrevel, de Curtavel, de Courtalvert*; en la
tin, *de Curia Revelli, de Curia Alarru, de Cortalarru, de Curt
Arrevello, de Cortarevello*, etc.

cupé des charges distinguées dans les armées et à cour de nos rois, et dans les derniers temps elle a urni plusieurs généraux, dont l'un chevalier des or- es du roi et un autre grand-croix de l'ordre de int-Louis.

La maison de Courtarvel a formé de nombreux ra- eaux. Deux ont particulièrement marqué par leurs rvices, la branche des marquis de Pezé, éteinte vers fin du XVIIIe siècle, et celle des marquis et comtes Courtarvel, la seule existante de nos jours. Les incipales alliances de cette famille sont avec celles *Achard-du-Perthus*, *d'Acigné*, *d'Angennes*, *d'Ar- ouges*, *d'Arquenay*, *d'Aussy*, *d'Avaugour*, *de Bar- lle*, *de Beauvilliers*, *de Becdelièvre*, *du Bellay*, *de erenghien*, *de Courbon*, *de Coutances*, *de Cremeaux- ntragues*, *de Dreux-Brézé*, *de Faudoas*, *de Fro- entières*, *de Granges-Surgères*, *de Lambert*, *de Lan- un-Bois-Février*, *des Ligneris*, *de Lubersac*, *de la ucassière*, *de Marescot*, *de Pezé*, *de Plœuc*, *de Prez- i-Pail*, *de Prunelé*, *de Saint-Gelais-Lusignan*, *Texier Hautefeuille*, *de Tournebu*, *de Tragin*, *de Trémi- on*, *de Tucé*, *de Varennes*, *de Vassé*, *de Vaucelles*, *la Voue*, etc.

La généalogie qui va suivre est extraite, pour les emières générations, des cartulaires des abbayes de hampagne, de Perseigne et de St-Vincent du Mans; pour les temps postérieurs, des preuves faites par tte famille, soit pour l'ordre de Malte ou devant s intendants des provinces, lors de la vérification énérale des titres de noblesse ordonnée par ouis XIV, soit pour les honneurs de la cour en 1781, ar M. Chérin, généalogiste du roi.

I. Eudes de Courtarvel, Ier du nom, seigneur de ourtarvel, né vers l'an 1090, vivait sous les régnes e Philippe Ier, Louis le Gros et Louis le Jeune. De on temps, Guillaume Talvas, comte d'Alençon et de onthieu, fonda l'abbaye de Perseigne, dans le Son- ois, en 1145. La charte en fut souscrite par plu- ieurs des principaux seigneurs du pays, et entre utres, par Roscelin, vicomte de Beaumont et de

Montrevau. Peu de temps après, et probablem vers l'époque où le roi Louis le Jeune fit la croisa à la Terre-Sainte (1147), le même Roscelin, vicon de Beaumont, voulant concourir par ses bienfa à la dotation de ce nouveau monastère, lui co céda, pour ses hommes, liberté et franchise e tière dans toute sa terre, de manière qu'ils fuss libres et quittes de tout service terrier et de taill et de toute autre coutume et exaction séculière, raison de tous leurs biens actuels et autres chose et de tout ce qu'ils pourraient acquérir à l'avenir, ta des barons dudit vicomte, que de ses chevaliers (bles), bourgeois et autres hommes. Cette charte donnée en présence d'Hervé de Cerisay, d'Eudes Courtarvel (*Odone de Coretaruel*) d'Amauri, sé chal, et de plusieurs autres témoins. (*Cartul. de l'a de Perseigne*, fol. 49). Eudes de Courtarvel eut, ent autres enfants :

1° Jourdain, dont l'article suit ;

2° Robert de Courtarvel. Vers 1160, Guillaume, évêque Mans (qui gouverna de 1142 à 1168) confirma une do tion faite au chapitre du Mans par un prêtre nom Froger, en présence du doyen Hubert, de Robert *de Cu Arrevello*, de Robert d'Ancines, etc. (*Cartul. du chapi du Mans*, fol. 21, 54) ;

3° Enguerrand de Courtarvel. Du temps de Robert, abbé Saint-Vincent du Mans (1148 à 1178) Thibaud Tra ayant fait une donation considérable au prieuré de Noy dépendant de ce monastère, en délivra la charte en p sence de plusieurs seigneurs, entre autres d'Hervé de D celles, d'Enguerrand *de Curia Revelli*, de Raoul de Pia Garin de Guerame, Gervais de Mons, Guibert de Noy Gautier de Saint-Victor, Jean de Saint-Langis, Gu laume de la Roche, Renaud de Beaumont, Guillaume Saint-Béat, Jean de Seez, etc. (*Cartul. de Saint-Vinc du Mans*, fol. 302).

II. Jourdain DE COURTARVEL, chevalier, seigneur Courtarvel, sénéchal de Sillé-le-Guillaume épous avant l'an 1150, Mathée DE ORTA, fille de Garin

DE ORTA : *Orta*, chevalier, et vécut jusque dans un âge avanc Il est nommé dans une donation faite en 1203, p sa fille Julienne, au monastère de Champagne. Lu

ême, par charte de l'année 1210, passée sous le eau de l'évêque du Mans, fit donation aux moines : Champagne, d'une terre et hébergement qu'il ssédait à Noyen. Par une autre charte de l'année ?15, passée sous le sceau du doyen de Sillé-le-Guillau-e et consentie par Mathée, sa femme, par ses enfants :s deux sexes et ses petits enfants. Jourdain *de Cor-revel* fit don en aumône perpétuelle, aux moines : Savigné, d'un pré situé près du chemin de Tannie, ›nation confirmée par Guillaume, seigneur de Sillé, ii y apposa son sceau (représentant 5 *léopards cou-nnés, posés* 3 et 2). Jourdain *de Curia Revelli* t rappelé comme défunt dans un acte du vendredi ant les Cendres 1234. (*Preuves de cour*). Il est pro-ble qu'il était décédé depuis longtemps. Ses fants furent:

1° Eudes, IIe du nom, dont nous allons parler ;

2° Geoffroi de Courtarvel. Ce seigneur, possesseur de deux églises, avait fait donation à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans de celle de ces deux églises qui viendrait à vaquer. Plus tard, il s'éleva entre ce seigneur et l'abbé de Saint-Vincent une contestation au sujet de cette donation. L'abbé porta sa réclamation au pape, qui renvoya la solution de cette affaire à Guillaume (de Tournebu), évêque de Coutances (Il administra ce diocèse depuis 1179 jusqu'en 1202). Ce prélat, assisté de P., archidiacre, et de C., chantre de son église, fit conclure entre les parties, en présence de F., doyen de Saint-Pierre de la Cour, un accord par lequel G. *de Cortarevel* s'obligea à payer à l'abbaye de Saint-Vincent, dans deux synodes, 35 sous du Mans, et dans le cas où dans ce délai il ne pourrait lui donner la première église, qui valait 4 livres du Mans de revenu, il consentit à porter cette rente à 40 sous jusqu'à ce que la seconde vînt à vaquer. Un bénéficier appelé Guérin, auquel sans doute l'abbé de Saint-Vincent du Mans avait transféré son droit, promit, lorsqu'il aurait reçu par lui ou par quelqu'un de ses clercs l'église destinée à racheter cette rente, de ne plus répéter ladite rente de 35 ou de 40 sous (*Cartul. de Saint-Vincent*, fol. 471). Geoffroi de Courtarvel consentit à la donation faite en 1215 par son père aux moines de Savigné. Au mois de mai 1229, d'après un acte passé sous le sceau de l'official du Mans, il fit donation au monastère de Champagne d'un demi arpent de vignes situé dans le fief *de Esses*. Il est nommé Geoffroi *de Curia Revelli* dans trois chartes, l'une de l'année 1234, les deux

autres de 1238. L'année suivante, par acte du lundi apr la fête des saints Gervais et Protais, il vendit aux religie de Champagne un cens annuel qu'ils lui devaient pour d prés et bois qu'ils avaient en la paroisse de Grazay, dans fief dudit Geoffroi de Courtarvel. Il paraît être décédé p après dans un âge avancé. Il avait eu de Jeanne *d'Auss* deux enfants :

A. Raoul de Courtarvel. Par charte d'environ l'an 122 Raoul *de Cortharrevel,* énoncé fils de Geoffroi, celui-ci fils de Jourdain, sénéchal de Sillé, à la priè de ce dernier, fit donation aux religieux de Cham pagne des places ainsi que du cellier que Garin *Orta* avait donnés audit Jourdain de Courtarvel lo du mariage de ce dernier avec la fille dudit Gari Cette donation fut faite par Raoul pour le salut de so âme et de celles de ses prédécesseurs, et fut passée so le sceau du chapitre de Sainte-Marie de Sillé et so celui de Guillaume, seigneur de Sillé, en présen d'André d'Averton, d'Eudes de *Cortalarru* (de Cou tarvel) et de Guillaume de Foulletourte, chevalier (*Preuves de cour).* Raoul de Courtarvel fit divers libéralités aux religieux de Saint-Vincent du Man et leur donna, entre autres choses, sa métairie de l Couperie avec ses appartenances. En dernier lieu, par charte du mois de juin 1226, ledit Raoul *de Co tarevel* leur donna l'un des deux arpents de vign qu'il possédait à *Valbiose,* près Sillé-le-Guillaume donation qu'il fit pour le repos de son âme et de celle de ses antécesseurs et à la condition que les religieu célébreraient son anniversaire le jour de sa mort. (*Car tul. de Saint-Vincent*, fol. 545, 605). Il mouru avant l'année 1235, laissant une fille :

N.... de Courtarvel, mariée avec Guillaume *Be rard,* chevalier. Ces époux, en recueillant la suc cession de Raoul de Courtarvel, avaient refusé d délivrer aux moines de Saint-Vincent du Man l'arpent de vignes qu'il leur avait donné pour so anniversaire, par ce que, disaient-ils, ce seigneu avait déjà disposé de plus du tiers de son hérédité. Cette affaire fut portée devant l'official du Mans, e comme les moines nièrent le fait allégué, l'official leur adjugea leur demande en délivrance dudit ar pent de vignes, par sentence de la veille de la fête de Saint-Rémi (30 septembre) 1235. N.... de Courtarvel et Guillaume Bérard eurent pour fils :

Guillaume Bérard. Les religieux de Saint-Vin cent du Mans réclamaient de lui, et de vénéra ble homme N.... Bérard, chanoine de Tours, son curateur, la métairie de la Couperie que feu

Raoul de Courtarvel leur avait donnée. Guillaume Bérard et son curateur contestaient la validité de cette donation. Les parties nommèrent pour arbitres l'écolâtre du Mans et Me Herbert de Grateil, chanoine du Mans, et pour tiers-arbitre, en cas de désaccord des deux premiers, l'official du Mans. C'est ce qu'on voit par des lettres de ce dernier, notifiant cette élection d'arbitres, du mardi (15 janvier) avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre, 1252. On ne connaît point la décision des arbitres qui devait être rendue avant la fête prochaine de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, avec peine de 20 livres tournois d'amende contre la partie qui ne s'y soumettrait pas. (*Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, fol. 545);

B. Pétronille de Courtarvel, nommée avec son frère Raoul dans la donation faite en 1215, par Jourdain de Courtarvel, leur aïeul, au monastère de Savigné;

3° Foulques du Gué-Cressier (*de Vado Cresserii*), clerc, qui passa un accord, au mois de mars 1228 (*v. st.*) avec les moines de l'abbaye de Sainte-Marie de Champagne. Dans une maladie où Geoffroi de Courtarvel, son frère aîné, avait été à l'extrémité, il avait donné en aumône à ce couvent, avec le consentement de son père, deux sommées de vin à prendre sur la maison et le cellier qu'habitait feu Thibaud de Tannie. Foulques confirma cette donation, et assigna les deux sommées de vin sur son pressoir du Fossé, moyennant une redevance annuelle de deux sous du Mans;

4° Guillaume de Courtarvel, vivant en 1215. On juge par l'ordre des temps qu'il eut pour fils:

André *de Cortarevello*, chevalier, qui, par acte de l'année 1228, fit donation à Guillaume, clerc, Foulques et Gilles, frères, de son hébergement *de Curia*, pour six deniers de rente, monnaie du Mans. (*Preuves de* 1780);

5° Garin de Courtarvel, vivant en 1215;

6° Julienne de Courtarvel, mariée, vers 1180, avec Hugues *de Prez*, seigneur de Prez-en-Pail, au Maine. Ils eurent, entre autres enfants:

Eudes de Prez. Celui-ci concourut à une vente faite par son père et sa mère, aux moines de Champagne, d'une vigne située dans le fief de *Esses*, par charte de l'année 1203, passée sous le sceau de Guillaume, seigneur de Sillé;

7° Martine de Courtarvel; } Elles intervinrent dans la
8° Pétronille de Courtarvel. } charte de 1215.

III. Eudes DE COURTARVEL, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Courtarvel, souscrivit une charte d'environ l'an 1195, par laquelle Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, donna à la maladrerie de Raillon le moulin banal dudit Raillon. (*Arch. de l'abb. de St-Aubin d'Angers, prieuré de Raillon*). Son nom, *Eudo de Curia Alarru*, se voit avec ceux de Hugues de Saugé, chevalier et de Garin de Saint-Loup, parmi les témoins d'une donation faite à l'abbaye de Perseigne, par Rohès du Saussay (*de Saliceto*), du temps de l'abbé Adam, qui gouverna ce monastère depuis 1188 jusqu'en 1214. (*Cartul. de Perseigne*, fol. 132). Eudes est mentionné dans les deux chartes de donations faites par Jourdain, son père, en 1210 et 1215. Il vécut jusqu'après l'année 1222, et laissa, entre autres enfants :

1° Eudes de Courtarvel. Philippe Chière, vassal de son père, avait donné en aumône à l'abbaye de la Couture du Mans, le tènement du Coudray, situé en la paroisse de Bernay, et tenu en fief d'Eudes II de Courtarvel. Celui-ci et Eudes, son fils aîné, amortirent ce tènement par lettres de l'année 1222 (*Cartul. de l'abb. de la Couture*. Fenest. 38; *D. Villevieille*);

2° Geoffroi, I[er] du nom, qui a continué la postérité.

IV. Geoffroi DE COURTARVEL, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Courtarvel, accompagna, en 1248, Charles I[er] comte d'Anjou, frère du roi saint Louis, à la première croisade de ce monarque en Egypte, puis en Palestine. Une convention faite entre le comte d'Anjou et Geoffroi de Courtarvel avait réglé le subside accordé par le prince à ce seigneur et à deux de ses chevaliers qui l'avaient suivi dans cette expédition, savoir Guillaume de la Corbière et Pierre Isoré. C'est ce qu'on voit par une quittance de 400 livres tournois comme complément d'une année de gages pour le service fait par lesdits trois chevaliers à la Terre-Sainte, quittance datée devant Damiette au mois d'octobre 1249, et que Geoffroi de Courtarvel scella de son sceau (1). Le comte d'Anjou, fait prisonnier avec le

(1) Voici le texte de cette quittance dont l'original en parche-

roi saint Louis par les Infidèles le 4 avril 1250, ayant obtenu sa liberté par le paiement de sa rançon, fut envoyé par le roi en France pour rassurer la reine Blanche, leur mère. Il paraît par les actes ultérieurs de Geoffroi de Courtarvel, qu'il avait fait partie de la suite du prince lors de son retour. Au mois de janvier 1253 (*v. st.*), par acte passé sous le sceau du doyen de Sillé, il fit donation au couvent de Champagne de douze deniers manseaux de rente perpétuelle à prendre sur son moulin de Cohardi. Par acte du mois d'octobre 1258, passé sous le sceau de la cour du comte d'Anjou, *Monsor Geifroy de Cortarevel*, chevalier, vendit à Macé Lucas le droit de pêcherie sur l'Orte (l'Orne) depuis le pont Belengier jusqu'au gué Ferret, droit qu'il tenait du seigneur de Saint-Berthevin, avec toute seigneurie et toute justice sur ledit cours d'eau, à la réserve toutefois de la propre pêcherie dudit Geoffroi de Courtarvel par les sergents de son hôtel. (*Preuves de cour*). Il avait épousé Anne DE TUCÉ. (*d'Hozier*). Il en eut, entre autres enfants :

DE TUCÉ : de sable, à 4 jumelles d'argent en fasce.

1° Geoffroi, IIe du nom, qui suit ;

2° Guillaume de Courtarvel, qui fut, en 1301, député de la

---

min existe dans les archives de M. le marquis de Courtarvel, pair de France.

« Notum sit universis presentes litteras inspecturis quod ego, « Gaufredus de *Curtavel* miles, habui et recepi a Bonofilio de « Portufino, Januensi mercatore, quadringentas libras turonenses « quas michi sic tradidit nomine karissimi domini mei Karoli, « comitis Andegavie, pro complemento unius anni convencionis « inter me et dictum dominum comitem, de servicio in Terra « Sancta per me, tercium militem, faciendo. De quibus CCCC li- « bris turonensibus ego Gaufredus predictus, tam nomine meo « proprio quam nomine dictorum dominorum, militum meorum, « videlicet Willelmi *de Corberia* et Petri *Hisorey*, supradictos « mercatorem et dominum comitem quicto, et me, et nos, bene « pagatum et pagatos teneo. In cujus rei testimonium, presentes « litteras sigillo meo sigillavi. Actum juxta Damyetam, anno Do- « mini M. CCXL nono, mense octobris. »

D'après la production de cet acte, le nom et les armes de Geoffroi de Courtarvel ont été inscrits pour les salles des croisades du musée de Versailles.

noblesse du Maine et de l'Anjou, sur le fait d'une aide demandée par Charles de France, comte de Valois, d'Alençon et du Maine, pour le mariage de sa fille. Guillaume de Courtarvel avait eu un fils :

Guillaume de Courtarvel, marié avec une dame nommée *Oudette*, et tous deux décédés avant l'année 1346.

D'ACIGNÉ, ancien : d'hermine, à la fasce de gueules.

V. Geoffroi DE COURTARVEL, II[e] du nom, seigneur de Courtarvel, chevalier banneret sous le règne de Philippe-le-Hardi, épousa, en 1278, Marie D'ACIGNÉ, des sires d'Acigné en Bretagne, branche alors en possession de la baronnie de Sillé-le-Guillaume au Maine (*d'Hozier*). Il en eut un fils, qui suit.

DE LA VOUE : de sable, à 6 besants d'argent, 3, 2 et 1.

VI. André DE COURTARVEL, chevalier, seigneur de Courtarvel, épousa, en 1301, Yolande DE LA VOUE, d'une très-ancienne famille du Maine. (*d'Hozier*). Il laissa de ce mariage :

1° Jean, seigneur de Courtarvel, écuyer. Le vendredi après la Quasimodo de l'année 1346, il donna reconnaissance, sous le sceau de la cour de Sillé, à l'abbé et aux religieux de Notre-Dame de Champagne, d'une rente perpétuelle de 15 sous tournois à eux léguée par feu Guillaume *de Courtarrevel*, son parent, et par feu Oudette, sa femme, avec la réserve que le seigneur de Courtarvel pourra amortir cette rente moyennant 7 livres 10 sous tournois. (*Preuves de cour*). Jean de Courtarvel mourut sans postérité ;

2° Pierre, I[er] du nom, qui a continué la descendance ;

3° Renaud de Courtarvel ;

4° René de Courtarvel.

D'ANGENNES : de sable au sautoir d'argent.

DU BELLAY : d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur.

VII. Pierre DE COURTARVEL, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Courtarvel après son frère aîné, fut marié deux fois : 1° avec Susanne D'ANGENNES. Il n'en eut que deux filles, dont les noms et la destinée sont restés ignorés ; 2° avec Antoinette DU BELLAY. (*d'Hozier*). De ce dernier mariage est issu, entre autres enfants, Foulques, II[e] du nom, dont on va parler.

VIII. Fouquet ou Foulques (1) DE COURTARVEL,

---

(1) Dans tous les actes qui le rappellent, il est nommé Fouquet.

I[er] du nom, écuyer, seigneur de Courtarvel, épousa, en 1377, Jeanne, dame DE LA LUCASSIÈRE, au Maine, héritière de sa famille, dont elle apporta les biens à son mari. Elle était veuve lorsque, le 14 janvier 1403 (*v. st.*), de concert avec Fouquet *de Courtarrevel*, son fils aîné, elle exerça un retrait féodal. Cette dame, du consentement dudit Fouquet, chevalier, son fils aîné, donna, le 3 mai 1416, suivant acte passé sous le sceau de la cour de Sillé-le-Guillaume, à Jean de Courtarvel, prêtre, son fils puîné, la seigneurie et les foi et hommages de la terre de la Couperie, tenue par Jean Fouquin, seigneur de Ruffanais, et les domaines de la Marre et de Bois-Roger, à la charge par ledit Jean de leur payer annuellement deux petits deniers tournois de service. L'acte porte que cette donation est faite nonobstant que par la coutume du pays, Jean, comme puîné noble, ne devait tenir qu'en bienfait et à viage sa portion de l'héritage paternel et maternel. Jeanne de la Lucassière, assistée de son fils aîné, fit le partage de ses biens le 15 avril 1417. (*Preuves de cour*). Ses enfants furent :

DE LA LUCASSIÈRE : losangé d'or et d'azur; au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules,

1° Fouquet ou Foulques, II[e] du nom, qui suit ;

2° Jean de Courtarvel, prêtre. L'abbé de Perseigne avait transporté, à titre d'héritage et à perpétuité, à damoiselle Jeanne de la Lucassière, déguerpie (veuve) de Fouquet *de Courtarrevel*, écuyer de la paroisse de Mont-Saint-Jean du Désert, la sixième partie de la dîme des terre et domaine de la Touche, et les deux parts de la dîme des fief, terre et domaine de la Houderie, avec toutes les dîmes que les religieux avaient dans les paroisses de Saint-Germain de Coulamer et de Saint-Pierre de la Cour. Jean de Courtarvel, prêtre, fondé de pouvoir de cette dame, donna aux religieux, par forme d'échange, la somme de 38 livres, suivant acte du 21 février 1415 (*v. st.*) passé devant le Tellier, tabellion juré, sous Jean Gogué, tabellion en ladite châtellenie. (*Cartul. de Perseigne*, fol. 101);

3° Guillaume de Courtarvel, écuyer. Il eut en partage et à viage, avec son frère Jean (1417) la terre de Puignie, le domaine de la Monardière et le moulin de Combren. Il fut aussi exécuteur du codicille de son frère Foulques en 1420.

Son fils et ses descendants du même nom s'appelaient aussi Fouquet dans leur jeunesse, et plus tard Foulques.

Le 28 août de l'année suivante, il fit donation à son frère Jean de ses biens, dont il ne pouvait jouir des revenus «*par la fortune des Anglois qui sont aujourd'huy en cest royaume.*» Il paraît être mort sans postérité ;

4° Jeanne de Courtarvel, morte avant l'année 1417.

du Boiscornu.

IX. Fouquet ou Foulques de Courtarvel, IIe du nom, écuyer, puis chevalier, seigneur de Courtarvel, de la Lucassière, de la Sillent, etc., commença dès sa plus tendre jeunesse à porter les armes contre les Anglais. Il comparaît, dans une revue passée au Mans le 23 juillet 1392, parmi les écuyers servant en la compagnie de Guillaume de Neuvillette. (*Cabinet du St-Esprit*, *Titres scellés*, vol. 81, fol 6358). Le 14 janvier 1403, de concert avec sa mère, et par acte passé sous le sceau de la cour du Mans, en présence de Guillaume, seigneur de Berné, Guillaume, seigneur de Pezé et Jean, seigneur des Chapelles, il exerça le retrait de la terre de la Sillent sur Etienne de Tronchay, écuyer, moyennant la somme de 680 livres tournois. Fouquet de Courtarvel s'allia, par contrat du 27 janvier 1406 (*v. st.*), passé sous le sceau de la cour du Mans, avec Jeanne du Boiscornu, fille de Jean du Boiscornu, écuyer, seigneur d'Estissé. Foulques de Courtarvel avait dépensé des sommes considérables à la guerre. Outre les avantages qu'il dut recueillir de son mariage, tant sous le rapport des alliances que sous celui de la fortune, sa mère lui assura son entière hérédité. Le seigneur de Courtarvel servait en 1415, à la défense de la Normandie, sous Jean Ier, duc d'Alençon. On voit par deux quittances d'appointements qu'il donna les 27 septembre et 12 octobre, qu'il avait sous ses ordres, savoir, à la première date neuf écuyers dont Guillaume de Courtarvel faisait partie, et à la seconde dix-sept écuyers, pour le prêt desquels il donna quittance de soixante-quinze livres au trésorier des guerres. Cette quittance, datée de Rouen, est scellée de son sceau (en cire rouge) représentant *un sautoir cantonné de 16 losanges.* (*Titres scellés*, vol. 36, fol. 2702 bis, 2703). Le duc d'Alençon commandait l'armée française le 25 du même mois d'octobre 1415,

à la funeste journée d'Azincourt, où ce prince périt si glorieusement après avoir tué de sa main le duc d'York et abattu d'un coup de hache partie de la couronne du roi d'Angleterre. Foulques de Courtarvel, vassal de ce prince (à cause de la vicomté de Beaumont), avait été l'un des seigneurs que le duc et le maréchal de Boucicaut avaient armés chevaliers la veille et le jour même de la bataille (1). La duchesse d'Alençon (Marie de Bretagne) *à la requeste de la plus grant et saine partie des subgez de la chastellenie de Beaumont*, et pour récompenser les services et la valeur de Foulques de Courtarvel, le nomma, le 4 août 1418, capitaine de la forteresse et château de Beaumont-le-Vicomte « pour garder et défendre ladite » place avec dix hommes d'armes(2), dix arbalétriers » bien armés et deux canonniers bons et suffisants. » Le 7 janvier que l'on comptait encore 1418 (3), la même princesse, par un mandement daté de Nantes, ordonna au châtelain et receveur de Beaumont de payer à messire Foulques de Courtarvel, chevalier, la somme de 237 livres pour plusieurs garnisons de vivres destinés à ravitailler la forteresse de Beaumont, en cas qu'il fût besoin de s'y retraire dans peu, pour se mettre à l'abri des ennemis. En effet, peu de jours après, cette place fut attaquée par le sire de Woodville, l'un des lieutenants de Henri V, roi d'Angleterre. « Foulques de Courtarvel, qui, trois ans auparavant, » s'était distingué avec sa compagnie à la bataille » d'Azincourt, repoussa vigoureusement Woodville » et le contraignit à se retirer au bout de douze jours » d'un siége opiniâtre. Le général anglais leva son » camp, en prenant la direction de Mortagne. Foul-

(1) Jusqu'au 12 octobre 1415, Foulques de Courtarvel n'a que la qualité d'écuyer dans les actes; mais depuis la bataille d'Azincourt, il est constamment qualifié chevalier.

(2) On sait que chaque homme d'armes avait plusieurs hommes de guerre à sa suite. Les habitants fournissaient aussi un contingent pour la défense des places.

(3) L'année 1419 commença le 16 avril, jour de Pâques.

» ques de Courtarvel sortit de la place avec un fort
» détachement, tomba sur l'arrière-garde, la tailla
» en pièces; mais, emporté par son ardeur, il s'en-
» fonça au milieu de la colonne ennemie, fut enve-
» loppé et pris. Woodville, charmé de cette capture,
» rebroussa chemin, et vint s'établir une seconde
» fois devant Beaumont-le-Vicomte, dont la garni-
» son s'était mise sous les armes, ayant été avertie
» par quelques fuyards de l'aventure du gouver-
» neur. Le général anglais engagea par les plus bril-
» lantes promesses le sire de Courtarvel à se servir
» de son autorité pour obtenir que la garnison ouvrît
» les portes. Le gouverneur repoussa cette proposi-
» tion Sur son refus, on le conduisit en face du pont-
» levis. Là, on lui commanda, sous peine d'avoir
» la tête tranchée sur-le-champ, d'ordonner à ses offi-
» ciers de baisser le pont. Courtarvel se recueillit un
» moment, puis s'avançant au bord des fossés, il cria
» aux siens d'une voix forte : « Je vous ordonne, de par
» le Dauphin et de par la duchesse d'Alençon, notre
» dame et maîtresse de ne point ouvrir vos portes,
» sinon vous serez réputés déloyaux et félons. »
» (*Histoire du comté d'Alençon* ; *mémoires de la bi-*
» *blioth. d'Angers*). Les Anglais, touchés sans doute
» de sa grandeur d'âme, ne mirent pas à exécu-
» tion leur menace; voyant l'impossibilité de se ren-
» dre maîtres de la place, ils levèrent le siége une se-
» conde fois, emmenant avec eux le sire de Courtarvel,
» qui fut mis à rançon l'année suivante. Il eût été heu-
» reux que tout le monde imitât sa loyauté, et que sa
» noble conduite (1) eût servi de modèle au duc Jean
» de Bourgogne, qui perdit l'affection des Parisiens,

---

(1) Ce beau trait du seigneur de Courtarvel, que rappelle celui de d'Assas, est consigné dans une requête présentée le 21 mai 1421, par Jeanne du Boiscornu, sa veuve, pour la restitution des sommes avancées par son mari pour les fortifications et la défense de Beaumont. Par cette même requête, on apprend que la rançon du seigneur de Courtarvel avait été portée à 1,500 livres tournois.

» laissa la garde de la capitale aux troupes Flamandes, » et se mit en relation avec le roi d'Angleterre.» (*Vie des grands capitaines français du moyen âge*, par M. Mazas, t. VI, p. 104, article d'*Arthur de Bretagne*). Dans des lettres de sauve-garde, données par le dauphin, régent du royaume, et datées de Mehun-sur-Yèvre le 26 octobre 1420, il est dit que Foulques de Courtarvel avait été toute sa vie un sujet dévoué au roi et au dauphin; qu'il avait rendu plusieurs beaux services tant dans les guerres qu'autrement, et avait eu part à plusieurs détrousses et beaux faits d'armes sur les Anglais; qu'ayant été naguères leur prisonnier, il avait perdu toute ou la plus grande partie de sa chevance, et tous ses chevaux et harnais ; que cependant le dauphin ayant fait publier le ban et arrière-ban pour marcher contre les ennemis et leur faire lever le siége de Sainte-Suzanne, il était parti suffisamment monté et armé du château de Beaumont dont il était capitaine pour madame la duchesse d'Alençon, etc. (*Preuves de cour*). Le 14 mars de la même année 1420, (*v. st.*) Foulques de Courtarrevel étant sur le point de marcher de nouveau contre les Anglais, fit un codicille devant Bouchier, notaire sous le sceau de la cour du Mans, et confirma le testament qu'il avait précédemment fait devant Jean Chastel de Mont-Saint-Jean, tabellion de la cour de Sillé-le Guillaume. Il prit part, le 22 du même mois, à la victoire de Baugé, et y trouva une mort glorieuse, ainsi qu'on l'apprend d'une requête présentée par sa veuve, au mois de mai 1421. Celle-ci vivait encore le 20 octobre 1443. Leurs enfants furent :

1° Foulques, IIIe du nom, qui suit ;

2° Jeanne de Courtarvel, mariée avec Jean *Grognet de Vassé*, écuyer, seigneur de Vassé et de Sourches-le-Vayer. Jeanne du Boiscornu promit à sa fille 200 réaux d'or, et pour gage du paiement, elle remit à son gendre la terre domaniale de Saint-Germain. Elle eut pour tous ses droits dans les successions de ses père et mère la terre de la Selle, paroisse de Milesse, avec la seigneurie et justice haute, moyenne et basse, suivant le partage fait par Foulques de Courtarvel, son frère, le 20 octobre 1443.

d'Arquenay : d'hermine, au chef de gueules.

X. Foulques de Courtarvel, IIIe du nom, seigneur de Courtarvel, de la Lucassière, de Saint-Germain, etc., écuyer d'écurie de René d'Alençon, comte du Perche, et enseigne de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances commandée par ce prince, épousa Catherine d'Arquenay, fille de Pierre d'Arquenay, chevalier, seigneur d'Arquenay, près Laval. Par le partage qui fut fait le 26 mars 1457, des successions de son beau-père et de Jean d'Arquenay, son fils aîné, avec Huguet d'Arquenay, écuyer, beau-frère de Foulques de Courtarvel, celui-ci, indépendamment d'une somme de 300 écus d'or, eut aux droits de sa femme les terres de la Paillerie et de la Guyonnière. (*Orig. en parch. signé Renart et Ferrant*). La maison de Courtarvel avait toujours joui, dans l'église de Mont-Saint-Jean, du droit de sépulture, épitaphes, armoiries, et de toutes les distinctions réservées aux fondateurs. Un chapelain du curé de cette paroisse ayant porté atteinte à ce droit, dans un prône du dimanche, en affectant d'omettre le nom des ancêtres du seigneur de Courtarvel, ce dernier manifesta son indignation par des menaces qui causèrent une telle frayeur au chapelain que peu de temps après il en mourut. Cette cause fut plaidée au châtelet de Paris; mais elle fut assoupie par une transaction passée le 8 novembre 1466, entre le seigneur de Courtarvel et messire Robert Behourt, curé de Mont-Saint-Jean, transaction par laquelle le curé reconnut que c'était à tort qu'il avait défendu à son vicaire de rappeler dans ses prières les prédécesseurs du seigneur de Courtarvel. Foulques, IIIe du nom, fut nommé, par lettres datées de Compiègne le 9 septembre 1468, écuyer d'écurie de René d'Alençon, en considération des services qu'il avait rendus à ce prince. Foulques de Courtarvel intervint, soit seul, soit avec sa femme et ses enfants, dans des actes des 10 octobre 1474, 19 mars 1477, 12 juin 1486, 26 octobre 1489 et 16 décembre 1492. Catherine d'Arquenay ne vivait plus à cette dernière époque. Leurs enfants furent :

1° Ambroise, dont on va parler ci-après ;

2° Jean de Courtarvel, écuyer, seigneur de Saint-Germain, de la Roussière, de Lignerolles, marié avec Catherine *de la Tour*, héritière en partie de Miles d'Illiers, évêque de Chartres. Ces époux se firent donation mutuelle de leurs biens par acte du dernier février 1493. Par partage du dernier juin 1501, Ambroise de Courtarvel donna à Jean, son frère, le fief seigneurial de la Rouvière, avec réserve de retour dans le cas où ledit Jean mourrait sans enfants. Jean ne vivait plus le 15 juillet 1523. Il ne laissa point de postérité ;

3° Étienne de Courtarvel, prêtre, chevecier de l'église collégiale de Sillé, vivant en 1502 ;

4° Guillaume de Courtarvel, chevalier, qui, par le partage du 14 avril 1502, eut, avec ses sœurs, les terres et seigneuries de Montcrestin, de la Borie, de la Sauvagerie et de Fourchettes. Il fut maître d'hôtel du duc d'Alençon, et s'allia, vers 1495, avec Françoise *Essirard*, dame de Bonvouloir, de la Loyauté, de la Palu, etc., veuve sans enfants : 1° de Michel de Froulay, chevalier, seigneur dudit lieu, qu'elle avait épousé en 1489 ; 2° de Richard de Fesques, chevalier, qu'elle avait épousé le 5 juin 1494. Elle était fille et héritière de Guion Essirard, chevalier, seigneur de la Palu, maître-d'hôtel du duc d'Alençon et capitaine des archers de sa garde, gouverneur de plusieurs places en Bretagne, et de Catherine de Milet. Guillaume de Courtarvel survécut à Françoise Essirard. Il avait eu deux enfants :

A. Guion de Courtarvel, qu'on croit mort sans avoir été marié ;

B. Françoise de Courtarvel, mineure, mariée par son père et par Guion de Courtarvel, son frère germain, le 4 mai 1513, avec François *Achard*, chevalier, seigneur de Saint-Anvieu, du Perthus-Achard, de la Vente, de la Corbellière, etc., auquel elle porta les terres de Bonvouloir, la Loyauté, la Palu et les Hayes de Lucé;

5° Jeanne de Courtarvel ;

6° Prégente de Courtarvel, religieuse au monastère du Pré, au diocèse du Mans, en 1502 ;

7° Isabeau de Courtarvel;

8 Guillemette de Courtarvel, mariée à noble Pierre *Rabinard*, seigneur de la Roche-Gastevin, dont elle était veuve en 1502. Elle en avait eu :

Catherine Rabinard, mariée avec François *de Hercé*, écuyer, seigneur de la Haye-Peau-de-Loup.

XI. Ambroise DE COURTARVEL, seigneur de Courtar-

vel, de la Lucassière, de Saint-Germain, de Montcres-tin, de la Roussière, de la Paillerie, puis de Pezé et de Boisgencif, enseigne de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Baudricourt en 1449 (1) avait épousé en 1480, Anne de Pezé, dame de Pezé et de Boisgencif, fille et principale héritière de Jean de Pezé, écuyer, seigneur de Pezé, du Bouchet, de Boisgencif, etc., et de Guionne de Champagné. Le 7 juin 1491, suivant acte passé à Bourgnouvel, Ambroise de Courtarvel transigea au sujet de la succession de son beau-père avec Gilles de Carné, son beau-frère mari de Jeanne de Pezé. Ambroise obtint, le 15 novembre 1497, une sentence de la cour des assises *royaux* du Mans, par laquelle il fut maintenu dans le droit de haute, moyenne et basse justice dans les seigneuries de Pezé et de Boisgencif, ainsi qu'en avaient joui les seigneurs de Pezé, ses prédécesseurs. Ambroise de Courtarvel fit restaurer l'église de Mont-Saint-Jean. Il avait existé de vives contestations pour les droits honorifiques de cette église entre Foulques de Courtarvel et Ambroise, seigneur de Loré. Elles furent terminées le 24 janvier 1506, par un acte d'Ambroise II, seigneur de Loré, petit-fils du précédent, lequel par cet acte se désista de tous procès antérieurement intentés, reconnaissant le seigneur de Courtarvel être en légitime possession desdits droits honorifiques, comme vrai fondateur de l'église de Mont-Saint-Jean. Ambroise de Courtarvel, Jean Levasseur, Rubecher de Villiers et Hardouin de Champagne, écuyers, reçurent commission du roi, le 2 février 1507, pour réprimer les abus que commettaient les routiers au fait de la chasse dans le pays du Maine. Le seigneur de Courtarvel dut exercer l'autorité que lui déléguait cette commission dans la baronnie de Beaumont. Il vivait encore le 12 mars 1518. De son mariage avec Anne de Pezé sont issus :

DE PEZÉ : d'argent, à 8 fusées de sable en fasce, posées 5 et 3

---

(1) Il est rappelé avec cette qualité dans les preuves testimoniales de Louis de Courtarvel, son arrière-petit-fils, du 23 février 1574, lors de sa réception dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

1° Foulques, IVe du nom, dont l'article suit ;

2° Jacques de Courtarvel, écuyer, seigneur de la Paillerie. Il eut entre autres enfants :

A. Jacques de Courtarvel, seigneur de la Paillerie, père de :

Charles de Courtarvel, chevalier, seigneur de Montcrestin et de Chauvigné. Il épousa Catherine, *alias* Mathurine *de la Rouaudière*, fille de Jean de la Rouaudière, seigneur de Champsivré, et de Renée de Montesson. (*Hist. du Maine*, t. I, p. 245). Ils laissèrent trois filles qui eurent postérité, savoir :

I. Susanne de Courtarvel, mariée avec François *du Bois*, chevalier, seigneur dudit lieu, de Maquillé, d'Estival, de la Ferrière, etc., député de la noblesse du Maine aux états de Blois ;

II. Louise de Courtarvel, mariée, le 9 août 1585, avec Léon *Gibot*, écuyer, seigneur de la Carrelière, de la Périnière, de Moulinvieux, etc., fils de François Gibot, écuyer, seigneur des mêmes terres, écuyer de madame la duchesse d'Angoulême, et de Marie de la Boesselière ;

III. Françoise de Courtarvel, mariée, par contrat du 25 avril 1588, avec Guillaume *Gibot* (frère de Léon), écuyer, seigneur de la Buissonnière ;

B. Christophlette de Courtarvel, épouse de noble Paul *Chupin*, écuyer, seigneur de Marcillé, lequel en eut, entre autres enfants, Renée Chupin, mariée en 1561, à Jean *de Cheverue*, chevalier, seigneur de la Haussière ;

3° Lancelot de Courtarvel, prieur de Saugé, vivant en 1533 ;

4° Marguerite de Courtarvel, mariée avec François *de la Rouveraye*, écuyer, seigneur dudit lieu et de Bressault, lequel donna quittance à Ambroise de Courtarvel, pour partie de la dot de sa femme, le 17 août 1506 ;

5° Yolande de Courtarvel, mariée, par contrat passé devant Mesnager, notaire à Bourgnouvel, le 12 mars 1506, avec noble Jean *Chapelain*, écuyer, seigneur de la Tremblaye, fils aîné de noble Pierre Chapelain, écuyer, seigneur du même lieu ;

6° Cécile de Courtarvel, mariée, par contrat passé devant Bontemps, notaire à Montdoubleau, le 12 mars 1518, avec

Jacques *de Beauvilliers*, écuyer, seigneur du Plessis-Saint-Martin, fils aîné de noble Lionnet de Beauvilliers, d'une branche actuellement éteinte de la maison depuis ducale de Beauvilliers-Saint-Aignan.

D'AVAUGOUR : d'argent, au chef de gueules.

XII. Foulques DE COURTARVEL, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Pezé, de Courtarvel, de la Lucassière, de Boisgencif, de la Courseure, de Saint-Germain, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent ses descendants, épousa, par contrat du 5 septembre 1516, passé devant Pierre Faverie, clerc tabellion de la ville de Courtalain, Françoise D'AVAUGOUR, fille de défunts messire Pierre d'Avaugour, chevalier, seigneur de Courtalain et de Bois-Ruffin, et dame Mathurine de Saint-Pern. Foulques de Courtarvel servit pendant plus de 25 ans comme homme d'armes, puis enseigne de la compagnie des ordonnances sous la charge du duc d'Alençon, et fut capitaine (gouverneur) pour le roi du château de Chantelle, en Bourbonnais, ainsi qu'on l'apprend par le dernier testament qu'il fit le 27 novembre 1533 (1) et par lequel il fit des legs aux églises de Mont-Saint-Jean, de Pezé-le-Robert et de Saint-Germain de Coulamer. Ce seigneur avait fait les guerres d'Italie et du Milanais sous le duc d'Alençon et s'était trouvé aux journées de Marignan et de la Bicoque en 1515 et 1522. Françoise d'Avaugour, veuve de Foulques de Courtarvel, se remaria, avant l'année 1540, avec René du Veille, écuyer, seigneur de Courtimont et du Plessis, dont elle eut une fille, Renée du Veille, mariée, le 5 avril 1554, avec Mathurin de Rougé, chevalier, seigneur des Rues, de Chenillé, de Marigné, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre et gouverneur du Mans. Françoise d'Avaugour vivait encore le 7 octobre 1563. Elle avait eu de son premier mari :

1° Jacques, dont l'article suit ;

---

(1) Il avait fait un premier testament le 15 juillet 1523. Dans tous les deux il prescrit sa sépulture dans l'église de Mont-Saint-Jean.

2° Pierre, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE BOISGENCIF, rapportée ci-dessous *;

3° Brisgault de Courtarvel. Il était sous la tutelle de sa mère en 1538. Son sort ultérieur est ignoré;

4° Françoise de Courtarvel, mariée avec Guillaume *de Mégaudais*, seigneur dudit lieu et de l'Épinotière, chevalier de l'ordre du Roi. Il reçut de Jacques de Courtarvel, son beau-frère, une somme de onze mille livres pour tous les droits de sa femme, par accord du 7 octobre 1563;

5° Trois filles, religieuses, mentionnées dans l'accord de 1563.

XIII. Jacques DE COURTARVEL, chevalier, seigneur de Courtarvel, de Pezé, de la Lucassière, de Saint-Germain, du Pont-de-Varennes, du Grand-Bouchet, de Saint-Remy, de la Courseure, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Charles IX et Henri III, lieutenant de la compa-

---

* BRANCHE DE BOISGENCIF.

XIII. Pierre DE COURTARVEL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Boisgencif et de la petite Lucassière, eut ces terres par partage fait avec Jacques de Courtarvel, son frère aîné, le 21 juillet 1564. Il épousa Antoinette DE COURBON, de laquelle il eut :

DE COURBON : d'azur, à 3 fermaux d'or en pals.

1° Jacques, Ier du nom, qui suit ;

2° Pierre de Courtarvel, écuyer; seigneur de la Coudrière, de Monthézon et de Saint-Paul ;

3° Yolande de Courtarvel, mariée le 20 avril 1606, avec Frédéric *le Roy de Macey*, écuyer, seigneur de Brée et de Noyant.

XIV. Jacques DE COURTARVEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Boisgencif, et autres lieux, épousa, en 1588, Anne D'ESTUREAUX, dont naquirent :

D'ESTUREAUX :

1° Thomas de Courtarvel, chevalier, seigneur de Boisgencif, marié avec Renée *de Bordelay*. Leur fille unique :

Anne de Courtarvel, dame de Boisgencif, fut mariée deux fois : 1° avec Louis *de Tragin*, chevalier, seigneur de Cohardon ; 2° le 13 mai 1639, avec Alexandre *de Vaucelles*, écuyer, seigneur de Ravigny et de la Voute, dont postérité ;

2° Jacques, IIe du nom, qui suit.

gnie de cinquante hommes d'armes des ordonnance sous M. de Chantemelle (d'Illiers), etc., servit d'abord pendant huit ans en qualité d'homme d'armes dans les compagnies des ordonnances commandées par le comte du Lude et le maréchal de Saint-André. En 155 il était lieutenant de celle du seigneur de Chantemelle son cousin-germain. Il fut blessé aux batailles de Saint-Quentin le 10 août 1557, et de Gravelines le 14 juillet 1558, et fait prisonnier dans cette dernière action. Il avait épousé, étant encore sous la curatelle de Jacques de Courtarvel, seigneur de la Paillerie, son oncle par contrat passé en la maison seigneuriale du Pont-de-Varennes, devant François Grignon, notaire royal en la baronnie de Doué, ressort de Saumur, le 23 juin 1544, Susanne Thoisnon, fille et héritière de noble René Thoisnon, seigneur du Pont-de-Varennes de Saint-Remy, de la Gaubretière, en Anjou, et d'Isabeau de Rezay, dame de Saint-Remy. Jacques de Courtarvel ayant été fait prisonnier à la bataille de Gravelines, sa femme présenta requête au sénéchal d'Angers, le 22 novembre 1558, pour être autorisée à administrer ses biens. Il est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans des lettres de Charles IX datées d'Orléans le 12 juillet 1569. Au mois d'août 1577, Henri III érigea la seigneurie de Pezé en châtellenie, et par d'autres lettres de mai 1578, y autorisa l'établis

Thoisnon : de sable, au sautoir d'argent, cantonné aux 1 et 4 d'un croissant du même, et aux 2 et 3 d'un roc d'echiquier (ou gerbe) d'or.

BRANCHE DE BOISGENCIF.

XV. Jacques de Courtarvel, IIe du nom, chevalier épousa, en 1610, Louise de Regnard, fille de Laurent de Regnard, seigneur de Courtremblay en Vendômois, et de Charlotte Pinard de Comblizy, et sœur d'autre Laurent de Regnard, marié, en 1623, à Geneviève de la Beaume-le Blanc-la-Vallière, tante paternelle de Mlle de la Vallière. Jacques II de Courtarvel eut, entre autres enfants, Joachim qui suit.

Des Loges : d'azur, à 5 fleurs de lys d'argent, 2.2 et 1.

XVI. Joachim de Courtarvel, chevalier, épousa Jeanne des Loges, fille de Martin des Loges, écuyer et de Jeanne des Personnes. Il en eut plusieurs enfants dont la postérité est éteinte.

ement d'un marché tous les lundis de chaque semaine. Celles de 1577 portent que cette grâce lui est accordée « en considération des grands et vertueux » services que ses prédécesseurs avoient rendus » au fait des guerres, et particulièrement de l'affection qu'il avoit toujours témoignée au bien » des affaires du service de S. M. aux charges » où il s'étoit volontairement employé, particulièrement en celle d'homme d'armes de la compagnie du sieur de Châteaubriand et en celles » d'enseigne et de lieutenant d'autres compagnies » d'ordonnance, ayant été blessé à la bataille de Saint-» Quentin et à Gravelines et dans d'autres occasions » où il s'était trouvé, en sorte qu'en diverses fois il » avoit reçu huit coups, tant d'arquebuse, pistolles » que coutelas (1), etc. » Jacques de Courtarvel et Susanne Thoisnon firent deux testaments conjonctifs les 9 février 1575 et 3 octobre 1580, devant Guillaume Chevalier, notaire au Mans. Leurs enfants furent :

1° Charles, Ier du nom, qui suit ;

2° André de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Remy, terre qu'il eut par le testament de ses père et mère du 3 octobre 1580. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il épousa, en 1615, Gabrielle *de Fromentières*, fille de René de Fromentières, chevalier, seigneur de Mellé, de Montigny, etc., et d'Anne de Renty de Boutigny. Il eut de ce mariage, trois fils et une fille :

A. Jacques de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Remy, premier maître d'hôtel de madame la duchesse d'Orléans, marié 1° avec N..... *de Langan de Boisfévrier*, dame de Saint-Agil ; 2° le 2 mars 1665, avec Françoise *le Prévost*, veuve 1° de Pierre Bénard, seigneur de Rézay, conseiller au parlement de Paris ; 2° de Laurent de la Baume-le-Blanc, chevalier, baron de la Maisonfort, qu'elle avait rendu père de mademoiselle de la Vallière, et du marquis de la Vallière, aïeul du dernier duc de ce nom. Jacques de Courtarvel ne laissa que deux filles ;

(1) On voit par des lettres de dispense du service du ban et arrière-ban, du 23 février 1574, qu'à cette époque il n'était pas encore guéri des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Gravelines.

Du premier lit:

a. Catherine-Marguerite de Courtarvel, dame de Saint-Agil, mariée, par contrat du 26 avril 1665, avec Germain *Texier*, comte d'Hautefeuille, baron de Malicorne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller d'état d'épée, etc. dont postérité;

Du second lit:

b. Catherine de Courtarvel, mariée avec Camille *de Crémeaux d'Entragues*, comte de Saint-Trivier, décédé le 19 octobre 1679, laissant postérité;

B André de Courtarvel de Saint-Remy, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1618 (1);

C. Pierre de Courtarvel, capucin;

D. Gabrielle de Courtarvel, mariée, le 25 mars 1627,

---

(1) Ses quartiers se trouvent à la bibliothèque de l'Arsenal, registre du *prieuré d'Aquitaine*, p. 472. Nous les transcrivons :

André *de Courtarvel Saint-Remy*, du diocèse du Mans, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré d'Aquitaine, le 3 octobre 1618, était fils d'André *de Courtarvel*, écuyer, seigneur de Saint-Remy et de Gabrielle *de Fromentières*. Ledit André était fils de Jacques *de Courtarvel*, seigneur de Pezé, de Saint-Remy et de la Lucassière, chevalierde l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Susanne *Thoisnon*. Jacques était fils de Foulques *de Courtarvel*, seigneur de Pezé et de la Lucassière, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise *d'Avaugour*, fille de Pierre *d'Avaugour*, seigneur de Courtalain, et de Mathurine *de Saint-Pern*. Ledit Foulques était fils d'Ambroise *de Courtarvel*, seigneur des mêmes terres, et d'Anne *de Pezé*. Susanne *Thoisnon*, aïeule paternelle, était fille de René *Thoisnon*, écuyer, seigneur du Pont-de-Varennes et de Saint-Remy en Anjou, et d'Isabeau *de Rezay*.

Gabrielle *de Fromentières*, mère, était fille de René *de Fromentières*, chevalier, seigneur de Mellé et de Montigny, et d'Anne *de Renty*. René était fils de Jean *de Fromentières*, seigneur de Mellé, et de Catherine *d'Anthenaise*, fille de Jacques *d'Anthenaise*, seigneur du Fresne, du Port, de Villeray, etc., et de Françoise *de Froulay*. Jean était fils d'André *de Fromentières*, seigneur de Mellé, et de Jeanne *de Montaillé*, fille de Jean *de Montaillé*, écuyer, seigneur de Bié, et de Renée *de Marigny*. Et ledit André était fils de René *de Fromentières*, seigneur dudit lieu et de Beaumont, et d'Isabeau *de l'Espine*, en Vendômois. Anne *de Renty*, aïeule maternelle, était fille de Pierre *de Renty*, chevalier, seigneur de Boutigny, et de Gabrielle *de Mailly*, et ledit Pierre était fils de Jacques *de Renty*, et de Marie *Sanguin-*

avec Charles *de Granges-Surgères*, seigneur de la Flocelière, de la Garde, qui en eut postérité ;

3° Louis de Courtarvel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ses preuves testimoniales furent faites le 23 février 1574, par suite de la commission donnée à cet effet le 1er mai 1570, par le grand prieur d'Aquitaine. On voit par le premier testament de ses père et mère (1575) que ses puinés devaient lui payer annuellement chacun une somme de 300 livres dans le cas où il resterait dons l'ordre de Malte. Par leur dernier testament (1580) il reçut la terre seigneuriale du Rameau, en Dunois, pour lui et pour ses descendants en loyal mariage ;

4° Pierre, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE BOURSAY, *marquis* et *comtes* DE COURTARVEL (seule branche existante) rapportée ci-après ;

5° Jacques de Courtarvel, seigneur de la Courseure et de la Chevalerie.

XIV. Charles DE COURTARVEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Courtarvel, de la Lucassière, de Pezé, de Saint-Germain, de la Paillerie, au Maine, du Pont-de-Varennes, de Cotier, de la Gaubertière, en Anjou, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III (précédemment gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon), lieu-

---

Cardinal, et ledit Jacques était fils de Léonard *de Renty*, et d'Agnès *d'Illiers*.

De Courtarvel : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 16 losanges du même, 4 en chaque canton.

D'Avaugour : d'argent, au chef de gueules.

De Pezé : d'argent, à 8 fusées de sable en fasce, posées 5 et 3.

Thoisnon : de sable, au sautoir d'argent, cantonné aux 1 et 4 de deux croissants du même, aux 2 et 3 d'une gerbe de blé (*alias* un roc d'échiquier) d'or.

De Rezay : d'argent, à 3 fasces d'azur, accompagnées de 10 losanges de gueules, 3, 3, 3 et 1.

De Fromentières : d'argent, à deux fasces de gueules.

D'Anthenaise : d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande.

De Montaillé : d'azur, à 3 bandes d'or ; au chef cousu de sable, chargé de 3 croissants d'argent.

De Renty : d'argent, à 3 doloires de gueules, et en cœur une hure de sanglier de sable.

De Mailly : d'or, à 3 maillets de sinople.

tenant de la compagnie d'ordonnance de M. de Lavardin, commandant pour le roi Henri IV à Sillé-le-Guillaume, etc., épousa, par contrat passé devant le Ménec, notaire à Dinan, le 24 août 1576, Guionne de Trémigon, fille unique et héritière de feu noble et puissant messire Gui de Trémigon chevalier, seigneur du Chalonge et du Val, et de noble et puissante dame Bonne de Bellouan, dame de Bellouan, du Bordage, du Bois-de-la-Motte et de Tremereuc. Le 30 avril 1589 (1), le roi Henri III écrivit à Charles de Courtarvel pour lui mander qu'étant à la veille de marcher contre ses ennemis rebelles, il le conviait, comme étant toujours demeuré ferme dans la fidélité qu'il lui devait et dans l'affection à son service, de venir l'assister avec ses amis. (*Preuves de cour*). Après la mort tragique de ce prince, le seigneur de Courtarvel continua à servir avec le même zèle le roi Henri IV, son successeur. Il y eut une sentence rendue en l'élection de Saumur le 9 juillet 1594, par laquelle il fut exempt de contribution du ban et arrière-ban, attendu qu'il servait actuellement comme lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Lavardin. Charles transigea avec Pierre de Courtarvel, son frère, le 13 avril 1609, relativement aux successions de leurs père et mère, par acte reçu par Mauny notaire au Mans. Charles de Courtarvel eut de son mariage avec Guionne de Trémigon :

De Trémigon : d'argent, à 3 écussons de gueules, chacun chargé de 3 fusées rangées d'or.

1° René, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Guionne de Courtarvel, mariée le 19 août 1603, avec Louis *de la Voue*, baron de la Pierre au Maine, seigneur de Cotuhon en Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi ;

3° Christophlette de Courtarvel, mariée avec Nicolas *de Plœuc*, chevalier, seigneur de Querharo, frère de Vincent de

(1) La date de cette lettre est remarquable, en ce qu'elle est du jour même de l'entrevue de Henri III avec Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), entrevue par suite de laquelle les deux princes réunirent leurs troupes pour marcher contre les ligueurs, maîtres de la ville de Paris. (*Art de vérifier les dates*).

Plœuc, époux de Susanne de Coetanezre, dame de Kernat, en Bretane;

4° Elisabeth, *alias*, Jeanne de Courtarvel, femme d'Émeri *de Tournebu*, de la branche des barons de Livet et d'Esneval.

XV. René DE COURTARVEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pezé, de la Lucassière, du Pont-de-Varennes, de Saint-Germain, de Mont-Saint-Jean, de Trémigon, reçut de son père la seigneurie de Saint-Remy, par acte passé par Revers, notaire à Angers, le 23 septembre 1597. Il transigea sur partage avec sa sœur Christophlette le 22 mars 1617, et s'allia, par contrat du 17 octobre 1621, passé devant Patrix, notaire à Tours, avec Marie DE SAINT-GELAIS DE LUSIGNAN, fille de haut et puissant seigneur messire Artus de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Lansac, marquis de Balon et de Françoise de Souvré de Courtenvaux. De ce mariage sont provenus :

DE SAINT-GELAIS : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix alésée d'argent ; aux 2 et 3 burelés d'argent et d'azur, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, brochant.

1° René, IIe du nom, qui suit ;
2° Jacques de Courtarvel, chevalier, seigneur de Trémigon.

XVI. René DE COURTARVEL, IIe du nom, chevalier, marquis de Pezé, seigneur de Courtarvel, de la Lucassière, de Mont-Saint-Jean, de Saint-Germain de Coulamer, de Mondan, du Pont-de-Varennes, etc., partagea avec son frère, du consentement de Marie de Lusignan, leur mère, la succession de leur père, par acte reçu par le Fèvre, notaire au Mans, le 31 janvier 1651. Ce fut en faveur de René II que le roi Louis XIV, par lettres du mois d'avril 1656 (enregistrées le 3 août 1663) érigea la terre de Pezé en marquisat avec établissement de foires et de marchés. (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. V, p. 666). René de Courtarvel avait épousé, par contrat du 24 juin 1641, passé devant Saint-Vaast, notaire au châtelet de Paris, Séguine LE GROS DE PRINCÉ, fille de noble Charles le Gros, seigneur de Princé et du Bouchet, conseiller du roi, lieutenant-général à Beaufort, en Anjou, et de dame Claude le Pelletier. Ils laissèrent deux fils et une fille :

LE GROS DE PRINCÉ.

1° Charles, IIe du nom, qui suit ;

2° Louis-René de Courtarvel, marié avec Éléonore *de la Hautonnière*, fille de Charles de la Hautonnière, écuyer, seigneur de Montaudin, et de Guionne de Miniac. Il mourut sans postérité ;

3° Marie-Charlotte de Courtarvel, mariée, par contrat du 24 septembre 1679, avec Pierre *de Faudoas*, chevalier, comte de Sérillac, capitaine au régiment d'Hocquincourt, cavalerie, dont postérité.

XVI. Charles DE COURTARVEL, IIe du nom, chevalier, marquis de Pezé, seigneur de Courtarvel, de la Lucassière, etc., épousa, par contrat du 10 juillet 1673, passé devant Charles, notaire au châtelet de Paris, Madeleine DE VASSAN, fille de messire Charles de Vassan, seigneur de Morsan-sur-Orge, d'Ermenonville, de la Tournelle et de Germaincourt, conseiller au parlement de Paris, et de dame Marie Monet. Le marquis de Pezé eut de ce mariage :

DE VASSAN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une coquille du même.

1° Louis-René, dont l'article suit ;

2° Hubert de Courtarvel, marquis de Pezé, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées. Il naquit en 1680, et fut connu d'abord sous le titre de chevalier de Pezé. Il entra de bonne heure au service. Le comte de Tessé ayant été pourvu du commandement dans le Milanais par lettres du 26 décembre 1700, le chevalier de Pezé lui fut attaché comme aide de camp. Il se distingua, le 9 juillet 1701, dans la charge brillante que fit ce général au combat de Carpi, puis, au mois de décembre suivant, à la défaite et à la prise du baron de Mercy, que le prince Eugène avait détaché pour surprendre Mantoue. L'armée impériale ayant fait le blocus de cette ville, blocus qui dura plus de six mois jusqu'à l'époque où le duc de Vendôme força l'ennemi à le lever, le chevalier de Pezé prit part à toutes les sorties qui eurent lieu, et notamment à celle du 22 mars 1702, où le général Trautmansdorff fut battu près de Saint-Antoine. Le grade d'aide-major du régiment de Bozelle, dragons, lui fut donné le 15 mai suivant. Il continua à servir comme aide-de-camp du comte de Tessé et se trouva aux batailles de San-Vittoria et de Luzzara, les 26 juillet et 15 août. Il eut rang de capitaine par commission du 25 février 1703. Au mois de novembre suivant il fut fait capitaine réformé à la suite du régiment Colonel-Général, dragons, servit avec ce corps en Flandre en 1704, et y obtint, en 1705, une compagnie qu'il commanda à l'armée du Rhin la même année, puis à celle de la Moselle sous le maréchal

de Villars en 1706. Il quitta sa compagnie de dragons pour passer enseigne au régiment des gardes-françaises le 9 février 1707. Il y devint successivement sous-lieutenant et sous-aide major, les 6 mars et 23 novembre de la même année. Il combattit à Oudenarde en 1708, fut nommé à une lieutenance dans le même corps le 26 février 1709, et prit part à la bataille de Malplaquet. Il continua à servir en Flandre en 1711, et fut nommé capitaine aux gardes le 12 décembre. Il commanda sa compagnie aux siéges de Landau et de Fribourg en 1713. Il fut nommé, le 1er avril 1716, gentilhomme de la manche du roi, puis gouverneur de la Meute (gouvernement créé pour lui) par provisions du 10 août 1719. Il se démit de sa compagnie des gardes en passant colonel-lieutenant du régiment du Roi, infanterie, par commission du 16 décembre suivant. Il fut créé brigadier d'infanterie le 20 juin 1720, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en la même année. Il prit le titre de marquis de Pezé en se mariant, le 22 novembre 1722, avec Lydie-Nicole *de Berenghien*, morte à 26 ans, en 1730, sœur des marquises de Vieuxpont et de Sénecey, et fille de Jacques-Louis de Bérenghien, marquis de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand, chevalier des ordres du roi, premier écuyer de Sa Majesté, et de Madeleine-Élisabeth-Fare d'Aumont, fille aîné de Louis, duc d'Aumont, pair de France. En la même année 1722, le marquis de Pezé fut pourvu des gouvernements de Rennes et du château de Madrid près Boulogne et Paris, puis créé maréchal de camp le 24 avril 1727. Employé dans ce grade et comme maréchal-général des logis de l'armée d'Italie par ordre du 6 octobre 1733, il servit la même année aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan, et la suivante à ceux de Sarravalle et Novarre, du fort d'Arona et de Tortone, ainsi qu'à la bataille de Parme au mois de juin. Il fut élevé au grade de lieutenant-général des armées du roi le 1er août. Sa belle conduite à la bataille de Guastalla, le 19 septembre suivant (1734) lui mérita d'être nommé par le roi chevalier de ses ordres le 18 octobre. Mais atteint dans cette bataille d'une blessure grave, il succomba à Guastalla le 23 novembre de la même année, et sa mort empêcha qu'il ne fût reçu dans l'ordre du Saint-Esprit. (*Dépôt de la guerre*; *Mémoires du temps*; *Chronologie historique militaire*, t. V, p. 179). Le marquis de Pezé n'a laissé qu'une fille :

Louise-Madeleine de Courtarvel, née le 12 février 1727, mariée, le 24 mai 1743, avec Armand-Mathurin, marquis *de Vassé*, vidame du Mans, alors colonel du régiment de Picardie, dont postérité;

5° Henri-Hubert de Courtarvel, nommé, en 1721, abbé commendataire de Beaupré, diocèse de Beauvais, et en 1728, de Saint-Jean d'Angely, diocèse de Saintes, aumônier du

roi et vicaire-général de l'évêché de Nantes, décédé au château de Montfort, près le Mans, en avril 1771, à l'âge de 91 ans et demi ;

4° N..... de Courtarvel, abbesse du Mans ;

5° N..... de Courtarvel, mariée à N..... *de la Vallée*, vicomte de Champfleur ;

6° Jacqueline de Courtarvel, épouse de Louis *de Bresseau*, marquis de Montfort-le-Rotrou, dont postérité.

THIBAULT DE LA ROCHE-TULON : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron d'azur, au chef du même, qui est *Thibault*; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir alésé d'or, qui est *de Noblet*.

XVII. Louis-René DE COURTARVEL, chevalier, marquis de Pezé, seigneur de Courtarvel, de la Lucassière, etc., né le 16 avril 1676, fut reçu page du roi en sa petite écurie en 1692 (1). Il épousa en 1732 Louise-Charlotte THIBAULT DE LA ROCHE-TULON, veuve du marquis de Montifault. Le marquis de Pezé en eut un fils et deux filles :

1° N..... de Courtarvel, marquis de Pezé, officier au régiment du Roi, infanterie, en 1759, mort sans postérité ;

2° Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel-Pezé, mariée, le 2. mai 1755 avec Joachim *de Dreux*, marquis de Brézé, baron de Berrye, depuis lieutenant-général des armées du roi, grand-maître des cérémonies de France, gouverneur de Loudun et du Loudunois, décédé en 1781, aïeul du marquis de Brézé, pair de France ;

3° Henriette-Charlotte-Marie de Courtarvel-Pezé, mariée, le 22 février 1761, avec Michel-Pierre-François, comte *d'Argouges*, marquis de la Chapelle-la-Reine, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont une fille, mariée au prince de Talmont.

BRANCHE DE BOURSAY,

MARQUIS ET COMTES DE COURTARVEL.

(*Seule branche existante.*)

XIV. Pierre DE COURTARVEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Boursay, du Grand-Bouchet, de Saint-Germain de Coulamer et autres lieux, fils

---

(1) Ses preuves, faites au mois de septembre 1692, et signées *D'Hozier*, se trouvent à la bibliothèque du Roi, section des manuscrits.

puîné de Jacques de Courtarvel, chevalier, seigneur de Courtarvel, de Pezé, de la Lucassière, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Susanne Thoisnon, épousa, par contrat passé devant René Chenin, notaire à Montdoubleau, le 17 septembre 1582, Charlotte DE COUTANCES, fille de feu messire Guillaume de Coutances, seigneur de Baillou, de Négron, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Renée d'Azay. Elle fut assistée par Louis de Coutances, écuyer, seigneur de Négron, son frère, et le contrat fut ratifié par Charles de Coutances, seigneur de Baillou, chevalier de l'ordre du Roi, leur frère aîné. Pierre de Courtarvel fit un accord avec ses enfants, le 17 décembre 1609, relativement au partage de la succession de Charlotte de Coutances, leur mère. Il reçut une lettre du roi Louis XIII, datée de Paris le 20 mars 1617, par laquelle S. M. lui défendait expressément de se battre en duel avec le seigneur des Boutets, ayant ordonné au comte de Saint-Pol de les entendre tous deux et de terminer leur différent. (*Preuves de cour*). Pierre II de Courtarvel eut de son mariage avec Charlotte de Coutances :

DE COUTANCES. d'azur, à deux fasces d'argent, bordées de sable, accompagnées de 3 besants d'or, 2 en chef et l'autre en pointe.

1° Foulques de Courtarvel, chevalier, seigneur du Grand-Bouchet, mort sans postérité avant le 27 mars 1631, date d'un partage fait par ses frères et sa sœur Renée ;

2° Pierre de Courtarvel, chevalier, seigneur du Grand-Bouchet, marié, avant le 21 novembre 1619, avec Renée *de Marescot*, fille de François de Marescot, écuyer, et de Jacqueline de Dampierre. Leur fille :

Claude de Courtarvel, épousa Denis *des Loges*, chevalier (frère de Jeanne des Loges, épouse de Joachim de Courtarvel de Boisgencif) et fille de Martin des Loges, écuyer, et de Jeanne des Personnes ;

3° François, Ier du nom, dont l'article suit ;

4° Renée de Courtarvel, mariée avec Louis *des Pierres*, écuyer, seigneur de Maltrave, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse.

XV. François DE COURTARVEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Boursay, de la Mabilière, de Saint-Hilaire, etc., épousa, par contrat passé au lieu sei-

gneurial de Villegomblain, le 12 février 1613, devant Michel Choffourneau, notaire de la cour de Vendôme, demoiselle Renée DE FRESNEAU, fille de Charles de Fresneau, écuyer, seigneur des Ploux, et de feu dame Françoise de Racine de Villegomblain. Le 23 août 1636, François de Courtarvel fut exempté, par sentence du bailli de Vendômois, de contribuer au ban et arrière-ban, attendu le service qu'il avait rendu dans le régiment du seigneur de Boisruffin, comme lieutenant de la compagnie de M. de Bragelongue, tant que ce régiment avait été sur pied. François de Courtarvel et Renée de Fresneau sont rappelés, le 13 mars 1663, dans le partage de leurs successions, fait par leurs enfants dont les noms suivent :

DE FRESNEAU : de gueules, à 2 fasces d'or, accompagnées de 6 merlettes du même 3, 2 et 1.

1° François, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Claude de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint Denis, de Rocheux et en partie de Boursay, baptisé dans l'église de Boursay le 2 avril 1617, marié, vers 1660, avec Marie *de Varennes*, fille de Henri de Varennes, chevalier, et de Marie de Rouault. Il en eut :

A. Jean-René de Courtarvel, chevalier, seigneur de Rocheux, co-seigneur de Boursay. Il se maria, vers 1690, avec Marie-Anne *de Vernaison*, fille d'Étienne de Vernaison, écuyer, seigneur des Forges, exempt des gardes du corps de *Monsieur*, frère du roi, et de Marie de Reneaulme. De ce mariage sont provenus :

a. Étienne de Courtarvel, abbé commendataire de Verteuil, au diocèse de Bordeaux, en 1732, chanoine de la cathédrale de Blois et vicaire-général de ce diocèse, décédé peu après l'année 1784, âgé de près de cent ans ;

b. Anne de Courtarvel, mariée vers 1715, avec Étienne *d'Aguet*, écuyer, seigneur de Beauvoir, capitaine au régiment de Blésois, infanterie, dont une fille :

Marie-Anne d'Aguet de Beauvoir, mariée, le 13 mai 1743, avec Pierre-Alexandre *d'Alès*, chevalier, seigneur de Corbet ;

B. Marie de Courtarvel, épouse de N..... *Chenu*, écuyer ;

3° Jean de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire

des Béruères, etc., baptisé dans l'église de Boursay le 23 juin 1619. Il servit le roi pendant les campagnes de 1657 et 1638. En 1698 il fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial de la généralité de Tours* (fol. 248). Il avait épousé Marie *Peschard*, fille de Jean Peschard, écuyer, seigneur des Rouaudières, et d'Anne Boutrais. Il en eut deux fils et une fille :

A. Jean-François de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, mort sans postérité ;

B. Marc-Antoine de Courtarvel. En 1698, il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial de la généralité d'Orléans* (fol. 217). Il n'eut qu'une fille :

N..... de Courtarvel, mariée avec N.... *de Pré*, chevalier, seigneur de Louaillé en Beauce ;

C. Marie de Courtarvel, épouse de Claude-François *le Breton*, seigneur des Bordages ;

4° René de Courtarvel, chevalier, seigneur de Courtarvel, de Rocheux, de Lessart, des Loges, etc., baptisé en l'église de Boursay le 4 avril 1621, vivant en 1667. Il avait épousé Claude *Peschard*, sœur de Marie, femme de Jean de Courtarvel, son frère. Il en eut, entre autres enfants :

A. François de Courtarvel, écuyer, seigneur des Loges, qui fit enregistrer ses armes, en 1698, à l'*Armorial de la généralité d'Orléans* (fol. 274). Sa postérité est éteinte ;

B. Anne de Courtarvel, dame de Corbon, qui vivait à la même époque, alors femme de René-Gilles *de Barville*, écuyer, seigneur dudit lieu. On la croit sœur de François de Courtarvel ;

5° Alexis de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Germain, baptisé en l'église de Boursay le 25 août 1632. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut prêtre et docteur de Sorbonne ;

6° Charlotte-Cécile de Courtarvel, morte avant l'année 1663.

XVI. François DE COURTARVEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Boursay, de la Guinière, du Boulay, etc., l'un des cent gentilshommes de la maison de Louis XIII et gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIV, commandant pour S. M. à Montmirail, au Perche, fut baptisé en l'église paroissiale de Boursay le 29 septembre 1614. Il épousa en premières noces, par contrat du 27 février 1634, reçu par Marin Pingault, notaire au Mans, Marie

Ourceau : Ourceau, fille et héritière en partie de feu nobl Francois Ourceau, bailli de la prévôté royale d Mans, et de dame Marie Danguy. François de Cour tarvel reçut un ordre du roi, le 21 janvier 1641, pou commander dans la ville et le château de Montmi rail, au Perche-Gouet, et un autre ordre fut donn pàr S. M. aux habitants des bourgs et villages envi ronnants pour qu'ils eussent à assister le seigneur d Boursay dans la défense de cette place contre l gens de guerre qui avaient été soudoyés contre l service du roi pour la surprendre. François II d Courtarvel épousa en secondes noces, par contr passé devant Gervais Rousseau, notaire au Mans, l 1er février 1656, Renée le Féron, fille de Jacques l Féron, écuyer, seigneur de Laune et de Boisapres et de Nicole du Chesne, et sœur de messire Franço le Féron, chevalier, seigneur de Laune, qui fut pr sent au contrat. En 1667, François de Courtarv produisit ses titres devant M. d'Aubray, intenda de la généralité d'Orléans. Il est dit dans sa pr duction « que l'ancien château de Courtarvel éta » encore possédé par messire René de Courtarve » chevalier, marquis de Pezé, avec le village q » portait le même nom, ce qui était la marque vér » table des plus anciennes maisons du royaume. » fut maintenu avec ses frères par cet intendant 24 janvier 1667. Il n'eut d'enfants que de sa premiè femme, savoir :

Le Féron : de sable, à 3 fasces d'argent.

1° César, Ier du nom, qui suit ;

2° Pierre de Courtarvel, } décédés avant l'année 1667;
3° Gabrielle de Courtarvel, }

4° Françoise de Courtarvel ;

5° Angélique de Courtarvel ;

6° Charlotte de Courtarvel, mariée à Pompone *de Pari* chevalier, seigneur de Guigné.

XVII. César de Courtarvel, Ier du nom, chev lier, seigneur de Saint-Remy, de Boursay, de Lie ville, de Verdes, etc., né le 17 février 1642, fut nom mé capitaine au régiment de Louvigny, infanteri

ar commission du 1er octobre 1666, et fut incorporé avec sa compagnie dans le régiment du Roi le 31 janvier 1670. Il passa enseigne dans la compagnie colonelle du régiment des gardes-françaises en 1671 et y fut fait sous-lieutenant le 21 avril 1672. Il servait sous le prince de Condé en 1674. Il devint aide-major au même régiment le 29 novembre 1679, puis lieutenant le 17 février 1681. La gravité des blessures qu'il reçut à la guerre l'obligea de quitter le service, ainsi que le porte un ordre du roi, du 21 avril 1692, pour le dispenser du service personnel à l'arrière-ban. Il avait épousé, avec dispense de Rome les calendes d'avril 1688, et par contrat du 29 juin de la même année, passé devant Jean Chasselon, notaire et tabellion royal au Maine, Marie-Anne DE COUTANCES, fille de défunts messire Elysée-Joseph de Coutances, chevalier, seigneur de Baillou, de Valennes, de Berfay, de la Selle-Draon, de la Selle-Guénaut, etc., et dame Hélène Foulon de Clesme. Il mourut avant l'année 1717, laissant de Marie-Anne de Coutances, qui lui survécut, un fils, qui suit.

DE COUTANCES : comme à la page 31.

XVIII. César DE COURTARVEL, II° du nom, chevalier, marquis de Saint-Remy, seigneur de Boursay, de Verdes, de Lierville, de Romainville, du Fresne, de la Foltière, de Vierthiville, de Saurency, etc., baptisé le 15 septembre 1694, épousa, par contrat du 13 décembre 1719, passé dans le couvent de Sainte-Geneviève de Chaillot, devant Dona et son confrère, notaires au châtelet de Paris, Marie-Jeanne DE PRUNELÉ, née à Paris le 10 décembre 1692, et décédée en 1733, fille de feu haut et puissant seigneur messire Jules, marquis de Prunelé, seigneur de Saint-Germain-le-Desiré, lieutenant aux gardes-françaises, et de dame Marguerite Dorat. César II rendit hommage au bailliage de Châteaudun, le 14 juillet 1717, pour les fiefs et seigneuries de Verdes et de Lierville, relevants du comté de Dunois. Il mourut le 8 septembre 1757, laissant de son mariage :

DE PRUNELÉ : de gueules, à 6 annelets d'or, 3, 2 et 1.

1° Jean-Louis-Hubert, marquis de Courtarvel, chevalier, seigneur patron de Baillou, de Valennes, de Lierville, de

Verdes, de Romainville, de Bersay, et de la Tour des Defais, né le 4 janvier 1722, capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mari 1° le 9 mai 1757, avec Marie-Louise *Petit de la Guierche*, morte en 1760, fille de Gilbert Petit, vicomte de la Guierche, et d'Anne-Marie de la Mauvoisinière; 2° par contrat du 19 avril 1762, passé devant Ruel et Duhamel, notaires à Bayeux, avec Marie-Anne *de Faudoas*, décédée en émigration à Munster en 1799, fille de haut et puissant seigneur messire Marie-Charles-Antoine de Faudoas, marquis de Canisy, baron du Hommet, seigneur d'Englesqueville, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant pour le roi en Basse-Normandie, et gouverneur des ville et château d'Avranches, et de haute et puissante dame Marie-Thérèse de Boran de Castilly. Le marquis de Courtarvel est mort sans postérité en 1781;

2° René-César, qui suit :

3° Marie-Jeanne de Courtarvel, née le 25 novembre 1725, morte sans avoir été mariée en 1772, au couvent des grandes Cordelières, à Paris, où elle s'était retirée.

DES LIGNERIS : de gueules, fretté d'argent; au franc canton d'or, chargé d'un lion de sable, et d'un lambel d'azur.

XIX. René-César, comte DE COURTARVEL, chevalier, seigneur patron de Baillou, de la Cour-de-Souday, de Boursay, de Valennes, de Verdes, de la Quentinière, etc., officier au régiment de la Marine, infanterie, épousa, par contrat passé au château de Fontaine-la-Guyon, le 5 mars 1759, et reçu par Guillaume-Louis Marie, notaire royal à Chartres, Françoise-Thérèse DES LIGNERIS, fille de messire Louis-François des Ligneris, chevalier, seigneur des Ligneris, de Fontaine-la-Guyon, de Beauvais, de la Mairie, etc., et de dame Marie-Françoise d'Avignon. Le 11 mai suivant, le comte de Courtarvel fit hommage au roi, au bureau des finances de la généralité de Tours, pour les terre, fief et seigneurie de Souday, mouvant de la baronnie de Montdoubleau, hommage renouvelé le 24 août 1766. De son mariage avec Françoise-Thérèse des Ligneris sont issus quatre fils :

1° Louis-François-René, marquis de Courtarvel, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, etc. Il naquit au château de la Cour, paroisse de Souday, le 19 décembre 1759. Il entra au service le 31 janvier 1776, comme sous-lieutenant dans le régiment de Guienne, infanterie, y fut

nommé capitaine à la suite le 28 avril 1778, et servit avec ce corps en Corse. Dans la même année il passa capitaine dans les dragons de Penthièvre, et devint mestre de camp en second de ce régiment en 1783. Il fit ses preuves de noblesse pour les honneurs de la cour, devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, au mois d'octobre 1780, et monta dans les carrosses de Sa Majesté et la suivit à la chasse le 20 mars 1781. Il fut nommé, en 1786, colonel commandant du régiment de Vivarais, infanterie. En 1790, ce régiment s'étant révolté contre le lieutenant-colonel, le marquis de Courtarvel sut, au péril de sa vie, et par le seul ascendant de son caractère, ramener à l'obéissance une soldatesque égarée et furieuse. Émigré en 1791, il fit les campagnes en Allemagne sous les drapeaux des princes français, à la tête des officiers du régiment de Vivarais, puis celles de Portugal, avec le grade de major du régiment de Castries à la solde de l'Angleterre, jusqu'en 1802. Il avait été décoré de l'ordre de Saint-Louis, au camp de Harbourg, en 1795, et l'année suivante, le roi Louis XVIII l'avait promu au grade de maréchal de camp, dont il reçut le brevet en Portugal. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi, le 22 juin 1814. En 1816, il fit partie de la commission d'officiers généraux chargée par le roi de fixer les grades et récompenses dus aux anciens officiers des armées royales. Le marquis de Courtarvel fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis par brevet du 1er mai 1821, et chevalier de la Légion-d'Honneur par ordonnance du 1er août de la même année. Choisi par le roi, les 13 mars et 10 octobre 1821, pour présider le collége électoral de Loir-et-Cher, le marquis de Courtarvel a été élu à ces deux époques membre de la chambre des députés par ce département, puis, en 1824, membre de la chambre septennale, et a été décoré de la grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 23 mai 1825. Il fit partie de la création de pairs de France faite par le roi Charles X le 5 novembre 1827. Le marquis de Courtarvel est mort sans enfants le 27 juin 1841. Il avait épousé, par contrat du 6 juillet 1783, signé par le roi et la famille royale (mariage célébré le 14 du même mois), Marie-Louise *de Lambert*, fille de Henri-Joseph, marquis de Lambert, maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, inspecteur-général de cavalerie, membre du conseil de guerre et gouverneur de la citadelle d'Arras (décédé en 1808, officier général au service de Russie) et de dame Marie Anisson du Perron;

2° Claude-René-César, dont l'article suit;

3° Jean-Louis-René, chevalier de Courtarvel, né le 3 juillet 1763, admis chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 4 août 1770, reçu page de la reine en 1777, et nommé lieutenant de vaisseau de la marine royale en 1788. Il a fait les campagnes de l'émigration et servi avec son frère aîné

dans le régiment de Castries. Il a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1799, et capitaine de vaisseau du roi en 1814;

4° Jules-Honoré-César, vicomte de Courtarvel, né le 15 janvier 1768, admis chevalier de Malte de minorité le 18 septembre suivant. Il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Navarre en 1783, capitaine dans les chasseurs de Lorraine en 1788, puis chef d'escadron et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1814. En 1824, il a été élu membre de la chambre des députés par le département d'Eure-et-Loir. Il n'a point d'enfants de son mariage contracté au mois de septembre 1803 avec Élisabeth *Gueau de Reverseaux*, fille de Jacques-Philippe-Ignace Gueau, chevalier, seigneur de Reverseaux, président au grand conseil en 1768.

XX. Claude-René-César, comte, puis marquis DE COURTARVEL, pair de France, maréchal-de-camp, chef des nom et armes de sa maison, est né à Chartres, le 1er avril 1761, et a été reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 24 mai de la même année. Il entra aux pages de la reine en 1775, et en sortit pour passer officier au régiment de Guienne, infanterie. En 1783, il fut nommé capitaine au régiment de Penthièvre, dragons. Il fut breveté colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 13 août 1814. L'année suivante il fut nommé commandant des gardes nationales de Châteaudun, et président du collége électoral d'Eure-et-Loir. Elu, la même année, membre de la chambre des députés, par ce département, il a siégé jusqu'en 1823. Il a été nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 22 avril 1821, maréchal de camp en 1822, et élevé à la pairie par ordonnance royale du 23 décembre 1823. Depuis lors il a siégé sans interruption à la chambre des pairs. Le 24 décembre 1823, le roi le choisit pour présider le collége électoral du département d'Eure et-Loir. Il a épousé 1° par contrat du 9 mai 1804, Anne-Marguerite DE LUBERSAC, morte sans enfants le 17 mars 1827, fille de Jean-Louis de Lubersac, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne-Elisabeth de Magonthier de Laubanie; 2° le

DE LUBERSAC : de gueules, au loup passant d'or

août 1828, Aliénor-Louise-Caliste-Marie-Juliette-Mathilde DE BECDELIÈVRE, fille de Louis-Marie-Christophe, marquis de Becdelièvre, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, et de Caliste-Françoise-Joséphine de Larlan de Rochefort. De ce mariage sont issus :

DE BECDELIÈVRE : de sable, à 2 croix de calvaire tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.

1° René de Courtarvel, né le 14 août 1830 ;

2° Ludovic de Courtarvel, né le 4 mars 1832 ;

3° Aliénor de Courtarvel, née le 9 août 1834 ;

4° Alix de Courtarvel, née le 12 décembre 1837.

DE DELLEY D'ASNENS,

SEIGNEURS D'ASNENS, DE DELLEY, DE PORTALBAN, *au pays de Vaud*; DE MISSY, DE CORTANS, *en Bresse;* D'AGIER, DE LA GARDE, DE BLANCMESNIL, *comtes* DE DELLEY, *barons* D'ASCHÈRES et DE ROUGEMONT, D'AVAIZE, etc., *en Dauphiné, Ile-de-France, Orléanais* et *Franche-Comté.*



ARMES : *d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules ; à 2 cotices d'or brochantes, l'une sur les pattes du lion, l'autre sur sa queue.*

L'écu timbré d'un casque de front, orné de lambrequins, et sommé d'une couronne de comte.

Supports : deux lions au naturel.

Cimier : un lion issant d'or.

Devise : JUSSU DOMINI DEI (1).

La famille qui fait l'objet de cette notice est origi-

---

(1) Cette devise est, à ce qu'on croit, la traduction des trois lettres [in]itiales J. D. D. placées au-dessus d'un ancien sceau en fer de forme [go]thique existant encore dans les archives de la famille, et au-dessus [de] plusieurs écussons qu'on voyait encore en 1787, dans l'église [de] St-Aubin de Vulliez, au canton de Fribourg. (*Voir page* 20 [le] *dessin certifié de ces anciens écussons de la famille de Delley*).

naire du pays de Vaud, dépendant anciennement de la Savoie, et depuis du canton de Fribourg. Elle portait primitivement le nom D'ASNENS (1) de la possession du fief noble que le dernier rejeton de l'illustre maison d'Estavayé considérait comme un apanage de sa famille (2). En 1293, les auteurs de cette famille relevaient de la maison de Savoie à cause de la baronnie de Vaud ; savoir, en plein fief et hommage-lige pour la terre de Delley et Portalban, et en arrière-fief pour celle d'Asnens. En 1320 par l'effet d'une mutation dont la cause n'est point connue, ils étaient hommagers des barons d'Estavayé et placés dans la mouvance de leur château de Chenaux, situé dans la ville d'Estavayé. Mais dès 1403 ils étaient redevenus vassaux de la maison de Savoie qui recevait leurs hommages tant de son chef qu'aux droits acquis par elle d'une usufruitière du château de Chenaux, veuve de Guillaume d'Estavayé. Enfin la cession du même château à l'état de Fribourg au commencement du seizième siècle, les a rendu depuis lors sujets de cette république.

Les seigneurs d'*Asnens, de Portalban* et *de Delley* furent connus originairement sous les noms de ces trois terres seigneuriales. A partir de la fin du XIV siècle, ils n'ont plus porté que le seul nom *de Delley* (3). Cette dernière terre, jadis considérable, était

(1) Ce nom se trouve écrit dans plusieurs actes : *d'Assnens*, *de Anens*, *Danens*, *de Annens*, *d'Agnens*.

(2) Lettre du baron d'Estavayé à M. de Delley d'Avaize, datée de Berne, le 30 octobre 1805, et scellée du cachet de ses armes (*Original aux archives de la famille*). Le baron d'Estavayé, qui s'occupait de recueillir les éléments d'un grand travail qu'il fit sur sa famille en 1806, explique ainsi l'origine de celle d'Asnens de Delley. « Guillaume *d'Estavayé*, troisième fils de Robert, seigneur d'Estavayé en 1070 et 1096, prit le nom *d'Assnens* » comme on le voit par un acte de l'an 1149. Ses descendants ont » continué de porter ce nom jusqu'à Henri *d'Agnens*, chevalier » qui vivait encore en 1296, fils d'Herman *d'Assnens*, chevalier » seigneur de Delley et de Portalban en 1268. » Ces indications pouvant servir, dans des recherches ultérieures, à la découverte des titres qu'elles rappellent, nous avons cru devoir les consigner dans notre travail.

(3) Ce nom s'est écrit indifféremment *de Delley*, *de Deley*, *d*

un fief noble tenu en toute juridiction et sur lequel s'élevèrent deux bourgs appelés le grand et le petit Delley; le village de Portalban (1) qui était un petit port sur le lac de Neufchâtel, en était une dépendance. Ce fief, compris, dans le bailliage d'Estavayé, s'étendait sur plusieurs paroisses environnantes et entre autres celle de Saint-Aubin de Vulliez, dont l'église était la paroisse du grand et du petit Delley. Une branche du même fief faisait partie du canton de Berne.

Ce riche domaine qui eût suffi pour soutenir l'éclat d'une ancienne famille, fut successivement démembré par de nombreux partages, et soit par l'extinction de plusieurs branches, soit par des aliénations, il était passé en majeure partie dans des mains étrangères dès le milieu du XV[e] siècle. La famille de Chatonaye en recueillit par alliance la moitié, qui passa par acquisition dans celle de Villarzel, et cette dernière famille réunit encore à cette portion considérable un quart du même fief qui avait été aliéné en 1529, 1531 et 1548 à la famille de Molyn; de manière que depuis cette époque un seul quart était resté en la possession de la famille de Delley, et il s'y subdivisa au point que les derniers possesseurs n'avaient plus qu'un 56[e] du fief primordial, ainsi qu'on le voit par plusieurs actes de foi et hommage. La terre et le château de Delley furent achetés en 1676 par Jean-Pierre de Castella, conseiller et lieutenant d'avoyer de Fribourg. Ses descendants ont joint à leur nom celui de cette terre et la possèdent encore de nos jours.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, et à la suite des guerres de la Suisse contre la Savoie, les descendants des anciens seigneurs de Delley achevèrent d'aliéner les parcelles de leur antique héritage, et vinrent s'établir en France, les uns en Franche-Comté,

Delay, *Dedelay*, *Dedlay*. Il est écrit *Delai* sur plusieurs anciennes cartes du pays de Vaud. Dans les actes en latin il est écrit communément de Delley; dans les plus anciennes chartes *Daller*, qui est le nom allemand.

(1) Ou *Porabant*; *Poralban* dans quelques actes; *Portus albani* dans plusieurs titres en latin.

non loin des frontières de la Suisse, les autres dans la partie du Dauphiné qui confine à la Savoie, et dans la province de l'Île-de-France. C'est la généalogie de ces diverses branches que nous allons établir en la remontant jusqu'à leur souche commune. Les pièces qui nous ont été communiquées étant nombreuses et presque toutes collectives, nous en donnerons d'abord le sommaire, en assignant à chacune une formule ou une cote de renvoi afin d'abréger la longueur des fréquentes citations que nous ferons de ces pièces et des autres documents que nous avons compulsés, tous existants dans les archives de la famille, ou en originaux dans celles de la ville de Fribourg, en Suisse.

Quernet (carnet) *de la seigneurie de Delley*, déposé aux archives d'état de la ville et république de Fribourg, fol. 117, contenant les reconnaissances fournies, le 9 juin 1539, pour les co-seigneurs de Delley. Ces reconnaissances contiennent textuellement celles données par Vuillelme de Delley le 29 avril 1424 et par Jacques de Chatonaye le 30 janvier 1432 (*v. st.*); les actes d'aliénation au profit de Pierre de Molyn, par noble Antoine de Delley, des 23 février 1529 (*v. st.*) et 26 août 1531, et l'hommage rendu à l'avoyer et au conseil de Fribourg par noble Jean de Villarzel, le 25 février 1536 (*v. st.*). Tous ces actes, ainsi que deux reconnaissances de 1428 et 1524, signés par Früyo, ont été transcrits dudit Quernet de la seigneurie de Delley, et délivrés à Fribourg le 15 juin 1787, par Antoine-Joseph-Procope de Gleresse, du petit conseil, et Tobie-Michel-Gabriel-Raphaël de Buman, du grand conseil, commissaires généraux de cette ville et république, légalisés par l'avoyer et le conseil le 25 juillet, puis le 27 des même mois et an par M. de Vergennes, ambassadeur de France en Suisse.

Dénombrement de 1563. C'est la reconnaissance et le dénombrement donnés en la ville de Romont, le 9 mars 1563, par noble François de Villarzel, donzel de Lucens et seigneur de Delley (pour les trois

quarts) à la ville et république de Fribourg, entre les mains de Pierre Fryo, conseiller et bourgeois de ladite ville, et d'Antoine Brayer, notaire et bourgeois de la ville de Romont, commissaires pour recevoir les reconnaissances dues à l'état de Fribourg, des biens et fiefs qui avaient appartenu anciennement à Herman *Danens*, chevalier, seigneur de Delley et de Portalban, et que ledit Herrnan avait reconnu tenir en fief de Rainaud d'Estavayé, chevalier ; lesdits biens provenus pour la majeure partie de la vente qui en avait été faite à feu noble Boniface de Villarzel, par magnifique seigneur Amé, baron de Saint-Virier, et par noble Agelaine de Menthon, sa femme, par acte du 18 juillet 1494. Le collationné de cette reconnaissance a été fait sur l'original par Pierre-Joseph Dejardin, notaire juré de Portalban, le 8 octobre 1785, certifié conforme par M. Tobie de Castella, dernier seigneur de Delley, le 9, et légalisé par l'avoyer et le conseil de Fribourg le 10, puis le 12 par M. Bacher, chargé des affaires de France en Suisse.

Cet aveu et dénombrement, dont le collationné ne comporte pas moins de 105 feuillets (210 pages) petit in-folio, forme à lui seul un terrier. Il fait connaître les riches possessions des seigneurs de Delley et leurs nombreux censitaires dans les XIVe, XVe et XVIe siècles. Indépendamment de la filiation des possesseurs du fief, qu'on trouve dans cette reconnaissance comme dans presque tous les autres aveux et dénombrements de ce pays, elle contient la généalogie des seigneurs de Chenaux et d'Estavayé, comme seigneurs dominants de Delley et de Portalban (1).

Reconnaissances D *du château de Delley*. Extraits de divers registres de reconnaissances conservés au

---

(1) Voici comment cette double filiation est établie dans le terrier de 1563.

Rainaud d'Estavayé, chevalier, eut pour fils et co-héritier Vuillelme d'Estavayé, auquel échurent les château et châtellenie de Chenaux. A Vuillelme succédèrent héréditairement Pierre, Perrod, autre Pierre, Jean et Vuillelme d'Estavayé, fils dudit

château de Delley, lesdits extraits faits par Pierre-Joseph Biellman, curial baillival et notaire juré public de Montagny, le 21 juin 1786, avec l'agrément et l'attestation de Tobie de Castella, seigneur actuel de Delley, du conseil souverain de la ville, république et canton de Fribourg, les mêmes jour et an, extraits et attestation légalisés par l'avoyer et le conseil de Fribourg le 20 juin, puis le 8 août suivant par M. deVergennes, ambassadeur de France en Suisse.

Reconnaissances DD *du château de Delley*. Ce sont des extraits de reconnaissances fournies en 1581, aux seigneurs de Delley, lesdits extraits faits le 8 octobre 1785, par Pierre-Joseph Dejardin, notaire juré public de Portalban, avec l'agrément et l'attestation de M. Tobie de Castella, dernier seigneur de Delley, du 10 du même mois, légalisés le même jour par l'avoyer et le conseil de la ville et république de Fribourg, et le 12 par M. Bacher, chargé des affaires de France en Suisse.

Pierre, et Anselme, fils de Jean. Nicole de Salins, veuve de Vuillelme d'Estavayé, ayant eu pour la reprise de ses droits dotaux les château et châtellenie de Chenaux, dont relevait la terre de Delley, la céda (vers 1400) à Amédée (VIII) alors comte depuis duc de Savoie.

« De messire Herman *Danens*, chevalier, (nous transcrivons » les termes de l'acte) seroit procréé Henri *Danens* ou *de Portalban*, son fils, et dudit Henri, Vuillelme et Perrod *de Portalban*, alias *de Delley*, ses fils. De Vuillelme seroit procédée » Agnès, sa fille, mariée à noble Johan *de Fernex*, seigneur de » Vuissens, et desdits conjoints seroit procédée Marguerite *de* » *Fernex*, mariée à noble Rod (Rodolphe) *de Chatonaye*. De ces » derniers est procédé Jacques *de Chatonaye*, leur fils et héritier, » successeur pour la moitié des biens et fiefs dudit Herman *Danens*. Pareillement dudit Perrod *de Delley*, alias *de Portalban* » seraient procédés, Pierre et Jacques *de Delley*, ses fils, tenant » l'autre moitié desdits biens et fiefs, duquel Jacques seroit procédé Vuillelme, son fils, duquel Jacques de Chatonaye avoit acquis les droits; et de Pierre *de Delley* seroit procédé Jean, duquel sont héritiers et successeurs (1563), les hoirs d'Antoine, » Bartholomei et Hugonin *de Delley*, et les hoirs de feu Pierre » *de Molyn*, aux droits desdits Antoine et Bartholomei, etc. »

Un fragment de ce dénombrement a été imprimé pages 305, 306, 307 et 308 *du Nobiliaire militaire suisse*.

Arrêt de 1787. Cette cote désigne un arrêt du arlement de Besançon, rendu le 22 décembre 1787, ar lequel Pierre *de Delley d'Avaize*, écuyer, subs- tut du procureur-général du roi au bailliage de Po- gny, est maintenu dans sa noblesse d'après les reuves de sa descendance de noble Perrod *de Del- ey*, seigneur de Delley au pays de Vaud, canton de ribourg, auteur commun des diverses branches de famille, lesdites preuves visées dans cet arrêt, si- né *Séguin*, collationné *Pertuisot*; et par la cour, *hiébault*, visa *Domet*.

Nobiliaire militaire suisse, in-8°, t. I[er], imprimé hez Emanuel Tourneisen à Basle en 1787. Ce vo- ume contient, pages 291 à 308, la mention textuelle e plusieurs chartes et reconnaissances concernant famille de Delley, et pages 309 à 321, une notice ur ses diverses branches établies en Suisse et en rance. Il y a sur ces dernières quelques lacunes que ous remplirons d'après des pièces légalisées que auteur de ce nobiliaire n'a point connues.

Réglement d'armoiries, où sont visés plusieurs des itres des branches d'Avaize, de la Garde, de Blanc- esnil et d'Aschères, délivré en double expédition ar M. D'Hozier de Sérigny, le 20 août 1788. L'une e ces expéditions a été collationnée par Nicolas ern et Tobie Carmentrand, notaires à Fribourg, le 6 août 1797. L'autre énonce en plus, pour la bran- he de Blancmesnil, le droit d'écarteler ses armes de elles de la maison *de Ligniville*, telles qu'elles sont eintes et écartelées dans ledit réglement d'armoiries.

Les pièces collectives que nous venons de men- ionner, et nombre d'autres actes particuliers que ous relaterons dans le présent travail, établissent la iliation de cette ancienne famille depuis Herman l'Asnens, dont nous allons parler. Il existe quelques itres antérieurs à Herman, comme le témoigne la ettre du baron d'Estavayé, que nous avons citée plus

haut. La riche collection de titres sur les croisades, de M. Courtois, renferme aussi une pièce intéressante. C'est l'acte testamentaire de François *Dasnens*, *armiger*, daté de Damiette en 1219. Il était parti pour la Terre-Sainte, en 1217, avec André, roi de Hongrie, Léopold, duc d'Autriche, et une foule de seigneurs allemands qui avaient pris part à cette expédition.

I. Herman d'Asnens, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Delley et de Portalban, né vers le milieu du XIII[e] siècle, intervint dans un hommage-lige rendu par Henri de Portalban, son fils, à Louis de Savoie, baron de Vaud, le 28 avril 1293, hommage mentionné au degré suivant, et vivait encore en 1320. Au mois de février de cette année (*v. st.*) Regnaud d'Estavayé, chevalier, seigneur des château, châtellenie et mandement de Chenaux, dont relevait la terre seigneuriale de Delley, ayant fait son testament, scellé de son sceau et muni du seing de messires Jacques de Menthon, doyen d'Avenche, Jacques, curé d'Estavayé, et Hugues, curé de Cugié, légua par droit d'institution à son fils Vuillelme le château de Chenaux, situé dans la ville d'Estavayé, et tout ce qu'il avait et pouvait prétendre ès villes et villages d'Estavayé, Font, Murist, Cheyre, et dans toute la terre de Vulliez, et de plus, lui donna les fiefs que de lui tenaient et les hommages que lui devaient Herman d'Asnens, chevalier (*miles*) ou ses hoirs, Henri de Colombier et plusieurs autres, ses vassaux. (*Nobiliaire militaire suisse*, pp. 311, 312). Les biens, fiefs et domaines dudit Herman d'Asnens, sont énumérés dans le dénombrement de 1563. Herman est souvent rappelé dans les actes postérieurs comme chef de la filiation des seigneurs de Delley. On doit faire remarquer que cet usage de mentionner la suite des possesseurs des fiefs était général en Suisse et particulièrement dans le pays de Vaud et le canton de Fribourg.

II. Henri d'Asnens, *alias* de Portalban, chevalier, seigneur de Delley et de Portalban, est né vers 1270. Il est nommé et qualifié Henri *de Porabant*,

damoiseau, dans une reconnaissance qu'il donna, tant pour lui que pour Herman *de Anens*, damoiseau, son père, le mardi (28 avril) après la fête de saint Marc évangéliste, 1293, à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, auquel il déclara devoir hommage-lige à l'exclusion de tous autres seigneurs, pour tous les droits et possessions que lui et son père tenaient de ce prince dans la ville et territoire de *Daller* (de Delley) et dans les lieux et confins de Annens et de Missie. (*Reconnaissance rappelée dans une autre du 25 juin* 1403 (mentionnée plus bas, au IV[e] degré), *conservée dans les archives de Fribourg*). Henri d'Asnens, chevalier, succéda, vers 1325, à Herman, son père, dans l'entière possession de ses fiefs, comprenant le grand et le petit Delley et le village de Portalban. Il est rappelé dans le dénombrement de 1563, comme père de deux fils qui paraissent être issus de deux mariages. Leurs noms suivent :

1° Vuillelme de Portalban, *alias* de Delley, co-seigneur pour moitié des terres et seigneuries de Delley et de Portalban. Il eut pour fille et héritière :

Agnès de Delley, mariée à noble Jean *de Fernex*, seigneur de Vuissens, auquel elle apporta les droits échus à son père sur les terres de Delley et de Portalban.

Marguerite de Fernex, leur fille et héritière, transmit la moitié de Delley et de Portalban à son mari Rodolphe *de Chatonaye*. Ce dernier laissa d'elle :

Jacques de Chatonaye, co-seigneur de Delley et de Portalban, qui joignit à la moitié de ces terres, qu'il avait recueillie de sa mère, un autre quart par acquisition de Vuillelme de Delley, son cousin, et fournit aveu et dénombrement de ces trois quarts à Humbert, bâtard de Savoie, le 30 janvier 1432 (1). (*Dénombrement de* 1563, *fol.*, 9 ; *Quernet de la seigneurie de Delley*, fol. 12, *verso*) ;

2° Perrod, dont l'article suit.

---

(1) Voici un extrait de ce dénombrement.

« Ego Jacobus de Chatonay, domicellus, dominus de Vuicens, » notum facio universis quod ego, die penultima mensis januarii, » anno Domini millesimo quatercentesimo trigesimo secundo se- » cundum stylum Lausanensem, coram spectabili et potente viro

III. Perrod DE PORTALBAN, *alias* DE DELLEY, damoiseau, co-seigneur pour moitié du grand et petit Delley et de Portalban (*dénombrement de* 1563, fol. 1er, *verso*) vivait vers 1360. Il donna à Vuillelme, co-seigneur d'Estavayé, la reconnaissance de ce qu'il tenait de lui en fief et hommage-lige dans les seigneuries de Delley et de Portalban, reconnaissance rappelée dans celles rendues en 1539 par ses descendants et ayants-droit. (*Quernet de la seigneurie de Delley*). Perrod ne vivait plus lors de la reconnaissance fournie, le 30 janvier 1432, par Jacques de Chatonaye. Il laissa deux fils ci-après nommés (*Nobiliaire militaire suisse*, p. 313; *Arrêt de* 1787) :

1° Pierre Ier du nom, qui suit;

2° Jacquet de Delley, damoiseau, co-seigneur (pour un quart) des grand et petit Delley et de Portalban. Il est rappelé comme défunt dans un aveu et dénombrement fourni par son fils le 29 avril 1424, et dans la reconnaissance de Jacques de Chatonaye, du 30 janvier 1432.

Vuillelme de Delley, co-seigneur de Delley, fils unique de Jacquet, intervint dans deux hommages de 1403 et 1424 cités ci-après. Il céda à Jacques de Chatonaye, son cousin,

---

» domino domino Humberto, bastardo Sabaudiæ milite, domino
» Montagniaci, Corberiarum, Grandiscuriæ, Cudrefini, et condomini
» Staviaci, in camera dicti domini domus suæ Staviaci, in presen-
» tia discreti viri domini Jacobi Textoris canonici Lausanensis,
» nobilium virorum Johannis Chalvini procuratoris Vaudi, Jacobi
» Glana, Nicodi de Molliam, Stephani de Lavigniez, Aimons de
» Staviaco, Girardi de Illens, Francisci de Aventica domini de
» Combremont, Jacobi de Forel, domini Johannis Cantin, Fran-
» cisci de Tenenes, Bartholome Rolant, Antonii Gugonetti de
» Tretorens, Petri Jaquier, et Johannodi Rossel Staviaci clerici
» commissarii in hac parte et receptoris extentarum præfati do-
» mini Humberti militis, in quam causam habentis in dicto Sta-
» viaco nobilis viri Vuillelmi, quondam condomini ipsius loci Sta-
» viaci, filii quondam domini Reynauldi condomini ipsius loci Sta-
» viaci militis, a dicto domino super hoc specialiter deputati, con-
» stitutus ex mea spontanea voluntate pro me et meis hæredibus
» et successoribus assignatis et assignandis quibuscumque de mea le-
» gitima materna successione in medietate et virtute acquisitionis
» per me factæ a quondam *Vuillelmo de Delley* domicello, filio
» quondam *Jaqueti de Delley* domicelli, de quarta parte et etiam
» nomine *Johannis*, filii quondam *Petri de Delley* domicelli, filii
» quondam *Perrodi de Delley* domicelli, in quam tenentis alte-

le quart qui lui appartenait dans les terres et seigneuries de Delley et de Portalban. (*Dénombrement de* 1563).

IV. Pierre de Delley, I[er] du nom, donzel (da-ioiseau), seigneur pour un quart de Delley et de ortalban, (énoncé fils de Perrod, fils de Henri *de 'orabant*,)et son neveu Vuillelme, fils de Jacquet de)aller, damoiseau, celui-ci fils de Perrod, à la requête e Jean Balay, secrétaire d'illustre et magnifique rince Amédée VIII, comte de Savoie, et commissaire hargé des extentes du pays de Vaud, donnèrent onjointement, le 25 juin 1403, la reconnais-ınce (1) de ce qu'ils tenaient en fief et du fief de ce rince à Daller, conformément à la reconnaissance onnée le mardi après la fête de Saint-Marc évangé-ste, 1293, par Henri *de Porabant*, damoiseau, fils 'Herman *de Annens*, et en arrière-fief et d'arrière-

---

ram quartam partem rerum et possessionum servitiorum censuumque et reddituum feudalium feudi ipsius inferius memorati, cujus quartæ partis dicti *Johannis de Delley* feudi inferius mentionati onus portare teneor, confiteor per presentes recognosco palam et publice me esse, esseque velle et debere esse hominem ligium præfati domini Humberti militis domini mei metuendissimi præcunctis dominis, salvis feudo et homagio illustrissimi et magnifici principis et domini domini mei metuendissimi Sabaudiæ ducis, etc. »

(1) Cette reconnaissance étant l'une des plus anciennes de celles e Delley conservées dans les archives de Fribourg, nous en raporterons littéralement ici le commencement.

« Anno Domini millesimo quatercentesimo tertio, indictione undecima, die vicesima quinta mensis junii. Ad instantiam et requisitionem mei Joannis Balay, secretarii illustris et magnifici principis domini nostri domini Amedei Sabaudiæ comitis suarumque extentarum Vuaudi commissarii stipulantis et recipientis vice nomine dicti domini nostri suorumque hæredum et successorum quorumcumque, cum *Henricus de Porabant* domicellus filius *Hermanni de Annens* domicelli, dudum confessus fuerit, sub anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio die » martis post festum beati Marchi Evangelistæ, se tenere in feudum » a domino Ludovico de Sabaudia, domino Vuaudi, quidquid juris » et possessionis habebat idem *Henricus et Heremandus ejus pater* » in villa et territorio de *Daller*, a rivo de media villa de *Dallers* a » parte venti usque ad crucem juxta nemus de *Dallers*; et quid- » quid juris et possessionis seu proprietatis habebat in villis et » confinibus de *Annens* et de *Missie*; et se debere pro prædictis

fief du même comte, les choses situées à *Anens*, qu'il tenaient en fief d'Humbert, bâtard de Savoie, comm seigneur de Grandcourt, en vertu de l'inféodatio qui avait été faite par le comte audit Humbert; sa voir, la moitié du lieu et des ténements de Daller, ave la moitié de la justice mère et mixte impère, et l pleine juridiction desdits lieux de *Daller*, l'autr moitié tenue par le seigneur de Vuicens; la moiti de Portalban, sur le lac d'Estavayé, depuis Montagn jusqu'à Cudrefin; et avec le seigneur de Vuicens l moitié de la Motte *de Porabant*; et la moitié de l

---

» dicto domino nostro Ludovico homagium ligium præ cæteris d
» minis. Hinc est quod *Petrus de Daller*, *domicellus*, *filius quon*
» *dam Perroudi de Daller filii quondam dicti Henrici*, *et Vuille*
» *mus, filius Jacqueti de Daller*, *domicellus*, *filii Perronodi*, scien
» tes et spontanei, pro se et suis confitentur juramentis suis ad sanc
» Dei Evangelia corporaliter præstitis, et tanquam in judicio pu
» blice recognoscunt se tenere in feudum et de feudo dicti domi
» nostri comitis, ea quæ sunt infra confines supra scriptos, et in re
» trofeudum et de retrofeudo dicti domini nostri comitis ea quæ sun
» apud *Anens* in feudum a domino Humberto, bastardo de Sabaudi
» domino Grandiscuriæ, vigore infeodationis per dictum dominu
» nostrum comitem noviter sibi factæ. Et primo medietatem vill
» et tenementorum de *Daller* cum medietate meri et mixti imper
» et omnimodo jurisdictione dictæ villæ et tenementorum de *Dalle*
» usque ad rivum de Rogiterra divisam cum domino de Vuicen
» tenente reliquam medietatem. Item medietatem *Portus Alban*
» supra lacum Stavayaci, prout in longum protenditur, scilicet
» dominio Montagniaci usque ad dominium de Cudreffey, divisan
» cum domino de Vuicens, quam partem tenet ab eisdem Vuiller
» mus Argo ad duos solidos et sex denarios Lausanenses. Iten
» confitetur tenere in feudum ut supra medietatem *Mottæ de Po*
» *rabant* divisam cum domino de Vuicens. Item confitetur se te
» nere in solidum in feudum ut supra *messillieriam de Daller*
» prout in longum et in latum in quantum dominium de *Dalle*
» protenditur, quæ messillieria eisdem annuatim valet ad mensuran
» Paterniaci tria modia frumenti. Item quartam partem decima
» de *Daller* quæ partitur cum curato Sancti Albini et cum do
» mino de Vuicens.... Item confitentur se tenere in feudum u
» supra unam domum cum grangia et viridario sitam in villa d
» *Daller*, etc. » (Suit le dénombrement des cens et terres dépendants de Delley, de Portalban et d'Asnens, avec les noms des tenanciers, et des terres et censives en dehors des limites des précédents fiefs, tenus de même à foi et hommage-lige du comte de Savoie par lesdits Pierre et Guillaume de Delley).

iaponnerie et avoinerie *de Daller* et de *Porabant-*
-Grand; seuls et en totalité la messillerie *de Dal-*
r, et avec le curé de Saint-Aubin et le seigneur de
uicens, le quart de la dîme *de Daller*, le tout con-
ormément à l'aveu rendu par feu Henri de Porabant
293). Pierre et Guillaume de Delley donnent en-
iite le dénombrement des cens qui leur étaient
is à cause de la terre *d'Anens*, mouvante de la châ-
ellenie de Grandcourt, et font la déclaration de di-
erses pièces de terre et cens en dehors des fiefs ci-
essus dénombrés, qu'ils reconnaissent tenir du
ême comte de Savoie, tant de lui directement que
omme ayants-cause de Nicole, veuve du seigneur
uillaume d'Estavayé. Cette reconnaissance fut
onnée dans la grande salle du château de Morges,
n présence de Pierre Gaschet, de Cudrefin, de
ean Gaydo et de Girard de Pontaille, notaires. (*Ar-*
hives de Fribourg, extrait de la grosse de Balay,
opiée par le commissaire Lando, vol. 3, fol. 138;
opie certifiée conforme à Fribourg le 10 décembre
842, par le commissaire-général *Daguet*, et léga-
sée le 26 par M. *de Tschann*, chargé d'affaires de
confédération Suisse). Le dénombrement de 1563
ol. 3 et 5), qui rappelle cette reconnaissance, ajoute
ue les fiefs et biens y dénombrés avaient été autre-
ois reconnus de Regnaud d'Estavayé, chevalier, par
lerman *d'Agnens*, antécesseur desdits Pierre et Guil-
ume de Delley. Le 16 février 1414 (*v. st.*) Pierre
e Delley, donzel, reçut par les mains de Humbert
riset, notaire d'Estavayé, une reconnaissance de
Iicod Bachellard, signée de Pierre d'Arsina par com-
iission. (*Reconnaissances* DD *du château de Delley*,
e l'année 1581, fol. 191). Il reçut une autre recon-
aissance, le 16 février 1415 (*v. st.*) de Nicolette
oennet, par les mains du même Pierre Griset, no-
iire et bourgeois d'Estavayé. (*Reconnaissances* D *du*
hâteau de Delley, fol. 4). Noble Pierre de Delley,
o-seigneur dudit lieu, reçut, le 19 mars 1423, une
econnaissance de Pierre Cristinaz, par les mains
l'égrège Girard Hugonet, notaire d'Estavayé. (*Recon-*

naissances DD, fol. 134). Le 29 avril 1424, à l'ins tance et requête de messire Humbert, bâtard de Sa voie, chevalier, seigneur des château et châtelleni de Chenaux et co-seigneur d'Estavayé, Vuillelme d Delley, fils de feu Jacquet, tant en son nom qu'e celui de Pierre de Delley, son oncle, donna à c seigneur l'aveu et dénombrement de ce qu'ils tenaie de lui en fief dans la terre et baronnie d'Estavay savoir, entre eux deux la moitié (Jacques de Chato naye tenant l'autre moitié) du port de Portalban, ave le ru dudit port, depuis la seigneurie de Cudrefi jusqu'à celle de Montagny, la ville de Portalban-le Grand, où il y avait quatre fogages; la grande vill et la petite ville de Delley, où il y avait douze fogages avec la juridiction d'iceux, de même que le four d Delley, et tout ce qu'ils avaient ou qu'on tenait d'eu en dîmes, cens, censives, usages, maisons, curtil vergers, bois, prés, fours, moulins, bateaux, bans corvées, charrois, lods, ventes, eaux, cours d'eau forêts, vol d'oiseaux, juridiction mère, mixte impère et toute juridiction haute, moyenne et basse; enfi toutes autres choses et possessions quelconques. O voit, par les spécifications particulières, que Vuillelm tenait à lui seul la maison de Delley avec les ch zeaux et prés en dépendants, et avec Pierre de De ley, son oncle, la moitié de la dîme et toute la me sillerie des grand et petit Delley et de Portalban. C aveu et dénombrement fut rendu entre les mains d Pierre Marichel, commissaire d'Estavayé, charg de recevoir les reconnaissances féodales. (*Quernet d la seigneurie de Delley*; *Réglement d'armoiries* Pierre de Delley est rappelé comme défunt dans l reconnaissance de Jacques de Chatonaye du 3 janvier 1432, et comme père de Jean Ier du nom qui suit. (*Dénombrement de* 1563; *Arrêt de* 1787).

V. Jean DE DELLEY, Ier du nom, donzel, co-se gneur de Delley (pour un quart) reçut une recon naissance de Barthélemi Chaudenaz, *alias* Regnau par les mains de Girard Hugonet, notaire d'Estavay le 12 juin 1457. (*Reconnaissances* DD *du château d*

Delley, fol. 157). Il est rappelé comme défunt dans les reconnaissances reçues par Barthelemi, son fils aîné, en 1486 et 1487. (*Arrêt de* 1787). Il avait eu, entre autres enfants :

1° Barthelemi, dont on va parler;

2° Perrod de Delley, dont la destinée est ignorée;

3° Jean de Delley, conseiller et gouverneur de la ville d'Estavayé en 1494. (*Certificat de M. Louis de Vevey, lieutenant d'avoyer de la ville d'Estavayé et secrétaire du conseil de ladite ville, du* 12 *juin* 1787).
Le même certificat fait mention des trois sujets suivants qui paraissent issus de la même branche :

Guillaume de Delley, conseiller et gouverneur de la ville d'Estavayé en 1551 et 1565;

Jean de Delley, conseiller et gouverneur de la même ville en 1590;

Louis de Delley, conseiller et gouverneur de la même ville en 1591.

VI. Barthelemi (1) de Delley, donzel, co-seigneur de Delley, énoncé fils de feu noble Jean de Delley, donzel, co-seigneur dudit lieu, reçut deux reconnaissances de Jean Cristinaz, *alias* Jeannolet, du lieu de Delley, l'une par les mains de D. Claude Blanc, chapelain de Saint-Aubin, le 28 août 1486, et l'autre le 8 février 1487 (*v. st.*) par celles de Pierre d'Arsina, notaire et bourgeois d'Estavayé. (*Reconnaissances D du château de Delley*, fol. 1, et dans un autre cahier de reconnaissances de l'année 1642, coté aussi D., fol. 49). Barthelemi de Delley est rappelé dans nombre d'actes passés par ses fils, dont les noms suivent (*Nobil. suisse*, p. 314 ; *Arrêt de* 1787) :

1° Antoine de Delley, co-seigneur de Delley pour un huitième par accord avec ses frères. Il paraît être mort sans postérité. C'est ce qu'on peut inférer de la vente qu'il avait faite par acte du 23 fév. 1529 (*v. st.*) reçu par discret Jacques de Myerre, notaire d'Estavayé, à Pierre de Molyn, notaire et bourgeois de la même ville, de la moitié de la dîme de Delley, indivise entre lui et Berthod ou Barthelemi, son neveu, fils de feu Oddet de Delley, et noble Jean de Villar-

(1) Il est aussi appelé Berthod dans quelques actes.

zel, co-seigneur de Delley; la moitié de la 4e partie d[u] four de Delley et de la messillerie, et aussi la moitié d[e] la 4me partie de toute la juridiction haute, basse, mère [et] mixte impère jusqu'au dernier supplice inclusivement, [et] ce qu'il possédait en toute propriété aux grand et petit Del[-] ley et à Portalban, enfin la moitié de la 4e partie des ban[s,] clames, confiscations, ainsi que de tous usages, droits d[e] chaponnerie, avoinerie, corvées, charrois, eaux, cours d'eau[,] moulins et autres droits dus par les hommes albergeu[rs] de Villard et de Delley et Portalban, auxquels homme[s] censitaires et autres personnes intéressées, il mande pa[r] ledit acte d'obéir à l'avenir audit Pierre de Molyn, acqué[-] reur. (*Expédition en parchemin faite par Perruche et Le[-] gerot, notaires royaux, scellée à Poligny le* 27 *avril* 1786[,] *signé* Poultier, *et légalisée le* 2 *janv.* 1788, *par François Théodore Ponsard, conseiller du roi, lieutenant particu[-] lier au bailliage royal de Poligny*). Cette vente fut ap[-] prouvée par Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne[,] souveraine du pays de Vaud, suivant acte de Henri d[e] Coronay, seigneur de St-Martin du Chesne (1), amodiateu[r] et receveur général de cette princesse, en date du 7 mar[s] 1529. (*Original sur parchemin* (aux archives de l[a] famille), *signé* Baudini, *d'après l'ordre dudit receveur gé[-] néral, scellé à Poligny le* 6 *déc.* 1785, *signé* Poultier)[.]

2° Oddet de Delley, co-seigneur de Delley, vivant en 151[.] et décédé avant l'année 1539, laissant un fils :

Berthod, appelé aussi Barthelemi de Delley, co-seigneu[r] de Delley. Dans une reconnaissance collective donnée [à] la ville de Fribourg le 9 juin 1539, il déclara tenir pa[r] droit de succession paternelle la moitié de la 4e parti[e] de la dîme de Delley et de Portalban, et de même la moitié de la 4e partie de la messillerie desdits lieux, ainsi que divers droits, terres, cens, censives, rentes (2), etc. Il participait aussi à la haute, moyenne et basse juridiction et possédait la moitié de la maison de Delley, dont l'autre moitié appartenait à Antoine de Delley, son oncle. Berthod de Delley vendit tout ce qui lui appartenait en biens, fiefs, juridictions, hommes, sujets albergeurs et droits seigneuriaux aux grand et petit Delley ainsi qu'à Portalban, à noble Pierre de Molyn, donzel d'Estavayé, seigneur de Tretoreins et co-seigneur de Delley, par acte du 9 mars 1548. (*Nobiliaire militaire*

---

(1) Cet acte est imprimé pages 294, 295, 296 *du Nobiliaire militaire suisse.*

(2) Dans l'énoncé des confronts des biens et censives de Berthod de Delley, il est fait mention de biens confrontant avec la terre de Jean de Delley, et d'une redevance perçue par Claude de Delley. (*Quernet de la seigneurie de Delley*).

suisse, pages 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304 et 305, où cet acte est textuellement rapporté.) Le dénombrement du 9 mars 1563, fourni par noble François de Villarzel, fait mention des hoirs d'Antoine, Barthelemi et Hugonin de Delley et de ceux de feu Pierre de Molyn aux droits acquits desdits Antoine et Barthelemi, (*fol., 2 et* 12). Les mêmes Antoine et Berthod de Delley, donzels, sont encore rappelés dans une reconnaissance donnée le 6 janvier 1585, par François Cristinaz, à noble Théophime de Molyn, bourgeois d'Estavayé, ce dernier aux droits desdits feus nobles Antoine et Berthod de Delley. (*Reconnaissances* D *du château de Delley*) ;

3° Claude Ier du nom, qui suit.

VII. Claude DE DELLEY, Ier du nom, donzel co-seigneur de Delley, énoncé fils de feu Barthelemi de Delley, donzel, à la réquisition d'André Nicod, *alias* de Salenove, clerc de Granges, subdélégué de Jean d'Estavayé, seigneur de Bussy, co-seigneur de Mézières, gouverneur et bailli de Vaud, donna, le 10 décembre 1510, à noble et puissant Jean de Villarzel, seigneur de Delley (entre les mains d'Aimon Ponne, commissaire des reconnaissances de la seigneurie de Delley) l'aveu et dénombrement de ce qu'il tenait de lui en fief et en toute juridiction dans cette seigneurie, soit par droit héréditaire, soit par acquisition, à la charge de divers cens annuels et perpétuels, dont une partie devait être payée par noble Oddet de Delley, son frère. (*Original sur papier coton aux archives de la famille; Arrêt de* 1787). Claude de Delley mourut avant l'année 1539, laissant, entre autres enfants d'Anne ALEXANDRINE, son épouse : ALEXANDRINE :

1° Hugonin, dont l'article suit ;

2° Jean IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE DELLEY D'AVAIZE, en Franche-Comté, rapportée plus loin ;

3° Pierre de Delley. Lui et Hugonin sont nommés dans l'acte de vente faite à Pierre de Molyn, le 9 mars 1548, par Berthod de Delley, comme prélevant des cens sur les choses cédées par ce dernier au petit Delley et à St-Aubin en Vulliez. (*Nob. milit. suisse, p.,* 299.) Il eut un fils nommé :
Berthod de Delley, mort sans postérité et rappelé dans une reconnaissance du 10 novembre 1641.

VIII. Hugonin DE DELLEY, donzel, co-seigneur de

Delley, Antoine de Delley, son oncle, Berthod d
Delley, son cousin germain, et Pierre de Molyn, à l
requête de Pierre Fryo, bourgeois, notaire et con
seiller de la ville de Fribourg, commissaire-génér
pour recevoir les reconnaissances des fiefs nobles e
ruraux de cette ville et république, tous co-seigneu
de Delley, firent foi et hommage-lige, le 9 juin 153
et fournirent aveu et dénombrement de leurs bien
et fiefs à l'avoyer et aux petit et grand conseil d
Fribourg, à cause du château d'Estavayé (de Ch
naux). Ils reconnurent tenir la quatrième partie de
juridiction, hommes, albergeurs, dîmes, cens, cen
sives, corvées, chaponnerie, avoinerie, port, ville
villages et territoires de Portalban et de Delley l
grand et le petit, et tous les autres droits énoncé
porte l'acte, dans l'hommage rendu le 29 avril 142
toutes lesquelles choses étaient tenues par eux et pa
noble Jean de Villarzel. Cette reconnaisance, signé
Fryo, fut donnée en double à Fribourg, sous l
contre-scel de la ville, en présence de noble Lou
de Gleresse, seigneur de Rucriz, Andrien Lombar
clerc de la chancellerie, et Philippe Riganelli, chât
lain de Cheyre. (*Quernet de la seigneurie de Delle*
Dénombrement de 1563, p. 12; *Réglement d'armo*
ries). Hugonin eut deux fils :

1° Adam, qui suit;

2° Pierre de Delley, nommé dans une reconnaissance fourn
à la seigneurie de Delley (sans date) par Claude de Delle
son cousin-germain, fils de Jean de Delley. (*Reconnai*
sances D *du château de Delley, fol.* 14, 18).

IX. Adam DE DELLEY, donzel, co-seigneur de De
ley, fut témoin d'une reconnaisance fournie à l
seigneurie de Delley par noble Claude de Delley
son cousin, le 9 septembre 1582. (*Reconnaissances*
du château de Delley, fol. 102). Il est énoncé fils d
feu Hugonin de Delley, donzel, dans une reconnai
sance qu'il donna, le 26 octobre 1590, au chapit
de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Fribour
pour une portion de dîme qu'il possédait en la pa
roisse de Saint-Aubin de Vulliez. (*Archives de* l

re de Saint-Aubin; *Extrait délivré le* 22 *juin* 1786 *ır Vincent Collaud, notaire public du canton de ribourg au bailliage de Saint-Aubin, légalisé par* *. de Reynold, bailli de Saint-Aubin, le* 25, *par woyer et le conseil de Fribourg le* 29, *puis le* 8 *août ır M. de Vergennes, ambassadeur de France en uisse*). Adam laissa, entre autres enfants:

1° Jacques de Delley, châtelain de Delley. Il est énoncé fils de feu Adam, fils de feu Hugonin, fils de Claude de Delley, fils de noble Barthelemi, donzel, co-seigneur de Delley, fils de feu noble Jean, fils de Pierre, fils de Perrod, fils de Henri de Portalban, *alias* de Delley, fils de messire Herman *d'Agnens*, chevalier, seigneur de Delley et de Portalban, dans une reconnaissance qu'il donna, le 10 novembre 1641, (1) pour ce qu'il tenait dans la mouvance de Delley, à noble Jacques-François de Villarzel, seigneur de Delley, entre les mains de Jacques Collaud, notaire. Il est fait mention dans cet acte de Jacques, fils de feu Albin de Delley de St-Aubin, et de Jean de Delley, d'autre Albin de Delley, fils de feu Uldriset de Delley, de François et Claude de Delley, et de Blaise de Delley, mari d'une dame appelée *Antheyne*. Le dénombrement de Jacques comprend aussi les biens dernièrement reconnus par Jean de Delley au nom des enfants nés de lui et de Jeannon Raccaud, sa première femme, et les biens reconnus dernièrement par Claude de Delley. (*Reconnaissances* D *du château de Delley, fol.* 5). La destinée ultérieure de Jacques de Delley n'est pas connue;

2° Blaise, dont l'article suit.

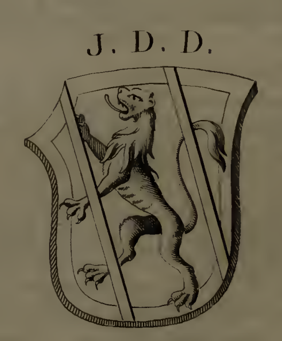
X. Blaise DE DELLEY, fils puîné d'Adam, aliéna en 638, 1639 et 1643 les dernières portions de terre ui lui étaient échues du patrimoine de sa famille. e 22 octobre 1641, le même Blaise de Delley, noncé fils de feu Adam de Delley, châtelain dudit lieu, ls de Hugonin, fils de Claude de Delley, fils de Bar-

---

(1) Il existe dans les archives de la famille deux expéditions de t acte faites par Pierre-Joseph Biellman, notaire, pour les branıes de Blancmesnil et d'Avaize, l'une du 14 octobre 1785, certiée le même jour par M. Tobie de Castella, dernier seigneur de elley, légalisée par l'avoyer et le conseil de la ville de Fribourg 16 du même mois, et par M. de Vergennes, ambassadeur de rance en Suisse, le 8 août 1786; l'autre du 24 août 1789, certifiée même jour par M. de Castella, et le 27 par l'avoyer et conseil e Fribourg.

thelemi, et celui-ci fils de Jean, fils de Pierre, fils de Perrod, fils de Henri *de Portalban*, fils de messire Herman *d'Agnens*, chevalier, seigneur de Delley et de Portalban, donna une reconnaissance à Jacques-François de Villarzel, seigneur de Delley. (*Registre D des reconnaissances du château de Delley*, fol. 41; *expédition délivrée par Pierre-Joseph Biellman, notaire juré public de Montagny, au canton de Fribourg, le* 21 *juin* 1786). Blaise de Delley avait épousé Denise Cornuel, sœur de messire Louis Cornuel, chevalier, seigneur du Val-Cornuel en Valois, des Porcherons-lès-Paris et de Passy-sur-Seine, ancien contrôleur-général des audiences en la chancellerie de France. et procureur général des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare et de Notre-dame du Mont-Carmel. Par suite de ce mariage, Blaise de Delley vint se fixer en France. Avant son départ il fit placer son nom et ses armes dans l'église de Saint-Aubin de Vulliez, où ils existaient encore en 1787 *. Il laissa quatre fils et une fille :

Cornuel : écartelé de gueules et d'azur, sur le tout une croix d'or, chargée d'un levrier courant de sable, et cantonnée, aux 1 et 4 d'une croisette d'argent, aux 2 et 3 d'un chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.



* *Écu de la famille de Delley d'Asnens tel qu'il existait en l'église paroissiale de St-Aubin de Vulliez, canton de Fribourg.*

En 1787, un sceau en fer de forme gothique, existant encore aujourd'hui dans les archives de la famille, fut produit au bailliage

1° Louis de Delley, supérieur général de la compagnie de Jésus, directeur du collége pontifical d'Avignon, également recommandable par l'élévation de son esprit et la sainteté de sa vie ;

2° Nicolas de Delley, officier au service de France. Il fut blessé grièvement à la bataille de Turckheim en 1675, et mourut célibataire en 1683 ;

3° François de Delley, auteur de la branche de Delley d'Agier, laquelle fut s'établir dans la partie du Dauphiné qui avoisine la Savoie. Cette branche, qu'un arrêt du parlement de Grenoble agrégea à la noblesse dauphinoise, vient de finir en la personne de messire Claude-Pierre Dedelay, (1) chevalier, seigneur d'Agier en Viennois, né à Romans

---

St-Aubin, et trouvé conforme, quant aux pièces héraldiques, à ers écussons de forme allemande ou suisse qu'on voyait à cette oque dans l'église dudit St-Aubin (laquelle était aussi la paroisse de lley), à la voûte et devant l'autel collatéral de la chapelle Notreme, du côté droit de l'église. A côté et au-dessus de cette chapelle, ne extrémité à l'autre, se voyaient aussi les noms suivants, soutet chacun leur écusson, savoir, François De Delley, Uldriset Delley, Blaise De Delley (la particule De formée par un grand ayant au centre un petit *e*). C'est ce qu'on apprend par deux tificats, l'un du sieur Giroud, expert vérificateur, et de Joseph chard, notaire public de Fribourg, du 21 juin 1787 (certificat tête duquel lesdites armoiries sont dessinées) ; l'autre, confirtif du précédent, donné le 12 juillet suivant par Jean-Henri de ynold, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine gardes suisses, moderne seigneur et bailli de Saint-Aubin. *riginaux visés dans le réglement d'armoiries délivré par . d'Hozier de Sérigny en* 1788). Nous avons donné ci-dessus dessin du certificat de l'expert vérificateur ainsi que les trois tres initiales J. D. D., telles qu'elles sont placées sur le sceau fer de forme gothique, sceau antérieur de deux ou trois siècles x écussons de l'église de Saint-Aubin.

(1) On voit dans le procès-verbal de l'assemblée générale des is ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans le 10 ptembre 1788, élection de Romans, p. 11 (in-4°, Grenoble, imimerie de Cuchet) ainsi que dans une délibération de la ville de mans du 11 juillet 1789, que jusqu'à cette dernière époque il ppelait et signait *de Delley d'Agier*. Plus tard, il écrivit son m *Dedelay*. Ce changement, en apparence indifférent, a donné u cependant à une opinion erronée sur l'origine du comte Delay, opinion que l'auteur du présent travail est d'autant plus ureux de pouvoir rectifier ici, que c'est lui, comme collaboraur de M. de Courcelles, qui l'avait émise dans le tome VI de *Histoire des pairs de France*, page 270 des *Notices*. Un autre

le 25 décembre 1750, ancien capitaine de cavalerie et chev lier de l'ordre de Saint-Louis, élu député de la noble de Dauphiné aux états généraux en 1789; en 1797, dépu du département de la Drôme au conseil des anciens do il fut président en 1799, président du corps législatif le mars 1800, sénateur le 19 décembre de la même anné commandant de la Légion d'Honneur à la première prom tion de cet ordre le 4 juin 1804, comte de l'empire le juin 1808, comte et pair de France les 4 juin 1814 et novembre 1819. Dans sa carrière législative, il ouvrit to jours des avis basés sur les plus saines considérations du bi public, et il fut l'un des premiers qui énonça les idées l plus justes sur l'assiette de l'impôt. Les sentiments de ch rité qu'il avait puisés dans son cœur et dans les exempl de sa famille ont laissé de précieux et durables souveni dans plusieurs fondations faites par lui à différentes époqu les unes pour le soulagement de la misère et de la vieilless d'autres pour l'éducation des orphelins, fondations aussi béralement dotées qu'utilement comprises (1). Il est déc dé sans enfants dans sa terre de Liorat, près de la ville Romans, dans le pays même où il avait répandu tant bienfaits, le 4 août 1827;

4° Philippe dont l'article suit;

5° Marie de Delley.

XI. Philippe DE DELLEY DE LA GARDE, né en 163 dans la paroisse de Saint-Aubin de Vulliez, canto de Fribourg (*Nobiliaire suisse*, p. 319), fut élevé pa

---

changement moins considérable, mais qui a donné lieu à des in exactitudes dans l'*Armorial de l'Empire*, publié par Simon, t. planche 18, et dans l'*Armorial des pairs de France*, planche 27 est celui fait dans les armoiries. Trompé par le peu d'inclinaiso des cotices sur les anciens écus de la famille, on les a prises po des pals, et on les a gravées et décrites ainsi, erreur que nous avo cru devoir signaler.

(1) Par décret impérial du 22 avril 1812 et par ordonnances royal rendues en 1818 et 1819 (voir le *Moniteur*, 1812, p. 474; 181 p. 1343, et 1819, p. 1283) furent autorisées plusieurs donatio en faveur des indigents faites par le comte Dedelay d'Agier, l'u pour des distributions d'aliments aux pauvres dans la saison r goureuse, l'autre de 100,000 francs pour la dotation d'un hospi au bourg du Péage, une troisième pour la création d'une caisse secours au profit des ouvriers sans ouvrage. Il fit encore exécut à ses frais des travaux considérables d'utilité publique dans le d partement de la Drôme, et l'on évalue à plus de quatre cent mil francs les sommes qu'il consacra à ces divers actes de bienfaisanc

. Cornuel, son oncle maternel et son tuteur. Le ...soin de relever sa fortune lui fit embrasser la car...re administrative. Il fut d'abord premier commis ... grand Colbert, qui le fit pourvoir de la direction ...nérale des aides et gabelles. Il épousa à Paris, le ... octobre 1663, Anne Berthault, fille de Jean ...erthault, écuyer, seigneur de Fréauville et de Cour...lles, conseiller au parlement de Paris, et de Ma...e de la Garde. Il mourut à Paris le 6 octobre 1682, ... fut inhumé dans l'église Saint-Eustache. Il eut ...our fils unique, Pierre II, qui suit.

Berthault; d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 losanges d'argent, et accompagnée de 6 annelets de gueules en orle.

XII. Pierre de Delley de la Garde, IIe du nom, ...é à Paris le 29 février 1676, secrétaire du roi en ...718, trésorier, receveur général et payeur des rentes ...e l'Hôtel-de-Ville de Paris, puis conseiller du roi ...n son conseil des finances, était, en 1732, l'un des ...ermiers généraux de Sa Majesté pour ses droits fis...aux, domaines et forêts de l'Ile-de-France et des ...énéralités de Paris, Soissons, Orléans, Tours, Châ...ons, Rouen, des pays de Vexin, Blaisois, Sologne et ...u Perche. Il épousa, le 16 août 1706 (le contrat ...assé le 22 juillet) Françoise Roussel, fille de Fran...çois Roussel, conseiller du roi, receveur général et ...résorier des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et ...le Jeanne-Françoise Durand de Chaumont. Le 4 ...novembre 1752, il fit son testament par lequel il ...rappelle son origine de la ville d'Estavayé, dans le ...canton de Fribourg, l'époque de sa naissance, son ...mariage et ceux des deux fils qui lui étaient restés. ...*Réglement d'armoiries*). Il mourut à Paris, le 10 oc...tobre 1754, laissant la réputation d'une intégrité ri...goureuse et d'une modestie parfaite. Il emporta ...surtout les regrets des pauvres pour sa charité ...inépuisable, vertu qui procédait en lui de la piété la ...plus exemplaire. Ses deux fils ont formé chacun une ...branche. Leurs noms sont :

Roussel; d'azur, au chevron, accompagné en chef de 2 demi-vols et en pointe d'un lion, le tout d'or.

1° Nicolas, dont l'article suit;

2 François-Pierre, dont est descendu le rameau des barons d'Aschères, rapporté ci-après.

BRANCHE DE BLANCMESNIL.

XIII. Nicolas DE DELLEY, chevalier, seigneur d Blancmesnil dans l'Ile de France, du Bourget, d Ville-Parisis, de Charny, de Groslay, du Coudray autres lieux, né le 25 octobre 1709, succéda à so père dans ses diverses charges, et fut conseiller de rois Louis XV et Louis XVI, intendant général de maison de madame la dauphine, et depuis d madame la comtesse de Provence (épouse d Louis XVIII). Nicolas de Delley, épousa, par contra du 9 avril 1751, Elisabeth, comtesse DE LIGNI-VILLE (1) et du Saint-Empire romain, née le 27 no-vembre 1717, fille de Jean-Jacques, comte de Ligni-ville et du Saint-Empire, seigneur d'Autricour grand-bailli d'épée d'Epinal, chambellan de Léopol duc de Lorraine et de Bar, lieutenant-colonel d son régiment des gardes, chevalier de l'ordre d Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Sardaigne, et d dame Charlotte de Soreau de Houdemont. (*Nobiliair suisse*, p. 320). Nicolas de Delley mourut le 11 aoû 1783, et fut inhumé le 13 dans l'église des Feuillant Saint-Honoré, où il avait fondé une sépulture pou

DE LIGNIVILLE : losangé d'or et de sable

(1) Les maisons *du Chastellet*, *de Ligniville*, *de Haraucour et de Lenoncourt* étaient celles qu'on appelait vulgairement les *quatre grands chevaux de Lorraine*, parce qu'elles seules compo-saient l'ancienne chevalerie de ce duché. D'autres familles illus-tres, comme celles de Bassompierre, de Raigecourt, de Nettancourt de Stainville, d'Anglure, de Gournay, de Savigny, de Ludre des Armoises et plusieurs autres, composaient l'ordre des pairs fieffés et participaient aux mêmes privilèges que ceux de l'ancienne chevalerie. Ces privilèges, que les ducs ont restreints dans les 16e et 17e siècles étaient considérables, et pour n'en citer qu'un exemple, il suffisait qu'un simple gentilhomme se fût allié à l'une des quatre grandes familles nommées plus haut (issues toutes quatre, selon les anciennes chroniques, de la maison ducale de Lorraine) pour que ses enfants mâles et leurs descendants devinssent pairs fieffés. Ils entraient aux assises et jouissaient de tous les droits et pivilèges des anciens pairs. (Voir le *Simple crayon de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar*, par Mathurin Husson, l'Ecos-sois, conseiller au présidial de Verdun, Nancy, 1674, un vol. in-fol., pages 4, 5, 6 et 7 de la *Préface*).

a famille. Il n'a laissé qu'un fils, dont l'article uit.

XIV. Pierre-Nicolas DE DELLEY, comte de Delley le Blancmesnil, chevalier, seigneur de Ville-Parisis, le Mouy-Lambressy, etc., né à Paris le 19 septem-re 1752, capitaine au régiment de la Reine, cavalerie, e 24 mars 1772, puis mestre de camp et maréchal-gé-éral des logis de la cavalerie légère de France, épousa, ar contrat du 9 septembre 1780, Claudine-Julie DES RETS, née le 4 juin 1763, fille de Claude des Brets, cuyer, receveur-général des finances, et de Marie de arseval de la Brosse. Le comte de Blancmesnil tant mort à Paris le 31 août 1782, sa veuve se re-aria, en 1784, à Louis-Pierre-Charles de Labay, omte de Viella, alors colonel en second du régi-ent du Roi, dragons. Il n'était provenu du premier ariage de cette dame qu'un fils, qui suit.

DES BRETS ; d'or, à 3 chevrons de gueules.

XV. Xavier-Pierre-Louis DE DELLEY, comte de elley de Blancmesnil, né à Paris le 12 janvier 1782, épousé, le 28 août 1800, Joséphine TEXIER D'HAU-EFEUILLE, fille de Charles-Louis Texier, marquis Hautefeuille (1) baron de Charny, de Maliscorne et e Louvigny, et de Susanne-Bernardine-Léonore de auvigny, baronne d'Escoville (2). De ce mariage ont issus :

TEXIER D'HAUTEFEUILLE : de gueules, à la levrette courante d'argent, colletée et bouclée d'or, surmontée d'un croissant du même.

(1) Fils de Jacques-Etienne-Louis Texier, comte d'Hautefeuille, aron de Charny, etc., et de Marie-Catherine de Sorel. Le père e ce dernier, Gabriel-Etienne-Louis Texier, marquis d'Haute-uille, mestre de camp général des dragons de France en 1705, eutenant-général des armées du roi, mort en 1743, avait épousé arie-Françoise-Elisabeth Rouxel de Medavy de Grancey, la der-ère de sa maison, et petite-fille du maréchal comte de Grancey. e marquis d'Hautefeuille était neveu d'Etienne-Henri Texier Hautefeuille, grand-croix, grand-bailli et grand-prieur de l'ordre e Malte, commandeur de Villedieu, abbé commendataire, sei-neur et gouverneur du Mont-St-Michel *in periculo maris*, lieu-nant-général des armées du roi, ambassadeur de l'ordre de Malte près du roi Louis XIV, mort en 1703. (*Chronologie historique ilitaire*, par Pinard, t. IV, p. 287 ; t. V, p. 42).

(2) Fille d'Antoine-Charles de Cauvigny, seigneur marquis

1° Alphonse-Léon, dont l'article suit ;

2° Blanche-Marie-Esther de Delley de Blancmesnil, née le 2 octobre 1803, mariée, le 16 janvier 1821, avec Alexandre-Gui-Charles *de Lavau*, officier supérieur d'infanterie, fils d'Alexandre-Gui-Pierre de Lavau, conseiller du roi Louis XVI en ses conseils d'état et privé, président en la chambre des comptes de Bretagne.

XVI. Alphonse-Léon DE DELLEY, comte de Delley de Blancmesnil, né le 31 août 1801, officier de cuirassiers, démissionnaire en 1830, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne par diplôme du 8 juin 1824.

BRANCHE D'ASCHERES (*éteinte*).

XIII. François-Pierre DE DELLEY DE LA GARDE, chevalier, baron d'Aschères et de Rougemont, seigneur de Tressonville, du Boulay, de Tillay-Saint-Benoist, des Bordes et autres lieux, né à Paris le 2 avril 1712, second fils de Pierre II de Delley de la Garde, et de Françoise Roussel, fut admis de minorité d'après ses preuves de noblesse, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, dont il fut commandeur. Ses lettres de réception sont datées du 6 mars 1719 (1), le marquis de Dangeau étant grand maître de l'ordre et l'on voit qu'il fut convoqué pour le chapitre général, en sa qualité de commandeur, le 23 juin 1742 par le duc d'Orléans, alors grand-maître. Il avait été nommé conseiller au grand conseil par provisions du 5 mai 1741. Il devint conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel par

---

d'Escoville, chambellan du roi de Prusse, et son adjudant-général et de Jacqueline-Hardouine-Léonore-Jeanne-Susanne de Bernières-Louvigny, fille de Jean de Bernières, seigneur baron de Louvigny, de Venoix et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, et de Susanne de Bellier de Margerard.

(1) Voir l'*Etat de la France*, année 1749, p. 66.

autres provisions du 26 juillet 1751. « Le choix que « nous avons fait en faveur dudit sieur de la Garde, « (portent les lettres patentes,) et qui doit être pour « lui une marque de la confiance que méritent ses « premiers services, son expérience et ses talents, « doit être aussi un témoignage de l'estime et de la « satisfaction qui sont dues aux services qu'a rendus « le sieur de la Garde, son père, dans le travail dont « il a été chargé pour nos finances par les ordres du « feu roi, notre bisaïeul, et les nôtres, et par les opé- « rations importantes qu'il a faites avec le plus grand « avantage et le plus grand succès. » (*Minutes de la grande chancellerie de France*, *aux archives du royaume*, *section judiciaire*). Il épousa, 1° Marie-Marguerite DU VAL DE LESPINOY, morte sans enfants le 24 décembre 1752; 2° le 22 novembre (le contrat du 20) 1753, Anne-Charlotte DE SALIGNAC DE LA MOTTE-FÉNELON, fille de haut et puissant seigneur messire Gabriel de Salignac, marquis de la Motte-Fénelon, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées, conseiller d'état d'épée, gouverneur du Quesnoy, ambassadeur à la Haye (petit neveu de l'illustre Fénelon, archevêque de Cambray) et de dame Louise-Françoise le Pelletier de Montméliand, fille de Louis le Pelletier, premier président du parlement de Paris. De ce dernier mariage sont issus :

DU VAL DE L'ESPINOY : d'azur, à 3 besants d'argent en bande.

DE SALIGNAC DE LA MOTTE-FÉNELON : d'or, à 3 bandes de sinople.

1° Louis de Delley, mort en bas âge ;

2° Nicolas-Louis-François, qui suit ;

3° Elisabeth-Charlotte de Delley, mariée à messire Pierre *de Bordenave*, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils et son procureur-général au parlement de Navarre, fils d'Antoine de Bordenave, maréchal-de-camp.

XIV. Nicolas-Louis-François DE DELLEY, baron d'Aschères, né à Paris le 21 novembre 1754, fut nommé conseiller au parlement de Paris le 31 décembre 1777, puis président en la chambre des comptes le 4 septembre 1788. « Nous nous sommes « d'autant plus volontiers déterminé au choix que

« nous avons fait de sa personne (portent ses lettres
« de provisions), que les preuves réitérées que nous
« avons reçues de l'élévation et de la pureté de ses
« sentiments ne nous permettent pas de douter
« qu'il ne continue de perpétuer dans sa famille,
« aussi recommandable par l'ancienneté de sa no-
« blesse que par les alliances qu'elle a contractées
« avec les maisons de Ligniville et de Salignac de la
« Motte-Fénelon, les exemples de fidélité, d'amour
« du bien public et de l'attachement le plus inviola-
« ble au bien de notre service qui lui ont été trans-
« mis par ses ancêtres, et particulièrement par le
« feu sieur Pierre de Delay de la Garde, son aïeul,
« dont nous aimons à nous rappeler les travaux utiles
« sous les règnes de nos deux augustes prédécesseurs,
« pour l'établissement du meilleur ordre dans la ma-
« nutention de nos finances, et par notre amé et féal
« le sieur François-Pierre de Delay de la Garde, son
« père, depuis plus de quarante-sept ans qu'il a rem-
« pli avec autant d'honneur que de distinction les
« charges de notre conseiller en notre grand conseil
« et de maître des requêtes ordinaire de notre hô-
« tel, et de différentes commissions importantes que
« nous lui avons confiées. » (*Mémoriaux de l'ancienne chambre des comptes de Paris, registre* 107, *six derniers mois de* 1788, n° 66. *Copie collationnée par le greffier en chef de la cour des comptes le* 15 *mai* 1840). Le baron d'Aschères, incarcéré pendant la terreur dans la prison de la section des Droits de l'Homme, à Paris, y mourut le 29 septembre 1794. Il ne s'était point marié.

BRANCHE D'AVAIZE.

VIII. Jean DE DELLEY, IIe du nom, donzel, fils de noble Claude Ier de Delley, donzel, co-seigneur de Delley donna en cette qualité une reconnaissance à noble François de Villarzel, seigneur de Delley, fils de feu noble Jean de Villarzel, le 30 novembre 1560, ladite reconnaissance reçue et signée par Guyo Ti-

eti, commissaire. (*Reconnaissances* D *du château de Delley, registre relié en carton*, fol. 586; *Arrêt de* 1787). Il est rappelé dans des actes de 1582, 1590 et 1607, et laissa de son mariage avec Claude Thevoz quatre fils : Thevoz :

1° Jean de Delley, qui mourut après l'année 1607, et laissa entre autres enfants :

A. Pierre ou Peterman de Delley, décédé avant l'année 1641. De lui sont provenus :

a. Jacques de Delley. Ce dernier, énoncé fils de feu Peterman de Delley, fils de défunt Jean de Delley, fils d'autre Jean, et celui-ci fils de Claude, lequel était fils de Barthélemi de Delley, co-seigneur de Delley, fournit une reconnaissance à la seigneurie de Delley le 11 décembre 1641. (*Reconnaissances* D *du château de Delley*, *fol.* 52) ;

b. Claude de Delley, vivant en 1642 ;

B. Jean de Delley, qui donna, le 22 octobre 1641, une reconnaissance à la seigneurie de Delley pour des biens qui avaient appartenu à feu Claude de Delley, fils de feu noble Barthelemi de Delley, co-seigneur de Delley. (*Reconnaissances* DD *du château de Delley*, *fol.* 64, *verso*) ;

2° Barthelemi, nommé aussi Berthod de Delley, qui reçut une reconnaissance de Girard Bachellard, fils de feu Pierre Bachellard, en 1581. (*Ibid.*, *fol.* 191). Il mourut sans postérité ;

3° Albin de Delley, l'aîné. Il est énoncé fils de feu Jean de Delley, donzel, fils de feu Claude de Delley, donzel, dans une reconnaissance qu'il donna, le 28 février 1590, au nom de Bonne *Thevoz*, sa femme, et de Claude Thevoz, sa belle-sœur, filles de feu Jacques Thevoz, au chapitre de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Fribourg, pour des biens mouvants de la paroisse de Saint-Aubin de Vulliez. (*Archives de la cure de Saint-Aubin*; extrait délivré le 22 juin 1786, par Vincent Collaud, notaire juré du canton de Fribourg, au bailliage de St-Aubin, et légalisé). Il laissa un fils :

Jacques de Delley, vivant le 10 novembre 1641 ;

4° Claude, IIe du nom, qui suit.

IX. Claude DE DELLEY, IIe du nom, comme fils de feu noble Jean de Delley, fournit reconnaissance à la seigneurie de Delley, le 9 septembre 1582, en pré-

sence d'Adam de Delley, son cousin, pour les trois quarts d'une pose et demie de terre sise au territoire de Delley, l'autre part tenue par Jean de Delley, son frère. (*Reconnaissances* D *du château de Delley*, fol. 102). Au folio 21 du même registre se trouve une autre reconnaissance fournie par ledit Claude, énoncé fils de feu Jean, fils de feu Claude, fils de feu noble Barthelemi de Delley, pour un fief confrontant la terre de Jean de Delley, frère dudit Claude. Dans cet acte du 18 décembre 1607, signé *F. Rey*, il est fait mention de la terre des enfants dudit Jean de Delley, située près d'Eva Broucoz, laquelle avait appartenu à Pierre Bachellard. Claude II de Delley est rappelé dans plusieurs autres actes. (*Nobil. suisse* p. 315; *Arrêt de* 1787; *Réglement d'armoiries*). Il avait épousé Marie DE DELLEY, sa parente, de laquelle il eut, entre autres enfants :

DE DELLEY : comme à la p. 1.

1° Antoine de Delley qui fit une vente à Claude, son frère par acte du 29 septembre 1622. (*Orig. en parch. aux archives de la famille*). Antoine eut pour fils :

Jean de Delley, vivant le 10 novembre 1641. Il a laissé des enfants;

2° Uldric ou Uldriset de Delley, vivant en 1627, eut pour fils :

Albin de Delley, vivant le 10 novembre 1641 ;

3° François de Delley, dont le nom et les armes ainsi que ceux d'Uldriset, son frère, et de Blaise de Delley, se voyaient dans l'église paroissiale de Saint-Aubin de Vulliez. Il laissa deux filles :

A. Marguerite de Delley, B. Catherine de Delley, } nommées dans une reconnaissance fournie par Jacques de Delley le 10 novembre 1641 (*Reconnaissances* D, *fol.* 5)

4° Claude, IIIe du nom, qui suit.

X. Claude DE DELLEY, IIIe du nom, écuyer, né le 7 novembre 1599, énoncé fils de feu noble Claude fils de Jean de Delley, fils de feu Claude, fils de feu noble Barthelemi de Delley, co-seigneur dudit Delley, fournit une reconnaissance le 30 novembre 1642 à noble et puissant seigneur Jacques-François de Villarzel, gentilhomme de Lucens, seigneur de Delley. Il est

ait mention dans cet acte d'une grange à lui échue par succession, et tenue par Claude, fils de Pierre de Delley, et précédemment de Girard Bachellard. (*Reconnaissances* D *du château de Delley*, fol. 49, 50, 51). Noble Claude de Delley épousa, le 9 février 1660, Catherine D'AVALON DE STEINBACH. Il passa en France et laissa deux fils ci-après nommés. (*Nobiliaire suisse* p. 315; *Arrêt de* 1787) :

D'AVALON : d'or, à l'aigle éployée de sable.

1° Claude de Delley, mort célibataire;

2° Pierre, IIe du nom, qui suit.

XI. Pierre DE DELLEY, IIe du nom, écuyer, baptisé le 22 janvier 1668 dans l'église paroissiale de Saint-Aubin de Vulliez, fut envoyé au collége d'Avignon et y fit ses études sous la conduite du père Louis de Delley, supérieur de la compagnie de Jésus. Il épousa, en France, par contrat du 24 janvier 1701, Catherine JANIN, fille de messire Claude Janin, seigneur des Blancs, et de dame Marguerite de la Forest, petite-fille du côté paternel de Vincent Janin, écuyer seigneur des Taurins, héraut d'armes de France, et du côté maternel d'Antoine de la Forest, écuyer, capitaine appointé de chevau-légers de la garde du roi, et de dame Aimée de Gorlier de Saint-Alembert. De ce mariage, naquit Jean Aimé, qui suit. (*Nob. suisse; Réglement d'armoiries; Arrêt de* 1787).

JANIN:

XII. Jean-Aimé DE DELLEY D'AVAIZE, écuyer, baptisé le 17 octobre 1706, épousa, le 24 août 1739 (le contrat passé le 28 juillet précédent devant Geoffroy, notaire royal) Jeanne PERRIER DU MONTET, fille de Jacques Perrier, juge royal et bailli des villes du Bois de Sainte-Marie, de Châteauneuf, etc., et de dame Antoinette de Lorton du Montet. Il en eut deux fils :

PERRIER DU MONTET: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un rocher du même.

1° Claude de Delley d'Avaize, officier au régiment de Beaujolais, mort célibataire;

2° Pierre IIIe du nom, qui suit.

XIII. Pierre DE DELLEY D'AVAIZE, IIIe du nom,

écuyer, conseiller du roi et son procureur au bailliage royal de Poligny, en Franche-Comté, épousa, par contrat du 17 février 1783, Anne-Josèphe Sylvestre GRANDVAUX DE LA PINODIÈRE, fille de feu Hyacinthe Grandvaux, seigneur de la Pinodière, et de dame Marie-Claudine de Sixdenier. Ce fut Pierre III de Delley d'Avaize particulièrement qui réunit les titres originaux et autres pièces authentiques, à l'effet d'établir la généalogie de sa famille et la noblesse de son extraction, titres vérifiés par arrêts du parlement de Besançon, des 30 juin et 5 juillet 1786, et 19 et 22 décembre 1787. Il est décédé à Poligny (Jura), le 3 septembre 1807. De son mariage sont issus :

GRANDVAUX DE LA PINODIÈRE:

1° Jean-Marie-François de Delley, né le 12 juillet 1785;

2° Augustin-Gabriel, qui suit;

3° Anne-Hyacinthe de Delley, née le 31 janvier 1787, morte en bas âge.

XIV. Augustin-Gabriel DE DELLEY, baron d'Avaize, né à Poligny le 2 février 1789, a épousé, le 10 juillet 1834, Victorine-Pierrette-Jacqueline DE LESTRE, dont il a eu :

DE LESTRE : d'or, au chevron d'azur; au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or entre deux étoiles d'argent.

1° Auguste-Nicolas-Louis de Delley d'Avaize, né le 23 mai 1837;

2° Marie-Berthe de Delley d'Avaize, née le 1er novembre 1839.

DE FAURE (DE VILLESPASSANS).

Seigneurs DE VILLESPASSANS, DE LA BOULBÈNE, DE SAINT-AMANSSET, DE TOURNADOUX, DE FONDAMENTE; *barons* DE MONTPAON, *marquis* DE SAINT-MAURICE, *en Languedoc* et *en Rouergue.*



ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable,* qui est DE VILLESPASSANS ; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, au pin terrassé de sinople, soutenu par* 2 *biches au naturel ; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'or,* qui est DE FAURE.
Couronne de marquis.

La maison DE VILLESPASSANS (1), d'ancienne chevalerie, a tiré son nom d'un château situé dans le diocèse de Saint-Pons (2). On la voit figurer dans une

(1) Le nom de cette famille est écrit dans les actes en latin *de Villespassantibus* , *de Villispassantibus* , qu'on traduit par de Villespassants ou de Villespassans. Quelquefois on le trouve écrit *de Villapassantibus*, qu'on traduirait par *de Villepassants* ou *de Villepassans.* L'orthographe *de Villespassans* a prévalu.

(2) Villespassans est situé à une lieue de Saint-Chinian. Le *Dictionnaire géographique de la France*, in-fol., 1726, t. III, p. 867, désigne la terre comme seigneurie royale.

suite de chartes des 12e et 13e siècles parmi les fa milles les plus distinguées du Languedoc.

Frotard *de Villespassans* fut l'un des chevaliers d château de Montréal qui, le 13 des calendes de sep tembre (20 août) 1162, promirent à Raimond Tren cavel, vicomte de Beziers, et à son fils, de les servi dans le cas où Sicard de Laurac et les siens viendraien lui faire la guerre. (*Hist. générale de Languedo t. II. Preuves, colonne* 589.) Le même Frotard et se deux frères Guillaume et Bérenger *de Villespassan* furent témoins, en 1182, à la charte de fondatio d'une messe au monastère de Quarante, faite par Er mengarde, vicomtesse de Narbonne. (*Ibid., t. II p.* 89.)

Au mois d'août 1190, Pierre *de Villespassans* fu témoin avec Helie, abbé de Saint-Aphrodise et depui évêque de Beziers, à une donation faite par Raimon Roger, vicomte de Beziers, à Etienne de Servian, d puy (montagne) ou de la garde (château) de Valra (*Ibid., preuves, col.* 187.)

Guillaume *de Villespassans*, chevalier, fut témoi avec Jean du Mas et Guillaume de Lignan, aussi che valiers, à la vente que Pons d'Aujac, fils de Bernard Raimond de Campendu, fit à l'évêque de Beziers de châteaux de Cazouls et de Maureilhan, par charte de ides (13) de décembre 1230. (*Recueil de Doat, t.* 62 *fol.* 102, 103.) Le même Guillaume *de Villespassan* Jean du Mas, Raimond de Gignac et plusieurs autre assistèrent à l'hommage rendu à Bernard, évêque d Beziers, par Botas, fille de Pierre-Raimond de Mau reilhan, le 3 des nones (3) de janvier 1238. (*Id fol.* 128.)

On voit par un acte du 17 octobre 1329 qu'Almar de Narbonne, chevalier, seigneur de Perignan et d château de Cruzy, près St-Pons de Thomières, ava accordé viagèrement certains priviléges, ainsi que droit d'exercer la justice mineure dans le château d Cruzy, à Bérenger de Cruzy, chevalier, à Gaubert d Cascastel, Bérenger *de Villespassans*, Bérenger et G raud du Breuil, Guillaume de Cruzy et Raimond d

reuil, châtelains dudit château. (*Rec. de Doat*, *t.* 72, *l.* 270.)

Guillaume *de Villespassans*, chevalier, eut commission de Thibaud de Barbazan, chevalier, sénéchal e Carcassonne, le 15 décembre 1355, avec Bernard-aimond de Durfort et Bernard Bone, co-seigneur Hautpoul, juge criminel de la sénéchaussée, our visiter les châteaux, cités et villes de la viguerie Alby et du Castrais, afin de les mettre en état de défnse contre les Anglais, qui menaçaient de faire une ouvelle irruption dans ce pays. (*D. Vaissète, t. IV*, 284.)

Léger *de Villespassans*, chevalier, fut présent à vignon, le 19 octobre 1357, à l'acte de rançon d'Aalric, vicomte de Narbonne, qui avait été fait prisonier l'année précédente à la bataille de Poitiers.). *Vaissète*, t. IV. *Preuves*, col. 240.)

La filiation se suit sans interruption depuis Jean, r du nom, qui suit.

I. Jean DE VILLESPASSANS, Ier du nom, seigneur de Boulbène au diocèse de Castres, acquit, par acte 1 22 mars 1370, de Pierre Sagène, une pièce de terre tuée à Lasvignes, et, comme fondé de pouvoir de ierre *de Forone*, il rendit hommage à l'évêque de odez pour les terres de Sorgnes et de Canels le 10 vrier 1402 (*v. st.*). Il eut, entre autres enfants :

1° Pierre, qui suit ;

2° Jacques de Villespassans, co-seigneur de Sorgues, marié avec Giraudette *du Caylar*, fille de Guillaume du Caylar, co-seigneur de Montferrier et de Restinclières, et de Louise de Saint-Bonnet de Toiras.

II. Pierre DE VILLESPASSANS, seigneur de la Boulène, épousa, par contrat du 23 janvier 1398 (*v. st.*), ssé devant Pierre de Massac, notaire de l'évêché Castres, et Bernard de Pozet, notaire à Puylauens, noble Marguerite DE ROQUEFORT, dame de aint-Amansset (1), fille de feu noble Guillaume

DE ROCHEFORT : d'azur ; à 3 rochers d'or.

(1) Ou Saint-Amancet, ou Saint-Chamaux. On se sert égaleent de l'un et de l'autre nom. Dans les actes on écrit Saint-

Pons de Roquefort, co-seigneur de Sorèze, et d
noble Marguerite de Solignac. Ce contrat fut pass
sur la plate-forme du château de la Boulbène, en
présence de Bertrand de Roquefort, seigneur de Ca
husac, cousin de Marguerite, de Pierre-Guilabert, fil
de Pierre-Arnaud de Montserrat, de Jean de Planes
de Raimond de Vassal et de Raimond d'Adémar. L
future, du consentement de sa mère, se constitu
outre tous ses biens, 200 livres de petits tournois, e
Jean de Villespassans assura à son fils de même l'un
versalité de ses biens, dont il se réserva l'usufruit
ainsi que la libre disposition d'une somme de mill
florins d'or. Les époux appelèrent à leur successio
le fils aîné qui naîtrait de leur mariage, pourvu qu'
fût doué d'intelligence et bien conformé; dans le ca
contraire, le second fils devait lui être préféré, et ain
graduellement. Ils ont eu pour fils Amalric, Ier d
nom, qui suit.

III. Amalric de Villespassans, Ier du nom, seigneu
de la Boulbène et de Saint-Amansset, fit une acquis
tion de biens fonds situés à Saint-Amansset, par act
du 11 décembre 1439, reçu par Jean de Combes, hab
tant de Sorèze et notaire public du chapitre de Tou
louse. Il intervint comme fondé de procuration d
Pierre de Villespassans, son père, dans deux actes, l'u
du 21 mars 1451, reçu par François de Calmes, notair
de Toulouse, l'autre du 7 juillet 1450, reçu par Noë
Coste, clerc, notaire public à Sorèze de l'autorité im
périale et du chapitre de Toulouse. Amalric mouru
peu avant le 31 janvier 1437. Il laissa deux fils mi
neurs et quatre filles :

1° Antoine, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Amalric, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE MONTPAON
rapportée ci-après;

3° Jeanne de Villespassans, mariée à noble Pierre *de Peyte*
seigneur de Moncabrier;

Amansset. On voit, par une inscription gravée sur une pierre au-de
sus d'une porte entrant dans le château, que Sicard de Roquefo
(*de Ruppeforti*) en avait posé la première pierre le 12 décemb
1321, assisté de noble homme le seigneur Bertrand de Roquefor

4° Marguerite de Villespassans, femme de noble Jean *de Montmaur* ;

5° Agnès de Villespassans, } religieuses au monastère
6° Brunissende de Villespassans, } de Vielmur.

IV. Antoine DE VILLESPASSANS, Ier du nom, seigneur e la Boulbène, de Saint-Amansset et pour un 12e du eu de Sorèze, était sous la tutelle de Bérenguier 'Albert, religieux et camérier du monastère de Soèze, lors d'une vente de biens fonds faite en son nom ar ce dernier, suivant acte reçu par Jean de Combes, otaire de Sorèze, le dernier janvier 1457 (*v. st.*). ntoine de Villespassans rendit hommage pour la eigneurie de Saint-Amansset au cardinal abbé de orèze le 10 août 1467, suivant acte reçu par Pierre *e Frata*, notaire de Sorèze. Antoine et Amalric de 'illespassans, frères, consentirent une obligation de 00 livres tournois au profit de Jacques Barthe, par cte du 7 avril 1480, passé devant Antoine Robert, otaire à Sorèze. Antoine de Villespassans fit son tesament au château de St-Amansset le 28 juillet 1505, levant Raynaud, notaire à Sorèze, en présence de noble Guillaume de Corneillan, religieux de Sorèze. Il oulut que cent prêtres assistassent à ses funérailles, et fit, indépendamment de divers dons pieux et charitables, les legs suivants : à Catherine de St-Jean, sa belle fille, 100 écus petits tournois; à Francesie, sa petite fille, outre sa dot, 100 livres tournois ; à Jeanne de Villespassans, femme de feu noble Pierre de Peytes de Moncabrier, sœur du testateur, 20 florins ; pareille somme à chacune de ses trois autres sœurs, Marguerite de Villespassans, veuve de noble Jean de Montmaur, et Agnès et Brunissende de Villespassans, religieuses à Vielmur ; 5 florins à noble Antoine de Montmaur, son neveu et filleul ; à Antonie de Faure, femme d'Amalric de Villespassans, son frère, coseigneur de Saint-Amansset, 50 livres tournois ; un cheval noir à noble Marc-Antoine de Villespassans de Faure, son neveu ; à nobles Gaillard et Pierre de Villespassans, ses fils, religieux de l'église et cathédrale de Castres, à chacun 100 livres tournois ; à Margue-

rite, sa fille, femme de noble Bernard de Voisins, 108 florins; à noble Arnaud de Villespassans, son fils, tout ce qu'il possédait dans la juridiction du lieu de Venez, pour lui tenir lieu de tous ses droits dans sa succession; et institua son héritier universel noble Antoine de Villespassans, son fils. Le testateur prie son frère noble Amalric de Villespassans de Faure d'aider toujours sa famille de ses conseils, et de tenir toujours à l'administration du lieu de Saint-Amansset, dont ils avaient chacun la moitié. Antoine Ier mourut peu de jours après ce testament, laissant:

1° Antoine, IIe du nom, dont on va parler;

2° Gaillard de Villespassans, religieux du monastère de Sorèze;

3° Pierre de Villespassans, religieux de l'église de Castres;

4° Arnaud de Villespassans;

5° Marguerite de Villespassans, mariée par contrat du 28 juin 1492, avec Bernard *de Voisins*, seigneur de Pezens, co-seigneur de Moussoulens et de Cuxac, fils de Raimond de Voisins, seigneur de Pezens et de Moussoulens, et de Gabrielle de la Jugie (*Registres de l'ordre de Malte, langue de Provence*, t. II, p. 776, à la bibliothèque de l'Arsenal).

DE SAINT-JEAN : d'azur, à 2 lions affrontés d'or, soutenant une cloche d'argent.

V. Antoine DE VILLESPASSANS, IIe du nom, seigneur de la Boulbène, co-seigneur de Saint-Amansset et pour un 12e du lieu de Sorèze, épousa noble Catherine DE SAINT-JEAN. Soit que la perte de son père eût gravement affecté sa santé, soit que, n'ayant pas encore d'héritier mâle, il voulût régler des dispositions pour la fortune qu'il venait de recueillir, il fit son testament au château de Saint-Amansset devant Raynaud, notaire à Sorèze, le 4 août 1505. Il voulut être inhumé près du tombeau de son père, noble Antoine de Villespassans, en l'église de Notre-Dame de Saint-Amansset, appelée alors Sainte-Marie de la Chapelle (1), et ordonna que son héritier fournît 20 tor-

(1) Cette église, située devant la porte du château de Saint-Amansset, dans un pré attenant, fut ruinée pendant les guerres de religion. Elle est différente de l'église de St-Barthélemi, en la même juridiction, laquelle subsiste encore.

ches de cire du poids d'une livre et les chandelles nécessaires pour honorer ses funérailles, le jour de sa sépulture, celui de sa neuvaine et celui du bout-de-l'an, et qu'aux dits jours 100 prêtres assistassent à la grande messe des morts qui serait célébrée par un diacre et un sous-diacre. Il voulut que des aumônes et des pains fussent distribués aux pauvres devant la porte de son château, et il fit des legs au monastère de Sorèze, aux religieux mendiants et à diverses églises. Il fonda et institua dans ladite église de Saint-Amansset une chapellenie perpétuelle pour la célébration de deux messes les mardi et jeudi de chaque semaine, en réserva le patronage à sa famille, et dans le cas où, par la négligence du patron, la chapellenie resterait vacante, il invite les consuls de Sorèze, sur le refus du patron et pour ce cas exceptionnel seulement, à pourvoir ladite chapellenie d'un prêtre capable pour la desservir. Il fit des legs à ses frères Gaillard et Pierre, à sa sœur Marguerite, épouse de noble Bernard de Voisins, à Catherine de Saint-Jean, sa femme, à sa fille Francesie, et institue pour son héritier universel le premier enfant mâle qui naîtra de son mariage avec ladite Catherine de Saint-Jean. Prévoyant le cas où il ne lui viendrait pas d'enfants mâles, il fit des substitutions successives en faveur de noble Arnaud de Villespassans, son frère, et de ses enfants légitimes, de noble Francesie, sa fille, et de ses enfants, de Marguerite de Villespassans, sa sœur, d'Antoine de Voisins, fils de cette dame, et au défaut de tous ceux qui précèdent, il appela à cette substitution noble Antoine de Montmaur, son cousin-germain, ordonnant que son héritier, quel qu'il fût, fût tenu de prendre son nom et ses armes. Antoine II survécut longtemps à ce testament. Le 14 janvier 1514 (*v. st.*) il donna une charte aux syndics, consuls, manants et habitants de la juridiction de Saint-Amansset, réglant les usages, coutumes et droits de la communauté. Cette charte, rédigée par Michialis, notaire apostolique de Toulouse, fut confirmée par arrêt du parlement de Toulouse du 31 mars 1517. Par acte passé entre Antoine de Villespassans et l'abbé

et les religieux de Sorèze, le 8 avril 1519, il y eut plantement de bornes pour marquer les limites des juridictions de Sorèze et de Saint-Amansset (1). Antoine II a laissé, entre autres enfants :

1° Guillaume de Villespassans, né après 1505, marié en 1532 avec Anne *du Buisson*. Il passa un accord pour des droits seigneuriaux, le 27 juin 1548, avec Jean Franc, seigneur de Cahuzac ;

2° Jean, IIe du nom, dont l'article suit ;

3° François de Villespassans ;

4° Francesie de Villespassans. Son père lui légua 1,200 livres tournois pour la marier, et des habits de noces au choix de ses parents ;

5° Jeanne de Villespassans, mariée, par contrat du 24 mai 1538, avec Jean *de Corneillan*, seigneur de Villebrunier.

VI. Jean DE VILLESPASSANS, IIe du nom, seigneur de la Boulbène, co-seigneur de Saint-Amansset, épousa noble Marguerite DE DURANT, qui le rendit père de quatre fils et d'une fille :

DE DURANT : de gueules, au lion d'or.

1° Guillaume de Villespassans, seigneur de la Boulbène, co-seigneur de St-Amansset, marié, par contrat du 17 juin 1586, passé devant Galop, notaire à Dourgne, avec noble Séguine *de Padiès*, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Par acte du 17 mai 1597, passé devant Roberti, notaire à Sorèze, il vendit à noble Jacques de Durant, seigneur de la Bruyère, le quart de la seigneurie de Saint-Amansset, que ce dernier céda à Salomon de Faure (de Villespassans), par acte du 24 mai 1605, reçu par Bonafous, notaire à Castres ;

2° Jacques, dont l'article suit ;

3° Jean de Villespassans, qui testa en faveur de Jean de Nadal, seigneur de Massaguel, son neveu, devant Basset, notaire à Sorèze, le 7 juin 1635 ;

4° Isaac de Villespassans ;

---

(1) Ce plantement de borne fut renouvelé en 1676, par acte passé entre Salomon de Faure (de Villespassans), baron de Montpaon, seigneur de Saint-Amansset, et dom Jean Guibaldi, syndic de l'abbé et des religieux de Sorèze, acte où fut vérifié le plantement de 1519. Sur ces bornes on sculpta du côté de Sorèze, *une crosse*, et, du côté du seigneur, *une tour*, conformément aux bornes de 1519.

5° Judith de Villespassans, mariée, le 8 mai 1595, avec Jean *Durant*, seigneur de Lasvoustes.

VII. Jacques DE VILLESPASSANS, co-seigneur de la Boulbène et de Saint-Amansset, épousa, par contrat du 9 mai 1611, passé devant Galop, notaire à Dourgne, noble Esther DE NADAL. Il vendit le quart de la seigneurie de Saint-Amansset à son cousin Salomon de Faure (de Villespassans) par acte du 28 juin 1618, passé devant Jacques Laprune, notaire à Castres. Il fit son testament le 21 novembre 1630, devant Basset, notaire à Sorèze, en faveur de Jean de Nadal, son neveu.

DE NADAL : d'azur à la colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople, et surmontée de 3 étoiles d'or.

BRANCHE DE MONTPAON,
Marquis de Saint-Maurice.

IV. Amalric DE VILLESPASSANS, IIe du nom, co-seigneur pour moitié de Saint-Amansset, second fils d'Amalric, Ier du nom, était en tutelle, ainsi qu'Antoine de Villespassans, son frère aîné, lors d'un acte du 9 mars 1458, passé devant Noël Coste, notaire de Sorèze. Il épousa par pactes passés en présence de son dit frère, et par contrat reçu par Antoine Robert, notaire à Sorèze, le 1er avril 1472, noble Antonie DE FAURE, fille de noble Guilhem de Faure et de Marguerite de Thomières. Le père de la future lui constitua tous les biens dits de Faure, situés à Cahuzac, au diocèse de Lavaur, possédés de toute ancienneté par sa famille (1) (biens de la moitié desquels il se réserva l'usufruit), sous la condition expresse qu'Amalric prendrait pour lui et ses successeurs le nom et les armes DE FAURE, ce qui fut fait en présence de Béren-

DE FAURE : d'argent, au pin terrassé de sinople, soutenu par 2 biches au naturel ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

---

(1) La famille de Faure (en latin *Fabri)* était possessionnée dans les diocèses d'Alby et de Lavaur dès le milieu du 12e siècle. Bernard et Dorde *de Faure* sont nommés, avec Pierre de Fabas, Pierre Nigri, Ermengaud de Lescure, Robert de Raissac, Vidal de Mazières, Arnaud de la Grave, dans un dénombrement fourni en 1171, par Raimond Ademar, fils d'autre Raimond Ademar et de Peitavine, de ses terres, honneurs (fiefs) et autres droits et usages. (*Cartulaire de l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby*, recueil de Doat, t. 105, fol. 74, 75, 76, 77.)

ger d'Albert, camérier du monastère de Sorèze, de Pierre d'Audry, prêtre, et de deux autres témoins, habitants de Sorèze. A partir de ce mariage et après la mort de noble Guilhem de Faure, son beau-père, Amalric ajouta à son nom celui de Faure, conformément à la substitution portée dans son contrat de mariage. Il eut pour fils Marc-Antoine, qui suit.

V. Marc-Antoine DE VILLESPASSANS DE FAURE, coseigneur de Saint-Amansset, fut appelé à la substitution établie le 28 juillet 1505 par le testament de noble Antoine de Villespassans, son oncle, lequel lui légua un cheval noir : « *Item legavit nobili Marco* « *Anthonio, ejus nepoti et filio dictorum nobilium* « *Amalrici de Villespassantibus Faurii et Anthoniæ* « *Faurii conjugum, equum nigrum.* » Le même Marc-Antoine *de Faure de Villespassans*, ainsi nommé et énoncé fils de noble Amalric *de Villespassans de Faure,* co-seigneur de Saint-Amansset, au diocèse de Lavaur, épousa, par contrat passé devant Robert, notaire à Sorèze, le 4 octobre 1512, noble Marie DE BERTRAND, fille de noble Pierre de Bertrand, habitant de Sorèze, en présence de noble Jeanne de Durfort, noble Gédeon de Padiès-Frunicol, Pierre de Montcommier et Pierre de Villespassans. De ce mariage sont provenus :

DE BERTRAND : d'azur, au cerf passant d'or ; au chef d'argent.

1o Pierre de Villespassans de Faure, co-seigneur de Saint-Amansset, qui mourut sans postérité. Par son testament fait le 17 septembre 1605, devant Vialas, notaire à Sorèze, il institua son légataire universel Salomon de Faure, son neveu, conseiller au parlement de Toulouse ;

2° Julien, qui a continué la descendance.

VI. Julien DE FAURE (DE VILLESPASSANS), écuyer, habitait à Ganges lorsque, par contrat du 7 juin 155[illegible], passé devant Arnaud Guy, notaire de cette ville, il épousa damoiselle Alix DU BOUSQUET, fille de noble Jean du Bousquet, président en la cour des aides de Montpellier, et de dame Honorée de Boucaud. A ce contrat furent présents nobles François de Faure et Antoine du Bousquet, écuyers. Julien fit son testa-

DU BOUSQUET : d'or, à la croix vidée de gueules ; au chef d'azur, chargé de 7 fleurs de lys d'argent.

ment devant Vilaret, notaire à Ganges, le 16 octobre 1595. Ses enfants furent :

1° Louis de Faure (de Villespassans), qui fut institué héritier universel de son père. Sa destinée ultérieure est ignorée ;
2° Pierre de Faure (de Villespassans) ;
3° Salomon, dont l'article suit ;
4° Marguerite de Faure (de Villespassans).

VII. Salomon DE FAURE (DE VILLESPASSANS), baron de Montpaon, seigneur de Saint-Amansset et autres places, fut destiné par le président du Bousquet, son aïeul maternel, à la magistrature. Sa famille ayant embrassé la réforme religieuse, il fut nommé conseiller au parlement de Languedoc en la chambre mi-partie établie à Castres, par provisions du 20 août 1587, provisions renouvelées par lettres patentes du roi Henri IV du 11 août 1599. Il épousa, par contrat passé devant Petit, notaire à Nismes, le 24 décembre 1601, damoiselle Bernardine DE FAVIER, fille de défunt Claude de Favier, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, et de damoiselle Bernardine d'Airebaudouse. Salomon de Faure, attendu sa qualité, fut déchargé des droits de francs fiefs par ordonnance des commissaires députés par le roi du 19 juin 1609. Son oncle, Pierre de Villespassans de Faure, lui avait fait donation de la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Amansset par acte du 17 décembre 1601, passé devant Vialas, notaire royal à Puylaurens. Il devint seigneur de la totalité de cette terre par l'acquisition de l'autre moitié qu'il fit de Guillaume et de Jacques de Villespassans, ses cousins, en 1605 et 1618. Bernardine de Favier fit son testament devant Galibert, notaire royal à Castres, le 25 avril 1648. Elle voulut être inhumée en la forme de ceux de la religion réformée, et institua son mari son héritier universel, à la charge de remettre son hérédité entière et sans distraction à Claude, leur fils aîné. Elle mourut avant le 29 du même mois. Salomon de Faure avait fait son testament le 15 mars 1646. Par un codicille qu'il fit devant Galibert, notaire à Castres, le 30 août 1653, il

DE FAVIER : d'argent, à un laurier de sinople à dextre et un vol de gueules à senestre au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

confirma, en faveur de Salomon, son petit-fils, l'institution d'héritier qu'il avait précédemment faite de la personne de Claude, père dudit Salomon, mort au mois de juillet de la même année, et fit légataire noble François, aussi son petit-fils et frère de Salomon. Du mariage de Bernardine de Favier et de Salomon de Faure sont nés :

1° Claude, Ier du nom, dont on va parler;

2° Jacques de Faure (de Villespassans), seigneur de Tournadoux, puis de Roumens, terre qu'il acquit d'Arnaud d'Auriol. Il épousa, avant l'année 1628, demoiselle Marguerite *de Fontanier*, de laquelle il eut :
Salomon de Faure (de Villespassans), écuyer, seigneur de Roumens, dont était veuve, en 1698, Blanche *de Falgueirolles*, lorsqu'elle fit enregistrer les armes de son mari à l'*Armorial de la généralité de Toulouse* (fol. 877);

3° François de Faure (de Villespassans), seigneur de Fondamente. Il fut légataire, ainsi que ses frères et sœurs, de leur mère, en 1648. Il a laissé, entre autres enfants :
Jean de Faure (de Villespassans), seigneur de Fondamente, qui fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de Montpellier* (fol. 252), en 1698;

4° Bernardine de Faure (de Villespassans), mariée, le 28 mars 1635, à noble François *d'Usson*, seigneur de la Grange, de Bourepaux et de Bonac. Elle fit son testament au Mas d'Azil le 17 septembre 1668, et laissa, entre autres enfants :

A. Salomon d'Usson, marquis de Bonac;

B. François d'Usson, ambassadeur en Danemark et en Hollande, gouverneur des châteaux d'Usson et de Quérigut;

C. Tristan d'Usson, capitaine des galères;

D. Jean d'Usson, marquis de Bézac, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Nice;

5° Madelaine de Faure, mariée, par contrat du 16 mai 1641, avec noble Jacques *d'Espérandieu*, seigneur d'Aiguefonde et co-seigneur de Hautpoul.

VIII. Claude DE FAURE (DE VILLESPASSANS), Ier du nom, baron de Montpaon, seigneur de Saint-Amansset, de Saint-Maurice, des Cartons, de Puylaurens, etc., fut nommé conseiller au parlement de Toulouse en la chambre mi-partie de l'édit établie à

Beziers, sur la résignation de son père, par lettres du 9 juin 1629. Il avait épousé, par contrat du 6 novembre 1628, passé devant Antoine Massip, notaire royal à Beziers, damoiselle Isabeau DE JUGES, fille de feu Paul de Juges, baron de Frégeville, conseiller au parlement de Toulouse, en la chambre de l'édit, et de défunte dame Isabeau de Beauxhostes. Claude fit son testament devant Galibert, notaire royal à Castres, le 15 juin 1652 (testament ouvert le 4 août 1653). Il légua un fonds pour être employé à l'enterrement des ministres de l'église réformée, savoir 200 livres pour ceux de Castres, 100 livres pour ceux de Puylaurens. Il voulut que cent livres fussent données aux pauvres de la baronnie de Montpaon et cinquante livres à ceux de Saint-Amansset. Il légua à chacun de ses enfants une somme de 15,000 livres par droit d'institution et de portion héréditaire, et institua son héritier dans tous ses biens présents et à venir son fils aîné, auquel il substitua successivement et par ordre de primogéniture toute sa postérité masculine et féminine, même les enfants mâles des filles, à la charge par celui qui recueillerait cette substitution de porter son nom et ses armes. Il eut, entre autres enfants :

DE JUGES : d'azur à l'olivier arraché d'argent, accosté d'un croissant et d'une étoile du même.

1° Salomon de Faure (de Villespassans), baron de Montpaon, seigneur de Saint-Amansset, conseiller au parlement de Languedoc, en la chambre de l'édit séant à Castelnaudary, par provisions du 28 octobre 1653, marié, par contrat du 8 novembre 1664, avec Marguerite *de Bar de Mauzac*, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il fit son testament le 11 septembre 1704, et institua son légataire universel, Salomon de Faure, son neveu, capitaine de cavalerie ;

2° François, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

3° Isabeau de Faure (de Villespassans), mariée, le 2 novembre 1664, à Jean *de Bar*, baron de Mauzac. Enfermé pour cause de religion dans la forteresse de Pierrecise, il en sortit par ordre de Louis XIV, le 8 mai 1688. Il se réfugia à Genève en 1704.

IX. François DE FAURE (DE VILLESPASSANS), Ier du nom, baron de Montpaon, seigneur de Saint-Amansset, de Saint-Maurice, des Cartons, de Provenquières, etc., fut nommé conseiller en la cour du parlement et chambre de l'édit de Languedoc séant

à Castres, en considération des services de son père et de son aïeul, par lettres patentes du 27 mars 1677. Une pension de 1500 livres sur le trésor lui fut accordée par le roi le 12 septembre 1685. Il avait épousé, par articles du 28 mars 1674, reconnus le 24 avril suivant devant Pierre Bouffard, notaire royal à Castres, Louise DE CARLOT, fille de Pierre de Carlot, seigneur baron de Cestayrols, de Massuguès, du Carla et autres places, conseiller en la cour de parlement et chambre de l'édit de Languedoc, et de dame Marie de Toulouse-Lautrec de Saint-Germier. Il mourut doyen du parlement de Toulouse le 19 octobre 1728, date du dépôt chez Cardaillac, notaire à Revel, du testament olographe qu'il avait fait le 19 mai de la même année. On remarque par ce testament qu'il avait abandonné la religion réformée. Il fit des legs aux pauvres de Montpaon et de Saint-Amansset, ainsi qu'aux pères de Saint-Antoine du Salain de la ville de Revel. Il est dit dans le même testament que tous ses fils ayant voulu servir le roi à la guerre, il leur avait entretenu, pendant plus de 25 ans, quatre compagnies de cavalerie ou d'infanterie dans les meilleurs et plus anciens régiments de l'armée. De son mariage avec Louise de Carlot sont provenus, outre plusieurs enfants décédés en minorité :

(DE CARLOT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 lions affrontés du même, et en pointe d'une tour d'argent.)

1° Salomon de Faure (de Villespassans), capitaine dans le régiment d'Elbeuf, cavalerie, ensuite conseiller au parlement de Toulouse en 1700. Il épousa, par contrat passé devant Dumas, notaire à Toulouse, le 19 juillet 1704, Jeanne *de Bar,* sa cousine-germaine, fille de Jean de Bar, baron de Mauzac, et d'Isabeau de Faure. Son père le rappelle en 1728 comme décédé sans enfants depuis plus d'un an;

2° Pierre de Faure (de Villespassans), marquis de Saint-Maurice. Il fut reçu page du roi, en la petite écurie, d'après ses preuves faites le 8 août 1692. Il était mestre de camp réformé à la suite du régiment du Roi, infanterie, lorsqu'il fut nommé lieutenant de roi de la ville de Valenciennes par commission du 8 septembre 1725. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Dans une quittance passée, le 6 juin 1737, devant Roustau, notaire royal de la baronnie de Montpaon, il est nommé et qualifié marquis de Faure de Saint-Maurice, seigneur baron de Montpaon, brigadier des

armées du roi, son lieutenant, commandant pour S. M. à Valenciennes. (*État de la France*, année 1736, t. IV, p. 227; année 1749, t. IV, p. 319). Il avait épousé, en 1733, demoiselle *de Pujol de la Grave*, dont il n'eut pas d'enfants ;

3° Jean-François de Faure de Saint-Maurice de Saint-Rome, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-colonel réformé d'infanterie attaché à la garnison de Valenciennes, nommé mestre de camp réformé à la suite du régiment d'Anjou, infanterie, par commission du 10 avril 1722, depuis colonel commandant d'un régiment de son nom (Saint-Maurice), infanterie (*État de la France*, année 1736, t. III, p. 492) ;

4° Claude, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

5° Alphonse de Faure de Saint-Cyr, qui fut lieutenant dans le régiment de Champagne;

6° Joseph-Marie de Faure, seigneur de Saint-Chamaux. Son père l'institua son héritier universel et l'appela à recueillir le fidéicommis porté dans le testament de Claude de Faure en 1652. Il était lieutenant au régiment d'Agénais en 1728. Le 15 février 1745, il reçut une commission de capitaine reformé à la suite du régiment Royal-Roussillon, cavalerie. Il fit son testament et un codicille, les 13 et 20 août 1769, et mourut à Toulouse le 30 de ce dernier mois ;

7° Marguerite de Faure de Saint-Maurice, née à Toulouse le 4 décembre 1681. Elle fit ses preuves de noblesse, le 6 décembre 1702, pour être reçue religieuse de justice aux dames Maltaises de Toulouse (1) ;

8° Gabrielle de Faure de Saint-Maurice, mariée à noble Baptiste *de Projean*, conseiller au parlement de Toulouse ;

9° Alix de Faure de Saint-Maurice ;

10° Anne de Faure de Saint-Maurice, religieuse aux Tiercelettes à Toulouse.

X. Claude DE FAURE DE SAINT-MAURICE, IIe du nom, qualifié haut et puissant seigneur, baron de Montpaon, seigneur du Bosc, de Saint-Chamaux et autres places, ancien capitaine au régiment de Champagne, légataire particulier de son père le 19 mai 1728, épousa, par contrat du 28 octobre 1748, passé au château de Cazelles, diocèse d'Aleth, devant Laran,

(1) *Voir* ses 32 quartiers dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, publiées par le marquis d'Aubais, p. 173. Il y a plusieurs erreurs dans les dates des actes.

de Couderc de Thurin : de sinople, à la fasce d'or, chargée de 3 roses de gueules.

notaire royal de la ville de Quillan, damoiselle Rose-Elisabeth de Couderc de Thurin, fille de messire Pierre de Couderc de Thurin, seigneur de Cazelles, et de dame Anne de Bellissens. Le 1er août 1760, suivant acte reçu par François Catala, notaire royal de la ville de Sorèze, Claude II transigea avec Joseph-Marie de Faure, son frère, procédant tant de son chef qu'en qualité d'héritier testamentaire de Pierre de Faure, son frère, et en cette qualité d'héritier médiat de Jean-François, aussi leur frère, et encore comme cessionnaire d'Alphonse, leur autre frère. Claude II fit son testament devant Demarc, notaire royal de la ville de Sorèze, le 25 mars 1765 et fut inhumé dans l'église de Saint-Amansset, à côté de Pierre, son frère aîné. Ses enfants furent :

1° Pierre de Faure de Saint-Maurice, légataire particulier de son père, mort après l'année 1769, sans avoir été marié ;

2° François, IIe du nom, dont l'article suit ;

3° Anne-Sylvestre de Faure de Saint-Maurice, mariée, le 10 octobre 1770, avec messire Pierre-Marie-Victoire *d'Avessens de Moncal*, seigneur de la Gardiolle, de Saint-Avit et autres places.

XI. François de Villespassans de Faure, IIe du nom, marquis de Saint-Maurice, baron de Montpaon, seigneur de Tournadoux, de Saint-Rome, de Saint-Cyr, de Fondamente, seigneur direct de Dourgne, de Sorèze et des Cartons, qualifié comme son père haut et puissant seigneur, fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Amansset le 16 avril 1762. Son oncle Joseph-Marie l'institua son héritier universel le 13 août 1769. Il fut reçu page du roi en la petite écurie le 15 avril 1778, et en sortit pour passer, le 5 mars 1782, sous-lieutenant dans les chasseurs des Cevennes, où il servit jusqu'en 1786. Le 28 mars de cette année, par contrat passé devant Lagarde, notaire royal à Narbonne, il épousa Anne-Françoise-Gabrielle de Louet de Nogaret de Calvisson, fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Anne-Joseph de Louet de Murat de Nogaret, chevalier, marquis de Calvisson, baron de Manduel et des états de Languedoc, seigneur de la ville de

de Louet-Calvisson : palé de gueules et d'azur, semé de roses d'argent, qui est *de Louet*; sur le tout d'argent, au noyer de sinople, qui est *de Nogaret*.

Massillargues, de Saint-Julien, de Comilhac, d'Aujargues, de Livières, d'Aiguesvives, de Codognan, de Saint-Dionisy, de Saint-Sens, de Maruejols, de Nelessan, de Jonquières et autres places, et de très-haute et très-puissante dame Jeanne Paulinne de Cheyla. De ce mariage sont issus :

1° Hypolite de Villespassans de Faure de Saint-Maurice, mort en bas-âge ;

2° Théophile Raymond-Isabeau, qui suit ;

3° Mathilde de Villespassans de Faure, mort en bas-âge.

XII. Théophile-Raymond-Isabeau DE VILLESPASSANS DE FAURE, marquis de Saint-Maurice, baron de Montpaon, né le 28 février 1794, ancien chevau-léger de la garde du roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, a fait les deux dernières campagnes de l'empire (1813 et 1814) dans le 4e régiment des gardes d'honneur. Il a épousé, par contrat passé devant Duclos, notaire à Toulouse, le 7 septembre 1820, Olympie-Marie BAUDENS. De ce mariage sont nés : BAUDENS :

1° Léopold-François-Clément de Villespassans de Faure, né le 10 septembre 1825 ;

2° Marie-Mathilde-Françoise de Villespassans de Faure, née le juillet 1823 ;

GILBERT DE SOLERAC,

Seigneurs DE FLORENT, *en Champagne.*



ARMES : *d'or à 3 croisettes de gueules en pal.*

Couronne de comte.

Supports : deux lions.

Cimier : un lion issant tenant une épée.

Il est fait mention de cette famille dans le *Tableau historique de la noblesse militaire* publié en 1784, par le comte de Waroquier (p. 375). Des lettres patentes du roi Louis XVI, du mois de novembre 1787, rappellent en termes honorables les services distingués qu'elle a rendus dans les derniers siècles.

Claude GILBERT, écuyer, sieur de Saunay, est compris avec plusieurs de ses parents et alliés dans une ordonnance de convocation des gentilshommes du bailliage de Sainte-Menehould pour l'arrière-ban, en date de Reims, du 10 mai 1690, et signée du duc d'Atry (Louis-Saladin d'Anglure de Bourlemont), lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Champagne.

Pierre-Nicolas GILBERT DE SOLERAC, écuyer, aide-major des gardes de la porte du comte d'Artois, fils

de Claude GILBERT DE SOLERAC, écuyer, seigneur de Florent, capitaine de cavalerie, décédé le 18 septembre 1757, entra avec son frère dans les gendarmes de la garde du roi, où avaient servi leur père et leur aïeul, et y servit lui même pendant 34 ans. Il fit les campagnes de 1761 et 1762 comme aide-de-camp du maréchal prince de Soubise, obtint le grade de capitaine de cavalerie le 28 février 1778 et la croix de l'ordre de Saint-Louis le 2 février 1780. Son bisaïeul et cinq de ses oncles avaient servi dans différents corps de l'armée. « Les graces honorables que » les membres de cette famille ont obtenues (portent les lettres patentes précitées), les grades auxquels ils ont été élevés (1) et les blessures qu'ils » ont reçues, attestent que la bravoure et le patrio» tisme ont été de tous temps parmi eux des senti» ments héréditaires. »

Toussaint-Gabriel GILBERT, chevalier DE SOLERAC, fils de Pierre-Nicolas, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, servit avec zèle et dévouement dans les armées vendéennes, ainsi que l'atteste un certificat du vicomte de Scépeaux, général en chef de l'armée royale de la rive droite de la Loire, et fit partie du conseil supérieur de la Vendée (2). Passé en Angleterre au mois de décembre 1793, il y servit depuis cette époque jusqu'en 1801 en qualité d'aide-de-camp du général

---

(1) Toussaint de *Solerac*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fondé de procuration du duc d'Harcourt, suivant un extrait des liasses du greffe des experts de toutes les justices de Reims, du 28 septembre 1758, était alors mestre de camp de cavalerie, maréchal des logis des gendarmes de la garde du roi. (*État militaire*, année 1759, p. 182.)

(2) Voir l'ouvrage de M. Cretineau-Joly, t. I., p. 334, où l'on voit une délibération de ce conseil supérieur, au sujet des *bons royaux*, délibération signée de Donnissan, de la Rochejaquelein, le prince de Talmont, d'Autichamp, de Lescure, chevalier de Fleuriot, chevalier des Essarts, de Beauvolier, de Villeneuve, de Solerac, de Royraud, de Verteuil, de Bernard de Marigny, Stofflet, chevalier Perault, de Rostaing, de Scépeaux, de Hargues.

rd Moira. Il est décédé en 1824, laissant de son ariage avec Charlotte-Dominique-Aimée DE PIOGER DE KERMOZUN, décédée le 24 décembre 1840, fille de essire Alexandre-Auguste, vicomte de Pioger, chevalier, seigneur de Wartigny en Champagne, capitaine de chevau-légers, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Aimée-Marie-Louise Doulcet de Toulmont :

DE PIOGER : d'argent, à 3 écrevisses de gueules.

1° Claude-Edmond, qui suit;

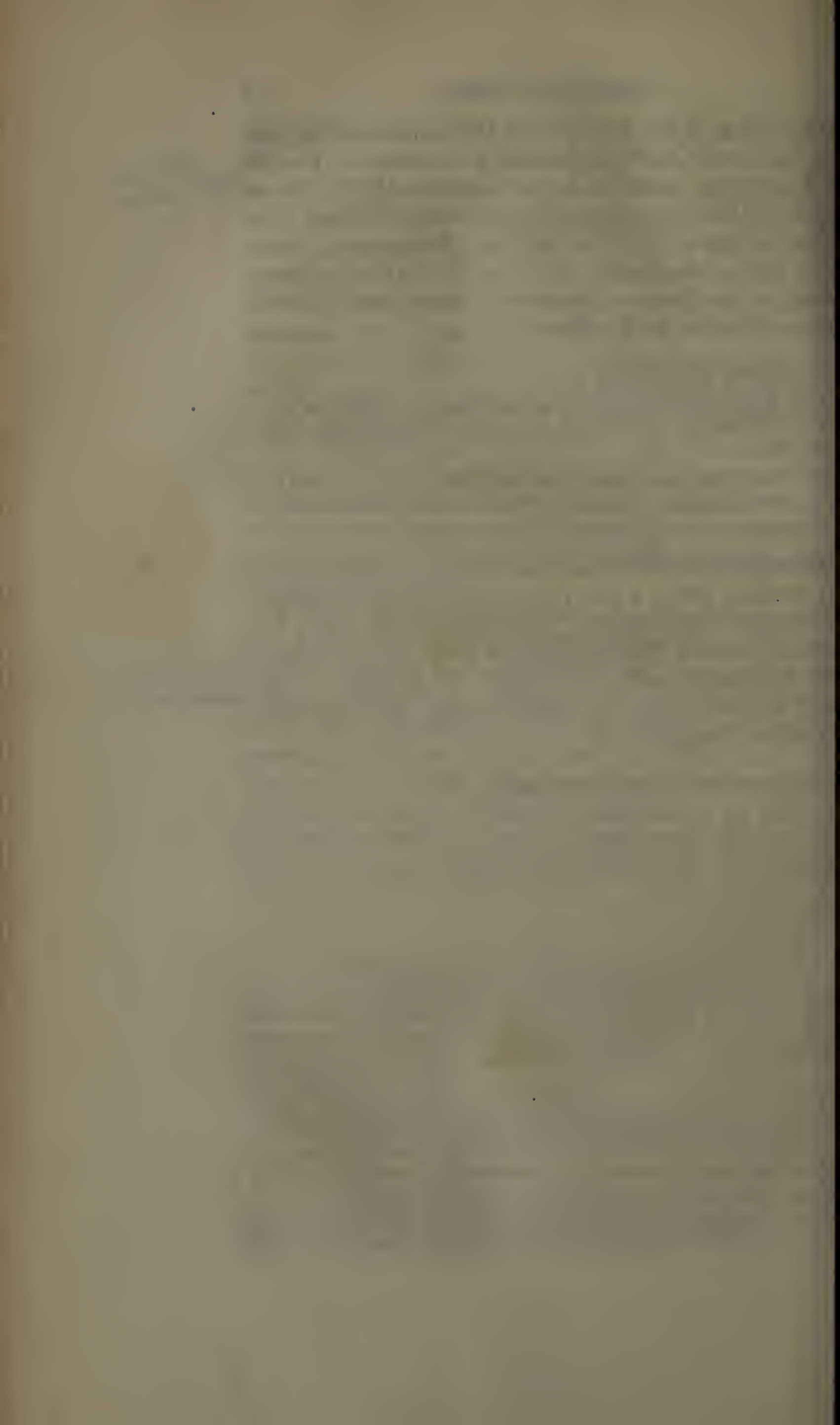
2° Charlotte-Marie-Ida Gilbert de Solerac, mariée, en 1832, avec Marcel *de Bernard de la Fosse*, gentilhomme angevin ;

3° Anne-Charlotte-Edmée Gilbert de Solerac, mariée, en 1837, avec Auguste, vicomte *du Breil de Pontbriant de la Caunelaye*.

Claude-Edmond GILBERT DE SOLERAC, écuyer, né le 1 octobre 1807, a servi dans les gardes du corps, ompagnie de Gramont, jusqu'au 16 août 1830. Il a pousé, en 1833, Marie-Célestine de la HAYE D'OMMOY, ille de René-Charles-Alexandre de la Haye d'Ommoy, et de Marguerite-Stéphanie de Chennevières l a de ce mariage :

DE LA HAYE D'OMMOY : de gueules, à 6 losanges d'argent.

Marie-Caroline Gilbert de Solerac.



HECTOR DE TIRPOIL,

Seigneurs DE TIRPOIL, DE LA REMONIÈRE, DE L'HUMEAU, DE LA GUYMONNIÈRE, DE LA CHEFFRETIÈRE, DE LA GAUBERTIÈRE, DE LA TONNIÈRE; *comtes* D'HECTOR, *en Anjou* et *en Poitou*.



ARMES : *d'azur, à 3 tours d'or.*
Couronne de comte.
Supports : deux levriers.

Par le mémorial des titres produits et à produire par cette famille pour satisfaire au règlement des preuves des carrosses, preuves dont l'effet a été suspendu par la révolution, on voit qu'elle est établie en Anjou depuis la fin du XIVe siècle, et que depuis lors elle a toujours servi dans les armées de nos rois et contracté de belles alliances.

Le nom de cette maison n'étant point cité dans les chartes angevines antérieures à cette époque, quoiqu'elle y parût avec les caractères évidents d'une extraction ancienne et distinguée, on a pensé qu'elle était originaire de la Guienne. C'est le sentiment de

l'abbé Lavaissière (1), auteur du *Nobiliaire de l*
Haute-Guienne, qui cite un acte du 15 février 138
(*v. st.*) dont l'original existait dans son cabinet, e
par lequel noble Arriague *Hector*, fille de noble Ber-
nard *Hector*, habitant du château de Panat, en Rouer-
gue, et noble Guillaume *de la Gardelle*, damoiseau
son mari, vendirent une rente en grains à nobl
Pierre de la Valette. Le nom d'Hector avait marqu
deux siècles auparavant dans le sacerdoce, en la per-
sonne de Gerald *Hector*, évêque de Cahors, leque
se qualifie parent d'Ebles III, vicomte de Ventadour
dans une lettre qu'il écrit, en 1155, à l'empereur Fré-
déric, pour le prier de le faire sortir de la prison o
l'avait enfermé le marquis de la Marche-Garnier, da
le voyage que ce prélat avait fait à Plaisance pour v
siter le tombeau du vicomte Ebles, son cousin, mo
en revenant de Jérusalem et inhumé au Mont-Cassi
(*Chronique de Geoffroi du Vigeois, Gallia Christian*
t. 1.).

La branche ou maison angevine d'Hector, (étrangè
à la famille Hector de Marle, aujourd'hui éteinte,
qui en avait adopté les armoiries,) prouve sa filiatio
depuis noble Étienne, qui suit :

I. Noble Étienne HECTOR, seigneur de Tirpoil
de la Remonière, en la baronnie de Vihiers, reçu
le 17 juin 1409, aveu et dénombrement de Jean
Melay, seigneur du Teil-Charnacé, à raison de
grange de la Boissière, située près du Petit-Seni
et mouvante de l'hôtel de la Remonière. (*Original*
parchemin). Etienne Hector et damoiselle Jacqui
DE VALLÉE, sa femme, (des seigneurs de Monteje
et de Gennes, en Anjou) sont rappelés dans le co
trat de mariage de Pierre Hector, leur fils, q
suit.

DE VALLÉE : d'azur, semé d'étoiles d'argent; au lion du même ayant la queue et les pattes coupées.

II. Pierre HECTOR, écuyer, seigneur de Tirpoil

(1) Voir sa lettre, datée de Lauzerte, en Quercy, le 18 av
1767, et conservée dans les archives de la famille.

e la Remonière, épousa, par contrat du 25 août 440, passé devant Masset, notaire à Vallouzay, damoiselle Etiennette DE GASTINEAU (1), fille de noble homme François de Gastineau, sieur de la Sourière. (*Original en parchemin.*) De ce mariage sont ssus :

DE GASTINEAU : d'azur, à 3 fusées d'or en fasce.

1° Jean Hector, écuyer, seigneur de Tirpoil et de la Remonière, qui fit une acquisition d'héritages le 16 décembre 1461. (*Orig. en parchemin.*) Il mourut sans postérité ;

2° Charles Hector, écuyer, seigneur de Tirpoil et de la Remonière. Il épousa, par contrat du 20 mai 1471, passé devant Marchant, notaire à Vihiers, damoiselle Jacquine *Prévost* (2), fille de noble homme Jean Prévost, et de damoiselle Jeanne de Fesques. Il mourut aussi sans enfants;

3° Jacques, qui suit.

III. Jacques HECTOR, seigneur de Tirpoil et de la Remonière, reçut aveu et dénombrement, le 1er décembre 1483, de noble homme Hardi des Hommeaux, seigneur de la Porchère, à raison du Petit-Senil, mouvant de la seigneurie de la Remonière, (*Copie authentique du* 16e *siècle, signée Ruygnard et Blanvillain.*) Jacques eut pour fils et successeur René, qui suit.

IV. René HECTOR, écuyer, seigneur de Tirpoil et de la Remonière, épousa, par traité du 1er janvier 1520 (*v. st.*) et contrat du 21 du même mois, passé devant Benoît Chartier, notaire royal, damoiselle Anne DE THORODES, fille de noble Jean de Thorodes, seigneur de Gastines (3), et de damoiselle Renée du

DE THORODES : Parti au 1 d'argent à la bande de gueules, au 2 de gueules, à 4 côtes d'or en barre entre lesquelles se trouvent 3 lions d'or.

---

(1) Anciennement GASTINEL, famille distinguée, originaire d'Anjou. Vers l'an 1180, Hugues *Gastinel* fut garant avec Geoffroi de Ver et Bernaud Louvel, d'une charte donnée par Botin de la Ferté, chevalier, en faveur du prieuré de St.-Pierre-du-Vieux-Chemillé. (*Cartul. de Marmoutier*, t. II, fol. 526.)

(2) PRÉVOST : d'argent, à 3 hures de sanglier arrachées de sable.

C'est une branche de la très-ancienne maison Prévost de la Boutetière, en Poitou.

(3) Fils de Pierre *de Thorodes,* écuyer, seigneur de Gastines,

Vau de Chavaignes. (*Originaux en papier*). René Hec tor intervint dans un acte du 24 janvier 1520 (*v. st.* relatif à la dot de sa femme, avec Philippe de Tho rodes, son beau-frère, et dans un autre acte du 1 février suivant, relatif à son contrat de mariage. Pa deux sentences rendues en la sénéchaussée d'Anjou les 24 et 31 octobre 1532, René Hector, en qualit de tuteur de ses enfants, exerça le retrait lignage du lieu de la Séguinière, contre sa belle-mère, Re née du Vau, à laquelle Jean Thorodes avait céd cette métairie. René Hector obtint en chancelleri des lettres patentes du roi François I, datées du 1 janvier 1534 (*v. st.*), pour contraindre les vassau de sa juridiction haute, moyenne et basse, de comp raître à ses assises et plaids, tenus par son sénécha (*Originaux en parchemin.*) Il a eu de son maria avec Jeanne de Thorodes, trois fils et deux filles :

1° Jean, Ier du nom, dont nous allons parler ;
2° René Hector ;
3° François Hector ;
4° Olive Hector ;
5° Renée Hector.

de Couasnon : d'argent, à 3 molettes, d'éperon de sable.

V. Jean Hector, Ier du nom, écuyer, seigneur Tirpoil, épousa Claude de Couasnon (1), avec laque il obtint du pape Paul IV, par bulle de l'année 15 outre divers priviléges et indulgences, le droit d

---

de Marie *du Verger de Lesperonnière*, et ledit Pierre, fils Jean *de Thorodes*, seigneur de Gastines, et d'Agnès *de la Bér dière*. Guillaume *de Thorodes*, neveu d'Anne de Thorod épouse de René Hector, fut reçu chevalier de l'ordre de St.-J de Jérusalem au prieuré d'Aquitaine, en 1546. (Voir les quart des chevaliers de ce prieuré, à la Bibliothèque de l'Arsen fol. 160, 314.)

(1) La maison de Couasnon descend des anciens seigne *d'Ebrée*, en Bretagne, vassaux des sires de Vitré, et dont le p mier connu, Briton *d'Erbrée*, fut témoin, en 1160, d'une do tion faite à l'abbaye de Savigny par Robert, seigneur de Vi Cette famille existe au Maine.

voir une chapelle. Pierre Hector, sans doute oncle ou proche parent de Jean, et domicilié comme lui dans le diocèse de Maillezais, est nommé dans la bulle comme participant aux mêmes priviléges (1). Le 1er juin 1570, Jean Hector transigea avec Jacques Muzeau, écuyer, seigneur du Perray, fondé de pouvoir de dame Jeanne de la Cour, veuve de Jacques Amenard, écuyer, seigneur du Mesnil-Amenard, au sujet d'un fossé que ce dernier avait fait établir, et qui portait dommage à la seigneurie de Tirpoil. Par cette transaction, signée de J. de Villeneuve, de Jean des Noues, de Jacques Muzeau, de Jean Hector, de Louis Thorodes, de J. Robert et de P. Delopitaul, notaire, ce fossé dut être comblé dans le délai d'un mois. Jean Hector eut deux fils et une fille :

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

2° Alexandre Hector, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers;

3° Anne Hector, mariée, par contrat du 2 novembre 1576, avec Clément *Boudeau,* écuyer, seigneur de Pairé.

VI. Jean Hector, IIe du nom, écuyer, seigneur de Tirpoil et de la Remonière, épousa, le 15 janvier 1579, suivant contrat passé devant Lepeletier, notaire, et dans lequel il est énoncé Jean Hector, le jeune, fils de Jean Hector, l'aîné, écuyer, seigneur de Tirpoil, et de Claude de Couasnon, damoiselle Antoinette de la Grandière, fille de noble et puissant messire Jean de la Grandière (2), seigneur

De la Grandière : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

(1) Aux marges de cette bulle en parchemin, conservée en original dans les archives de la famille, et paraphée *ne varietur* par M. Voysin de la Noiraye, intendant de Poitou, sont peintes, en chef, au centre les armes du pape, savoir : un écu *fascé de gueules et d'argent de 8 pièces* qui est de Caraffa, surmonté de la thiare et posé sur deux clefs en sautoir; aux deux côtés, également en chef, est peint l'écu de la maison d'Hector, et plus bas, également de chaque côté, un autre écu mi-parti au Ier d'Hector : *au 2 de sable, à une bande losangée d'argent.*

(2) D'une très-ancienne famille de la province d'Anjou, dont une branche, établie en Normandie a fait, en 1686, des preuves pour la maison royale de St.-Cyr, depuis Amelin *de la Grandière,* vivant en 1370.

dudit lieu, de Louée et de la Mothe-Corberon, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Susanne de Thory. (*Original en parchemin.*) Le 18 mai de la même année 1579, Jean Hector reçut foi et hommage de René de Breslay, écuyer, seigneur des Hardières, à raison d'une censive qu'il tenait de lui dans la mouvance de sa seigneurie de la Remonière. (*Id.*) Pendant les troubles religieux qui agitèrent les règnes de Charles IX et Henri III, Jean Hector resta fidèle à la religion de ses pères, et servit toujours dans les armées royales. Il était l'un des 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, sous la charge de Charles Turpin, comte de Crissé et de Vihiers, chevalier de l'ordre du Roi, suivant un certificat de ce seigneur, daté de Coullonge le 18 décembre 1587. (*Original en papier.*) Jean Hector fit un échange de biens fonds par acte passé devant Guignard, notaire en la cour du comté de Vihiers, le 17 juillet 1595. Il continua à servir sous le roi Henri IV, en la compagnie du comte de Crissé. Ce monarque, à raison de ses services, l'exempta de contribuer à l'arrière-ban, par lettres datées de Follembray le 5 janvier 1596. Ces lettres, et deux certificats du comte de la Rochepot, gouverneur d'Anjou, du 2 août 1595, et du comte de Crissé, du 10 août 1596, sont visés dans une ordonnance d'exemption de ladite contribution, rendue par le lieutenant-général d'Anjou, le 20 septembre 1596. (*Originaux en parchemin.*) Jean II mourut avant le 25 juin 1599, date d'un acte de foi et hommage prêté à sa veuve, baile et garde noble de leurs enfants mineurs, savoir :

1° Jean, III$_e$ du nom, qui suit;

2° René Hector;

3° Michel Hector, écuyer, seigneur de l'Humeau, marié, par contrat du 6 juillet 1626, passé devant Sarazin, notaire à Angers, ave damoiselle Jeanne *d'Alleron*, fille de feu Isaac d'Alleron, écuyer, et de dame Julienne le Moine. On ignore si Michel Hector a eu des enfants;

4° François Hector;

5° Philippe Hector;

6° Tristan Hector, vivant en 1641 ;
7° Éléonore Hector. Elle vivait en 1633.

VII. Jean Hector, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Tirpoil, de la Remonière, de la Guymonnière, etc., épousa, par contrat passé devant Noël Drouin, notaire royal à Angers, le 5 avril 1603 (1) Roberde de Montours, fille de défunts Philippe de Montours (2), écuyer, seigneur de Montours, de Dons et de la Guymonnière, et de Jacquine de Bonvoisin. Le 30 juin 1603, suivant acte reçu par Guignard, notaire en la cour du comté de Vihiers. Jean Hector transigea avec les héritiers d'Anne Hector, sa tante, épouse de Clément Boudeau, relativement à la dot qui avait été constituée à cette dame dans son contrat de mariage en 1576. Le 5 novembre 1614, par devant Julien Dallé, notaire royal à Angers, Jean Hector fit avec ses frères et sa sœur le partage des successions de leurs père et mère, et leur abandonna pour leurs droits la terre de la Remonière, paroisse de Montelliers, sauf tous les honneurs et droits seigneuriaux qu'il se réserva, ladite terre pour être tenue de lui par ses puînés à foi et hommage simple et sous la charge de 5 deniers de service par an. Tristan Hector, qui se trouvait en Normandie lors de ce partage, le ratifia à son retour, le 20 des mêmes mois et an. Le 15 août 1615, François de la Beraudière, seigneur de Rouhet, de l'Isle-Jourdain et de la Mothe-de-Beaumont, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, donna à Jean Hector aveu et dénombrement du lieu de la Beraudière et des biens en dépendants, qu'il tenait de lui à foi et hommage simple à cause de sa terre et seigneurie de Tir-

De Montours : d'or, au chef de gueules, chargé d'une croisette d'or

(1) Ce contrat et tous les actes ultérieurement cités existent en riginaux dans les archives de la famille.

(2) Des auteurs de cette ancienne famille étaient vassaux des seigneurs de Fougères. Il en est fait une fréquente mention dans les rôles des montres de l'Anjou et de la Bretagne. Elle s'est alliée aux maisons de Tyndo, de Torchand de la Panne, de la Roche de la Boullaye, de Saint-Offange, de Gabory, du Gué de la Hamonière, etc.

poil. Roberde de Montours survécut à Jean Hector, et se remaria avec Charles, seigneur de la Grezille, dont elle était veuve en 1626. Elle avait eu de son premier mari :

1° Georges Ier, qui suit ;

2° Jean Hector, écuyer, seigneur de la Guymonnière. Il fit un partage provisionnel de la succession paternelle, avec son frère aîné, par acte devant Michel Mestivier, notaire-juré au comté de Passavant, le 4 janvier 1627. Par le partage définitif fait par-devant Julien Dallé notaire royal à Angers, il eut à viage, suivant la coutume d'Anjou, la terre et métairie de la Pivarderie, paroisse de Montelliers. Jean Hector paraît être décédé sans postérité avant le 12 avril 1641.

Buget des Landes : d'azur, semé de trèfles de sable ; au chevron du même, chargé de 5 molettes d'éperon d'argent.

VIII. Georges Hector, Ier du nom qualifié *haut* et *puissant* (comme le furent ses descendants), chevalier, seigneur de Tirpoil et de la Remonière, épousa par contrat du 19 juillet 1626, passé devant Gaillard, notaire au comté de Passavant, damoiselle Antoinette Buget des Landes, fille de Jean Buget, écuyer, seigneur des Landes (1), et de damoiselle Catherine de St-Jouin. Ils furent assistés au contrat, savoir : Georges Hector, de Roberde de Montours, sa mère, de messire Claude de Montours, chevalier, seigneur dudit lieu, de Dons, etc., son oncle ; de haut et puissant messire René de Saint-Offange, chevalier, seigneur dudit lieu et de la châtellenie de la Frapinière, cousin de sa mère ; de Jean Hector, seigneur de la Guymonnière, etc., et ladite Antoinette Buget des Landes, de Louis de Saint-Jouin, écuyer, seigneur du Cherron et des Perreux, son oncle maternel, de Louis de la Grezille, seigneur de Mauny, etc. Georges Hector servit le roi Louis XIII, dans la guerre qui amena la réduction de la Rochelle, place d'armes des religionnaires du Poitou et des provinces voisines. En 1627, il assista sous le marquis de Toiras, depuis maréchal de

(1) Son bisaïeul, Jean *Buget*, écuyer, seigneur des Landes et de Concise, avait épousé, vers 1520, Bertrande *Lizier de Mauvau*, dont il avait eu, entre autres enfants, Louise Buget des Landes, épouse de Jean *Maigret*, écuyer, seigneur de Ségrée et des Rochettes, en Poitou.

France, à la belle défense de l'île de Rhé, contre le duc de Buckingham, qui fut forcé de rembarquer ses troupes après trois mois et demi d'attaques infructueuses pour enlever les forts. Après la prise de la Rochelle (1628), Georges Hector continua à faire partie des troupes chargées de la défense de l'île de Rhé, ainsi qu'on le voit par un certificat de Claude de la Jaille, seigneur de la Loge, commandant pour le roi sous l'autorité du cardinal duc de Richelieu, dans la citadelle de cette île, du 26 août 1635, et une dispense du ban et arrière-ban du 30 du même mois. Georges Hector fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec son oncle Tristan, et sa tante, Jeanne d'Alleron, veuve de Michel Hector, par ordonnance des commissaires-généraux départis sur le fait des tailles et priviléges, datée de Montreuil-Bellay, le 12 avril 1641. Le seigneur de Tirpoil, en considération de son expérience à la guerre, de sa fidélité et de son affection au service du roi, dont il avait donné des preuves dans les troubles de la Fronde, fut nommé capitaine d'une compagnie au régiment d'infanterie nouvellement levé sous le nom et commandement du duc de Roannais, par brevet de Louis XIV, daté de Poitiers le 2 novembre 1651. Le 4 août 1654, Marguerite de Chamballant, veuve de messire Henri de la Chapelle, chevalier, marquis de la Roche-Giffart, rendit aveu à messire Georges Hector, chevalier, seigneur de Tirpoil, pour ce qu'elle tenait de lui au Petit-Senil, dans la mouvance de la seigneurie de la Remonière, et René de St-Offange, chevalier, seigneur de St-Offange et de la Frapinière, lui donna aussi aveu et dénombrement le 17 septembre de la la même année, pour le lieu de la Beraudière et autres tenements mouvants de la seigneurie de Tirpoil. Georges Hector et Antoinette Buget des Landes vivaient encore en 1662, et laissèrent deux enfants :

1° Louis, Ier du nom, qui suit ;

2° Louise Hector, mariée, par contrat du 7 février 1658, passé devant Louis Charon, notaire à Angers, avec messire Louis

Jamineau (1), chevalier, seigneur de la Coudraye, fils d feu messire René Jamineau, chevalier, seigneur de la Cou draye, et de dame Françoise de Saint-Jouin.

IX. Louis Hector, Ier du nom, chevalier, seigneu de Tirpoil, de la Remonière, etc., fut connu du vi vant de son père sous le nom de *seigneur de la Ton nière*. Il épousa, par contrat du 30 octobre 1662 passé en la maison seigneuriale de la Roche-Theve nin, paroisse de la Guyonnière, devant Bousseau notaire, Susanne Thevenin, dame de la Guyonnière fille de feu haut et puissant seigneur messire Chris tophe Thevenin (2), chevalier, seigneur de la Roche Thevenin, de la Guyonnière et autres places, et d dame Susanne Chasteau. Louis Hector ayant été as signé lors de la recherche générale des faux nobles fut déchargé de toutes poursuites par désistemen signé Cohade, donné à Chinon le 12 octobre 1666 d'après la vérification de ses titres de noblesse. I laissa trois fils et une fille :

Thevenin gueules au léopard d'argent.

1° Louis, IIe du nom, dont on va parler ;

2° Felix Hector ;

3° Louis-Charles Hector de Tirpoil, seignenr de la Chefre tière, en Poitou. Il entra dans la marine, et fut tué en 1731, dans une campagne qu'il faisait en Canada, su le vaisseau du roi commandé par M. de Sévigné. Il étai enseigne des vaisseaux du roi. Il avait épousé à la Martini que Marie-Madelaine *de Raguiène*. Il laissa de ce ma riage :

A. Jean-Charles, comte d'Hector, lieutenant-géné ral des armées navales, grand'croix de l'ordre d St.-Louis, etc., né le 21 juillet 1721. Entré dan la marine comme garde du pavillon le 1er janvie 1741, il fut fait aide d'artillerie en 1746, et lieu tenant de vaisseau en 1756. Il fut chargé con jointement avec le chevalier de Ternay de sorti

---

(1) Jamineau : de gueules; au lion d'argent, surmonté de 2 tou terelles du même.

(2) Les Thevenin, seigneurs de la Roche-Thevenin, de Sallidie et de Beauchaigne, sont d'ancienne noblesse et bien alliés, entr autres aux maisons de Chessé, Dorin de Ligné, de Barillon, d Prevost de Beaulieu, du Vau de Chavaignes, etc.

de la Vilaine les vaisseaux qui s'y étaient réfugiés, après la perte du combat de Belle-Isle par le maréchal de Conflans (1759). Il s'acquitta avec succès de cette entreprise, que semblait rendre impossible la présence continuelle d'une escadre anglaise, mouillée à l'entrée de la rivière. Aussitôt que sa mission fut terminée, il se rendit à Versailles, où il fut présenté au roi. Le comte d'Hector fut nommé capitaine de vaisseau en 1702. Au combat d'Ouessant, sous le comte d'Orvilliers (1770), il faisait partie du corps de bataille, et commandait l'*Orient*, vaisseau de 74. Déjà il avait fait plusieurs campagnes comme capitaine de vaisseau. Il fut nommé successivement chef d'escadre le 4 mai 1779; commandant en chef de la marine à Brest le 1er février 1781; commandeur de l'ordre de St.-Louis le 14 mars suivant, et lieutenant-général des armées navales, le 14 août 1782 (2). Le 18 janvier 1792, M. Bertrand de Moleville, ministre de la marine, lui écrivit pour lui annoncer que, d'après la nouvelle organisation, il avait été nommé vice-amiral pour prendre rang du 1er janvier. Mais le comte d'Hector, à qui la marche des évènements imposait de nouveaux devoirs, refusa cette dignité, et quitta ses charges et emplois pour aller rejoindre à Coblentz les princes français, qui l'appelèrent au commandement du corps de la marine royale, formé d'officiers émigrés de cette arme. Après le licenciement de l'armée des princes, il se rendit en Angleterre, et reçut de l'empereur de Russie une lettre et des secours. En 1794, il forma un corps des anciens officiers de la marine française, sous le nom de régiment d'Hector. Ce corps fit partie de l'expédition sous les ordres du comte de Soulanges, lieutenant-colonel et beau-frère du comte d'Hector, qu'on retint en Angleterre sous différents prétextes, entre autres qu'en ce pays les colonels ne marchaient point avec leurs régiments. Ce ne fut que lorsqu'il faisait voile pour s'y rendre avec le comte d'Artois, qu'il apprit la catastrophe de Quiberon. Il resta en Angleterre jusqu'à sa mort, arrivée en 1809. Il avait été nommé grand'croix de l'ordre de St.-Louis par le roi Louis XVIII, le 8 février 1798. Il s'était marié deux fois : 1° avec Jeanne *Baron*, veuve de Philippe de la Haye-

---

(1) Mémoires historiques concernant l'ordre royal et milititaire de Saint-Louis, in-4°, 1785, p. 195.

Montbault, chevalier, seigneur de la Sevrie ; 2
avec Jacquette *de Kerouartz*, fille du comte d
Kerouartz (1), président au parlement de Breta
gne, et veuve de M. de Kerusoret, chef d'escadr
Le comte d'Hector n'a pas laissé d'enfants. Il ava
adopté Georges Hector de Tirpoil, son petit n
veu, qu'il institua son légataire universel;

B. Marie-Susanne-Charlotte Hector, mariée à so
cousin-germain René *Hector* ;

4° Madelaine Hector.

X. Louis Hector, IIe du nom, chevalier, seigneu de Tirpoil, de la Remonière, etc., entra en 168 dans la compagnie de cadets-gentilshommes com mandée par M. de Camont, lieutenant pour le roi a gouvernement de Longwy, suivant un certificat et u congé qu'il obtint de ce dernier, datés de Longwy les 2 avril et 1er juillet 1691. M. de la Mothe-Baracé marquis de Senones, commandant du ban de la no blesse du gouvernement d'Anjou et pays Saumurois certifia le service actuel sous ses ordres de Loui Hector, seigneur de Tirpoil, par acte daté d'Ange le 11 juin 1695. Le 22 août 1698, il eut acte (sign d'*Hozier*) de l'enregistrement de ses armes à l'armo rial de la généralité de Tours (1). Il épousa 1° pa contrat du 21 octobre de la même année 1698, pass devant Gaudin, notaire royal à Fontenay, Jeanne d de la Fontenelle, fille de Paul de la Fontenell écuyer, seigneur de la Viollière, et de dame Anto nette Durcot; 2° Elisabeth-Louise de la Clef, veuv de Claude le Magnain, écuyer, chevalier de l'ord de St-Louis, et fille d'Etienne de la Clef, écuye seigneur de Roquemont, et de dame Marie de Bri sac. Louis II avait partagé avec Félix, Louis-Charl (alors absent) et Madelaine, ses frères et sœur, pa acte passé devant Chasteau, notaire, le 8 mai 170 Il mourut avant l'année 1735, laissant de son premi mariage :

De la Fontenelle : d'azur, au croissant d'argent, cantonné de 4 étoiles d'or, et surmonté d'une 5e étoile du même.

De la Clef : d'or, à la croix de sable, chargée de 5 étoiles d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'un lion d'azur lampassé de gueules; aux 2 et 3 d'une rose de gueules.

---

(1) De Kerouartz : d'argent, à la roue de sable, accompagn de 3 croisettes du même. Ancienne maison de Bretagne, qui fait les preuves de cour en 1784,

(2) Voir cet armorial à la Bibliothèque du Roi, fol. 323.

1° Louis-Jean, qui suit;

2° René Hector, appelé le chevalier de Tirpoil, marié avec Marie-Susanne-Charlotte *Hector* Il était lieutenant au régiment deBresse, infanterie, en 1735. Sa destinée ultérieure est ignorée.

XI. Louis-Jean Hector, chevalier, seigneur de Tirpoil, de la Remonière, de la Gaubertière et autres places, épousa, par contrat du 2 octobre 1725, passé devant Pierre Barauger, notaire royal à Angers, Jeanne-Marie-Modeste le Roy, fille de Gabriel-Michel le Roy, sieur de la Maillée, et de défunte dame Charlotte François. Il partagea sous seings privés avec son frère René, par acte du 15 février 1735 et obtint, le 8 juillet 1744, un arrêt de la cour des aides de Paris, qui condamna à l'amende les habitants de la commune de Montilliers, pour l'avoir inscrit sur le rôle de leurs impositions. Louis-Jean Hector et Jeanne-Marie-Modeste le Roy, vivaient en 1776. Leurs enfants furent : LE ROY

1° Georges, IIe du nom, qui suit;

2° Jeanne-Modeste Hector de Tirpoil, morte sans alliance;

3° Marie-Louise-Gabrielle-Eléonore Hector du Plessis, mariée, par contrat du 11 janvier 1787, avec Louis-René-Marthe *Galichon de Courchamp* (1), chevalier, capitaine au régiment de Médoc, infanterie.

XII. Georges Hector, IIe du nom, chevalier, seigneur de Tirpoil, de la Remonière, de la Gaubertière, etc., fit, sous M. de Choiseul, la campagne de Canada, lorsque celui-ci y conduisit des troupes après la mort du marquis de Montcalm (1759). Il fut blessé au siége de Québec. De son mariage contracté le 9 septembre 1776, acte reçu par Macé et son confrère, notaires à Angers, avec Louise Burolleau de Fesle, dame de la Henrière, fille de messire Pierre-Louis Burolleau de Fesle, docteur et professeur de la faculté de médecine de l'université d'Angers, et de dame Clémence Theard, sont nés : BUROLLEAU DE FESLE :

---

(1) Galichon de Courchamp : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 merlettes d'argent.

1 Georges-Charles, dont l'article suit;

2° Clémence Hector de Tirpoil, qui n'a pas été mariée.

XIII. Georges-Charles HECTOR DE TIRPOIL, né le 1[illegible] mars 1781, prit le titre de comte à la mort du comt[e] d'Hector, lieutenant-général des armées navales, so[n] grand-oncle, qui l'avait adopté, et le destinait à l[a] marine. La révolution lui ayant fermé cette carrière il fut rejoindre le comte d'Hector en Angleterre. Il [a] épousé, le 24 octobre 1809, Pauline DE CAMBOURG fille de Barthélemi de Cambourg et de Pauline d[e] Jousbert, de ce mariage sont issus :

DE CAMBOURG de gueules, à 3 fasces échiquetées d'argent et d'azur de 2 tires.

1° Georges-Charles, comte Hector de Tirpoil, né le 19 janvier 1814;

2° Pauline-Clémence Hector de Tirpoil, mariée, le 3 juin 1833 avec Philippe-Joseph *le Clerc* (1), baron de Vezins.

---

(1) LE CLERC DE VEZINS : d'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêlure de sable, et cantonnée de 4 aiglettes d[u] même, becquées et armées de gueules.

C'est une branche de l'illustre maison *le Clerc de Juigné*, a[u] Maine et en Anjou, dont il existe des chartes des XIe et XI[I^e^] siècles dans le cartulaire de Marmoutier.

Cadres du *régiment d'Hector,* formé en Angleterre sous le commandement du comte d'Hector, lieutenant-général des armées navales pour faire partie de l'expédition de Quiberon.

Nota Quelques officiers ont échappé au désastre de Quiberon. Un grand nombre ont été tués dans le combat du 16 juillet 1794. D'autres, compris dans la capitulation de M. de Sombreuil, ont été fusillés contre la foi de cette capitulation. On les a designés par la lettre *f*.

Grades avant la révolution.	ÉTAT-MAJOR. MM.	Grades dans le régiment
Lieut.-général.	Le comte d'Hector,	Col.-command.
Chef d'escadre.	Le comte de Soulanges, *f*.	Lieut.-colonel.
Brigadier.	Le vicomte de Sainte-Riveul,	Major.
Cap. de vaisseau.	Froger, *f*.	Aide-major.
Lieut.de vaisseau.	Comte de Boiséon, *f*.	Id.
Id.	De Vanssay,	S.-aide-major.
Id.	De Beauregard, *f*.,	Id.
Comm.de la mare.	De Jouvencel,	Quart.-maître.
Lieut. de vaisseau.	Le chevalier de Beauregard, *f*.	Adjudant.
Id.	De la Trompliniére, tué.,	Id.
	Barré, *f*.,	1er chirurgien.
	Le Beau,	2e id.
	Fery,	3e id.
	L'abbé de Poulpiquet,	Aumônier.

CAPITAINES (1).

MM.

Le chevalier de Trécesson, tué., compagnie d'officiers.
Le chevalier de Lombard, tué., 1re compagnie de grenadiers.
Le chevalier de la Laurencie. tué., 2e compagnie de grenadiers.
Le comte de Locmaria, *f*., compagnie de fusiliers.

Le marquis de Senneville, *f*.,	id.
De Baudran, *f*.,	id.
Le vicomte de Bélizal, *f*.	id.
Le comte de Vaugiraud,	id.
Le baron de Suzannet,	id.
Le chevalier de Cillart, tué.,	id.
De Kerguern, *f*.,	id.
Le chevalier de Caux, tué.,	id.
De Paty, tué.,	id.
Le comte de Kerouartz.	id.
Froger de l'Eguille, *f*.,	id.
Saulnier de Mondevit,	id.
De Greslier, tué.,	id.
Le comte de Viart, tué.,	id.
Le comte de Saint-Pierre, tué.,	id.

(1) Les sept premiers capitaines étaient brigadiers de vaisseau, les neuf suivants capitaines de vaisseau, et les quatre derniers majors de vaisseau.

LIEUTENANTS (1).

MM.

Du Cluzel, *f.*
Dombideau, *f.*
Le comte de Moëlien.
Le baron de Menou, tué.
Le vicomte de Canillac.
De la Clochetterie, *f.*
De Trédern de Lezrec, tué.
De Fontaine-Mervé, tué.
De la Villeloais, tué.
Le vicomte de la Baume, *f.*
Maurville de la Funelière, tué.
Le chevalier de Colbert.
Carrey d'Asnières.
Hue de l'Erondel, tué.
De Carcaradec, tué.
De Portzamparc, tué.
Gigault de Bellefonds, tué.
De Tronjoly, tué.
De la Ferté, tué.
Le vicomte d'Aché.

MM.

Le baron du Pac de Bellegarde.
De Coataudon.
De Baraudin, tué.
De Kersabiec.
De la Barre du Laurent.
Du Plessis-Parscault.
De Coatudavel, *f.*
De Garat, tué.
Le chevelier du Trévou, tué.
Sarret de Grozon, tué.
De la Villevalette, tué.
Piquet de Mélesse, tué.
Le Veneur du Sieuru.
De Bouhier, *f.*
De la Corbinière, *f.*
Rogon, tué.
Le Roy de Chaumareix.
De la Roche-Saint-André.
De Charbonneau.

SOUS-LIEUTENANTS (2).

MM.

De Razilly.
De Montaut.
De la Voltais, tué.
D'Andigné.
De Cheux.
De la Fruglais.
De la Crochais.
De Coataudon.
De la Morélie.
D'Orsel, tué.
De Brie, *f.*
De Tremenec.
De la Guyomarais, tué.
De Kervert, tué.
Le comte du Brignon, *f.* (3)
Le vicomte de la Haye-Montbault, tué. (4)
Le chevalier du Quengo. tué (5)
D'Entrechaux.
Le chevalier de Kerouartz, tué.

MM.

De la Villegourio, tué.
De la Bonnelière.
Le Hellec, tué.
De Comblat, tué.
De Champclos, tué.
De Guiguerneau, tué.
Le chevalier du Bouexic, tué.
De Kerlerec, tué.
Puy de Verrines, tué.
Le Fort de Carneville, tué.
Le chevallier de Cillart, tué.
Dauzet.
De Royrand, tué.
De Caqueray, tué.
Géril du Paspeu, *f.*
Potier de la Chassagne.
Morel d'Escures.
Du Ruel.
De Gatigny.

---

(1) Les sept premiers étaient avant la révolution majors de vaisseau, les autres lieutenants de vaisseau.

(2) Ils étaient tous lieutenants de vaisseau avant la révolution, à l'exception des trois officiers ci-dessous annotés.

(3) Officier de la maison du roi.

(4) Capitaine de cavalerie.

(5) Officier de cavalerie.

DE LAUGIER,

Seigneurs d'Aurel, de Gargas, de Quinson, d'Esparron, de Colobrières, de Barras, de Villars, de Verdaches, de Chateauredon, d'Auzet, de la Javie, de Beaucouse. de Thoard, du Puy, de Bellecourt, etc., *barons et comtes* de Laugier, *au comté Venaissin, en Provence et en Lorraine.*



Armes: *d'argent, au lion de gueules.*
Couronne de comte.
Cimier : un lion issant de gueules.
Supports : deux lions de gueules.
Devise : Non fortior alter.

La maison de LAUGIER (dans les titres en latin *Laugerii*) d'ancienne chevalerie, a toujours tenu un rang distingué en Provence depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours.

Les historiens de ce pays, Nostradamus, Bouche, Ruffi, Papon, Colombi, Gassendi, Maynier de Saint-Marcel en font mention dans leurs ouvrages, et Barcillon de Mauvans, le critique le mieux informé des titres et prétentions des familles provençales, con-

vient que celle des Laugier, seigneurs de Villars, d
Verdaches et de Beaucouse, est noble de sang et d'o
rigine.

Les archives publiques en Provence, les cartu
laires des évêchés et abbayes de cette province, con
tiennent un grand nombre de chartes et de titre
relatifs aux auteurs de cette famille. On les voit d
douzième au quinzième siècle assister les comtes d
Provence dans leurs guerres et leurs expéditions. I
interviennent comme témoins à leurs traités, son
chargés par eux de négociations importantes et cho
sis pour arbitres des hauts intérêts qui partageaien
les princes en ces temps reculés. Depuis la réunio
de la Provence à la couronne, cette famille a toujour
servi les rois, ses nouveaux souverains, principale
ment dans la carrière des armes, et elle compt
un grand nombre des siens tués en combattant pou
la France.

Des diverses branches de cette famille, l'une, qu
possédait en partie la seigneurie et la ville de l'Isle
au comté Venaissin et quelques droits dans la terr
de Sault, s'est éteinte vers la fin du XIIIe siècle
Une autre, possessionnée dans la ville et vigueri
d'Apt y a fini dans le siècle suivant. La branche aîné
s'est continuée dans les seigneurs de Villars et d
Verdaches. Celle de Colobrières a fini vers 1600 e
celles de Beaucouse et du Puy se sont éteintes à l
fin du XVIIIe siècle. Enfin, la branche de Bellecour
qu'un mariage (1698) avait fixée en Lorraine, a sui
les princes de cette maison d'abord en Toscane, pu
en Allemagne. Toutes ces branches ont contract
de belles alliances, entre autres avec les maison
d'Agoult, *d'Alleman*, *d'Arbaud*, *d'Autric*, *de Ba
donenche*, *de Barras*, *de Baschi*, *de Bermond*, *d
Berre*, *de Castellane*, *de Chaix*, *des Ferres*, *d
Gombert*, *de Guiramand*, *de Laincel*, *des Miche
de Champorcin*, *de Pontevès*, *de Pontis-Verdache
de Puget-Saint-Marc*, *de Rémusat*, *de Richière
Montgardin*, *de Roux de Laric*, *de Servières*, *de l
Tour-du-Pin-Gouvernet*, etc., etc.

Les diverses preuves et maintenues de noblesse
our ceux de cette maison de 1430, 1667 et 1669,
n constatent la filiation depuis Raymond Ier de Lau-
er, qui suit.

I. Raymond DE LAUGIER (*Raymundus Laugerii*) Ier
u nom, chevalier, co-seigneur de l'Isle, né vers la
n du onzième siècle, est connu par diverses chartes
epuis 1131. On le voit intervenir, en 1133, avec les
igneurs et barons qui embrassèrent le parti de Ray-
ond-Berenger Ier, comte de Provence, dans la guerre
u'il fit à la maison de Baux, au sujet des prétentions
ue celle-ci élevait sur le comté de Provence, guerre
ui fut longue et qui partagea toute la noblesse du
ys. (*Histoire de Provence*, par César Nostradamus,
125; *Histoire de Provence*, par Bouche, t. II, p.
4). Raymond de Laugier est nommé le neuvième
rmi les barons et seigneurs qui prêtèrent serment
fidélité au jeune comte Raymond-Bérenger II,
ns la ville de Tarascon, au mois de février 1146 (1)
fut présent, en 1153 et 1155, à deux chartes d'ac-
rd entre le même Raymond-Bérenger II et le comte
Melgueil. Il eut, entre autres enfants :

1° Pierre, Ier du nom, qui suit;

2° Raymond de Laugier, évêque de Nice en 1162. (*Bouche*, t. II, p. 201; *Gallia christiana*, t. III, col. 1281);

3° Guillaume de Laugier de l'Isle. Il fut l'un des seigneurs provençaux qui souscrivirent le traité de paix conclu dans l'île d'Argence le 12 des calendes de mai (20 avril) 1176, entre Alfonse, roi d'Aragon, et Raymond, comte de Toulouse, traité par lequel ce dernier céda au roi d'Aragon ses droits sur les comtés de Provence et de Gévaudan, et les vicomtés de Milhau et de Carlat. (*Histoire de la Noblesse du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. IV, p. 82);

4° Pons de Laugier, nommé avec Guillaume d'Esparron, Isnard de Mormoiron, Pierre-Guillaume d'Albaron et plu-

(1) *Bouche*, t. II, p. 123. Cette réunion, à laquelle parurent
gentilshommes et seigneurs, est célèbre dans les annales de la
ovence, en ce qu'elle fut la première trace que l'on trouve dans
istoire de ce pays d'une convocation et assemblée des états.
rchives de la cour des comptes de Provence, *registre Perga-
norum*, fol. 48.)

sieurs autres seigneurs, parmi les témoins du testament fit Ermessende, comtesse de Melgueil, au château de laucène au mois de septembre 1176. (*Histoire de Lan doc*, par D. Vaissète, t. III, *Preuves*, col. 139). De de Laugier ou de Guillaume son frère, paraît être s une branche de la maison de Laugier qui a subsisté le comté de Nice jusqu'au XVI[e] siècle, et y possédai partie la terre de la Turbie, près de Monaco. N Riquetie, veuve de noble Raymond *de Laugier*, seig en partie du château de la Turbie se présenta le 31 let 1301 devant Hugues Guiramand, juge de Nice, faire pourvoir à la tutelle de Riquairet de Laugier fils, et à l'administration du domaine et de la seign du château de la Turbie, des cens et services dudit teau, et des biens meubles dudit mineur. Sur sa dem la tutelle fut déférée à noble Cécile, mère de ladite Riq et veuve de noble Riquet des Riquets, chevalier.

II. Pierre DE LAUGIER, I[er] du nom, chevalier, seigneur de l'Isle, est nommé parmi les barons e prélats qui prêtèrent serment de fidélité à Alfon comte de Provence, dans l'assemblée des états nus à Aix en 1173, et fut présent, en 1178, à l'h mage rendu au même prince par Guillaume, co de Forcalquier, au château de Sault. Il laissa trois

1° Guillaume I[er] du nom, dont on va parler;

2° Raymond de Laugier, chevalier, qui fut présent, en à l'hommage rendu au comte de Toulouse par le com Forcalquier, et assista, en 1202, au mariage d'An Bourgogne, dauphin de Viennois, avec Béatrix de F quier. (*Bouche*, t. II, p. 179);

3° Bertrand de Laugier de l'Isle, chevalier, mentionné ses frères dans un traité de 1195, relaté plus bas. Il f moin, en 1206, à une charte de Guillaume, comte d calquier, et de Bertrand son frère, portant concessi divers droits et priviléges en faveur de la ville et d glise d'Avignon. (*Arch. de la chambre apostoli Avignon*). Il fut père de deux fils :

A. Raymond de Laugier *dit* d'Apt. Le 4 des nones d let 1206, il fut présent avec son père à la cession fai consuls et à la ville d'Avignon par Guillaume-le-J comte de Forcalquier, de tous les droits qu'il pr dait sur leur ville, charte confirmative de leur mune. Raymond de Laugier, chevalier, rendit mage à Guillaume de Sabran, comte de Forcal le 12 des calendes de janvier (21 décembre) (*Histoire de la Noblesse du comté Venaissin*, t p. 32). Il laissa de dame *Mathée*, son épouse :

Guillaume de Laugier, citoyen d'Apt, énoncé fils de feu Raymond d'Apt, chevalier, dans l'acte de fondation d'un anniversaire pour ses père et mère qu'il fit dans l'église cathédrale d'Apt le 4 février 1267, acte reçu par Jacques Porcha, notaire, et passé en présence de Bertrand Bot, chevalier. (*Orig. en parchemin aux arch. de la famille*). Guillaume de Laugier eut deux fils :

a. Guillaume de Laugier, chevalier de la ville d'Apt. Le 5 avril 1350 il fit son testament devant Bertrand Etienne, notaire royal à Apt, par lequel il élit sa sépulture soit dans le cimetière de la cathédrale, soit dans l'église près de l'autel. Il rappelle la chapellenie fondée par noble Guillaume de Laugier, son père, et lègue 20 florins d'or pour les anniversaires de sa famille dans la cathédrale d'Apt. Il accrut la chapellenie fondée par noble Raymond d'Apt, son frère, et institua son héritier universel noble Raymond de Laugier, son fils, lui substituant ses sœurs Jacquette et Marguerite et au défaut de celles-ci et de leur postérité, Guillaume d'Autric, son petit fils, ainsi que François d'Apt, neveu du testateur, ces deux derniers substitués l'un à l'autre, chacun en la part égale à lui échue. Sa succession échéant à Guillaume d'Autric et à François d'Apt, il ordonna que sur ses biens ils fondassent deux chapellenies en la chapelle de Sainte-Agnès de la même cathédrale. Enfin, au défaut de ces derniers il leur substitua les enfants du seigneur Raymond de Barras dans la moitié de tous ses biens, et Berenger de Viens dans l'autre moitié. Parmi les témoins de ce testament on remarque noble Guillaume Raynard, Bernard de Saint-Saturnin et Guibert Cornuti, seigneur de Laincel. (*Grosse en parchemin délivrée après la mort de Bertrand Etienne par Jordan Maneti, notaire royal*). Guillaume de Laugier avait eu un fils et trois filles :

I. Raymond de Laugier, institué héritier universel de son père en 1350;

II. Jacquette de Laugier;

III. Marguerite de Laugier;

IV. Barasse de Laugier, mariée avec N.... *d'Autric*. Elle mourut avant son père, laissant un fils :

Guillaume d'Autric;

b. Raymond de Laugier, *dit* d'Apt, décé avant son frère aîné. Il eut pour fils :

François de Laugier, *dit* d'Apt. Son onc le substitua avec Guillaume d'Autri chacun pour moitié dans l'universalité ses biens;

B. Bertrand de Laugier de l'Isle. Il fut l'un des baro et chevaliers de Raymond-Bérenger IV, comte de Pr vence, qui se rendirent garants des statuts et capitul tions que ce prince fit avec la ville de Grasse, le juillet 1227. A la mort de Raymond-Bérenger I (19 août 1245), Béatrix, sa quatrième fille, se mit possession de ses états comme son héritière testamen taire. Mais le roi saint Louis fit marcher une a mée pour se saisir de la Provence au droit de la rei Marguerite, sa femme, sœur aînée de Béatrix, et comte de Toulouse, Raymond VII, à qui Béatrix ava été promise, leva également des troupes pour faire v loir ses prétentions. La guerre paraissait imminent Romée de Villeneuve, grand sénéchal de Provenc sut l'éviter, en faisant traiter secrètement le maria de Béatrix avec Charles d'Anjou, frère du roi sai Louis. Bertrand de Laugier fut l'un de ceux que grand sénéchal envoya auprès du roi pour suivr cette négociation. Elle eut un entier succès, et le ma riage s'accomplit le 19 janvier que l'on comptait en core 1245. (*Art de vérifier les Dates*; *Histoire de l principale Noblesse de Provence*, par de Maynier in-4°, p. 179; *Histoire de saint Louis*, par le mar quis de Villeneuve-Trans, t. II, p. 70; *Archives d la Tour du Trésor, à Aix*).

III. Guillaume DE LAUGIER, Ier du nom, chevalier, co-seigneur de l'Isle et de Sault, fut l'un des arbitres qui contribuèrent, au mois de juillet 1191, à la convention faite entre Guillaume V, comte de Forcalquier, et Alfonse II, comte de Provence, au sujet de la succession de la maison de Forcalquier. (*Hist. de la noblesse du comté Venaissin*, t. IV, p. 82). Au mois de juillet 1193, Guillaume de Laugier de l'Isle fut choisi parmi les barons de Provence, avec Pierre de Lambesc, pour être garants de la promesse de mariage entre Alfonse II, comte de Provence et Garsende de Sabran, petite fille et héritière de Guillaume, dernier comte de Forcalquier. Six châteaux

furent remis entre les mains de ces deux seigneurs pour caution de l'exécution du traité, savoir les châteaux de Vitrolles, de Montjustin et d'Aubignosc par le comte de Forcalquier, et les châteaux de Raines, *de Ozeda* et *de Cananellas* par le comte de Provence. En cas qu'il s'élevât quelques contestations sur ce traité, les deux princes s'en remettaient à l'arbitrage de l'archevêque d'Aix, de Guillaume de Laugier, de Pierre de Lambesc et de Raymond d'Agoult. (*Bouche*, t. II, p. 173; *Archives du roi en Provence, armoire* Q, 4[e] *carré*). Guillaume de Laugier fut présent avec ses deux frères Raymond et Bertrand à l'hommage que Guillaume IV, comte de Forcalquier, rendit à Raymond VI, comte de Toulouse, en 1194, et l'année suivante ces trois frères, qualifiés chevaliers, furent témoins au traité de famille conclu entre ces deux princes. (*Histoire de Languedoc*, t. III, *Preuves, col.* 199; *Pithon-Curt*, t. IV, p. 82; *Archives de la cour des comptes d'Aix et de l'archevêché d'Embrun*, où l'on trouve plusieurs autres chartes où interviennent ces trois frères; *Archives ecclésiastiques de Provence, à Marseille*). Au mois d'octobre 1202, Guillaume de Laugier fut encore appelé comme témoin du traité de paix conclu à Manosque entre les comtes de Provence et de Forcalquier (*Archives de la cour des comptes de Provence*). Vers le même temps un différent s'était élevé entre le comte de Forcalquier et plusieurs grands vassaux qui refusaient de lui rendre hommage. Les parties remirent la décision de cette affaire à Raymond VI, comte de Toulouse; mais ce prince n'ayant pu y vaquer par lui-même, en avait donné la commission à Guillaume de Baux, Géraud Amic (de Sabran), Guillaume de Laugier de l'Isle, et Rostaing de Sabran, connétable du comté de Toulouse. Ces arbitres condamnèrent les seigneurs à rendre hommage au comte de Forcalquier, et après la mort de celui-ci à Alfonse, comte de Provence, son héritier comme époux de Garsende, sa fille. D'après la même sentence arbitrale, le comte de Forcalquier dut restituer aux seigneurs d'Agoult le château de Sorguette, et le comte d'Orange le châ-

teau de Boisset au comte de Forcalquier. (*Bouche*, t. II. p. 184; *Histoire de Languedoc*. t. III, p. 116; *Pithon-Curt*, t. III, p. 287, t. IV, p. 12, 82). Guillaume I de Laugier avait épousé Faydide D'AGOULT, qui lui apporta quelques droits dans la vallée de Sault. Il en eut trois fils :

D'AGOULT : d'or, au loup ravissant d'azur, lampassé et armé de gueules.

1° Guillaume de Laugier, co-seigneur de l'Isle et de Sault. Un procès existait entre Raymond d'Agoult, co-seigneur de Simiane, et Isnard d'Agoult d'Entrevennes, ses parents, au sujet des châteaux de Saint-Martin, de Bonnieux, de Voilet, de la Coste et de Simiane. A la mort de Raymond, une assemblée de parents fut convoquée à Manosque, au mois de février 1222 (*v. st.*) par Raymond-Bérenger IV, comte de Provence, à l'effet d'élire des tuteurs aux enfants mineurs dudit Raymond. L'assemblée, où assistaient Geoffroi de Trets (d'Agoult), Justas Baud, Dalmas de Rochemaure, Bérenger de Cavaillon et plusieurs autres parents et amis, nomma pour tuteurs : Latil, seigneur de Mormoiron et de Modène, chevalier ; Rican de Caromb et Guillaume de Laugier. (*Pithon-Curt*, t. II, p. 284.) Guillaume de Laugier mourut avant le 31 juillet 1237, époque à laquelle Raymond VII, comte de Toulouse, se trouvant à l'Isle en la maison dudit feu Guillaume de Laugier, accorda aux habitants de cette ville une charte qui les exemptait de toutes sortes de droits. (*Pithon-Curt*, t. IV, p. 218);

2° Isnard, qui a continué la postérité;

3° Mathieu de Laugier, qualifié chevalier d'Aurel, terre située dans la baronnie de Sault. Il est ainsi mentionné dans une transaction passée à Carpentras, dans le palais épiscopal, en 1254, entre Raymond d'Agoult, baron de Sault, et l'abbé de Saint-André-les-Avignon. Il eut un fils aussi nommé :

Mathieu de Laugier de Sault, chevalier. Celui-ci, par acte du 16 des calendes de décembre (16 novembre) 1272, passé devant Guillaume Augustin, notaire de messire Raymond d'Agoult, seigneur de Sault, acquit un pré situé dans la vallée de Sault, de Pierre et Guillaume de Montbrun. (*Orig. en parchemin*). Il paraît n'avoir eu que des filles (1) :

---

(1) Ce rameau a dû se continuer par un frère de Mathieu de Laugier. Meric de Laugier de Sault, fils et co-héritier de noble Emerigon de Laugier, de la ville de Sault, tant en son nom qu'en celui de noble Antoine de Laugier, son oncle, exerça la rétention d'un moulin situé à Sault et dépendant de la seigneurie majeure et directe, par acte passé devant Pierre Burdini, notaire à Apt, le 8 mars 1470.

A. Hélène de Laugier, mariée avec Guillaume II *de Laugier*, son cousin;

B. Sancie de Laugier de Sault, abbesse de Ste-Croix d'Apt en 1331. (*Gallia christiana*, t. I, col. 879).

IV. Isnard DE LAUGIER, damoiseau, co-seigneur de le, fit transport à Raymond d'Agoult, son parent, 1238, de la part de droits qu'il avait dans la terre Sault. (*État de la Provence dans sa noblesse*, par bbé Robert de Briançon, t. II, p. 266; *Dictionnaire torique*, par Moréri, édit. de 1759, t. VI, p. 194). 1248, Isnard de Laugier fut du nombre des seiurs et barons qui suivirent Charles d'Anjou, nte de Provence, lorsque ce prince accompagna roi saint Louis, son frère, à la Terre-Sainte. Isnard ait épousé Françoise DE PONTEVÈS, de laquelle il t, entre autres enfants :

DE PONTEVÈS : de gueules, au pont à 2 arches d'or, maçonné de sable

1° Bertrand, dont on va parler;

2° Guillaume de Laugier, chevalier, qui laissa, entre autres enfants :

A. Bertrand de Laugier, damoiseau de Cavaillon. Il fut témoin de la clôture de la réformation des statuts du comté Venaissin en l'assemblée tenue à Carpentras le 13 février 1338. (*Pithon-Curt*, t. III, p. 508);

B. Pierre de Laugier, qui rendit hommage au comte de Provence en 1339. (*Arch. de la cour des comptes d'Aix*, registre *Pergamenorum*, fol. 268);

3° Raymond de Laugier, qui fut présent avec d'autres seigneurs à une charte du 1 1 octobre 1289 relative à la police de la ville de Toulon. (Papon *Preuves de l'Histoire de Provence.*)

V. Bertrand DE LAUGIER, damoiseau, suivit, en 64, Charles d'Anjou, comte de Provence, à la conête du royaume de Naples. Il fut tuteur des ents mineurs de Raymond d'Agoult, ainsi que l'éace l'acte d'une donation que lui fit, en 1275, ard II d'Agoult d'Entrevennes, baron de Sault. 'abbé *Robert de Briançon*; *Moréri*). Bertrand de ugier avait épousé Agnès BOT, sœur de Raymond le Hugues Bot, évêques d'Apt, et fille de Bertrand t, chevalier, seigneur de Roquesalière, co-seigneur Saignon, et de Thibaude Isoard. Il en eut, entre res enfants :

BOT : de gueules, au château d'or, portillé, coulissé et ajouré de sable, et donjonné de 3 tours couvertes et girouettées aussi d'or.

1° Guillaume, II[e] du nom, qui suit;

2° Bertrand de Laugier, marié 1° avec Anne *de Laince* fille de Bérenger, seigneur de Laincel, de Romoules Saint-Martin, et de Raibaude d'Ongles; 2° avec N.. *Barras*. Il eut entre autres enfants ;

Du premier lit :

A. Guillaume de Laugier, écuyer d'Apt. Il est nom 27 juin 1321, dans l'acte de la curatelle de ses f déférée à noble Raymond de Barras, leur oncle. *rêt de la chambre des comptes de Lorraine*, de 1 Les frères de Guillaume, non nommés dans cet paraissent avoir été les sujets qui suivent;

Du second lit :

B. Elzéar de Laugier, qui fut l'un des seigneurs q reine Jeanne, comtesse de Provence, envoya, en vers le pape Clément VI, pour justifier cette pri du meurtre d'André de Hongrie, son premier (*De Maynier*. p. 179);

C. Raibaud de Laugier. Le 28 février 1356 il comme témoin à un réglement de compte fait Isnard Féraud, baron de Glandevès et Pier de Saint-Paul, damoiseau, co-seigneur de Cha au sujet de la terre de la Roche, qui avait appar feu noble Agoult de Laugier. (*Orig. en parche*

D. Hugues de Laugier, écuyer d'Aimar de Po comte de Valentinois. Il fut présent avec ce pr une investiture faite à Avignon, le 3 mai 136 Hugues Adhémar, baron de la Garde. (*Pithon-* t. III, p. 38);

3° François de Laugier, religieux du monastère de André-lès-Avignon et prieur d'Aspiran. Il transige les hommes du château de Penne touchant la dîme d transaction confirmée, en 1311, par Raymond de mont, évêque de Vaison. (*Gallia christiana*, t. I, col.

4° Joseph de Laugier de l'Isle, qui eut pour fils :

Jean de Laugier. (*Pithon-Curt*, t. IV, p. 82).

VI. Guillaume DE LAUGIER, II[e] du nom, cheval fut présent à l'hommage libre et volontaire que dit, en 1291, Isnard d'Agoult d'Entrevennes à C

(a) *De Laincel* : de gueules, à un fer de lance d'argent en b la pointe en haut.

les II d'Anjou, comte de Provence, pour la seigneurie de Sault et sa vallée. En 1293, Guillaume de Laugier, Pierre Adhémar et Alfant de Gordes, chevaliers, assistèrent à une assemblée tenue à Cavaillon, sur le fait de la dîme de l'évêque et du chapitre de la cathédrale. (*Pithon-Curt*, t. IV, p. 25). Le 26 novembre 1309, Guillaume de Laugier rendit hommage au roi Robert, comte de Provence, au nom et comme fondé de pouvoir de Sanchette de Laugier, à raison de la seigneurie de Saint-Affre, qu'elle tenait en fief. (*Archives du roi en Provence*). En 1310, Guillaume de Laugier accompagna le roi Robert lorsqu'il alla prendre possession du royaume de Naples. Au retour de ce voyage, il fut l'un des exécuteurs du testament qne révérend père en Dieu Hugues de Bot, évêque d'Apt, son oncle, fit devant Guillaume Robert, notaire à Apt. le 28 janvier 1317. (*Original en parchemin*). Guillaume de Laugier mourut en 1331. Il avait épousé, vers 1290, Hélène DE LAUGIER, sa cousine, fille de Mathieu de Laugier, chevalier, seigneur d'Aurel. Ils firent une fondation pieuse en l'église cathédrale d'Apt, et y érigèrent un mausolée pour servir à leur sépulture et à celle de leurs descendants. Ce tombeau se voyait encore en 1760, proche de la petite porte. (*Moréri*). Leurs enfants furent :

DE LAUGIER : d'argent, au lion de gueules.

1° Guillaume de Laugier, IIIe du nom, chevalier, seigneur d'Aurel et d'Esparron, terres pour lesquelles il fit hommage au roi Robert, comte de Provence, en 1331. (*Arch. de la cour des comptes de Provence*, registre *Pergamenorum*, fol. 268). Il mourut sans postérité peu après 1343. Noble dame *Rainarde*, sa veuve, vivait encore le 8 septembre 1376 ;

2° Raymond, IIe du nom, qui a continué la descendance ;

3° Pons de Laugier, }
4° Isnard de Laugier, } vivants en 1331.

5° Décane de Laugier, élue abbesse de Sainte-Croix d'Apt le 7 avril 1330 ;

6° Bérengère de Laugier, religieuse au même monastère.

VII. Raymond DE LAUGIER, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aurel, de Gargas, etc., rendit hommage

par procureur avec ses frères Pons et Isnard, à Robert, comte de Provence, pour la terre et seigneurie d'Allos, le 7 avril 1331. (*Arch. du roi en Provence*). En 1355, Raymond de Laugier fut avec un grand nombre de gentilshommes de Provence se réunir à Foulquet d'Agoult, baron de Sault, grand-sénéchal de ce pays, qui, à la tête de l'armée de la reine Jeanne, assiégea et prit le château de Baux, occupé par les troupes de Robert de Durazzo. En 1357, Raymond de Laugier, à la tête des arbalétriers, marcha avec les autres troupes levées en Provence, sous la conduite de Siméonis, contre les Tuchins ou Gascons. Ces bandes, provenant des débris de l'armée française après la bataille de Poitiers, parcouraient la Provence et y exerçaient toutes sortes de ravages on les chassa jusqu'en Lombardie, où elles furent se perdre. Raymond II de Laugier fonda à Apt la chapelle Sainte-Catherine. (*Cartul. de la cathédral d'Apt; de Maynier; écritures de Rostaing Albani notaire apostolique à Apt*). Par son testament du 2 août 1361, reçu par Bertrand Gale, notaire en cett ville, il fonda aussi une chapelle en l'église paroissiale de Gargas, et en réserva le droit de collation e de patronage à ses descendants. Il avait épous noble Decane DE RÉMUSAT, sœur de Pons, seigneu de Rosset, et fille de Guillaume de Rémusat, chevalier, seigneur de Rosset, et de dame Renommée d Sabran. (*Moréri*, t. VI, p. 194). Elle est ainsi rappelée dans un acte du 13 juin 1362, passé devant même notaire : *Relicta quondam nobilis domini Raymundi Laugerii, militis de Gargatio*. Ils ont laiss deux fils :

DE RÉMUSAT : d'azur, au chevron d'or.

1° Elzéar, Ie du nom, qui suit;

2° Louis de Laugier, damoiseau. Il a formé une branc dont était Huguette de Laugier, laquelle fit une fondati en la cathédrale d'Apt le 3 juillet 1527 (1).

(1) De cette branche était issu noble Louis de Laugier, Sisteron, qui eut pour fils Claude de Laugier, marié, par co trat du 13 mars 1449, passé devant Jacques Roux, notaire d'A

VIII. Elzéar de Laugier, Ier du nom, damoiseau, co-seigneur de Gargas, etc., succéda à son père en 1361. Lui et son frère Louis, qualifiés damoiseaux, transigèrent avec Pons de Rémusat, seigneur de Rosset, leur oncle, à cause de la succession de dame Renommée de Sabran, leur aïeule maternelle, suivant acte passé devant Rostaing Alamani, notaire à Apt, le 7 octobre 1378. (*Protocoles de ce notaire,* fol. 3, *verso*). En 1382, Elzéar de Laugier se réunit à Foulquet d'Agoult, vicomte de Reillane, grand sénéchal de Provence, avec quelques autres barons et gentilshommes qui furent, à la tête de leurs vassaux, au-devant de Louis d'Anjou, héritier de la reine Jeanne. Ce prince les reçut dans son armée avec reconnaissance et marcha avec eux contre les partisans de Charles de Durazzo, qui furent chassés des diverses places qu'ils occupaient en Provence. Elzéar fit ensuite partie, la même année, de l'armée que Louis d'Anjou conduisit en Italie pour délivrer la reine Jeanne, assiégée dans le château de l'OEuf par Charles de Durazzo, qui la fit périr. Après la mort de Louis I d'Anjou, Elzéar revint en Provence avec les débris de l'armée d'expédition que les maladies contagieuses avaient presque entièrement détruite. En 1386, il fut du nombre de ceux qui prirent les armes pour s'opposer aux progrès de Spinolis, chef du parti napolitain, et pour soutenir les intérêts du jeune Louis II et de la régente Marie de Blois, sa mère, contre Ladislas. Elzéar de Laugier donna une reconnaissance de 32 florins d'or au prieur de Gargas le 12 juillet 1389, et fut témoin, le 19 octobre de la même année, à un accord passé entre Giraud de Simiane et l'université d'Apt. Comme fils et héritier de messire Raymond de Laugier, chevalier, seigneur

---

pres, avec noble Agnès *de Bardonenche,* fille de noble Louis de Bardonenche, du lieu de Ventabren, et de noble Andrevette Gilli. (*Orig. en parchemin*). A cette branche appartenait aussi Baudouin de Laugier, père de Susanne de Laugier, mariée, vers 1690, avec Raymond *Brassier,* fils de Jean Brassier, damoiseau, et d'Isabelle de Ricci. (*Pithon-Curt,* t. I, p. 186).

de Gargas (1). Elzéar de Laugier nomma, le 20 juillet 1399, à la chapelle de Sainte-Catherine fondée par son père dans l'église de St. Pierre d'Apt. Il avait épousé Lucrèce DE SERVIÈRES, fille de Jean de Servières, écuyer. Il en eut quatre fils :

DE SERVIÈRES : d'azur, à 3 besants d'or, chacun surmonté d'une étoile du même.

1° Elzéar de Laugier, co-seigneur de Gargas, qui passa un bail à ferme le 23 octobre 1405, et renouvela le bail de plusieurs jardins à Gargas au profit de Jacques André et d'Alasacie, sa femme, par acte du 5 décembre 1408. Il vivait encore en 1411. Il avait eu, entre autres enfants:

Bertrand de Laugier de Gargas, mort avant son père, laissant de son mariage avec une dame nommée *Huguette* :

a. Guillaume de Laugier de Gargas, vivant en 1443;

b. Fanette de Laugier, mariée, 1° en la maison d'Elzéar de Laugier son aïeul, suivant l'acte de sa constitution de dot, passé devant Orban Bonnet, notaire, le 14 mai 1411, avec noble Elzéar *de Bermond*, fils de noble Bermond de Bermond, du lieu de Mesnerbes ; 2° suivant un autre acte de constitution dotale reçu par Tauleri, notaire d'Apt, le 22 juillet 1445, avec noble Guillaume-Martin *Corage*, fils de noble Jean Corage, acte dans lequel sont rappelés nobles Bertrand et Elzéar de Laugier, père et aïeul de Fanette, et où il est fait mention de Guillaume de Laugier, son frère, et de magnifique et puissant seigneur Bertrand-Rambaud de Simiane, chevalier d'Apt, seigneur de Cazeneuve et de Gargas (*Originaux*);

2° Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

3° Monet de Laugier, qui, de concert avec noble Louis de Laugier, son frère, fit l'acquisition d'une rente de deux florins d'or par acte du 7 octobre 1389;

4° Louis de Laugier.

IX. Jean DE LAUGIER, Ier du nom, damoiseau, fut seigneur de Quinson, de Colobrières et de Saint-Paul-le-Fougassier et co-seigneur de Thoard. Le 24 mai 1396, suivant acte passé devant Jacques Baus-

---

(1) C'est à Elzéar et non à Jean, son fils, comme le dit de Maynier (p. 180) que se rapporte la nomination de chevalier de l'ordre de l'Eperon par le roi Louis II, et le don que lui fit ce prince de la terre de Colobrières en récompense de ses services.

sand, notaire à Forcalquier (*Orig. en papier*), Foulquet d'Agoult, seigneur de Barret et de Saint Savournin, et Fanette d'Agoult, sa femme, baronne de Sault et dame de Forcalquieret, l'instituèrent leur fondé de pouvoir général dans toutes leurs terres et seigneuries, avec faculté d'aliéner leurs fiefs, de destituer et d'instituer leurs officiers, et généralement de faire tout ce qu'il jugerait nécessaire. Pour reconnaître les grands services qu'ils reçurent de Jean de Laugier (services qui méritaient, disent-ils dans la charte, des dons plus considérables), ils lui firent donation de la part qu'ils avaient dans la seigneurie de Thoard (1) pour laquelle il fit hommage à Louis II, comte de Provence, entre les mains de magnifique seigneur Jean de Tussey, grand-sénéchal de Provence, le 6 juin 1404. (*Archives de la cour des comptes d'Aix.*) La même Fanette d'Agoult, par acte reçu par Martin, notaire, le 5 septembre 1405, fit donation viagère de la terre et seigneurie de Saint-Paul-le-Fougassier, diocèse d'Aix, au même Jean de Laugier. Ce dernier avait épousé Jeannette d'Esparron, laquelle vivait encore en 1422. Il en eut, entre autres enfants :

D'ESPARRON : d'or, au pal de gueules, chargé d'une épée d'argent dans son fourreau entouré de son baudrier de sable.

1° Louis, Ier du nom, qui suit;

2° André de Laugier, seigneur de Colobrières et co-seigneur de Thoard, vivant en 1430. Il eut, entre autres enfants :

Honoré de Laugier, seigneur de Colobrières et d'Esparron, reçu avocat-général au parlement de Provence, le 20 juillet 1502. Il avait épousé Marguerite *de Matheron* (a) dont il eut, entre autres enfants :

a. Antoine de Laugier, seigneur de Colobrières, conseiller, puis président au parlement de Provence. De lui sont issus :

I. Pierre de Laugier, seigneur de Colobrières, qui a laissé de son mariage avec Catherine *du Puget* une fille :

---

(1) La famille possède encore cette terre.

(a) *De Matheron* : d'azur, à une voile enflée d'argent, le vent venant de l'angle dextre, attachée à une antenne ou vergue d'or, liée de gueules, surmontant un rocher d'argent, issant d'une mer de pourpre.

Anne de Laugier, mariée, le 30 avril 1589, avec Claude *de Raymond* (a), seigneur d'Eoux, fils de Scipion de Raymond, seigneur d'Eoux, et d'Isabelle de Villeneuve-Vauclause. (*Quartiers des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, langue de Provence*, t. I, p. 512);

II. Honoré de Laugier, reçu conseiller au parlement de Provence en 1554;

III. Honorade de Laugier, mariée, le 18 février 1540, avec Louis *de Gombert* (b), seigneur de Dromont, de Saint-Geniès, etc.;

b. Marguerite de Laugier, mariée, le 23 juillet 1523, avec Honoré *d'Arbaud* (c), seigneur de Bargemont, conseiller, puis maître rational en la cour des aides de Provence. Ce rameau de Colobrières portait l'écu de Laugier entouré d'*une bordure engrêlée de gueules*. A son extinction, la terre de Colobrières passa dans la famille de Carbonel. Marguerite de Carbonel la porta en mariage, vers 1615, à Pierre de Margalet. Leur fille unique, Madelaine de Margalet, épousa, en 1641, Charles de Saqui, dont les descendants ont été depuis seigneurs de Colobrières.

X. Louis DE LAUGIER, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Thoard, servit sous le roi René, comte de Provence. Le 10 avril 1419, puissant homme Pierre Tartone, de Thoard, se reconnut, lui et ses successeurs, homme-lige d'André et Louis de Laugier, fils de feu Jean de Laugier, seigneur de Thoard, à raison des héritages, cens, maisons, etc. qu'il tenait sous leur directe et seigneurie. (*Arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, de* 1773). Louis et André de Laugier, obligés, en 1430, de faire preuve de leur ascendance, l'établirent jusqu'à Raymond de Laugier, vivant en 1131. Cette pièce, déposée aux ar-

(a) *De Raymond d'Eoux* : d'or, à 3 fasces d'azur, la dernière abaissée sous trois aiglettes de sable.

(b) *De Gombert* : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la tour donjonnée de 3 pièces d'or, le donjon du milieu supérieur.

(c) *D'Arbaud* : d'azur, au chevron d'argent; au chef d'or chargé d'une étoile de gueules.

chives du comté de Provence, porte pour titre *Generatio nobilium Laugeriorum.* L'abbé Robert de Briançon, en citant ce fait (t. II. p. 266), ajoute que si tous les autres gentilshommes de la province avaient été soigneux de faire de même, on n'aurait pas tant de peine à dresser leur généalogie. En 1438, Louis de Laugier accompagna le roi René au royaume de Naples et le suivit dans toutes ses expéditions. Il avait épousé, en 1429, Catherine DE GUIRAMAND, fille de Marcellin de Guiramand, premier consul d'Aix et procureur du pays de Provence. En 1443 et 1444, les habitants de Thoard firent hommage à Louis et André de Laugier, et en 1454, Louis fit hommage au roi René pour les terres qu'il possédait en Provence. Louis eut pour fils unique, Antoine, qui suit.

DE GUIRAMAND : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au faucon de sable, longé et grilleté de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à 3 pals d'or : à la cotice de sable brochante sur les pals.

XI. Antoine DE LAUGIER, damoiseau, qualifié noble et généreux homme, seigneur de Thoard et de Barras du chef de sa femme, épousa, par contrat du 10 novembre 1448, passé devant Vincent Martin, notaire à Thoard, Romaine DE BARRAS, fille unique de Barras de Barras, et de Catherine de Gérin (1). Dans ce contrat, Antoine est dit agir du consentement de noble Louis de Laugier, son père, et de noble André de Laugier, son oncle. Le 11 janvier que l'on comptait encore 1448 (*v. st.*), Antoine de Laugier rendit hommage au roi René pour les terres à lui échues par son mariage. Il y est qualifié damoiseau (*domicellus*) et énoncé majeur de quinze ans et mineur de vingt-cinq. Tannegui du Chastel, prévôt de Paris et grand-sénéchal de Provence, qui reçut cet hommage au nom du roi René, confirma à Antoine de Laugier

DE BARRAS : fascé d'or et d'azur.

(1) Catherine de Gérin, fille unique de noble Isnard de Gérin, co-seigneur du château de Thoard, fut le dernier rejeton de cette ancienne famille, laquelle possédait la seigneurie de Thoard depuis l'an 1099. Catherine de Gérin épousa, par contrat du 1er février 1421 (*v. st.*), passé devant Pons Hermini, notaire à Digne, noble homme Barras de Barras, fils de feu noble Raymond de Barras, seigneur du château de Barras, auquel elle transmit ses droits sur la terre de Thoard. (*Orig. en parchemin*).

et à Romaine de Barras toutes les grâces, donations, franchises, etc., accordées à eux et à leurs prédécesseurs par les comtes et comtesses de Provence, Raymond-Bérenger, Charles Ier, Charles II, Robert, Louis Ier et Jeanne, Marie, aïeule paternelle de René, Louis II, son père, et Louis III son frère. Parmi les témoins présents à cet hommage, on remarque l'évêque de Fréjus et Jacques de Forcalquier, seigneur de Céreste. (*Arch. de la cour des comptes de Provence*). En 1460 et 1475 les habitants de Thoard rendirent hommage à Antoine de Laugier. Ce seigneu suivit le duc de Calabre, fils du roi René, avec plusieurs autres gentilshommes de Provence. Il fit parti de l'armée composée de provençaux, de lorrains e d'angevins qui, en 1468, alla dans le royaume d'Aragon ; et l'année suivante, il se signala à l'affaire où l prince Ferdinand fut défait. Antoine de Laugie avait des vassaux nobles liges dans la seigneurie d Thoard. Par charte du 12 juin 1467, il réduisit d son propre gré des vassaux liges de ce lieu en simple hommageables (1). Il fut autorisé, par lettres patentes du 15 mars 1484, à construire à Thoard une ma son forte (château) avec donjons, tours et fossés, à ouvrir une porte de secours aux murs de la vill (*Arch. de la cour des comptes de Provence*). Le juin 1491, suivant acte reçu par Gaudemar, notaire Antoine de Laugier transigea avec noble Louis d Barras, son parent, chambellan du roi Charles VII Des lettres de ce monarque, de l'année 1493, confir ment les priviléges déjà mentionnés en faveur d noble et généreux homme Antoine de Laugier, et d noble et généreuse dame Romaine de Barras, s femme. Ces époux firent donation de leurs biens leurs fils, par acte du 4 juin 1499. Antoine mour en 1512. Ses enfants furent :

1° Pierre, IIe du nom, qui a continué la branche aînée, dont l'article suit;

---

(1) Les autres co-seigneurs de Thoard, nobles Elzéar Férau Elzéar de Barras et Thadée de Baschi donnèrent des chartes se blables.

2° Louis, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE BEAUCOUSE rapportée ci-après ;

3° Elzéar de Laugier, protonotaire du saint siége apostolique et sacristain de l'église cathédrale de Digne. Par acte du 9 décembre 1525, reçu par Blaise Bastel, notaire à Digne, il fonda la chapelle de Sainte-Catherine, en la cathédrale de Digne, et en laissa le droit de patronat par moitié à ses deux frères et à leurs descendants. (*Protocoles de Bastel*, fol. 1515; *Cartul. de Digne*).

BRANCHE DE VILLARS.

XII. Pierre DE LAUGIER, IIe du nom, seigneur de 'hoard, de Barras et de Villars, fut du nombre des arons et seigneurs qui rendirent hommage à Chares III, comte de Provence, en 1480. (*Arch. de la our des comptes d'Aix*). Il épousa, par contrat du 8 oût 1482, passé devant Jean Isnard, notaire à Montardin (*Orig. en parch.*) Jeanne DE RICHIÈRE(1) fille de eu Antoine de Richière, écuyer, seigneur de Montardin au diocèse d'Embrun. Le vice-légat d'Avignon ccorda une bulle d'indulgences, le 7 mars 1502, our nobles Antoine de Laugier et Romaine de arras, sa femme, ainsi que pour leurs fils Pierre, ouis et Elzéar, pour Jeanne de Richière, épouse e Pierre, et pour Jacquette de Guiramand, épouse e Louis. (*Arch. de la chambre apostolique à Avinon*). Pierre de Laugier transigea avec noble Louis e Laugier, son frère, par acte du 15 janvier 1508 *v. st.*) reçu par Gaudemar, notaire, et mourut avant 4 mai 1518. Ses enfants furent :

1° Louis, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Antoine de Laugier, co-seigneur de Thoard, qui servit le roi Louis XII dans ses guerres d'Italie. Il fit son testament devant Gaudemar, notaire à Digne, le 29 avril 1543. Catherine *de Laincel*, sa veuve, fit le sien devant le même notaire le 25 mai 1546. (*Originaux*). Leurs enfants furent :

A. Gaspard de Laugier, mineur 1551. Il transigea, le

(1) La dot de Jeanne de Richière fut reconnue par ses oncles, ierre de Richière, doyen de Die, et noble Jean de Richière, igneur de Montgardin, par acte passé devant Pierre Gravilli, otaire à Thoard, le 8 mai 1487. (*Orig. en parchemin*).

29 août 1569, uni à Louis II de Laugier, son oncle avec Pierre et Elzéar de Laugier de Beaucouse. Gaspard épousa Yolande *de Barras*, dont il eut :

a. Melchior de Laugier, } morts jeunes;
b. Louis de Laugier, }

c. Catherine de Laugier, mariée au seigneur d Sencoules et d'Aiguines;

B. Melchior de Laugier, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem;

C. Françoise de Laugier, dame en partie de Thoard mariée, le 9 avril 1549, avec Melchior *d'Arbaud* seigneur de Bresque;

D. Jeanne de Laugier, mariée avec Antoine *de Berre* (a seigneur de Saint-Julien, fils de Louis-Raymond d Berre, co-seigneur de Thoard, et de Sancette d Grasse de Bormes. (*Quartiers des chevaliers de Sain Jean de Jérusalem, langue de Provence*, t. I, fol. 92

E. Douce de Laugier, mariée avec Antoine *de la Mot te* (b), écuyer, seigneur de la Motte du Caire. (*Ibi* fol. 397);

3° Marcellin de Laugier, nommé sacristain de la cathédra de Digne par bulle du pape Jules III des calendes d'o tobre 1513. (*Maintenue de noblesse du* 24 *mars* 1667);

4° Jeanne de Laugier, mariée, vers 1520, avec Raymond *Puget*, co-seigneur de Chasteuil, fils d'Antoine de Puge seigneur de Chasteuil, et de Philippe de Perussis.

DE PONTIS : de gueules, à un pont à 2 arches d'argent sur une rivière du même.

XIII. Louis DE LAUGIER, II[e] du nom, seigneur d Thoard, de Barras, de Villars, de Verdaches et de Javie, reçut un hommage le 4 juillet 1520. Il obti des lettres du roi François I[er], le 17 mars 1536, po épouser Françoise DE PONTIS, héritière de Verdache âgée seulement d'environ neuf ans. Louis II d Laugier est dit dans ces lettres patentes : « Bie qualifié de sa personne, de bonne race et ayant d biens compétemment. » Françoise de Pontis était fil de feu Antoine de Pontis, seigneur de Verdaches, de dame Catherine de Raffé, remariée alors av François de Vintimille, seigneur de Montpezat. I

(a) *De Berre* : d'azur, à la bande d'or.

(b) *De la Motte du Caire* : de gueules, au léopard lionné d' une fasce d'azur, brochante sur le tout; au chef d'or, chargé d'u aigle de sable.

contrat de leur mariage fut passé le 26 avril 1537, devant Blaise Bastel, notaire à Digne. (*Originaux*). Louis de Laugier, Antoine, son frère, et Pierre de Laugier, leur cousin, reçurent une reconnaissance le 6 février 1542 (*v. st.*) passée devant Gaudemar, notaire. Messire Louis de Laugier, tant en son nom qu'en ceux de messire Marcellin de Laugier, son frère, sacristain de l'église cathédrale de Digne, et de Gaspard de Laugier, leur neveu, partagea, le 14 septembre 1551, avec Pierre et Elzéar de Laugier, père et fils, le fief des hoirs de Claude Tartone, acte par lequel on voit que Louis et Marcellin de Laugier et et Gaspard, leur neveu, étaient seigneurs pour moitié des terre et seigneurie de Thoard, et Pierre et Elzéar de Laugier, seigneurs pour l'autre moitié. (*Arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, de* 1773). Françoise de Pontis survécut à Louis II de Laugier. Elle fit son testament le 31 mai 1589 en faveur de Jacques, son fils, qui suit.

XIV. Jacques DE LAUGIER, écuyer, seigneur de Villars, de la Javie et de Verdaches, terre dont il porta le nom, fut capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied (1), à la tête de laquelle il fut tué devant Digne (2), pendant les guerres de la ligue, en 1591. (*De Thou; de Maynier; Artefeuil*, t. II. p. 57). Il avait épousé, le 13 octobre 1582, Lucrèce DE VERDILLON, dame de Châteauredon, fille de Jacques de Verdillon, seigneur de Châteauredon, et de Louise de Bagaris. Il laissa un fils, Jean, IIe du nom, qui suit.

DE VERDILLON: d'azur à une herse sarrasine d'argent, au lion issant du même surmonté d'une étoile d'or.

XV. Jean DE LAUGIER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Thoard, de Villars, de Verdaches, de la

(1) Il y eut un arrêt rendu au conseil le 21 mai 1619, entre ses héritiers et la commune de Courbons, à raison des contributions que cette commune avait fournies à la compagnie de 100 hommes de pied de Jacques de Laugier. (*Maintenue de noblesse du* 10 *octobre* 1667).

(2) On lit ailleurs qu'il fut tué au siége de Sisteron. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il fut enterré dans l'église de Notre-Dame-du-Bourg à Digne.

Javie, de Châteauredon, etc., né en 1591, conseill du roi, lieutenant principal des submissions au siég de Digne, épousa, par contrat du 29 juin 1614, Jeann DE ROUX (des seigneurs de Pérusse et de Courbons fille d'Honoré de Roux, seigneur de Chaudon, et d Marguerite de Foissard de Saint-Jeannet. Jean d Laugier fit deux testaments les 2 décembre 1647 e 12 juin 1669 (1) le dernier devant Salete, notai royal de Mezel, révoquant les dispositions du préc dent. Ses enfants furent :

DE ROUX : d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une colombe essorante d'argent, et en poin- d'un lion d'or.

1° Honoré, Ier du nom, qui suit;

2° Louis de Laugier, baptisé le 10 juin 1627, chevalier d l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ses preuves littéral et testimoniales furent faites à Digne les 23, 26 et 28 se tembre 1643, pardevant Claude de Thezan Venasqu commandeur de la Selve, et Gaspard de Romieu, chev lier du même ordre, commissaires députés. (*Orig. aux a chives de la famille ; Quartiers des chevaliers de Sain Jean de Jérusalem, langue de Provence*, t. I, p. 435). fut nommé lieutenant le 9 septembre 1650, puis capitai au régiment d'Auvergne, et fut tué au siége de Pavie;

3° Balthazard de Laugier, protonotaire du saint siége apo tolique en 1663 et prieur de Colmars. (*Arch. ecclésiastiqu de Provence*);

4° Madeleine de Laugier, épouse de César *de Bandol*, seigne du Castelar;

5° Catherine de Laugier, religieuse ursuline à Digne.

---

(1) Il résulte des deux testaments de Jean II de Laugier, ma de Jeanne de Roux, qu'il n'avait eu que les seuls enfants énonc à son article ci-dessus. Contrairement à ces actes authentiques, u sentence du sénat royal de Turin, du 10 mai 1783, a admis comm provenu du mariage dudit Jean de Laugier avec Jeanne de Rou un autre Jean de Laugier, né le 4 mai 1617, qualifié seigneur d Verdaches, marié, le 1er septembre 1645, avec Thérèse de Pont de Rousset, et qui testa le 4 décembre 1659. Ce Jean de Laugie auteur d'une famille établie en Piémont, est entièrement étrang à la maison de Laugier, seigneurs de Villars, de Beaucouse et d Puy, en Provence, et le comte Louis-Antoine de Laugier-Villa chef de cette maison, a protesté, en 1783, contre le rattacheme que le sénat de Turin enavait fait à sa famille, et contre la g néalogie publiée cette même année en conséquence de cette se tence mal fondée, sous ce titre : *Genealogia della famiglia d Laugier, originaria di Provenza*, etc., in-fol. de 32 pages; T rino dalla stamperia di Giammichele Briolo.

6° N.... de Laugier, mariée à N.... *d'Alleman* dont est née : Marguerite d'Alleman, épouse de Louis *de Verdillon*, co-seigneur de Châteauredon. Jean de Laugier, aïeul de cette dame, lui fit un legs par son testament de 1669.

XVI Honoré DE LAUGIER, Ier du nom, chevalier, seigneur de Thoard, de Villars, d'Auzet, de Verdaches, de la Javie et de Châteauredon, est nommé dans un ordre de S. A. le cardinal duc de Vendôme, gouverneur de Provence, du 9 mai 1662, portant défense de chasse et de port d'armes dans le ressort de Digne sans sa permission ou celle dudit noble Honoré de Laugier. (*Maintenue de noblesse du* 11 *octobre* 1667). Dans cette maintenue de noblesse, commune à Jean de Laugier, son père, et à lui, ils furent reconnus issus de noble race et lignée, et la généalogie de 1430, constatant leur descendance de Raymond de Laugier, chevalier, qui vivait en 1146, y fut visée. (*Archives du roi en Provence*). Honoré de Laugier fut marié deux fois : 1° par contrat du 7 septembre 1642, signé Fournaire, avec Isabeau DE PUGET, fille de Hubert de Puget (des barons de Châteauneuf,) seigneur de Saint-Marc et de Marguerite de Villeneuve; 2° avec dispense de Rome du 22 décembre 1657, et par contrat du 17 janvier 1658, passé devant Belisle, notaire à Calian, avec Marguerite DE RAFFELIS, morte sans enfants, fille de Balthazard de Raffelis, et de Françoise de Villeneuve-Tourrettes, dame de Calian. Le 21 décembre 1675, Honoré de Laugier fut un des députés du corps de la noblesse de Provence pour la révision des comptes (*Procès-verbaux de* 1675). Ses enfants furent ;

DE PUGET : d'argent, à une vache de gueules sommée entre les cornes d'une étoile d'or (à enquerre).

DE RAFFELIS : d'azur, à 3 chevrons d'or.

Du premier lit :

1° Hubert, qui suit;

2° Jean-François de Laugier, prieur de Colmars au diocèse de Senez ;

3° Marc-Antoine de Laugier, baptisé à Châteauredon le 16 octobre 1648, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ses preuves furent faites à Digne, le 27 février 1662, pardevant Jean de Castellane-Majastres, commandeur de Saint-Blaise de Monts, et Gaspard d'Agoult-Olières, chevalier du même ordre, commissaires députés. (*Orig. aux*

archives de la famille; Quartiers des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, langue de Provence, t. I, p. 436). Il fut tué au service, en 1676, étant capitaine au régiment Royal-des-Vaisseaux;

4° Louis-Maxime de Laugier, seigneur de Fonville, capitaine au régiment de Normandie, tué au service;

Du second lit :

5° Jean de Laugier, docteur en théologie;

6° Marguerite de Laugier, } religieuses.
7° Claudine de Laugier, }

XVII. Hubert DE LAUGIER, chevalier, seigneur de Villars, de Verdaches, d'Auzet et de Châteauredon, né à Digne le 3 avril 1645, d'abord page du duc de Mercœur (depuis duc de Vendôme, gouverneur de Provence), entra au service comme enseigne dans le régiment de Vendôme où il devint capitaine. Il suivit le duc de Beaufort dans l'expédition de Candie en 1662, fut nommé capitaine d'une compagnie dans le régiment de Saluces par provisions du 18 mai 1673 et mourut au service le 16 avril 1681. Il avait épousé, le 30 novembre 1679, Elisabeth DE CASTELLANE, fille de Louis de Castellane, seigneur de Majastres, et de Renée de Salla de Montjustin. Ils ont eu pour fils unique Honoré, II du nom, qui suit.

DE CASTELLANE : de gueules, à la tour d'or, sommée de 3 tourelles du même, celle du milieu supérieure.

XVIII. Honoré DE LAUGIER, IIe du nom, chevalier, baron de Laugier, seigneur de Villars, d'Auzet et de Châteauredon, né le 7 novembre 1680, commença à servir, en 1703, en qualité de volontaire au régiment de Vienne, cavalerie, dans la compagnie de M. de Saint-Floran, son oncle. Il se trouva au siége de Landau et à l'affaire de Spire. A la fin de cette campagne il fut nommé, par provisions du 16 avril 1704, au commandement d'une compagnie dans le régiment de Savines, infanterie. Il servit dans ce régiment jusqu'en 1714, passa à cette époque dans le régiment de Bourgogne, et de celui-ci, en 1722, dans le régiment de Flandre. Blessé d'un coup de bayonnette au blocus du fort Louis, il se retira du service avec commission de lieutenant-colonel et pension de

'état. Il était chevalier de l'ordre de St-Louis. Il fut lepuis lieutenant des maréchaux de France à Digne. l avait épousé, le 2 septembre 1715 Marie-Marguerite Pigault (1) fille de Guillaume Pigault, colonel le la milice et maire de Calais. De ce mariage sont provenus :

Pigault : d'azur, à la croix ancrée et gringolée d'argent.

1o Jean-François-Hippolyte, baron de Laugier-Villars, seigneur d'Auzet et de Châteauredon, né à Châteauredon le 11 juin 1717. Il fut nommé capitaine au régiment royal des Carabiniers le 12 avril 1745, fit avec distinction toutes les campagnes où ce corps se trouva, et fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis à l'âge de 26 ans pour un trait de bravoure. Le 3 octobre 1758 il fut nommé lieutenant des maréchaux de France à Digne, comme l'avait été son père. Le roi le maintint dans son titre de baron. Il mourut à Châteauredon, le 11 février 1789, sans postérité du mariage qu'il avait contracté, le 15 juillet 1751, avec Marie-Jeanne-Elisabeth *de la Croix* (a), fille de messire César-Marie de la Croix, conseiller du roi en ses conseils, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, ci-devant maître d'hôtel de madame la Dauphine, mère du roi, puis de la reine, intendant de justice, police et finances des Iles-du-Vent de l'Amérique, et de dame Geneviève-Elisabeth Lévy;

2° Louis-Antoine, qui a continué la descendance;

3° Marie-Élisabeth de Laugier, mariée à Joseph *de Boery* (b), seigneur du Puget de Rostan.

XIX. Louis-Antoine de Laugier, chevalier, comte de Laugier-Villars, né à Châteauredon, le 6 janvier 1727, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Il embrassa la carrière militaire, et entra officier dans le régiment d'Anjou. Il servit ensuite avec distinction dans les Indes orientales, ayant commandé l'artille-

---

(1) Sœur de Guillaume-Alexandre Pigault, seigneur de Saint-Tricot, dont le fils aîné, Guillaume-Antoine-Hippolyte Pigault, seigneur de Beymont et de Brouchamp, conseiller du roi, comte du palais de Latran, chevalier de l'Eperon d'or, épousa, en 1752, Anne-Marie-Louise-Antoinette de l'Epinoy.

(a) *De la Croix :* d'azur, à 3 croisettes d'argent. Cette famille a donné cinq maîtres en la chambre des comptes de Paris depuis Jean de la Croix, reçu le 4 septembre 1606.

(b) *De Boery :* d'or, au bœuf de gueules, passant sur un tertre de sinople.

rie partout où il s'était trouvé. Il mourut à Châteauredon, le 27 avril 1801. Il avait épousé, le 10 août 1766, Anne-Marguerite DES MICHELS DE CHAMPORCIN, née le 20 mars 1736, morte à Gagny, près Paris, le 15 avril 1817, à l'âge de 81 ans (1) fille de Henri des Michels de Champorcin, seigneur de Champorcin, de la Javie, de Chaudol, de Sainte-Colombe, etc. gouverneur de la ville de Digne, et de Therèse de Brouchier. De ce mariage est issu Louis-Henri qui suit.

DES MICHELS DE CHAMPORCIN : d'azur, au cor de chasse d'or, accompagné en chef, à dextre d'une croix de Lorraine du même et à sénestre d'une épée d'argent.

XX. Louis-Henri, comte DE LAUGIER-VILLARS, né à Digne le 7 février 1768, entra au service dans le régiment du Roi, infanterie, le 14 avril 1782 et servit dans ce corps jusqu'à son licenciement au commencement de la révolution. Au mois d'août 1791, il rejoignit l'armée de Condé et y fit les campagnes de 1792 et 1793 dans l'escadron du régiment du Roi. Il se distingua à l'affaire de Berscheim (décembre 1793), où il enleva, lui septième, une pièce de

(1) Elle avait été élevée à Saint-Cyr. Emprisonnée pendant la terreur, traduite au tribunal révolutionnaire et condamnée à mort, elle sut, par sa présence d'esprit, obtenir un sursis ; peu de jours après, elle dut sa vie à la journée du 9 thermidor. Elle avait cinq frères : 1° Pierre-Honoré-Thomas-Michel des Michels de Champorcin, né le 21 décembre 1716, baron de Champorcin, seigneur de la Javie, marié, le 12 décembre 1748, avec Charlotte-Hélène-Catherine de Gresillemont, dont il eut plusieurs enfants ; 2° Etienne-François-Xavier des Michels de Champorcin, né le 16 septembre 1721, évêque de Senez, puis évêque et comte de Toul, prince du Saint Empire romain, démissionnaire de son siége à l'époque du concordat, mort à Gagny, près Paris, le 19 juillet 1807, à l'âge de 86 ans, chanoine honoraire du chapitre de Saint-Denis ; 3° Louis-Victor des Michels de Champorcin, né le 4 octobre 1724, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, tué d'un coup de canon à bord du vaisseau *la Provence*, qu'il commandait au combat devant l'île de la Grenade, le 6 juillet 1779 ; 4° Henri-Jacques des Michels de Champorcin, né le 20 décembre 1727, officier dans les dragons de la Reine, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; 5° Gaspard-Chrysostôme des Michels de Champorcin, né le 12 avril 1733, officier au corps royal du génie.

canon (1). En 1794, il entra dans le régiment de hussards commandé par le duc de Choiseul-Stainville, et fit dans ce corps les campagnes de Flandre et de Hollande à l'armée anglaise sous les ordres du duc d'York. Il fut gravement blessé au passage du Wahal en 1795. Licencié au camp de Hoya, en 1796, avec la cavalerie auxiliaire, il entra en qualité de lieutenant-colonel dans le régiment étranger de Hardy, levé en Angleterre pour les Indes orientales ; mais peu après, les temps étant devenus moins difficiles, il rentra en France et demeura dans la vie privée jusqu'en 1814. A cette époque il fut nommé officier dans la garde nationale à cheval de la ville de Paris, à sa formation au mois d'avril ; le 5 août de la même année il fut placé en qualité d'officier supérieur dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi. En mars 1815, il accompagna Louis XVIII et les princes avec la maison militaire du roi jusqu'à la frontière. Le 21 octobre de la même année il fut nommé colonel de la légion de la Meurthe, et commanda ce corps jusqu'en 1820. Le comte de Laugier-Villars était chevalier de l'ordre de St-Louis et de la Légion d'honneur. Il est mort à Paris le 2 décembre 1831. Il avait épousé à Paris, le 22 avril 1800, Marie-Madeleine-Augustine DE MOREAU DE CHAMPLOIS (2) née à l'île de Saint-Domingue le 7 août 1770, décédée à Paris le 2 avril 1841, fille d'Etienne-Louis de Moreau, sei-

DE MOREAU DE CHAMPLOIS : d'argent, à la fasce de sable chargée d'un croissant du champ, et accompagnée de 3 têtes de Maure de sable.

(1) Les six maîtres de l'escadron du régiment du Roi qui contribuèrent à cette action d'éclat, étaient : MM. de la Potherie, de Chieza, de Meynard, de Bissy, de la Briffe et d'Arbaud-Jouques.

(2) Elle avait épousé en premières noces, à Aix, le 16 janvier 1786, Joseph-Philippe *de Bonnet de la Beaume*, conseiller au parlement de Provence, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 26 décembre 1793, et exécuté à Lyon après le siége de cette ville. De ce mariage est née : Elisabeth-Pauline de Bonnet de la Beaume. (Les armes de Bonnet de la Beaume sont : *d'azur, au cerf saillant d'argent.*) La comtesse de Laugier-Villars avait eu deux frères : 1° Louis de Moreau de Champlois, officier dans les chasseurs d'Alsace, mort sans avoir été marié ; 2° Charles de Moreau de Champlois, mort religieux à l'abbaye du Port-du-Salut de Notre-Dame de la Trappe.

gneur de Champlois, et de dame Marie-Louise-Clair
de Perrin du Fief. De ce mariage sont nés deux fils

1° Alfred-Charles-Etienne, qui suit ;

2° Henri-Xavier-Raoul de Laugier-Villars, mort en bas âge

XXI. Alfred-Charles-Etienne, comte DE LAUGIER VILLARS, chef de nom et d'armes de sa famille, né à Paris le 12 mars 1801, entra au service, en 1818 dans la maison militaire du roi, compagnie des garde du corps de *Monsieur*. Il passa dans le 4e régiment d chasseurs à cheval, où il fut nommé successivemen sous-lieutenant, lieutenant et capitaine. Il a fait ave ce corps la campagne de 1823 en Espagne, a été dé- taché comme officier d'ordonnance auprès du comt d'Arbaud-Mison, maréchal de camp, commandant un brigade de la division de Catalogne, et est retourn dans cette qualité en Espagne pendant les année 1824, 1825, 1826 et 1827 durant l'occupation fran- çaise. Il a été nommé chevalier de première classe d l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, et che- valier surnuméraire de l'ordre royal de Charles III. Il est retiré du service. Il a épousé, à Paris, le 21 mars 1843, Charlotte-Marie-Auguste-Pétronille DE MESSEY, fille de Eugène-Alexandre-Auguste, comte de Mes- sey, et de Henriette-Françoise-Marie de Bassom- pierre.

DE MESSEY : d'azur, au sautoir d'or.

BRANCHE DE BEAUCOUSE.

XII. Louis DE LAUGIER, IIe du nom, seigneur de Beaucouse(1), co-seigneur de Thoard, fils puîné d'Antoine de Laugier, seigneur de Thoard, et de Romaine de Barras, transigea avec Pierre, son frère, le 10 juin 1508 et passa un accord avec les autres co-seigneurs de Thoard, touchant la juridiction de cette terre. Par acte du 15 décembre 1509, reçu par Panlony, notaire, Louis de Laugier et les hoirs de feu Pierre Laugier, son frère, comme co-seigneurs de Thoard, reçurent un hommage le 4 mai 1514, suivant acte passé devant Gaudemar, notaire. Louis de Laugier vivait encore en 1536. A cette époque, l'empereur Charles-Quint envahit la Provence. Le seigneur de Beaucouse fut du nombre des gentilshommes dont les biens furent momentanément confisqués pour avoir refusé de reconnaître la suzeraineté de ce prince Louis de Laugier avait épousé, avec dispense du 5 mars 1502, Jacqueline DE GUIRAMAND, fille de Raibaud de Guiramand, seigneur de la Penne, de la Durane, etc. (*Pithon-Curt*, t. II, p. 132). Il en eut :

DE GUIRAMAND : comme à la p. 17.

XIII. Pierre DE LAUGIER, IIe du nom, seigneur de Beaucouse, co-seigneur de Thoard, qui servit dans les guerres d'Italie sous le roi François Ier. Il y eut un acte passé entre lui et Louis et Antoine de Laugier, frères, seigneurs de Villars, de la Javie, etc., le 6 février 1542 (*v. st.*) et dans le cours de la même année il reçut des reconnaissances de ses tenanciers de Thoard. Lui et Elzéar son fils aîné, firent un partage avec Louis, Marcellin et Gaspard de Laugier, leurs cousins, co-seigneurs de Thoard, le 14 septembre 1551. Pierre de Laugier vivait encore le 29 août 1565. Il avait épousé Yolande DE PONTEVÈS, fille de Brussan de Pontevès, seigneur de Sillans, de laquelle il eut deux fils :

DE PONTEVÈS : comme à la p. 20.

1° Elzéar, IIe du nom, qui continue la postérité ;

---

(1) Ce fief relevait des château et seigneurie de Thoard, comme on le voit par l'acte d'un échange fait en 1516 entre noble Louis de Laugier et Antoine de Barras, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

2° Jean de Laugier, qui donna une procuration, en 1548, à noble Honoré de Laugier, seigneur de Colobrières, pour le représenter en l'assemblée de la noblesse qui se tint à Marseille.

XIV. Elzéar DE LAUGIER, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Beaucouse et en partie de Thoard, servit dans les compagnies d'ordonnances sous le roi Henri II. Uni à son père, il transigea, le 5 février 1553 (*v. st.*) avec révérend messire Marcellin de Laugier, sacristain de l'église cathédrale de Digne, agissant pour lui et pour messire Louis de Laugier, seigneur de Verdaches, son frère, et Gaspard de Laugier, son neveu, tous co-seigneurs de Thoard, pour l'exercice de certains droits qu'ils avaient en commun dans cette terre. (*Arrêt de la chambre des comptes de Lorraine de* 1773.) Elzéar avait épousé, par contrat du 14 août 1542 (*id.*), passé devant Gaudemar, notaire, Valérienne DES FERRES, fille de noble et généreux seigneur Pierre des Ferres, et de dame Catherine de Berre. Pierre de Laugier, son père, lui fit donation entre-vifs de la Bastide-en-Beaucouse par acte du 12 décembre 1546. Elzéar II[e] du nom vivait le 19 août 1565. De son mariage sont provenus;

DES FERRES : de gueules, à 3 annelets d'or.

1° Jean-Sébastien dont on va parler;

2° Vincent, auteur de la BRANCHE DU PUY, mentionnée ci-après;

3° Marguerite de Laugier, mariée, vers 1575, avec Charles *de Cambis* (a), fils de Nicolas de Cambis, et de Léonarde de Baroncelli, pouvait être fille d'Elzéar.

XV. Jean-Sébastien DE LAUGIER, seigneur de Beaucouse, co-seigneur de Thoard, servit sous les rois François II, Charles IX et Henri III, et fut pourvu du gouvernement d'Entrevaux. Il épousa, par contrat du 26 septembre 1559, passé devant Chabaud, notaire, Catherine DE GIRAUD, fille de Jean de Giraud, conseiller au parlement d'Aix. Il eut de ce mariage, entre autres enfants, Louis III[e] du nom, qui suit.

DE GIRAUD : d'argent, à 3 bandes d'azur ; celle du milieu chargée de 3 têtes de loup d'or.

(a) *de Cambis :* d'azur, au chêne d'or, sur une montagne de 6 coupeaux du même, soutenu par 2 lions affrontés aussi d'or.

XVI. Louis DE LAUGIER, III[e] du nom, seigneur de eaucouse, co-seigneur de Thoard, fut marié, par ontrat du 20 avril 1596, signé Arnoux, notaire, avec larguerite DE BARDONENCHE, fille de Gaspard, baron e Bardonenche, en Dauphiné, et de Blanche de oniface de la Môle, fille de Jacques de Boniface, igneur de la Môle, gentilhomme ordinaire de la hambre du roi et lieutenant-général en Provence, t de Marguerite de Pontevès-Carces. Louis III de augier laissa deux fils :

DE BARDONENCHE : d'argent, fretté de gueules, cloué d'or, au chef cousu du même, chargé d'une aigle éployée naissante de sable.

1° Alexandre, mentionné ci-après;

2° Jean-Louis de Laugier, mariée avec Anne *de Barras*, dont il n'eut qu'un fils :

N.... de Laugier, ecclésiastique.

XVII. Alexandre DE LAUGIER, seigneur de Melanhe et de Beaucouse, baptisé le 1[er] avril 1600 servit ans les compagnies d'ordonnances. Il épousa, par ontrat passé devant Borelly, notaire, le 30 juillet 629, Lucrèce DE CHAIX, des seigneurs de Demont et e la Pinède. Alexandre de Laugier testa devant rimaud, notaire, le 1[er] mars 1654. Ses enfants furent :

DE CHAIX : de gueules, au lion couronné d'or.

1° Louis, IV[e] du nom, qui suit;

2° Honoré de Laugier. Il fut capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de Carignan, par provisions du 3 juillet 1652, puis commandant d'un bataillon dans le régiment Royal-des-Vaisseaux, où il fut tué;

3° Nicolas de Laugier, capiscol de l'église de Toulon;

4° François de Laugier, capiscol de l'église métropolitaine d'Aix;

5° Deux filles, mariées dans la maison *de Barras*;

6° Catherine de Laugier, mariée avec N.... *de Baschi* (a), seigneur de Saint-Pierre.

XVIII. Louis DE LAUGIER, IV[e] du nom, seigneur le Beaucouse et de Thoard, fut maintenu dans sa oblesse avec son frère Honoré, par jugement des ommissaires du roi du 24 mars 1667, jugement

(a) *De Baschi* : d'argent, à la fasce de sable.

dans lequel fut visée la généalogie produite en 143(
et constatant sa descendance de Raymond de Lau
gier, chevalier, vivant en 1146. (*Arch. du roi en Pro
vence*, *armoire P.* registre intitulé *Jugements de l*
noblesse, cote 3, n° 29). Il fut un des gentilshomme
nommés par Lous XIV pour être arbitre des diffé
rents relatifs au point d'honneur et autres affaire
entre la noblesse de Provence, par lettres du 1er jui
let 1680. Il vivait encore en 1698, époque à laquell
il fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général d
France (*Aix*, t. I, p. 851). Il avait épousé, par con
trat du 26 octobre 1660 passé devant Arnaud, no
taire à Thoard, Marguerite DE BARRAS, fille de Gas
pard de Barras, seigneur de la Pène, et de Marguerit
de Serre. Ses enfants furent :

DE BARRAS : fascé d'or et d'azur.

1° Joseph de Laugier. Il entra au service à treize ans et fu commandant de bataillon au régiment de Sanzay. Il mou rut au siége de Toulon en 1707. Il avait épousé Marie-Ann *de Pontis*, dont il n'eut point d'enfants. Elle était fille d Louis de Pontis, gouverneur de la ville de Seyne;

2° Louis-François, dont l'article suit;

3° Pierre de Laugier, major au régiment de Tessé, tué a siége de Liége;

4° Charles de Laugier,
5° Jean-Louis de Laugier, } capitaines au régiment de Mon morency, chevaliers de l'ordr de St-Louis, retraités avec pen sions à cause de leurs blessure

6° Jean-Baptiste de Laugier, chevalier de Beaucouse, chev lier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il entra a service comme garde de l'étendard au mois de décemb 1698. Le 1er août 1702, il reçut une commission pour le ver une compagnie d'infanterie, avec laquelle il fut incor poré dans le régiment de Sanzay (depuis Montmorenc Listenais et Fleury), le 2 juillet 1704. Il commanda s compagnie au siége de Verrue, à la bataille de Cassano, a siége et à la bataille de Turin en 1704, 1705 et 1706, et l'armée de Dauphiné jusqu'à la paix d'Utrecht. En 1719 lors de la rupture avec l'Espagne, le chevalier de Laugie se trouva sous le maréchal de Berwick aux siéges de Fon tarabie, de Saint-Sébastien et d'Urgel. En 1727 et 1732 servait au camp de la Sambre, et assista au siége de Kel en 1734. Il devint capitaine de la compagnie de grenadie le 4 novembre de cette année. Dans le cours de la suivant il combattit à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siég de Philisbourg. Il fut promu au grade de major le 21 ma

1735, et se trouva en cette qualité à l'affaire de Clausen au mois d'octobre de cette année. Il fit partie de l'expédition de Corse sous M. de Maillebois, en 1739, et s'y trouva à toutes les affaires jusqu'en avril 1741. Etant passé en Bohême, il y prit part à la défense et à la retraite de Prague sous le maréchal de Belle-Isle, et fut nommé lieutenant-colonel de son régiment le 4 avril 1743. L'année suivante, le chevalier de Beaucouse servit à l'armée de Flandre commandée par le maréchal de Saxe. Il obtint le grade de brigadier d'infanterie le 1er mai 1745, et se trouva la même année aux siéges de Dendermonde et d'Ath, puis la suivante au siége de Bruxelles et à la bataille de Raucoux, et à celle de Laufeldt en 1747. Le 21 février 1748 il fut nommé lieutenant de roi à Douay, où il mourut. (*Chron. historique militaire*, t. VIII, p. 435);

7° Louis de Laugier, prieur de Saint-Domède;

8° François de Laugier, archidiacre de Digne;

9° Trois garçons, morts en bas âge;

10° Six filles, dont trois furent religieuses et trois moururent sans avoir été mariées.

XIX. Louis-François DE LAUGIER, seigneur de eaucouse et de Thoard en partie, servit sur les aisseaux du roi et se retira avec pension et la croix e l'ordre de St. Louis. Il avait épousé, le 4 septemre 1709, Isabeau DE BERTET, sœur de Jean-François e Bertet de la Clue, chef d'escadre des armées naales, et fille de Jean-François de Bertet, seigneur de Clue, et de Marguerite de Sabran-Beaudinar. Il eut e ce mariage quatorze enfants, entre autres :

DE BERTET : d'or, à 3 roses de gueules : au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or.

1° Charles-Gaspard, mentionné ci-après;

2° Louis-Joseph de Laugier, chanoine du chapitre noble de Saint-Victor de Marseille. (*Archives de ce chapitre*);

3° Jean-François de Laugier, chanoine du chapitre royal de Sainte-Marthe de Tarascon;

4° Jean-Paul de Laugier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine des vaisseaux du roi;

5° Gaspard de Laugier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant des vaisseaux du roi, mort à Mahon, le 24 mai 1756, de la blessure qu'il avait reçue au combat naval où M. de la Gallissonnière défit l'amiral Bing, le 20 du même mois;

6° N.... de Laugier, mort en bas âge;

7° Huit filles, les unes religieuses, les autres mortes sans avoi été mariées.

XX. Charles-Gaspard de Laugier, seigneur d Beaucouse et de Thoard en partie, entra au servic à l'âge de douze ans. Il fut major, puis lieutenan colonel du régiment de Fleury, infanterie, comma dant en chef pour le roi à Lauterbourg en Alsace e 1759, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il rend hommage au roi en la cour des comptes de Provenc le 2 août 1770, pour ce qu'il possédait de la juridi tion et seigneurie de la terre de Thoard. Il ava épousé, par contrat du 21 octobre 1754, Clai d'Estelle d'Aren, née le 8 septembre 1734, fill d'André-Jean-Baptiste d'Estelle, chevalier, seigneu de la Plage d'Aren, capitaine d'une compagnie d'in fanterie dans le premier bataillon des milices gard côtes au département de Marseille, et de dame Ma delaine Curraud. De ce mariage sont issus:

d'Estelle : d'azur, à 3 étoiles d'or mal ordonnées; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

1° Joseph-Charles de Laugier de Beaucouse, né le 21 se tembre 1755, capitaine d'infanterie, il eut les deux ja bes emportées; sur le vaisseau *la Ville-de-Paris*, co mandé par le comte de Grasse, au combat naval d 13 avril 1782 perdu contre l'amiral Rodney, et mourut à Jamaïque où les anglais l'avaient conduit prisonnier;

2° Marie-Elisabeth de Laugier de Beaucouse, mariée, en 179 avec Pierre-Louis-Simon *de Pindray d'Ambelle* (a), o ficier dans le régiment de Vexin, infanterie, morte couches, l'année suivante;

3° Louise-Henriette de Laugier de Beaucouse, mariée, 31 août 1803, avec Joseph-Balthasard-Alexandre *de Ro de Laric* (b) des comtes de Ruffo de Calabre, chevalier Malte, morte sans enfants le 27 mars 1827. Elle ava institué son héritier son mari, qui depuis leur union ajouté à son nom celui de Beaucouse.

(a) *De Pindray d'Ambelle* : d'argent, au sautoir de gueules.

(b) *De Roux de Laric:* d'azur, à la bande d'or, accompagnée chef d'une colombe essorante d'argent, et en pointe d'un li d'or.

BRANCHE DU PUY.

XV. Vincent DE LAUGIER, né le 23 octobre et baptisé le 15 décembre 1550, fils puîné d'Elzéar de Laugier, seigneur de Beaucouse et de Valérienne des Ferres, émancipé par son père le 3 novembre 1573, fut docteur ès droits et juge-mage du comté de Sault. Le 3 mai 1584, il donna quittance à Louis de Laugier, seigneur de Beaucouse et de Thoard, son neveu, de 450 écus d'or qui lui avaient été assurés pour sa légitime, par noble Elzéar de Laugier, son père, lorsqu'il l'avait émancipé. (*Arrêt de la chambre des comptes de Lorraine*, *de* 1773). Vincent s'était allié, par contrat du 14 janvier 1580, avec Françoise LAURENCI, fille de Guillaume Laurenci, et d'Anne Aimoneti, de la ville d'Apt, où il alla s'établir. Il y mourut et fut inhumé, ainsi que sa femme, dans l'ancien tombeau de la famille de Laugier, fondé dans l'église cathédrale, en 1309, par Guillaume II de Laugier, l'un de ses ancêtres. De son mariage avec Françoise Laurenci sont provenus :

LAURENCI : d'argent, à 3 éperviers essorants de sable.

1° Esprit, dont l'article suit;

2° Françoise de Laugier, mariée à noble Annibal *de la Pierre*, seigneur de Châteauneuf.

XVI. Esprit DE LAUGIER, écuyer seigneur du Puy, servit quelque temps comme officier dans le régiment de Sault et s'allia : 1° avec Madelaine DE LA PIERRE (sœur d'Annibal, seigneur de Châteauneuf, marié à Françoise de Laugier) morte sans enfants ; 2° par contrat passé devant Pasteur, notaire à Aix, le 12 février 1626, avec Madelaine DE RIANS, fille de Joseph de Rians et de Sibylle d'Etienne, des seigneurs de Villemus et de Monfuron. Le 6 août 1623, suivant acte passé devant Barbier, notaire à Sault, Esprit de Laugier donna à noble Alexandre de Laugier, seigneur de Beaucouse, son cousin-germain, quittance de certaines sommes, reste de ses droits en la succession d'Elzéar de Laugier, leur aïeul commun. Madelaine de Rians fit son testament en 1643. Esprit de Laugier fit le sien le 6 février 1644, et fut inhumé auprès de sa première femme dans l'église des cordeliers à Sault,

DE LA PIERRE :

DE RIANS : d'azur, à la tour d'or, accompagnée en chef et en flancs de 3 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

au tombeau de la famille de la Pierre. Il avait eu de son second mariage :

1° Jean, IIe du nom, dont on va parler;

2° Marc-Antoine de Laugier, capitaine au régiment Dauphin, dragons, par commission du 10 décembre 1676, marié à Hortense *de Piolle de Fontienne* (a), veuve du seigneur de Reillane. Il mourut sans postérité, après l'année 1708;

3° Joseph de Laugier, prêtre de la doctrine chrétienne;

4° Marie de Laugier, religieuse en l'abbaye de Sainte-Croix d'Apt.

XVII. Jean DE LAUGIER, IIe du nom, écuyer, seigneur du Puy, entra au service, officier dans un escadron commandé par le marquis de Beuil, son oncle à la mode de Bretagne (*Moreri*) et fut ensuite capitaine dans le régiment de Savoie, ainsi qu'on le voit par un mandement du comte de Carces, grand sénéchal et lieutenant-général pour le roi en Provence, prescrivant la route que devait suivre la troupe que conduisait en Dauphiné ledit Jean de Laugier, dit le capitaine du Puy, ce mandement daté du 30 avril 1653 (*Arrêt de la chambre des comptes de Lorraine*, de 1773). Il avait épousé, par articles du 21 août et contrat du 16 octobre 1655, Blanche DE RIPERT, fille de Jean de Ripert, et d'Anne-Susanne de Bély. Jean et Marc-Antoine de Laugier, frères, ayant été inquiétés dans leur noblesse pendant leur absence pour le service du roi, en appelèrent au conseil d'état, où ils furent maintenus par arrêt du 31 octobre 1669. Jean de Laugier fit son testament à Apt le 20 janvier 168[illegible] Blanche de Ripert mourut au mois de janvier 170[illegible] Ils furent inhumés en la sépulture des Laugier, dans l'église cathédrale d'Apt. Leurs enfants furent :

DE RIPERT : de gueules, à la fleur de lys d'or ; à la fasce d'azur, brochante sur le tout, chargée à dextre d'un croissant contourné d'argent, et à senestre d'un soleil d'or.

1° Jean-Joseph qui suit;

2° François de Laugier, capitaine au régiment d'Auvergne en 1694, puis major de ce régiment, tué au siége de Verrue;

3° Marc-Antoine de Laugier, lieutenant de dragons au r[illegible]

(a) *Piolle de Fontienne* : d'argent, à 2 branches de laurier de sinople arrondies en couronne; au chef d'azur, chargé de 3 molettes d'éperon à 8 rais d'or.

giment Dauphin. Louis XIV lui fit présent d'une riche épée pour une action de valeur. Il fut tué à la bataille de Steinkerque, en 1698, à l'âge de 25 ans, servant avec son oncle du même nom ;

4° Jean-Baptiste-André, auteur de la Branche de Bellecourt, rapportée ci-après ;

5° Dominique de Laugier, capitaine au régiment d'Auvergne, tué d'un coup de mousquet au siége de Tortose en 1708 (1) ;

6° Rose-Blanche de Laugier, mariée à Joseph-Antoine *Boyeri* (a) ;

7° Susanne de Laugier, religieuse.

XVIII. Jean-Joseph de Laugier, seigneur du Puy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fit ses premières armes en qualité de cadet dans la compagnie de dragons commandée par son oncle, Marc-Antoine de Laugier, dans le régiment Dauphin. Il se trouva au passage de l'Yssel, à la prise du fort de Skenk et à toutes les conquêtes que l'on fit sur les Hollandais. Il fut fait cornette au même régiment, et successivement lieutenant et capitaine. Il en sortit pour passer major des dragons de Marsan, dont il devint lieutenant-colonel. Il commanda les dragons de la Reine au combat de Spire en 1734, et se retira après 32 ans de services consécutifs dans les dragons. Il avait rempli la charge de major général de l'armée de Catalogne sous le maréchal de Noailles. De son mariage contracté le 10 mai 1701 avec Catherine de Ripert, fille de noble Jean de Ripert, de la ville d'Apt, sont issus : de Ripert : comme la p. 36.

1° Pierre-François de Laugier, seigneur du Puy, officier dans le régiment de Bourbon, avec lequel il fit la guerre d'Italie et se trouva à la prise de Tortose, de Novarre et de Pizzighitone. Il quitta le service, et vivait non marié en 1776 ;

2° Marthe-Françoise de Laugier, mariée, le 9 juin 1724, avec noble Jean-Etienne *de Saporta de Châteauneuf* (b),

---

(1) On a de lui un testament militaire fait à la tranchée au siége de Tortose, le 23 juin 1708, par lequel il institue son héritier son neveu, Charles de Laugier, fils de Jean-Baptiste-André de Laugier, son frère. (*Arrêt de* 1773).

(a) *Boyeri :* d'azur, à un écusson d'or, chargé d'un trèfle de sable posé sur un lacs d'amour du même ; au chef d'argent.

(b) *De Saporta :* d'azur, à un portail d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé du second émail.

major du régiment de Bourbon et chevalier de l'ordre de St-Louis;

3° Marguerite de Laugier, mariée, par contrat du 10 octobre 1731, passé devant Martin, notaire à Carpentras, à Joseph-Siffrein-Ignace *de Vérot* (a);

4° N..... de Laugier, mariée à Auguste *de la Tour-du-Pin* (b), marquis de Gouvernet;

BRANCHE DE BELLECOURT,

En Lorraine puis en Toscane.

XVIII. Jean-Baptiste-André DE LAUGIER, chevalier, quatrième fils de Jean de Laugier, seigneur du Puy, et de Blanche de Ripert, naquit à St-Savournin le 25 juin 1670, et fut reçu à l'âge de seize ans, en 1687, dans la compagnie des cadets établie à Sarrelouis. Il en sortit, en 1688, pour passer à une sous-lieutenance dans le régiment de Languedoc. Il y fut fait lieutenant en 1691, puis capitaine dans le second bataillon, et fut tué à la bataille d'Hochstædt en 1704. Il avait épousé à Toul, le 24 mai 1698, Marguerite-Reine RENNEL, fille de Charles Jean Rennel, seigneur d'Andilly, conseiller d'état du duc de Lorraine Léopold, maître des requêtes de son hôtel, et de Thérèse-Françoise de Rousselot. Jean-Baptiste-André de Laugier laissa deux fils.

RENNEL: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix ancrée d'or, chargée d'un tourteau de gueules; aux 2 et 3 d'or, au lion de sable lampassé et armé de gueules, chargé sur l'épaule d'un écusson d'argent.

1° Charles, qui suit;

2° François-de-Paule de Laugier, ecclésiastique.

XIX. Charles, comte DE LAUGIER, seigneur de Removcourt, né et baptisé à Nancy le 12 janvier 1699, d'abord page du duc Léopold, servit quelque temps en France, puis retourna en Lorraine où il fut fait chambellan, puis capitaine aux gardes du duc Léopold, les 14 février et 25 octobre 1721. Il devint en-

---

(a) *De Vérot*: d'azur, à 3 roses d'or; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles de gueules.

(b) *De la Tour-du-Pin*: d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable; au chef cousu de gueules, chargé de 3 casques d'or, tarés de profil.

suite chambellan du duc François, qui lui fit une pension le 16 mars 1730. Ce dernier prince, devenu grand-duc de Toscane, puis empereur, le conserva comme chambellan auprès de sa personne, et lui accorda un brevet d'augmentation de pension, en récompense de ses services, le 3 mars 1748. A la mort de ce monarque (1765) il fut nommé chambellan de Léopold II, grand-duc de Toscane, frère et successeur, en 1790, de l'empereur Joseph II. Il avait épousé à Metz, par contrat du 13 septembre 1721, Marguerite DE BRY D'ARCY, fille de Louis-César de Bry d'Arcy, gouverneur pour le roi des ville et château de Bernbourg, et de Marie-Charlotte de Mahuet. Leurs enfants furent : DE BRY D'ARCY :

1o Louis-André qui suit ;

2° Léopold de Laugier, capitaine des gardes au régiment du grand-duc de Toscane ;

3° Louis-Gabriel de Laugier, chanoine de l'église métropolitaine de Florence ;

4° André-Remi de Laugier, capitaine de cavalerie au régiment de Kœnigseck ;

5° César-Lucien de Laugier, capitaine de la marine du grand-duc de Toscane ;

6° Charlotte-Françoise de Laugier, élevée à St-Cyr, dame d'honneur de la duchesse de Wurtemberg.

XX. Louis-André, comte DE LAUGIER, seigneur de Bellecourt au comté et bailliage de Blamont, baptisé le 24 février 1736, fut capitaine au régiment du duc Charles de Lorraine au service de l'empereur, puis capitaine au service de l'impératrice reine de Hongrie. Il rendit foi et hommage en la chambre des comptes de Lorraine, le 4 avril 1773, pour la terre et seigneurie de Bellecourt, située au comté et bailliage de Blamont, et tenue par lui en toute justice, haute, moyenne et basse, et fut maintenu dans son extraction de la maison de Laugier, anciens barons de Provence, par arrêt de la même chambre du 14 juin 1773. (*Expédition authentique aux archives de la famille*). Louis-André, comte de Laugier, avait épousé à Nancy, le 26 août 1768, Anne-Charlotte DU MÉNIL, DU MÉNIL :

fille de Louis du Ménil, chevalier, seigneur d'Obéville, de Courbessaux, de Varincourt, etc., baron de Maupas et de Villiers, capitaine dans le régiment de Limosin, infanterie, et d'Elisabeth-Marguerite de Fresnoy, celle-ci fille de Nicolas, marquis de Fresnoy, et de Marie-Alexandrine de Coligny, sœur puînée de la marquise de Nesle (Marie de Coligny, morte en 1693, épouse de Louis de Mailly, marquis de Nesle, maréchal de camp) et de Gaspard-Alexandre, comte de Coligny, décédé en 1694. De ce mariage sont nés plusieurs enfants.

On n'a point de détails postérieurs sur la branche de Laugier-Bellecourt.

ERRATUM.

P. 23, ligne 27, après Marguerite de Raffelis, supprimez les mots : *morte sans enfants.*

DE LENTILHAC,

Seigneurs barons DE LENTILHAC, DE FELZINS, DE COS, DE MIER, DE GIMEL, DE BRIGNAC, DE CAPDENAC, DE MONTAMAT, DE CONFOLENS, DE CUZAC, DE LA MOTTE D'ARDUS, DE GRIALOU, DE SALVANHAC, DE SAINT-YRIEX, DE SARRAN, DE SAINT-BAZILE, DE TOIRAC, D'ASPRIÈRES, DU FOS, DE MARCILLAC, DE GOUDOU, *vicomtes* DE SÉDIÈRES; *seigneurs* DE BETUT, DE VIC, DE SAINT-FELIX, DE NONARS, *comtes et marquis* DE LENTILHAC, *en Quercy*, *en Rouergue*, *en Limosin*, etc.



ARMES : *de gueules, à la bande d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : deux lions.

Devise : NON LENTUS IN ARMIS.

Il s'est formé dès l'origine même de la féodalité un ordre de familles puissantes, qui durent à la situation et à la richesse de leurs domaines, à l'étendue de leur vasselage, à l'influence et à la force qu'elles tiraient de leurs alliances mutuelles, le rôle distingué qu'elles ont joué dans l'histoire. C'est l'ordre des châtelains, préposés à la défense des frontières et à celle des communautés religieuses, si souvent exposées aux invasions étrangères et aux dévastations des guerres privées. Quelques noms seulement rappellent encore dans nos provinces ces anciennes familles, où se per-

pétuaient par institution les souvenirs et le dévouemen de la chevalerie. La maison DE LENTILHAC est d ce nombre. L'abbaye de Figeac, fondée au mois d'aoû 838 par Pepin I, roi d'Aquitaine (1), avait reçu de c prince une riche dotation de biens situés dans les pro vinces de Quercy, de Rouergue, de Limosin et d'Auver gne. Les guerres civiles et les désordres de tous genre qui désolaient le royaume du temps de l'abbé Raoul décidèrent ce prélat, vers l'an 860, à inféoder quel ques portions de ces domaines aux seigneurs les plu considérables des environs, pour s'en faire des gardien et des protecteurs en titre héréditaire. Le passag suivant d'une ancienne chronique des abbés de Fi geac peut donner l'idée de l'importance de ces infé dations, proportionnée sans doute au nombre de gen de guerre que chaque seigneur pouvait fournir pou la défense de l'abbaye :

« *Hic* (l'abbé Raoul) *de honore Fiacensis monast*
» *rii tantum distribuisse invenitur*, *ut uni soli*, *scili*
» *cet seniori Calmotensi*, *sexaginta ecclesias cum*
» *quingentis mansis dederit*, *eo tantum tenore ut e*
» *eis nulli alio loco donationem faceret*, *et cum ne-*
» *cessitas posceret*, *solo jussu*, *absque lucro alio tem*
» *porali*, *bello abbatis et suorum prœliaretur.* (Ba
» luzii *Miscellanea*, tom. II, p. 99). »

Lorsque les dangers qui avaient nécessité ces in féodations eurent cessé, soit que les seigneurs, pou prix de leur protection et des dépenses causées pa les guerres, eussent aliéné à leur profit une parti des fiefs ou en eussent changé la mouvance, soit qu l'abbaye de Figeac prétextât des griefs pour rentre dans la possession des biens concédés, elle profita d voyage d'Urbain II en France, lorsqu'il vint prêche

(1) On a cru pendant longtemps que l'abbaye de Figeac ava été fondée par Pépin-le-Bref, roi de France, en 754 ou 755. Ma le diplôme de cette fondation, la bulle du Pape Étienne II, de l même époque (rappelée traditionnellement dans une bulle authe tique d'Urbain II de l'an 1095, citée dans le présent travail) e celle de Pascal I[er], de l'année 822, qui confirment cette fondatio ont été reconnus pour des actes supposés du commencement du o zième siècle.

ı première croisade au concile de Clermont, pour sol-
citer de ce souverain pontife une bulle de réinté-
ration. Cette bulle, datée du monastère de St-Mar-
al de Limoges, la veille des calendes de janvier
31 décembre) 1095 (*v. st.*), est adressée aux évêques
e Cahors, de Rodez, de Clermont et de Limoges.
.e saint-père ordonne à ces prélats de prêter la main
u recouvrement des biens qui avaient appartenu
dis à l'abbaye de Figeac, et d'en excommunier les
étenteurs qui refuseraient de les rendre. Il fonde
es injonctions sur ce que ces derniers, ayant reçu
es biens à la charge de défendre et de protéger cette
bbaye, ne tenaient point leur engagement. Nous
anscrivons ici cette pièce, parce qu'elle fait con-
aître celles des familles les plus considérables qui,
mme la maison de Calmont, avaient été investies
ès l'origine des fiefs de l'abbaye de Figeac et du
tre d'avoués ou défenseurs de cette abbaye.

*Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, epi-
opo Caturcensi, Ruthenensi, Arvernensi atque
emovicensi salutem et apostolicam benedictionem.
ervenit ad nos clamor abbatis Figiacensis et fratrum
i Deo servientium de ecclesiis vel alio honore quæ
vestris parrochiis a vicinis monasteriis seu etiam
ericis et laïcis injuste auferuntur, et de gardis ac de-
nsoribus qui ipsum locum et honorem ejus custodire
buerant, ipsi magis destruunt, prædantur et dissi-
nt. Quia vero idem locus antecessoribus nostris ad
fendendum et custodiendum proprie commissus
isse perhibetur, volumus et mandamus ut ea dignitas
que libertas, quam Stephanus secundus papa eidem
co fertur concessisse, perpetuo permaneat neque ab
iqua persona, cujuslibet ordinis vel dignitatis sit,
æsumatur aliquo modo inquietari, vel minui; de
clesiis quoque, et alio honore scilicet Batnaco*
anhac), *Capdenaco* (Capdenac), *Galganio* (Galgan)
*cæteris, de quibus abbas Figiacensis vel fratres
amorem nobis fecerint; præcipimus ut absque ulla
latione eis justitiam faciatis. Defensores ergo at-
ue custodes* Calmotenses (les seigneurs de Calmont
ı Rouergue), Montismirati (id. de Montmurat), Fil-

CIENENSES (id. de Felzins), LENTILIACENSES (id. d Lentilhac), CAPDENACENSES (id. de Capdenac), CARDA LIACENSES (id. de Cardaillac), *illos* DE BALAGUERIO *e* PETRUCIA *atque* DE MAORLONE (*id.* de Balaguier et d Peyrusse et de Morlhon), *necnon et illos* DE BETORI (*id.* de Beduer), *illosque* DE ROCA ET DE TEMINAS (*id* de la Roque-Toirac ou de la Roque-Bouillac et d Thémines) *et cæteros omnes* (1), *qui malas consuetu dines supra datum sibi censum in prædicti loci ho nore mittunt, vel faciunt, eosque etiam insuper qu datum sibi fevum a rectoribus ejusdem loci non recog noscunt, vel aliis ecclesiis donant, pariterque illo qui constitutam sepulturam eidem monasterio aufe runt, atque simul omnes ipsius malefactores, si au dita admonitione nostra emendare noluerint, auctor tate beatorum apostolorum Petri et Pauli ab om divino officio interdicimus, donec emendatione co grua abbati Figiacensi et ejusdem loci fratrib satisfaciant. Hæc itaque cuncta quæ prædiximus f deliter vobis observare, quemadmodum confratrib nostris, firmiterque mandamus. Data apud Lemovic in monasterio Sancti Marcialis, pridie kalendas j nuarii indictione quarta anno dominicæ incarnati nis millesimo nonagesimo quinto, anno vero ponti catus Domini Urbani secundi papæ nono* (Recueil Doat, t. 126, fol. 47).

Les effets de cette bulle ne changèrent pas position de la maison de Lentilhac à l'égard de l'abba de Figeac. Elle continua à la protéger, à la défendr selon l'institution de son fief, et à lui en rendre foi hommage, même à l'exclusion des prétentions élev par les agents royaux, au nom de la couronne, po cet hommage, ainsi qu'on le voit par une ordonna de la généralité de Montauban, du 3 septembre 17 qui remonte la mouvance de la châtellenie de Le tilhac, comme fief de l'abbaye de Figeac à l'époq même de la fondation de cette abbaye.

(1) De toutes ces grandes familles chargées de la défense l'abbaye de Figeac, il n'est resté que celles de Lentilhac et Morlhon; les autres sont éteintes.

Le château de Lentilhac, berceau de cette famille, est situé sur une montagne escarpée, à une lieue et demie de l'abbaye de Figeac, et en face du château de Capdenac dont ses auteurs avaient de temps immémorial la co-seigneurie. La situation avantageuse de ce château et son voisinage des frontières de l'Auvergne et du Rouergue, en faisaient une place importante pour la défense du pays et pour protéger les vassaux et les propriétés de l'abbaye de Figeac. Ce château, dont l'antiquité remonte à près de huit siècles, et qui fut plusieurs fois relevé de ses ruines, n'a point cessé d'être possédé par cette maison, et il est encore aujourd'hui la résidence de la branche des marquis de Lentilhac.

Cette famille a fourni des chevaliers aux ordres du Temple et de St-Jean de Jérusalem et a pris part aux croisades de la Terre-Sainte; elle s'est distinguée par sa fidélité et son dévouement à nos rois dans les guerres du XIVe siècle contre les Anglais, qui surprirent et occupèrent quelque temps le château de Lentilhac. Elle a fondé en 1357-1360, l'abbaye de la Voie-du-Ciel, à Vic, et est restée constamment attachée à la foi catholique dans les troubles sanglants nés des dissensions religieuses qui ont si longtemps agité le royaume.

On voit par les plus anciens titres échappés aux ravages du temps, que cette maison était divisée en plusieurs rameaux dès le commencement du XIIIe siècle. Le seul qui se soit continué, s'est subdivisé, vers 1650, en deux branches, celle de Sédières et celle de Lentilhac, la première, héritière des biens des deux anciennes maisons de Gimel et de Sédières. Ces deux branches (1) ont continué les services ren-

---

(1) L'objet de cette généalogie est particulièrement de constater qu'il n'y a de personnes existantes portant le nom de Lentilhac et appartenant à cette famille, que celles mentionnées dans les titres des deux seules branches qui la représentent. Pierre *Lentilhat*, bourgeois de la ville de Bergerac, en Périgord, a obtenu, le 26 novembre 1700, des commissaires-généraux du conseil sur le fait des armoiries, un brevet signé *d'Hozier*, où ses armes sont

dus à nos rois par leurs ancêtres, et se sont alliées aux maisons les plus distinguées, entre autres à celles *d'Aubusson*, *de Boussac*, *de Brachet*, *de Castelpers*, *de Chauveron*, *de Clermont-Tonnerre*, *de Corn*, *de Coustin du Masnadau*, *de Cruzy de Marcillac*, *de Felzins*, *de Gimel*, *de Lavaur*, *de Lescure*, *de Luzech*, *de Meillars*, *de Mirabel*, *de Murat*, *de Naucèle*, *de Naves*, *de la Panouse de Pommiers*, *de Reignac*, *de Rolland de Valon*, *de la Roque-Bouillac*, *de Saint-Chamans*, *de Saint-Julien*, *de Salvert*, *de Sédières*, *de Sermet*, *de Valon*, *de Vassal*, *de la Villatelle*, *de Volonzac*, *etc.*, *etc.*

La maison de Lentilhac a fait des preuves à diverses époques : pour l'ordre de Malte en 1593; devant l'intendant de la généralité de Montauban en 1698; pour le chapitre de Remiremont en 1733; pour les honneurs de la cour en 1782, et pour le chapitre de Lyon en 1784. Tous les titres produits pour ces diverses preuves existent encore, soit à la Bibliothèque Royale, soit dans les archives de la famille, et ont servi de base au présent travail.

I. Bertrand DE LENTILHAC, Ier du nom, chevalier, seigneur de Lentilhac, est nommé avec Raoul de Lentilhac, aussi chevalier, son frère, dans une charte de l'année 1190. (*Cabinet de M. d'Hozier.*) Bertrand eut, entre autres enfants :

1° Durand, Ier du nom, mentionné ci-après;

2° Bertrand de Lentilhac, chevalier, co-seigneur de Lentilhac, vivant en 1230. Il eut pour fils :

A. Geniès de Lentilhac, chevalier, co-seigneur du château de Lentilhac, qui fut présent à un acte de partage de l'année 1271, dont on parlera plus bas. On juge par des actes ultérieurs qu'il avait épousé la sœur ou la fille de noble Necher *de Montmurat*, dont il eut :

---

ainsi peintes : *d'azur*, *à une tour crénelée et couverte en forme de dôme d'argent*. En vertu de ce brevet, dont l'original sur parchemin existe à la Bibliothèque du Roi, le même Pierre *Lentilhat* obtint l'enregistrement desdites armoiries à l'*Armorial de la généralité de Bordeaux*, élection de Bergerac, fol. 1109. (Voir aussi ce registre manuscrit, in-folio, à la Bibliothèque du Roi).

Gaillarde de Lentilhac, dame en partie de Montmurat, mariée avec Bertrand *de Lentilhac,* co-seigneur de Lentilhac, auquel elle transmit ses droits paternels et maternels. Le dimanche (15 janvier) après la fête de Saint-Hilaire 1278 (*v. st,*) Guillaume d'Altairac, fils de feu noble S. d'Altairac, déclara tenir en fief franc le mas d'Altairac et ses appartenances, comme l'avaient tenu ses ancêtres, de noble R. de Montmurat, puis de noble Astorg son frère et ensuite de noble Necher de Montmurat, fils dudit R. de Montmurat, et qu'il tenait maintenant de Bertrand de Lentilhac, par la succession qui lui était advenue dudit Necher de Montmurat, du chef de noble Gaillarde, épouse dudit Bertrand de Lentilhac. Cet acte fut passé en la salle de ce dernier, en présence de R. et Bertrand de Castelnau, de Guillaume de Naucèle, de J. de Brusque, de Jean de Fontanes, etc. (*Extrait d'un registre original des actes reçus pendant l'année* 1278, *par Pons d'André, notaire public du château de Capdenac*);

B. Bertrand de Lentilhac. Il paraît dans plusieurs actes de l'année 1278, conservés dans le registre original du même Pons d'André. Le dimanche (2 juillet) après la fête de St-Jean-Baptiste, il fut témoin avec Guillaume de Naucèle, Raimond Escaffres et plusieurs autres, de la promesse faite dans le cloître de Maurs, de payer dans 40 jours 7500 sous de bons cahorsins à Bertrand de Castelnau, son gendre, par Bertrand Escaffres, chevalier, pour la dot de Fine Escaffres, sa fille. Le lundi (9 octobre) avant la fête de Saint-Geraud, Bertrand de Lentilhac acquit de noble Hugues Armand, chevalier, plusieurs cens et rentes situés dans la paroisse de Vernet, en présence de Raimond de Castelnau et de Guillaume de Naucèle, chevaliers, de J. de Naucèle, de Bertrand de Castelnau, de Hugues de la Roque, etc. Le samedi (10 décembre) après la fête de la Conception, Bertrand de Lentilhac fut témoin avec autre Bertrand de Lentilhac (son cousin-germain), Bertrand et Hugues de Balaguier, etc., à une reconnaissance féodale donnée par Bertrand de Ladirac à noble Arnaud Barasc. Bertrand de Lentilhac eut, entre autres enfants :

Durand de Lentilhac, damoiseau, qui fut témoin avec Guillaume de Rodelle, Hugues de Pons, Guillaume de Ferrières, Gaillard de Balaguier, etc., tous damoiseaux, à une transaction passée par l'entremise de Raimond Berenguier, chevalier, et Odon d'Albin, damoiseau, entre Bertrand de Balaguier, damoiseau, et dame Aude Berenguier, religieuse du monastère de Saint-Sernin de Rodez, relativement

au village de Mauracuh. L'acte fut passé à Vernogouls le lundi après l'octave de Noël (28 décembre) 1293. (*Rec. de Doat*, t. 132, fol. 325) Durand de Lentilhac eut, entre autres enfants :

Durand de Lentilhac, doyen du monastère de Figeac, vivant en 1355;

C. Hélène de Lentilhac;

3° Raoul de Lentilhac, chevalier, co-seigneur de Lentilhac, vivant en 1230. Il eut pour femme *Ricarde*, et pour enfants :

A. Durand de Lentilhac, co-seigneur de Lentilhac, décédé peu avant l'année 1271 ;

B. Béatrix de Lentilhac, mariée avec W. (Guillaume) *de Naucèle*, chevalier. Cette dame, autorisée de son mari, fit partage à Lentilhac, le vendredi (5 juin) après l'octave de la Pentecôte 1271, suivant acte reçu par Jean Laygua, notaire public de Capdenac, avec Guillaume et Raimond del Pont, damoiseaux, fils et autorisés de noble Guillaume del Pont, chevalier, veuf de noble Bertrande de Lentilhac, lesdits del Pont énoncés majeurs de 20 ans, de la succession de feu noble Durand de Lentilhac, frère desdites Béatrix et Bertrande, et de celle de madame Ricarde, leur mère. Les parties, après avoir réglé que tout ce qu'avaient possédé Durand de Lentilhac et Ricarde, sa mère, serait partagé entre elles, en exceptent la seigneurie du château de Lentilhac, qui devait rester indivise, ainsi que la paisseira (réservoir) du moulin de Bregos, enfin l'anneau auquel Bertrand de Lentilhac avait part, ainsi que le droit qu'eux et les leurs avaient eu au roussin (cheval) qui leur revenait à Capdenac, lors de la première entrée de la femme du seigneur (1). Béatrix de Lentilhac eut pour sa part des biens divisibles, ce que son père avait possédé du fief de Lentilhac, et Guillaume et Raymond del Pont eurent pour la leur ce que Durand de Lentilhac, leur oncle, avait eu dans le fief de Capdenac, ainsi que la rente qui leur était advenue de madame Ricarde, mère dudit Durand. Ce partage fut fait en présence de R. de Castelnau, chevalier, de Bertrand de Lentilhac, damoiseau, de Geniès de Lentilhac, chevalier, d'Arnaud de Gerle, de Durand de Vernet, de Hugues et B. de Cas-

---

(1) Ce droit qu'avaient les seigneurs de Lentilhac à la première entrée de la femme du seigneur de Capdenac dans cette ville, de recevoir le cheval qu'elle avoit monté en échange d'un annel (anneau) d'or, droit fondé sur une sorte d'alliance perpétuelle entre les seigneurs de Capdenac et de Lentilhac, est un des usages les plus curieux de la féodalité.

telnau et de plusieurs autres. (*Original en parchemin aux arch. de la famille*);

4° Déodat de Lentilhac, chevalier de l'ordre du Temple, vivant en 1249.

II. Durand de Lentilhac, Ier du nom, co-seigneur e Lentilhac, fut témoin de l'acte d'hommage rendu Figeac, au mois d'octobre 1214, par les seigneurs e Capdenac, à Simon de Montfort, pour les château t forteresse de Capdenac et leurs dépendances. *Recueil de Doat*, t. 125, fol. 209). Le 2 février 1230 *v. st.*), il se fit à Roquemadour un traité de confédération pour exterminer les bandes de brigands qui nfestaient le Quercy, le Limosin et les provinces voiines. Cette confédération eut lieu entre Raimond IV, icomte de Turenne, Bertrand de Gourdon, B., abbé e Tulle, les consuls de Cahors et de Figeac et un rand nombre de seigneurs, de villes et de bourgs u Quercy. Durand de Lentilhac et ses frères y intervinrent de leurs personnes avec leurs vassaux et leurs biens sous la dénomination des chevaliers de Lentilhac, *milites et homines de Lentilhac et res illorum* Justel, *Preuves de l'hist. de la maison d'Auvergne*, p. 44.) Durand de Lentilhac eut pour fils :

1° Bertrand, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Gaillard de Lentilhac, damoiseau. Il est mentionné ainsi que Hugues de Balaguier, Henri de Benavent, chevalier, Guillaume et Gui d'Estaing, frères, et Leonet de Vezins, damoiseau (ce dernier, fils de Dalmas de Vezins, damoiseau) Hugues d'Auriac, Motet Berenguier de la Glazole, Bertrand de Pairon, etc., dans des lettres d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, adressées au sénéchal de Rouergue, et portant citation devant la cour d'Auvergne, des seigneurs cidessus nommés pour avoir chevauché et fait le dégât dans les fiefs et arrière-fiefs de ce prince en Auvergne; lesdites lettres datées de Longpont, le jeudi 14 juillet après la translation de saint Benoist 1267. (*Archives du royaume, cahier en parchemin, coté J.* 319).

III. Bertrand de Lentilhac, IIe du nom, damoiseau, puis chevalier, co-seigneur de Lentilhac et de Montmurat, fut du nombre des principaux seigneurs Quercinois qui se croisèrent avec le roi S. Louis en 1248. Le même Bertrand de Lentilhac et Sanchon de Corn, damoiseaux, ayant emprunté à des marchands

de la ville de Sienne, en Toscane, 300 livres tournois pour les frais que leur occasionnait la guerre de la Terre-Sainte, promirent de faire payer ladite somme à ces marchands ou à leur ordre, au Temple, à Paris, à la fête de S.-Remi (1er octobre) 1250, par frère Dordat de Lentilhac, chevalier dudit Temple. Gaillard de Pechpeirou, chevalier, se rendit garant du paiement de ladite somme, par acte scellé de son sceau et daté du camp devantDamiette au mois de septembre 1249 (1). Bertrand de Lentilhac, à son retour de la Terre-Sainte, s'allia avec Gaillarde DE LENTILHAC, dame en partie de Lentilhac et de Montmurat, fille de messire Geniès de Lentilhac, chevalier. Bertrand de Lentilhac fut témoin avec ce dernier au traité de partage du 5 juin 1271, dont il a été parlé plus haut. Bertrand de Lentilhac, damoiseau, fut présent avec Arnaud de la Roque et Bertrand de Beduer, à une transaction passée le 10 des calendes de juin (22 mai) 1276, entre Hugues de Cardaillac et Alasie, prieure d'Espagnac, puis, le 12 des calendes de décembre (19 novembre) 1277, à la donation faite

DE LENTILHAC : de gueules, à la bande d'or.

---

(1) Voici le texte des lettres de caution de Gaillard de Pechpeirou :

Ego G. de Puechpeyrou *miles omnibus presentes litteras inspecturis. Notum facimus quod cum atque domicelli Sanzo* de Corn *et Bertrandus* de Lentilhaco, *Boeneencontre* Contadini *et ejus sociis mercatoribus Sienensibus teneantur in trecentis libris turonensibus, mutuo traditis, quas dictis mercatoribus seu eorum certo mandato, Parisius apud Templum, ab instanti festo sancti Remigii in capite octobris in annum, per fratrem Dordatum* de Lentilhaco *dicti Templi militem, solvi facere convenerunt; pro qua quidem solucione predictis loco, modo et tempore facienda, promiserunt responsorem dare. Ego predictus G. ad preces et instanciam predictorum domicellorum, constituo me principalem debitorem pro prenominata summa, predictis loco, modo et tempore persolvenda, pro qua cumplenda obligo predictis mercatoribus me et bona mea usque ad predictam summam trecentarum librarum turonensium, pro quibus sum plegius et debitor. Actum in castris juxta* Damyetam, *anno domini. M°. CC°. quadragesimo nono mense septembris.*

Original en parchemin aux archives de M. le Marquis de Lentilhac. Le sceau en cire jaune de Gaillard de Pechpeirou, de forme ovale et sur queue pendante, représente *un lion.*

ı la même Alasie et au couvent d'Espagnac, par Ber-
rand de Cajarc, chevalier, et Pierre de Cajarc, son ils, du terroir de Planesvals. (*Recueil de Doat*, *t.* 124, *ol.* 33, 47.) Le 19 avril 1278, Bertrand de Lentilhac résida en sa cour à l'élection de tutelle et curatelle les enfants de feu G. de Cofolen, appelés J., Gerald, Raimond et Pétronille. Le jeudi (23 novembre) jour le la fête de saint Clément, Bertrand de Lentilhac ut témoin avec P. de Gerle, J. de Naucèle, Guillaume Guaris, etc., au testament de Raimond de Castelnau, chevalier, qui voulut être inhumé dans le cimetière le l'église de Lentilhac, en sa sépulture. Le 5 des des de février (9), que l'on comptait encore, 1278 *v. st.*), Bertrand de Lentilhac reçut une reconnaissance d'une somme que lui devait Raoul de Montesquieu, damoiseau, en présence de R. del Mas et de G. del Cancer, fils de feu Guillaume del Cancer, chevalier; et le lendemain il reçut une reconnaissance féodale de noble Hugues Aldoys, damoiseau, et le noble Aimar Garcerans, pour des biens mouvants de eu noble Necher de Montmurat, dont la succession était advenue audit Bertrand de Lentilhac, (porte l'acte) par Gaillarde de Lentilhac, sa femme, fille de eu monseigneur Geniès de Lentilhac, chevalier. *Registre des actes de Pons d'André*). Bertrand de Lentilhac paraît être décédé avant l'année 1291. Il est rappelé dans un acte de cette date avec la qualité le monseigneur (chevalier), acte passé par Gaillarde le Lentilhac, sa femme, et noble Bertrand, son fils. l avait eu, entre autres enfants :

1° Bertrand IIIe du nom, dont l'article viendra ci-après;

2° Geraud de Lentilhac. Son nom se voit parmi ceux des religieux de l'abbaye de Figeac qui signèrent, le 5 avril 1288, la protestation adressée à l'abbé de Cluny contre l'élection à la place d'abbé de Luc de Grèzes. (*Chartes de Cluny*, *à la Bibliothèque du Roi*). Geraud de Lentilhac est qualifié prieur claustral du monastère de Figeac dans des chartes des années 1309 et 1317. Il fut élu abbé du même monastère en 1324, après Guillaume de Ventadour. Il mourut en odeur de sainteté avant l'année 1360 (1). Les historiens le citent comme

(1) Cette date est celle du procès-verbal de la fondation de l'abbaye de Vic, comme on le verra ci-après. Tous les membres de

l'un des plus illustres abbés qui aient gouverné le monastère de Figeac. (*Gallia Christiana, t. I Col.* 175);

3° Aimerique de Lentilhac, mariée avec Guillaume *Aimar*, chevalier. Elle eut en dot 9000 sous de bons cahorsins, somme avancée par noble Jean Comte, bourgeois de Cahors, suivant la reconnaissance que lui en donna noble Bertrand de Lentilhac, père d'Aimerique, le samedi (11 juin) jour de la fête de saint Barnabé apôtre, 1278, en présence de Raimond de Castelnau, de Guillaume del Pech, le jeune, et de plusieurs autres témoins. (*Registre des actes reçus par Pons d'André, note, en* 1278). Par un autre acte du dimanche (3 juillet) après la fête de saint Pierre de la même année, les seigneurs les plus distingués du pays se rendirent caution du paiement de cette dot, qui était considérable pour l'époque; parmi eux on remarque Gui de Belmont, noble Arnaud Barasc, noble Arnaud de Cardaillac, Guillaume de Capdenac; Bertrand de Balaguier, fils de feu Hugues de Balaguier, chevalier, autre Bertrand de Balaguier, Pons de Vila, le seigneur de Calmont, Rigal d'Artigues, Hugues de la Roque, chevalier, Guillaume Guaris, Almeric de la Roque, Raimond de Castelnau, chevalier, Jean et Fortanier de Morlhon, Guillaume de Capdenac, Raimond de Castelnau, chevalier, Guibert de Felzins, noble Arnaud de Gramat, noble P. de Beduer, Gautier de Panat, P. de Gerle, chevalier, noble Aimeric Berenguier, noble Amalvin de Godor, les seigneurs de Ladirac, S. de Saint-Lary, chevalier, Pons de Corbier, Guillaume de Naucèle et R. de Castelnau, chevaliers, Guillaume del Pont, noble Hugues del Bruolh, Hugues de Serignac, Bertrand de Cornac, Bertand de Canis, Hugues de Roquefort, P. de Vacilhac, P. de la Roque, P. de Viazac et Hugues de Viazac, chevalier, noble Arnaud del Pont, Berenger de Capdenac, Aimeric de la Tour, chevalier, Ratier de Grialou, Hugues et Berenger de la Roque, R. de Cazaux, Guillaume del Pech (qui eut pour fidéjusseur Bertrand de Lentilhac, cousin de Bertrand de Lentilhac, père d'Aimerique), P. de Jo. chevalier, J. et Bertrand del Pont, Folc de Loupiac, Bertrand de la Salle, Dorde de Banart, etc., etc. (*Registre des actes de Pons d'André*).

IV. Bertrand DE LENTILHAC, III[e] du nom, damoiseau, co-seigneur de Lentilhac, de Felzins, de Montmurat, de Saint-Félix, etc., intervint avec sa mère

---

la maison de Lentilhac, soit séculiers, soit en dignités ecclésiastiques y furent entendus comme intéressés à cette fondation. Geraud, abbé de Figeac, qui vivait alors, et qui mourut en 1377, n'y est nommé qu'à raison de l'autorisation donnée par lui à la fondation, et non comme parent des fondateurs. Ce fait sert à distinguer deux Geraud, successivement abbés de Figeac, et jusqu'à présent confondus par les historiens en un seul et même personnage.

dans un partage fait le samedi (2 juin) après l'Ascension 1291, dans l'église de Guirande, devant Durand de Born, notaire public du château de Capdenac, entre cette dame et lui, d'une part, et madame Aigline (Barasc) de Montmurat et ses enfants de l'autre. Par cet acte, la dame de Montmurat cède à madame Gaillarde de Lentilhac et à noble Bertrand de Lentilhac, son fils, divers cens et rentes à prendre sur différents tenanciers des fiefs situés dans les paroisses de Saint-Félix, Lentilhac et Felzins, les maisons, ayral et angle étant dans le château de Felzins, avec les appartenances situées près de la tour dudit Felzins et de la maison de noble Guillaume de Capdenac, et pareillement la moitié indivise de tout le droit que madame Aigline et ses enfants avaient pour seigneurie, chevalerie ou autrement dans les tours, murs, fossés et château de Felzins, excepté le touril de la porte qu'ils se réservent en entier; toutes lesquelles choses et autres énoncées dans l'acte, cédées avec toute juridiction haute et basse, droits féodaux et autres quelconques. En retour, Gaillarde de Lentilhac et son fils cèdent à Aigline de Montmurat et à ses enfants la maison qu'ils avaient dans le château de Montmurat, tout le droit et seigneurie qu'ils peuvent avoir audit château et ses dépendances, ainsi qu'aux péages et estrades dudit lieu. Ils cèdent de plus tous les fiefs qu'ils avaient ou pouvaient avoir à Montmurat et au Trioulou, ainsi que leur péage de Livinhac, en la rivière du Lot, enfin tout ce qui avait appartenu auxdits lieux à madame Gaillarde et à monseign^r^ Bertrand de Lentilhac. Pierre de Gerle, G. Arnols, B. Pellicier, Guillaume de Saint-Mamet, G. de Sornac, etc., assistèrent comme témoins à ce partage. (*Grosse en parchemin, signée de la marque de Durand de Born, notaire*). Bertrand III de Lentilhac paraît avoir vécu jusqu'à la fin du treizième siècle. Il eut, entre autres enfants :

1° Durand, IIe du nom, qui a continué la postérité;

2° N..... de Lentilhac, duquel sont provenus :

A. Guillaume de Lentilhac, } sergents d'armes à cheval du
B. Tandon de Lentilhac, } roi en 1352;

C. Georges de Lentilhac, sergent d'armes du roi. Il servit au siége de St-Antonin en 1353. Il était lettré et instruit, chose rare en ce temps parmi ceux qui suivaient le parti des armes;

D. Delphine de Lentilhac, prieure de Lissac, en 1360. (*Gallia Christiana*, *t. I*, *col.* 192);

E. Ricarde de Lentilhac, qui était mariée, vers 1350, avec Bertrand *de Séguier*, chevalier, co-seigneur de Montsalès;

3° Guillaume de Lentilhac, prieur de Saint-Simon, vivant en 1360;

4° Bernard de Lentilhac, prieur de Cardaillac, vivant à la même époque;

5° Yolande de Lentilhac, religieuse à l'hôpital du Poujoula, en 1338.

V. Durand DE LENTILHAC, IIe du nom, chevalier. co-seigneur de Lentilhac, qualifié *noble et puissant homme* (comme le furent depuis ses descendants), est nommé avec Bertrand de Burbuzo, aussi chevalier, dans le contrat de mariage passé à Figeac le 6 février 1332 (*v. st.*) dans la maison des Frères mineurs, devant Barthélemi de Vic, clerc, notaire royal, entre Herminiarde de Saint-Bressou et Bertrand de Boissorn, comme appelés à décider de la suffisance des fiefs sur lesquels Raimond de Saint-Bressou, chevalier de Cardaillac, devait asseoir la dot de sa fille. (*Expédition en parchemin de l'époque, possédée par M. des Plas, de Beduer*). Il existait un différent entre Raimond Barasc d'une part, et Giraud de Montal, mari d'Hélène Barasc, de l'autre, relativement à la propriété de la 4e partie de la terre de Montbrun. Il y eut une élection d'arbitres, en 1336, pour terminer cette affaire, et promesse par chacune des parties de se soumettre à leur jugement sous peine de 100 marcs d'argent. Bernard-Hugues de Cardaillac, chanoine de Rodez, ou en son absence l'official de Cahors, et Durand de Lentilhac, chevalier, furent arbitres pour Raimond Barasc, et Michel de Messac, clerc, et Guillaume de Vila, chevalier, furent choisis pour Geraud de Montal et son épouse. (*Fonds de d'Hozier*, à la Bi-

bliothèque du Roi. *Inventaire des titres, p.* 20.) Durand de Lentilhac fut l'un des témoins du testament de noble Marguerite de Castelnau, fille du feu noble Raoul, seigneur de Castelnau, damoiseau, du 12 mai 1340, testament reçu par Pierre *de Riveria*, notaire public et royal. (*Minute originale détachée des protocoles dudit notaire*). Le 20 septembre 1342, Robert de Marigny, chevalier, seigneur de Tourny, maréchal de France, rendit une ordonnance portant dispense du service militaire en faveur de noble et puissant homme messire Durand de Lentilhac, chevalier, co-seigneur dudit lieu, attendu qu'il y avait satisfait par Guillaume d'Espejac, qui s'était présenté pour le seigneur de Lentilhac, ledit jour 20 septembre, avec armes et cheval; ladite ordonnance reconnue le 4 octobre suivant devant Pierre *de Riveria*, notaire royal (*Ibid.*). D'anciens mémoires lui donnent pour femme N.... de Castelnau. Il eut entre autres enfants :

DE CASTELNAU : de gueules, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.

1° Déodat, Dordé ou Dieudonné, dont l'article suit;

2° Gaillarde de Lentilhac, mariée avec Olric *de Mirabel*, chevalier de Cenac, au diocèse de Rodez. Ils ne vivaient plus le 20 août 1367, date d'une transaction passée entre noble Arnaud de Marssa, damoiseau, héritier dudit Olric de Mirabel, et noble Déodat, seigneur du château de Lentilhac, frère de Gaillarde de Lentilhac, au sujet de la succession de son mari. Cet acte fut passé à Figeac devant Pierre Dujol, notaire, en présence de Hugon de Marssa, prieur de Varayre, noble Raimond de Vassal, habitant de Maurs, etc. (*Grosse en parchemin*);

3° Philippe de Lentilhac, religieuse au couvent de Leyme en 1351. (*Rec. de Doat, t.* 124, *fol.* 194). Elle fut la première prieure du monastère de la Voie-du-Ciel, fondé à Vic par son frère aîné en 1358;

4° Fine (Delphine) de Lentilhac, mariée avec noble N..... *de Pommiers*. Elle fit son testament le 26 février, 1369 (*v. st.*) en faveur de Delphine, sa fille, femme de messire Raimond de Vassal. (*Extr. de l'inventaire des titres de la Chartreuse de Cahors*, Bibliothèque royale, *fonds du comte de Clermont-Toucheboeuf*). Elle paraît être la même que Fine de Lentilhac, seconde femme de Guillaume *de Vassal*, chevalier, co-seigneur de Fraissinet (frère aîné de Raimond de Vassal), lequel, par un codicille du 24 juin 1367, lui donna en toute propriété une maison qu'il avait acquise à Cahors,

appelée de Sabanac, joignant la place publique, le march
et la maison de Gaillard de Gironde, et en outre l'usufru
de tout ce qu'il possédait de bien fonds dans le Gourdonna
et à Vers. (*Titres de la maison de Vassal.*)

VI. Déodat, Dordé ou Dieudonné DE LENTILHAC damoiseau, seigneur de Lentilhac, servit avec dis tinction dans les guerres de Gascogne, de Flandre e autres, sous les règnes de Philippe-de-Valois et d Jean-le-Bon. Il est qualifié sergent d'armes du roi e châtelain (gouverneur) de Tournon, dans une quit tance qu'il donna à Toulouse le 2 avril 1347, à Jea Chauvel, trésorier des guerres, de 395 livres 15 sou pour les gages de lui, de Guillaume de Lentilhac écuyer, et de 8 autres écuyers et 24 sergents lancie et 16 arbalétriers sous ses ordres pour la garde dud château. Son sceau, apposé à cette quittance, repré sente *une bande, chargée en chef d'un lion*, brisur qu'il portait du vivant de son père. (*Titres scellés d Clairambault, vol. 2, fol.* 52). Le même Dordé de Len tilhac, sergent d'armes du roi, était capitaine de Ca denac le 28 novembre 1352, date du rôle de la revu de sa compagnie passée audit lieu (1). Le 14 ma 1355, suivant acte reçu par Pierre Dujol, notaire

---

(1) Nous transcrivons le rôle de cette revue de la compagnie d Déodat de Lentilhac sur l'original en parchemin existant au cab net des titres à la Bibliothèque royale.

SERGENTS A CHEVAL.

Dordé de Lentilhac, cheval roussin estimé 120 fr.
Guillaume de Lentilhac, cheval liart, 70 fr.
Meton d'Anguat, cheval liart, 40 fr.,
Tandon de Lentilhac, cheval morel, 45 fr.
Hugues Amblart, cheval morel 30 fr.
Perrinet de Noire, cheval gris, 40 fr.
Hugues de Mirebel, cheval brun bai, 40 fr.
Bartholet Buffet, cheval bai, 30 fr.
Guillaume de Puyols, cheval fauvel, 35 fr.
Philippot Hugues, cheval tout noir, 60 fr.
Guillaume Gaufre, cheval bai, 40 fr.

Nota. L'estimation des chevaux était faite dans les rôles d revues pour le remboursement dû par l'état aux gentilshommes q les avaient perdus à la guerre.

SERGENTS A PIED.

Lanciers : Bernard Mapel, J. Guardi, B. Guarrol, J. Vid

Figeac et passé en présence de Durand de Lentilhac, doyen du monastère de Figeac, Guillaume de Lentilhac, prieur de Saint-Simon, nobles Berthol de Bar, Bertrand Berenguier, Jean et Guillaume de Castelnau, damoiseaux, Déodat de Lentilhac fit hommage à messire Geraud de Lentilhac, abbé de Saint-Sauveur de Figeac pour tous les héritages qu'il tenait en fief de ladite abbaye, et qu'il possédait dans les appartenances et le district du château de Lentilhac, tels qu'il les avait acquis de noble Jean de Castelnau. Le 9 août (l'année omise) Déodat de Lentilhac vendit à Gérard Pelissier, à sa femme et à Etienne et Pierre *de Cluso*, frères, du lieu de Faysselle, 200 setiers, moitié froment et moitié avoine, à raison de 24 sous 6 deniers tournois le setier de froment, et de 12 sous 6 deniers le setier d'avoine, lesdits 200 setiers faisant partie de 300 setiers prix de l'arrentement antérieurement fait par monseigneur Durand de Lentilhac, chevalier, au nom dudit Déodat, son fils, aux susdits Gérard, Etienne et Pierre, de la dîme des blés, vins et foins de l'église de Saint-Etienne de Beduer. Appelé, vers le mois d'octobre 1357, par les consuls de Figeac à la défense de cette ville, menacée par les Anglais, qui venaient de s'emparer de Saint-Cirq-la-Popie, de Fons et de Saint-Santin, Déodat de Lentilhac y accourut avec son fils Bertrand et deux autres chevaliers. Mais étant tombés dans une em-

---

Guillot Bec, Bernard de Coftignal, Bernard Vatier, J. Brecon. *Arbalétriers :* Guillot Buffet, J. Alequi, Guillot Enric, Bercholi, Guillonac, Mondo le Blanc, J. de Murat, G. Bertrans, Mondon Calles, J. Savi, B. Verdier et P. Boyer.

On conserve dans le même cabinet des titres de la Bibliothèque royale l'original en parchemin d'une quittance datée de Montpellier le 6 mai 1359, et donnée par Dordé de Lentilhac, écuyer, à Jacques Lempereur, trésorier des guerres du roi, d'une somme de 40 écus d'or, en déduction de celle de 80 écus d'or qui lui était due pour sa part du don fait aux nobles du pays de Quercy par le comte de Poitiers, fils et lieutenant du roi Jean en Languedoc. A cette quittance existe encore le sceau en cire rouge de Dordé de Lentilhac. Il représente *une bande*, et on lit sur la banderolle qui environne l'écu ces mots : DORDÉ DE LENTILL.

buscade, ils furent faits prisonniers par les ennemis. Bertrand de Lentilhac fut si grièvement blessé dans cette rencontre qu'il en mourut cinq jours après. Déodat de Lentilhac, pour remplir les intentions de de la veuve de son fils, fonda vers la fin du mois de novembre de la même année, le monastère des religieuses bernardines de Vic, près de Capdenac, auquel, par acte du 4 décembre 1360, Philippe de Lentilhac, première abbesse désignée, imposa le nom de monastère de *Notre-Dame de la Voie-du-Ciel*. Ce fut Déodat de Lentilhac qui fit lui-même les statuts et conditions de cette fondation. Le couvent devait se composer de treize religieuses et de trois chapelains pour le desservir. Le patronage et la nomination furent réservés à Déodat de Lentilhac et à ses descendants et il fut statué qu'il y aurait perpétuellement dans ce monastère deux religieuses de sa race et deux de celle de Ricarde Buffet, sa belle fille. Dès le mois de mars que l'on comptait encore 1357 (*v. st.*), Jean, comte de Poitiers, fils du roi et son lieutenant en Languedoc prenant en considération les services rendus par son amé Dordé de Lentilhac, tant à lui qu'au roi son père dans les guerres de Gascogne, de Flandre et ailleurs longuement et fidèlement, et la perte récente qu'il avait faite de son fils Bertrand de Lentilhac, en combattant contre les Anglais, événement dont ce prince rappelle les circonstances, il lui avait fait remise entière du droit d'amortissement dû au trésor du ro pour les biens affectés à la fondation du monastèr de Vic. Les lettres patentes du comte de Poitier furent données à Toulouse, à la relation de son con seil, où assistaient les seigneurs de Montaigu et d la Baume et plusieurs autres. Le 14 octobre 136 Dordé de Lentilhac présenta à Me Rigal Lahugoni licencié ès lois, des lettres de commission de Ber trand évêque de Cahors datées d'Albas le 10 du mê me mois (1) par lesquelles ce prélat supplie d'ap prouver le nouvel établissement, et le charge ave

(1) Il est fait mention des lettres de Déodat de Lentilhac, d

Bertrand Gasc, chanoine du Vigan, recteur de l'église de Gréalou de procéder à la visite des bâtiments et d'y installer de suite les religieuses, si tout leur semble dans un état convenable. Le procès-verbal de cette fondation et de l'installation des religieuses fut fait le 3 décembre de la même année 1360, de l'autorité du juge de Figeac, et avec le consentement de Geraud, abbé dudit lieu, comme patron de l'église paroissiale de Vic. Parmi les personnes entendues dans les enquêtes qui avaient précédé la fondation ou qui furent présentes à l'installation, on remarque noble dame Marguerite, épouse de noble Déodat de Lentilhac, Delphine de Lentilhac, prieure de Lissac, Guillaume de Lentilhac prieur de Saint-Simon, messire Durand de Lentilhac, doyen du monastère de Figeac, messire Bernard de Lentilhac, prieur de Cardaillac, et parmi les religieuses présentes à l'installation, Philippe de Lentilhac, première abbesse du nouveau monastère, Ricarde (Buffet) de Lentilhac etc. (*Expédition en forme, délivrée le* 27 *août* 1548) Déodat de Lentilhac passa une transaction en forme de compte final avec les religieuses du couvent de Vic le 10 décembre 1361, devant Pierre Dujol, clerc du diocèse de saint Flour notaire impérial demeurant à Figeac, et vivait encore le 17 juillet 1371, date d'une transaction passée entre Delphine de Lentilhac, prieure de Lissac et Déodat Barasc, seigneur de Béduer, au sujet du patronage de certains villages, transaction conclue par l'arbitage de Geraud, abbé de Figeac, et à laquelle Déodat seigneur de Lentilhac, assista comme témoin. (*Rec. de Doat.* t. 124. p. 239). Il avait épousé Marguerite DE SAINT CHAMANS (*de Sancto Amantio*). Cette dame passa un accord, au château de Caysion, le 27 avril 1400, devant Imbert Marcian et Raimond de Camps, notaires royaux, avec noble François de Lentilhac, son fils, au sujet de ce que son mari lui avait légué par son testament. Par cet acte, François de Lentilhac

DE SAINT-CHAMANS : de sinople, à 3 fasces d'argent; à l'engrêlure du même.

---

11 octobre 1360, dans le *Gallia Christiana*, t. I, col. 141. Celles de Bertrand, évêque de Cahors, du 10 du même mois, sont imprimées dans l'*Histoire des Evêques de Cahors*, par Lacroix.

dut payer annuellement à Marguerite de Saint-Chamans une rente viagère de 18 livres tournois et il se reconnut en outre débiteur envers elle d'une somme de 400 francs d'or, dont le paiement à diverses échéances fut réglé (*Grosse en parch.*). Il existe deux quittances de parties de cette somme, données à François de Lentilhac par les fondés de pouvoir de ladite Marguerite de Saint-Chamans, nommés Raoul de Saint-Chamans du diocèse de Tulle et Raoul de Sermet, passées, l'une devant Guillaume Rodier, notaire royal de Figeac, le 9 mai 1402, et l'autre devant Bernard de Vilhac, notaire royal le 26 octobre 1403. (*Grosses en parchemin*). Déodat de Lentilhac eut pour enfants :

1° Bertrand de Lentilhac, damoiseau, marié, vers l'an 1356, avec noble Ricarde *Buffet*, fille d'Etienne Buffet, co-seigneur des châteaux de Lentilhac et de Capdenac. Elle était fort jeune lorsqu'elle perdit Bertrand de Lentilhac, en 1357, comme on l'a dit plus haut (1). Elle se retira au monastère de Leyme, et voulant se consacrer à Dieu et fonder de sa fortune un couvent où elle pût finir ses jours, elle fit donation entre-vifs, à Déodat de Lentilhac, son beau-père, par acte du 12 novembre 1357, passé devant Pierre du Port, licencié en lois, juge ordinaire de l'autorité de Geraud, abbé de Figeac, de l'universalité de ses biens, à la charge par lui de les employer aux dispositions suivantes : elle affecte un revenu perpétuel à une chapellenie dont le service devait se faire en sa chapelle de St-Jacques de l'église de Lentilhac, où le corps de son mari avait été inhumé, et réserve le patronage de cette chapellenie à Déodat de Lentilhac et à ses successeurs ; elle augmente le revenu perpétuel d'une autre chapellenie instituée par son père dans son dernier testament ; enfin du surplus de tous ses biens elle veut qu'on fasse construire, soit à Vals, soit à Vic, au choix de Déodat de Lentilhac, une église et un couvent pour 13 religieuses de l'ordre de Cîteaux, du nombre desquelles elle ferait partie, réservant le droit de patronage audit Déodat de Lentilhac et à ses successeurs. Elle lui réserve aussi la haute juridiction sur les choses par elle cédées, et veut qu'il participe par moitié avec la prieure du nouveau couvent à la moyenne et basse justice (2); et comme la part de biens et rentes qu'elle

---

(1) Les actes portent qu'elle avait plus de 16 ans et moins de 25.

(2) Ce couvent avait été placé d'abord sous l'obédience de l'abbesse de Leyme, seulement pour la confirmation de l'élection de

avait du chef de son père en la châtellenie de Lentilhac pouvaient être à la convenance de Déodat de Lentilhac, elle voulut qu'il pût le garder en remettant le prix équivalent pour ladite fondation. Elle veut qu'une messe soit célébrée tous les jours dans le nouveau monastère, pour le repos des âmes de ses parents et de ceux de Déodat de Lentilhac, et demande que la première prieure instituée soit Philippe de Lentilhac, et expressément que les autres prieures soient toujours choisies parmi les religieuses de sa race ou de celle de son mari, soit que ces religieuses fussent dans la maison qu'elle fondait; soit qu'elles fussent dans les couvents de Leyme ou de Lissac. Enfin elle se réserve sa vie durant la nomination de deux religieuses à son choix, outre le nombre fixé par la fondation. Ce monastère fut construit dans l'espace de trois ans, et Ricarde Buffet y fut installée avec les autres religieuses le 3 décembre 1360, suivant le procès-verbal reçu par Pierre Dujol, notaire à Figeac. Elle en fut depuis lors sacristaine;

2° François, Ier du nom, qui a continué la postérité;

3° Philippine de Lentilhac, mariée avec Raoul *de Sermet*, seigneur dudit lieu. Autorisée de son mari, elle fit donation à François de Lentilhac, son frère, de tout ce qui pouvait lui revenir en la succession de feu Déodat de Lentilhac, leur père, excédant la somme de 1500 florins d'or à elle constituée par son contrat de mariage. Cet acte fut passé au château de Caysion, le 27 avril 1400, en présence de Bertrand de la Tour, de Raoul de Saint-Chamans, de Bertrand de Vayrac, chevalier, de Jean et Gui Bonafos, frères, de Guillaume Adémar, seigneur d'Anglars, etc. (*Grosse en parchemin.*)

VII. François de Lentilhac, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Lentilhac et de la Motte d'Ardus, servit avec son père et son frère aîné dans les guerres contre les Anglais. Il était l'un des 57 écuyers de la compagnie accordée par le duc d'Aujou à messire Marquès de Cardaillac, chevalier, pour la garde et défense de la ville de Cahors, suivant la montre qui en fut faite le 4 juin 1369. (*Trésor généalogique de D. Villevieille*). François de Lentilhac servit depuis dans la compagnie de gens d'armes de Huguet de Cardaillac, com-

---

la prieure, car la fondatrice voulut que toute l'autorité appartînt à cette dernière; mais cette réserve en faveur de l'abbesse de Leyme avait cessé en 1360, et le nouveau couvent fut sous l'obédience de l'abbé de Cîteaux.

me on le voit par le rôle de la revue qui en fut faite à Villefranche, le 23 juin 1377, par messire Gui de Lasteyrie, sénéchal et capitaine de Rouergue. (*Bibliothèque royale, fonds de Gaignières, n° 787, vol. intitulé Montres et Revues, fol* 187). Il y eut une sentence arbitrale rendue au château de Lentilhac le 11 janvier 138 (*v. st.*) entre François, seigneur de Lentilhac et Guillaume de Naucèle, co-seigneur du même lieu. François de Lentilhac épousa par contrat passé à Clairvaux, le 25 janvier 1386 (*v. st.*), devant Jean de Caron, clerc, notaire impérial, épiscopal et prioral de Clairvaux, Lombarde des Ondes, fille de noble Olric des Ondes, damoiseau du petit château de Sales et de la paroisse de St.-Loup au diocèse de Rodez, lequel constitua en dot à sa fille 1000 deniers d'or appelés francs, dont le paiement fut cautionné par nobles hommes Berard de Murat, Jean de Saint Felix, Frotard de la Tour et Bernard Jourdain, damoiseaux; les témoins de ce contrat furent messire Jean de Morthon, chevalier, seigneur de Venzac, Jean de Morlhon, Guillaume Adémar (*Azemarii*) seigneur d'Anglars en Quercy et Jean de Montmurat, du château de Montmurat au diocèse de St Flour. (*Grosse en parchemin*). François de Lentilhac transigea avec Guiscarde, abbesse de la Voie-du-Ciel, par acte passé devant Jean Castel, notaire, le 16 février 1388 (*v. st.*) au sujet de certains cens et revenus réclamés par cette dame, et de divers legs faits à son monastère par Déodat de Lentilhac, père de François; celui-ci fit abandon à ladite Guiscarde et à sa communauté de 2 setiers et une quarte de froment qu'elles lui devaient annuellement. Le 11 octobre 1391, suivant acte passé devant le même Jean Castel, clerc, notaire royal, noble Raimond Medici, du château de Peyrusse, co-seigneur de Lentilhac, autorisé de noble Guiscard Bec, son curateur, passa obligation, au lieu de Capdenac, de 8 deniers ou francs d'or, dont il était redevable à François de Lentilhac, pour restant de sa quote-part dans la somme que ce dernier avait avancée pour la rançon de la place de Lentilhac, dont les Anglais

des Ondes : de gueules, à 3 fasces ondées d'argent.

s'étaient emparés. *(Originaux en parch.)*. Le 28 janvier de la même année 1391 *(v. st.)*, suivant acte passé devant le même notaire, le même Raimond Medici vendit à François de Lentilhac tout ce qui lui appartenait en biens, maison, terres, prés, vignes, bois, cens, rentes, acaptes, juridiction haute, moyenne et basse, murs, barbacanes, forteresses et tous autres droits, actions et devoirs quelconques que ledit Raimond Medici possédait aux château, châtellenie, appartenances et district de Lentilhac (1) et dans les paroisses de Lunan, St Félix, Puzac, Felzins, et leurs appartenances et juridiction, et ce du fleuve du Lot vers le château de Lentilhac et les églises desdites paroisses. François, seigneur de Lentilhac, damoiseau, fut présent, le 1er février 1392 *(v. st.)* à l'hommage rendu au comte d'Armagnac par noble et puissant homme Déodat, Barasc damoiseau, seigneur de Beduer, pour ce qu'il tenait de ce prince en la paroisse de St.-Laurent de Corn. (*Bur. des finances de Montauban, petit livre n° 6, fol.* 80). Le 22 février 1399, (*v. st.*), suivant acte passé devant Gerard *de Rebenhiis*, clerc, notaire royal, noble Serdane Medici, veuve de Guillaume Valette, bourgeois de Rodez, confirma la vente précédemment faite par noble Raimond Medici, son frère, à François, seigneur de Lentilhac, de cens, rentes, revenus et droits féodaux situés à Lentilhac. (*Grosse en parchemin*). François de Lentilhac fut témoin d'une donation de 800 florins d'or faite par noble Antoine de Faydit, de Beduer, à noble Archambaud Aymar (Adémar), son cousin, suivant acte reçu par Redon, notaire à Figeac, le 25 juillet 1408. (*Manuscrits de l'abbé Lavaissière, t. 2, p.* 219). François de Lentilhac avait épousé en secondes noces Almoys DE MERLE, pour laquelle il fonda un

DE MERLE : d'azur à deux cotices de sable, accompagnées de 6 merlettes du même en orle.

(1) Raimond Medici tenait ces droits sur le château de Lentilhac et tous les autres compris dans la cession, de Bernard Medici, son père, auquel Jean et Bernard de Capdenac, frères, les avaient cédés par acte du 2 janvier 1360 (*v. st.*), passé devant Manciany, notaire.

obit dans le monastère de Vic, par le testament qu'il fit le 18 janvier 1413 (*v. st.*), devant Raimond del Magnials, prêtre, prieur de Lentilhac et notaire impérial. Il légua aux religieuses de ce couvent une rente perpétuelle de cinq setiers de seigle pour leur nourriture pendant la Quadragésime, 10 sous monnaie de Quercy, à chacune d'elles, 10 sous pour leur luminaire et pareille somme à l'œuvre, enfin un setier de froment pour son anniversaire, qu'il ordonna être célébré tous les ans à perpétuité le jour de son décès. Il institua ses deux fils Jean et François ses héritiers universels par égales parts, les substituant l'un à l'autre ; fit des legs à ses autres enfants mâles, qu'il appela graduellement à la même substitution, et à leur défaut, un enfant mâle de sa fille Françoise, à la charge de porter le nom et les armes *de Lentilhac*; enfin prévoyant le cas où il ne survivrait aucun des mâles appelés à cette substitution, il appela le monastère de Vic à recueillir tous ses biens de Capdenac, excepté ceux compris depuis le ruisseau de Donzenac jusqu'au bec de Gralha, du côté de Lentilhac. (*Grosse en parchemin délivrée le* 9 *décembre* 1423) Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Jean, dont l'article suit ;

2° Déodat de Lentilhac. Il était tuteur de Déodat de Lentilhac, son neveu, en 1436 ;

3° Antoine de Lentilhac, rappelé comme défunt le 20 mars 1475 ;

4° Françoise de Lentilhac ;

Du second lit :

5° François de Lentilhac. Son père lui donna pour curateur Jean de Lentilhac, son frère aîné, et pour tuteurs, nobles et puissants hommes messires Déodat Barasc, seigneur de Béduer, et Bernard, seigneur de Bar, chevaliers, Jean de Felzins, seigneur de Montmurat, et Raimond des Ondes, damoiseaux. Il mourut sans postérité.

VIII. Jean de Lentilhac, écuyer, seigneur de Lentilhac, obtint du roi Charles VI, le 11 novembre 1417, des lettres de commission à l'effet d'obliger

ertains co-seigneurs de la basse justice de Lentilhac, le payer leur quote-part d'une somme de 1200 livres ournois que François de Lentilhac, son père, avait adis payée de ses deniers aux Anglais pour la restiution du lieu de Lentilhac dont ils s'étaient emparés, et dont la haute justice appartenait audit Jean le Lentilhac; lesdites lettres datées de Paris et signées lu roi à la relation de son conseil, avec l'attache de Raimond de Salanhac (de Salignac), chambellan de S. M. et son sénéchal en Quercy. (*Orig. en parchemin*) Jean de Lentilhac fit une acquisition de Gérard de l'Hôpital, bourgeois de la ville de Figeac, par acte passé devant Guillaume de Cabrespines, clerc, notaire royal en cette ville, le 24 janvier 1420 (*v. st.*) Peu d'années après il s'éleva entre le seigneur de Lentilhac et les habitants des château, châtellenie et juridiction du même lieu, un débat relativement aux réparations générales de ce château et des bâtiments en dépendants. Le seigneur de Lentilhac prétendait que les habitants devaient faire toutes ces réparations; ceux-ci, au contraire, soutenaient n'y être obligés que pour une partie. Par un accord conclu audit château de Lentilhac, devant Durand Cavelain, notaire royal d'Asprières, les habitants se soumirent à quelques autres réparations en sus de celles auxquelles ils avouaient être sujets, moyennant la remise à eux faite par Jean de Lentilhac, et ce jusqu'à l'époque de cet accord, des peines par eux encourues à l'occasion des crimes, délits et forfaitures qu'ils avaient commis; ce seigneur se réservant toutefois, à lui et à ses successeurs, la liberté de faire valoir par la suite les mêmes droits à la généralité desquels il n'avait dérogé que pour un temps. (*Grosse en parchemin délivrée par de Madoc, notaire royal à Asprières, le 5 août* 1511). Jean de Lentilhac ne vivait plus en 1436. Il avait épousé Marguerite DE ROLLAND DE VALON, fille de noble et puissant homme messire Amalric de Rolland, chevalier, seigneur de Valon. Elle survécut longtemps à son mari, et fit son testament au château de Lentilhac, le 20 mars DE ROLLAND DE VALON.

1475. Elle voulut être inhumée dans l'église de Lentilhac, au tombeau de feu messire Antoine de Lentilhac. (*Protocole d'Antoine Cavelain, notaire royal, fol. LXXXXXVIII, recto*). Jean de Lentilhac en avait eu deux fils et trois filles :

1° Déodat ou Dieudonné, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Gui, dit Guinot de Lentilhac, auquel sa mère légua 100 livres tournois. Il épousa, après l'année 1478, Jeanne *du Sel*, dame de Mézy, veuve de Robert de Pardieu, chevalier, seigneur de Montebourg, et fille et héritière d'Hector du Sel, écuyer, seigneur de Mézy, et d'Elisabeth le Vicomte. Guinot de Lentilhac est qualifié écuyer, seigneur de Mézy, dans un aveu et dénombrement qu'il rendit pour cette terre à l'abbaye de Saint-Denis, en France, le 16 juillet 1483 (*Cabinet généal. série des titres originaux, au mot* D'USEL.) Guinot de Lentilhac vivait en 1486;

3° Aldoyne de Lentilhac, femme de noble Jean *de Murat*;

4° Jeanne de Lentilhac, religieuse au monastère de la Voie-du-Ciel, à Vic ;

5° Guiscarde de Lentilhac, mariée avec noble Guibert *de Luzech*, dont elle eut ;

Déodat de Luzech, légataire de Marguerite de Rolland en 1475.

IX. Déodat ou Dieudonné DE LENTILHAC, IIe du nom, seigneur de Lentilhac, co-seigneur de la baronnie de Felzins et des lieux et château de Capdenac, au diocèse de Cahors, et de Salvanhac et de Lunan, au diocèse de Rodez, était mineur lors d'une reconnaissance de biens fonds mouvants de la seigneurie de Lentilhac, qu'il reçut le 29 mars 1436, devant Durand Cavelain, clerc, notaire royal. (*Grosse en parchemin*). Par une sentence rendue aux assises de Capdenac, le 22 mai 1448, noble Déodat de Lentilhac et l'abbaye de Vic, voisine du château de Capdenac, furent maintenus, contre les officiers royaux du même château, dans le libre exercice des droits qui leur appartenaient à raison des terres, fiefs, etc. qu'ils possédaient dans la juridiction de Capdenac, en vertu d'une donation faite, le 4 novembre 1357, par noble Ricarde Buffet, fille et héritière universelle d'Etienne Buffet, co-seigneur de Capdenac et

le Lentilhac, et veuve de noble Bertrand de Lentil-
hac. On voit par cette sentence que ces droits con-
istaient, pour Déodat de Lentilhac, en la justice
haute et mixte impère et, par indivis entre lui et
'abbaye de Vic, en la justice moyenne et basse mère
et impère. (*Grosse orig. signée de Durand de Podio,
clerc, notaire public de Villefranche de Rouergue*).
Déodat de Lentilhac consentit un arrentement au
profit de Bernard de Rioussol, habitant du mas del
Batut, paroisse de Lunan, par acte du 10 janvier
1474, passé devant Antoine Cavelain, notaire royal
(*orig. aux protocoles du même notaire, fol. XXVII,
recto.*) Déodat fut institué héritier universel de Mar-
guerite de Rolland de Valon, sa mère, la 20 mars
1475. Le 10 décembre 1476, suivant acte reçu par
Antoine Cavelain, notaire royal, il arrenta à Guil-
laume, Jeanne Calmel, sa femme, et Jean Calmel,
du lieu de Cuzac, le mas de la Marjonie, situé dans
les paroisses de Felzins et de Cuzac, avec une vigne
et deux terrains situés dans ce dernier lieu. (*Id. fol.
CLXXV*). Noble et puissant homme Déodat de Len-
tilhac, seigneur des château et châtellenie de Len-
tilhac, co-seigneur de la baronnie de Felzins et des
lieux de Capdenac et de Salvanhac, fit son testament
au château de Lentilhac, le 13 décembre 1486, de-
vant Pierre Belet, notaire royal de la ville de Figeac.
Il prescrivit sa sépulture dans l'église de Lentilhac,
en la chapelle de St-Jacques, aux tombeaux de sa
mère et de sa femme, ordonna qu'il y eût à son en-
terrement, au service de l'octave et à celui du bout
de l'an, cent prêtres pour lui dire chacun une messe
de *requiem*, et il leur assigna à chacun 30 deniers
tournois, outre leur dîner. Il voulut aussi que 13
pauvres, auxquels il donna à chacun une canne de
drap noir pour s'en vêtir aux trois jours précités, y
assistassent portant chacun un cierge d'une livre et
demie, avec l'écusson de ses armes. Par une autre
disposition, il constitua une rente à l'église de Len-
tilhac, pour la célébration à perpétuité de son anni-
versaire, et il fit nombre de libéralités aux religieuses

de Vic et à divers couvents, églises et hôpitaux. Enfi il voulut que son héritier fît à ses tenanciers de l châtellenie de Lentilhac et des lieux de Capdenac Salvanhac, la Roque-Bouillac et de la baronnie d Felzins, remise de la moitié de leurs redevances pendant les deux années qui suivront son décès. Il établit une succession graduelle en faveur de son fils e des enfants mâles de celui-ci et de ses filles, et a défaut de ses enfants de l'un et l'autre sexe, en faveur de Guinot de Lentilhac, son frère, et de celu de ses enfants mâles qu'il lui plairait de nomme pour la recueillir; enfin au défaut d'enfants du mêm Guinot, au profit de Déodat de Lescure, petit-fils e filleul du testateur, à la charge par lui et ses descendants de porter le nom et les armes *de Lentilhac*

Vigier : Déodat, IIe du nom, avait épousé Catherine Vigier nommée dans le contrat de mariage de Jeanne d de Lentilhac, sa fille, en 1475. Elle était sœur d Jean Vigier, évêque de Lavaur. De ce mariage son provenus :

1° Amalric, dont on va parler ;

2° Jeanne de Lentilhac, mariée, par contrat du 28 juin 1475 avec noble et puissant seigneur Louis *Chauveron*, chevalier, seigneur de la Motte-Chauveron, de la Prugne, etc. fils d'Antoine Chauveron, chevalier, seigneur de la Motte Chauveron, et de Françoise du Bois. (*Preuves de cour d la maison Chauveron en* 1757 *et* 1777);

3° Fine (Delphine) de Lentilhac, mariée avec noble et puissant homme Pierre *de Lescure*, chevalier, seigneur de Lescure, de Marcel et de Belcastel ;

4° Catherine de Lentilhac, épouse de magnifique et scientifique homme messire Jean *Sarrati*, docteur ès droits et avocat du roi au parlement de Toulouse;

5° Marguerite de Lentilhac, prieure du monastère de Bonnesague ;

6° Flore de Lentilhac, religieuse au monastère de Vic.

Fils naturel de Déodat II de Lentilhac:

Claude, *bâtard* de Lentilhac, *homme d'armes en la compa gnie de* 50 *lances des ordonnances du roi sous la charg de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont, suivant l rôle d'une revue passée à Dinan le* 12 *mars* 1489. (Mémoi

res pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne, par D. Morice, t, III, col. 636). Claude, *bâtard* de Lentilhac, *se trouvait à Paris le 24 août 1493, lorsque Orléans, héraut d'armes du duc d'Orléans, y proclama un pas d'armes fameux dans les annales du temps, et qui fut tenu au château de Sandricourt, les 16, 17, 18 et 19 septembre de la même année* (1), *par Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, Bernard de Clermont, vicomte de Tallard, Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt, Jean de Méry, seigneur de Camican, Georges de Sully, Gonnin de Coucy, Jean de Hédouville, seigneur de Frémicourt, Pierre d'Orgemont, seigneur de Méry, Jacques de Tinteville, grand veneur du duc d'Orléans, Dampjean, chef de guerre et Jean de Saint-Soudain, écuyer. Le bâtard de Lentilhac alla se faire inscrire pour combattre à ce pas d'armes en compagnie de François de Sassenage, Adrien de Jeuly, seigneur d'Abbecourt, Jacques de Marcillac, Méri de Thibouillier, dit Montault, Jean de Vignolles, Gilles de Compincourt et Guillaume de Méry, maréchal des logis du duc d'Orléans. Le 19 septembre, dernier jour de ce pas d'armes, le bâtard de Lentilhac desarma de son épée Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt.* (Wlson de la Colombière, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, p. 162).

X. Amalric DE LENTILHAC, chevalier, seigneur des château et mandement de Lentilhac et de la Motte d'Ardus, co-seigneur des baronnies de Cos et de Felzins et des lieux de Capdenac, de Salvanhac, de Cuzac, etc., servit, en 1473, dans l'armée que Louis XI leva pour châtier la rebellion de Jean V, comte d'Armagnac. Robert de Balzac, sénéchal d'Agénais, son parent, lui fit épouser, en 1474, Jeanne DE LA VILLATELLE, dame de la Motte d'Ardus, fille et héritière de noble Bernard de la Villatelle, seigneur de la Motte d'Ardus. Elle mourut sans enfants, après avoir institué Amalric de Lentilhac son héritier. Celui-ci épousa en secondes noces, par contrat passé au château de *Recunbis*, baronnie de Castelpers, diocèse et sénéchaussée de Rodez, le 29 janvier 1492 (*v. st.*) devant Pierre Fabri, clerc, bachelier ès droits, no-

DE LA VILLATELLE : d'azur, à la bande d'argent.

(1) On peut voir dans la Colombière, pp. 147 à 169, le récit curieux de ce pas d'armes d'après le héraut Orléans. Toute la

taire du chapitre de Toulouse, et Jean Guillot, notaire royal en cette dernière ville, noble Delphine DE CASTELPERS, laquelle fut assistée de dame Catherine de Châteauneuf, sa mère, et de Bertrand de Castelpers, vicomte d'Ambialet, son frère, qui lui constituèrent en dot 3000 livres. Jean Vigier, évêque de Lavaur, oncle d'Amalric de Lentilhac, fut présent à ce contrat de mariage. (*Grosse en parch.*). Amalric de Lentilhac donna des lettres d'investiture, le 4 août 1494, en faveur de messire Jean del Verdier, prêtre, pour une chenevière qu'il avait achetée dans la mouvance de la baronnie de Felzins. (*Grosse signée de Jean Frachier, notaire royal*). Il existait au village de Floirac, en la terre et châtellenie de Lentilhac, une mine d'argent et de plomb qui avait suscité différents procès au parlement de Toulouse et au grand conseil, entre Amalric, seigneur de Lentilhac, et Jean Lombart, écuyer, seigneur de Mercy, commissaire député par le roi au fait des mines du royaume. Ces débats furent terminés au moyen d'une somme de 100 livres tournois pour laquelle le commissaire royal se désista de toutes ses poursuites et prétentions. Cette transaction fut passée devant Hilaire Grossin, tabellion juré du scel établi aux contrats de la châtellenie de Blois, le 6 février 150[illegible] (*v. st.*), en présence de Florimont Fortier, secrétaire du roi, trésorier de l'artillerie, et de Louis Benoist, commissaire ordinaire de l'artillerie. (*Orig. en parchemin*). Amalric de Lentilhac autorisa l'élection qui fut faite, le 23 mars 1524, des magistrats municipaux de la paroisse de Lentilhac, et mourut peu

DE CASTELPERS : d'azur, au château à 3 tours d'argent.

---

noblesse des environs de Paris assista à ces joutes périlleuses, et beaucoup de gentilshommes des provinces éloignées y prirent part. On remarquait parmi ces derniers Jacques de Coligny, seigneur de Chastillon et d'Andelot, et Gaspard de Coligny, son frère, Jean de Saint-Amadour, Louis de Rochefort, Jacques de Sully, François de Theligny, qui fut depuis sénéchal de Rouergue, etc. Les juges du camp, outre les dames, étaient le seigneur de la Roche-Guyon (Bertin de Silly), le seigneur de Montmorency, le bailli de Gisors, le bailli de Senlis, le seigneur du Bellay et Ambroise de Villiers-l'Isle-Adam, seigneur de Vallengoujart.

rès, le 28 août 1530. Il laissa de Delphine de stelpers, qui lui survécut :

1° François, IIe du nom, qui suit;

2° Guinot de Lentilhac. Ses père et mère lui léguèrent 1500 livres tournois, dont il donna quittance à son frère aîné, par acte du 13 novembre 1532, devant le viguier royal de la ville de Figeac et son lieutenant, acte rédigé par Pierre Tracy, clerc, notaire royal de la même ville. (*Copie collationnée*). Guinot, appelé aussi Gui et Guion, eut pour fils :

A. François de Lentilhac, auquel François II de Lentilhac, son oncle et parrain, fit donation de la 4e partie de ses biens, le 20 octobre 1576;

B. Geraud de Lentilhac, auquel François, seigneur de Lentilhac, fit donation de deux maisons situées à St.-Félix, par acte du 8 juillet 1607, passé devant Pilhes, notaire royal;

3° Louis de Lentilhac, chanoine du chapitre de Sainte-Foi de Conques, en 1544. Il vivait encore en 1566. (*Rec. de Doat, abbaye de Conques, t. II, fol.* 293, 297);

4° Antoinette de Lentilhac, mariée, le 27 juillet 1518, avec Guillaume *de Naves*, seigneur de Verdun, fils de noble Antoine de Naves, seigneur de Bride, et neveu de Bringuier de Naves, recteur de Morlas et de Greyssac. Le lendemain, 28 juillet 1518, suivant acte passé devant d'Astroy, notaire royal, le seigneur de Lentilhac donna pour toute légitime à sa fille une somme de 1500 livres. (*Grosse en papier*);

5° Cécilie de Lentilhac, mariée, par contrat du 29 janvier 1529 (*v. st.*), avec noble Durand *de Volonzac*, fils de noble Gui de Volonzac, écuyer, seigneur de Volonzac et d'Ayssials, co-seigneur de Campnac. Delphine de Castelpers, épouse d'Amalric de Lentilhac, qui était retenu au lit par maladie, reconnut la dot qui avait été constituée à Cécilie de Lentilhac, sa fille, et promit de faire ratifier le contrat par François de Lentilhac, son fils aîné, suivant acte passé devant Bertrand Moissand, notaire royal, le 28 août 1530.

XI. François DE LENTILHAC, IIe du nom, chevalier, eigneur de Lentilhac, de Lunan et de la Motte d'Arlus, co-baron de Felzins et de Cuzac, co-seigneur le Salvanhac, commissaire ordinaire de l'artillerie le France sous la charge de messire Galiot de Genouillac, grand-écuyer et grand-maître de l'artillerie le France sous le roi François Ier, épousa, par conrat passé à Bouillac, en Rouergue, devant Gilles de

LA ROQUE-BOUILLAC: d'argent, au chef d'azur, chargé de 3 rocs d'échiquier d'or.

Madoc, notaire, le 24 janvier 1539, Antoinette DE LA ROQUE-BOUILLAC, fille de Jean, seigneur de la Roque Bouillac, de Viviers, et de Fernoel, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes sous la charge de M. de Genouillac, grand-écuyer de France, et de Catherine de Morlhon. (*Orig. en papier*) Le 31 janvier de la même année 1539, le roi François Ier donna des lettres portant que Jean de Breilh, bachelier ès droits, au nom et comme fondé de pouvoir de François de Lentilhac, lui avait fait ce même jour foi et hommage à cause des lieux et paroisses de Saint Loup, de Salvanhac et du village du Clop. François de Lentilhac est qualifié seigneur baron de Lentilhac, dans un appel qu'il fit au parlement de Toulouse, en 1547, d'une sentence obtenue contre lui du lieutenant du sénéchal de Quercy, par Balthazar seigneur de Narbonnès, contre lequel il était en procès et qu'il fit ajourner, par arrêt du 3 juin, à comparaître dans trois semaines devant cette cour pour rendre compte des violences qu'il avait commises devant le château de Lentilhac, assisté de 80 ou 100 hommes armés. (*Orig.*) François de Lentilhac, en mariant son fils aîné en 1572, avec Marguerite d'Aubusson, lui avait fait donation de la moitié de tous ses biens, ainsi qu'il s'y était obligé dans son propre contrat de mariage avec Antoinette de la Roque-Bouillac, en 1539. Voulant reconnaître les services que sondit fils et les parents de sa femme lui avaient rendus en le retirant sans rançon des mains des religionnaires, qui l'avaient conduit et retenu longtemps prisonnier à Montauban, il lui fit donation entre vifs, par acte passé devant Jean Bardolin notaire royal à Figeac, le 20 octobre 1576, de la place et seigneurie de la Motte d'Ardus, dont il se réserva l'usufruit sa vie durant, et le revenu également viager à ses filles Cécile et Jeanne, à la condition par le donataire de poursuivre à ses frais le procès pendant au grand conseil, à raison de l'abbaye de Vic, entre ladite dame Cecile de Lentilhac et noble Antoinette de Narbonnès. François II de

Lentilhac fit divers testaments, les 7 mai 1560, 16 mai 1567 et 1er février 1578. Le dernier est du 26 décembre 1580. Il vivait encore le 4 février 1581 et mourut avant le 2 juin 1582. Il avait eu de son mariage avec Antoinette de la Roque-Bouillac :

1° François, IIIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Cécile de Lentilhac, qui fut élue abbesse de la Voie-du-Ciel de Vic, vers la fin de l'année 1571. Son élection fut confirmée par lettre apostolique du pape Pie V, des ides d'avril 1572, puis, après la mort de ce pontife, par bulle du pape Grégoire XIII, du 8 des calendes de juin de la même année. Elle fut bénie en l'église collégiale de St-Jean, à Toulouse, le 3e dimanche du mois de novembre 1577, par Dominique de Bigorre, évêque d'Alby ;

3° Jeanne de Lentilhac, qui fit profession avec sa sœur Cécile, au couvent de Vic, le 10 septembre 1552. Elle en fut élue prieure le 28 septembre 1590, élection approuvée par son frère François, seigneur de Lentilhac, comme patron de cette abbaye, par lettres du lendemain 29, et confirmée par bulle du pape Clément VIII du 5 des ides de février 1591 ;

4° Marie de Lentilhac, religieuse à Vic, où elle fit profession le 1er janvier 1560 ;

5° Hélène de Lentilhac, novice au même monastère ;

6° Catherine de Lentilhac, femme de Gui *de Gribault*, seigneur de Saint-Agut et de Clavières, en Haute-Auvergne. Elle était veuve en 1582, et vivait en 1591. Elle avait eu pour fille :

N.... de Gribault, mariée avec noble Gabriel *Giscard*, seigneur de Cavanhac, de Mesels, de la Giscardie, etc. François II de Lentilhac, à la citation de l'abbesse de Vic, sa fille, et au préjudice de François de Lentilhac, son fils, ayant fait donation entre-vifs, par acte du 18 juillet 1578, audit Gabriel Giscard, de la place de la Motte d'Ardus, avec toutes ses dépendances, cette donation excita de vives discussions, et un procès terminé au profit du seigneur de Lentilhac, par arrêt du parlement de Toulouse, du 16 décembre 1591, lequel annula les donations faites au profit de Catherine de Lentilhac et de Gabriel Giscard, son gendre ;

7° Françoise de Lentilhac, mariée 1° avant le 7 novembre 1560, avec noble Christophe *de Gribault*, fils de noble Antoine de Gribault, seigneur de Potz et de Clavières ; 2° avec Théodose *de Corn*, seigneur de Corn et de Sonnac, fils de Jean, seigneur de Corn et de Sonnac et de Catherine de la Tourette. Elle eut de son second mari une fille unique :

Catherine, dame de Corn et de Sonnac (héritière de la branche aînée de sa famille), mariée, 1° par contrat du

5 novembre 1606, avec Jean, *alias* Louis *de Ricar de Gourdon de Genouillac de Vaillac*, seigneur d Reilhac, (dont une fille, Françoise de Gourdon de Ge nouillac, dame de Sonnac, terre qu'elle porta en dot Jean-Louis de Lostanges, comte de Beduer); 2° ave François *de Lentilhac*, IVe du nom, baron de Lentil hac et de Felzins, son cousin-germain.

D'AUBUSSON : d'or, à la croix ancrée de gueules.

XII. François DE LENTILHAC, IIIe du nom, baro de Lentilhac, seigneur de la Motte d'Ardus, de Gria lou, de Selognac, co-baron de Felzins, co-seigneu de Cos, de Capdenac, de Salvanhac, de Cuzac, d Lunan et autres lieux, épousa, par contrat passé e la ville de Martel, en Quercy, devant Pierre Renau notaire royal, résidant à Brive, le 15 mai 1572, Ma guerite D'AUBUSSON, veuve de François de Saint Fortunade, seigneur dudit lieu et de Chadirac, et fil de feu Jean d'Aubusson, seigneur de Castelnouv de Beauregard, etc., et d'Antoinette de Lomagn Terride. Cette dame se constitua en dot la somn de 13,000 livres, que François de Lentilhac s'oblig d'asseoir sur tous ses biens, la place, terre et seigneu de la Motte d'Ardus exceptée. Ces époux firent d acquisitions les 25 janvier et 23 octobre 157 21 mars et 2 juin 1575, 10 mars 1583 et 30 se tembre 1589. Marguerite d'Aubusson donna d lettres d'investiture les 12 janvier et 21 décem 1587, et son mari le 9 mars 1593. Un certificat 18 janvier 1590, du lieutenant-général au siége Figeac du sénéchal et gouverneur de Quercy, po que François de Lentilhac avait toujours été fidèl la religion catholique et qu'il avait combattu et co battait encore pour icelle (*Orig. signé* de Lacom *lieutenant-général.)* François de Lentilhac a laissé son mariage avec Marguerite d'Aubusson :

1° François, IVe du nom, dont l'article suit;

2° Floret de Lentilhac, reçu chevalier de l'ordre de St-J de Jérusalem au grand-prieuré de Toulouse en 1595 (1);

(1) L'enquête de ses preuves testimoniales fut faite devant glise de Livignac, en Rouergue, le 13 octobre 1595, par G laume de Verfueil, commandeur de Pailhez, et Philippe de Corbi chevalier dudit ordre. Les témoins entendus furent : Baltha

3° Ignace de Lentilhac, religieux de la compagnie de Jésus à Bordeaux. Il fit son testament le 17 avril 1614, étant sur le point de prononcer ses vœux, et vivait encore le 26 juin 1625;

Corn, *dit* d'Ampare, sacristain de l'église cathédrale de Ro-
: et vicaire général de l'église abbatiale de Figeac, messire
ns de Morlhon, chevalier, seigneur de Camburac, en Quercy,
itaine de 50 hommes d'armes, messire Balthazard de Felzins,
on dudit lieu, seigneur de Montmurat en Auvergne, chevalier
l'ordre du Roi, messire Antoine de Moret, chevalier, seigneur
Montarnal, et messire François de Marcenac, protonotaire du
-Siége, prévôt de l'église collégiale de Sainte-Foy de Conques
Rouergue, Robert de Saint-Gery, seigneur de Salvagnac, An-
ne de Naucaze, seigneur de Boisse en Rouergue, de Naucaze
Auvergne et de Bessonie en Quercy, lesquels attestèrent la ca-
licité et la noblesse de nom et d'armes de Floret de Lentilhac.
quartiers se trouvent au t. I, fol. 446 des *Quartiers des che-
liers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des prieurés de
int-Gilles et de Toulouse*, à la bibliothèque de l'Arsenal. Nous
transcrivons en les complétant d'après les titres.

Floret *de Lentilhac*, du diocèse de Cahors, présenté au prieuré
Toulouse en 1593, était fils de François *de Lentilhac*, seigneur
on dudit lieu, de la Motte d'Ardus en Quercy et de Cuzac en
uergue et de Marguerite *d'Aubusson*. François était fils d'autre
ançois *de Lentilhac*, seigneur baron de Lentilhac, commissaire
linaire de l'artillerie de France, et d'Antoinette *de la Roque-
uillac*, fille de Jean, seigneur de la Roque-Bouillac, lieutenant
ne compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi,
de Catherine *de Morlhon*. François était fils d'Amalric, sei-
ur de Lentilhac, et de Delphine *de Castelpers*.

Marguerite *d'Aubusson*, mère, était fille de Jean *d'Aubusson*,
gneur de Castelnouvel et de Beauregard, et d'Antoinette *de Lo-
gne-Terride*, fille de Georges *de Lomagne*, seigneur de Ter-
e, vicomte de Gimois et de Claude *de Cardaillac*, mariés le 5
i 1499; et ledit Jean était fils de François *d'Aubusson*, seigneur
Beauregard, et de Jeanne *d'Abzac de la Douze*, mariés le 15
llet 1515.

De Lentilhac : de gueules, à la bande d'or.

De Castelpers : d'azur, au château à 3 tours d'argent.

De la Roque-Bouillac : d'argent, au chef d'azur, chargée de 3
s d'échiquier d'or.

De Morlhon : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.

D'Aubusson : d'or, à la croix ancrée de gueules.

De Lomagne-Terride : de gueules, au lion d'argent.

De Cardaillac : de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé
couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.

D'Abzac de la Douze : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande
à la bordure d'azur, chargées de 9 besants d'or, 3, 3 et 3 (un
il sur la bande) qui est *d'Abzac* : aux 2 et 3 d'or, à la fasce de
eules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur, qui est *de Barrière*.

4° Flotard de Lentilhac, qui fut aussi jésuite ;

5° Isabelle de Lentilhac, mariée, par contrat du 5 juin 1593 avec Pierre *de la Panouse*, seigneur du Colombier, de Golignac, etc., fils d'autre Pierre de la Panouse, seigneur d[u] Colombier, et d'Antoinette de Rodez de Montalègre. Ell[e] fit son testament au château du Colombier le 22 juin 1630 et fut inhumée dans l'église de Mondalazac, au tombeau d[e] la famille de son mari.

XIII. François DE LENTILHAC, IVe du nom, seigneu[r] baron de Lentilhac, de Felzins, de Mier, etc., seigneur de la Motte d'Ardus, de Selognac, de Grialo[u] co-seigneur de Capdenac, de Marcillac, de Bouilla[c] de Salvanhac, et autres places, né au mois de janvie[r] et baptisé le 10 février 1580, acquit de messire Fran[-] çois de la Roque-Bouillac, son beau-frère, la place, terr[e] seigneurie et baronnie de Mier, située dans le hau[t] Quercy, pour la somme 79,000 livres tournois, par ac[te] passé au château de Lentilhac le 2 janvier 1613, deva[nt] Pierre Dusuc et Hugues Gallier, notaires et tabellio[ns] de la ville de Figeac, en Quercy, et du lieu de Bouill[ac] en Rouergue. Il est institué héritier universel de s[on] frère Ignace de Lentilhac, par le testament qu'il [fit] devant Pierre Bouhet, notaire royal et garde-not[e] héréditaire en la ville de Bordeaux, le 17 avril 161[.] François de Lentilhac fut marié deux fois : 1° p[ar] contrat passé au château de Saint-Géry, diocè[se] d'Alby, devant Antoine Lafarge, notaire royal de [la] ville de Rabastens, en Albigeois, le 1er mars 160[.] mariage célébré après dispense de parenté datée [de] Rome aux ides (13) avril de la même année, av[ec] Gabrielle DE LA ROQUE-BOUILLAC, fille de messi[re] Georges de la Roque-Bouillac, seigneur dudit lie[u] de Ferrières, de Saint-Géry et autres places, et d'A[n-] toinette, dame de Baulac et de Saint-Géry. Gabrie[lle] de la Roque-Bouillac fit son testament au château [de] Lentilhac le 20 avril 1615, devant Vilhies et Carrio[n] notaires royaux. Elle voulut être inhumée dans l[']é- glise de Lentilhac, au tombeau des prédécesseurs [de] son mari, auquel elle légua la moitié de ses biens, [et] à leurs enfants l'autre moitié pour être partagée en[tre] eux par égales parts ; 2° avec Catherine DE Co[RN]

LA ROQUE-BOUILLAC : comme à la p. 31.

DE CORN : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 2 cors de chasse d'or, liés, enguichés et virolés de gueules, contreposés, qui est *de Corn* : aux 2 et 3 bandés d'argent et de gueules.

euve de Louis de Ricard de Gourdon de Genouillac, eigneur de Reilhac, et fille de Théodose, seigneur de orn, et de Françoise de Lentilhac. Catherine de orn était veuve de François de Lentilhac en 1625, vivait encore en 1673, âgée de prés de cent ans. e baron de Lentilhac avait fait son testament au hâteau de Goudou, paroisse de Saint-Laurent de orn, devant Pierre Pradié, notaire royal de la ville e Figeac le 26 juin 1620. Il y ordonna sa sépulture u tombeau de ses ancêtres dans l'église de Lentilhac, t confia l'administration de ses biens à dame Catheine de Corn, sa seconde femme, jusqu'à ce que son éritier ou ses héritiers eussent atteint l'âge de 25 ans, ii adjoignant pour conseil dans cette administration gnace de Lentilhac, religieux de la compagnie de ésus. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° François, Ve du nom, qui suit;

2° Joseph-Michel de Lentilhac, seigneur baron de Mier, auquel son père légua 10,000 livres tournois. Il épousa Jeanne *de Campmas*, fille de noble Paul de Campmas, seigneur de Lieucamp en Rouergue, et de Françoise de Morlhon d'Asprières. Il en eut :

A. François de Lentilhac, seigneur baron de Mier. Il ne fut point marié et institua Françoise de Lentilhac, sa sœur, son héritière universelle ;

B. N.... de Lentilhac, seigneur de Rignac, qui a laissé de son mariage avec demoiselle N. *Imbert* :

Louise de Lentilhac, épouse de noble Jean *du Rieu*, qui n'en eut pas d'enfants. Elle fit son héritier le seigneur de Lentilhac ;

C. Françoise de Lentilhac. Elle fit donation de tous ses biens à Jacques de Campmas, seigneur de Canac. M. de Campmas de St-Cyr fut héritier de ce dernier ;

D. Marie-Claire de Mier de Lentilhac, reçue religieuse professe du prieuré de Saint-Marc, de la ville de Martel, diocèse de Cahors, de l'ordre de Malte, le 28 mai 1688 (*Cabin. des titres, série du St-Esprit, dossier* CAMPMAS);

3° Gabriel de Lentilhac, seigneur de la Motte d'Ardus. Son père lui légua 10,000 livres tournois. Etant sur le point de partir pour l'armée, il fit deux testaments au château de Gimel, devant Lacaze, notaire royal audit lieu, les 11 août 1631

et 4 mai 1635. Il fit des legs à Michel de Lentilhac, sei gneur de Mier, son frère, et à ses sœurs, Antoinette, Isabeau autre Isabeau, Marguerite, Catherine, Françoise et Jeanne à Gabriel de Lentilhac, son neveu et filleul, à Antoine d Lentilhac, son autre neveu, et institua le baron de Lentil hac, son frère aîné, son héritier universel ;

4° Claire Antoinette de Lentilhac. Son père lui légua, ain qu'à chacune de ses sœurs, 8000 livres. Elle épousa, le 1 septembre 1635, Antoine *de Boussac*, seigneur de Boussa au diocèse de Tulle ;

5° Isabeau de Lentilhac, demoiselle d'Eyrac, religieuse a couvent de Vic. Elle fut présentée par son père, com patron dudit couvent, et reçue le 29 octobre 1617 ;

6° Autre Isabeau de Lentilhac, mariée avant l'année 1631 av Jean *Robert*, sieur de Lauzide, en Gascogne, dont el était veuve en 1641 ;

7° Catherine de Lentilhac, demoiselle de Lunan ;

8° Marguerite de Lentilhac, demoiselle de Floirac ;

9° Jeanne de Lentilhac ;

10° Françoise de Lentilhac, mariée peu après le testament de s père, avec Jean, baron *de Felzins*, marquis de Montmura premier baron de Quercy, avec lequel elle vivait en 164

Du second lit :

11° Autre Jeanne de Lentilhac. Son père lui légua, ainsi qu chacune de ses sœurs du 1er lit, 8000 livres tournois.

XIV. François DE LENTILHAC, Ve du nom, seigne baron de Lentilhac, de Felzins, de Gimel, de St.-Yrie de Mier, seigneur de Brignac, de Sarran, de la Prad de Grialou, de la Motte d'Ardus (1), co-seigneur d Capdenac et autres places, né le 5 janvier 1612, eut po curateur, suivant acte de nomination, du 26 juin 162 devant le lieutenant général de la cour et sénéchauss de Quercy au siége de Figeac, noble Louis de la F jole, seigneur dudit lieu, de Clermont, de Labatut, Veyrières et autres lieux en Périgord. Il épousa, p contrat passé au château de Gimel, en bas Limosi diocèse de Tulle le 27 octobre 1625, reconnu 21 janvier 1626, devant Duboys, notaire et tabelli royal, Matheline DE LAVAUR DE GIMEL, baronne d

DE LAVAUR : d'azur, au lion d'or.

(1) Il vendit cette terre 25,000 livres à noble Jean de Torna sieur d'Alès, de Cantemerle, etc., par acte reçu par Brandela notaire, le 12 avril 1658.

imel (1), fille de messire Antoine de Lavaur de Gi-
el, baron de Gimel, seigneur de Sarran, de Chapde
la Rochebriant et autres places, et de dame Gas-
arde de Gimel, dame de Gimel. Le 17 janvier 1626,
rançois, baron de Lentilhac, fonda de procuration
ierre Combes, bachelier ès droits, juge en sa terre
juridiction de Lentilhac, pour, en son nom et en
n absence(2) recevoir la nomination qui devait être
ite de quatre personnes par les consuls de Lentil-
ac en exercice l'année précédente, et en choisir deux
our consuls de l'année actuelle, suivant le droit qu'en
vaient toujours eu les seigneurs de Lentilhac ses pré-
écesseurs. Le 22 février 1658. François de Lentilhac
t Matheline de Lavaur de Gimel firent chacun leur
estament particulier au château de Gimel, devant
lasse, notaire royal, testament où les dispositions
ont réciproques et semblables. Ils élisent leur sé-
ulture en l'église de St-Étienne de Gimel. François
e Lentilhac confirme aux enfants de feu Jean-Fran-
ois, son fils aîné, la donation qu'il avait faite de la
oitié de ses biens à ce dernier dans son contrat de
ariage avec Philiberte de Sédières. Il fit des legs à
s autres enfants, et institua sa femme son héritière
niverselle, à la charge par elle de transmettre son
érédité à tel de leurs enfants ou des enfants de leur
ls aîné qu'il lui plaira de choisir, sans toutefois qu'il
oit fait aucune distraction de ladite hérédité. Ma-
eline de Lavaur de Gimel fit un codicille le 13 oc-
bre 1659. De leur mariage sont provenus :

1° Jean-François, dont l'article suit;

2° Gabriel de Lentilhac, qualifié marquis de Gimel et baron de Lentilhac, marié, par contrat du 19 octobre 1667, avec Claude *de Beraud de Bar*, de laquelle naquit :

Louis-François de Lentilhac, seigneur de Gimel, qui fut

(1) La terre de Gimel avait anciennement et conserva long-
emps le titre de vicomté. Renaud, vicomte de Gimel, soumit son
hâteau et sa vicomté à l'hommage de Raimond II, vicomte
le Turenne, par charte du 26 janvier 1160. (*Mémoires de M. Ro-
ert du Dorat, Rec. de D. Fonteneau, t. 24, p. 415*).

(2) Il se trouvait alors au château de Gimel.

maintenu dans sa noblesse par M. le Gendre, intendant de la généralité de Montauban, le 29 mai 1700;

3° Antoine de Lentilhac, qui fut légataire avec son frère Gabriel, de leur oncle Gabriel de Lentilhac, seigneur de la Motte d'Ardus, le 4 mai 1635. Antoine ne vivait plus en 1685;

4° Bertrand de Lentilhac, chevalier, seigneur baron de Sarran, lieutenant-colonel du régiment de Rennepont, cavalerie, brigadier des armées du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut après l'année 1698;

5° Michel de Lentilhac;

6° Joseph de Lentilhac de Gimel, chevalier, seigneur baron de Felzins, de St-Bazile, près Argentat, marié, le 9 janvier 1683, avec Eléonore *Brachet de la Gorce*, veuve de Louis de la Salle, seigneur de Marzé, et fille d'Annet Brachet, seigneur du Mas-Laurent en la Marche, de la Gorce, en Limosin et de Floressac en Quercy, et d'Anne de Limoges. De ce mariage sont issus :

A. Claude de Lentilhac, seigneur baron de St-Bazile, lieutenant-colonel du régiment de Camille en 1698, non marié en 1719;

B. Claude-François, baron de Lentilhac de Gimel, seigneur du Fos dans la Marche, capitaine d'infanterie puis dans le régiment d'Aubusson, cavalerie. Il s'allia par contrat du 5 janvier 1710, avec Françoise *de Saint-Julien*, fille de Philbert de Saint-Julien, comte de Beauregard, seigneur de Peirudette, etc., et de Marie-Anne d'Aubusson de Savignac. Ses enfants furent :

a. Jacques de Lentilhac de Gimel, seigneur de St-Bazile, mort sans postérité;

b. Hubert de Lentilhac, chanoine-comte de Lyon;

c. Marie-Constance de Lentilhac de Gimel, née le 1[er] et baptisée le 6 février 1713. Elle fut admise dans la maison royale de St-Cyr par brevet du roi Louis XV, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, le 2 janvier 1723. Depuis elle fut reçue chanoinesse-comtesse de l'insigne chapitre de Remiremont, le ... décembre 1736, et fut dame secrète de ce chapitre (1)

(1) Le tableau de ses seize quartiers de noblesse chapitral, dressé pour le chapitre de Remiremont par M. d'Hozier, et de lui certifié et signé le 26 septembre 1733, existe dans les archives de la famille. (*Orig. en parch.*) Voici l'explication de ces quartiers :

Marie-Constance *de Lentilhac*, née le 1[er] et baptisée le 6 février 1713, était fille de Claude-François *de Lentilhac*, seigneur de Lentilhac, et de Françoise-Geneviève *de Saint-Julien Peirudette*, mariés par contrat du 5 janvier 1710. Claude-François était fils de Joseph *de Lentilhac*, baron de Felzins, et d'Eléono-

d. Catherine de Lentilhac, reçue chanoinesse-comtesse du même chapitre le 2 avril 1737;

e. Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, reçue à St-Cyr en 1720, depuis chanoinesse-comtesse de Remiremont le 16 août 1738, et dame de la Croix-Etoilée de l'impératrice-reine Marie-Thérèse. Elle épousa François-Joseph, marquis *de Clermont-Tonnerre*, seigneur d'Hamonville, maréchal de camp, lieutenant-général et commandant en Dauphiné. Elle mourut au château de Champlâtreux, le 29 septembre 1776;

f. Marie-Madelaine-Elisabeth de Lentilhac, reçue chanoinesse-comtesse de Remiremont le 16 août 1758, puis dame chantre. Elle vivait encore le 2 mai 1774, époque à laquelle elle obtint de Céleste-Hyacinthe de Briey, doyenne du chapitre de Remiremont, S. A. R. Christine de Saxe, abbesse, étant absente, un acte relatant les époques de sa réception et de celle de ses sœurs dans ce chapitre;

Brachet de la Gorce, mariés par contrat du 9 janvier 1683. Joseph était fils de François *de Lentilhac*, baron de Lentilhac et de Felzins, et de Matheline *de Lavaur*, dame de Gimel, mariés par contrat du 21 janvier 1626, celle-ci fille d'Antoine *de Lavaur*, baron de Gimel et de Sarran, et de Gasparde *de Gimel*. François était fils d'autre François *de Lentilhac*, baron de Lentilhac, etc., et de Gabrielle *de la Roque-Bouillac*, mariés par contrat du 1er mars 1604.

Eléonore *Brachet de la Gorce*, aïeule paternelle, était fille d'Annet *Brachet*, seigneur du Mas-Laurent, et d'Anne *de Limoges*, dame de la Gorce, mariés par contrat du 20 novembre 1630; celle-ci fille de Jacques *de Limoges*, seigneur de la Gorce, et de Catherine *de Hautefort*, mariés par contrat du 5 juin 1607. Annet était fils de Louis *Brachet*, seigneur de la Nouaille et de Jacqueline *de la Motte*, mariés par contrat du 1er septembre 1603. (Cette dame testa le 3 octobre 1639).

Françoise-Geneviève *de Saint-Julien*, mère, était fille de Philbert *de Saint-Julien*, comte de Beauregard, et de Marie-Anne *d'Aubusson*, mariés par contrat du 23 février 1686. Philbert était fils de Gaspard *de Saint-Julien*, seigneur de Beauregard, et de Jeanne *Barthon de Montbas*, mariés par contrat du 15 février 1632; celle-ci fille de Jean *Barthon de Montbas*, et de Claude *de la Roche-Aymon*, mariés par contrat du 17 février 1608. Gaspard était fils de Claude, baron *de Saint-Julien*, et de Françoise *de Pierre-Buffière de Châteauneuf*.

Marie-Anne *d'Aubusson*, aïeule maternelle, était fille de Jean Georges *d'Aubusson*, seigneur de Savignac et de Miremont, et de Catherine *de Saint-Chamans*, mariés par contrat du 22 novembre 1640; cette dame, fille d'Edme *de Saint-Chamans*, seigneur du

g. Autre Marie-Anne de Lentilhac, reçue chanoinesse-comtesse de Remiremont le 16 août 1738 ;

C. Marie de Lentilhac. Elle vivait en 1719, non mariée ;

D. Marie-Aimée de Lentilhac, mariée, au mois de mars 1714, avec Antoine *de Salvert*, seigneur de Clavières en Auvergne ;

7° Jean de Lentilhac, légataire de son père le 22 février 1658 ;

8° Louis de Lentilhac ;

9° Jean-Joseph de Lentilhac ;

10° Jacques de Lentilhac ;

11° François, VIe du nom, auteur de la branche des *comtes* et *marquis* DE LENTILHAC, rapportée ci-après ;

12° Autre François de Lentilhac, seigneur de Charnat, vivant en 1683 ;

13° Antoinette de Lentilhac, épouse en 1650 de messire Jacques *de Sédières*, baron de St-Lantamart ;

Pescher, et de Françoise *de Badefol*, mariés par contrat du 9 novembre 1611. Jean-Georges était fils de Jean *d'Aubusson*, seigneur de Villac, baron de Saint-Léger et d'Anne *de Losse*, mariés par contrat du 5 août 1602.

DE LENTILHAC : de gueules, à la bande d'or.

DE LA ROQUE-BOUILLAC : d'argent, au chef d'azur, chargé de 3 rocs d'échiquier d'or.

DE LAVAUR : d'azur, au lion d'or.

DE GIMEL : burelé d'argent et d'azur de 10 pièces ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

BRACHET : d'azur, à deux chiens braques courants d'argent.

DE LA MOTTE : d'argent, à 3 écussons de gueules.

DE LIMOGES : d'argent, à 6 tourteaux de gueules

DE HAUTEFORT : d'or, à 3 forces de sable.

DE SAINT-JULIEN : de sable, semé de billettes d'or ; au lion du même, brochant.

DE PIERRE-BUFFIÈRE : de sable, au lion d'or.

BARTHON DE MONTBAS : d'azur, au cerf d'or en repos ; au chef échiqueté d'or et de gueules de 3 tires.

DE LA ROCHE-AYMON : de sable, semé de molettes d'éperon d'or ; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant.

D'AUBUSSON : d'or, à la croix ancrée de gueules.

DE LOSSE : d'azur, à 9 étoiles d'or, à 6 rais.

DE SAINT-CHAMANS : de sinople, à 3 fasces d'argent, à l'engrêlure du même.

DE BADEFOL : d'azur, à la croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'un besant d'or, aux 2 et 3 d'une dent ou défense d'argent, ensanglantée de gueules.

14° Autre Antoinette de Lentilhac, demoiselle de Gimel, légataire de Gabriel de Lentilhac, son oncle, en 1631. Elle épousa messire Laurent *de Reignac*.

XV. Jean-François DE LENTILHAC, chevalier, vi-omte de Sédières, baron de Brignac, de Montamat, le Confolens, etc., seigneur de St-Yriex, de Mar-illac et autres places, fut nommé capitaine d'une ompagnie de chevau-légers au régiment du duc de réquy par commission du 24 juin 1655. Il fit cette ampagne et la suivante sous M. de Turenne, contre es Espagnols, dans les Pays-Bas. Ce général lui donna n certificat de présence en son armée, daté du camp le Saint-Guislain le 10 septembre 1656. Il mourut Paris le 21 décembre de la même année, et fut in-umé dans l'église de Saint-Roch. (Lettres de M. l'abbé de la Vergne et de M. Rousse, curé de Saint-Roch, du 22 décembre 1656). Il avait épousé, par contrat passé au château de Sédieres, en bas Limosin, le 29 avril 1647, devant Massé, notaire royal, Philiberte DE SÉDIÈRES, dame et vicomtesse

DE SÉDIÈRES : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 palmes du même.

dudit lieu, fille et héritière de feu haut et puissant eigneur Charles, vicomte de Sédières, baron de Brignac, de Montamat et de Confolens, seigneur de Saint-Étienne, de Saint-Yriex, de la Farge, de Mar-illac, etc., et de haute et puissante dame Susanne le Groin de la Pouvrière, et petite-fille de Pierre, vicomte de Sédières, chevalier de l'ordre du Roi. De e mariage sont nés :

1° François-Mathurin, dont l'article suit ;

2° François de Lentilhac, mort jeune ;

3° Gabriel de Lentilhac, né le 20 août 1655. Matheline de Lavaur de Gimel, son aïeule, lui légua, ainsi qu'à son frère aîné et à sa sœur Marie-Françoise, à chacun une somme de 2000 livres ;

4° Marie-Françoise de Lentilhac, abbesse du monastère de Beaumont, au diocèse de Clermont, le 11 avril 1700 (*Gallia Christiana*, t. II, *col.* 182). Elle vivait encore en 1739;

5° Françoise de Lentilhac.

XVI. François-Mathurin DE LENTILHAC, chevalier, vicomte de Sédières, baron de Gimel, de Felzins, de

Mier, de Brignac, de Montamat et de Confolens, seigneur de Salvanhac, de Grialou, de Saint-Étienne, de Saint-Yriex, de la Farge, de Marcillac, co-seigneur de Capdenac et autres places, est nommé avec son frère et sa sœur dans le testament de François V baron de Lentilhac, leur aïeul, du 22 février 1658, lequel leur assura la donation qu'il avait faite à leur père, dans son contrat de mariage avec Philiberte de Sédières, de la moitié de ses biens. François Mathurin épousa, par contrat passé au château de Blanat, paroisse de St-Michel de Banières, en Quercy, le 20 juillet 1681, devant Leymonerie, notaire royal (mariage béni le 11 août suivant), Marie-Charlotte DE COUSTIN DU MASNADAU, fille de messire Antoine-Charles de Coustin, chevalier, seigneur du Masnadau et autres places, et de dame Charlotte de Rilhac et nièce de messire Annet de Coustin du Masnadau seigneur abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Fontenay, en Bourgogne, et prieur du Chazier, en Limosin, lequel assista au contrat avec Joseph de Lentilhac, chevalier, seigneur de Felzins et de Saint-Bazile, oncle du vicomte de Sédières. Ce dernier fit un accord, en la ville de Tulle, le 18 octobre 1683, suivant acte passé devant Lacoste, notaire royal en cette ville, avec ses oncles, messires Gabriel de Lentilhac, baron de Gimel et autres places, Joseph de Lentilhac, baron de Felzins, héritier testamentaire du seigneur de Saint-Martial, son frère, François de Lentilhac, chevalier de Gimel, héritier du seigneur de Lunan, autre François de Lentilhac, seigneur de Charnat, et messire Laurent de Reignac, mari d'Antoinette de Lentilhac, au sujet de leurs droits successifs paternels et maternels, dont François-Mathurin fut tenu quitte moyennant une somme de 8,000 livres qu'il assura à chacun de sesdits oncles. Le vicomte de Sédières plaidait au parlement de Bordeaux contre Jean-François de Lentilhac en 1687. Il contribua au service du ban et arrière-ban, représenté par Jean de Rouffignac, suivant une quittance de 200 livres que lui donna ce dernier, le 16 mai 1693, pour ce service pendant ladite année. François-Mathurin sur-

DE COUSTIN : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

écut à Marie-Charlotte du Masnadau, décédée avant le 8 avril 1720. Il en avait eu :

1° Louis-Marie de Lentilhac, chevalier, marquis de Sédières, baron de Gimel, etc., né le 16 septembre 1683, marie avec Anne *de Beyssac*, dont il n'eut point d'enfants et qu'il institua son héritière. Elle se remaria en 1730 avec Bertrand, comte de Lentilhac;

2° François, VIe du nom, dont l'article suit ;

3° Gabrielle-Thérèse de Lentilhac, née le 2 juin 1698.

XVII. François DE LENTILHAC, VIe du nom, chevalier, *dit* le comte de Sédières, seigneur du Feix, du Vergt, etc., né le 31 juillet 1688, épousa au lieu de la Bouldoire, paroisse d'Eyren, par contrat du 10 juillet 1721, passé devant Pinard, notaire royal, Jeanne DE BOUSSAC, fille de messire François de Boussac, chevalier, seigneur du Vergt, et de feu dame Marie-Susanne de la Borde. François de Lentilhac fit son testament le 13 juin 1729, et voulut être inhumé en la chapelle Saint-Laurent de Sédières, au tombeau de ses prédécesseurs. Il institua ses héritiers universels sa femme et son beau-frère messire Claude de Boussac, prêtre, docteur en théologie, curé de Souleilles, à la charge de remettre son hérédité entière à son fils aîné, auquel il substitua graduellement ses autres enfants. Jeanne de Boussac vivait encore en 1769. Il en avait eu :

DE BOUSSAC : d'azur, au sautoir denché d'or, cantonné de 4 croissants d'argent.

1° Antoine-Armand-Régis, dont l'article suit ;

2° Louis-Marie, *alias* Louis-Marie-Anne de Lentilhac, chevalier, comte de Sédières, seigneur dudit lieu et autres places, chevalier de l'ordre de St.-Louis, brigadier des armées du roi, commandant de la partie du sud de l'île de Saint-Domingue. Il habitait le quartier de la Petite-Anse, paroisse de Notre-Dame de la Conception, lors du mariage de Louis-Marie-Joseph de Lentilhac, son neveu, en 1769. Il lui fit donnation au contrat de tous ses droits de légitime dans les biens de ses père et mère, et le subrogea en son lieu et place à l'acquisition qu'il avait faite de dame Anne de Beyssac, veuve de messire Bertrand de Lentilhac, et de messire Gabriel-Léonard-Louis de Lentilhac, son fils, de la terre et vicomté de Sédières, par contrat du 29 novembre 1764, passé devant Bruzac, notaire à Tulle. Il se maria trois fois : 1° avec demoiselle *Cauvet*, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° avec demoiselle *Juchereau de Saint-Denis* ; 3° avec

Claude-Catherine *du Fourq*, veuve de Nicolas du Mahaut, officier d'artillerie, et fille de messire Simon du Fourq, écuyer, doyen du conseil souverain au Port-au-Prince. Le comte de Sédières a eu pour enfants ;

Du second lit :

A. N.... de Lentilhac de Sédières, mariée avec Constantin *Gravier*, alors vicomte, depuis comte de Vergennes, ancien ministre plénépotentiaire de Louis XVI à Munich, maréchal de camp et capitaine des gardes de la porte du roi, fils aîné du comte de Vergennes, ambassadeur à Constantinople, puis ministre des affaires étrangères sous Louis XVI ;

Du troisième lit ;

B. Louis-Joseph, comte de Lentilhac de Sédières, né l 9 octobre 1774, marié avec N.... *Gravier de Vergennes*, fille de Louis-François Gravier, vicomte de Vergennes, maréchal de camp (frère du comte Constanti de Vergennes), et de Claire Pinel de la Palun, mor sans postérité ;

3° Louis, *dit* l'abbé de Lentilhac, comte de Lyon, dignitai du chapitre de Remiremont, mort en émigration à Fri bourg ;

4° Marie-Éléonore de Lentilhac, abbesse du monastère d Maux ;

5° Marie-Louise de Lentilhac, abbesse de Beaumont ;

6° Marie-Anne de Lentilhac, abbesse de Brageac ;

7° Victoire de Lentilhac ;

8° Adrienne-Marie-Françoise de Lentilhac, abbesse de Vi

XVIII. Antoine-Armand-Régis DE LENTILHAC, chevalier, comte de Sédières, épousa avec dispense de Rome et par contrat passé à Feyx, paroisse de Champagnac-la-Nouaille, en bas Limosin, le 22 juin 174 devant Pinardel et Lalle, notaires royaux, Léonard Gabrielle DE MEILLARS DE LA VERNIOLLE, fille de fe messire Henri de Meillars, écuyer, seigneur de la Verniolle et de dame Victoire de Lentilhac. Ce contr fut passé en présence de messires Jean et Étienne Cardaillac, écuyer, habitant au château de la Nouail paroisse de Champagnac, et signé ainsi Lentilhac la Verniolle, de Boussac de Sédières, Meillars de Verniolle, de Sédières, de Lentilhac, l'abbé de Cardaillac, de Cardaillac, de Sédières, de Mareille, l'ab

DE MEILLARS : d'or, à 3 pals de gueules, chacun chargé de 3 étoiles d'argent.

e Sédières, de Boussac de Vert, le chevalier de la Verniolle, le Mas de Meillars, l'abbé de Montaignac, le Montaignac, etc., etc. Léonarde-Gabrielle de Meillars était veuve lors d'un accord sous seings-privés qu'elle passa avec Jeanne de Roussac, sa belle-mère, le 6 juillet 1749. Elle ne vivait plus en 1769, et avait laissé un fils qui suit,

XIX. Louis-Marie-Joseph, comte DE LENTILHAC DE SÉDIÈRES, né le 31 décembre 1745, entra dans les mousquetaires gris de la garde du roi au mois de février 1763, et fut nommé, par commission du 24 mars 1774, capitaine à la suite du régiment de Noailles, cavalerie, pour profiter d'un bon d'exempt ou de sous-lieutenant des gardes du corps du roi, compagnie de Noailles. Il fut fait premier aide-de-camp du maréchal de Mouchy, commandant en chef en Guienne, en 1776, lieutenant-colonel en 1779 et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Élu député aux États-généraux du royaume en 1789, il se retira à l'époque de la réunion des ordres, avec l'agrément de ses commettants, alla se réunir en Gévaudan aux royalistes commandés par M. d'Apchier, et de là se rendit à Coblentz en août 1791, comme commissaire de la noblesse des bailliages de haut et bas Limosin près de son altesse royale le comte de Provence. Les princes le nommèrent officier supérieur avec rang de colonel dans la première compagnie noble d'ordonnance le 1er mai 1792. Pendant cette campagne il commanda la 6e brigade. En 1795, il fut nommé pour accompagner *Monsieur* en France, et se trouva à Quiberon et à l'Ile-Dieu. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 1er janvier 1798, pour prendre rang du 1er juillet 1794. Le comte de Lentilhac-Sédières est mort à Londres le 12 juin 1801. Il avait épousé, par contrat passé au couvent de Vic, près Capdenac, le 9 août 1769, devant Caussé, notaire royal de la baronnie de Capdenac, Charlotte-Cécile CASSAIGNES DE LA NUSSE, fille de messire Bernard Cassaignes de la Nusse, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, commandant des quartiers du Limbe,

CASSAIGNES DE LA NUSSE :

Port-Margot, Borgne et Plaisance au Cap Françai Ile de Saint-Domingue, et de feu dame Ansel. Louis Marie-Joseph avait fait ses preuves pour les honneur de la cour au mois de mars 1782 (1). De son mariag sont issus :

1° Alexandre-Louis-Marie-Anne, comte de Lentilhac de S dières, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 12 juin 178 non marié ;

2° Jeanne de Lentilhac de Sédières, mariée à Louis *de Pas sefond*, baron de Carbonat.

COMTES ET MARQUIS DE LENTILHAC.

XV. François DE LENTILHAC, VI[e] du nom, chev lier, seigneur de Lentilhac, de Bétut, de Nonars autres places, fils puîné de François V[e] du nom, b ron de Lentilhac, de Felzins, de Gimel, de Mier, etc et de Matheline de Lavaur, baronne de Gimel, f connu dans sa jeunesse sous le nom de *chevalier Gimel.* Il naquit vers 1640, et fut légataire particuli de son père le 22 février 1658. Il fit un accord av Mathurin de Lentilhac, vicomte de Sédières, son n veu, le 18 octobre 1683, et s'allia, par contrat pas au château de Bétut, paroisse de Chenaillers, en L mosin, le 5 juin 1685, devant Daudubert, notai royal, avec Gabrielle DE GIMEL, veuve de messi Alexandre du Martret, écuyer, seigneur de Bétut, Nonars et autres lieux. Le seigneur de Lentilhac nommé dans deux jugements du bureau des financ de Montauban des 27 mai et 17 novembre 1698, q le maintiennent contre les prétentions du fermier domaine de cette généralité en la mouvance des terr de Felzins et de Lentilhac. François de Lentilh

DE GIMEL : burelé d'argent et d'azur, de 10 pièces : à la bande de gueules, brochante sur le tout.

(1) Voir ces preuves dans le dépôt de l'ancien cabinet du Esprit, à la Bibliothèque royale (il en existe une expédition d les archives de la famille), Ses états de services, tirés des regist déposés au ministère de la maison du roi, 4[e] cahier des extraits mémoires et demandes, p. 58, n° 1151, et reg. 29, p. 23, ont certifiés par le directeur général du ministère de la maison roi, ayant le portefeuille, comte de Pradel, le 7 octobre 1819.

nourut à Verdun, colonel en second du régiment du prince Charles de Lorraine, mestre de camp de cavalerie, brigadier des armées du roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Gabrielle de Gimel fit son estament olographe à Bétut le 28 janvier 1734, testament déposé le même jour en l'étude de Pierre Bourdis, notaire royal, et ouvert après la mort de cette dame le 1er mai 1769. Elle voulut être inhumée en un tombeau de la chapelle qu'elle avait dans l'église de Chenaillers. Anne de Beyssac, marquise de Sédières, veuve de messire Bertrand, comte de Lentilhac, fut instituée son héritière universelle, à la charge de transmettre son hérédité entière et sans distraction, à la fin de ses jours, à messire Léonard de Lentilhac, fils aîné dudit Bertrand. Du mariage de François VI de Lentilhac et de Gabrielle de Gimel étaient provenus :

1° Louis-François de Lentilhac chevalier, seigneur dudit lieu et autres places. Une ordonnance du bureau des finances de la généralité de Montauban, du 3 septembre 1725, le déchargea de l'assignation qui lui avait été donnée pour rendre hommage au roi à raison des fiefs, rentes et biens nobles qu'il possédait dans les lieux de Saint-Jean-de-Mirabel, de Saint-Félix, de Lunan, et autres dépendants de la châtellenie et justice de Lentilhac, attendu que cette châtellenie relevait de l'abbaye de Figeac. « Ladite ordonnance rendue » sur le vu de l'extrait du *don fait par Pepin, roi de » France, à l'abbaye de Figeac en* 755 (1); des lettres de » confirmation d'icelui par Philippe de Valois, de l'an 1344; » de l'hommage rendu par Déodat de Lentilhac, en 1355; » des reconnaissances consenties par les emphytéotes de di- » vers fiefs situés dans les lieux de Lunan, St-Jean de Mira- » bel et St-Félix en faveur des héritiers de messire François » (IV) de Lentilhac, seigneur dudit lieu et autres places, des » 13 septembre 1623 et 31 mars 1625; ensemble de la copie » du jugement rendu par le bureau des finances dudit Mon- » tauban, au profit de l'abbé de Figeac, du 17 novembre » 1698, qui maintient ledit abbé dans la mouvance de ladite » terre de Lentilhac, et autres pièces justificatives du refus » que ledit seigneur de Lentilhac faisait de rendre au roi

(1) Il y a ici erreur, non de fait, mais d'époque, l'abbaye de Figeac ayant été fondée en 838, par Pepin Ier, roi d'Aquitaine. (Voir une note sur cette fondation p. 2).

» l'hommage qu'on lui demandait pour ladite seigneurie de » Lentilhac. » (*Expédition sur parchemin, signée Moulinet, greffier en chef*). Louis-François mourut avant l'année 1730, sans postérité;

2° Bertrand, qui a continué la descendance;

3° François de Lentilhac, chevalier, capitaine au régiment de Beaucaire en 1734;

4° Gabrielle de Lentilhac, épouse de Joseph *de la Brue*, seigneur de Noisières.

XVI. Bertrand DE LENTILHAC, chevalier, comte de Lentilhac, baron de Felzins, seigneur de Bétut, de Nonars et autres places, capitaine au régiment du prince de Turenne, cavalerie, épousa, par contrat passé au château de Gimel le 19 février 1730, devant du Bech, notaire royal à Corrèze, dame Anne DE BEYSSAC, vicomtesse de Sédières, baronne de Gimel, veuve de messire Louis-Marie de Lentilhac, chevalier, seigr. marquis de Sédières, baron de Gimel, et fille de feu messire Joseph de Beyssac, écuyer, seigneur dudit lieu, et de dame Marie le Comte de Mousseau. Anne de Beyssac restée veuve de Bertrand de Lentilhac avant l'année 1734, lui survécut longtemps et fit deux testaments au château de Lentilhac les 27 février 1769 et 13 juin 1776, ce dernier reçu par Vaissié, notaire royal. Ses enfants furent :

DE BEYSSAC : d'argent, à l'arbre de sinople, dans lequel est perchée une colombe d'argent.

1° Gabriel-Léonard-Louis, dont l'article suit;

2° François de Lentilhac, baron de Lentilhac et de Gimel, seigneur de Bétut, né le 24 février 1734, capitaine de cavalerie dans le régiment de Marcieu en 1761, puis dans Royal-Pologne en 1769, chevalier de l'ordre de St-Louis, mort en émigration ;

3° Isabeau de Lentilhac, née le 17 mai 1732.

XVII. Gabriel-Léonard-Louis DE LENTILHAC, chevalier, comte de Lentilhac, baron de Felzins, seigneur de Vic, de Saint-Félix, de Capdenac et autres places, commissaire de la noblesse de la province de Quercy et membre de l'administration provinciale de Guienne, né le 16 février 1731, décédé en 1801, avait épousé, par contrat du 9 janvier 1758, passé devant Pechmeja, notaire royal à Villefranche en Rouergue (mariage béni le 5 février suivant), Marie-

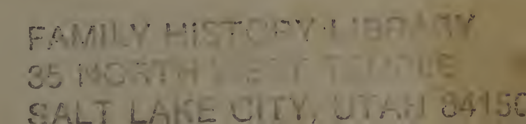
Louise-Sylvestre DE CRUZY DE MARCILLAC, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Armand de Cruzy de Marcillac, chevalier, comte de Marcillac, baron de Mels, seigneur de Savignac, de Colombes, de la Barthe, d'Ampare, de Lieucamp et autres places, ancien capitaine au régiment de Marcillac, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de défunte haute et puissante dame Anne-Élisabeth de Corn d'Ampare. De ce mariage sont issus :

DE CRUZY : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 roses d'argent, qui est de *Cruzy*; aux 2 et 3 d'or, à 3 fasces de gueules, qui est *de Goth*.

1° François-Charles, dont l'article suit ;

2° Louis-François-Dominique, chevalier, puis vicomte de Lentilhac, né au château de Lentilhac le 25 janvier 1762. Il entra cadet au régiment Royal-Pologne, cavalerie, le 4 avril 1778, et y fut fait successivement sous-lieutenant le 21 septembre 1781, lieutenant, puis capitaine le 8 février 1786. Il émigra le 11 août 1791, et après avoir fait la campagne de 1792 à l'armée des princes français, comme sous-aide-major des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, il entra maréchal des logis dans la cavalerie noble d'Etienne Damas, et y fit en cette qualité et comme officier les campagnes de 1794 et 1795. Il rejoignit l'armée de Condé avec ce corps, et y fit comme capitaine (chef d'escadron) d'une compagnie de hussards au même régiment les campagnes de 1796 et 1797. Il passa officier dans le régiment noble à cheval du duc d'Angoulême, à sa formation en Russie, et y remplit les fonctions d'adjudant d'escadron pendant la campagne de 1799, et celles de sous-aide major pendant les campagnes de 1800 et 1801. Un certificat donné à Rein, en Styrie, par S. A. R. le duc d'Angoulême le 22 février 1801 (1), porte que le vicomte de Lentilhac s'est trouvé dans ces différentes campagnes à toutes les affaires, et s'y est distingué par ses talents militaires et la valeur la plus brillante. Au retour des Bourbons il fut créé maréchal-de-camp. Il accompagna S. A. R. le duc d'Angoulême dans le midi lors de l'invasion de Bonaparte, en mars 1815, et le suivit en Espagne. Le prince le nomma commandant du département des Hautes-Pyrenées, et provisoirement commandant civil et militaire de ce département et de celui du Gers, par ordonnance datée de Puycerda, le 12 juillet 1815. Le roi Louis XVIII le confirma dans le commandement du département des Hautes-Pyrénées par lettres de service du 14 janvier 1816, et le nomma

(1) Les services et campagnes du vicomte de Lentilhac sont encore attestés par un certificat du prince de Condé, daté du quartier général de Feistritz, le 27 avril 1801.



lieutenant de roi des places de Charlemont et de Givet l
7 octobre 1818. Il fut fait officier de la Légion-d'Honneur l
1er octobre 1821, commandeur de l'ordre de Saint-Lou
le 8 août 1825, lieutenant-général des armées du roi e
membre du conseil royal des Invalides. Il est mort san
enfants le 24 janvier 1829 ;

3° Gabriel-Joseph-Félicité, baron de Lentilhac, né le 1er jan
vier 1763, au château de Lentilhac, officier au régiment d
Forez, infanterie, en 1785. Il fut tué, en 1792, en s'oppo
sant à l'insubordination d'un bataillon de son régiment.
n'était pas non plus marié ;

4° Anne-Armande de Lentilhac, née au château de Lentilh
le 11 septembre 1759, épouse du comte *Valon de Sain
Hippolyte.*

XVIII. François-Charles, marquis DE LENTILHA
né au château de Lentilhac le 25 octobre 1760, fu
institué héritier universel d'Anne de Beyssac, so
aïeule. Il entra volontaire dans le régiment Roya
Pologne, cavalerie, le 24 avril 1775, y fut fait suc
cessivement sous-lieutenant à la suite le 10 aoû
1777, lieutenant en pied le 8 août 1779, puis cap
taine. Il émigra en 1791 et fit toutes les campagn
jusqu'au licenciement général en 1801. Il fut reç
chevalier de l'ordre de Saint-Louis le même jou
que le vicomte de Lentilhac, son frère, par le prin
de Condé, à Memmingen le 7 août 1796. Le ma
quis de Lentilhac, ancien officier supérieur de c
valerie, fut nommé inspecteur des gardes national
du département du Lot en 1815. Il est décédé a
château de Lentilhac, le 24 janvier 1827. Il av
épousé, par contrat passé à Aurillac, le 21 nove
bre 1785, devant Delsuc et son collègue, notair
royaux de cette ville, contrat où il fut assisté
ses père et mère, Marie-Claude-Françoise-Angéliq
DE FRAISSY DE VEIRAC, fille de très-haut et très-pu
sant seigneur messire François-Guillaume de Frais
de Veirac, chevalier, seigneur de Veirac et autr
lieux, mestre de camp de cavalerie, chevalier
l'ordre de Saint-Louis, et de feu dame Jeanne
Beauclair. Leurs enfants furent :

DE FRAISSY DE VEIRAC: d'argent, à l'arbre de sinople, mouvant d'un croissant de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 coquilles d'or.

1° Louis-Victor dont l'article suit ;

2° Marie-Louise-Françoise-Sylvestre, marquise de Lentilhac née le 15 septembre 1786, chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich;

3° Anne-Françoise-Armande de Lentilhac, morte jeune.

XIX. Louis-Victor, marquis DE LENTILHAC, né au château de Lentilhac le 3 mars 1790, capitaine au corps royal d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, ancien aide-de-camp du marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, et du maréchal comte de Bourmont, fut élu député par le grand-collége du département du Lot au mois de juillet 1830, et n'a pas siégé. Il a épousé, 1° par contrat du 22 juillet 1821, Joséphine-Cécile DE MARESCOT, décédée le 21 novembre 1822, fille unique d'Armand-Samuel, comte de Marescot, pair de France, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ancien premier inspecteur général du génie, et de dame Cécile-Françoise-Charlotte Rosalie de Thiezac; 2° par contrat du 14 janvier 1830, Anna DE BOULLIETTE, fille de Félix-Édouard-Michel de Boulliette, et de dame Alexandrine-Agathe Adrienne de Bertrand de Beaumont. Le marquis de Lentilhac a eu :

DE MARESCOT : parti, au 1 coupé d'argent à la bande de gueules, et d'argent à 3 fasces de sable; au 2 d'argent à la croix ancrée de gueules.

DE BOULLIETTE : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une étoile du même et accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'une gerbe d'or.

Du premier lit :

1° Cécile-Marie de Lentilhac, morte en bas âge;

Du second lit :

2° Gaston-Félix-Charles-Victor de Lentilhac, né à Paris le 20 septembre 1831;

3° Marie-Alexandrine de Lentilhac, née à Paris le 2 mai 1833;

4 Marthe-Anne-Alexandrine de Lentilhac, née à Paris le 12 février 1837.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 10, sixième ligne de la note *Sienensibus*, lisez : *Senensibus*, conformément au texte.

P. 12, article 3e d'Aimerique de Lentilhac. L'acte du 3 juillet 1278, où interviennent les principales familles nobles de Figeac et des terres voisines, n'est point une garantie de la dot de ladite Aimerique de Lentilhac, ce sont les dons de noces offerts par chacun de ces seigneurs à la mariée, et qui montaient à une somme considérable indépendamment des 9000 sous de bons cahorsins que son père lui avait constitués en apport de dot.

P. 31. Amalric de Lentilhac a eu pour troisième fils de son mariage avec noble Delphine de Castelpers

3 Gabriel de Lentilhac, clerc. Il étudia à Paris pendant deux ans, puis à Toulouse pendant 21 mois. En 1540, il plaidait contre son frère aîné pour la part qui lui revenait dans les successions de ses père et mère.

P. 33. L'art. 5o doit être rétabli comme il suit :

5o Hélène de Lentilhac, novice au monastère de Vic. Elle ne fit pas profession et se maria avec noble Etienne *de Montratier*, seigneur de Favols. Elle en eut entre autres enfants un fils que François de Lentilhac, père de ladite Hélène, substitua à son fils François, par testament du 6 mai 1567, dans le cas où ce dernier décéderait sans enfants, à la condition de porter *le nom et les armes de Lentilhac*. Au défaut du fils d'Hélène de Lentilhac, ce fut un enfant mâle de Françoise de Lentilhac, son autre fille, épouse de noble Christophe de Gribault, qui fut appelé à recueillir cette substitution sous les mêmes charges.

Même page, ligne 1re, *au lieu de* 16 mai, *lisez* 6 mai.

Même page, ligne 20, en remontant. N..... de Gribault, mariée avec noble Gabriel *Giscard* ; lisez : Giberte de Gribault, mariée avec noble Gabriel *de Giscard*.

P. 40, ligne 9, article 4° :

4°. Bertrand de Lentilhac de Gimel, lieutenant-colonel du régiment de Rennepont, cavalerie; après ces mots: Il mourut après l'année 1698, *ajoutez*, sans enfants de son mariage avec Barbe *Gervaise*, veuve de Philippe de Gondrecourt, seigneur de Rouvrois et fille de Nicolas Gervaise, seigneur de Maizey, conseiller d'état et président en la cour souveraine de Nancy. (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly. t. III, p. 619.)

MASSIF DES CARREAUX,

en Normandie.



ARMES : *d'azur, à une muraille crénelée de 4 pièces d'argent, maçonnée de sable.*

L'écu timbré d'un casque de front sommé d'un bourlet et orné de lambrequins d'azur et d'argent.

Les titres et documents produits par cette famille établissent ainsi sa filiation.

I. Louis MASSIF (1), né en la paroisse de Paluel, hameau de Janville, vers le milieu du XVI[e] siècle, laissa de son mariage avec Susanne DAMPIERRE, entre autres enfants : DAMPIERRE.

1° Nicolas, dont l'article suit;

2° Marguerite Massif, mariée peu avant l'année 1599, avec Nicolas *de Rechignevoisin* (2), écuyer, seigneur de Monts, fils de Bernard de Rechignevoisin, écuyer, seigneur des Loges, gentilhomme de la bouche du duc d'Alençon, paraît avoir été fille de Louis.

II. Nicolas MASSIF, possesseur de terres au hameau du Tot, laissa deux fils :

---

(1) On trouve quelquefois le nom écrit *le Massif.*

(2) Archives de la maison de Rechignevoisin.

1° Charles, dont on va parler;

2° Jean Massif, prêtre, curé de Berneval, mort en 1711.

CAILLOT DES POMMARES : d'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, cantonnées en chef d'une caille d'or, en flancs de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

III. Charles MASSIF, écuyer, sieur des Carreaux, officier de cavalerie, garde du corps de la reine Anne d'Autriche, servit pendant trente-deux ans et se retira avec des lettres de vétérance. Il prit le surnom des Carreaux d'un terroir qu'il possédait au bord de la mer avec le manoir du Tot, hameau dépendant alors de la paroisse de Saint-Sylvain. Il en est fait mention dans des aveux rendus à la châtellenie d'Englesqueville et à la baronnie de Vittefleur. Il avait épousé Marie-Perrine CAILLOT DES POMMARES, fille de messire Thomas Caillot des Pommares, écuyer, chancelier héréditaire au parlement de Normandie. Charles Massif acquit des biens fonds situés à St.-Valery-en-Caux, d'Adrien de Montblaru, écuyer, sieur du Petit-Boval, par acte passé devant Robert Auvray, tabellion en la baronnie et haute justice de Vittefleur, du 20 octobre 1676, et divers héritages situés dans les paroisses d'Ingouville et de Saint-Sylvain, par acte du 31 décembre 1700, passé devant Guillaume Bouye, notaire et tabellion royal à St-Valery-en-Caux (*Orig. en parchemin*). Il mourut le 10 août 1705, laissant un fils, Thomas qui suit.

IV. Thomas MASSIF DES CARREAUX, écuyer, lieutenant d'infanterie, garde de la porte du roi Louis XIV, entra au service le 20 juillet 1692, et paraît d'après plusieurs titres ne l'avoir pas quitté jusqu'à sa mort. Il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de France*, généralité de Rouen, élection de Caudebec (fol. 1133, n° 343). Il acquit des héritages en la paroisse d'Ingouville, par acte du 24 mars 1712, passé devant Simon d'Authemare, notaire, garde-note du roi à St-Valery-en-Caux, et prit en fief une maison située à Fécamp et provenant de la succession de Catherine le Picard, par acte passé devant Michel Petit, notaire en la sergenterie de Bacqueville, le 8 mars 171[illegible] (*Origin. en parchemin*). Thomas Massif des Carreaux mourut le 25 mai 1736. Il avait épousé, par contra

ı 10 avril 1698, passé devant Jean Leclerc, tabellion ·yal à Montivilliers, Marie-Anne LE NORMAND, fille : Thomas le Normand, créé, en 1696, major héréditaire de la milice de la ville de Fécamp. De ce maıge sont issus :

LE NORMAND : d'azur, à 3 coquilles d'or.

1° Charles Massif, } morts en bas âge ;
2° Pierre-Roland, }

3° Thomas Massif des Carreaux, écuyer, né en 1710, reçu en 1737 conseiller du roi auditeur en la cour des comptes, aides et finances de Rouen. Il se retira après vingt-cinq ans d'exercice avec le titre de conseiller honoraire. (*Tableau de la ville de Rouen*, 1775, dans lequel lui et son frère sont mentionnés au rang des nobles.) Il mourut célibataire en cette même année, et eut pour héritier son frère Michel ;

4° Michel, qui suit ;

5° Charles Massif des Carreaux, avocat au parlement en 1740, mort célibataire en 1776 ;

6° Marie-Anne Massif, mariée à M. *le Duey* ;

7° Rose Massif, religieuse au couvent des Annonciades ;

8° Marguerite Massif, épouse d'Adrien *du Teurtre de Drozay*, aïeul de M. Louis du Teurtre, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de la ville de Saint-Valery en Caux.

V. Michel MASSIF DES CARREAUX, écuyer, né en 714, successivement échevin, maire et conseiller ı roi, prévôt de la ville de Fécamp, épousa, en 741, par contrat signé de deux membres de la faille de Coqueromont, Catherine HANIN, fille de essire Nicolas Hanin, conseiller et procureur du i en l'élection de Montivilliers, et petite-fille de cques Hanin de Sainte-Marie, écuyer, officier dans grande fauconnerie en 1685, lequel était aussi re de Susanne, mariée à Jean de Sermentot, de ançois Hanin, sieur de Baumare, officier commenl de la maison du roi, et de N... Hanin, mariée ec Etienne-Grégoire Isabelle, écuyer, conseillerpporteur du point d'honneur de la ville du Havre. u mariage de Michel Massif des Carreaux et de Caıerine Hanin sont issus :

HANIN : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 trèfles de sinople et en pointe d'une baie ou un buisson du même.

1° Michel-Désiré-Charles, dont l'article suit ;

2° Jean-Thomas Massif, né en 1747. Exclu comme suspect du

conseil de la ville de Fécamp, il fut appelé par voie de re quisition, suivant la lettre du représentant Sautereau du 1 vendémiaire an III (9 octobre 1794), pour remplir la plac d'officier municipal avec MM. des Portes, ex-sénéchal, e Tougard de Boirozay. Il rendit de grands services à se concitoyens : « et son nom, dit l'*Histoire de la ville et d* » *l'abbaye de Fécamp*, eut le mérite de rétablir la confianc » et de rassurer l'opinion publique. » Il est mort le 10 aoû 1811, dans l'hôtel qu'il avait fait bâtir ;

3° Jacques-Augustin Massif des Carreaux, né en 1748, arch prêtre, curé de St-Etienne, promatial des neuf paroisses d Fécamp. Il fut l'un des rédacteurs et signataires de l'adres au roi, rapportée dans l'histoire de cette ville, tendant supplier S. M. de permettre que les trois ordres votasse par tête et en commun ; l'état, y est-il dit, étant un, to ses membres doivent avoir un but unique, l'intérêt gén ral. Ayant depuis refusé de prêter serment comme prêt constitutionnel, il fut déporté le 26 mai 1792, et mourut Angleterre le 14 août 1795 ;

4° Rose-Agathe Massif, née en 1752, morte enfant;

5° Anne-Cécile Massif, morte fille.

VI. Michel-Désiré-Charles Massif des Carreau né en 1743, fut successivement lieutenant des arche de l'hôtel de la Monnaie à Paris, commandant d gardes sédentaires du canton de Saint-Valery-e Caux à la première organisation, et chef de bataill des gardes mobilisées, dans les dernières guerres d l'Empire, sous les ordres de M. de Montmorency, chargé de la surveillance du littoral et de la défen des batteries de Veulettes, de la Grande-Vallée et d port de Sucette, épousa, en 1784, Marie-Félicité Ri goult de Fenemare, fille de messire Vulfrand Rigou de Fenemare, écuyer, seigneur de Berthauvill conseiller maître en la cour des comptes, et d dame Agnès-Perpétue-Félicité-Susanne de Clarie (des seigneurs de Bréauté et de l'Epinay). De c mariage il n'est issu qu'un fils :

Rigoult de Fenemare : d'azur, au chevron accompagné de 3 étoiles d'argent ; au lambel du même.

VII. Michel Massif des Carreaux, né au Tot e 1785, ancien capitaine de fusiliers dans la 2e cohor de la légion de la Seine-Inférieure.

DE MONTAULT,

eigneurs barons DE MONTAULT, DE CORRENSAGUET, DE MERENS, DE POMPIAC, DE GRAMONT, D'HOMPS, DE GARBIE, DE BAYONNETTE, DE CASTELNAU D'ARBIEU, DE QUINSAC, DE SAINT-CRIC, DE PAUILLAC, DE LA BARTHÈRE, DE COMBARRAU, DE LANDIRAN, etc.; *marquis* DE SAINT-JULIEN, *en Armagnac*, *en Lomagne*, *en Agénais* et *en Normandie*.



ARMES : *losangé d'argent et d'azur* (1).
Couronne de marquis.
Cimier : une aigle issante au vol abaissé.

L'ancien comté d'Armagnac comprenait dans son rganisation politique quatre grands fiefs ou baronies dont relevaient dans l'origine la plupart des eigneuries d'un rang inférieur dans la hiérarchie éodale. Ces grands fiefs étaient Montault, Pardaiian, Montesquiou et l'Isle d'Orbessan, berceaux de

(1) Voir à la Bibliothèque royale le volume 76 des *Sceaux* l. 5933, 5935 et l'*Armorial de la généralité de Montpellier* ressé en 1698, fol. 1113.

races puissantes, qui ne reconnaissaient d'autre su-périorité temporelle que celle des comtes du pays dont les unes tiraient leur sang, les autres le lustr de leurs alliances.

La première de ces quatre baronnies avait pou chef-lieu la ville de Montault, située à une lieue e demie d'Auch. L'origine de ses seigneurs, selon l tradition du pays, se confondait avec celle de l maison de l'Isle-Jourdain (1), à une époque san doute fort reculée, puisque ces deux familles illus-tres pouvaient s'allier dès le milieu du onzième siècle Celle de Montault était alors connue depuis plus d 300 ans. Le savant dom de Brugèles rapporte à u évènement mémorable le témoignage si rare d'un telle ancienneté. Lorsque Charles-Martel fit la guerr aux Sarrasins et les chassa du royaume, le clergé de provinces voisines des Pyrénées, redoutant de nou-velles excursions des infidèles et voulant s'assure des défenseurs perpétuels parmi les nobles les plu influents par leur vasselage, leur aliéna, soit par in-féodation, soit à titre précaire, non-seulement le dîmes et autres revenus des églises, mais le plu souvent les églises mêmes, avec les biens et droit qui en dépendaient, pour les aider à supporter le frais de la guerre et des armements défensifs. C'es de cette manière que l'église de St.-Orens, bâtie dan un faubourg de la ville d'Auch, fut aliénée en faveu des seigneurs de Montault. Ils la possédèrent pen-dant deux cents ans, ajoute le même historien, et l cédèrent par échange aux comtes de Fezensac ver le milieu du Xe siècle. (*Chroniques ecclésiastiques d diocèse d'Auch*, pp. 84, 330).

Les quatre premiers barons d'Armagnac avaien de beaux priviléges, entre autres celui de sépultur dans le chœur de l'église métropolitaine d'Auch. Il

---

(1) C'était le sentiment du feu duc d'Esclignac, très-versé dans la connaissance des anciennes familles de Gascogne, et particu-lièrement de celles alliées à la sienne.

étaient chanoines nés du chapitre(1) et le roi, comme comte d'Armagnac, était le premier de ces cinq chanoines honoraires (*Gallia christiana*, t. I, col. 971.)

Les barons de Montault, comme anciens feudataires et défenseurs de l'église d'Auch, avaient conservé des droits particuliers, attachés à des devoirs dont la singularité mérite une mention par rapport aux coutumes du moyen-âge. « Lorsque l'archevêque » d'Auch fait son entrée ou à sa prise de possession, » (dit D. de Brugèles, p. 8.) le baron de Montault est » obligé de l'attendre à la porte de la ville, en casaque blanche, sans manteau, tête nue, une » jambe nue, et, en cet état, prendre les rênes » de la mule sur laquelle le prélat est monté, le con» duire ainsi jusqu'à la porte de l'église, là où il fait » prendre la mule par un gentilhomme, qui la fait » remettre dans l'écurie du baron. Ensuite le baron » mène le prélat par la main et l'aide à s'asseoir sur » la chaire pontificale. Ensuite il le conduit au pa» lais archiépiscopal, où il le sert à dîner, toujours » vêtu de même, faisant l'office de maître-d'hôtel; » après quoi il fait emporter chez lui toute la vais» selle d'or et d'argent, et les autres ustensiles du » buffet, comme lui appartenant. »(2) Ce cérémonial

(1) Le chapitre d'Auch se composait de 20 chanoines titulaires ou prébendés qui devaient faire preuve de noblesse et être lettrés, (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly. t. I. p, 371).

(2) Ces objets, ajoute D. de Brugèles, avaient été évalués dans le XVIIe siècle à une somme de 3,000 livres, pour éviter les contestations. Voici probablement celles qui donnèrent lieu à ce changement. C'est encore au même historien que nous en empruntons le récit. (Pages 154 et 155 de ses *Chroniques*). « Vers la fin de dé« cembre 1547, le cardinal (François de Tournon, nommé arche« vêque d'Auch) arriva à Auch où il fit son entrée solennelle en la « forme ordinaire, et comme il était très-modeste dans ses meubles « et dans le reste de sa conduite, il avait accoutumé de se servir « de vaisselle de verre, quoique d'un travail très-délicat; ce qui « fut de même au repas du jour de son entrée : mais cela déplut « si fort au baron de Montault, qui l'avait reçu à la porte de la « ville, et lui avait rendu le service accoutumé, suivi de deux « cents gentilshommes de la plus distinguée noblesse d'Armagnac,

s'observait encore en 1746 et paraît avoir subsisté jusqu'à la révolution.

La maison de Montault d'Armagnac a formé trois branches principales. L'aînée s'est éteinte en 1422, dans la maison de Voisins, qui en recueillit la riche succession, dont la baronnie de Montault et le pays de Corrensaguet faisaient partie. La seconde branche, apanagée de la baronnie de Gramont, en Lomagne, vers 1218, s'éteignit en 1492, et tous ses biens passèrent par une seconde alliance dans la même branche de la maison de Voisins, qui avait déjà recueilli la baronnie de Montault et relevé le nom et les armes de la branche aînée. Enfin, la troisième branche, celle des barons de Castelnau d'Arbieu, sortie de la branche de Gramont vers 1310, s'est continuée en Lomagne et en Armagnac jusqu'en 1778, époque depuis laquelle elle s'est transplantée en Normandie, où elle existe de nos jours.

Avant d'entrer dans l'exposé des preuves de cette

« qu'ayant reçu le buffet de la part de l'archevêque, avec sa « mule, en récompense du service qu'il lui avait rendu, il brisa et « rompit toute la vaisselle à coups de bâton, en présence même de « l'archevêque et de tous ceux du festin, accompagnant cette ac- « tion de plusieurs paroles de reproche. Cela causa tant de peine « au prélat que, peu de jours après, il dit le dernier adieu à « Auch, et reprit le chemin de Rome. »

Le cardinal de Tournon, auquel se rapporte cette anecdote, était le personnage le plus considérable de son temps, ayant été principal ministre du roi François Ier, mort en 1547, et chargé des principales ambassades et négociations. En 1551 il permuta l'archevêché d'Auch pour celui de Lyon avec le cardinal de Ferrare (Hippolyte d'Este), fut ministre d'état sous Henri II et Charles IX, et mourut en 1562.

D. de Brugèles ne laisse pas supposer qu'un personnage aussi grave par sa naissance et ses lumières, ait voulu de son propre mouvement réformer un antique usage, sans le concours de toutes les parties intéressées. Cependant ce prélat n'ignorait point cet usage, et en ne s'y conformant pas, en éludant de satisfaire aux droits réglés par la coutume, en retour des honneurs qui lui étaient rendus par 200 gentilshommes, il s'était volontairement exposé à l'éclat fâcheux qui l'avait en quelque sorte forcé de s'éloigner de son diocèse.

famille, nous dirons sommairement qu'elle a marqué son passage dans les temps de barbarie par plusieurs fondations considérables, entre autres celle du prieuré de St-Michel de Montault. Elle a donné trois archevêques à l'église d'Auch et un évêque à celle de Lectoure dans les XIe et XIIe siècles. Son dévouement à nos rois, dans la longue guerre qui a amené l'expulsion des Anglais de la Guienne, lui a valu des concessions honorables, et s'est transmis dans la branche de Castelnau après l'extinction des deux premières. Ces diverses branches ont formé leurs principales alliances avec les maisons d'Albret, d'Astarac, de Barbazan, de Bazilhac, de Benque, de Bezolles, de Comminges, de Corneillan, de Dreux-Brézé, de Faudoas, de Galard, de Gout ou Goth, d'Héricy, de l'Isle-Jourdain, de Lespinay, de Lupé, de Manas, de Montesquiou, de Montpezat, de Preissac-Esclignac, de Rabastens, de la Rochefoucauld, de Savinhac, de Sedilhac, de Verduzan, de Vicmont, d'Yzalguier, etc., etc.

I. Odon, Ier du nom, baron DE MONTAULT, naquit dans les premières années du Xe siècle. Bernard le Louche, premier comte d'Armagnac, ayant succédé dans cette partie des domaines de Guillaume-Garcie, comte de Fezensac, son père, vers 956 selon D. de Brugèles, ou vers l'an 960, selon l'*Art de vérifier les dates*, et désirant fonder un monastère dans l'église de St.-Orens d'Auch, obtint du seigneur de Montault la cession de cette église en échange du territoire de Villepeinte. (*Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par D. de Brugèles, in-4°, Toulouse, 1746, p. 330.) Odon Ier mourut après l'année 963, laissant deux fils :

1° Bernard, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Ucians (peut-être Vesian) de Montault. Ce seigneur, conjointement avec Aimeri, comte de Fezensac, Arnaud-Donat, vicomte de Gavarret, Raymond-Aimeri de Montesquiou, Guillaume-Odon de Pardaillan et autres grands (*proceres*) du Fezensac, accordèrent des droits et priviléges à l'abbaye d'Eauze en 1039. (*Chroniques d'Auch*, *preuves*, seconde partie, pp. 51, 52.)

II. Bernard, I[er] du nom, baron DE MONTAULT, en 1020, accorda de riches bienfaits à l'abbaye de Cluny, durant l'administration de S. Odilon. Sa femme, dont le nom n'est point exprimé dans les chartes, lui survécut long-temps, et concourut, en 1069, à une donation faite à S. Hugues, successeur de S. Odilon, par ses fils. Elle en avait eu sept, outre une fille :

1° Raymond-Bernard, dont on va parler ;

2° Odon de Montault, vivant en 1070;

3° Guillaume de Montault, prieur de Saint-Orens, puis archevêque d'Auch en 1068. Il assista la même année aux conciles de Toulouse et de Gironne. Il en tint un en Bigorre en 1075, et consacra dans son église, en 1080, son neveu, S. Bertrand, évêque de Comminges. Guillaume de Montault fut un des prélats qui assistèrent, en 1095, au concile de Clermont, où fut prêchée la première croisade. Il mourut le 17 avril 1096, et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale. (*Chron. d'Auch*, pp. 95, 96, 97, 98, 99, 100, 334, 451);

4° Ogier de Montault, prieur de Saint-Orens, vivant en 1098 (1);

5° Montazin de Montault, chevalier, qui vivait à la même époque ;

6° Giraud de Montault, } vivants en 1069;
7° Bertrand de Montault, }

8° N .... de Montault, qui épousa Aton-Raymond, seigneur du château de *Selio* (ou *Ictium castrum*, selon D. de Brugèles), appelé depuis l'*Isle-Jourdain* (2), qu'elle rendit père de :

A. S. Bertrand de l'Isle-Jourdain, évêque de Comminges en 1080 ;

---

(1) D. de Brugèles (p. 336) le fait vivre jusqu'après l'année 1121, mais il le confond avec un autre prieur du même nom, son successeur.

(2) D. Vaissète, (*Hist. de Languedoc*, t. II. p. 338) donne aussi pour femme à Aton-Raymond de l'Isle-Jourdain Emme de Toulouse, fille du comte Guillaume Taillefer, et d'Emme de Provence, que ce comte avait épousée vers 990. Mais S. Bertrand étant né vers 1050, n'était point fils d'Emme. Sa mère, 1[re] ou 2[e] femme d'Aton-Raymond, était sœur de Guillaume de Montault, archevêque d'Auch.

B. N.... de l'Isle-Jourdain, femme de N.... de *Montault*, seigneur d'Andoufielle.

III. Raymond-Bernard, baron DE MONTAULT, en 1066, de concert avec Guillaume de Montault, archevêque d'Auch, son frère, et leurs autres frères Odon, Ogier, Giraud et Bertrand, fit donation à l'abbaye de Cluny, par charte datée du mois de décembre (vers 1069), de l'église de Saint-Michel de Montault, avec cinq autres églises qui en dépendaient, ainsi que de vignes, champs, etc., indépendamment de ce que leur père avait donné de son vivant. La mère des donateurs concourut à leur libéralité par le don de la moitié de l'église *de Ulmus*, et de son droit dominant sur une autre église située à Cazères, toutes deux en Lomagne. (*Chron. d'Auch*, *preuves*, 3e partie, p. 68.) En 1070, Raymond-Bernard et Odon de Montault, son frère, se rendirent garants d'une charte d'un chevalier nommé Gaston, leur parent, par laquelle celui-ci restitua à l'archevêque Guillaume, leur frère, partie des églises de Saint-Mamet, en Magnoac et de Saint-Venance en Astarac, dont son aïeul s'était injustement emparé. Il reçut de l'archevêque pour ce retrait dix sous et un cheval harnaché (*Ibid.*, fol. 96, *Preuves*, p. 22.) En 1094, Raymond-Bernard de Montault et Giraud d'Orbessan furent fidéjusseurs du don qu'Aimeri, comte de Fezensac, fit à l'église d'Auch du lieu de Sainte-Christine. (*Cartul. d'Auch*, ch. 39, et *Preuves des Chroniques*, p. 25.) Raymond-Bernard mourut avant l'année 1098, laissant entre autres enfants :

1° Odon ou Oton, IIe du nom, qui suit ;
2° Bernard de Montault (1) ;

---

(1) Dans le même temps vivait : Ogier *de Montault*, qui fut fidéjusseur avec Perdigon de Camarade d'une charte d'Arsieu de Montesquiou, de l'année 1098, portant donation de l'église de Fremosens à la cathédrale d'Auch. (Dom de Brugèles, *Preuves*, p. 25, et *cartul. d'Auch*, chap. 37.) Cet Ogier était sans doute issu d'une branche cadette, séparée depuis longtemps, et qui possédait la seigneurie d'Andoufielle, à une lieue et demie de l'Isle-Jourdain. Guillaume, surnommé d'Andoufielle dans le nécrologe de la Case-Dieu, et expressément Guillaume de Montault dans

IV. Odon ou Oton, IIe du nom, baron de MONTAULT fut présent avec son frère Bernard, à la donatioi faite, en 1098, à Raymond de Pardiac, archevêqu d'Auch, par messire (*dominus*) Montazin de Montaul leur oncle, d'un bâtiment joignant l'église de Saint Marie, dans lequel ce prélat fit ériger le palais ar chiépiscopal. (*Chron. d'Auch*, p. 336 et *Preuves*, p. 27. Odon IIe paraît dans diverses chartes de 1112 et 112 Il laissa trois fils :

1° Odet ou Odon, IIIe du nom, qui suit ;

2° G... de Montault, chanoine de l'église d'Auch. En 114 il fut présent à la donation faite par Raymond-Guillau de Soubaignan, à l'archevêque Guillaume (de Montaul d'Andoufielle, de la moitié des dîmes de Montesquio (*Chron. d'Auch, Preuves*, p. 35) ;

3° Bertrand de Montault, évêque de Lectoure en 1170. (*Ga lia christiana*, t. I, colonne 1076.)

V. Odet ou Odon, IIIe du nom, baron DE MON TAULT, avait succédé à son père en 1140. Il para dans des chartes de 1150 et 1160, et laissa aussi tro fils :

1° Odon ou Oton, IVe du nom, dont nous allons parler ;

2° Arnaud de Montault, vivant en 1195 ;

3° Bernard de Montault, archevêque d'Auch en 1200. L 16 mai 1212, il fit don au chapitre d'Auch de l'église d St-Pierre de l'Isle d'Orbessan (depuis l'Isle de Noé), siégea jusqu'en 1214 (*Chron. d'Auch*, pp. 115, 116, 439

---

une charte du mois de février 1141 (*v. st.*) relative à la constru tion de la nouvelle ville de Simorre, appartenait aussi à cet branche. Il était fils d'une sœur de S. Bertrand, évêque de Co minges, qui le qualifie son neveu, et dont il fit écrire la Vie. Ele par les soins de ce prélat dans le cloître des chanoines réguli de Toulouse, il se fit ensuite moine dans l'abbaye de St-Paul Verdun, de l'ordre de St-Benoît. Il fut appelé, en 1120, à l'évêc de Lectoure, et fut fait archevêque d'Auch en 1126. Il convoq trois conciles à Nogaro en, 1141, 1154 et 1159, fit canoniser Bertrand vers 1160, et mourut le 26 novembre 1177. (*Chro d'Auch*, pp. 106 et suiv. et *Preuves*, 2e partie, p. 16.) Il port l'écu DE MONTAULT, *losangé d'argent et d'azur*, ainsi qu'on voit, planche 3 du *Muséum sacré*, par M. Lettu, professeur l'école des Arts du département du Gers, in-fol., 1835, contena la collection complète des vitraux de l'église d'Auch. Il y nommé Guillaume *de Montault*, archevêque d'Auch (1145).

VI. Odon ou Oton, IVe du nom, baron DE MONTAULT, chevalier, fut présent avec Bertrand, évêque d'Agen, et Raymond-Roger, comte de Foix, à des lettres données par Jourdain III, seigneur de l'Isle-Jourdain, du mois de septembre 1200. (*Bureau des finances de Montauban, somme de l'Isle, fol.* 21, 22.) Odon de Montault fut du nombre des seigneurs qui se joignirent à Simon de Montfort, comte de Leicester, dans la guerre contre les Albigeois. Simon, pour le récompenser de son concours et de sa valeur, lui inféoda le château de Gramont (*de Acrimonte*) en Lomagne, pour lequel Odon lui fit hommage le VII des calendes d'octobre (25 septembre) 1215. (*Recueil de Doat*, t. IV, p 76.) En 1216, Odon de Montault fut présent avec Guillaume-Bernard de l'Isle-Jourdain et Giraud de Casaubon, à l'hommage que le comte d'Armagnac rendit au même Simon de Montfort, et se rendit garant de celui rendu le XV des calendes de janvier (18 décembre) 1217 (*v. st.*) par Bernard de l'Isle-Jourdain. La charte est datée du siége devant Toulouse, au-dessus du Château-Narbonnais. (*Hist. de Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, p. 301, et *Preuves*, col. 254, 257.) Odon IV avait épousé *Sicarde*, laquelle était veuve de lui en 1219. Il en avait eu, entre autres enfants :

1° Bernard, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Odet ou Odon, V^e du nom, auteur de la branche des *seigneurs barons* DE GRAMONT, rapportée ci-après ;

3° Sicard de Montault, qui, servant dans l'armée des croisés, commandée par Amauri de Montfort, fut fait prisonnier à la bataille de Basiège, perdue par ce dernier contre les comtes de Toulouse et de Foix en 1219. (D. Vaissète, t. III, p. 311);

4° Galin de Montault, mentionné dans des actes de 1220, 1229, 1233.

VII. Bernard DE MONTAULT, IIe du nom, chevalier, succéda à son père vers 1218, dans la baronnie de Montault. Il eut aussi, soit par alliance, soit par droit successif, les pays et baronnie de Correnságuet. En

1223, il fit donation du lieu de Lasserre à Guillaume-Bernard, abbé de Pessan, donation dont se rendit garant Fezac de Polastron, chevalier. (*Cartul. de Pessan*; *Chroniques d'Auch*, p. 275.) Bernard de Montault est qualifié chevalier dans la charte d'une donation faite à l'abbaye de Grandselve, par Garcin de Saubole, en 1227. (*Bur. des finances de Montauban, somme de l'Isle, fol.* 140.) Bernard II donna des coutumes au lieu de Saint-Frajou, en Lomagne, ainsi que le rappelle une charte de B. de Saint-Clar, de l'année 1241. (*Gall. Christ.*, t. I. *Instrumenta*, colonne 1120.) Bernard de Montault prit la croix en 1250 et, accompagné de deux chevaliers et trois sergents d'armes, il alla joindre le roi saint Louis qui combattait alors contre les Sarrasins d'Egypte. (*Voir une charte relative à son passage outre-mer à la fin de la généalogie*, page 39.) Il avait eu entre autres enfants, Odon V, qui suit :

VIII. Odon, V^e^ du nom, chevalier, baron DE MONTAULT et de Corrensaguet, souscrivit, en 1264, la charte des coutumes et franchises accordées aux habitants de Rouillac par Odon, par la grâce de Dieu, vicomte de Lomagne. (*Archives du duc de Saint-Aignan.*) Odon V avait épousé *Aude*, de laquelle il eut entre autres enfants, Odon VIe du nom, qui suit :

IX. Odon ou Oton, VIe du nom, chevalier, baron DE MONTAULT et de Corrensaguet, paraît dans deux chartes des années 1275 et 1276. Du consentement de dame Marie D'ESCORNEBOEUF, sa première femme, il récompensa les services de Raymond de Causian, son écuyer, en lui donnant plusieurs pièces de terre situées dans le territoire de Montault, à la charge de les tenir de lui en fief, et sous l'hommage d'une paire d'éperons dorés à chaque mutation de seigneur. La charte de cette inféodation fut reçue par Arnaud d'Astugue, notaire à Francheville, en 1279. Oton VI de Montault épousa en secondes noces, vers 1290, Régine, dame D'AUBIET, en Lomagne. Ce seigneur fut convoqué pour la guerre de Flandre, en

D'ESCORNEBOEUF : d'azur, à 3 corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules.

D'AUBIET.

303, avec un certain nombre de chevaliers et d'é-
uyers de sa suite. Le roi Philippe-le-Bel récompensa
es services par divers dons, suivant ses lettres pa-
entes des 26 janvier 1305, lundi après la Pentecôte
306 et du mois de juin 1312. (*Hist. de Languedoc*, IV, *Preuves*, col. 135.) Oton VI et son fils aîné, onnèrent en rente les revenus de la terre d'Aubiet, ar acte du 10 août 1316, passé en présence de ierre de la Fitte, de Guillaume-Arnaud de Soler et e Bertrand d'Esparbès, damoiseaux. (*Archives du hâteau de Montault.*) Oton VI laissa de Régine d'Au-iet, sa seconde femme :

1° Odon ou Oton, VIIe du nom, mentionné ci-après;

2° Montazin de Montault, damoiseau qui, par acte du 13 mars 1329, reçu par Aimeri de Linars, notaire à Franche-ville, fit donation entre vifs à son frère Odon, seigneur de Montault et de Corrensaguet, de tout ce qui lui appartenait dans les successions d'Odon de Montault, et de Régine d'Aubiet, leurs père et mère, et d'Odon de Montault, mari de dame Aude, leur aïeul, en présence d'Armand d'Esparbés, d'Odon de Malartic, de Bertrand de Prinhan et d'Arnaud d'Esparbès, damoiseaux. (*Arch. du chât. de Foix*);

3° Odin de Montault, qualifié sire et capitaine de Merens, en Agénais, dans une quittance qu'il donna au trésorier des guerres de Guienne, le 15 avril 1355, pour lui et les gens d'armes et de pied de sa compagnie, commis à la garde et défense dudit lieu. Cette quittance est scellée de son sceau, représentant un écu *losangé*, sans supports ni cimier (*Vol.* 76 *des Sceaux*, *fol.* 5935);

4° Galin de Montault, vivant en 1364 (1).

X. Odon ou Oton, VIIe du nom, damoiseau, puis chevalier, baron DE MONTAULT, de Corrensaguet et de Pompiac, fit foi et hommage au comte d'Arma-

(1) Il est appelé Engalin (par corruption d'*en* Galin) dans les actes. Ce mot qualificatif *en* (c'est-à-dire *noble*) était d'un usage général dans le midi aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. On mettait *en* devant les noms commençant par une consonne, *en* Galin, *en* Raymond, etc.; et seulement *n* devant les noms commençant par une voyelle, *n*'Ot de Montault, *n*'Amanieu d'Albret, etc., et par contraction Not, Namanieu, etc.

gnac et de Fezensaguet le 11 des calendes d'av (22 mars) 1320, pour la baronnie de Montault et château de Remoussens en Fezensaguet. (*Bur. d finances de Montauban, livre vert, cot. CC.* 28, *f* 22.) Le 2 mars 1322, suivant acte passé à Gim devant Pierre de Linars, notaire à Franchevil Odon de Montault, du consentement de Montazi son frère, et d'Odon de Montault, leur pere, céd Guillaume Oriol, damoiseau, le castelar et territo d'Escorneboeuf, en échange des castellars et ter toires de Conax et de Calfapède, en Corrensagu (*Arch. du château de Montault.*) Odon VII épousa château de Mérens, près d'Agen, le 31 juillet 132 Seguine *dite* Marquèze DE SAVINHAC, veuve de B trand, seigneur de Faudoas, et fille de Bertran seigneur de Savinhac. Ce mariage se fit en présen de Bertrand de Galard, Raymond-Guillaume de F gar, Raymond de Gout, chevaliers, Bertrand de Motte et Thibaud de Barbazan, damoiseaux. Régi de Gout, vicomtesse de Lomagne, femme de Jea comte d'Armagnac, légua à Marquèze de Savinha le 2 des ides d'août 1324, 2,000 livres de petits to nois. Marquèze mourut avant le 25 septembre 133 Not (c'est-à-dire noble Oton) sire de Montault, ch valier, châtelain de Penne d'Agenais, donna quittan au trésorier des guerres du roi Philippe de Valoi de 215 livres tournois pour ses gages et ceux des ge d'armes et de pied de sa compagnie, servant guerres de Gascogne sous le comte d'Armagnac, l 20 octobre et 11 février 1346 (*v.st.*) Son sceau en ci rouge, conservé sur ces deux quittances représen un écu *losangé*, avec une aigle au vol abaiss issante du casque pour cimier. (*Bibliothèque du R vol.* 76 *des Sceaux, fol.* 5933.) Odon VII épousa secondes noces N..... DE SAUBOLE. Ses enfants furen

DE SAVINHAC : parti, au 1er une barre; au 2 trois besants ou tourteaux.

DE SAUBOLE : d'or, à la bande de gueules.

Du premier lit :

1° Guye de Montault, mariée avec Guillaume *Forratier*, moiseau, fils de messire Simon Forratier, chevalier, s gneur baron de Pelafigue et de Puymerson. Oton de Mo tault, son père, paya 245 écus d'or pour sa dot, le 11 ju 1348. (*Arch. du ch. de Montault*);

Du second lit :

2° Odon, Oton ou Eudes, VIII[e] du nom qui suit.

XI. Odon, Oton ou Eudes DE MONTAULT, VIII[e] du
m, chevalier, seigneur baron de Montault et de Cor-
isaguet, paraît avoir porté les armes avec éclat dès
plus tendre jeunesse, car quoiqu'il fût encore sous
tutelle de Galin de Montault, son oncle, il était
jà promu à la chevalerie lorsqu'il épousa, du con-
ntement des nobles et consuls de ses terres, par
ntrat passé devant d'Astugue, notaire, le 14 avril
64, noble Bellegarde DE MONTESQUIOU, fille de
ble Ayssin, baron de Montesquiou, et de Margue-
e de l'Isle. Eudes de Montault, baron de Corren-
guet, donna une procuration le 5 décembre 1370,
ur réclamer ce que pouvait lui avoir légué feu Ro-
r de Saubole, chanoine et archidiacre d'Auxerre.
cet acte furent présents Eudes, seigneur de Prei-
an, Arnaud *bâtard* de Montault, Montazin de Prei-
an, Eudes de Malartic, et Bertrand de Preignan,
moiseaux. Noble et puissant homme Eudes de
ontault, chevalier, fut présent au serment de fidé-
é fait au comte d'Armagnac par les consuls et ha-
ants de Castelnau de Montmirail, le 17 septembre
84, et lui-même fit hommage à ce comte le 10 octobre
la même année. (*Bur. des finances de Montaub. regist.*
hommages, n. 13, *fol.* 2 *et* 10.) Il existe d'autres foi et
mmages et prestations de serment du seigneur
Montault au comte d'Armagnac, des 18 septembre
92 et 14 novembre et 6 décembre 1393. (*Arch. du
ât. de Montault.*) Le 23 septembre 1395, suivant
e reçu par Pierre de Munera, notaire, en présence
messire Bernard du Prat, licencié en lois, Eudes
Montault donna permission de tester à Bellegarde
Montesquiou, sa femme (*ibid.*) Le 10 juin 1398,
udes, seigneur de Montault et Ayssin, seigneur de
ontesquiou, jurèrent de maintenir de tout leur
uvoir les dispositions du testament que le comte
Armagnac avait fait lors de son départ pour l'Italie,
il était allé par ordre du roi porter secours au

DE MONTESQUIOU : parti, au 1 de gueules ; au 2 d'or, à 2 tourteaux de gueules

comte de Florence. (*Bur. des fin. de Montauban, re*
d'hommages, n. 11, *fol.* 66.) Comme gouverneur d
la sénéchaussée d'Agénais, Ot, seigneur de Mon
tault, chevalier, donna quittance à François de Ne
ly, trésorier des guerres en Languedoc et duché d
Guienne, le 15 mai 1401, de la somme de 90 livre
tournois en prêt et paiement de ses gages et de ceu
de 15 arbalétriers de sa compagnie pour le servic
du roi et du régent, le dauphin. Son sceau, sem
blable à celui de son père, représente un écu *losang*
et pour cimier : une aigle au vol abaissé (*vol.* 76, *d*
Sceaux, fol. 5935.) Le 31 décembre 1418, il fourn
aveu et dénombrement au comte d'Armagnac po
son château de Montault, qu'il déclara tenir de lu
en fief noble et gentil. (*Bur. des finances de Montau*
ban, livre rouge, fol. 33.) Par le testament qu'il fit l
23 juillet 1422, Eudes de Montault fit des legs à M
naud de Vernède, Bernard du Breuil, Armand d
Saint-Orens, Jean de Montault et Marguerite d
Montault, sa sœur, Manaud de la Fitte, seigneu
d'Arcamont, Jeanne de Sivrac, Jean de Saint-Brice
Jean du Bouzet et Guerinot de Belmont, en récom
pense de leurs services, tant à la guerre qu'autre
ment. Il institua sa fille aînée son héritière univer
selle, lui substituant successivement ses deux autre
filles, Cébélie, dame de Barbazan, et Bellegard
dame de Clermont. (*Arch. du château de Montault.*)
Il vivait encore en 1440, âgé de près de cent ans.
avait épousé en secondes noces Isabelle DE RABAS
TENS, dont il n'eut pas d'enfants. Ceux du premie
lit furent :

DE RABASTENS ; d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

1° Jeanne, dont l'article suit ;

2° Cébélie ou Sibylle de Montault, mariée avec Arnaud-Gui
hem, sire *de Barbazan*, surnommé le *chevalier sans reproch*
fils de Manaud, sire de Barbazan et de Rose de Magnan
Arnaud-Guilhem de Barbazan mourut en 1432, et fut in
humé en l'église de St.-Denis, avec tous les honneurs ren
dus à nos rois à leurs obsèques, en récompense des grands ser
vices qui lui avaient mérité le titre de restaurateur d
royaume de France. Sibylle de Montault lui survécut jus
qu'après l'année 1454. Elle en avait eu, outre un fils mor
en minorité :

Jeanne de Barbazan, dame de Bayonnette, de Lanes, de Cazères, de Castelnouvel, etc., mariée à Jean II comte d'*Astarac;*

3° Bellegarde de Montault, épouse de N.... *Yzalguier*, seigneur de Clermont.

XII. Jeanne DE MONTAULT, née de Bellegarde de Montesquiou, avait été mariée par son père, le 9 août 1396, en présence d'Eudes de Montault, seigneur de Gramont, avec noble et puissant homme Jean DE VOISINS, chevalier, seigneur de Confolens, d'Auvillars et de Bruyères, lequel devint vicomte en partie de Lautrec et baron d'Ambres comme héritier testamentaire de Brunissende, vicomtesse de Lautrec, épouse d'Yves de Garencières. Jeanne de Montault mourut en 1435, laissant plusieurs fils. L'aîné :

DE VOISINS : de gueules, à 5 fusées d'or, accolées en fasce.

XIII. Guillaume DE MONTAULT, *alias* DE VOISINS, se qualifiait seigneur de Montault et de toute la vicomté de Corrensaguet, le 12 février 1439 (*v. st.*), comme donataire d'Odon de Montault, son aïeul maternel. Il passa sous les mêmes noms et qualités divers actes en 1471 et 1474. Il avait épousé, en 1440, Aude DE FAUDOAS, fille de Beraud IIIe du nom, baron de Faudoas et de Barbazan, chambellan du roi, sénéchal d'Agénais et d'Armagnac, et de Jacquette de Pardaillan. Leur postérité a subsisté jusqu'en 1680, époque du décès de François de Voisins, baron de Montault, lieutenant-général en Languedoc, dont la fille Marie-Felice de Voisins, baronne de Montault, avait épousé Jean-Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, chevalier des ordres du Roi, mort à Paris le 18 janvier 1681. La fille puînée de ce dernier, Marie-Felice de Gourdon de Genouillac porta la terre de Montault à son mari, Gaspard le Becq, marquis de la Motte-Ste.-Héraye, conseiller au parlement de Paris, mort en 1705.

DE FAUDOAS : d'azur, à la croix d'or.

SEIGNEURS BARONS DE GRAMONT.

VII. Odet ou Odon de Montault, V^e^ du nom, fils puîné d'Odon IV, baron de Montault, lui succéda dans la seigneurie de Gramont vers 1218. Il paraît dans un acte de l'année 1225, et fit don, en 1228, de la terre de la Lanne à Odet, l'aîné de ses fils. Il en avait eu deux :

1° Odet ou Odon VIe du nom, dont l'article suit;

2o Arnaud de Montault, marié avec Alpaïs *de l'Isle*. Ils vivaient en 1265.

VIII. Odet, Odon ou Oton de Montault, VIe du nom, chevalier, seigneur de Gramont, reçut une reconnaissance féodale du seigneur de Moncaut, par acte passé à Gramont devant Bernard-Raymond Alausa, notaire, le 4 octobre 1264. Il eut, entre autres enfants :

1o Odon ou Oton, VIIe du nom, dont l'article suit ;

2° Vital de Montault, qui fit une donation à l'hôpital de l'Isle d'Orbessan en 1278. (*Chron. d'Auch*, *Preuves*, 3e part. p. 72.) On juge par l'ordre de temps qu'il a pu laisser pour fils :

A. Regnaud de Montault, auquel le roi Philippe de Valois assigna 300 livres de rente en Agénais en 1323;

B. Odon de Montault, chanoine de l'église d'Auch en 1339;

3o Ogier de Montault, religieux de l'abbaye de Simorre. En 1290, il fut nommé prieur de Mazerettes, puis abbé de Simorre en 1299. Il réédifia l'église de Simorre, qui fut de nouveau consacrée par Amanieu, archevêque d'Auch, le 8 octobre 1309. Il assista au concile provincial tenu à Nogaro en 1315, reçut le serment de fidélité des habitants de Sarrancolin au mois d'août 1316, et mourut en 1323. (*Chroniques d'Auch*, pp. 203, 360, et *Preuves*, 3e partie, p. 28)

4o Longue de Montault, dame de Saintrailles, mariée, vers 1265, avec Raimond-Aimeri III, baron *de Montesquiou*. Le 7 janvier 1308, elle fit don à Genses, baron de Montesquiou, son fils, des terres de Saintrailles et de Saint-Jean, situées dans la baronnie d'Angles, ainsi que des droits qu'elle avait, à raison de son douaire, dans la baronnie de Montesquiou.

IX. Odon ou Oton DE MONTAULT, VIIe du nom, hevalier, seigneur du château de Gramont, succéda son père, vers l'an 1270, et rendit hommage, en 285, à Helie Talleyrand, comte de Périgord et viomte de Lomagne. Il rendit d'importants services u roi Philippe-le-Bel, ainsi qu'on le voit par des ettres patentes de ce monarque, scellées du grand ceau en cire verte, du mois de novembre 1297 et u 4 août 1298 (1), et par lesquelles il lui fit don de 00 livres tournois de revenu annuel pour lui, ses éritiers et successeurs à perpétuité. Cette rente fut ssignée par le sénéchal de Gascogne, commissaire ce député, sur le château d'Auros et ses dépendanes, confisqués sur Baudouin d'Auros, pour avoir uivi le parti des Anglais. Dès le 7 juin 1287, suivant cte passé devant *P. Radulphi,* notaire de Beaumont,)don de Montault avait émancipé ses fils Galin et ital, et leur avait fait des donations ainsi qu'à ses utres enfants, dans l'ordre qui suit :

1° Galin, Ier du nom, qui a continué la postérité;

2° Vital de Montault, auquel son père donna les château et territoire d'Homps, avec les territoires de Canet et de Muras, et par moitié avec son frère Galin les territoires d'Agulhac, de Labadenx, d'Artiguebosc et de Pouydenez. Il eut pour fils :

Odon ou Oton de Montault, damoiseau, seigneur d'Homps, marié, le 10 novembre 1328, avec Simonne *de Preissac*, dite *de Montgaillard*, fille de feu Vital de Montgaillard, damoiseau, seigneur d'Esclignac, en présence de Guillaume, Bertrand et Ogier de Montgaillard, frères de Simonne;

3° Vesian de Montault. Il était absent lors de l'acte de 1287. Son père lui donna le territoire de Salvanhac;

4° Ogier de Montault. Il était aussi absent lors de la donation de 1287. Son père l'appela à recueillir le territoire de Salvanhac, au défaut de son frère Vesian et des enfants de celui-ci.

---

(1) Les originaux de ces lettres patentes, scellées du grand eau en cire verte, existent dans les archives de la famille, au hâteau de Bâclair.

de Franx ; X. Galin de Montault, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Gramont, épousa, peu avant l'année 1281, Aubepar de Franx, *dite* de Labatut, dame en partie de Castelnau. Etant encore sous la curatelle de son père, celui-ci, agissant en son nom, par acte passé au château de Castelnau d'Arbieu, devant Guillaume Barravi, notaire de Montfort, le quatrième jour de la sortie d'août 1281, requit Oton et Aynard de Franx, *dits* de Labatut, frères, de lui délivrer ce qui avait été prononcé et ordonné par l'archevêque d'Auch et le comte d'Armagnac, dans le différent qui existait entre ces deux frères et Galin de Montault, comme époux d'Aubepar de Franx, au sujet des droits dotaux et héréditaires de cette dame en la terre et seigneurie de Castelnau. Lors de son émancipation en 1287, Galin avait reçu en don de son père les château et territoire de Gramont. Le quatorzième jour de la sortie de janvier 1312 (*v. st.*), suivant acte retenu par Pierre de Rabin, notaire en Fezensaguet, Galin de Montault et sa femme, de concert avec Arbieu de Franx, damoiseau, seigneur de Castelnau, passèrent un accord arbitral avec les consuls et habitants dudit Castelnau. Galin Ier mourut avant le 3 mai 1317, laissant d'Aubepar de Franx qui lui survécut :

1° Odon ou Oton, VIIIe du nom, qui suit ;

2° Arbieu, auteur de la branche des *seigneurs barons de* Castelnau, seule branche existante de cette famille, rapportée ci-après.

XI. Odon ou Oton de Montault, VIIIe du nom damoiseau, puis chevalier, seigneur de Gramont, et son frère Arbieu de Montault, damoiseau, co-seigneur de Gramont, payèrent à noble Scorbon de Vicmont, damoiseau, seigneur de Pordeac, 10[illegible] livres 10 sous, suivant quittance passée devant Pons de Villeria, notaire à Marsac, au mois d'avril 1331. (*Arch. du château de Montault.*) Ayant eu le malheur de favoriser un homicide, Odon obtint du roi Philippe de Valois des lettres de rémission, le 2 mar[illegible]

1334, *en considération de l'ancienneté et de la grandeur de sa noblesse*, et des services qu'il avait rendus au roi avec nombre d'hommes d'armes de sa suite dans les guerres de Gascogne (*ibid.*) Il mourut avant l'année 1340, et laissa, entre autres enfants :

1° Odon ou Oton, IXe du nom, dont l'article suit;

2° Antoinette de Montault, femme de Cagnard, vicomte *de Corneillan ;*

3° Aubepar de Montault, mariée avec Pierre-Arnaud *de Gière*, seigneur de la Motte, du Puy en Fezensaguet. Du consentement de nobles Guillaume d'Astafort, archidiacre de Brulhois, d'Arbieu de Montault, co-seigneur de Castelnau d'Arbieu, ses curateurs, elle donna quittance de sa dot à noble Oton de Montault, seigneur de Gramont, son frère, le 4 juillet 1340, en présence de Guillaume de Vicmont, d'Oton de Sedilhac et d'Oton de Montault, co-seigneur d'Homps. (*Archives du château de Montault.*)

XII. Odon, Eudes ou Oton DE MONTAULT, IXe du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Gramont, est qualifié noble baron dans un acte du 14 juin 1349. (*Arch. du château de Montault.*) Il était chevalier lors d'une quittance de 307 livres tournois qu'il donna à Agen, le 30 octobre 1355, à Jacques l'Empereur, trésorier des guerres, pour les gens d'armes et de pied de sa compagnie, servant dans les guerres de Gascogne sous le comte d'Armagnac. Son sceau sur cire rouge, existant encore au bas de cette quittance, représente un écu *losangé*, sans supports ni cimier. (*Vol.* 76 *des Sceaux, fol.* 5935.) Il est qualifié co-seigneur de Bayonnette, dans une reconnaissance féodale qu'il reçut en 1357. Le 16 mars 1373, il fut témoin avec Oton VIII, seigneur de Montault et de Corrensaguet, de la constitution de dot de Mathe d'Armagnac, femme de Jean d'Aragon, duc de Girone. (*Rec. de Doat, Mariages.*) Eudes de Montault fit hommage au comte d'Armagnac pour la terre de Gramont le 29 novembre 1377. (*Rec. de Doat, t. I, fol.* 331.) Il donna une reconnaissance de 25 francs d'or, que le même comte lui avait prêtés, le 14 août 1378. (*Bur. des finances de Montauban, Proto-*

coles de Mayres, n. 11, *fol.* 10.) Il vivait encore le 3 avril 1379, époque à laquelle il fut présent avec Jean, seigneur de Magnant, au traité d'alliance et d'amitié conclu entre Jean, comte d'Armagnac, et Gaston, comte de Foix. (*D. Vaissète, t. IV, preuves, col.* 457.) Il eut, entre autres enfants, Eudes, Odon ou Oton, Xe du nom, qui suit :

Dans le même temps vivaient :

I. Morin de Montault, qui fut témoin du traité de mariage entre Jean de Montlezun et Bertrand de Biran, le 29 octobre 1411 ;

II. Fortanier de Montault, qui servait en la compagnie de Jean, comte d'Astarac, chevalier banneret, suivant le rôle d'une revue passée à Romorantin le 26 juillet 1426.

XIII. Eudes, Odon ou Oton DE MONTAULT, Xe du nom, damoiseau, puis chevalier, baron de Gramont, co-seigneur de Bayonnette et d'Homps, avoua, le 12 mai 1388, en présence de Raimond, seigneur d'Andouins, chevalier, tenir en fief noble du comte d'Armagnac, comme vicomte de Lomagne et d'Auvillars, les château, lieu et baronnie de Gramont, le lieu d'Artiguefrède, les deux lices du lieu et toute la justice d'Homps. (*Bur. des finances de Montauban, petit livre n.* 5, *fol,* 95.) Le 8 novembre de la même année, Oton de Montault rendit hommage au comte d'Armagnac pour ce qu'il tenait à Bayonnette. L'acte fut passé au château de Mauvesin, et reçu par Donat, notaire. Il est qualifié chevalier dans le contrat de mariage de Beraud de Faudoas, chevalier, baron de Faudoas, puis de Barbazan, avec Jacquette de Pardaillan, auquel il assista le 22 janvier 1413 (*v. st.*). Il mourut avant l'année 1418, laissant, entre autres enfants :

1° Eudes ou Oton, XIe du nom, qui suit ;

2° Jeanne de Montault, mariée avec Jean *d'Albret,* fille de Michel d'Albret, et de Catherine de Pouy, seigneur et dame de Pouy-Pardiu. Elle eut en dot 2,000 florins d'or, dont son mari donna quittance, le 29 août 1418, à noble Eudes de Montault, son frère, énoncé fils de feu messire Eudes

de Montault, chevalier, seigneur de Gramont, en présence de messire Eudes, seigneur de Montault, chevalier. (*Archives du château de Montault.*)

XIV. Eudes ou Oton DE MONTAULT, XIe du nom, chevalier, baron de Gramont, co-seigneur de Bayonnette, d'Homps, etc., avoua tenir en fief noble et gentil du comte d'Armagnac, comme vicomte de Fezensaguet, la moitié du lieu de Bayonnette, le 26 décembre 1422. (*Bur. des fin. de Montauban, livre Rouge*, *fol.* 118.) Il fit un semblable aveu pour les châteaux de Gramont et de Gabie, qu'il tenait en haute, moyenne et basse justice, le 26 décembre 1423. (*Id.*, *fol.* 95.) Eudes de Montault donna à nouveau fief des biens situés à Bayonnette, par acte du 2 janvier 1444. (*v. st.*) Il paraît être décédé peu après cette époque, laissant :

1° Odet ou Odon, XIIe du nom, qui suit ;

2° Bernard de Montault, vivant en 1463 ;

3° Geraud de Montault, mentionné dans un acte de noble Sobirane de Barez, du 25 juin 1466, et vivant encore en 1474 ;

4° Arnaud-Guillaume de Montault, chanoine de Lectoure. Son frère Bernard, en qualité de patron, le nomma chapelain de la chapelle de la Porte-Close de l'église du Saint-Esprit de Lectoure, en 1453 ;

5° Riche de Montault, mariée avec messire Jean *de Vicmont*, chevalier, seigneur de Tournecoupe. Son père lui constitua en dot 2,000 florins d'or, dont Jean de Vicmont lui donna quittance devant Pierre d'Espenan, notaire à Lectoure, le 28 mai 1436. (*Archives du château de Montault.*)

XV. Odet, Odon ou Eudes DE MONTAULT, XIIe du nom, chevalier, seigneur baron de Gramont, fut du nombre des seigneurs de la vicomté de Lomagne qui firent foi et hommage, le 4 mars 1450, à Jean, comte d'Armagnac, moyennant la confirmation de leurs privilèges. Oton de Montault ayant pris part à la résistance que la ville de Lectoure opposa aux troupes du roi Charles VII, lorsqu'elles vinrent sequestrer les états du comte d'Armagnac, fut fait prisonnier. Le comte de Clermont, lieutenant-général pour le roi en Aquitaine, lui rendit la liberté, le 14 août 1455, sous la

caution de plusieurs seigneurs, au nombre desquels se trouvait Jean de Montault, seigneur de Castelnau d'Arbieu. (*Etude de Me G. Comin, notaire à Lectoure, fol.* 15.) Eudes de Montault fut présent, le 16 juillet 1474, avec son frère Gerard, au traité de mariage de Clarette de Gout avec Arnaud-Guillaume de Puybarsac, co-seigneur d'Homps, et vivait encore le 15 avril 1478. Il avait épousé, vers l'année 1440, Marguerite DE LUPÉ, fille de Bertrand de Lupé, seigneur de Gensac, et de Pélegrine de Gout de Rouillac. Ses enfants furent :

DE LUPÉ : d'azur, à 3 bandes d'or.

1° Bernard de Montault. Il était sous la tutelle de son père lorsque celui-ci transigea avec les consuls de St-Clar, le 25 mai 1461, pour des droits sur des héritages situés en ce lieu, et que Bernard de Montault avait recueillis. (*Etude de Me Comin, fol.* 21.) Il mourut sans enfants;

2° Geraud, qui a continué la postérité;

3° Jeanne de Montault, mariée, par contrat passé devant Pierre de la Pomarède, notaire à Saint-Clar, le 12 février 1457 (*v. st.*), avec noble Antoine *d'Arbieu*, seigneur de Popas, en présence de Jean de Montault, seigneur de Castelnau d'Arbieu;

4° Quitterie de Montault;

5° Pélegrine de Montault. Elle est énoncée fille de feu Eudes, et sœur de feu Geraud de Montault, seigneur de Gramont, dans le contrat de son mariage, passé devant Jean de Lascours, notaire à Saint-Clar, le 8 octobre 1494, avec noble Arnaud *de Belestat*, écuyer, seigneur de Loupvielle, au au diocèse d'Auch. (*Archives du château de Montault.*)

XVI. Geraud DE MONTAULT, seigneur de Garbie et de Bayonnette, puis baron de Gramont, est énoncé fils de noble Eudes de Montault, chevalier, seigneur de Gramont, dans l'acte d'une acquisition de biens fonds sis à Bayonnette, qu'il fit le 25 juin 1472, devant Guillaume de Saints, notaire à Saint-Clar. Il est mentionné dans deux actes des 28 septembre et 5 octobre 1476. Le 25 juin 1489, suivant contrat reçu par Jean de Lascours, notaire à Saint-Clar, il acquit la terre de Plieux de Beraud de Faudoas, *dit* de Barbazan. (*Etude de Me Labat, notaire à Lectoure, fol.* 201). Le 2 août 1492 (*ibid. fol.* 282), noble et puis-

sant homme Geraud de Montault, seigneur et baron de Gramont, fit un codicille, dans lequel il rappelle le testament qu'il avait fait le 15 septembre 1488. Il augmenta une chapellenie qu'il avait fondée, fit des dispositions en faveur de Catherine DE MONTPEZAT, sa femme, et des legs à Jeanne et Quitterie, ses sœurs, et rappelle noble et puissant homme messire Eudes de Montault, son père, et noble Marguerite de Lupé, sa mère. Il institua son héritière universelle Françoise de Montault, sa fille, femme de noble Guillaume de Montault, fils de noble et puissant homme Philippe de Montault, seigneur de Montault, et au cas qu'elle n'eût pas d'enfants, il lui substitua Aimeri d'Arbieu, neveu du testateur, à la charge par lui et ses descendants de porter le nom et les armes de Montault. Marguerite de Montpezat se qualifie veuve de Geraud de Montault, dans une obligation qu'elle passa, le 23 janvier de la même année 1492 (*v. st.*), en présence d'Odet, *bâtard* de Montault. (*Etude de Me Labat, notaire à Lectoure.*) Elle avait eu de Geraud de Montault :

DE MONTPEZAT : de gueules, à la balance d'or.

Françoise de Montault, dame de Gramont, mariée, par contrat du 26 janvier 1491 (*v. st.*), avec noble et puissant Guillaume *de Voisins*, dit *de Montault*, chevalier, seigneur et baron de Montault, de l'avis de noble et puissant Gui, seigneur et baron de Montpezat, en Agénais, de Beraud de Montault, seigneur de la Grave, et de Bernard de Montault, seigneur de Castelnau d'Arbieu. Par ce mariage la maison de Voisins Montault réunit aux biens de la branche aînée des anciens barons de Montault et de Corrensaguet, ceux de la branche de Gramont. Ces derniers échurent à Jeannot de Montault, *dit* de Gramont, qui assista, le 8 novembre 1540, au mariage d'Olivier de Faudoas avec Marguerite de Sedilhac.

SEIGNEURS BARONS DE CASTELNAU,

Marquis de Montault (1).

XI. Arbieu DE MONTAULT, damoiseau, second fils de Galin Ier et d'Aubepar de Franx, dame de Castelnau, eut la principale partie de cette terre dans le partage des successions de ses père et mère. Il intervint avec Odon VIII de Montault, son frère aîné, Aubepar de Franx leur mère et Arbieu de Franx, dans une sentence arbitrale rendue le 3 mai 1317, et retenue par Pierre de Catalani, notaire de Fleurance, sur le procès que ladite dame Aubepar de Franx avait avec l'abbé et les religieux de Bouillas, au sujet des barthes situées près du moulin d'Aurenque, dans la mouvance de Castelnau. Arbieu de Montault est encore mentionné avec Odon, damoiseau, seigneur de Gramont, son frère aîné, dans un acte du mois d'avril 1331. Il laissa, entre autres enfants :

1° Oton de Montault. Il est nommé et qualifié Ot, seigneur de Montault (2), écuyer, dans une montre qu'il fit avec 9 hommes d'armes sous ses ordres, au service du comte d'Armagnac, le 2 octobre 1369. Il reçut 1167 francs et 9 gros, pour les appointements de ses hommes d'armes, à raison de 12 francs par mois, pour chaque homme d'armes (*Bureau des finances de Montauban, Armagnac, Rôles, cot. A. n° 6. Invent. général, fol.* 616.). Il paraît être décédé sans postérité ;

2° Galin, IIe du nom, qui suit ;

3° Vesian de Montault, co-seigneur de Castelnau d'Arbieu

---

(1) Tous les titres de cette branche, à partir de la donation faite, en 1228, par Odet de Montault, à son fils Odet VI, seigneur de Gramont, de la terre de la Lanne, existent, soit en originaux soit en expéditions authentiques dans les archives de M. le marquis de Montault. On a indiqué les sources où ont été puisés les autres titres qui ne font pas partie de ces archives.

(2) Oton ou Arbieu, son père, avait donné le nom de Montault à une terre située près de Lectoure. Jean de Montault, petit neveu d'Oton, se qualifiait seigneur de Montault, en Lomagne et de Castelnau d'Arbieu, en Fezensaguet, en 1438.

marié, en 1355, avec noble Helis *de Pierre*, fille de noble Raimond de Pierre. Le 23 mai 1371, il passa obligation de certaine somme qu'il devait à des marchands de Lectoure, et en donna pour caution messire Gilles de la Briffe. L'acte fut reçu par Brascon, notaire à Lectoure. (*Etude de Me G. Comin, notaire de cette ville, fol.* 28.);

4° Pierre de Montault, damoiseau. Il servit le comte d'Armagnac dans sa guerre contre le comte de Foix, et fut fait prisonnier à la bataille de Launac, le 5 décembre 1362. (*Hist. de Languedoc*, *t.* IV, *p.* 321.)

XII. Galin DE MONTAULT, IIe du nom, chevalier, co-seigneur de Castelnau d'Arbieu, acquit de dame Marie de Clarac, par acte du 6 février 1352 *(v. st)*, tous ses droits sur la terre et seigneurie de Quinsac(1). Le 6 juin 1377, il fit foi et hommage à Jean, comte d'Armagnac, comme vicomte de Lomagne, pour raison du territoire de Puecheure. (*Bur. des finances de Montauban, Lomagne, liasse II, n. 24.)* Il est rappelé comme défunt, avec la qualité de chevalier, en 1391. Il avait laissé deux fils :

1o Odet, Oton ou Odon, VIIIe du nom, qui suit;

2o Vesian de Montault. Lui et son frère Oton, énoncés fils de feu messire Galin de Montault, chevalier, noble Oton de Montault, seigneur de Gramont, et les autres nobles des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, obtinrent de Bernard, comte d'Armagnac, des lois et coutumes, avec la haute justice et autres prérogatives, dans leurs terres, par charte datée du château de Lavardens, le 6 janvier 1391 (*v. st.*), confirmée par Jean, comte d'Armagnac, au château de l'Isle-Jourdain, le 4 mai 1428. (*Archives du château de Corné, en Armagnac.*)

XIII. Odet ou Odon DE MONTAULT, VIIIe du nom, seigneur de Castelnau et de Quinsac, fut émancipé par son père, qui lui fit donation de tout ce qui lui appartenait en droits et revenus dans les lieux, juridictions et territoires de Quinsac et de Saint-Etienne, et de tous ses autres biens, immeubles, domaines,

(1) La terre de Quinsac et celle de Castelnau d'Arbieu ont été possédées par MM. de Montault jusqu'en 1794, époque à laquelle elles ont été confisquées révolutionnairement.

fiefs, héritages et juridictions situés dans la vicomt de Fezensaguet, ainsi que la moitié de tout ce qu lui appartenait dans la terre de Castelnau. L'acte fu reçu par Sobiran, notaire de Toulouse, le 6 juin 1377. Odon VIII avait épousé Valérine DE CORBIRAC nommée avec lui dans le contrat de mariage de Jean leur fils. Ils eurent entre autres enfants :

DE CORBIRAC:

1° Jean, dont on va parler;

2° Marguerite de Montault, mariée, le 5 août 1422, ave Paul *d'Astarac*, seigneur de Touech. Elle paraît être même que Marguerite de Montault, mariée avec Arnaud *d'Espagne*, baron de Durfort, dont le fils, Arnaud d'Espagne, était sénéchal de Foix en 1475.

XIV. Jean DE MONTAULT, co-seigneur de Caste nau et seigneur Quinsac, assista à Fleurance, le juillet 1426, au contrat de mariage de noble Odon d Preissac, seigneur de Gavarret, avec noble Jeanne d Sabalhan. (*Arc. du château de Maravat.*) Le 19 jan vier de la même année (*v. st.*), par contrat passé Castelnau et reçu par Guillaume Dupuy, notaire Mauvesin, Jean de Montault épousa noble Brun D'ASTARAC, fille de noble Jean d'Astarac, co-seigneu de Touech. Odon de Montault et Valérine de Corb rac, son épouse, reconnurent l'assise sur leurs bien meubles et immeubles de la dot et des habits de noc de ladite Brune d'Astarac. Jean de Montault et Ma guerite, sa sœur, furent légataires d'Oton VIII, baro de Montault et de Corrensaguet, le 2 juillet 142 Jean de Montault prit possession de la terre de Ca telnau d'Arbieu en 1438. (*Bur. des finances de Mo tauban, inventaire de Lomagne, n.* 56, *chap.* 16, *c B.* 5.) Il acquit la terre et seigneurie de Saint-Cr le 21 mars 1451, et rendit hommage à Charles d'A magnac, vicomte de Fezensaguet, le 14 juin 145 Le 14 août de la même année il fut caution avec E des de Gout, chevalier, seigneur de Rouillac, Je de Sedilhac, seigneur de St-Léonard, Pierre d'A bieu, seigneur de Popas, etc., d'Eudes de Montau seigneur de Gramont, lorsqu'il fut mis en liberté p le comte de Clermont, lieutenant-général du roi

D'ASTARAC: écartelé d'or et de gueules.

rance en Aquitaine, ledit acte reçu par Borderi. Il vait encore en 1472, et mourut *intestat* avant le 28 vrier 1485 (*v. st.*), date d'un compromis passé de-nt Benierii, notaire à Lectoure, par lequel son s aîné Bernard, d'une part, et Jean, Marguerite et gnès, ses autres enfants, de l'autre, promirent, en ésence de Jean de l'Isle, seigneur de Saint-Aignan, s'en rapporter sur le litige qui s'était élevé entre ux à Mme la comtesse d'Armagnac. (*Etude de Labat, otaire à Lectoure, fol.* 227.) Il laissa, comme on vient e le dire :

1° Bernard, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Jean de Montault, écuyer, co-seigneur de Castelnau d'Arbieu, qui fut présent à une reconnaissance donnée par Arnaud-Guillaume d'Ornezan le 12 décembre 1459. Il épousa Miramonde *de Galard*, fille de noble Odet de Galard, seigneur d'Aubiac. Il donna quittance de partie de la dot de sa femme le 14 novembre 1461, et vivait encore en 1485. (*Etude de Me G. Comin, notaire à Lectoure, fol.* 236; *archives de M le duc de Saint-Aignan.*) Il eut pour fils :

Jean de Montault, écuyer, seigneur de Castiès et co-seigneur de Castelnau, auquel Jean de la Roche-Fontenilles donna l'investiture du lieu de Dilhac, par acte du 25 octobre 1511 ;

Dans le même temps vivait :

Jacques de Montault, marié, le 1er juillet 1506, avec Jeanne *de Gasques*, de laquelle il eut :

Marguerite de Montault. Son mariage avec Odet, baron *de Benque* (depuis chevalier de l'ordre du Roi), fut traité le 2 septembre 1519;

3° Marguerite de Montault. Elle ratifia une procuration donnée à la comtesse d'Armagnac, le 28 février 1485 (*v. st.*);

4° Agnès de Montault. Elle vivait en 1485.

XV. Bernard DE MONTAULT, IIe du nom, co-seigneur e Castelnau, seigneur de Saint-Cric et de Quinsac ualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent s descendants, épousa, par contrat passé à Saint-ric, devant Jean de Amiga, notaire de Mauvesin, 24 septembre 1459, noble Anne ou Agnette DE SE-LHAC, dame de Pauillac, assistée de noble Arnaud

DE SEDILHAC : d'argent, au lion de gueules.

de Sedilhac, seigneur de St-Léonard, et Ruffet
Sedilhac, seigneur de Pauillac, ses oncles. Charle
comte d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet,
considération des importants services que Bernar
de Montault lui avait rendus, lui fit don, sous re
serve d'hommage, des droits qui lui appartenaie
dans la seigneurie de Quinsac, par lettres patent
du 12 avril 1460. Jean de Montault, son père, l
donna le territoire du même lieu, par acte du 1
mai 1472. Bernard de Montault porta les arm
presque toute sa vie. Le roi Louis XI, pour récom
penser ses services, lui fit don, pour lui et ses su
cesseurs à perpétuité, des terres, seigneuries, ma
sons, prés, bois, vignes, rentes, marais, étang
justices, cens et autres biens meubles et immeubl
confisqués sur Jean et Claude de Champdivers, frèr
et Jean de Salins, qui avaient suivi le parti contrai
au roi. Les lettres de Charles d'Amboise, chamb
lan de Louis XI et son lieutenant-général, qui tra
mettent cette donation à Bernard de Montault, so
datées de Dijon le 4 avril 1478, et scellées du sce
dudit seigneur d'Amboise. Charles, duc d'Alenço
lui écrivit d'Amboise le 10 juin ...., pour le prier
le seconder en la prise de possession de la succ
sion d'Armagnac, que le roi lui avait adjugée.
même prince, par lettres datées de Tours, le
janvier 1483 (*v. st.*), nomma Bernard de Monta
gouverneur de la vicomté de Fezensaguet, et co
mandant du château de Mauvesin. Bernard de Mo
tault et Pierre de Galard, comme co-seigneurs
Castelnau d'Arbieu, de concert avec les consuls
ce lieu, affermèrent le droit de taverne à un parti
lier qui s'engagea, porte la charte « à ne vendre
de bonne viande et de bon vin sans eau. » L'acte
reçu par de Lascours, le 25 mars 1491. (*Etude*
Me Labat, notaire à Lectoure, fol. 250.) Le maréc
de Montluc, t. I, p. 21 de ses *Mémoires* (édit. in-1
parle de Bernard de Montault en ces termes :
» une journée de la maison, je trouvay près Laito
» le sieur de Castelnau, vieux gentilhomme qui av
» longuement pratiqué l'Italie. Je m'enquis bien

long de l'estat de ce pays-là, lequel m'en dit tant de choses et me raconta tant de beaux exemples de guerre qui s'y faisoient tous les jours, que sans séjourner, ni arrêter au lieu que pour repaître, je passay les monts et m'en allay à Milan, estant alors aagé de 17 ans (1). » Bernard de Montault vivait ncore le 31 mai 1521. Il avait fait deux testaments s 27 avril 1485 et 7 février 1520 *(v. st.)*. Ses enfants rent :

1° Geraud, dont l'article suit :

2° Bernard de Montault, curé de Saint-Michel, au diocèse d'Auch, vivant en 1491 ;

3° Bertrand de Montault, co-seigneur de Castelnau d'Arbieu en 1498. Il fut père de :

Bertrand de Montault, marié, par contrat du 3 mai 1534, avec Françoise *du Gua*, dame de Freixe ;

4° Antoinette ou Antonie de Montault, mariée, par pactes des 7 juin et 24 juillet 1496, avec noble Bernard *d'Augayroux*, seigneur de Beaupuy ;

5° Miramonde de Montault, mariée avec Jacques *Yzalguier*, chevalier, seigneur de Clermont ;

6° Catherine de Montault, mariée avec noble François *de Bazilhac*, seigneur de Ceran.

XVI. Geraud DE MONTAULT, seigneur de Castelu d'Arbieu, de Saint-Cric, de Quinsac, etc., épousa r contrat passé à Castelnau, devant Jean de Lasurs, notaire à Lectoure, le 2 août 1491, noble Caerine YZALGUIER, fille de noble Oton Yzalguier, evalier, seigneur de Clermont, en présence de ble Geraud de Montault, baron de Gramont, de erre de Sedilhac, seigneur de Saint-Léonard, de an de Preissac, seigneur de Cadillac, etc. Bernard Montault fit donation à son fils du lieu de Castelu et de la moitié de tous ses biens, et Agnette de dilhac lui donna la terre de Pauillac. Geraud, conrmément à la coutume établie dans sa branche,

YZALGUIER : de gueules, à la fleur d'isalgue d'argent.

(1) Le maréchal de Montluc (Blaise de Lasseran-Massencôme) nt névers 1502, ce fait se rapporte à l'année 1519, environ.

assura, par donation au contrat, la terre de Castel nau et la moitié de tous ses biens au premier enfan mâle qui naîtrait de ce mariage, ou, à son défaut, a second. Le 2 janvier 1492 *(v. st.)*, Geraud de Mon tault, fondé de pouvoirs de son père, vendit la terr de Saint-Cric avec faculté de rachat. Il fit son testa ment reçu par Duportel, notaire à Castelnau, le décembre 1514, et fonda un obit en l'honneur d feu noble Catherine Yzalguier sa femme. *(Arch. d la famille, au château de Bâclair.)* Leurs enfants fu rent :

1° François de Montault, marié, par contrat du 22 avril 152 avec noble Louise *de Lary de la Tour;*

2° Jacques, qui a continué la descendance;

3° Georgette de Montault, mariée, le 25 novembre 1524, av Jean *de Roquefort*, seigneur de Brugairolles;

4° Agnette ou Anne de Montault, épouse de noble Arnau Guillaume *de Laroquan*, seigneur de la Tour.

XVII. Jacques DE MONTAULT, seigneur de Castel nau, de Quinsac, de Pauillac, etc., fut appelé par l testament de Bernard II de Montault, son aïeul, d 7 février 1520 *(v. st.)*, pour recueillir son hérédité a défaut de François de Montault, son frère aîné. L 14 mai 1525, suivant acte reçu par Pierre de Ri vière, notaire, les consuls et habitants de Castelna prêtèrent serment de fidélité à noble Jacques d Montault, qui avait audit Castelnau, haute, moyen et basse justice. Il épousa, par contrat du 21 janvi 1528 (*v. st.*), passé devant A. Maffre, notaire d Bolhac, noble Madelaine DE COMMINGES, fille de no ble Arnaud-Guilhem de Comminges, seigneur d Puiguilhem, et de Jeanne de la Barthe. Jacques d Montault fit le rachat de la terre de Saint-Cric le 1 février 1531 (*v. st.*), et acquit de Frédéric de Foi de Candale, comte d'Astarac, les terres de Montba don et de Sarcos, par acte du 2 février 1545 (*v. st.*) fournit aveu et dénombrement comme co-seigneu de Castelnau et seul seigneur de Quinsac, le 21 ma 1552. Il fit son testament le 6 mai 1564, puis un co

DE COMMINGES : de gueules, à 4 otelles d'argent adossées en sautoir.

icile le 11 du même mois. Madelaine de Commin-
es lui survécut, et testa le 2 avril 1567. Elle en avait
u :

1° Arnaud-Guilhem de Montault, seigneur de Castelnau d'Arbieu, de Peyriac, de Saint-Cric, etc., marié, par contrat du 5 octobre 1568, passé devant Demolins, notaire à Gimont, avec Marguerite *de Gout*, fille de noble Jean de Gout, seigneur baron de Rouillac, et de Catherine de Montlezun. Le 12 juin 1591, Arnaud-Guilhem de Montault fut présent au mariage de Françoise de Voisins (fille d'Antoine, baron de Montault, de Gramont et de Confolens), avec Jacques d'Esparbès, seigneur de Belloc (*Histoire des grands off. de la couronne*, t. VII, p. 461). Il fournit un aveu et dénombrement le 16 juillet 1609, et, par le testament qu'il fit le 26 septembre de la même année, il institua Alexandre de Montault, son neveu, son héritier universel. Le 4 décembre de la même année 1609, Arnaud-Guilhem de Montault fut maintenu dans sa noblesse par sentence rendue en l'élection d'Auch ;

Enfants naturels d'Arnaud-Guilhem :

A. *Jean* de Montault, *qui fut légitimé avec sa sœur par lettres du roi Henri III du* 26 *octobre* 1585 *;*

B. *Jéronime* de Montault. *Elle et son frère furent légataires de leur père en* 1609. *Elle épousa Jean Bonpart* de Mélignan, *chevalier, seigneur de Trignan, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Bayonne, puis de Sisteron, fils de François de Mélignan, seigneur de Trignan, et d'Annette ou Antoinette de Marsan;*

2° Antoine, qui a continué la descendance;

3° Bernard de Montault, seigneur de la Lanne, marié en Champagne, avec Jeanne *Dupcha*. Il fit son testament le 15 janvier 1568, et laissa deux fils :

A. Arnaud-Guilhem de Montault;

B. Alexis de Montault;

4° Marie de Montault. Elle épousa, par contrat du 2 juin 1555, noble Bernard *de Barrau*, seigneur de Puylausit, et fit son testament le 9 octobre 1573 ;

5° Françoise de Montault, mariée, le 31 mars 1558, avec noble Amanieu *de Bezolles*, seigneur de Cauderous.

XVIII. Antoine DE MONTAULT, chevalier, seigneur
e Pauillac, de la Barthère, etc., légataire de ses

père et mère, épousa, par contrat du 5 février 1570, passé devant de Lastera, notaire à Saint-Clar, noble Catherine DE LAS, dame de la Barthère, fille de François de Las, seigneur de la Barthère, et de Jeanne de Gelas de Bonas. Il fit son testament devant Dabos, notaire de Plieux, le 24 mars 1594. Ses enfants furent :

DE LAS : d'azur, à l'agneau pascal d'argent, sa banderolle de gueules, croisée d'or.

1° Alexandre, dont l'article suit ;

2° César de Montault, qui a laissé de son mariage avec noble Frise *d'Antras* :

Arnaud-Guilhem de Montault, seigneur de Florès. Le 1 novembre 1566, il produisit ses titres devant M. de Rabastens, subdélégué de M. Pelot, commissaire départi pour la recherche de la noblesse ;

3° Marguerite de Montault, mariée, par contrat du 23 juillet 1600, avec Jean-Paul *de Galard*, seigneur de Berrac.

XIX. Alexandre DE MONTAULT, chevalier, seigneur baron de Castelnau et de Quinsac, par succession d'Arnaud-Guilhem, son oncle, obtint du roi Henri III une pension de 3,000 livres en récompense de ses services, par brevet du 19 octobre 1585. Ceux qu'il continua de rendre à Henri IV lui valurent plusieurs lettres affectueuses de ce prince. Il servit également le roi Louis XIII, ainsi qu'on le voit par des lettres de commission du 1er octobre 1610. Il fut marié deux fois ; 1° par contrat du 8 décembre 1596, passé devant Ducasse, notaire du Castera-Lectourois, avec noble Charlotte DE BEZOLLES, dame de Combarrau, qui testa le 8 septembre 1629, fille de noble Bernard de Bezolles, seigneur de Combarrau et de défunte Louise de Montlezun; 2° par contrat du 31 décembre 1629, avec Lucrèce DE GALARD DE L'ISLE, veuve de Joseph de Las, seigneur de Tulle, de laquelle Alexandre de Montault n'eut pas d'enfants. Le 24 août 163. il fit son testament qui fut ouvert le 22 novembre 1632. Il avait eu de Charlotte de Bezolles :

DE BEZOLLES : d'azur, à 3 étoiles d'or.

DE GALARD : d'or, à 3 gaulans ou corneilles de sable, becqués et membrés de gueules.

1° Arnaud-Guilhem, mentionné ci-après ;

2° Méric ou Aimeric de Montault, seigneur de Combarrau, marié, par contrat du 28 avril 1634, avec Marguerite de *Maignan de Montegu*. Il fit son testament le 28 juillet 167.

3° Nicolas de Montault de Castelnau d'Arbieu, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem au grand-prieuré de Saint-Gilles en 1625 (Voir les quartiers des chevaliers de ce prieuré, à la bibliothèque de l'Arsenal, et l'*Histoire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, édit. in-12, 1753, t. VII, p. 61.) Ses preuves furent produites devant Joseph d'Esclangon, commandeur d'Argenteux, et Annibal de Blacas-Redortier, commissaires à ce députés. Il est dit dans l'enquête que sa branche était la seule qui restât de la maison des anciens seigneurs de Montault, premiers barons du comté d'Armagnac;

4° Françoise de Montault, mariée, le 26 octobre 1614, avec Jean-Blaise *de Gout*, seigneur d'Aubesies, fils de Jean-Pierre de Gout, seigneur d'Aubesies, et de Louise de Roquelaure;

5° Jeanne de Montault, mariée avec N..... *de Manas*;

6° Marguerite de Montault, religieuse;

7° Frise de Montault, épouse de noble Joseph *de Las*, seigneur de Tulle.

XX. Arnaud-Guilhem de Montault, chevalier, eigneur de Saint-Cric, puis de Castelnau, de Quinac et autres lieux, suivit de bonne heure la carrière es armes, comme on le voit par des lettres et brevets du roi Louis XIII au capitaine de Castelnau, des avril 1626 et 16 septembre 1627. Il s'allia, par ontrat passé devant Jean Lauzero, notaire de Montrt, et Pierre Desparbès, notaire de l'Isle, le 20 juin 627, avec noble Jeanne de Preissac, fille de noble illes de Preissac, seigneur baron d'Esclignac, et noble Louise de Léaumont. Arnaud-Guilhem de ontault rendit hommage au roi le 18 août 1644, et son testament le 6 avril 1660. Jeanne de Preissac, veuve, fit le sien le 7 mars 1666, et vivait encore 16 février 1669. Leurs enfants furent :

de Preissac : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.

1° Gilles, dont l'article suit;

2° Méric ou Aimeric de Montault, seigneur de la Barthère et de Landiran, qui mourut après l'année 1698;

3° Joseph de Montault. Il ne paraît pas s'être marié, non plus que son frère Méric;

4° Jeanne-Louise de Montault, mariée : 1° au seigneur

d'Homps; 2° avec Jean *de Verduzan*, seigneur dudit lieu et de Miran. Elle en resta veuve avant l'année 1698, et fit son testament le 1er septembre 1700;

5° Henriette de Montault, mariée avec noble Bernard *de Galard de Pauillac*;

6° Jeanne de Montault;

7° Marguerite de Montault, religieuse au couvent de Sainte-Claire-d'Auch.

XXI. Gilles DE MONTAULT, chevalier, seigneur baron de Castelnau, de Quinsac, etc., reçut des lettres du roi relatives à son service, le 10 octobre 1663, et fut fait capitaine par commission du 20 novembre 1667, renouvelée le 18 juin 1671. Le 6 juillet 1674, le maréchal d'Albret certifia les services de M. de Montault de Castelnau, *premier baron d'Armagnac* (1), dans la convocation de la noblesse. Il obtint le commandement d'un bataillon le 21 décembre 1680, et fut fait lieutenant-colonel le 11 septembre 1684. Il avait été maintenu dans sa noblesse avec Aimeric de Montault, seigneur de Combarrau, Arnaud-Guilhem de Montault, seigneur de Pouyminet, Arnaud-Guilhem de Montault, seigneur de Flourès, et Jacques de Montault, seigneur de la Mothe de Castelnau, selon le procès-verbal de M. de Rabastens, du 16 novembre 1666. Gilles de Montault le fut encore par M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, le 6 juin 1699. Il avait épousé par contrat passé devant Cruzol, notaire à Agen, le 25 mai 1670, Léonarde DE LA CROMPE, fille de messire Pierre de la Crompe, conseiller du roi en la cour des aides de Guienne, et de dame Agnès d'Arche. Ces époux firent un testament mutuel le 16 mars 1684. Gilles de Montault ayant survécu à sa femme fit son testament le 20 mars 1706. De leur union sont provenus :

DE LA CROMPE.

---

(1) Le maréchal d'Albret fait ici allusion aux ancêtres de Gilles de Montault, car la terre de Montault, à laquelle était attaché le titre de premier baron d'Armagnac, était passée dans la maison de Voisins depuis près de trois siècles.

1° Aimeric de Montault, qui testa le 27 février 1703, et fit un codicille le 15 mars 1709. Il mourut célibataire ;

2° Joseph de Montault, marié, par contrat du 27 juillet 1701, avec Marie *du Puy*. Il mourut sans enfants ;

3° Joseph-Aimeric de Montault, seigneur de Combarrau, mort célibataire ;

4° Jean-Vincent, qui a continué la postérité ;

5° Jeanne de Montault, qui ne fut pas mariée, et fit donation de tous ses biens à son frère, Jean-Vincent, par acte du 19 décembre 1702 ;

6° Autre Jeanne de Montault.

XXII. Jean-Vincent DE MONTAULT, chevalier, seigneur baron de Castelnau et de Quinsac, commença à servir dans les gardes du roi en 1693 et passa dans les mousquetaires en 1695 Il fut nommé successivement cornette, puis lieutenant de cavalerie les 18 mai 1704 et 17 juillet 1707, capitaine le 20 mai 1730, chevalier de l'ordre de St-Louis le 15 septembre 1731 et lieutenant-colonel de cavalerie le 8 juillet 1733. Le roi lui fit une pension en considération de ses services le 9 novembre 1734. Il fut tué en 1735 dans la guerre de l'élection au trône de Pologne, à la tête du régiment Royal-Piémont, cavalerie, d'un coup de carabine à travers la poitrine, en culbutant un régiment de hussards prussiens. Il s'était marié deux fois : 1° par contrat du 30 avril 1729, avec Jacquette DE LACARRY DE MAULÉON, de laquelle il n'eut pas d'enfants ; 2° par contrat passé devant Bigourg et Ganet, notaires royaux à Calais, le 5 octobre 1731, avec Anne-Marguerite DE SAINT-MARTIN DE FRETUN, fille de messire Armand-Jean de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Fretun, colonel d'infanterie et capitaine-général des milices gardes-côtes du gouvernement de Calais, et de dame Anne-Marguerite Sigaret. De ce second mariage est né :

DE LACARRY : d'azur, à une serrure à 4 clous d'argent, accostée d'une clef d'or.

DE SAINT-MARTIN : d'azur, à une épée d'argent en bande, la pointe en bas, accompagnée de 3 trèfles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

XXIII. Armand DE MONTAULT, chevalier, marquis de Saint-Julien en Normandie, baron de Castelnau d'Arbieu et de Quinsac, etc. Il entra au service à l'âge de 15 ans, eut diverses commissions les 11 mars 1747, 6 août 1753, 1er février 1757, 3 août 1758,

22 septembre et 15 novembre 1760. Il fut capitaine au régiment Royal-Piémont, cavalerie. Il fut blessé d'un coup de feu à la jambe à la bataille de Crewelt le 23 juin 1758, et combattit à celle de Minden le 1er août 1759. Il quitta le service actif avec la croix de l'ordre de Saint-Louis, et fut nommé lieutenant pour le roi en la province de Normandie, au bailliage d'Evreux. Il épousa, par contrat passé devant Lamanche et son confrère, notaires royaux à Paris, le 9 avril 1760, Marie-Henriette-Susanne-Perrine LE PRÉVOST DE SAINT-JULIEN, fille de messire Raoul-Tannegui le Prévost, marquis de Saint-Julien, seigneur et patron dudit lieu, de Grandchamp, du Mesnil-Simon, d'Auberbosc, de la Haye, etc., seigneur de Nointot, de Bazincourt et autres lieux, lieutenant pour le roi au gouvernement de Normandie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Charlotte-Eléonore-Josephe de Cuinghen, dame de Siracourt, marquise de Lugy. Le marquis et la marquise de Montault ont été présentés au roi en 1771. Il quitta la Gascogne en 1778 pour s'établir dans les terres qu'il possédait en Normandie du chef de sa femme. Il est qualifié, dans une procuration qu'il donna, par acte du 3 octobre 1787, passé devant Duchaul et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, pour assister en son nom aux assemblées bailliagères qui devaient se tenir dans les terres et paroisses d'Auberbosc, de Nointot, et paroisses voisines en la généralité de Rouen, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur baron de Castelnau d'Arbieu et de Quinsac, marquis de Saint-Julien, seigneur et patron dudit lieu et de Grandchamp, patron honoraire du Mesnil-Simon, seigneur de Bâclair, seigneur et patron d'Auberbosc, seigneur des fiefs d'Aunou, des Boves, du Louvet de Saint-André, de la Rouzerie, du fief ferme d'Orléans, de Blogemont, de Rohan, de Booz, de Lorent, de Jourdemare, etc. Il mourut à Paris en 1788, laissant :

LE PRÉVOST DE SAINT-JULIEN : de sinople, à un faucon d'or, empiétant une perdrix du même ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent.

1° Armand-Charles-Henri, dont l'article suit ;

2° Anne-Pauline-Armande-Éléonore-Henriette de Montault

mariée, le 20 janvier 1783, avec messire Alexis-Louis-Marie, marquis *de Lespinay*.

XXIV. Armand-Charles-Henri, marquis DE MONTAULT, chevalier, seigneur baron de Castelnau et de uinsac, né à Lectoure le 12 avril 1772, fut inscrit ficier au régiment du Roi, infanterie, en 1786, et t aide de camp du duc de Broglie en 1787. L'année ivante il succéda à son père dans la charge de lieunant pour le roi en Normandie, au bailliage d'Eeux. La même année (1788) il entra sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, infanterie, et fut mmé en 1790, capitaine de remplacement dans s hussards de Saxe, corps qu'il ne rejoignit pas. Il rvait comme lieutenant au régiment de Broglie en 94. Il a été nommé successivement commandant s gardes nationales de l'arrondissement du Hâvre 1805, maire de la commune de Nointot 1807, et l'année suivante membre du conil général du département de la Seine-Inférieure exerce encore ces diverses fonctions); chambellan Napoléon en 1809, comte de l'Empire en 1810, evalier de l'ordre de la Réunion en 1811, chevar de l'ordre de Saint-Louis en 1814, chevalier de Légion-d'Honneur en 1815, gentilhomme de la ambre du roi Louis XVIII en 1816, et ensuite du i Charles X. Le marquis de Montault a épousé : par contrat du mois de décembre 1799, Aglaé-arie-Madelaine DU BOSC DE RADEPONT, chanoinesse Bouxières, fille de messire Marie-Victor-Eléonor Bosc, marquis de Radepont, maréchal de camp, evalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame ouise-Aglaé d'Espinay-Saint-Luc, chanoinesse de etz; 2° par contrat du 3 juillet 1803, passé devant ibarre et son confrère, not. à Rouen, Angélique-ouise-Charlotte D'HÉRICY, fille de messire Alexandre-harles, marquis d'Héricy, ancien officier dans les ousquetaires du roi, chevalier de l'ordre de Saint-uis, et de dame Marie-Angélique-Hyacinthe le igneur de Reuville. Le marquis de Montault a eu :

DU BOSC DE RADEPONT : de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable de 3 tires, cantonnée de 4 lionceaux d'or.

D'HÉRICY : d'argent, à 3 hérissons de gueules.

Du premier lit :

1° Henriette-Aglaé de Montault, née au château de Radepon le 28 septembre 1800, mariée, le 12 avril 1820, ave Scipion, alors comte, depuis marquis *de Dreux-Brézé*, pai de France, fils de Henri-Evrard, marquis de Dreux-Bréz pair et grand-maître des cérémonies de France, chevalie des ordres du Roi, maréchal de camp, etc., et de dam Adélaïde-Anne-Philippine de Custine ;

Du second lit :

2° Armand-Alexis, dont l'article suit.

DE LA ROCHEFOUCAULD : burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules, le 1er écimé, brochants sur le tout.

XXV. Armand-Alexis, comte DE MONTAULT, né a château de Bâclair le 4 juillet 1804, a épousé, pa contrat passé devant Péan de Saint-Gilles et Gor douin, notaires à Paris, les 18 et 19 février 182 Marie-Blanche-Françoise DE LA ROCHEFOUCAULD, fill de François, duc de la Rochefoucauld, pair de Franc maréchal de camp, chevalier de l'ordre de Sain Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et de Mari Françoise de Tott. De ce mariage est issu :

Armand-Odet-Georges de Montault, né à Paris le 27 n vembre 1827.

Bernard II DE MONTAULT, chevalier, baron de Montault et de Correnssaguet (p. 10), fut du nombre des seigneurs qui prirent la croix en 1250, pour aller secourir le roi saint Louis dans la guerre que ce monarque faisait en Egypte contre les Infidèles. Bernard était accompagné de deux de ses chevaliers, Raymond du Lac et Arnaud de Villeneuve, et de trois sergents d'armes, Vital de Ferragut, Bernard d'Acqs et Bernard de la Garde. Sicard d'Alaman, lieutenant d'Alfonse, comte de Toulouse, frère de saint Louis, promit par convention spéciale, au nom de ce comte, de payer à titre de gages audit Bernard de Montault, lorsqu'il serait passé outre-mer, douze sous tournois par jour, à chacun de ses chevaliers dix sous par jour, et six sous par jour à chacun des sergents. Voici le texte de cette convention passée devant Bernard Aimery, notaire de la ville de Toulouse, en présence des consuls Raimond de Dalbs et Pons Berenguier, le 8 avril 1250 (1).

Noverint universi presentem paginam inspecturi, quod nos Sicardus Alamanni, *vices gerentes illustris domini Alfonsi comitis Tholose in comitatu Tholosano, promisimus de speciali pacto et per publicum instrumentum, nomine dicti domini comitis, Bernardo* de Montealto *militi, et duobus militibus suis, videlicet Guillelmo Raymundo* de Lacu, *Arnaldo* de Villanova, *ac etiam tribus servientibus de societate sua, videlicet Vitali* de Ferroacuto (2) *Bernardo* de Aquis *et Ber-*

(1) Le roi saint Louis, fait prisonnier le 5 du même mois d'avril 1250, obtint sa délivrance le 5 mai suivant, et passa à Damiette en Palestine avec les débris de son armée, dont faisait partie l'arrière-ban de la noblesse de France, qu'Alfonse, comte de Toulouse, avait levé pour aller au secours du roi.

(2) Cette famille habitait encore à Auch en 1696, et s'éteint de nos jours. Elle portait des armes parlantes (*un fer de lance aigu*). Voir l'Armorial général d'Auch à la Bibliothèque du roi. Bernard de la Garde et Arnaud de Villeneuve appartenaient vraisemblablement à deux familles possessionnées à la même époque près de Lectoure et de Nogaro, où sont situées les terres de la Garde-Fimarcon et de Villeneuve.

nardo de Garda, *quod cum ad partes pervenerint transmarinas, prefato Bernardo gagia duodecim solidorum turonensium per diem, et decem solidorum predictis aliis militibus, ac sex solidorum dictis servientibus persolvere faciemus. Quare significamus universis quatenus quicumque eisdem militibus sive servientibus in partibus transmarinis dicta gagia sua, amplius vero minime, usque ad diem recessus sui vel sui obitus, persolvisse per litteras quictancie seu aliter probaverit, nos ei vel certo nuncio peccuniam quam dederit nomine quo supra reddi faciemus in instanti compoto, retenta tamen voluntate dicti domini Alfonsi comitis Tholose, si de prefatis gagiis aliter persolvendis ordinaverit. Actum Tholose, VIII die mensis aprilis, regnante Lodovico Francorum rege et eodem domino Alfonso Tholose comite et Raymundo episcopo. Anno M° CC° L° ab incarnatione Domini. Testes presentes interfuerunt ad hoc vocati Raymundus* de Dalbs *et Poncius* Berengarius, *qui erant de consulibus Tholose. Et ego Bernardus Aimericus Tholose notarius qui hanc cartam scripsi.*

(Original en parchemin aux archives de M. le marquis de Montault.)

Le nom et les armes de Bernard de Montault ont été admis à figurer dans les salles des croisades du Musée de Versailles.

PANTIN,

igneurs DE LA HAMELINIÈRE, DE BOISROUAULT, DE GRASMOUTON, DE GOURVILLE, DE LA FREMONDIÈRE, DU COING, DU VAU DE DENÉE, DU PLESSIS-BEAUCÉ, DE LA FRÉMOIRE, DU VERGER, DE LÉRAUDIÈRE, etc.; *marquis* DE LA HAMELINIÈRE, *barons* DE LANDEMONT, *comtes* DE LA GUÈRE, *en Poitou, en Anjou et en Bretagne.*



ARMES : *D'argent, à la croix de sable, cantonnée de 4 molettes d'éperon à 5 rais de gueules* (1).

Couronne de marquis. Tenants : deux anges revêtus des émaux de l'écu. Cimier : une queue de paon d'azur, miraillée d'or, entre un vol banneret.

Cri de guerre : PANTIN HARDI, EN AVANT.

Devise : CRUX DUX CERTA SALUTIS.

---

(1) César de Grandpré, dans son livre intitulé le *César Armo-l*, in-18., Paris, 1645, p. 464, édition in-12., Paris, 1654, p. 344, Pierre Palliot, dans sa *Vraye et parfaite Science des Armoi-s*, in-fol., Paris, 1661, p. 123, disent la croix cantonnée de 4 *iles*. C'est une erreur. Voyez la recherche de Bretagne et rmorial général de cette province.

La famille dont nous allons parler dans la présent
notice est connue depuis sept cents ans parmi le
maisons d'ancienne chevalerie des provinces d'An
jou et de Bretagne. Elle paraît originaire de la Nor
mandie, ainsi que l'indiquent son nom et les pre
mières charges qu'elle tenait des rois d'Angleterre
ducs de Normandie. Ce fut par suite d'un mariag
avec l'héritière de la Hamelinière, que ses ancêtre
s'établirent, vers la seconde moitié du 12e siècl
dans la partie de l'Anjou limitrophe de la Bretagn
Cette maison, qui a rempli de grandes charges à l
cour et dans le sacerdoce, a surtout marqué par l
noblesse de ses alliances qui toutes ont eu lieu dan
les premières maisons de l'Anjou, de la Bretagne e
des provinces voisines, entre autres celles *d'Andi
gné*, *d'Aubigné*, *d'Avoir*, *de Baraton*, *de Bazoche
de Beaucé*, *de Beaumanoir*, *de Beaumont-Bressuire
de Beaupréau*, *de Beauvau*, *de Bouillé*, *de Brie-Se
rant*, *de Chamaillard*, *de Charnacé*, *de Châteaubrian
de Chenu*, *de Clérembault*, *de Coesme*, *de Gassion*, *d
Gonnor*, *de Goulaine*, *de Goyon-Matignon*, *de Jui
gné*, *de Machecoul*, *de Maillé*, *de Mathefelon*, *d
Montejean*, *de Montrelais*, *de Muzillac*, *de Parthenay
Soubise*, *de la Plesse*, *de Plouer*, *de la Poëze*, *de Pom
padour*, *de la Porte-Vezins*, *de la Roche-Macé*, *de Sa
vonnières*, *Taveau-Mortemer*, *de Tinteniac*, *de Turpin
Crissé*, *des Vaulx et Lévaré*, *de Vendôme*, *etc.*, *et*

La généalogie qui va suivre est extraite d'un an
cien inventaire des titres du chartrier de la Hameli
nière, produits dans les diverses recherches et po
diverses preuves faites par les branches de cette fa
mille et d'anciens extraits et tableaux existant da
le fonds du St-Esprit, à la Bibliothèque du Roi.

I. Philippe PANTIN, Ier du nom, chevalier, sire d
Bertun et de la Motte en Poitou, sénéchal des comt
de Poitou et de la Marche pour Henri II, roi d'An
gleterre, est mentionné dans des lettres du prin
Richard, fils de ce monarque, expédiées à Poitie
en 1178, et dans des lettres de Henri II de 1180

1188 (1). Le roi d'Angleterre l'envoya en Bretagne pour châtier la rebellion du comte Geoffroi, son fils. (*Archives du château de la Hamelinière*). Philippe Pantin avait épousé, vers 1160, Hameline DE BEAUPRÉAU, dame de la Hamelinière (2), fille de Hamelin de Beaupréau, seigneur de la Hamelinière, et d'Agathe de Beaumont, *dite* de Montrevault. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

DE BEAUPRÉAU : d'argent, à la fasce fuselée de gueules, accompagnée de 7 croisettes bourdonnées d'azur, 4 en chef et 3 en pointe.

1° Hardouin, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Geoffroi Pantin, que le roi d'Angleterre fit élire évêque de

---

(1) Il avait eu pour prédécesseur, dans la charge de sénéchal de Poitou, Guillaume Chappon, qui signa en cette qualité une charte de l'abbaye de Maillezais en 1184, et il eut pour successeur Pierre Bertin, prévôt de Rancon en 1187, sénéchal de Poitou du temps de la reine Eléonore d'Aquitaine, en 1198. (*Hist. de la maison de Chasteigner*, par André Duchesne. *Preuves*, p. 33 ; *cartulaire de Noaillé*, p. 84.)

(2) Issue d'une des plus illustres maisons de l'Anjou, connue depuis Matthieu, Ier du nom, seigneur du château de Beaupréau (*de Bello Pratello*), vivant sous le règne de Hugues Capet, et mentionné dans une charte de donation faite, en 1004, au monastère de St.-Serge d'Angers. (*Cartul. de ce monastère*, *fol.* 89, 91.) Il fut père de Hamelin *de Beaupréau*, Ier du nom, qui épousa Elisabeth dont il eut, entre autres enfants. Giroir Ier et Foulgues. Giroir, seigneur *de Beaupréau*, épousa, vers l'an 1040, Bricce. Cette dame avec ses trois fils, Hamelin II, Pierre et Goslen *de Beaupréau*, confirma, en 1062, par charte donnée au château de Beaupréau, une donation faite au monastère de St.-Serge d'Angers, par Hamelin Ier, aïeul de Hamelin II. (*Cartul.*, *fol.* 256.) Ce dernier eut, entre autres enfants, Olric, dont on va parler, et Mathieu de Beaupreau, marié avec Sarrasine *de Chauvigny*, sœur de Rainald de Chauvigny. (*Cartul. id. fol.* 311.) Olric, seigneur *de Beaupréau*, eut pour fils : Hugues, Josselin, Giroir et Hamelin. Pétroville, leur sœur, épousa Roscelin, vicomte *de Montrevault*. Josselin, seigneur du château de Beaupréau, et son frère Giroir, firent des donations considérables à l'abbaye de St.-Serge d'Angers, en 1138. Hamelin de Beaupréau, nommé avec son père Olric et ses frères Hugues et Josselin, dans une charte du même cartulaire (*fol.* 289), fut seigneur de la Hamelinière, terre que sa fille Hameline porta en dot à Philippe Pantin. Cette maison, qui formait déjà de nombreux rameaux au commencement du XIIe siècle, s'est fondue, vers 1380, dans la maison des Roches. Beaupréau était une ancienne baronnie d'Anjou, qui fut érigée en duché-pairie, en 1562, pour Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon.

Nantes, en 1198, à la place de Maurice de Blazon, transféré au siége de Poitiers. Geoffroi est mentionné dans la relation des obsèques de Constance, duchesse de Bretagne, morte en 1201, dans la charte de fondation de l'abbaye de Beaufort, en 1202, et dans celle de la fondation du prieuré de la Primaudière, au mois de mars 1207. Il mourut le 10 février 1213. (*v. st.*) Il est représenté en habits pontificaux et avec l'écu de ses armes à l'un des principaux vitraux de l'église Sainte-Croix de Nantes, qui fut bâtie de son temps, et à la fondation de laquelle il contribua beaucoup ;

3° Philippe Pantin, chevalier, seigneur de la Motte, marié avec Louise *de la Roche-Anor*. Il fut l'auteur du rameau de la Motte, sur lequel il n'existe que les renseignements suivants : André Pantin, chevalier, seigneur de la Motte, marié avec Claude *de la Lande*, fille de Bernard de la Lande, seigneur du Coudray, et de Marie du Mas. Louis Pantin, seigneur de la Motte, marié avec Richarde *de Pouzauges*, et père d'Annette Pantin, femme de Guillaume *de Sesmaisons*, chevalier, seigneur du Rocher. Baudouin Pantin, chevalier, seigneur de la Motte, époux de Madelaine *de Goulaine*, eut pour fille, Foulques Pantin, mariée à Jean *d'Ingrande*, chevalier, seigneur de la Roche. Hardi Pantin, mari d'Agathe *de la Porte*, en eut Antoinette Pantin, mariée à Foulques *de Boisemont*, chevalier, seigneur de Beaumont. Enfin Foulques Pantin épousa Clémence *de Vair*, fille de Clément de Vair, chevalier, seigneur de Villeneuve.

II. Hardouin PANTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Hamelinière, fut du nombre des seigneurs angevins et bretons qui accompagnèrent Richard-Cœur-de-Lion à la Terre-Sainte en 1190. Cinq ans auparavant, à raison des possessions qu'il avait en Bretagne, Hardouin Pantin avait juré l'assise du comte Geoffroi. Il épousa Agnès de MONTEJEAN, fille de Jean, sire de Montejean (1), mentionnée dans une charte de l'an 1205. Les armes de cette dame se voyaient dans la salle haute du château de la Hamelinière. Hardouin Ier en eut, entre autres enfants :

DE MONTEJEAN : d'or, fretté de gueules.

(1) Ancienne et illustre Famille, qui s'est éteinte, en 1538, en la personne de René, seigneur de Montejean, maréchal de France. Elle était représentée, en 1062, par Aimeri Raoul et Haton de Montejean (*de Monte Johannis*), frères, mentionnés dans deux chartes de Giroir de Beaupréau, en faveur de l'abbaye de St.-Serge d'Angers. (*Cartul. fol.* 256, 260.) La terre de Montejean est située à une lieue d'Ingrande.

1° Raymond, Ier du nom, qui suit ;

2° Eustèze Pantin, mariée 1° avec Geoffroi *de Gonnor*, chevalier ; 2° avec Geoffroi *Clérembault*, seigneur du Plessis-Clérembault ; 3° avec Macé, seigneur *de la Plesse* (1), et de Maurepart.

III. Raimond PANTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Hamelinière, épousa Adèle DE BEAUMONT-BRESSUIRE, dame du Boisdessando, en Poitou, fille de messire Guillaume, qualifié par la grâce de Dieu seigneur de Bressuire et de Beaumont, chevalier (2) dans une charte de l'année 1228, par laquelle il fit don à la dite Agnès, outre ce qu'il lui avait donné lors de son mariage, de la somme de 80 écus d'or pour soutenir sa qualité. Raymond Ier étant sur le point de joindre avec ses fils l'armée du roi St Louis, qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1248, fit une fondation à l'abbaye de St-Nicolas-d'Angers pour la nourriture et l'entretien de deux religieux, à la charge par eux de dire des prières pour le repos de l'âme d'Adèle de Beaumont-Bressuire, sa femme, alors décédée, et pour celles de lui donateur et de ses enfants ci-après nommés. La charte est datée de la veille de la fête de St Michel, (28 septembre) 1247. Raymond Ier mourut vers l'an 1251, laissant :

DE BEAUMONT-BRESSUIRE : de gueules, à l'aigle d'or, accompagnée d'un orle de fers de lance d'argent.

1° Philippe, IIe du nom, dont on va parler ;

2° Gillot Pantin, qui épousa l'héritière *de Bournan* (3), et

---

(1) *De la Plesse* : d'or, à 2 fasces de sable.

(2) Descendu de Thibaud *de Beaumont*, seigneur de Beaumont, mentionné avec Geoffroi de Brion, Hugues de Lusignan, Ebles de Parthenay, Maingo de Melle, Cadelon de Saint-Maixent, etc., dans une charte de l'abbaye de St.-Florent de Saumur, du 18 des calendes de février (15 janvier) 1092. Cette illustre famille s'est continuée jusqu'à nos jours.

(3) *De Bournan* ancien : un lion.

La maison de Bournan était fort ancienne. Vers l'an 1100, Gosfred *de Bournan* fut témoin avec Gislebert de Loudun d'une donation faite aux religieuses de Fontevrault, par Gautier de Clisson. (*Cartul. de Fontevrault, t. II, fol.* 76.) Pierre *de Bournan*, faisant recevoir sa fille Pétronille dans ce couvent, lui fit une donation avec le concours *de Boschière*, sa femme, et de leurs

forma la branche de ce nom. De lui descendait, par plusieurs degrés, Thébaud Pantin, *dit* de Bournan, seigneur de Champ d'Oiseau, qui fut fait chevalier de l'ordre du Croissant, en 1448, par René, duc d'Anjou et roi de Sicile. Il fonda et fit bâtir la chapelle de Saint-Thébaud, à Angers, où l'on voit encore plusieurs écussons de ses armes accolées de l'ordre du Croissant. Son fils, Louis de *Bournan* rendit hommage, en 1450, à la seigneurie de Montsoreau. Il fut père de Charles *de Bournan*, seigneur de Champ d'Oiseau et de Souslepuy, qui, de son mariage avec Marguerite *de Vallée* (1), fille de Jean de Vallée, seigneur de Montejean, de Gennes, etc., a laissé, entre autres enfants, Charles, IIe du nom, dont on va parler, et Françoise de Bournan, mariée, le 14 août 1489, avec Lancelot *Frezeau* (2) seigneur de la Frezelière. Charles *de Bournan*, IIe du nom, seigneur de Souslepuy et de Gennes, fut marié avec Jeanne *de Loubbes* (3), fille de Jean de Loubbes, seigneur de la Touche-Gense, gouverneur de Grandville, et de Marguerite de Malhortie. Leur fils, René *de Bournan*, seigneur des mêmes terres, a laissé de son mariage avec Agnès *de Bauché* (4), fille de Mathurin de Bauché, chevalier, seigneur de Bauché, et de Jeanne-Ysoré de Pleumartin, Madelaine de Bournan, mariée, vers 1585, avec François *de Chérité* (5), écuyer, seigneur de Voisine. Cette branche, quoiqu'en adoptant le nom de Bournan, n'avait point quitté les armes de Pantin; seulement elle les portait par brisure *d'or, à la croix patée et alésée de gueules, cantonnée de 4 coquilles d'azur.* (Voir à la bibliothèque de l'Arsenal les quartiers des chevaliers de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, *prieuré d'Aquitaine*, fol. 376.);

3° Luce Pantin, mariée avec Emeri *Chamaillard* (6), cheva-

---

enfants, Fromond, Pierre, Milcende et Hersende *de Bournan* vers 1140, en présence d'Hubert de Volort et de Geoffroi Potols, chevaliers de cette abbaye. (*Id. fol.* 29.) Dans le siècle suivant Aimeric *de Bournan* intervint comme témoin d'une donation faite par Jean Maumoine, au monastère de Fontevrault. (*Id. fol.* 406.)

(1) *De Vallée* : d'azur, semé d'étoiles d'argent; au lion diffamé du même (c'est-à-dire ayant les pattes et la queue coupées).

(2) *Frezeau de la Frezelière* : burelé d'argent et de gueules de 10 pièces; à la cotice d'or, brochante sur le tout.

(3) *De Loubbes* : losangé d'or et d'azur.

(4) *De Bauché* : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 cors de chasse de sable.

(5) *De Chérité* : d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de 4 croisettes patées d'or.

(6) *Chamaillard* : chevronné d'or et de gueules de 8 pièces. Cette famille était puissante dès le commencement du XIe siècle. Gautier, Odon, et Foulques *Chamaillard*, et Adélaïde, leur

lier, seigneur d'Anthenaise, comme on le voit par une quittance de supplément de partage de 80 livres donnée par ledit Emeri à Philippe Pantin, son beau-frère, du 3 mars 1265. De ce mariage est descendue par plusieurs degrés Marie Chamaillard, vicomtesse de Beaumont au Maine (fille et héritière de Guillaume Chamaillard, chevalier, seigneur d'Anthenaise, et de Marie, *dite* de Brienne, vicomtesse de Beaumont), mariée, le 20 octobre 1371, avec Pierre II, comte *d'Alençon* et du Perche, pair de France, et décédée au château d'Argentan le 18 novembre 1425.

IV. Philippe Pantin, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Hamelinière, transigea, en 1279, avec Olivier de Clisson, chevalier, baron de Chantoceaux. Dans cet acte il fut reconnu que de temps immémorial les seigneurs de Hamelinière ne devaient aux barons de Chantoceaux ligeance et service de leur personne que dans les guerres effectives et non autrement. En 1289, Philippe Pantin rendit aveu au même baron de Chantoceaux, en droit de forteresse, pour sa terre de la Hamelinière qu'il reconnut tenir de lui de la même façon que ses prédécesseurs de même nom l'avaient possédée de tous temps, sous l'hommage annuel d'une paire d'éperons dorés. Dans un autre aveu rendu à la baronnie de Chantoceaux, en la même année 1289, par messire Geoffroi de la Tour, il est fait mention des biens que le seigneur de la Comptière tenait dudit Philippe Pantin. On voit par d'anciens mémoires de famille que ce dernier avait épousé, en 1256, Nicole de Machecoul, dame de Boisrouault, fille de messire Olivier de Machecoul, chevalier. De ce mariage sont provenus :

De Machecoul; de gueules, à 3 chevrons d'argent.

1° Raymond Pantin, seigneur de la Hamelinière, qui fut tué dans les guerres de Charles II d'Anjou, roi de Naples, pour recouvrer la Sicile en 1298;

2° Guillaume, qui a continué la postérité;

3° Olivier Pantin, nommé dans un arrêt de 1309 avec Gui d'Argentan, Jean de Razilly, Hardouin de Beaucé, Guil-

---

sœur, firent une donation aux religieux de Marmoutiers en 1093, en présence de Daniel *de Vado* (du Gué), d'Ingenaud et Gaslin de Parpeçay, de Guérin de Revillon, de Gautier de Bray, etc. (*Cartul, de Marmoutiers*, t. I, fol. 39)

laume de Messemé, Geoffroi et Guillaume de Marconnay, Hardouin de Picquiny, etc., tous chevaliers ;

4° Exulate Pantin, mariée avec Guillaume, seigneur *de Goulaine* (1), varlet, vivant en 1315 ;

5° Isabeau Pantin qui fut mariée deux fois, suivant un acte de l'année 1332 : 1° avec Guillaume, seigneur *de Bazoges* (2); 2° avec Geoffroi *Chaperon* (3) seigneur de la Chaperonnière et de Bernay;

6° Jeanne Pantin, qui s'allia avec « Monsour Emeri *d'Avoir* (4), chevalier, » ainsi qualifié dans un accord qu'il fit la veille de la décollation de St.-Jean-Baptiste (28 août) 1308 : « avec Monsour Guillaume Pantin, son beau-frère, » chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur Charles de France, comte de Valois, d'Anjou et du Maine, et » capitaine de son château d'Angers, » d'après la requête dudit Emeri d'Avoir, pour un plus ample partage aux droits de sa femme ;

7° Aliette Pantin, fille d'honneur de Marie, vicomtesse de Limoges, première femme d'Artur, comte de Richemont, depuis duc de Bretagne en 1305. Elle était mariée, en 1308, avec Robin, seigneur *de Coesme* (5), qu'elle rendit père de :

A. Jean de Coesme, duquel sont issus les seigneurs de Coesme et de Lucé ;

B. Seraine de Coesme.

V. Guillaume Pantin, chevalier, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de Boisrouault, de

---

(1) *De Goulaine :* mi-parti de France et d'Angleterre.

(2) *De Bazoges :* d'azur, au lion burelé d'argent et de gueules de 10 pièces.

Cette famille est connue depuis le milieu du XIe siècle, époque vers laquelle Raoul *de Bazoges* fit une donation à l'abbaye de St.-Serge d'Angers, du consentement de ses frères Rainald et Rotbert, et de sa sœur Alburge, avec l'autorisation de son seigneur et cousin Hubert *de Duretal.* (*Cartul. de St.-Serge*, fol. 288.)

(3) *Chaperon :* d'argent, à 3 chaperons de gueules.

(4) *d'Avoir :* d'azur, à la croix ancrée d'or. (Voir le sceau d'Emeri d'Avoir apposé à une charte de 1318, dans la copie du *cartulaire de St-Serge d'Angers*, fol. 173.)

(5) Le sceau de Robin de Coesme, chevalier, gravé t. I, planche 24, n° CLXV de l'histoire de Bretagne, représente un *écusson chargé de 6 annelets et posé sur un lion.* Ses descendants, seigneurs de Lucé et de Montauban, portaient seulement : *d'or, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.* (Voir Palliot, p. 33, 215.)

oisdessando, de Grasmouton, de Gourville, etc., onseiller et chambellan de Charles de France, omte de Valois, d'Anjou et du Maine, capitaine et ouverneur du château d'Angers, est compris avec lugues, sire de Beaucé, Hardouin, sire de Maillé, 'atri de Chourses, sire de Malicorne, Huc, sire du Bellay, et autres chevaliers de l'Anjou et du Maine, ans la convocation de la noblesse faite en 1303, ar le roi Philippe-le-Bel, pour la guerre de Flandre. .e mardi après *judica me* (13 avril) 1304, Guillaume 'antin et Briand de Montejean, chevaliers, interinrent comme arbitres dans une transaction passée ntre Geoffroi Ourceau et Jean de Gonnor, chevaers, pour le partage de la succession du feu vicomte e Gonnor, leur cousin-germain. Guillaume se maria eux fois : 1° vers 1300, avec Marie D'AUBIGNÉ, fille e Guillaume, seigneur d'Aubigné, chevalier, et 'Aliénor de Coesme (1), sœur de Robin de Coesme, hevalier, seigneur de Lucé. Elle eut en dot la terre fief du Breuil-en-Saint-Florent, et 25 livres de nte sur le péage de Rochefort. Par le testament que cette dame le jeudi avant la nativité de Notre-Seieur 1313, elle donna « à sa chère fille de la Morellière, une chaîne d'or et autres bijoux que lui avait baillés sa très-redoubtée dame Madame Marie de Limoges (Ire femme du duc Artur II), et ce, ô lo gré et assentement de monsour Guillaume Pantin, chevalier, son cher et amé seigneur et mari » 'elle établit exécuteur de son testament. Guillaume remaria 2° vers 1314 avec Baudouine CLÉREMULT, fille de Guillaume Clérembault (2), écuyer, igneur du Plessis-Clérembault, et de Marie, dame la Plesse, et sœur de Macé Clérembault, cheva-

D'AUBIGNÉ ; de gueules au lion d'hermine, lampassé armé et couronné d'or.

CLÉREMBAULT ; burelé d'argent et de sable de 10 pièces.

(1) Le P. Anselme, t. II, p. 448, la fait, par erreur, fille de 'ançois d'Aubigné, seigneur du Coudray, et de Marie de la rte de Vezins.

(2) Cette très-noble famille est connue depuis Hugues *Clérem-ult*, mentionnée dans la charte de donation de l'église de St.-enant de Maillé, à l'église de Marmoutiers, par Hardouin, seieur de Maillé, en 1084. (*Cartul. de Marmoutiers*, *t. I*, *fol.* 379.)

lier, seigneur du Plessis-Clérembault et de la Plesse capitaine-général en Bretagne, Anjou et Maine, en 1347 (7e aïeul de Philippe Clérembault, comte d Palluau, maréchal de France). Il survécut à cette seconde femme, et fit, en 1333, son testament, par lequel « il recommande tous ses enfants à reveren » père en Dieu, Daniel le Veyer, évêque de Nantes » et à monsour Louis de Beaupréau, son bon cou» sin, son cordial ami et son compaignon d'armes » et ordonne être inhumé en sa chapelle de la benoît » et glorieuse vierge de l'église de Sainte-Croix d » Nantes, où aucuns de ses devanciers avaient ét » ensépulturés. » Il y fut inhumé, en 1336, dans un tombe élevée, sur laquelle il était représenté, ains que dans le vitrage de la chapelle, revêtu de sa cott d'armes, chargée de son écu. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Raymond, IIe du nom, dont on va parler ;

2° Guillaume Pantin, mort en bas âge ;

3° Philippe Pantin. Il fut élu évêque d'Angers, après le déc de Raoul de Machecoul ; mais il paraît qu'il mourut ava son intronisation, car il ne se trouve ni avoir été sacré, ni r vêtu de cette dignité ;

4° Arnaud Pantin, damoiseau, seigneur de Boisdessando, Poitou, marié, en 1331, avec Comtors *de Pompadour* (1 fille de Ranulfe Hélie, seigneur de Pompadour, et de So veraine de Comborn, fille du vicomte Archambaud VII et Marguerite de Pons ;

5° Aliette Pantin, mariée avec Jean *de Bouillé* (2), seigne de la Morlière, paroisse de Brissarthe, en Anjou. Ils so nommés dans un arrêt du parlement de Paris de l'a née 1360 ;

6° Marguerite Pantin, femme d'André *Baraton* (3), chevali

---

(1) *De Pompadour* : d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées sable.

(2) *De Bouillé :* d'argent, à la fasce de gueules, frettée d'or, costée de 2 burelles du second émail. Silvestre, seigneur *Bouillé* en 1060, est l'auteur de cette noble famille dont il est f une fréquente mention dans les cartulaires de Noyseau et de S Nicolas d'Angers.

(3) *Baraton :* d'argent, à 5 fusées de gueules accolées en fas accompagnées de 3 croisettes ancrées de sable.

seigneur de la Roche, comme on le voit par un acte de l'année 1347. Ils ont eu postérité;

Du second lit :

7° Olivier Pantin, seigneur de Boisrouault, terre qu'il eut à viage par partage, selon l'assise du comte Geoffroi. Il fut capitaine (gouverneur) de Chantoceaux. D'après les mémoires de famille, il embrassa le parti de Jean de Bretagne, comte de Montfort, contre Charles de Blois, en 1341. Assiégé dans Chantoceaux, il défendit cette place avec beaucoup de résolution; mais il fut enfin obligé de céder à la force et de se rendre. Il mourut peu de temps après des blessures qu'il avait reçues durant ce siége;

8° Peronelle Pantin, mariée avec Geoffroi *de Mathefelon* (1), chevalier, seigneur de Lanchenaye, de Beauvais et de Saint-Sulpice, veuf de Gillette de Parennes.

VI. Raymond Pantin, IIe du nom, écuyer, puis evalier, seigneur de la Hamelinière, de Landeont, de Boisrouault, de Gourville et autres lieux, rta les armes sous Philippe de Valois et Jean II, et mbattit à la bataille de Poitiers où ce prince fut t prisonnier le 19 septembre 1356. Le 6 novembre ivant, il fit montre avec le peu de gentilshommes la sénéchaussée d'Anjou qui survécurent à cette ale journée. Dans un recensement fait à Guérande x fêtes de la Pentecôte 1367, des services militaires s à Jean de Montfort, duc de Bretagne, on voit 'Olivier, sire de Clisson, devait à l'ost du duc trois evaliers, dont un lui était dû par monsour Rayond Pantin pour les fiefs, terres et seigneuries 'il tenait de lui (*Chambre des comptes de Bretagne.*) ymond Pantin mourut vers l'année 1370, et fut humé dans la chapelle de Saint-Lazare de Chantoaux que lui et sa femme avaient fondée pour le ros de leurs âmes et de celles de leurs antécesseurs, nsi qu'il est rappelé dans une enquête de l'année 04. Il avait épousé vers 1340, Gillette de Montre-

De Montrelais; coticé d'or et d'azur de 10 pièces.

(1) *De Mathefelon :* d'or, à 6 écussons de gueules. Cette maison, celles de Duretal et de Champagne-Suze ont eu pour souche mmune l'illustre et ancienne maison de Clervaux, vers le milieu ı XIIe siècle.

LAIS (tante de Hugues, cardinal de Montrelais, cha celier de Bretagne), fille de Renaud, seigneur d Montrelais et de Château-Thébaud, et de Perrette d Montfort. Après la mort du seigneur de la Hamel nière, Gillette de Montrelais se retira chez les rel gieuses du Val-de-Morière, où elle fit une fondatio de quinze livres de rente, y fut inhumée, comme o le voit par son épitaphe : « Cy gist noble et vertueu » dame Gilette de Monstrelais, jadis femme à mo » sour Raymond Pantin, chevalier, qui décéda » veille de la feste de Sainct-André 1375. » De le mariage étaient provenus :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Olivier Pantin, abbé de Blanche-Couronne, que sa mè nomma son exécuteur testamentaire avec Renaud, seigne de Montrelais, son frère, en 1375 ;

3° Auffray Pantin, seigneur de Gourville, écuyer de Louis d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, qui laissa de son m riage avec Jacquette *de Maillé* (1), dame en partie de Sai Georges-aux-Bois :

Jeanne Pantin, dame de Gourville, fille d'honneur de reine de Sicile, mariée avec Philippe *Taveau* (2), bar de Mortemer en Poitou, et mère de Georges Taveau baron de Mortemer, duquel, et de Guionne de Ch bannes, sa femme, sont descendus les barons de Mort mer et les marquis de l'Isle-Rouet, en la même provinc

4° Hermine Pantin, mariée, vers l'an 1360, avec Geoffroi *Vendôme* (3), baron de Ségré en Anjou, auquel elle por en dot 1000 réaux d'or avec 50 livres de rente ;

5° Béatrix Pantin, mariée avec Guillaume *de Beaum noir* (4), chevalier, seigneur de Boisbilly, fils de Robert Beaumanoir, vicomte du Besso, dont elle fut la premiè femme, et auquel elle porta la terre de Landemont que l constitua Gillette de Montrelais, sa mère, et 50 écus d' neufs que lui donna Perrette de Montfort, son aïeule. C'e de ce mariage que sont descendus les seigneurs, puis marqu de Lavardin ;

---

(1) *de Maillé* : d'or, à 3 fasces nébulées de gueules.

(2) *Taveau* : d'or, au chef de gueules, chargé de 2 pals vair.

(3) *De Vendôme* : d'argent, au chef de gueules; au lion d'azu lampassé, armé et couronné d'or brochant sur le tout.

(4) *De Beaumanoir* : d'azur, à onze billettes d'argent, 4, 3 et

6° Jeanne Pantin, dame de Boisdessando en partie, mariée avec Jean *de Parthenay* (1), puîné de l'illustre maison de Parthenay en Poitou, issue de celle de Lusignan.

VII. Jean PANTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur : la Hamelinière, de Boisrouault, de Grasmouton, ı Breuil, etc., donna investiture de biens mouvants : son domaine pour être tenus sous sa seigneurie et ridiction par acte du jour, après la fête de St-Vinnt (23 janvier) 1378. L'année suivante et par acte ıté de la veille du sacre, il transigea avec Jamet de Muce, écuyer, seigneur de Pontdamourette, au jet d'une rente de 3 sous que lui devait ledit Jamet, r les héritages qu'il tenait de ses prédécesseurs. an Ier épousa Jeanne BARBOTIN, dame de la maison rte de Barbotin, de Landemont en partie et de la ırêt-du-Parc, fille unique et héritière de Jean Barıtin (2), seigneur des mêmes terres, et de Jeanne : la Muce, fille de Jean, seigneur de la Muce, chelier, et de Catherine de la Haye-Passavant. Jeanne ırbotin, autorisée de son mari, transigea, en 1390, ec noble Guillemot de Commelan, écuyer. Après la ort de son mari, ladite Jeanne, qualifiée dame de ıisrouault (parce que son douaire était assis sur tte terre), épousa en secondes noces Jean, seigneur

BARBOTIN ; de gueules, à 3 quintefeuilles d'hermine, surmontées d'un lambel d'or.

(1) *De Parthenay* : burelé d'argent et d'azur de 10 pièces; à la nde de gueules, brochante sur le tout.

(2) La tradition angevine confondait l'origine de cette ancienne nille avec celle des anciens barons de Raiz et d'Ancenis, par rbotin *de Raiz* qui, vers le milieu du XIe siècle, fit donation aux igieux de St.-Serge d'Angers, de tout ce qui avait appartenu à défunte femme, à Pornic, en présence de Garsilius, seigneur de iz (*de Radesio*), chef de la branche aînée de cette illustre falle, lequel par une autre charte avait aussi fait donation d'une re et d'un pré situés à Pornic, à l'abbé Gautier, avec le concours son fils Harscouet et de son frère Josselin, en présence de Hamon, ıéchal de Pornic. (*Cartulaire de St.-Serge*, *fol.* 297.) Aded *Barbotin*, neveu de Gaubert de Langeais, fut présent avec lomon de Lavardin à une donation faite par son oncle, au ıeuré de Villeberfort, en 1080. (*Cartulaire de l'abbaye de armoutiers*, t. I, fol. 421.) Le nom de Barbotin fut donné à un f et une maison forte situés près de Chantoceaux, et qui furent ssédés depuis le XVe siècle par la maison de la Hamelinière.

de Charnacé, chevalier, chambellan du roi Charle VI, lequel fit le voyage d'outre-mer en 1404, et son retour fut nommé gouverneur de Marseill Jeanne Barbotin, autorisée de son second mari, f donation à Pierre Pantin, son fils, par acte du 1er no vembre 1414, de dix livres de rente en avanc ment de droits successifs, à l'occasion de son prochai mariage avec Marguerite Garnier de la Barillèr Jean Pantin avait eu de la dite Jeanne Barbotin, outr un fils, deux filles :

1° Pierre, Ier du nom, mentionné ci-après ;

2° Blandine Pantin, mariée par sa mère avec messire Pierre d *Charnacé* (1), chevalier, seigneur de Charnacé et de Ga tines, fils de messire Jean de Charnacé, chevalier, seigne dudit lieu, chambellan du roi Charles VI, gouverneur d Marseille, et de Raoulette de Montalais, sa première femm De ce mariage est sorti :

Pierre de Charnacé, chevalier, seigneur dudit lieu, q transigea sur partage avec Pierre Pantin, seigneur d la Hamelinière et de Boisrouault, son oncle, le 10 se tembre 1456, et transporta à autre Pierre Pantin, so cousin-germain, tous les droits qu'il pouvait préte dre en la succession de dame Jeanne Barbotin, le aïeule, pour la somme de 1100 écus d'or, par acte d 5 octobre 1446. Il a continué la maison de Charnacé

3° Gillette Pantin, mariée 1° avec Yvon *de la Porte* (2) se gneur de Sermont et du Sault, fils de Hardouin de Porte, baron de Vezins, et de Marguerite, dame de Jaille (dont postérité) ; 2° avec Jean de *Garguezalles* (3 seigneur de Coulaines, en Anjou, écuyer d'écurie du r Charles VII (dont elle eut aussi postérité).

VIII. Pierre Pantin, Ier du nom, chevalier, se gneur de la Hamelinière, de Boisrouault, de La

---

(1) *De Charnacé* : d'azur, à 3 croix patées d'or. Maison d'a cienne chevalerie, descendue d'André de Charnacé qui fut témo avec Guillaume et Freslon de Champigné, à la charte d'une don tion faite au prieuré de St-Serge d'Angers, par Gui du Chatele vers l'an 1090. (*Cartul. fol.* 309.)

(2) *De la Porte de Vezins* : de gueules, au croissant d'hermin bordé d'or.

(3) *De Garguezalles* : gironné d'argent et de sable de 1 pièces.

emont, de Barbotin, de Boischandeau, de Gras-
iouton, de la Brélandière et autres lieux, unit et
icorpora, après avoir succédé à sa mère, la seigneurie
e Barbotin à celle de la Hamelinière. Il porta dans
i jeunesse le titre de seigneur de Boisrouault, étant
ous la tutelle de Geoffroi de Vendôme, son oncle.
servit de bonne heure dans les guerres de Charles
II. En 1422, il fut du nombre des nobles d'Anjou
ui sous la conduite de messire Ambroise de Loré,
rent lever aux Anglais le siége de Ségré, et défirent
ur armée près de la Broissinière. Le 8 septembre
426, Pierre Pantin donna quittance sous son sceau
Macé Héron, trésorier des guerres du roi, pour ses
iges comme chevalier bachelier et pour ceux de
eux autres chevaliers bacheliers et 16 écuyers de sa
ompagnie, à raison de 12 livres par jour. (*Chambre
es comptes de Bretagne.*) Pierre Pantin fut compris
armi les nobles de la paroisse de Mouzillon, évêché
e Nantes, dans la réformation de 1427. Le roi
harles VII lui accorda le droit de fortification en
433, ce que Yolande d'Aragon, duchesse douairière
'Anjou, confirma en 1434. Le 25 juillet de cette
nnée, par charte passée en la cour de Chantoceaux,
ierre Pantin céda au prieuré de Liré, toutes les
rétentions qu'il pouvait avoir sur les dîmes de la
retonnière et du Verger, situées en la paroisse de
iré. (*Arch. de l'abbaye de Marmoutiers, prieuré de
iré.*) Pierre Pantin fut fait chambellan du dauphin
lepuis Louis XI) par lettres de retenues datées de
ortagne en 1439, et signées du sire de Gamaches,
mourut vers l'année 1446. Il avait épousé 1° par
ontrat du 3 novembre 1414, Marguerite GARNIER,
ame de la Barillère, fille d'honneur de la reine de
icile, fille unique et héritière de noble Maurice
arnier, seigneur de la Barillère, et de Catherine
e Rochereul; 2° Guillemette DE VIESQUE, fille de
hibaud, seigneur de Viesque et de la Chasseloire et
e Jeanne de Saint-Agnan, fille de Jean de Saint-
gnan, chevalier, seigneur de Montiferneau, ainsi
u'on le voit par un acte du 3 novembre 1440. Ses
nfants furent ;

GARNIER : d'argent, fretté de gueules; au chef de sable, chargé de 3 étoiles d'or.

DE VIESQUE : de gueules, à 3 fleurs de lys d'argent.

Du premier lit :

1° Pierre, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Jean Pantin, écuyer d'écurie du duc François II, dont il avait été page dans sa jeunesse. Il fut partagé à viage des terres et seigneuries de Boischandeau et de Grasmouton. En 1461 et 1464, Jean Pantin servait avec Jean de Rohan, Raoul de Rosmadec, Pierre de la Jaille, Colas d'Anglure, Alain le Voyer, etc., dans une compagnie de 51 lances de l'ordonnance du duc. (*Mém. pour servir à l'hist. de Bretagne*, t. II, col 1777, t. III, col. 121.) De 1466 à 1480, il était l'un des 50 hommes d'armes à double paye de la garde du corps du duc François II. Le 2 septembre 1467, il fut institué tuteur de Renée de Goulaine, sa nièce. Le 22 janvier 1472, étant sur le point de partir à l'armée du duc, Jean Pantin fit son testament par lequel il disposa de ses chevaux et armes en faveur de ses serviteurs, dans le cas où il mourrait dans cette guerre. Au mois de novembre 1477, il fut nommé capitaine du château de Clisson, à la place de Raymond de Boissy, appelé au gouvernement du château de Montfort. Il avait épousé Guillemette *Prezeau* (1), fille de noble Pierre Prezeau, écuyer, seigneur de Loiselinière, près Clisson, et de Jeanne d'Illiers, nièce de Miles d'Illiers, évêque de Chartres en 1431, ambassadeur des rois Charles VII et Louis XI. Jean Pantin était encore gentilhomme de la maison du duc François II, lorsque par bref daté de Nantes du 4 des nones de juillet 1484, 13e année du pontificat de Sixte IV, lui et sa femme obtinrent du cardinal d'Anjou, légat du St.-Siége, d'avoir chacun un autel portatif pour la célébration de la messe. Il mourut sans postérité en 1488 ;

3° Jeanne Pantin, l'aînée. Elle fut successivement première fille d'honneur de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes et de Vertus, mère du duc François II, laquelle, par lettres du 20 novembre 1465, lui fit don en toute propriété de sa maison en la ville de Nantes. (*Mémoires pour l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 204.) Cette princesse étant morte le 24 avril 1466, Jeanne Pantin passa en la même qualité de fille d'honneur au service de Marguerite, duchesse de Bretagne, première femme du duc François II, laquelle lui fit aussi don durant sa vie de 80 livres de rente, monnaie de Bretagne, par lettres du 5 mai 1467. Elle épousa Alain, seigneur *de Lescaroux* (2), écuyer du duc de Bretagne, nommé avec elle dans deux actes du 20 septembre 1474 et 8 février 1481, (*v. st.*) Il n'en eut pas d'enfants ;

---

(1) *Prezeau* : de sable, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de 4 coquilles du même.

(1) *De Lescaroux* : de sable, à 5 fasces d'or; au lion couronné d'argent, brochant sur le tout.

4° Béatrix Pantin, mariée avec Guillaume *de la Motte* (1), seigneur de Bourgirard et de Longlée (de l'illustre maison de Vauclair en Bretagne). Le 22 mai 1462, il fit au nom de sa femme le retrait de 24 livres de rente, en présence et du consentement de Jean Pantin, écuyer, seigneur de Grasmouton, des choses vendues par messire Pierre Pantin (IIe du nom), chevalier, seigneur de la Hamelinière, leur frère aîné;

Du second lit :

5° Jeanne Pantin, la jeune, qui transigea sur partage avec Pierre Pantin, son frère-germain, le 2 août 1467. Elle fut aussi fille d'honneur de Marguerite, duchesse de Bretagne, première femme du duc François II, laquelle, par son testament du 22 septembre 1469, lui légua, de même qu'à Jeanne de Coetlogon, sa compagne, à chacune 200 écus d'or neufs, monnaie de Bretagne, pour les bons et agréables services qu'elle en avait reçus. (*Mémoires pour l'hist. de Bretagne, t. III, col.* 298.) Cette princesse étant morte peu de jours après, le duc François II contracta une seconde alliance, en 1471, avec Marguerite de Foix, auprès de laquelle il plaça encore ladite Jeanne Pantin en la même qualité de demoiselle d'honneur. Elle avait épousé, par contrat du 14 mai 1458, signé Dupas et Pichon, Edouard *de Goulaine* (2), seigneur de la Berrière, fils de Jean de Goulaine, IVe du nom, seigneur de Goulaine et de la Tour-Gasselin, et de Jeanne Eder, fille de Guillaume Eder. seigneur de la Haye, chambellan et ministre d'état de Jean VI, duc de Bretagne. Jeanne Pantin épousa en secondes noces, par contrat du 4 janvier 1473 (*v. st.*), Jean *de Plouer* (3), seigneur de Houdainville. Elle avait eu de son premier mari :

A. Marguerite de Goulaine, } mortes jeunes.
B. Renée de Goulaine, }

IX. Pierre Pantin, IIe du nom, écuyer, puis chevaer, seigneur de la Hamelinière. de la Chaussaire, de oisrouault, de Boischandeau, de Grasmouton, etc., apitaine et gouverneur pour le roi du château e St-Florent-le-Vieil-sur-Loire (4) et capitaine de 5 lances de ses ordonnances, épousa, en 1450,

---

(1) *De la Motte-Vauclair* : bandé, engrêlé d'argent et de gueus.

(2) *De Goulaine :* mi-parti d'Angleterre et de France.

(3) *De Plouer :* de gueules, à 6 quintefeuilles d'argent.

(4) Il est ainsi qualifié dans des lettres de Louis XI, du 13 démbre 1465.

DE SAVONNIÈRES ; de gueules, à la croix patée alésée d'or.

Catherine DE SAVONNIÈRES, fille de Jean de Savonnières, IVe du nom, chevalier, seigneur de la Bretêche, et de Jeanne de Saro, dame de Lépinay, en la paroisse de Carquefou, près Nantes. Il fut donné à cette dame 40 livres de rente et la 3e partie de la grande dîme de Chantoceaux, et l'assiette en fut faite dans les châtellenies de Montrevault, Chantoceaux et Saint-Florent-le-Vieil, par sentence rendue le 18 octobre 1457, entre nobles hommes Pierre Pantin, écuyer, seigneur de la Hamelinière, et Jean de Savonnières, écuyer, seigneur de la Bretêche, et dans laquelle il est dit que Pierre Pantin « estoit notable escuyer, né et extrait de noble lignée et » grandement hérité èz pays d'Anjou et de Bretaigne. » Il avait rendu hommage en la châtellenie de Chantoceaux pour sa terre de la Hamelinière en 1453. (*Chambre des comptes de Paris, reg.* 332, *pp.* 101, 102.) Catherine de Savonnières, autorisée de messire Pierre Pantin, chevalier, son mari, transigea avec Jean de Savonnières, chevalier, seigneur de la Bretêche, son frère aîné, sur une donation de Marie de Savonnières, sa tante, femme de Jean Buor, chevalier, seigneur de la Gerbaudière et de la Motte-Freslon, donation qu'elle céda à sondit frère, moyennant deux cents écus d'or neufs, dont elle lui donna quittance le 7 juillet 1458. Pierre Pantin fit son testament le 1er mars 1469. Entre autres libéralités, il donna à Jean de Cheverue, son page, deux de ses palefrois. Ses enfants furent :

1° Guillaume Pantin, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de Grasmouton, de la Boëssière et autres lieux. Il fut élevé dans sa jeunesse auprès de la personne de Charles d'Anjou, comte du Maine, depuis roi de Jérusalem et de Sicile, qui l'honora d'une grande amitié, ainsi que l'exprime une lettre de ce prince, datée du Mans, le 28 août 1473, à son très-cher et grand ami Guillaume Pantin, seigneur de la Hamelinière. On peut présumer qu'il remplit une des premières charges de la cour. Il rendit hommage à la châtellenie de Chantoceaux pour sa terre de la Hamelinière, en 1477. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 341, *p.* 95.) Il épousa, par contrat du 25 janvier 1478 (*v. st.*), Patrice

Gouy (1), fille et seule héritière de feu Sylvestre Gouy, chevalier, seigneur du Branday, et de Françoise de Sesmaisons, fille de Gilles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, et de Catherine du Châtelier d'Eréac. Il partagea, aux droits de sa mère, la succession de Jean de Savonnières, seigneur de la Coindrière, avec Félix de Savonnières, seigneur de la Bretêche, son cousin-germain, par acte de l'année 1485. Guillaume Pantin et Patrice Gouy vivaient encore le 2 décembre 1504, et moururent sans enfants. Leurs successions échurent, savoir : celle de Guillaume à Jean Pantin, son neveu ; et celle de Patrice Gouy, à Gilles Gouy, aussi son neveu, fils de Robert Gouy, chevalier, seigneur du Branday ;

2° Pierre Pantin, seigneur de Boisronault, l'un des hommes d'armes auxquels le duc François II donna mandement, en 1484, de se transporter au Loroux-Bottereau pour sûreté de la place avec leurs archers, coutilliers, pages, arbalétriers et jusarniers. (*Mémoires pour l'hist. de Bretagne, t. III, col.* 460.) Pierre Pantin fut tué à la bataille de St.-Aubin du Cormier, en 1488. Il n'avait pas été marié ;

3° Jacques qui a continué la descendance ;

4° Hardi Pantin, chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, tué au siége de Rhodes en 1480 ;

5° Charles Pantin, qui fut aussi destiné à l'ordre de St.-Jean de Jérusalem par son père. Mais après la mort de ce dernier, il n'embrassa point cette carrière, et se maria, par contrat du 8 mars 1480, avec Jeanne *de la Touche* (2), fille de Jean de la Touche, seigneur de Chillac. Charles Pantin passa une transaction comme curateur des enfants mineurs de Jacques, son frère, le 7 décembre 1510, et mourut sans enfants après l'année 1531 ;

6° Marie Pantin, femme de François *d'Elbiest* (3), chevalier, seigneur de Thouaré, mort sans enfants en 1503 ;

7° Catherine Pantin, à laquelle Marguerite de Savonnières, sa tante, épouse de François Ourceau, chevalier, seigneur des Noyers-Ourceau, en Anjou, fit don de ses plus beaux meubles par son testament du 12 novembre 1472. Elle épousa Eonnet, seigneur *des Salles* et de la Guère en Mesangé, et mourut sans enfants après l'année 1499 ;

8° Renée Pantin, mariée avec Roland *le Prestre*, (4) écuyer,

---

(1) *Gouy :* de gueules, à la bande d'or, semée de mouchetures 'hermine de sable.

(2) *De la Touche :* de gueules, à 3 besants d'or.

(3) *D'Elbiest :* d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 oquilles d'or.

(4) *Le Prestre :* de gueules, à 3 écussons d'hermine, bordés d'une ngrêlure d'or.

seigneur de la Thébaudière, fils aîné d'autre Roland le Prestre, seigneur du même lieu, juveigneur des seigneurs de la Lohière, tige des seigneurs de Lezonnet, marquis de Châteaugiron. Guillaume Pantin donna en partage à Roland le Prestre, ce qui pouvait revenir à Renée Pantin, sa femme, dans les successions de Pierre Pantin et de Catherine de Savonnières, ses père et mère, par acte du 25 janvier 1481 (*v. st.*);

9° Jeanne Pantin, mariée avec Guillaume *de Muzillac* (1), seigneur de Vaujours, capitaine du château de l'Isle. Elle mourut avant le 25 juillet 1488, époque à laquelle Guillaume de Muzillac, comme tuteur de ses filles Françoise et Gillette, obtint de Guillaume Pantin, seigneur de la Hamelinière, la part qui leur revenait au droit de leur mère dans les successions de Pierre Pantin et de Catherine de Savonnières ;

10° Marguerite Pantin qui fut mariée trois fois : 1° par contrat du 13 avril 1483, avec Robert *Gautron*, (2), seigneur de la Porte, puîné de la maison du Plessis Gautron, tige des marquis de Robien, du vivant duquel elle obtint son partage de Guillaume Pantin, son frère aîné ; 2° par contrat du 25 juillet 1490, avec Guillaume *Chenu*, écuyer, seigneur de Souchereau; 3° avant le 22 février 1493 (*v. st.*), avec noble Jean *le Gay* (3), écuyer, seigneur de la Bouëre et de la Guimonière.

DES SALLES : de gueules, à 6 besants d'hermine, 3, 2 et 1.

X. Jacques PANTIN, seigneur de Boisrouault par usufruit, puis après la mort de Guillaume, son frère aîné, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de Grasmouton, de la Frémondière et autres lieux, épousa Marie DES SALLES, dame dudit lieu et de la Guere, en Mesangé, près Ancenis, de la Chevalerie, en Couffé, etc., devenue aussi héritière de sa maison, par la mort sans enfants de Charles, seigneur des Salles et de la Guere, son frère. Elle était fille aînée d'Eonnet, dit aussi Raymonet des Salles, seigneur des Salles et de la Guere, l'un des 50 hommes d'armes à la double paye de la garde du corps du duc François II, et de Guillemette de Bois

(1) *De Muzillac :* de sable, semé de besants d'argent.

(2) *Gautron :* d'azur, à 6 coquilles d'argent 3, 2, et 1.

(3) *Le Gay :* écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules, qui est *le Gay* : aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces d'azur, à la croix ancrée de gueules, brochante sur le tout, qui est *de la Jumelière*.

péan. Marie des Salles, suffisamment autorisée de son mari, donna des maisons en rentes à Saint-Girion par assiette à Perrine des Salles, sa sœur, à lui valoir sur son droit de partage dans les successions de leurs père et mère, par acte du 10 février 1497. Jacques Pantin était veuf d'elle en 1501, ayant la garde noble de son fils, et mourut en 1513 ou 1514, laissant quatre enfants :

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

2° Françoise Pantin, religieuse, puis prieure de l'abbaye du Perray ;

3° Isabeau Pantin, mariée, par contrat du 7 juin 1503, avec noble et puissant Alain *de Tinteniac* (1), chevalier, baron d'Esimer, maître d'hôtel de la reine Anne. Isabeau eut en dot 4200 écus d'or ;

4° Gillonne Pantin, dame de la Guiltière, qui fut sous la garde noble de Charles Pantin, son oncle, écuyer, seigneur de Grasmouton. Elle eut pour dot 900 livres de rente sur la terre de la Bâtardière, et épousa, par contrat du 4 janvier 1512 (*v. st.*), noble Pierre *Prezeau*, écuyer, seigneur de Loiselinière, de la Roche et de Belle-Rivière, près Clisson, fils de Geoffroi Prezeau, écuyer, seigneur de Loiselinière, de la Roche et de Belle-Rivière, et de Catherine le Meignen de l'Ecorce. Comme gardien naturel de ses enfants mineurs, il reçut partage définitif au droit de sa femme, de Jean Pantin, seigneur de la Hamelinière, son beau-frère, le 24 mars 1519, et vivait encore le 17 juin 1536.

XI. Jean Pantin, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de la Guère, de la Boëssière, de la Chaussaire, de Boisdessando, de Boisrouault, des Salles, de la Fremondière, de Grasmouton, de la Verrerie et autres lieux, qualifié *haut et puissant seigneur,* comme l'avaient été ses ancêtres et comme le furent les aînés de ses descendants dans les principales branches de sa famille, fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes et maréchal de bataille dans l'armée du roi

(1) *De Tinteniac* : d'hermine, au croissant de gueules. Cette maison descend de Jean, seigneur de Tinteniac, de Becherel et de Romillac, chevalier, qui remporta le prix de la valeur au fameux *combat des Trente* en 1350.

François Ier. Par la mort de son oncle Charles, il réunit dans ses mains tous les biens de sa maison. Il épousa, par contrat du 26 juillet 1515, passé à Angers, Renée DE LA ROCHE DE CORON, fille aînée de Jean, seigneur de la Roche de Coron, de la Boulaye, etc., qui fut depuis chevalier de l'ordre du roi, et de Mathurine le Roux de la Roche des Aubiers, celle-ci fille de Louis le Roux de la Roche des Aubiers, chevalier, seigneur de la Roche des Aubiers, de la Baussonière, de Montagu, etc., maître d'hôtel du roi, et de Jeanne d'Aubigné, dame de Lessay, de Bourguedon, etc. Jean Pantin passa un accord, le 3 février 1521 (*v. st.*) avec Jean de la Roche, seigneur de Coron, son beau-frère, touchant l'exécution des clauses de son contrat de mariage. Jean Pantin prit part à toutes les guerres de son temps et suivit le roi François Ier à son voyage d'Italie. Il assista comme capitaine et maréchal de bataille en son armée à la funeste journée de Pavie, où il perdit ses équipages. C'est ce qu'on apprend d'une missive qu'il écrivit le 3 avril 1525, à Renée de la Roche, sa femme, afin qu'elle lui fît faire grosse somme d'argent pour des chevaux et harnais. L'époque de sa mort n'est point connue. Il laissa quatre fils et trois filles :

DE LA ROCHE : d'hermine, à 3 fasces ondées de gueules.

1° Hardouin, IIe du nom, qui a continué la branche aînée ;

2° Jean, IIIe du nom, auteur de la BRANCHE DE LA GUERRE, en Bretagne, mentionnée plus loin ;

3° René Pantin. Son père, dérogeant en sa faveur à la coutume d'Anjou qui exclut les puînés mâles de tous héritages à titre successif, lui donna à héritage la terre et seigneurie de Boisrouault. Il servit sous les rois Henri II et Charles IX, contre les religionnaires avec le seigneur de la Roche du Maine. Il épousa Louise *Turpin* (1), dame de la Tremblaye, fille de Jacques Turpin, seigneur de Crissé, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan de Louis XI, et de Louise de Blanchefort, fille de Jean de Blanchefort, chevalier, seigneur de Saint-Clément, de Sainte-Sévère, etc., gouverneur perpétuel de Bordeaux, et maréchal-général des logis de France. René eut pour fille unique ;

Béatrix Pantin, dame de Boisrouault, qui épousa Louis

---

(1) *Turpin de Crissé* : losangé d'argent et de gueules.

de Châteaubriand (1), baron de Caudé, comme on le voit par une sentence rendue par Maurice Bautru, lieutenant du juge d'Anjou, le 1er octobre 1554;

4° Hardi Pantin, qui fut reçu chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem au prieuré d'Aquitaine à Poitiers, en 1540. Le 8 mars de l'année suivante, il céda à son frère aîné tous les droits qui pouvaient lui compéter, à la charge par celui-ci de payer son passage à Malte et de l'y entretenir convenablement à sa qualité. Après avoir pris part à plusieurs expéditions pour le service de la Religion, il périt glorieusement à la prise du fort de Gelbe, en 1560;

5° Jeanne Pantin, mariée 1° avec Jean *du Coing*, seigneur dudit lieu, près Nantes, de la Fremoire et du Plessis-Moussard, qui transigea pour les droits successifs de sa femme avec Hardouin Pantin, son beau-frère, le 18 août 1537; 2° avant le 5 septembre 1569, avec noble homme Hugues, seigneur *de Gassion* (2) en Poitou, chevalier, baron du Pontet, gouverneur pour le roi des ville et château de Nantes (grand oncle du maréchal de Gassion), fils d'autre Jean, seigneur de Gassion et du Pontet, et de Françoise le Meignen de l'Ecorce. Elle mourut avant le 23 décembre 1573, date d'un accord fait par Hugues, seigneur de Gassion, son mari, au nom de leurs enfants mineurs avec Hardi Pantin, seigneur de la Hamelinière, son neveu;

6° Catherine Pantin, mariée, par contrat du 18 août 1540, passé à Angers, avec noble et puissant messire Jean *de Brie-Serrant* (3), chevalier, seigneur des Sorinières, du Fuesle et de la Houssaye, veuf de Françoise de Mathefelon. Elle reçut en même temps son partage en les successions de ses père et mère, de noble et puissante dame Marie de Cierzay, veuve de noble et puissant seigneur Hardouin Pantin, comme tutrice de leurs enfants mineurs;

7° Rose Pantin, mariée, par contrat du 8 août 1541, avec noble Jean *le Meignen* (4), écuyer, seigneur de l'Ecorce, près Vieillevigne, en Poitou, de l'avis et consentement de Marie de Cierzay, veuve de Hardouin Pantin, son frère aîné.

---

(1) *De Châteaubriand* : de gueules, semé de fleurs de lys d'or.

(2) *De Gassion* : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'or; au 2 d'or, à 3 pals de gueules; au 3 d'argent, à l'arbre de sinople; au levrier courant de gueules, colleté d'or, brochant sur le fût de l'arbre.

(3) *De Brie-Serrant* : fascé d'argent et de sable de 8 pièces; au lion de gueules, brochant sur le tout.

(4) *Le Meignen* : de gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 coquilles de sable.

XII. Hardouin PANTIN, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Hameliniére, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boëssière, des Salles-en-Mesangé, de Grasmouton et autres lieux, comparut en qualité d'homme d'armes aux bans et arrière-bans, montres et revues des nobles de l'évêché de Nantes, les 4 mai 1528, 15 mai 1536 et 28 avril 1537. Il mourut le 28 février 1539, âgé de 24 ans. Il avait épousé Marie de CIERZAY, dame dudit lieu et du Boisbodard (morte le 19 juin 1544), fille unique et héritière de Louis, seigneur de Cierzay, et de Jeanne Pierre, fille de Jean Pierre, seigneur de la Roche-Boisseau, et de Louise de la Béraudière. De leur mariage sont provenus :

DE CIERZAY : de gueules, à 6 annelets d'argent.

1° Hardi, dont l'article suit ;

2° Françoise Pantin de la Hameliniére, mariée, par contrat du 28 octobre 1544, avec noble et puissant seigneur Bonaventure *Chauvin* (1), baron de la Muce et du Ponthus, banneret de Bretagne, chambellan du roi Henri II, aïeul de David (tige des marquis de la Muce), et de Marguerite de la Muce, femme d'Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, lieutenant-général des armées du roi, commandant en Poitou, créé chevalier des ordres du roi en 1688.

XIII. Hardi PANTIN, chevalier, seigneur de la Hameliniére, de Landemont, de la Chaussaire, de la Fremondière, de Grasmouton et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant des gendarmes du duc de Nevers, nommé capitaine et gouverneur du château de Touffou près Nantes, par lettres du roi Henri III, du 18 janvier 1576, avait épousé, par contrat du 2 novembre 1561, Isabeau DU COING, dame dudit lieu, de la Fremoire et du Plessis-Moussard, fille aînée et héritière de Jean, seigneur du Coing, de la Frémoire, etc., et de Jeanne Pantin de la Hameliniére. Le 6 mai 1572, Hardi Pantin, uni à Bonaventure Chauvin, baron de la Muce, son beau-frère, transigea avec Jacquemine de Vaugiraud, seconde femme et veuve de noble Louis, seigneur du

DU COING : d'argent, à 3 écussons de gueules.

(1) *Chauvin de la Muce* : de gueules, à 9 besants d'argent, 3, 3 et 3.

Cierzay. Le 26 février 1574, le seigneur de Maisdon reconnut que le seigneur de la Hamelinière, comme seigneur de Grasmouton, avait droit de sépulture, d'enfeu et de banc, dans l'église paroissiale de Maisdon. Le 2 août de la même année, Hardi Pantin fit un accord sur partage avec René de Saint-Georges, mari de Claude du Coing, sœur de sa femme. Il mourut le 29 mai 1580, laissant :

1° Louis dont l'article suit ;

2° Perrine Pantin de la Hamelinière, dame de la Chaussaire et du fief des Salles en Saint-Géréon, mariée, en 1582, avec Olivier *du Vau* (1), seigneur de la Bretêche et de Mille, qui transigea sur partage avec noble et puissant Louis Pantin, seigneur de la Hamelinière, son beau-frère, le 30 décembre 1587 ;

3° Marguerite Pantin de la Hamelinière, mariée: 1° avec Robert *le Gay de la Fautrière* (2), seigneur de la Gasnerie, puîné des vicomtes de Forges ; 2° avec Madelon *de Brie*, chevalier, seigneur de la Renaudière, du Feu et de la châtellenie de la Barbotière, près Laval, puîné de la maison de Serrant ;

4° Françoise Pantin de la Hamelinière, mariée avec Jean *Moreau* (3), écuyer, seigneur de la Sausaye et de la Brelandière, gouverneur d'Oudon, morte sans enfants.

XIV. Louis PANTIN, chevalier, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, du Coing, de la Chaussaire, de la Fremoire, des Navinaux, du Plessis-Moussard, des Fontenelles, de Revereux, et autres lieux, enseigne des gendarmes du duc de Mercœur, épousa, par contrat du 4 juillet 1587, Susanne DE BEAUCÉ, dame du Plessis-Beaucé près Rennes, des Fontenelles, du Ricort et du Désert, fille aînée et principale héritière de Jean de Beaucé, seigneur des mêmes terres, de Beauvais et de Bourg-Barré, etc., et de Jacqueline de la Boëssière, fille de Jean de la

DE BEAUCÉ : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules à la cotice d'or sur le tout.

(1) *Du Vau* : d'argent, à 3 aiglettes d'or.

(2) *Le Gay de la Fautrière* : d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules.

(3) *Moreau de la Sausaye* : fascé d'argent et de sable de huit pièces ; au lion de gueules, brochant sur le tout.

Boëssière, seigneur de Ducé, et de Marguerite de Saint-Amadour, laquelle était fille de Gui de Saint-Amadour et de Jacquette de Malestroit. Louis Pantin fit son testament le 24 juillet 1606. Ses enfants furent :

1° Claude, dont l'article suit ;

2° Auffray Pantin de la Hamelinière, seigneur de la Chaussaire et de la Boëssière par usufruit, qui, par un partage fait avec son frère aîné, le 3 juin 1628, eut aussi les fiefs, terres et seigneuries de Grasmouton, de Laubraye et des Navinaux, au diocèse de Nantes. Il mourut célibataire en 1631 ;

3° Jacqueline Pantin de la Hamelinière, née en 1588, mariée, par contrat du 5 septembre 1609, signé Annillon, avec René *du Bois* (1), seigneur d'Ergonne et de la Grange, fils aîné de messire Claude du Bois, chevalier, seigneur d'Ergonne et de la Grange, et de dame Anne de la Grezille ;

4° Françoise Pantin de la Hamelinière, née en 1589, mariée, par contrat du 7 août 1609, avec François, seigneur *de Juigné* (2), de Laubinaye, du Parvy et de Parvilly ;

5° Susanne Pantin de la Hamelinière, mariée, par contrat du 13 avril 1610, avec Hector *de la Cour* (3), seigneur du Plessis-Bellière, du Bois-Garnier, du Fresne et de la Rablaye.

XV. Claude PANTIN, Ier du nom, baron de la Hamelinière et de Landemont, seigneur châtelain du Coing, du Vau-de-Denée, du Plessis-Beaucé, du Ricord, de la Fremoire, du Désert-en-Saint-Grégoire, près Rennes, etc., chevalier de l'ordre du Roi, épousa par contrat du 11 octobre 1622, Marie DE LA CROSSONNIÈRE, dame du Vau-de-Denée, de Cossay et de Mozay, fille unique et héritière de haut et puissant Claude, seigneur de la Crossonnière, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Sévigné, fille de Joachim, baron de Sévigné et d'Olivet, banneret de Bretagne. Claude Pantin obtint des lettres de sauvegarde pour ses terres et seigneuries d'Anjou et de

DE LA CROSSONNIÈRE : d'argent, à une cotice d'azur ; à la fasce de gueules, brochante sur le tout.

(1) *Du Bois d'Ergonne* : de gueules, à 3 croix patées d'argent.

(2) *De Juigné* : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et chaperonné d'or.

(3) *De la Cour* : d'argent, à 3 molettes d'éperon de gueules ; au chef du même, chargé de 3 étoiles du champ.

retagne, en date du 5 décembre 1651. Il eut de son ariage avec Marie de la Crossonnière :

1° Samuel, dont on va parler;

2° Marie Pantin de la Hamelinière, mariée, par contrat du 2 juin 1652, avec messire Gui *des Vaulx de Levaré* (1), chevalier, seigneur de Lauresse et de Saint-Victor, fils de messire Gui des Vaulx de Levaré, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de dame Judith de Lanseray ;

3° Elisabeth Pantin de la Hamelinière, mariée, par contrat du 17 août 1656, avec messire François *de Chérite* (2), chevalier, seigneur de Voisins et de Soullepuy, fils de messire François de Chérite, chevalier, seigneur de Voisins, et de dame Catherine de Goubier.

XVI. Samuel Pantin, chevalier, marquis de la ameliniere, baron de Landemont, châtelain du oing, du Vau-de-Denée, seigneur de Cossay, de rasmouton, de la Fremoire et autres lieux, servit l'armée du roi en Flandre, commandée par le ince de Condé, avec deux gentilshommes auprès lui, et ayant train et équipages, suivant deux cerficats : l'un du comte de Guiche (Antoine de Graont), maréchal de France; l'autre du seigneur du lessis-Bellière, maréchal de camp, en date du 7 sepmbre 1648. Le 5 août 1652, il fut fait capitaine d'une mpagnie de chevau-légers qu'il commanda à l'armée Guyenne en 1654. Il fut maintenu dans la qualité

(1) *Des Vaulx de Levaré :* coupé de sable et d'argent; au lion l'un à l'autre.

Famille très ancienne. Adam des Vaulx (*de Vallibus*) est mennné avec Adelard de Châteaugontier et Tesselin de Montreault (*de Monterebelli*), dans une charte de l'abbaye de Saintrge d'Angers de l'année 1058. Vers la fin du même siècle, offroi *des Vaulx*, époux de Tetgarde, donna à ce monastère des mes provenant du patrimoine de cette dame, pour le repos des es de Girard et Gerberge, ses père et mère, et de celles d'Odon Rivallon, ses frères; ladite donation faite en présence des enfants Geoffroi et Tetberge, savoir : Girard, Geoffroi, Guillaume, ibaud et Aimeric *des Vaulx*, de Hugues de Brain, de Rivallon s Vaulx, frère de Geoffroi, de Hugues de Barci, etc. (*Cartul. St.-Serge d'Angers, fol.* 254, 284.)

(2) *De Chérite :* d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 croix tées d'argent.

de chevalier par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne du 19 août 1669. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1664, Madelaine Bidé, dame de Ranzé, fille et unique héritière de messire Sébastien Bidé, seigneur de Ranzé, conseiller d'état, et de dame Madelaine le Duc. Après la mort de Samuel Pantin, qui vivait encore en 1681, Madelaine Bidé se remaria avec Gabriel de Beauvau, marquis du Riveau. Elle avait eu de son premier mari :

Bidé : d'argent, au lion de sable : lampassé et armé de gueules; accompagné en chef, à dextre d'un croissant d'azur, à senestre d'une étoile de gueules, et en pointe d'une étoile du même.

1° Sébastien-Philippe Pantin, marquis de la Hamelinière, officier de dragons, tué en Allemagne, au mois de septembre 1695, par un capitaine de hussards qu'il avait fait prisonnier, et auquel il avait laissé ses armes ;

2° Charles Pantin, dit le chevalier de la Hamelinière, qui fut garde-marine. Il survécut à son frère aîné, et en recueillit la terre de la Hamelinière qui fut vendue par décret. Il mourut en 1720, sans enfants de son mariage avec Renée *du Mortier* (1), fille aînée et héritière d'Honorat du Mortier, chevalier, seigneur de la Ruchesnière, et de Renée de la Poëze ;

3° Hardi François, qui a continué la postérité ;

4° Marie-Madelaine-Françoise Pantin, demoiselle de la Hamelinière, fille d'honneur de la princesse de Conty, morte sans alliance en 1703;

5° Anne Pantin, demoiselle de Landemont.

XVII. Hardi-François Pantin, appelé le baron de Landemont, brigadier des mousquetaires noirs, chevalier de l'ordre de St-Louis, se retira du service avec une pension. Il devint marquis de Lignières et baron de Vaux, par succession du marquis de Charnacé, son cousin. Il épousa, au mois d'août 1724, Madelaine-Élisabeth Subleau de la Mauvoisinière, fille de messire Olivier Subleau, chevalier seigneur de la Mauvoisinière et de dame Anne-Charlotte de Ricouart d'Hérouville. Hardi-François Pantin mourut le 5 août 1736, à l'âge de 61 ans, laissant trois fils et deux filles :

Subleau de la Mauvoisinière :

---

(1) *Du Mortier* : de gueules, à la croix patée et alésée d'argent.

1° Louis-Alexandre Pantin de Landemont, chevalier, seigneur de la baronnie de Vaux au Maine, né le 4 février 1726, capitaine dans le régiment de Bourgogne, infanterie; marié, le 26 janvier 1755, avec Marie-Anne *Pantin de la Guere*, sa cousine. (Voir ci-après p. 36) De ce mariage est issu :

Louis-Philippe Pantin, baron de Landemont, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de St.-Louis et de l'ordre de Bavière, ancien chevau-léger de la garde sous Louis XVI, présenté au roi en 1774, et mort célibataire ;

2° Charles-François, dont l'article suit;

3° Jacques-Hardi Pantin, dit l'abbé de Landemont ;

4° Madelaine-Julie Pantin de Landemont, mariée, au mois d'août 1751, avec Charles-Ascension *de Ricouart d'Hérouville* (1), son cousin, conseiller au parlement de Paris, fils de Louis-Balthasard de Ricouart, chevalier, seigneur d'Hérouville, intendant à la Martinique, puis à Dunkerque, lieutenant de roi au Hâvre-de-Grâce, et de Marie-Louise le Clerc de Fleurigny;

5° Marie-Thérèse Pantin, demoiselle de Landemont.

XVIII. Charles-François Pantin, *dit* le chevalier [d]e Landemont, capitaine des vaisseaux du roi au [d]épartement de Rochefort, chevalier de l'ordre de [S]t-Louis, épousa à Angers demoiselle du Tremblay, [d]e laquelle il a eu deux fils : du Tremblay : de gueules, à la bande d'or, accostée de 6 merlettes du même.

1° N.... Pantin de Landemont, mort à l'âge de 16 ou 17 ans ;

2° Louis-François-Jean, qui suit:

XIX. Louis-François-Jean Pantin, comte de Lan[d]emont, colonel, chevalier de l'ordre de St-Louis, [é]pousa, en 1790, Marie-Adélaïde Pantin de la [G]uere, sa cousine (voir p. 36), de laquelle sont issus : Pantin de la Guere: comme à la pag. I.

1° Auguste-Louis-Jean, qui suit ;

2° Charles-Bruno-Hyacinthe Pantin de Landemont, né à Rouen le 5 août 1796, ex-sous-lieutenant au 7e régiment de dragons, marié à Mélanie-Marie *de Bouleuc* (2), veuve sans enfants de Jean-Marie-Alexandre Frontin des Buffards, au mois de mai 1839;

---

(1) *De Ricouart d'Hérouville* : d'azur, à l'ombre de soleil d'or; [a]u chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et [a]rmé de gueules.

(2) *De Bouleuc* : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 tourteaux [d]e gueules, et accompagnée de 5 épis de blé du second émail.

3° Louis-Philippe-Bernardin Pantin de Landemont, né à Rouen le 5 août 1796 (frère jumeau de Charles-Bruno-Hyacinthe), ex-capitaine, lieutenant au 5e régiment de la garde royale, infanterie, marié, au mois de juin 1830, avec Clotilde-Marie-Thérèse *du Pontavice du Boishenry* (1). Il est mort sans enfants, le 22 avril 1841, à sa terre de Lepinay, près *Fougères*;

4° Ange-Pélage-Alexandre Pantin de Landemont, né à Paris le 17 juillet 1798, ancien garde du corps du roi, marié, au mois de mai 1828, avec Dorothée-Henriette *de Herte de Merville* (2) dont il a :

A. Gaston Pantin de Landemont, né le 3 mai 1833 ;

B. Alix Pantin de Landemont, née le 24 juillet 1829 ;

5° Félix-René-Placide Pantin, baron de Landemont, né à Paris le 8 mai 1801, ancien garde du corps du roi et capitaine de cuirassiers, marié avec Marie-Augustine-Juliette *de Ghaisne de Bourmont* (3), fille de Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, comte de Bourmont, pair et maréchal de France, grand-croix de l'ordre de St.-Louis et de la Légion d'Honneur, et de Marie-Madelaine-Julienne de Bec-de-Lièvre. Il a de ce mariage :

A. Marie Pantin de Landemont, née le 29 janvier 1839 ;

B. Aliette Pantin de Landemont, née le 2 août 1840.

XX. Auguste-Louis-Jean Pantin, comte de Landemont, né à Paris le 1er août 1793, ex-capitaine commandant au 3e régiment de la garde royale, infanterie, a épousé à Orléans, le 6 février 1826, Coralie-Julie de Hallot, fille de messire Louis, marquis de Hallot, et de dame Marie-Thérèse Egrot du Lude. Ils ont un fils :

de Hallot : d'argent ; à 2 fasces de sable, accompagnées en chef de 3 annelets du même.

Alfred-Ludovic-Théobald Pantin de Landemont, né le 31 janvier 1833.

BRANCHE DE LA GUERE, *en Bretagne.*

XII. Jean Pantin, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Guere, second fils de haut et puissant Jean

---

(1) *Du Pontavice :* d'argent, à un pont à 3 arches de gueules.
(2) *De Herte :* d'azur, à 3 soucis d'or.
(3) *De Ghaisne de Bourmont :* écartelé, aux 1 et 4 de vair, au franc canton, coupé d'argent et de sable; aux 2 et 3 fascés de vair et de gueules.

'antin, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Hame-nière, et de haute et puissante dame Renée de la oche de Coron, fut partagé à viage, selon l'assise u comte Geoffroi, de la terre de la Guere, par noble t puissant Hardouin Pantin, seigneur de la Hame-nière, son frère aîné. Il épousa, le 20 octobre 1553, ntoinette DE LA POEZE, dame de l'Isle-Valin, fille de 'rançois de la Poëze, seigneur de la Poëze, de la 'aulière, de la Bretêche, etc., et de Perrine du Dan, ame de la Jonchère, fille de Jean, seigneur du Dan, t de Jeanne de Broherec. Antoinette de la Poëze ırvécut à son mari et comme tutrice de Hardouin ANTIN, IIe du nom, son fils unique, dont l'article ıit, elle transigea, le 20 avril 1564, avec Hardouin Pan-n, son neveu, seigneur de la Hamelinière, pour la 'opriété héréditaire de la terre de la Guere, qu'il i laissa moyennant la renonciation qu'elle fit à utes successions directes et collatérales, échues ou échoir.

DE LA POEZE : d'argent, à 3 bandes de sable.

XIII. Hardouin PANTIN IIe du nom, chevalier, sei-ıeur de la Guere, du Verger, de l'Isle-Valin et ıtres lieux, épousa, par contrat du 9 novembre 581, Anne CHENU DE CLERMONT, (de la maison des ıenu, princes d'Yvetot en Normandie) fille de Jean ıenu, chevalier, seigneur de Clermont, de Lendor-ière, de Saint-Philbert, etc., et de Mathurine de 'eizel, fille de Christophe de Breizel, seigneur de la illeraye et de Clermont, et de Catherine du Chaf-ult. Hardouin vivait encore le 9 octobre 1601, et issa deux enfants :

CHENU DE CLERMONT : d'hermine au chef de gueules, chargé de 3 losanges et 2 demies d'or.

1° Gilles, qui suit ;

2° Isabeau Pantin de la Guere, née en 1585, mariée 1° en 1603, avec Gilbert *de Martel* (1), chevalier, seigneur de Palluau, de la Naulière, de la Venessière. de la Patissière, etc.; 2° avec Pierre *du Breuil* (2), chevalier, seigneur de la Mauvoisinière, de la Turmelière et de Liré.

(1) *De Martel* : de gueules, à 3 marteaux d'or.

(2) *Du Breuil* : d'or, à 3 lionceaux de gueules; à la bordure coue d'argent, chargée de 8 merlettes de sable.

XIV. Gilles **Pantin**, chevalier, seigneur de la Guere, du Verger, de l'Isle-Valin, etc., né en 1589, porta les armes pendant 40 ans sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Dès le 24 mai 1621, il eut commission du premier de ces princes pour lever une compagnie de 100 hommes de pied dans le régiment du baron de Kerveno. Il eut une semblable commission, le 18 mars 1622, pour lever et commander une compagnie de 100 hommes de pied français dans le régiment du prince de Martigues. Il commanda une autre compagnie d'infanterie qu'il eut aussi charge de lever par commission du duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, du 20 janvier 1625. Les états-généraux de Hollande lui donnèrent une commission, le 9 avril 1631, pour commander une compagnie de 150 hommes de pied français sous la charge du prince de Martigues, dans la guerre que le stathouder, allié de la France, soutenait contre les Espagnols des Pays-Bas. Il fut fait capitaine et gouverneur des ville, château et territoire d'Ancenis par provisions du 12 février 1636. Le roi, pour récompenser ses services, lui fit don, pour en jouir pendant dix ans, de son droit de dixième sur les mines de Bretagne, par lettres du 22 mai 1646. Il fit aveu et dénombrement des fief et seigneurie de la Guere, le 9 mai 1648, à César, duc de Vendôme, baron d'Ancenis. Il avait épousé, par contrat du 26 mars 1625, Françoise **Laurens**, dame de la Noë-Laurens, de Passay et de Léraudière, morte en 1681, fille de Julien Laurens, chevalier, seigneur de la Noë-Laurens, etc., et de dame Yvonne Charette. De leur mariage sont provenus :

Laurens ; d'argent, au chêne de sinople, arraché de sable.

1° Julien, dont nous allons parler;

2° Claude Pantin de la Guere, prieur de la Lande et de Saint-Amand ;

3° Michel Pantin, *dit* le chevalier de la Guere, enseigne de vaisseau, tué au siége de Candie le 25 juin 1669 ;

4° Jacques Pantin de la Guere, seigneur de Villaro, marié av

Louise *de Jacquelot* (1), vicomtesse de la Motte, dame de la Rouaudière, de laquelle il eut:

Pierre Pantin, seigneur de la Rouaudière, marié avec Marguerite *de la Thebaudaye*, et père de plusieurs enfants, entre autres de Jean-Pierre-René Pantin, chevalier, seigneur de la Rouaudière, qui n'a eu que deux filles de son mariage, contracté en 1728, avec Marguerite-Marie-Paule *Hay de Bouteville* (2), fille de François-Paul Hay, seigneur de Bouteville et de la Montagne, et de Marguerite-Françoise Huart du Bochet ;

5° Claude Pantin, *dit* le chevalier de la Guere, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie de la marine, mort au service, sans avoir contracté d'alliance ;

6° Jacques Pantin de la Guere, chapelain des châteaux d'Ancenis et de Varades ;

7° Françoise Pantin de la Guere, mariée, en 1651, avec Cosme *de Beauvau* (3), seigneur de Bassé et de la Chabossière, capitaine de chevau-légers (aïeul de la marquise de Montluc) ;

8° Jeanne Pantin de la Guere, dame du palais de la reine-mère et régente Anne d'Autriche, le 22 juin 1663, mariée avec Claude *le Rebours* (4), chevalier, seigneur de Saint-Mard-sur-le-Mont et de la Bruyère, conseiller au parlement de Paris. Elle mourut en 1699. Claude le Rebours lui survécut jusqu'au 14 mai 1718, et mourut conseiller d'honneur au même parlement ;

9° Elisabeth Pantin de la Guere, mariée avec Nicolas *Boulleau* (5), chevalier, seigneur de Noësil, petit-fils du chancelier de Navarre de ce nom ;

10° Catherine Pantin de la Guere, mariée au seigneur de la Lévraudière, et mère de la comtesse de Vincelles, en Bourgogne.

XV. Julien Pantin, chevalier, seigneur de la Guere, [de] la Noë, de Passay, de Léraudière, de l'Isle-Valin, [du] Verger, etc., né le 21 janvier 1628, doyen de la [no]blesse des états de Bretagne, présida par élection

(1) *De Jacquelot :* d'azur, au chevron, accompagné en chef de [3 m]ains dextres, le tout d'argent et en pointe d'un levrier assis du [mê]me, colleté et bouclé d'or.
(2) *Hay de Bouteville :* de sable, au lion morné d'argent.
(3) *De Beauvau :* d'argent, à 4 lionceaux de gueules, lampassés, [ar]més et couronnés d'or.
(4) *le Rebours :* de gueules, à 7 losanges d'argent, 3, 3 et 1.
(5) *Boulleau :* d'azur, à 3 fasces ondées d'argent, surmontées de [3 a]nnelets du même.

dans l'ordre de la noblesse aux états de Vitré en 1706. Il avait épousé, le 24 juillet 1652, Françoise DE BONNEAU, dame de Preuil (de la maison des comtes de Purnon, en Touraine, seigneurs de Rubelles, etc.), fille de Jean de Bonneau, seigneur de la Maisonneuve, de Preuil, de la Maroutière et de Forzans, et de Renée de la Noue-Collin, fille de François, seigneur de la Noue-Collin, doyen du parlement de Bretagne, et de Jeanne Gauthier de Launay, fille de Jacques Gauthier, seigneur de Launay, conseiller au même parlement. Julien Pantin et son fils aîné furent déclarés nobles d'ancienne extraction et maintenus dans la qualité de chevalier par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 19 août 1669. Julien avait rendu son aveu et dénombrement de la terre de la Guere, au baron d'Ancenis (Armand de Béthune, marquis de Charost), le 14 mai 1665. Ce fut lui qui fonda la chapelle du château de la Guere, le 10 juillet 1684. Il mourut le 13 octobre 1708. Françoise de Bonneau, qui était morte le 17 juin 1703, l'avait rendu père de quatre fils et d'une fille :

DE BONNEAU : d'azur, à 3 trèfles d'or; au chef du même, chargé d'une aigle issante éployée de sable.

1° Jean-Baptiste-Joseph Pantin, comte de la Guere, né à Paris le 5 novembre 1653, filleul de Louis-Joseph, duc de Vendôme, et de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, *dite* Madame royale, depuis duchesse de Savoie. Il fut page du roi Louis XIV, puis enseigne de la compagnie colonelle du régiment Royal-Artillerie. Il mourut à Paris, sans avoir été marié, en 1695 ;

2° Claude Pantin, *dit* le chevalier de la Guere, capitaine dans le régiment de Senneterre, dragons, tué au combat de la Marsaille le 4 octobre 1693 ;

3° Jacques-Philippe, qui a continué la postérité ;

4° François Pantin, chevalier, seigneur de Belle-Isle, etc., capitaine dans le régiment de Froulay, infanterie, marié en 1707, avec Ursule-Henriette *Goyon de Matignon* (1) fille de Claude-Charles Goyon, comte de Marcé, vicomte de Teréchant, et de Henriette-Claude de la Muce, baronne dudit lieu et du Ponthus, dont est issue :

---

(1) *Goyon de Matignon* : d'argent, au lion de gueules, couronné d'or.

Elisabeth-Charlotte-Céleste-Françoise Pantin de la Guere, mariée, le 23 mai 1726, avec Charles-François, marquis *d'Andigné* (1), seigneur de Rebou, ci-devant chevalier de l'ordre de Malte, capitaine dans le régiment de la Chesnelaye, fils de René d'Andigné, seigneur de la Blanchaye et de Sainte-Gemme ;

5° Marie-Angélique Pantin de la Guere, religieuse ursuline à Ancenis, morte en 1715.

XVI. Jacques-Philippe PANTIN, chevalier, seigneur comte de la Guere, décédé le 30 octobre 1734, avait été marié deux fois : 1° le 24 juillet 1700, avec Renée GABART, fille de feu messire Jacques Gabart, chevalier, seigneur de Rollieu, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Renée Martin des Hurlières ; 2° par contrat du 1er septembre 1713, avec Jeanne-Guyonne DE LA ROCHE-MACÉ, dame de la Pillardière, fille de haut et puissant messire François, seigneur de la Roche-Macé, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne et de Jeanne-Françoise de Kergoson. Il n'avait eu de sa première femme que deux enfants décédés en bas âge. De la seconde il eut :

GABART : de gueules, à 2 étoiles d'or et un croissant d'argent bien ordonnés.

DE LA ROCHE-MACÉ : de gueules, à 3 rencontres de daim d'or ; au chef, cousu d'azur chargé d'une croix engrêlée d'argent.

1° Philippe-Auguste, qui suit ;

2° Pélagie Pantin, demoiselle de la Guere, } mortes en bas âge.
3° Marie-Angélique Pantin de la Guere, }

XVII. Philippe-Auguste PANTIN, chevalier, seigneur comte de la Guere, né le 29 juin 1714, fut aussi marié deux fois : 1° par contrat du 4 octobre 1735, avec Françoise DE LA GRÉE, dame de Briacé et de Lhoudières, morte le 17 mars 1740, agée de 33 ans, fille de messire Louis de la Grée, chevalier, seigneur de Lhoudières, et de Marie du Maz, fille de messire Claude du Maz, chevalier, seigneur de Villeneuve, et de dame Marie de Montmorency ; 2° le 31 décembre 1742, avec Angélique BOUSSINEAU, dame du Roualle et en partie des Hayes-Gasselin, fille de messire André Boussineau, seigneur de la Patissière, et de dame Angélique Descaseaux. Ses enfants furent ;

DE LA GRÉE : d'or ; à 3 têtes de loup de sable.

BOUSSINEAU : d'azur, à 3 globes, croisés d'or, cintrés de sable.

---

(1) *D'Andigné* : d'argent, à 3 aigles au vol abaissé de gueules, becquées et membrées d'azur.

Du premier lit :

1° François-Philippe Pantin de la Guere, né le 2 mars 1740, mort le 15 du même mois;

2° Pélagie-Angélique Pantin de la Guere, née le 23 août 1736 morte le 22 mai 1740;

3° Marie-Anne Pantin de la Guere, demoiselle de Briacé, née le 30 septembre 1737, mariée le 26 janvier 1755, avec Louis Alexandre *Pantin de Landemont*, chevalier, seigneur baron de Vaux, son cousin au 7e degré ;

4° Marie-Henriette Pantin de la Guere, née le 5 novembre 1738, morte le 4 mai 1741;

Du second lit :

5° Philippe-André Pantin, chevalier, *dit* le marquis de la Guere, né le 13 février 1746, capitaine dans le régiment Royal-Dragons, marié le 7 décembre 1774, avec Hyacinthe-Geneviève *Thierry de la Prévalaye* (1), fille de messire Pierre-Bernardin Thierry, marquis de la Prévalaye, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadre, commandant le port de Brest (frère du chevalier de la Prévalaye, maréchal-de-camp) et de dame Jeanne-Geneviève de Robien. Le marquis de la Guere est décédé en 1813, ayant eu pour fille unique :

Marie-Adélaide Pantin de la Guere, mariée, en 1790 à son cousin Louis-François-Jean *Pantin*, comte de Landemont, colonel, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

6° Bernardin-Marie, dont l'article suit ;

7° Jeanne-Angélique Pantin de la Guere, née le 10 novembre 1743, morte sans alliance;

8° Julie-Françoise Pantin de la Guere, née le 4 novembre 1744 morte sans alliance ;

9° Marie-Renée-Hyacinthe Pantin de la Guere, née le 8 novembre 1748, morte sans alliance;

10° Marie-Aimée-Adélaïde Pantin de la Guere, née le 9 mar[s] 1753, mariée avec messire Henri-François *Rousseau*, chevalier, seigneur de l'Orchère et de la Meilleraye, fils de messire Jacques Rousseau, chevalier, seigneur de l'Orchère marquis de la Meilleraye, et de dame Rose Simon de Vouvantes.

XVIII. Bernardin-Marie Pantin, chevalier, comte

---

(1) *Thierry de la Prévalaye* : d'azur, à 3 têtes de levrier coupées d'argent; leur collier de gueules, bouclé et cloué d'or.

e la Guere, né le 5 juin 1747, capitaine au régiment e Penthièvre, infanterie, chevalier de l'ordre de t-Louis, épousa, le 16 août 1790, Thérèse-Delphine LIX DE LA PICARDIÈRE, fille de messire Pierre-Simon-tienne-Toussaint Alix de la Picardière, écuyer, et e dame Marie-Anne-Olympe Giraudon. Il est mort à antes le 27 novembre 1827, ayant eu :

ALIX DE LA PICARDIÈRE ; d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 aiglettes du même

1° Bernardin-Jean, qui suit ;

2° Louis-Julien-Léon Pantin, vicomte de la Guere, né le 31 décembre 1797, marié à Nantes, en 1825, avec Marie-Zénobie *Jaillard de la Maronnière* (1), fille du marquis de la Maronnière. De ce mariage sont nés :

a. Paul Pantin de la Guere ;

b. Henri Pantin de la Guere;

c. Ernest Pantin de la Guere ;

d. Zénobie Pantin de la Guere ;

e. Mathilde Pantin de la Guere ;

3° Louise-Olympe-Delphine Pantin de la Guere, née le 2 décembre 1792, morte en bas âge.

XIX. Bernardin-Jean PANTIN, comte de la Guere, né 10 octobre 1795, ancien garde du corps de *Monsieur*, frère du roi Louis XVIII, chevalier de l'ordre ble du Phénix de Hohenlohe (nommé le 25 sepmbre 1816) et chevalier pensionné ou commandeur l'ordre royal de Charles III d'Espagne, fit au 20 mars 15 la campagne de la Vendée en qualité de capitaine, us les ordres du lieutenant-général comte d'Andigné. prit part à plusieurs affaires en Bretagne, et entra mois d'octobre de la même année comme lieutenant dans le 3e régiment de la garde royale, infante. Il fut fait capitaine-lieutenant dans le même régient à son entrée en Espagne en 1823, et se trouva l'attaque du Trocadéro, commandée par le duc Angoulême. Il a épousé à Bourges, le 29 août 1826, mande-Marie DE BENGY-PUYVALLÉE, fille aînée de essire Claude-Austrégésille de Bengy-Puyvallée, evalier, membre de la chambre des députés, et de me Anne-Augustine Gassot de Deffens, et petite-

DE BENGY-PUYVALLÉE : d'azur, à 3 étoiles d'argent.

(1) *Jaillard de la Maronnière* : d'azur, à 3 tours d'or.

fille de Philippe-Jacques de Bengy-Puyvallée, déput de la noblesse de Berry, aux états-généraux de 178 De ce mariage sont issus :

1° Marie-Austrégésille-Arthur Pantin de la Guere, né le 2 oc tobre 1828 ;

2° Marie-Bernardin-Gonsalve Pantin de la Guere, né le 18 e décédé le 23 janvier 1833 ;

3o Marie-Austrégésille-Henri Pantin de la Guere, né le 18 décédé le 19 janvier 1833 (frère-jumeau du precédent) ;

4° Bernardin-Marie-Austrégésille-Gaston Pantin de la Guer né le 13 mai et décédé le 5 juin 1836 ;

5° Raymond-Jacques-Marie Pantin de la Guere, né le 3 se tembre 1841 ;

6° Marie-Madelaine-Valentine Pantin de la Guere, née le 1 juin 1827 ;

7° Marie-Thérèse-Léonie Pantin de la Guere, née le 17 f vrier 1830 ;

8° Marie-Anne-Stéphanie Pantin de la Guere, née le 1 mars 1831 ;

9o Marie-Henriette-Philomène Pantin de la Guere, née le février 1835 ;

10° Marie-Armande-Berthe Pantin de la Guere, née le 2 n vembre 1837 ;

11° Marie-Caroline-Alix Pantin de la Guere, née le 7 septe bre 1840.

DE PECHPEYROU,

Seigneurs DE PECHPEYROU, DE LA MOTHE, DE MONTBARLA, DE MIREMONT, DE CUCURON, DE LA VALADE, *barons* DE BEAUCAIRE, *en Quercy*, *comtes* DE GUITAUT, *marquis* D'EPOISSE, etc., *en Bourgogne*.



ARMES : *d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*
Couronne de marquis.
Supports : 2 léopards lionnés d'or. Cimier : un lion issant de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.
Devise . UT FATA TRAHUNT.

La maison DE PECHPEYROU, originaire du Quer-y, offre plusieurs particularités qui rattachent son ncienneté et ses illustrations à l'histoire. Ses au-urs, en élevant un château (1) pour réduire une

(1) «PECHPEYROU est une châtellenie en Quercy qui prit son nom du mot *Pech*, c'est-à-dire puy ou montagne, dérivé du *Podium* des latins, et de *Peyrou*, qui signifie pierreux, comme qui dirait *Montpierreux*, à cause de la situation de ce château

place soumise aux Albigeois, ont jeté les fondements d'une petite ville à laquelle le nom de Pechpeyrou fut imposé. Ils prirent part aux croisades de saint Louis à la Terre-Sainte, et tinrent un rang distingué à la cour depuis le roi Louis XI, après avoir soutenu longtemps, au prix de leur sang et de leur fortune, les intérêts de la maison d'Armagnac. Il y a eu parmi leurs descendants un ambassadeur en Espagne pour le roi Charles VIII et l'un des négociateurs du mariage de ce monarque avec Anne, duchesse de Bretagne, dont il fut nommé maître d'hôtel; nombre d'officiers supérieurs dans les compagnies d'ordonnances; un chevalier des ordres du roi, premier chambellan du grand Condé et gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lerins; plusieurs chevaliers et dignitaires des ordres de Saint-Jean-de-Jérusalem et de Saint-Lazare; des colonels de régiments de leurs noms (Beaucaire et Guitaut); un lieutenant-général au gouvernement des îles et terre ferme de l'Amérique pour Louis XIV, et sous ce règne et le suivant, cinq généraux.

Vers la fin du XVI[e] siècle, la maison de Pechpeyrou s'est divisée en deux branches; les barons, puis marquis de Beaucaire, et les comtes de Guitaut. La première s'est éteinte en Quercy depuis peu d'années. La seconde, substituée, en 1593, aux nom, armes et

---

» sur un rocher. Les grandes masures qui en restent (1661) font » assez voir en quelle considération il a été, et quelle fut sa ré» sistance, il y a près de 300 ans, contre les Anglais qui le brû» lèrent et le démolirent presque tout. » (Preuves du comte de Guitaut, pour sa réception comme chevalier des ordres du Roi, vérifiées et scellées par le prince de Guémenée et le maréchal d'Aumont, commissaires.)

Le comte de Guitaut, chevalier des ordres, a fait imprimer les dites preuves, et il en existe plusieurs exemplaires à la Bibliothèque du Roi. Il s'y trouve quelques erreurs et omissions, tous les titres anciens étant alors en la possession de la branche de Beaucaire. Presque toutes ces erreurs se rapportent à des' descriptions d'armoiries d'alliances. Nous les avons rectifiées d'après une sorte de livre de famille très-curieux, fait sur les titres et mémoires domestiques par Bernard de Pechpeyrou, III[e] du nom, baron de Beaucaire, né en 1564, et qui fait partie de l'ancien fonds de d'Hozier.

biens d'une branche de la maison *de Comminges*, s'est continuée en Bourgogne, oú elle habite, depuis 1661, le château et ancien marquisat d'Epoisse, qui lui vint par une alliance avec la maison de la Grange d'Arquien.

La notice qui va suivre est le résumé de nombreux extraits de titres et de documents domestiques existant à la Bibliothèque du Roi, soit dans l'ancien cabinet de d'Hozier, soit dans le fonds du Saint-Esprit. On a indiqué les autres sources où ont été puisés divers renseignements historiques cités dans le cours du travail, et qui n'ont point été connus des généalogistes du roi, ou sont postérieurs à leurs travaux.

I. Gaillard, Ier du nom, seigneur DE PECHPEYROU, chevalier, né dans la dernière moitié du XIIe siècle, fut l'un des principaux seigneurs et chevaliers quercinois qui embrassèrent la cause des croisés contre les Albigeois, avec l'évêque de Cahors, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardaillac et plusieurs autres barons du pays. En 1210, Simon de Montfort tenta à son passage de s'emparer de la ville et du château de Moncuq. Mais ne voulant point rallentir sa marche en Languedoc, il chargea plusieurs chefs de la continuation de ce siége. Gaillard de Pechpeyrou reçut de Simon de Montfort le capmas del Cros, montagne avec son territoire située à cinq quarts de lieue de Moncuq, à la charge de la fortifier pour contenir les assiégés et leur couper les communications (1). Ce fut là l'origine du château de Pechpeyrou, où s'éleva

(1) Moncuq ne fut pris par les croisés qu'en 1212. Le comte de Toulouse le reprit deux ans après, mais il s'obligea à en raser les fortifications, ainsi que celles de plusieurs autres places, comme condition de la paix qui lui fut accordée en 1229. Ces circonstances, les dissentiments profonds que cette guerre avait fait naître et les nouvelles fortifications élevées à Pechpeyrou, y attirèrent en peu d'années beaucoup de familles de Moncuq et des paroisses environnantes. Elles bâtirent sous le château la ville de Pechpeyrou et la ceignirent de murailles en 1245. Elle a subsisté jusqu'en 1408, époque à laquelle elle fut détruite par Bernard VII, comte d'Armagnac, pour avoir embrassé le parti du duc de Bourgogne.

bientôt après la ville du même nom (1). Gaillard I[er] mourut en 1233, laissant plusieurs fils, qui eurent une nombreuse postérité :

1° Gaillard, II[e] du nom, dont l'article suit ;

2° Arnaud de Pechpeyrou, chevalier, vivant en 1274. Il laissa entre autres enfants :

A. Arnaud de Pechpeyrou, damoiseau, mentionné dans des actes de 1290 et de 1296. Il laissa de son mariage avec *Lombarde*, trois fils :

a. Gaillard de Pechpeyrou, damoiseau, vivant en 1336 ;

b. Bertrand de Pechpeyrou ;

c. Arnaud-Guilhem de Pechpeyrou, chevalier;

B. B-Bertrand de Pechpeyrou, damoiseau, qui prit part avec ses frères, en 1296, à un échange fait avec leurs cousins. Il fut père des enfants ci-après :

a. Guilhem-Bernard de Pechpeyrou, chevalier, duquel sont provenus :

I. Bertrand de Pechpeyrou, mort sans postérité ;

II. Fines de Pechpeyrou, qui vendit des rentes dues par les héritiers de Pierre Blettes, suivant acte reçu par Guillaume Vital, notaire, le 8 mai 1353. (*Inventaire de la Chartreuse de Cahors*, *S. Cyprien*, n° 29);

III. Geraud de Pechpeyrou, cordelier ;

IV. Abriale de Pechpeyrou. Elle vivait en 1343;

V. Pelegrine de Pechpeyrou, épouse de N.... *de Noyers*, chevalier ;

b. Guilhem de Pechpeyrou, mort avant l'année 1336, laissant :

---

(1) A l'époque où Gaillard de Pechpeyrou reçut en fief de Simon de Montfort le capmas del Cros, les noms étaient depuis longtemps fixes et héréditaires dans les familles. Dans les titres nombreux de la sienne, rien n'annonce qu'elle eût jamais porté un autre nom que celui de Pechpeyrou, ni qu'elle fût originaire d'une autre province que le Quercy. Il y a donc toute apparence que le nom de Pechpeyrou lui venait de la possession d'un ancien fief situé dans le même pays, et qu'elle a imposé ce nom, par analogie de situation, au château que Gaillard I[er] commença à construire sur le capmas del Cros en 1210.

Louis de Pechpeyrou, mineur, en 1336;

c. Bernard de Pechpeyrou, qui avait aussi laissé un fils à la même époque :

Bernard de Pechpeyrou, mineur, en 1336;

d. Sicard de Pechpeyrou. En son nom et comme tuteur de Louis et Bernard de Pechpeyrou, ses neveux, il intervint dans une reconnaissance féodale donnée aux seigneurs de Saint-Geniès, en 1336. Il avait épousé Sclarmonde *de Boisse*, qui le rendit père d'une fille :

Bonelia de Pechpeyrou;

e. Bertrand de Pechpeyrou, recteur de Redon, au diocèse de Lectoure;

C. Arnaud-Guilhem de Pechpeyrou, damoiseau en 1296, puis chevalier;

D. Gaillard de Pechpeyrou, religieux pitancier de l'abbaye d'Eysse;

3° Guilhem-Arnaud de Pechpeyrou, chevalier, vivant en 1274. Il laissa trois fils :

A. Bernard de Pechpeyrou, chevalier, vivant en 1314, et père de :

Gaillard de Pechpeyrou, lequel vivait en 1330;

B. Guillaume de Pechpeyrou, chevalier;

C. Arnaud de Pechpeyrou, chevalier. Il partageaavec ses frères en 1314;

4° Gasbert de Pechpeyrou, chevalier, vivant en 1274. Il eut aussi trois fils :

A. Gasbert de Pechpeyrou, chevalier. Il fit un partage avec ses frères en 1311. Cébélie *d'Antejac*, veuve de lui en 1334, l'avait rendu père de quatre enfants :

a. Gasbert de Pechpeyrou, chevalier, mort sans postérité;

b. Raimond-Bernard de Pechpeyrou, chevalier. N'ayant point d'enfants, il vendit ses droits aux chartreux de Cahors;

c. Guillelmone de Pechpeyrou;

d. Aimare de Pechpeyrou, mariée avec noble Pierre *de Mottes*, chevalier, seigneur de Cazalens. Elle vivait en 1334, et fut héritière de son frère aîné;

B. Gaillard de Pechpeyrou, marié avec noble Gaillarde *Maury*, fille de noble Arnaud Maury. Cette dame vendit certains cens par acte du 20 février 1309 (*v. st.*)

passé devant Jean Barbastelle, notaire (*Invent. de la Chartreuse de Cahors, la Capelle*, n° 18);

C. Arnaud de Pechpeyrou, chevalier, qui parut au partage de 1311;

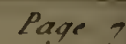
5° Bertrand de Pechpeyrou, chevalier. Lui et ses frères Arnaud, Arnaud-Guilhem et Gasbert de Pechpeyrou, aussi chevaliers, reconnurent, par acte du 14 octobre 1274, tenir ce qui leur appartenait du capmas del Cros, franchement, comme chevaliers, en albergue de noble Bertrand de Saint-Geniès, laquelle albergue avait été transportée sur la terre ou capmas de Parazols. Bertrand mourut avant l'année 1296, laissant :

Bertrand de Pechpeyrou, damoiseau, au nom duquel ses cousins stipulèrent dans un acte d'échange du 15 janvier 1296, dont il sera fait mention plus bas (1).

II. Gaillard DE PECHPEYROU, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Pechpeyrou, succéda, en 1233, dans la moitié des domaines de sa famille. Ce fut de son temps, et lorsque la guerre contre les Albigeois fut entièrement terminée, que les seigneurs de Saint-Geniès formèrent une instance auprès du sénéchal de Quercy, pour être reconnus seigneurs dominants du capmas del Cros, sur lequel avaient été bâtis le château et la ville de Pechpeyrou. Les seigneurs de Pechpeyrou ayant reçu cette terre de Simon de Montfort, prétendaient ne point devoir l'hommage que réclamaient les seigneurs de Saint-Geniès. Le procès qui s'éleva à ce sujet dura plus de 40 ans. Gaillard de Pechpeyrou n'en vit point la fin. Il fut du nombre des

---

(1) Moreri l'appelle *Bernard* et, par une conséquence de cette première erreur, il en fait descendre la maison de Pechpeyrou. L'acte du 15 janvier 1296 le nomme expressément Bertrand, fils d'autre Bertrand. Vers l'époque où vivaient ces deux derniers, une branche cadette s'établit en Périgord où elle paraît n'avoir subsisté que jusques vers le milieu du XIV[e] siècle. Hélis du Périer, femme d'Hélie de Pierrefort, clerc de la paroisse de Saint-Cernin, comme héritière universelle d'Hélie *de Pechpeyrou*, damoiseau, rendit hommage pour les biens provenant de cette succession à Jean de Limeuil de la Benèche, chevalier, mari de Jeanne de Barrière, dame de Reilhac, le jeudi (18 novembre) après la fête de Saint-Martin d'hiver 1367.



DE PECHPEYROU

Sceau de Gaillard de Pechpeyrou, *Chevalier au camp devant Damiette en Septembre 1249.*

chevaliers qui accompagnèrent le roi saint Louis à sa première croisade en 1248. Il suivit ce prince en Chypre et se trouva à la prise de Damiette le 5 juin 1249. Etant au camp rassemblé devant cette place, il se rendit caution, par lettres du mois de septembre de la même année (1), du paiement d'une somme de 300 livres tournois, que Sanchon de Corn et Bertrand de Lentilhac, damoiseaux, ses compatriotes, avaient empruntée à des marchands de la ville de Sienne, lesquels se trouvaient à la suite de l'armée chrétienne, et il en scella l'acte de son sceau. (*Voir la planche ci-contre.*) Gaillard de Pechpeyrou paraît être décédé avant l'année 1274. Il laissa cinq fils :

1° Gaillard, co-seigneur de Pechpeyrou, chevalier, décédé avant l'année 1336, laissant :

Gasbert de Pechpeyrou, qui paraît être mort sans postérité ;

2° Arnaud, co seigneur de Pechpeyrou, damoiseau. Il reçut des reconnaissances féodales avec son frère Guilhem en 1290.

---

(1) L'intérêt historique de cette charte nous engage à la reproduire textuellement ici.

Ego G. de Puechpeyrou *miles omnibus presentes litteras inspecturis. Notum facimus quod cum atque domicelli Sanzo* de Corn *et Bertrandus* de Lentilhaco, *Boeneencontre* Contadini *et ejus sociis mercatoribus Sienensibus teneantur in trecentis libris turonensibus, mutuo traditis, quas dictis mercatoribus seu eorum certo mandato, Parisiis apud Templum, ab instanti festo sancti Remigii in capite octobris in annum, per fratrem Dordatum* de Lentilhaco *dicti Templi militem, solvi facere convenerunt; pro qua quidem solucione predictis loco, modo et tempore facienda, promiserunt responsorem dare. Ego predictus G., ad preces et instanciam predictorum domicellorum, constituo me principalem debitorem pro prenominata summa, predictis loco, modo et tempore persolvenda, pro qua cumplenda obligo predictis mercatoribus me et bona mea usque ad predictam summam trecentarum librarum turonensium, pro quibus sum plegius et debitor. Actum in castris juxta* Damyetam, ANNO DOMINI M°. CC°. QUADRAGESIMO NONO, MENSE SEPTEMBRIS. (Original en parchemin aux archives de M. le marquis de Lentilhac, et expédition en forme authentique aux archives de M. le comte de Guitaut).

Le sceau de Gaillard de Pechpeyrou, apposé à ces lettres, et pendant sur queue du parchemin, est gravé sur la planche ci-contre.

Raimond de Poudens, par acte de l'année 1294, passé devant de la Combe, notaire, leur donna reconnaissance de ce qu'il tenait d'eux au village de la Coste. (*Inventaire de la Chartreuse de Cahors, Pechpeyrou*, nos 21, 26). Il eut pour fils :

Bertrand de Pechpeyrou, co-seigneur de Pechpeyrou. Par acte du 5 avril 1336 (*v. st.*) passé devant Jean de Fons, notaire, en présence de Bernard George et d'Arnaud de Combadac, notaires à Moncuq, Gasbert, fils de feu Gaillard de Pechpeyrou, chevalier, Bertrand, seigneur de Pechpeyrou, Gaillard de Pechpeyrou, damoiseau, fils de feu Arnaud de Pechpeyrou, aussi damoiseau, et Sicard de Pechpeyrou, agissant pour lui et comme tuteur de Louis de Pechpeyrou, fils de Guilhem, et de Bernard de Pechpeyrou, damoiseau, fils d'autre Bernard, reconnurent tenir du seigneur de Saint-Geniès, fils de Gasbert de Saint-Geniès, et de Bernard de Saint-Geniès, damoiseau de Moncuq, la moitié du lieu appelé le capmas del Cros, dans lequel avaient été bâtis le repaire et la ville de Pechpeyrou. (*Ext. au cabinet du Saint-Esprit.*) La destinée ultérieure de Bertrand de Pechpeyrou est ignorée ;

3° Gasbert de Pechpeyrou, damoiseau ;

4° Bernard, Ier du nom, dont l'article suit ;

5° Guilhem de Pechpeyrou, damoiseau.

III. Bernard DE PECHPEYROU, Ier du nom, damoiseau, co-seigneur de Pechpeyrou, et ses frères Arnaud, seigneur de Pechpeyrou et Gasbert de Pechpeyrou, agissant au nom de Guilhem de Pechpeyrou, leur autre frère, et encore pour Bertrand de Pechpeyrou, leur cousin, fils de feu Bertrand de Pechpeyrou, tous damoiseaux, firent un échange, par acte du 15 janvier 1296 (*v. st.*), reçu par Bernard de la Combe, notaire à Moncuq, avec B-Bertrand, Arnaud-Guilhem et Arnaud de Pechpeyrou, frères, damoiseaux, auxquels ils cédèrent deux parties du château de Pechpeyrou et de son terroir, à la réserve que seraient communs entre eux les chemins devant la maison du dit Bertrand et devant celles d'Arnaud, de Gasbert et de Bernard de Pechpeyrou, frères. Ces derniers reçurent en échange des rentes situées dans la paroisse d'Aussac. (*Extr. au cabinet des ordres du roi.*) Bernard Ier eut, entre autres enfants :

1° Bernard de Pechpeyrou, damoiseau puis chevalier. Dans

des partages qu'il fit avec ses cousins en 1311 et 1314, on voit que parmi les biens qui composaient son revenu, il avait 120 charges annuelles de blé froment en la châtellenie de Pechpeyrou. Il est mentionné avec Gaillard de Pechpeyrou dans un acte de 1330. Il mourut à Bourges le 31 juillet 1337, au retour du roi Philippe de Valois du voyage d'Avignon. On voyait dans le cloître de l'église N.-D. son épitaphe, ainsi conçue : *Hic jacet nobilis miles Bernardus de Podio-petroso qui obiit anno* 1337, *secundo cal. Augusti;*

2° Gaillard IIIe du nom, qui a continué la postérité;

3° Déodat de Pechpeyrou, prêtre, vivant en 1327.

IV. Gaillard DE PECHPEYROU, IIIe du nom, damoi-eau, succéda à son frère aîné en 1337, puis succes-ivement à plusieurs de ses cousins, dans ce qu'ils possédaient dans les château et terre de Pechpeyrou. l est qualifié seigneur de Pechpeyrou dans le testa-nent qu'il fit, étant sur le point de partir pour l'ar-née, le 30 août 1344, reçu par Faure de Constantin, notaire royal à Lauzerte. Il légua une somme aux armes de cette ville pour faire dire des messes pour ui et pour feu Bernard de Pechpeyrou, son père. Il t aussi des legs à Jean d'Archambaud, prêtre de Lau-erte, et à Cécile, femme de Pierre de la Garde, dit le Lauzerte, et institua son héritier universel Ber-nard, IIe du nom, son fils, dont on va parler. Il se rouva à la bataille de Crécy, en 1346, mais il n'y pé-it point comme ledit Moreri, puisque son fils voulut être inhumé près de lui dans l'église de Notre-Dame le Lauzerte. Gaillard avait epousé N.... DE MONCUQ, dame du fief de Moncuq, en la châtellenie du même ieu.

DE MONCUQ :

V. Bernard DE PECHPEYROU, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Pechpeyrou et de l'honneur (fief) de Mon-cuq, épousa, par contrat du 25 janvier 1350 (*v. st.*), passé devant Guillaume d'Abadie, notaire à Lauzerte, en présence de Guillaume de Touffailles, damoiseau, de Raimond et Jean du Lac et de Jacques de Beau-montet, damoiseau, noble Philippe DE LA MOTHE, fille de Guiraud de la Mothe, damoiseau de Lauzerte, et de noble Alpaïs de Manas. Il fit son testament le 5 oc-

DE LA MOTHE : de sable, à 3 fasces d'or.

tobre 1363, reçu par Arnaud de la Garrigue, notaire à Lauzerte, donna l'usufruit de ses biens à sa femme, institua Gaillard de Pechpeyrou, son fils, son héritier universel, et nomma noble Guiraud de la Mothe, son beau-père, exécuteur de ses dernières volontés. (*Extr. au cabinet des ordres du roi.*) Il laissa :

1° Gaillard, IV[e] du nom, qui suit;

2° Yolande de Pechpeyrou, mariée, en 1369, avec N.... *de Tardieu.*

DE LA LANDE : d'or, au château de sable, maçonné d'argent.

MAYNARD : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la main d'argent, qui est *Maynard*; aux 2 et 3 gueules, à 3 bandes d'argent, qui est *de Montbarla.*

VI. Gaillard DE PECHPEYROU, IV[e] du nom, damoiseau, seigneur de Pechpeyrou et de la Mothe, succéda jeune à son père vers le temps où les Anglais, chassés de Moncuq et de Lauzerte (1370) qu'ils avaient occupés pendant huit ans, continuaient à battre et à ravager le pays. Il fut marié deux fois : 1° avec noble Bernarde DE LA LANDE, morte sans enfants en 1406 après avoir institué son mari son héritier; 2° en 1407, avec Jeanne MAYNARD, dame de Montbarla (1), fille de Gaillard Maynard, damoiseau, seigneur de Montbarla, et de Galienne de Casoin. Entraîné comme toute la noblesse dans la querelle sanglante des factions d'Armagnac et de Bourgogne, qui désolèrent le royaume sous Charles VI, Gaillard de Pechpeyrou embrassa le parti du duc de Bourgo-

---

(1) La terre de Montbarla, située à une lieue de Lauzerte, appartenait, au milieu du 13[e] siècle, à Guilhem et Geraud *de Montbarla*, chevaliers. Ces deux frères suivirent le roi saint Louis dans son dernier voyage à la Terre-Sainte. On voyait en l'église de Saint-Georges de Montbarla leurs portraits en costume de chevaliers croisés, qu'ils y firent déposer avant leur départ. Geraud mourut sans postérité. Son frère Guilhem laissa un fils, Etienne *de Montbarla*, chevalier, vivant en 1322. Celui-ci eut un fils et une fille, savoir : Raimond *de Montbarla*, mort sans postérité après 1350, et Sclarmonde, dame *de Montbarla*, mariée 1° avec Pons *de la Garde*, chevalier, qui en eut Raimond-Bernard *de Montbarla* (du nom de sa mère), mort jeune; 2° avec noble Arnaud *Maynard*, dont naquit Pons *Maynard*, chevalier, vivant en 1383, père de Gaillard *Maynard*, seigneur de Montbarla, marié avec Galienne *de Casoin*, père et mère de Jeanne *Maynard*, dame de Montbarla, épouse de Gaillard III de Pechpeyrou.

ne, et après la prise de Moissaguel (13 septembre 405), il fut chargé par le comte de Clermont de la aire raser. En 1408, le comte d'Armagnac étant venu ttaquer Lauzerte et ayant échoué contre les efforts u parti bourguignon, se mit à ravager les fiefs et les hâteaux environnants, et entre autres la ville de Pechpeyrou, qui résista pendant onze jours. Dans une sorie que firent les assiégés pour se procurer de l'eau, ne chambrière ayant été prise au retour, avoua, au nilieu des tourments qu'on lui fit souffrir, que du ôté de la basse-cour du château, la muraille était tayée et menaçait ruine, et que les assiégés, faute de erre (le château étant construit sur un rocher), l'aaient remparée en y amoncelant du bois. Il eut été npossible d'aborder de jour cette partie escarpée e la place, mais pendant la nuit les assiégeants trouèrent moyen de pratiquer une brèche, et ils mirent feu aux bois et à la ville, où tout fut saccagé et assé au fil de l'épée (1). Gaillard de Pechpeyrou yant pu s'échapper avec ses deux fils, se retira en la ıridiction de Lauzerte. Par le testament olographe u'il fit le 11 juin 1411, il voulut être inhumé dans tombeau du seigneur Guiraud de la Mothe, son ïeul, en l'église de Notre-Dame de Lauzerte. Il fit des gs pieux aux églises de Montbarla, Saint-Avit, Saint-)rens, Sainte-Gelède de Genolhac et Saint-Pierre de)olmayrac, et fit don à la confrérie de Notre-Dame l'une rente de cinq quartes de froment, à la charge le tenir toujours un cierge allumé pendant la messe ui se célébrerait pour lui et pour Bernarde de la

(1) La ville fut rasée par le comte d'Armagnac, et il ne s'est reevé de ses ruines qu'un simple village. Tous ces détails et d'autres aits postérieurs ont été recueillis dans des mémoires écrits vers le ommencement du 16e siècle, par N. d'Archambaud, parent de ean II de Pechpeyrou, lequel avait assisté à quelques-uns de ces vénements, et avait recueilli sur les autres des notions de ceuxnêmes qui y avaient pris part. Ces mémoires sont souvent cités lans ceux continués jusques vers 1600 par Bernard de Pechpeyou, baron de Beaucaire, né en 1564, et conservés dans le fonds le d'Hozier à la Bibliothèque du Roi.

Lande, sa première femme. Il donna à sa cousine Bernarde du Bousquet, un marc d'argent, et à Jeann Maynard, sa seconde femme, l'usufruit de tous se biens. Il institua son fils aîné son héritier universel lui substitua son second fils, et à leur défaut, il pre crivit à son héritier le plus prochain qui recueillera ses biens de porter toujours le nom de son hôtel d Pechpeyrou. (*Extr. de d'Hozier.*) Il mourut le 16 jan vier 1415 (*v. st.*). Il avait eu de son second mariage deu fils et deux filles :

1° Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Gaillard de Pechpeyrou, chanoine de Saint-Sernin d Toulouse;

3° Jeanne de Pechpeyrou, marié à N... *de la Salvetat*, e Agénais;

4° Bernarde de Pechpeyrou, femme de N... *de Montfabe*

VII. Jean DE PECHPEYROU, Ier du nom, damoiseau seigneur de Pechpeyrou, de la Mothe et de Montbar du chef de sa mère, n'était âgé que de 7 à 8 ans lor qu'il perdit son père. Ce fut N.... de Tardieu, son on cle, qui fut chargé de sa tutelle. Il commença à porte les armes contre les Anglais, en 1424, sous le seigneu de Negrepelisse, et fut blessé, en 1432, dans un com bat où Guillaume d'Albret et le seigneur de La tours furent défaits par Rodrigues de Villandro, ca pitaine de routiers. Précédemment et dans la mêm année le comte de Foix ayant repris à compositio sur les Anglais le château de Beaucaire, en confia garde à Jean de Pechpeyrou. Ce dernier l'acheta d noble Pierre de Gourdon, fondé de pouvoir d'Am nieu de Levis, seigneur de Livrac, chambellan du ro héritier universel de Marguerite de Terride, comtes de l'Isle-Jourdain, pour le prix de 80 moutons d'o pesant chacun 10 gros. Il avait épousé à Molières, 22 mai 1429, Sicarde DE FÉNÉLON. Par le contra Guilhem d'Archambaud et sa femme Bernarde d Bousquet, fille de noble Ricarde de la Mothe, grande tante à la mode de Bretagne de Jean de Pec peyrou, lui firent donation de la moitié de tous leu

DE FÉNÉLON : d'azur, à 3 fasces d'or.

iens (1). Le 21 mai 1461, Jean de Pechpeyrou rendit
ommage au roi entre les mains de Pierre Berard,
eigneur de Bléré et de Chissé, trésorier de France en
Quercy, pour son hôtel de Beaucaire (ou Belcaire) et
a sixième partie de la juridiction du lieu de Mira-
nont, pour tout l'hôtel de Pechpeyrou, ainsi que la
noitié des rentes dudit lieu, enfin pour l'hôtel de
otar, en la châtellenie de Moncabrié. (*Extr. de
l'Hozier.*) En 1465, lorsque commença la guerre du
ien-Public, Jean de Pechpeyrou et ses fils s'atta-
hèrent à Jean V, comte d'Armagnac. Le caractère
urbulent et perfide de ce prince ayant épuisé la lon-
animité de Louis XI, sa personne fut décrétée et ses
tats confisqués par arrêt du parlement en 1470. Le
omte résolut de tenir tête à l'armée royale, et Jean
e Pechpeyrou fut du nombre de ceux qui le secon-
èrent le plus dans cette résolution, se fondant sur
es secours qu'il devait espérer du roi d'Aragon et du
uc de Bretagne. Après la prise de Lectoure par le
ire de Beaujeu, en 1472, et la soumission apparente
du comté d'Armagnac, Jean de Pechpeyrou, que le
omte avait employé en diverses démarches et négo-
iations avec Gracian du Faur, son chancelier, se re-
ira dans ses terres, à cause de sa vieillesse, laissant
on fils aîné auprès du comte. La perfidie de Jean V
yant de nouveau attiré les armes du roi et entraîné
es partisans dans sa ruine, Robert de Balzac, séné-
hal d'Agenois, envoya en 1473 messire Jean de St.-
Étienne, seigneur de Montbreton, prendre prison-
ier Jean de Pechpeyrou dans son château de Beau-
aire, d'où il fut conduit à Calcomier, et détenu pen-
ant plus d'un an chargé de fers. Il recouvra sa li-
berté en 1475, et mourut au mois de mars 1483. Les
Mémoires d'Archambaud, dont tous ces détails sont

(1) Ricarde de la Mothe était décédée en 1422. Guillaume
d'Archambaud mourut en 1438, et Bernarde du Bousquet en 1432,
après avoir recueilli les biens de sa mère et de son mari, qu'elle
assura à Jean de Pechpeyrou, par son testament en 1451.

tirés, ajoutent que quoique Jean de Pechpeyrou eû passé presque toute sa vie à la guerre, il avait cepen dant l'esprit cultivé, ce qui le fit employer par le comt d'Armagnac dans ses négociations, et lui valut l'ami tié et les bienfaits du sire d'Albret, du comte de Com minges, du captal de Buch, et surtout du comte d Longueville (Dunois), qui l'aidèrent beaucoup à rele ver et accroître sa fortune, ruinée par les guerres. I fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Lauzerte au tombeau de ses prédécesseurs, conformément a testament qu'il avait fait au château de Beaucaire l 2 septembre 1476. Il y ordonna qu'aprés sa mort le prêtres et les carmélites célébreraient 400 messe pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtre de ses père et mère, de noble Sicarde de Fénélon, s femme, de feu Guilhem d'Archambaud, licencié e lois, et de Bernarde du Bousquet, sa femme. (*Ext de d'Hozier.*) Ses enfants furent :

1° Jean, IIe du nom, dont nous allons parler ;

2° Autre Jean de Pechpeyrou, né en 1434, prieur de Combe recteur de Saint-Amans de l'Espinasse et protonotaire d Saint-Siége, mort en 1503 (1);

3° Raimond de Pechpeyrou, seigneur de Sainte-Cécile, né e 1435, auteur d'un rameau que représentait en 1568 Gabri de Pechpeyrou, seigneur de Sainte-Cécile, son petit fils;

4° Arnaud de Pechpeyrou, né en 1436. Son père lui légua

---

(1) Les mémoires domestiques le rapellent, ainsi que son pèr comme un grand amateur de la chasse et des oiseaux de proie. O a conservé au chartrier de Beaucaire une lettre qu'il écrivait Bordeaux à son père, à propos d'un faucon que le comte d'Arma gnac lui avait donné pour le transmettre à Jean Ier de Pechpeyro et dans laquelle il est fait mention du prochain passage au châte de Beaucaire de ce prince, du duc d'Alençon et de M. de Canda Voici le texte de cette lettre qui est de l'année 1465 ou 1466, temps de la ligue dite du Bien-Public :

« Mossenié, tant que far podi à votre boune gratia me recon
» mandi. Sapiats de mala nobelos que Mossé de Balausan est mo
» et Mossenior d'Armagnac lo plang fort. Quant sioc estat arriu
» on portat onze falcons. Mossignor de qui ny a sept de forts
» formats, et m'en bailet un parel de sa ma per los vos trameta
» et me disset que le recommanda be à vous ce que se jamais ne t

lieu de Pechpeyrou. Il fut héritier d'un cadet de la maison des Lacs, et mourut en 1478;

5° Hugues de Pechpeyrou, prêtre, recteur d'Arcy et de Saint-Amans de Pellegale;

6° Marc de Pechpeyrou, héritier des biens que son père possédait à Fumel. Il mourut en 1494, dans l'expédition d'Italie;

7° Jeanne de Pechpeyrou, née en 1452, mariée à noble Jean *de Castanier*, seigneur d'Aucastel;

8° Marguerite de Pechpeyrou;

9° Miramonde de Pechpeyrou, femme de noble Amauri *de Castanier*, seigneur de Campagnac et de Castelsagrat.

VIII. Jean DE PECHPEYROU, IIe du nom, seigneur de Pechpeyrou, de Montbarla et de Miremont, baron de Beaucaire, écuyer d'écurie du roi Louis XI, puis maître d'hôtel de la reine Anne, naquit au mois de janvier 1430 (*v. st.*). Il fut nommé capitaine et gouverneur du château et de la baronnie de Clermont-Soubiran pour Jean V, comte d'Armagnac, en 1465. Ce comte, après avoir rendu Lectoure par capitulation au sire de Beaujeu (Pierre de Bourbon) en 1472, avait profité de la sécurité de ce général et du licenciement de son armée pour s'emparer de sa personne par surprise, et chasser de Lectoure ce qui restait d'officiers du roi. Louis XI résolut de châtier d'une manière exemplaire une telle perfidie, et le comte d'Armagnac, assiégé dans Lectoure par une armée plus nombreuse, commandée par le cardinal d'Albi, après soixante jours d'une défense vigoureuse, trompé à son tour par une capitulation jurée sur le Saint-Sacrement, et aussitôt violée, fut assassiné dans sa

» tec qui fasse mal quaquel à son auis oserio. Mosur d'Alanco, » Diu Armar et moy, Mosur de Candale et py Mosur d'Armagnac » vol passer à Causado per anaf à Rodès, et velen passara à Bel- » cayre per veire vola los autours. Jo laisegui lo men à mo fraire. » Plasia vos Mossenié que sio en bon ordre quand Mossur passera, » per so que io li ey dict querot fort mal et peis se truferia de mi » sera guasta. Embous men fisi qu'Arnaud mo fraire no y entent » poc. Empriga Dio ques bous done bona vida et longua. Escrits à » Bordel le 29 nouembre. Io soi vostre filh, *lo prieu de Cambes.* »

maison et la ville livrée au massacre et au pillage. Cet événement eut lieu le 5 mars que l'on comptait encore 1472 (*v. st.*). Jean de Pechpeyrou, qui avait pris part à la défense de Lectoure, fut sauvé du massacre par son hôte, qui, l'ayant mis dans une tonne et chargé sur une charrette, le sortit de la ville, d'où il se retira en Bretagne. Le duc François II le reçut à sa cour, et l'envoya en ambassade, accompagné de don Pedro de la Porta, vers Jean, roi d'Aragon, de Navarre et de Sicile, qui lui donna des lettres de passeport pour son retour le 22 décembre 1473. (*Extr. de d'Hozier.*) Le roi Louis XI, à l'instante sollicitation que le duc de Bretagne en avait fait faire à ce monarque par ses ambassadeurs et envoyés exprès, accorda à Jean de Pechpeyrou et à son père des lettres d'abolition, pour avoir, durant les divisions passées, tenu le parti du duc de Bretagne et de feu Jean, comte d'Armagnac, et avoir fait plusieurs voyages en divers lieux par leur commandement et ordonnance. Ces lettres sont datées d'Angers le dernier juillet 1474. Louis XI, pour l'attacher à sa personne, le nomma son écuyer d'écurie. Il est ainsi qualifié dans des lettres de ce prince, datées d'Arras le 12 juillet 1477 (1), par lesquelles S. M. lui fit une pension de 100 livres sur la recette de Bayonne. Le 20 mars 1483, Charles, comte d'Armagnac, le confirma dans la la charge de gouverneur du château et de la baronnie de Clermont-Soubiran, et l'institua intendant et capitaine de ses terres, en Agenois et en Quercy, avec commandement exprès à ses sujets de lui obéir. Ce prince infortuné avait payé par une captivité de quatorze ans, des maux inouïs et la confiscation de son comté d'Armagnac, les fautes et rébellions de son

---

(1) On conserve au château de Beaucaire une lettre que ce prince écrivit de sa main à Jean de Pechpeyrou pour l'assurer de son affection. Elle est datée des Forges le 28 octobre, sans indication de l'année. Mais on voit par l'Itinéraire de Louis XI, imprimé dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, page 97, que le roi se trouvait aux Forges le 27 octobre 1476.

père. Dans les réclamations qu'il fit pour obtenir la jouissance, sinon la suzeraineté de ses états (ce qui lui fut accordé), Jean de Pechpeyrou fut l'un de ceux qu'il employa, et particulièrement, en 1484, auprès de Bernard du Lauret, premier président du parlement de Toulouse. Le comte Charles lui avait fait une pension de 300 livres. Il la porta à 600 livres en considération de la perte qu'il avait faite de la terre de la Mothe d'Ardus pour son service, par lettres datées de Paris le 12 octobre 1486. Déjà, par des lettres de la veille, le gouvernement du château de Clermont-Soubiran lui avait été confirmé par le même prince. Le 11 avril 1486 et en 1491, le roi Charles VIII exempta Jean de Pechpeyrou du service du ban et arrière-ban en considération de ce qu'il avait été son ambassadeur en Espagne, Bretagne et autres lieux éloignés du royaume pendant plusieurs années. Il avait été en effet l'un des négociateurs du mariage du roi avec la duchesse Anne de Bretagne, mariage qui fut célébré à Langeais, en Touraine, le 6 décembre 1491. Cette princesse, en considération des services que Jean de Pechpeyrou lui avait rendus, ainsi qu'au feu duc François II, son père, lui donna la charge de son maître d'hôtel le 4 mars suivant (*v. st.*). Il avait épousé (1), par contrat du 25 novembre

---

(1) Jean V, comte d'Armagnac, avait marié Jean de Pechpeyrou, le 21 octobre 1467, avec Jeanne de la Villatelle, fille de noble Bernard, seigneur de la Villatelle et de la Mothe d'Ardus. Comme elle n'avait que 6 ou 7 ans, elle fut conduite au château de Beaucaire, où ayant été prise, en 1473, par les soldats de Robert de Balzac, sénéchal d'Agénais; celui-ci la maria la même année à un gentilhomme, son cousin, appelé Amalric de Lentilhac. A cette époque, Jean II de Pechpeyrou était réfugié en Bretagne et dans l'impossibilité de s'opposer à cette union. Comme du reste ce mariage n'avait pas été consommé, et qu'il n'avait existé que les fiançailles de 1467, il n'y avait pas d'obstacles réels, cette union étant devenue impossible, à celle qu'il forma avec Jeanne de Cocuron. Ce fut cependant la cause d'un procès que Raimond de Pechpeyrou, seigneur de Ste-Cécile, son frère, intenta à ses enfants pour leur contester sa succession, procès qui coûta 10,000 écus et ne fut terminé qu'en 1526, contre le seigneur de Sainte-Cécile.

DE COCURON : d'or, au levrier rampant de sable, colleté de gueules.

1480, Jeanne DE COCURON, dame de Cocuron, e Béarn, et de Roquès, en Bordelais, élevée fill d'honneur d'Eléonore d'Aragon, reine de Navarr fille et héritière de Jean, seigneur de Cocuron, go verneur du château Trompette. Jean, bâtard d'A magnac, comte de Comminges, signa au contra Jean de Pechpeyrou fit son testament au château Beaucaire le 10 janvier 1498 (*v. st.*) devant du Pon notaire, et fut inhumé, en août 1503, en l'église N tre-Dame de Lauzerte, où il avait fondé une lam perpétuelle devant l'autel de la confrérie de la vier pour le repos de son âme et de celle de sa femme, à l quelle il avait laissé l'usufruit de ses biens. Ses exéc teurs testamentaires furent Antoine de Luzech, évêq de Cahors; Jean de Pechpeyrou, son frère, prie de Combes; Pons de Baynac, doyen de Moyras, Rog d'Orgueilh, recteur de Touffailles; nobles Bertran baron de Luzech, chevalier; Guillaume d'Orgueil seigneur de Lauture, et Bernard de Montagud Jeanne mourut en sa maison de Cocuron en 152 Le seigneur de Pechpeyrou en avait eu :

1° Charles, dont l'article suit;

2° Antoine de Pechpeyrou, qui se noya dans les guerres Piémont:

3° Clément de Pechpeyrou, mort jeune;

4° Jeanne de Pechpeyrou, élevée fille d'honneur de la rei de Navarre. Anne de Foix-Candale ayant épousé, en 15 Wladislas, roi de Bohême et de Hongrie, Jeanne de Pec peyrou accompagna cette princesse, qui la maria avec seigneur *de Sourcis*, maréchal du royaume de Hongr Restée veuve sans enfants, elle mourut à Venise en venant en France;

5° Miramonde de Pechpeyrou. Elle et sa sœur aînée fur légataires chacune de la somme de 1,500 livres tourn par le testament de leur père, en 1498. Miramon épousa Gaston *de Moneins*, chevalier, seigneur de M neins, dont le fils, Tristan de Moneins, chambellan roi de Navarre et lieutenant du roi en Guienne, qui tué à Bordeaux, en 1548, dans une sédition occasion par la gabelle du sel.

IX. Charles DE PECHPEYROU, seigneur de Pechpe rou, de Montbarla, de Beaucaire, de Cocuron, et

illeul de Charles, dernier comte d'Armagnac, naquit n 1483. Le comte de Dunois, duc de Longueville, ar mandement du 11 septembre 1511, daté de Mont-le-Marsan, et adressé au sénéchal de Quercy, fit xempter les terres de Charles de Pechpeyrou de lo-gement et de subvention de gens de guerre, attendu on service au ban et arrière-ban de la noblesse de Quercy à Bayonne. L'année suivante, le comte d'An-goulême (depuis François Ier), ayant conduit une ar-mée en Navarre pour en chasser les Espagnols et les Anglais, Charles de Pechpeyrou fit cette campagne en qualité d'homme d'armes de la compagnie du marquis le Montferrat. Les services distingués qu'il rendit ux siéges de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Pampe-une lui méritèrent, en 1516, des lettres de grâce pour avoir tué en duel deux gentilshommes, François de Beaumont et François du Chesnoy, qui l'avaient provo-qué. Le 4 août 1533, il fit hommage au roi à Toulouse pour ses châteaux de Beaucaire et de Montbarla, les erres de la Mothe et de la Cour, la moitié de Pech-peyrou, les dets de la ville et châtellenie de Lauzerte, pour plusieurs villages, terres et rentes assis dans les châtellenies de Montcabrié et de Fumel, enfin pour e lieu de Roquès-entre-deux-Mers. Dans la même année, il fit hommage à Pau, à Henri, roi de Navarre, pour la place de Cocuron, entre les mains de Jac-ques, cardinal d'Armagnac. Charles de Pechpeyrou it son testament devant Jean Croci, notaire à Lau-zerte, le 6 juin 1542. Il prescrivit sa sépulture dans l'église de Saint-Georges de Montbarla (où elle se voyait devant le grand autel) voulut que 140 prêtres assistassent à ses funérailles, ainsi que 12 pauvres ha-billés de deuil, portant chacun une torche à ses ar-moiries (1). Il avait épousé, 1° en 1510, Catherine DE DURFORT, fille d'Antoine de Durfort, seigneur baron

DE DURFORT : parti, au 1 d'argent, à la bande d'azur; au 2 de gueules, au lion d'argent.

(1) Parmi ses dispositions testamentaires, il voulut que Margue-rite de Touges, sa femmes eût la jouissance sa vie durant et tant qu'elle resterait en viduité, de toute sa vaisselle d'argent, consis-tant en une douzaine de tasses à pied, 2 bassins, 4 aiguières ou

de Boissières, gentilhomme de la chambre du roi, et de Jeanne de Luzech; 2° vers 1527, Marguerite DE TOUGES DE NOAILHAN, fille de Jacques de Touges de Noailhan, seigneur de Gouts, et d'Agnès de Vise. Ses enfants furent ;

DE TOUGES : d'azur, à 2 besants d'or en pal.

Du premier lit :

1° Jean de Pechpeyrou,
2° Auger de Pechpeyrou, } morts jeunes;

Du second lit :

3° Henri, dont on va parler;

4° Pons de Pechpeyrou, seigneur de Naujan en Bazadais, auquel son père légua 6,000 livres tournois. Il fut créé chevalier de l'ordre du Roi en 1565;

5° Jeanne de Pechpeyrou, légataire de 3,300 livres tournois. Elle fut mariée en Agénois;

6° Anne de Pechpeyrou, mariée au seigneur de Borejol, près Carcassonne;

7° Catherine de Pechpeyrou. Elle et sa sœur Anne eurent chacune un legs de 3,300 livres tournois. Elle épousa le seigneur de Brosna.

Fils naturel de Charles de Pechpeyrou :

Jean de Pechpeyrou, *clerc. Son père lui légua* 100 *écus d'or au soleil.*

X. Henri DE PECHPEYROU, né en 1531, filleul de Henri II, roi de Navarre, seigneur de Pechpeyrou, de Montbarla, de Cocuron, etc., baron de Beaucaire, commença à porter les armes à 14 ans comme archer en la compagnie de Galiot de Genouillac, grand écuyer de France, au siége de Toulouse, et servit ensuite pendant deux années en Piémont. Il fut depuis enseigne de la compagnie du seigneur de Bezaudun, qu'il suivit en Allemagne en 1550, puis au siége de Boulogne. En 1558, il était le premier homme d'armes de la compagnie de Henri de Navarre (depuis

---

pots à eau, une coupe couverte, une douzaine de plats, trois douzaines d'écuelles, 2 flacons, 4 assiettes et 14 cuillers, le tout montant à la somme de 3,500 livres.

Henri IV). Le 9 février 1562, il fut nommé capitaine de 300 hommes de pied sous le duc de Montpensier, compagnie qui forma depuis le noyau de la légion de Guienne, dans laquelle Henri de Pechpeyrou commanda 400 hommes de pied par commission datée de Bayonne le 26 juin 1565. En 1567, il conduisit, par ordre du roi, sa compagnie à Brouage, puis à l'île de Ré, pour la conservation de ce pays. L'année suivante, il fut fait enseigne des 600 chevaux pistoliers commandés par le comte de Brissac. A la bataille de Jarnac (13 mars 1569), il eut son cheval tué sous lui, et, frappé de plusieurs arquebusades, il fut laissé parmi les morts sur le champ de bataille. Des soldats qui avaient voulu lui enlever ses armes lui trouvant un reste de vie, le transportèrent à Jarnac. Le prince de Condé ayant été tué dans cette journée, sa compagnie de 100 hommes d'armes fut divisée en deux de 50 chacune, dont l'une fut donnée au vicomte de Pompadour et la lieutenance au baron de Beaucaire. Mais les blessures de ce dernier étaient mortelles. Obligé de suivre le mouvement de l'armée royale, il fut transporté de Jarnac à Périgueux, où il expira le 26, 13 jours après la bataille. Il avait fait son testament le jour même de son décès et reçu par Pichardie, notaire à Perigueux. Son corps fut inhumé dans le cloître de la grande église de Saint-Front. Le baron de Beaucaire avait la réputation d'un des hommes les plus braves de son temps. Il avait épousé, par contrat passé à Lorin, juridiction de Puyvinet, en Agenois, le 12 octobre 1553, Marguerite DE LA COMBE, morte en 1620, fille de Jean-Bernard de la Combe, seigneur de Biron, et de Guirande de Pujols, en présence de Bernard de la Combe, abbé de Blazimont, et de nobles Pierre de Pechpeyrou, G. de Pechpeyrou, Jean de Tardres, Raimond de Montagudet et Claude de la Lande. Marguerite de la Combe, comme tutrice de ses enfants, fut exemptée de la contribution du ban et arrière-ban par ordonnance d'Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende, amiral de France et lieutenant-général au gouvernement de la province

DE LA COMBE : de gueules, au chevron d'argent, potencé et contrepotencé d'azur, accompagné de 3 lionceaux d'or.

de Guienne du 12 juin 1573 « en considération des « services que son mari avoit toujours faits au roi, « pour lequel il n'avoit rien épargné, aiant consom-« mé, vendu et engagé plusieurs de ses biens, et es-« toit mort à la bataille de Jarnac, lieutenant de la « compagnie du feu vicomte de Pompadour. » (*Extr. au cabinet des ordres du roi.*) Henri de Pechpeyrou laissa trois fils et deux filles :

1° Bernard, IIe du nom, qui a continué la branche aînée;

2° Pons, auteur de la Branche de Pechpeyrou-Comminges, *comtes* de Guitaut, rapportée ci-après;

3° Louis de Pechpeyrou, né le 5 janvier 1567, prieur de Saint-Caprasy, au diocèse d'Agen;

4° Jeanne de Pechpeyrou, née le 12 octobre 1567, religieuse au Paravis;

5° Anne de Pechpeyrou, née le 25 janvier 1568, mariée au seigneur de la Bastide d'Antéjac.

XI. Bernard de Pechpeyrou, IIIe du nom, seigneur de Pechpeyrou et de Montbarla, baron de Beaucaire, né à Agen le 8 octobre 1564, accompagna à la cour, en 1583, mademoiselle de la Valette, lors de son mariage avec Charles de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny. Il servit sous le baron de Biron (depuis maréchal de France) en 1586, et se trouva à la défaite d'un corps de reîtres (1). Il servit dans les guerres du Quercy sous M. de Saint-Sulpice, sénéchal de ce pays, puis sous le baron de Biron, et se trouva sous M. de Clermont-Lodève au siége de Domme. Il suivit ensuite M. de Montpezat, gouverneur de Périgord, en 1590, et se trouva au siége et à la bataille de Villemur, en 1592, sous le duc de

(1) Les deux frères de Bernard, Pons et Louis, se trouvèrent à la même affaire, le premier servant sous le duc de Guise. Des mémoires d'Éléonore de Cheverry de la Réole, veuve de Bernard de Pechpeyrou, contiennent des details curieux sur le train que les gentilshommes avaient à la guerre. Ainsi, dans cette campagne de 1586, le baron de Beaucaire avait 18 chevaux dont 3 de grand prix. Ce fut à la suite de cette même campagne que Louis de Pechpeyrou étudia pour être homme d'église.

Joyeuse.. Après la paix il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi(1), puis gentilhomme d'honneur de la reine Marguerite, duchesse de Valois, par lettres du 1er avril 1609. Il avait épousé Eléonore DE CHEVERRY DE LA RÉOLE, qu'il institua son héritière universelle pour sa succession, après sa mort, passer à son fils aîné, ou graduellement à ses autres enfants, selon le testament qu'il fit devant Jean de Vals, notaire à Beaucaire, le 4 mars 1621, testament ouvert le 12 décembre 1622 devant Jean de Combarieu, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel en la sénéchaussée de Quercy. Bernard de Pechpeyrou fut inhumé dans l'église de Saint-Georges de Montbarla. Ses enfants furent :

DE CHEVERRY : écartelé, aux 1 et 4 d'or, et une tête de maure de sable, bandée d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à 3 billettes d'or.

1° François, dont on va parler;

2° Jean de Pechpeyrou, auquel son père légua 9,000 livres, payables lors de son mariage. Il mourut célibataire ;

3° Claude-Marguerite de Pechpeyrou, mariée à Charles *de Saint-Pastour*, seigneur de Saler en Comminges;

4° Jeanne de Pechpeyrou, mariée avec Jean *d'Escairac*, coseigneur de Cayriech et de Maraval ;

5° Marie de Pechpeyrou, femme de Germain *de Ramon*, seigneur de Fages en Agénois ;

6° Angélique de Pechpeyrou. Elle eut comme chacune de ses sœurs 8,000 livres par le testament de son père. Elle épousa, par contrat du 18 février 1620, Charles *de la Valette*, chevalier, seigneur de Parisot et de l'Albenque, fils de Jean de la Valette, seigneur de Parisot, et d'Isabeau de Bridiers.

XII. François DE PECHPEYROU, baron de Beaucaire, seigneur de Pechpeyrou et de Montbarla, etc., fut marié deux fois : 1° le 25 novembre 1629, avec Catherine DE VIGUIER, héritière des terres de Ricard et de la Valade. Cette dame mourut sans enfants, après avoir institué son mari son héritier universel par le testament qu'elle fit au mois de novembre 1640;

DE VIGUIER :

(1) Il a cette qualité dans un certificat de Roger de Bellegarde, seigneur de Termes, premier gentilhomme de la chambre du roi, et grand écuyer de France, du 12 mars 1598.

DE LA FOND DE JEAN : d'argent, à la bande de gueules.

2° Françoise DE LA FOND DE JEAN DE SAINT-PROJET, fille de Philippe de la Fond de Jean, baron de Saint-Projet, et de Marguerite de Cardaillac de Bioule. Le 20 novembre 1670, il fit son testament déposé le lendemain entre les mains de Croci, notaire à Montbarla. Il institua sa femme son héritière universelle, et voulut être inhumé auprès de Catherine de Viguier, dans l'église de Saint-Georges de Montbarla. De son mariage avec Françoise de la Fond de Jean de Saint-Projet sont issus :

1° Fabien, dont l'article viendra ;

2° Charles de Pechpeyrou, seigneur de la Valade, mort célibataire ;

3° Jean-Joseph de Pechpeyrou. Il céda tous ses droits successifs à Fabien, son frère aîné, le 28 janvier 1687, et fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Montauban, le 29 avril 1698. Il avait épousé Jeanne *de Martel,* dont il eut :

A. Charles de Pechpeyrou;

B. Demoiselle N..... de Pechpeyrou;

C. Demoiselle N..... de Pechpeyrou ;

4° François de Pechpeyrou, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1667 (1);

5° Louis de Pechpeyrou, capitaine de cavalerie, mort célibataire ;

6° Jean-Hector de Pechpeyrou, qui mourut aussi sans avoir été marié ;

7° Marguerite de Pechpeyrou, mariée, le 19 septembre 1656, avec Flotard *de Cours*, seigneur des Barthes et de la Salle. Son père la substitua à ses frères Fabien et Charles dans la moitié des biens de sa maison, à la charge, par le fils de cette dame qui les recueillerait de porter le nom et les armes *de Pechpeyrou ;*

8° Jeanne de Pechpeyrou, mariée, en 1670, avec Jean *de Foix-Candale,* baron du Lau, capitaine de cavalerie;

9° Susanne de Pechpeyrou ;

10° Marie de Pechpeyrou, épouse de Jean *de Balzac de Saint-Pau*, seigneur de la Roque et de Donzac. Elle ne vivait plus le 17 septembre 1715;

(1) Voir ses quartiers à la Bibliothèque de l'Arsenal, *registres de l'ordre de Malte, Langue de Provence,* t. I, fol. 269.

11° Catherine de Pechpeyrou, religieuse au couvent de Villemur ;

12° autre Marguerite de Pechpeyrou à laquelle son père légua 8,000 livres pour sa dot. Elle épousa le seigneur de la Mothe du Laz.

XIII. Fabien DE PECHPEYROU, baron de Beaucaire, ›igneur de Pechpeyrou, de Montbarla, de la Va- ‹de, etc., épousa, en 1672, Françoise DU MAY, fille e Jean-Antoine du May, vicomte de Pujol, présient au parlement de Toulouse. De ce mariage sont ssus :

DU MAY : d'azur, à un bâton noueux d'or en fasce, accompagné en chef de 3 flanchis du même, et en pointe d'une hure de sanglier aussi d'or, défendue d'argent.

1° Jean-Antoine, qui suit;

2° Jean-Joseph, *alias* Jean-François-Joseph de Pechpeyrou, seigneur de la Coste. En 1712 il fut fait mestre de camp du régiment ci-devant Montgon, cavalerie, réformé en 1714 après la paix. Le 13 octobre 1730 il fut nommé, sur la démission du prince de Lambesc, mestre de camp de son régiment (27e de cavalerie) et créé brigadier de cavalerie le 20 février 1734. Il mourut à Versailles au mois de mai 1736. (*Mercure de France du mois de mai*) ;

3° Jean-Vincent de Pechpeyrou, capitaine dans le régiment du Roi, cavalerie.

XIV. Jean-Antoine DE PECHPEYROU, baron de Beau- ›ire, seigneur de Pechpeyrou, de Montbarla, de la ›lade, etc., épousa, en 1704, Marie-Thérèse DE LA ›CHE-FONTENILLES DE GENSAC, morte le 22 mai 1740, ›eur de Gilles-Gervais de la Roche-Fontenilles, mar- ›is de Gensac, lieutenant-général des armées du ›i, et fille de Gilles-Gervais de la Roche-Fonte- ›lles, marquis de Gensac, et de Marguerite de Fley- ›s. De ce mariage sont issus :

DE LA ROCHE-FONTENILLES : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.

1° François-Fabien, dont l'article suit;

2° Gilles-Gervais de Pechpeyrou, comte de Beaucaire, maréchal de camp. Il fut fait lieutenant dans le régiment de Lambesc, cavalerie, le 14 mai 1728, et obtint, le 11 septembre 1731, une commission pour tenir rang de capitaine. En 1733, il servit au siége de Kehl, puis à l'attaque des lignes d'Ettlingen et au siége de Philisbourg l'année suivante. Devenu capitaine en pied par commission du 18 mars 1735, il commanda sa compagnie au camp de Lachiers pendant la campagne. Il fut fait mestre de camp du régiment de Beaucaire, sur la démission de son oncle,

le 28 mars 1736, et prit part à diverses actions à l'armée de Bavière en 1742. Il finit la campagne suivante en Haute-Alsace, sous le duc de Coigny. L'année suivante, le comte de Beaucaire commanda son régiment à la reprise de Weissemberg et des lignes de la Lautern, ainsi qu'au combat de Haguenau et au siége de Fribourg. Il fit une partie de la campagne de 1745 sur le Rhin, puis étant passé en juin au camp de Chièvres, sous le comte de Clermont-Gallerande, il servit au siége d'Ath.. Au mois de novembre il fut déclaré brigadier de cavalerie, grade dont le brevet lui avait été expédié le 1er mai précédent. Employé à l'armée de Flandre, en 1746, il combattit à Raucoux au mois d'octobre, et servit au siége de Berg-op-Zoom en 1747. Le comte de Beaucaire fut créé maréchal de camp le 1er janvier 1748. Il se démit alors de son régiment de cavalerie, et eut un commandement à l'armée des Pays-Bas jusqu'à la paix signée le 18 octobre. Lors de l'alliance de la France et de l'impératrice reine de Hongrie contre la Prusse et l'Angleterre, le comte de Beaucaire fut employé à l'armée d'Allemagne, et se trouva, en 1757, à la bataille d'Hastembeck et à la prise de Minden et de Hanovre. Ce fut sa dernière campagne. Il mourut le 1er janvier 1776. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VII, p. 282).

XV. François-Fabien DE PECHPEYROU, marquis de Beaucaire, capitaine dans le régiment de Lambesc cavalerie, épousa, au mois de mai 1740, Marie-Louise DELPECH, morte le 3 mars 1746, sœur de Marie-Jeanne-Angélique Delpech, épouse de Marie-Jacques, marquis de Bréhan; fille de Paul Delpech, receveur-général des finances en Auvergne, et de Madeleine de Monchy. De ce mariage est issu, entre autres enfants :

DELPECH : d'azur, au chevron brisé d'or, accompagné en chef de 2 rayons mouvants des angles de l'écu, et en pointe d'un pélican, le tout d'or posé sur un mont d'argent; à la bordure de gueules.

XVI. N..... DE PECHPEYROU, marquis de Beaucaire, reçu chevalier novice de l'ordre de Saint-Lazare en 1759, et officier dans le régiment Royal, dragons. De lui est issu :

Anne-Charles-Marguerite-Marton-Louis de Pechpeyrou, reçu chevalier de l'ordre de Malte, au prieuré de Toulouse, le 11 octobre 1784.

Cette branche de la maison de Pechpeyrou s'est éteinte peu après la restauration.

BRANCHE DE PECHPEYROU-COMMINGES, COMTES DE GUITAUT.



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules*, qui est DE PECHPEYROU ; *aux 2 et 3 de gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir,* qui est DE COMMINGES.

Couronne de marquis.

Supports : un léopard lionné d'or à dextre pour *Pechpeyrou*; et une licorne d'argent à senestre pour *Comminges*.

Cimier : un lion issant de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

Devise : UT FATA TRAHUNT.

XI. Pons DE PECHPEYROU, seigneur de Montbarla, :ond fils de Henri, seigneur de Pechpeyrou, ba- de Beaucaire, et de Marguerite de la Combe de ·on, naquit le 18 septembre 1565. Il fit ses pre- ères armes, sortant des pages, sous le duc de ise, à la défaite des reîtres, en 1586. Il eut com- ssion, le 15 juillet 1588, pour lever et commander e compagnie de 200 hommes de pied dans le ré- nent de la Capelle-Biron, nouvellement formé, et

commandé par M. de Carbonnières, et fut nomm capitaine d'une compagnie de 100 arquebusiers cheval en 1590. Il épousa avec dispense de Rome, 13 février 1593, Françoise DE COMMINGES, fille uniq de François de Comminges, seigneur de Guitaut, de Catherine de Touges de Noailhan (fille d'Oger Touges, seigneur de Noailhan et de Gouts, chevali de l'ordre du Roi et gouverneur de Toul). Il fut st pulé au contrat que les enfants qui naîtraient de mariage ajouteraient à leur nom et à leurs arm ceux *de Comminges* et *de Guitaut* (1). Ils eure quatre fils et une fille.

DE COMMINGES : de gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir.

1° Louis, dont l'article suit;

2° Charles de Pechpeyrou-Comminges, connu sous le nom *commandeur de Guitaut*. Il fut reçu chevalier de l'or de Saint-Jean de Jérusalem en la langue de Provence, 1620. Il servit avec la plus grande distinction dans la m rine, et se trouva comme capitaine de vaisseau à l'atta des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lerins 1637, sous les ordres du comte d'Harcourt. Il eut une grande part au succès de cette expédition, qu'avant mê l'entière réduction des îles, il en fut nommé gouverneu 9 mai. Il obtint aussi, sur la démission du commandeur la Porte, le régiment d'infanterie des Iles, par commiss du 13 avril 1644. A la tête de ce corps il fit nombre d' péditions pour la sûreté des îles et pour celle de tout Provence. Il fut promu au grade de maréchal de cam 18 juillet 1649, et se démit alors de son gouvernemen faveur du comte de Guitaut, son neveu, qu'il avait fait pourvoir du régiment des Iles. Outre la command d'Astros, à laquelle il était parvenu par rang d'ancienn celle de Montsaunez lui avait été donnée en récomp des services qu'il avait rendus à son ordre. (*Dépôt d guerre; Chronologie historique Militaire, t. VI, p.* *Annales du temps*);

3° Gaspard de Pechpeyrou-Comminges, mort à 3 ans;

4° Michel de Pechpeyrou-Comminges. Il servit à l'armé Piémont sous le duc de Montmorency, et fut tué au c bat de Veillane le 10 juillet 1630;

5° Marguerite de Pechpeyrou-Comminges, mariée 1°

---

(1) Voir l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t p. 664.

Carbon *de Baretges*, seigneur de Bulan, 2° avec Charles, seigneur *de Montferrier*.

XII. Louis DE PECHPEYROU-COMMINGES, seigneur de Guitaut, épousa, par contrat du 7 septembre 1625, Jeanne D'EYGUA, fille de Bertrand d'Eygua, seigneur de Castel-Arnaud, et de Marie de Combettes, dame de Saint-Martial. Il mourut jeune, laissant en bas âge les enfants ci-après nommés :

D'EYGUA : de gueules, à une fontaine jaillissante d'argent ; au chef d'or, chargé de 3 roses de gueules.

1° Guillaume, qui a continué la descendance ;

2° Charles de Pechpeyrou-Comminges, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1531, capitaine dans le régiment des Iles, tué à Bordeaux durant les guerres civiles ;

3° autre Charles de Pechpeyrou-Comminges, chevalier de l'ordre de Malte (1), commandeur de Palières, gouverneur de Châtillon-sur-Seine, grand-bailli d'Auxois, puis à la suite de ses campagnes maritimes, gouverneur de la Martinique et ensuite de l'île Saint-Christophe, et lieutenant-général au gouvernement des îles et terre ferme de l'Amérique, mort à la Martinique en 1702 ;

4° autre Charles de Pechpeyrou-Comminges, chevalier de l'ordre de Malte en 1650, mort peu après (2) ;

5° Bertrand de Pechpeyrou-Comminges, *dit* l'abbé de Guitaut. Il fut nommé, avec dispense d'âge, abbé de Saint-Michel de Pessan, au diocèse d'Auch, en 1639, et fut aussi prieur commendataire de Saint-Médard, au diocèse de Sens.

XIII. Guillaume DE PECHPEYROU-COMMINGES, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, né le 5 octobre 1626, fut pendant deux ans page du roi en la petite écurie. Il fit ses premières armes, en 1646, comme volontaire dans la campagne de Catalogne. Louis II de Bourbon (le grand Condé) prit le commandement de cette armée en 1647. Charmé par le récit qui lui fut fait de la brillante valeur du jeune Guitaut, de son esprit, de ses manières nobles et de son caractère dé-

(1) Ses preuves furent faites le 30 mai 1639.

(2) Voir pour lui et pour son oncle Charles, reçu en 1620, les *Registres de l'ordre de Malte*, à la Bibliothèque de l'Arsenal. *Langue de Provence*, t. I, fol. 244, 268.

cidé, il lui donna la charge d'enseigne de sa compagnie de chevau-légers, avec laquelle il fit cette campagne en Catalogne et celle de 1648 en Flandre. Depuis lors le prince ne cessa d'honorer ce seigneur des plus hautes marques de son estime et d'une amitié qui dura toute sa vie. En 1648 et 1649, il succéda au commandeur de Guitaut, son oncle, comme colonel du régiment des Iles et comme gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lerins. Vers le même temps il succéda au comte de Bussy-Rabutin, et au marquis de la Moussaye dans les charges de capitaine des chevau-légers et de chambellan du prince de Condé. Parmi une foule de seigneurs les plus qualifiés qui s'attachèrent à la fortune diverse de ce prince, dont les torts politiques n'ont pu ternir la gloire, nul ne le fit avec plus de dévouement et n'en fut payé d'un retour plus honorable et d'une confiance plus étendue que le comte de Guitaut. Quoique ce seigneur eût quelques années de moins que le prince, le grand Condé se reposait sur lui du soin des choses les plus importantes, et ne traita aucune affaire, soit par négociations, soit par les armes, sans être assisté de ses conseils ou de son épée, l'ayant en toutes occasions près de sa personne comme son ministre et son lieutenant-général. C'est ce qu'on voit par 113 lettres du prince au comte de Guitaut, presque toutes relatives aux affaires politiques et aux guerres du temps, lettres dont les originaux ont été conservés au château d'Epoisse. En 1649 le prince de Condé commandant l'armée opposée à la fronde, rétablit l'autorité royale dans Paris, et força le parlement et le peuple à reconnaître le cardinal Mazarin pour premier ministre. L'ascendant que le prince avait pris dans les affaires porta ombrage à Mazarin, au point non seulement de lui faire oublier toute reconnaissance, mais même de faire arrêter le prince de Condé le 18 janvier 1650 (1), sous

(1) Ce fut le seigneur de Guitaut, capitaine des gardes de la reine Anne d'Autriche, qui reçut l'ordre d'arrêter le prince et de l

prétexte de nouveaux troubles suscités par son mécontentement de n'être pas à la tête de l'armée de Flandre. Cette conduite odieuse du cardinal rallia au parti du prince une foule de gentilshommes qui lui restèrent fidèles jusqu'à la mort et le suivirent en exil, et jusques dans les rangs étrangers, pour renverser le despotisme cauteleux de ce ministre. Le comte de Guitaut fut du nombre de ceux qui, pour soustraire la princesse de Condé et son fils aux poursuites de Mazarin, les conduisirent à travers mille

---

conduire au château de Vincennes. Ce seigneur, qu'on paraît avoir confondu avec Guillaume de Pechpeyrou-Comminges, puisqu'on le qualifie *comte de Guitaut*, était son oncle maternel à la mode de Bretagne, François de Comminges, seigneur de Guitaut (depuis gouverneur et lieutenant-général pour le roi des ville, château et pays de Saumur, reçu chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1661), fils de Pierre de Comminges, seigneur de Guitaut, ce dernier frère puîné de François de Comminges, seigneur de Guitaut, père de Françoise, aïeule de Guillaume de Pechpeyrou-Comminges, comte de Guitaut (*Hist. des Grands-off. de la Couronne* t. II, p. 665). Quoi que par sa charge François de Comminges-Guitaut se trouvât opposé au parti du prince de Condé, il montra dans la fâcheuse mission qu'il eut à remplir les plus grands égards pour l'illustre prisonnier. Par un effet des fréquents revirements de la fortune dans ces temps de divisions, lors de la chute de Mazarin, ce fut ce même seigneur de Guitaut qui fut chargé par la reine d'aller recevoir et complimenter le prince de Condé à Saint-Denis. (*Histoire de Louis II de Bourbon, prince de Condé*, par Désormeaux, in-12, 1766, t. II, pp. 325, 331, 451). L'histoire a conservé un trait de l'indépendance et de la générosité du seigneur de Guitaut. Lorqu'après la bataille de Castelnaudary, perdue par le duc de Montmorency contre les troupes du roi, ce maréchal fut traduit devant le parlement de Toulouse, Guitaut, interpellé par les juges pour déclarer s'il avait reconnu le duc dans le combat: « Le feu, le sang et la fumée dont il était « couvert, répondit cet officier les larmes aux yeux, m'ont empêché « de le distinguer ; mais voyant un homme qui après avoir « rompu six de nos rangs, tuait encore des soldats au septième, j'ai « jugé que ce ne pouvait être que M. de Montmorency. Je ne l'ai « su certainement que lorsque je l'ai aperçu à terre percé de coups, « sous son cheval mort. » (On conserve au château d'Epoisse le portrait de François de Comminges-Guitaut, dont une copie a été faite pour la galerie du château d'Eu sous le n° 230. Voir l'ouvrage de M. Vatout, sur les portraits et tableaux de cette galerie, t. III, p. 384.) Le seigneur de Guitaut eut pour successeur dans ses

dangers dans le midi, et de là à Bordeaux (1). Il lev un régiment de son nom et contribua à la défens désespérée des Bordelais, assiégés par le maréch de la Meilleraye et le duc d'Epernon. Par la pai qu'ils obtinrent, la princesse et son fils ayant pu s retirer à Montrond, avec une garnison à leur choix le comte de Guitaut les suivit dans cette ville, et vin reprendre à Paris son commandement sous le princ de Condé, au mois de février 1651. Au mois de juil let suivant, le prince ayant échappé à une nouvell tentative d'arrestation, se retira dans son gouverne ment de Guienne ; et, à la tête de 10 à 12 mill hommes, se rendit maître, en quinze jours, de l'A goumois, du Périgord et de la Saintonge. Ce fut l comte de Guitaut qui de Toulouse transmettait les o dres du prince et veillait à assurer le recrutement et le subsistances de son armée (2). Le comte de Guita

---

charges son neveu, Gaston-Jean-Baptiste, comte de Comminge ambassadeur en Portugal en 1657, puis en Angleterre, reçu che valier des ordres du roi le 31 décembre 1661, dans le même ch pitre où furent reçus le seignenr de Guitaut, son oncle, et le com de Guitaut, son cousin issu de germain.

Nous avons cru devoir établir la distinction de ces deux seigneu du surnom de Guitaut, moins parce qu'ils ont suivi chacun u parti opposé, que parce que la similitude parfaite de leur nom jeté de l'incertitude dans l'esprit des biographes. Un dernier fa complétera ces éclaircissements. C'est ce mot écrit par le prince d Condé, pendant le court séjour qu'il fit au château de Vincenne au comte de Guitaut : « j'ai reçu votre billet avec grande joi « J'étais en peine de votre blessure, qu'on m'avait dit fort grand « Assurez-vous de la continuation de mon affection et continuez « moi la vôtre. »

(1) *Désormeaux*, t. II, pp. 367, 381; *Mémoires de Gourvill* t. I, p. 83.

(2) On conserve plusieurs lettres du prince au comte de Guita sur ces événements.

« J'ai reçu votre lettre par laquelle vous me mandez le passa « de M. de Marsin. Je lui mande de voir les moyens de s'ass « rer de Muret et de Grenade, et le prie de faire avancer s « troupes sous le commandement de M. de Montpouillant ve « Moissac, et de venir ici en diligence, parce que j'en veux part « bientôt pour aller en Périgord. C'est pourquoi il est à propos, « cette heure que Mazeroles est là, que vous reveniez le plus tôt q

fut l'un des six chefs (1) qui accompagnèrent le grand Condé lorsque, parti secrètement d'Agen le 24 mars 1652, il vint se mettre à la tête de l'armée des princes campée à Orléans. Il se trouva à la défaite du maréchal d'Hocquincourt, puis au combat de Bleneau, et fut couvert de blessures à côté du prince au combat mémorable du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet de la même année (2). Dans le même temps, le régiment du comte de Guitaut servait la cause du prince en Guienne, où il fut presque entièrement détruit (3). Le prince de Condé étant passé en Flandre, et de là dans les Pays-Bas, y fut proclamé généralissime des armées espagnoles. Le comte de Guitaut, le chevalier de Guitaut, son frère, et une foule de gentilshommes avaient accompagné le prince. Ils assistèrent au combat des lignes d'Arras,

---

« se pourra, et que Mazeroles travaille au reste des choses que vous « aviez charge de faire particulièrement... Je vous donne le bon « soir et vous aime de tout mon cœur. Ce 8 (octobre,) au soir 1651. « Signé *Louis* DE BOURBON. »

« Je vous envoie votre lettre pour M. le premier président, « datée de Saint-Macaire. Pour M. de Marsin, j'ai envoyé à M. de « Montespan dès ce matin, pour le prier de donner ordre à son « passage. J'ai aussi envoyé MM. de Faudoas, de Jonzac et de « Montesquiou au-devant de lui, pour faciliter son passage. De « votre côté n'épargnez rien pour cela, car c'est la plus importante « affaire du monde. Avertissez-moi à tous moments de tout ce qui « se passera dans cette affaire et à Toulouse, et assurez-vous que « je vous aime au-delà de ce que vous pensez. Signé *Louis* DE « BOURBON. »

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite par le gentilhomme « de M. de Pibrac. Je pars demain pour m'en aller en Périgord. « Je laisse ici M. de Marsin pour y commander. Je vous envoie « des ordres pour ceux de Grenade et pour M. Foucaut et la com- « mission pour Pibrac.... Je lui envoie aussi un ordre pour com- « mander à Verdun, mais ne le lui donnez pas si vous ne le jugez à « propos.... Si Mazerolles est là, je serai bien aise de vous voir au « plus tôt, mais prenez garde à votre sûreté. A Agen, ce 10 octobre « 1651. Signé *Louis* DE BOURBON. »

(1) Le duc de la Rochefoucauld, le prince de Marsillac, le comte de Guitaut, etc. (*Desormaux*, t. III, p. 222.)

(2) *Desormeaux*, t. III, pp. 230, 232, 301, 304, 323.

(3) *Histoire de la guerre de Guienne*, par Balthazar, année 1652, p. 20, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, publiées par le marquis d'Aubais.

en 1654, à la défaite et à la prise du maréchal de la Ferté devant Valencienne, en 1656, à la prise de Rocroy, de Condé, de Saint-Guislain et de Cambray. Le comte de Guitaut fut nommé commandant-supérieur à Rocroy, le 16 sept. 1657, après la défaite de M. du Montal par le comte de Grandpré. Il avait levé en son nom, pour le service du prince, un régiment d'infanterie et deux de cavalerie. Il fut nommé lieutenant-général le 12 novembre de la même année (1). Dans la correspondance active qu'il eut avec le prince de Condé durant toute cette guerre (1654-1659), on voit qu'il ne cessait de prendre la part la plus active aux affaires et aux délibérations, et que le prince ne prenait aucune détermination importante sans son avis (2). Dans la nuit du 13 juin 1658, veille de la bataille des Dunes, le prince de Condé s'efforçant de neutraliser l'effet par lui prévu des fautes irréparables de l'archiduc D. Juan d'Autriche, transmit cet ordre au comte de Guitaut : « Il faut faire un parapet « le long du chemin qui borde la rivière, des pas- « sages depuis la première ligne jusqu'audit parapet,

(1) « Il est ordonné aux troupes de cavalerie et d'infanterie de « Sa Majesté catholique et des miennes de reconnaître et obéir à « M. de Guitaut en qualité de lieutenant-général, et à M. de « Beauvais en qualité de maréchal de camp. Fait à Nieuport, ce 12 « novembre 1657. Signé *Louis* DE BOURBON. »

(2) Nous donnerons soit en leur entier, soit par extraits, quelques lettres du prince au comte de Guitaut.

« Les ennemis ont marché hier à Cateau-Cambresis et aujour- « d'hui à Voisin qu'ils ont attaqué. Je crois que leur dessein est « de mettre un convoi à Saint-Guislain, ainsi je crois qu'il n'est » plus nécessaire que Couvigny et Wesemael demeurent à Rocroy « et que vous ferez bien de nous les renvoyer. Qu'ils viennent « vite, mais qu'ils prennent garde à la sûreté de leur marche. Je vous « ferai savoir demain ce que feront les ennemis et ce que vous au- « rez à faire. Cependant je ne me puis empêcher de vous dire que « je vous aime de tout mon cœur et que je vous souhaite fort au- « près de moi. Au camp près de Sipli, ce 2 octobre 1656. Signé « *Louis* DE BOURBON. »—.... « Je vous prie d'accommoder l'affaire « de Liège, en sorte que ce ne soit pas un prétexte à ces messieurs- « là de rompre le traité, car je ne le veux pas rompre.... Je meurs « d'envie de vous voir et de vous entretenir de mille choses. As- « surez-vous toujours de mon extrême amitié et croyez-moi plus

« depuis la seconde ligne jusqu'à la première, à la « tête de tous les escadrons et bataillons, et d'autres « passages pour se communiquer les escadrons et ba- « taillons de chaque ligne ensemble, bien accom-

---

« vous que personne du monde. Au camp de Valenciennes, le 11 « octobre 1656. Signé *Louis* de Bourbon. » — « Je viens présen- « tement de faire arrêter ici le comte d'Holac, pour des raisons « qui seraient trop longues à vous dire, et dont je vous entretiendrai « à mon arrivée à l'armée, qui sera après demain.... Trouvez-vous « au quartier-général, car j'y serai sans faute.... J'en écris à M. de « Marchin et à M. de Coligny, à qui vous en pourrez parler. Je « remets à vous entretenir de toutes choses quand je serai à l'ar- « mée. Je ferai ce que vous souhaitez pour Mme de Guise (la fa- « meuse comtesse de Bossut). A Bruxelles, le 19 octobre 1656, à « 6 heures du soir. Signé *Louis* de Bourbon. » — « J'ai reçu votre « lettre par laquelle vous me mandez que vous partez pour votre « aventure. Je souhaite que vous en reveniez avec votre entière « satisfaction. Pour du fracas, elle en fait un furieux, et tout le « monde sait que vous avez passé Cambray. Bassecourt et Cou- « vigny l'ont dit à Sainte-Marie, et le comte de Salazar l'a dit à « M. Lenet. Il croit que quand vous arriverez, vous ferez bien de « dire que vous avez été à 5 ou 6 lieues du Catelet, voir quelqu'un « qui y était venu de la part de votre frère pour vos affaires par- « ticulières. Il sera bon même que vous ne voyez personne que je « ne vous aie parlé auparavant. Tous croient que vous êtes allé « là de ma part, pour quelque négociation, mais personne ne va « à croire ce que c'est. Ainsi vous n'avez que faire d'être en peine « de rien. Venez le plutôt que vous pourrez, et soyez persuadé que « je vous aime de tout mon cœur. A Bruxelles, le 25 avril 1657. « Signé *Louis* de Bourbon. » — « J'ai reçu vos trois lettres par « le trompette de M. du Montal (depuis l'échec de ce général) et « celles de Paris que vous m'avez envoyées. Je n'ai pu y répondre « plutôt à cause que nous avons toujours été nuit et jour ou à che- « val ou au travail en présence des ennemis.... Ils sont présente- « ment, à Ovaben l'armée de Turenne, et à Bourbourg celle de la « Ferté. On a jeté bien du monde à Gravelines, à Mardick et Lin- « guen, et nous sommes postés d'ici à Dunkerque, derrière le ca- « nal, avec le reste de l'armée. Je ne sais encore s'ils feront un siége, « mais il y a longtemps qu'ils tâtonnent sans rien faire et le temps « s'avance fort. (La dissémination des troupes empêche le prince « de songer au *grand parti* qu'il avait concerté avec ses généraux. « Il ajoute :) ainsi, je vous prie de revenir. Au nom de Dieu, « donnez ordre de retirer nos prisonniers le plus tôt qu'il se pourra. « Faites aussi qu'on ait soin de la conservation de ce qui reste, et « ramenez avec vous le régiment de Foix... Je vous renvoie « vos lettres que j'ai trouvées admirablement belles. Je n'ai « ni bonnes ni mauvaises nouvelles. C'est tout comme à l'or-

« moder le chemin qui vient du pont ici, et raccom- « moder le pont. » Les dispositions du prince étaient si bien prises que quoique l'aile gauche qu'il commandait fût dans une position où il semblait qu'il ne

---

« dinaire, et je songe incessamment à ce que vous m'avez dit à « Erquenne. J'ai ici le président avec moi, qui me console un peu « de votre absence; mais avec cela je meurs d'envie de vous re- « voir et de vous témoigner que personne au monde ne vous aime « tant que moi. Fait à Bergues ce 21 septembre 1657. Signé *Louis* « DE BOURBON.» — «... Pour ce que vous me mandez des prétentions « des gens de MM. les comtes de Meille et de la Suze, je vous di- « rai que mon intention n'est point qu'ils soient traités comme « colonels, mais bien comme capitaines, puisqu'ils ont leur état « colonel ailleurs. Pourtant, si MM. de Coligny et de Rochefort « avaient quelque chose de plus que de capitaine, je ne voudrais « pas que MM. de Meille et de la Suze eussent moins, mon intention « étant qu'ils soient traités également. Ainsi je vous prie d'ajuster « avec M. de Bouteville les mêmes mesures pour MM. de Meille « et de la Suze, qu'il prendra pour MM. de Coligny et de Roche- « fort.... J'appréhende aussi bien que vous que les propositions « de M. de Marchin ne gâtent un peu vos affaires de delà. De deçà, « on a envoyé à M. de la Cueva, avec un auditeur du roi et Du- « rand, pour informer de ce qui s'est passé..... Je crois qu'il ne « serait pas mal à propos que quelqu'un de vous allât à Anvers où « doit être le dit la Cueva, quelques jours avant d'aller à son quar- « tier, pour le bien instruire et empêcher que M. de Marchin ne le « fasse entrer dans son sens, et même pour voir clair si sous main « on ne leur donnerait point quelque chose. à M. de Marchin et à « lui, pour vous abandonner tous. Je vous prie que personne ne « sache ceci que vous, Bouteville et Coligny..... Bruxelles, le 30 « janvier 1658. Signé *Louis* DE BOURBON. » — « Enfin, votre « drossart part avec intention de s'accommoder, comme je vous « le mandai hier. C'est pourquoi je vous conseille de ne point « perdre de temps à cela. Le voyage de Cuillet a été inutile; celui « de M. du Montal n'est pas encore fait et je l'attends ici tous les « jours. Depuis ce que je vous ai mandé de Hesdin, j'ai eu des nou- « velles de Persan. Moret s'est présenté à la porte et a été refusé. Le « maréchal d'Hocquincourt s'est jeté dans la place et m'a envoyé « pour traiter. La Trousse et des Marets sont à Malines. Ils m'ont « fait parler par M. de Marchin, auquel je n'ai rien répondu. Ainsi « vous voyez bien que la lettre qu'ils vous ont écrite n'est que par « bienséance. Je meurs d'impatience de vous voir. Achevez bien « vite vos affaires, afin d'être ici au plus tôt. Fait à Bruxelles, ce « 6 mars 1658. Signé *Louis* DE BOURBON. Je vous envoie une « requête du comte de Taxis, à laquelle je vous prie d'avoir égard, « s'il se peut, les postes étant nécessaires à conserver. » — « En « arrivant ici, j'ai trouvé les ordres tous expédiés pour faire mar-

pût faire usage de sa cavalerie, et malgré son manque d'artillerie, dû à la précipitation irréfléchie de D. Juan, il enfonça l'aile droite commandée par Crequy, et eût arraché la victoire, si Turenne ne fût venu

---

« cher les troupes. Je retiendrai ceux de Campigne (Basle-Campagne), hormis ceux de la compagnie de M. de Marchin, « deux ou trois jours, pour vous donner le loisir de faire votre « accomodement; mais ne perdez point de temps à le conclure, « si vous pouvez. Ceux pour les provinces éloignées vont partir « tout à l'heure. *Au reste, j'ai vu madame la princesse de Brabançon, qui est votre très-humble servante*» (mot d'ordre signifiant que les négociations alors entamées avec le cardinal Mazarin pour le retour du prince et de ses troupes etaient rompues. C'était le comte de Guitaut qui avait fait les dispositions pour leur passage entre Charleville et Rocroy). « Je suis tout à vous. A Bruxelles, le 17 mars 1658. Signé *Louis* DE BOURBON. » — « J'ai appris par la lettre que vous m'avez écrite, comme les ennemis parurent hier devant Tournay et comme ils s'en sont retirés, dont j'ai bien de la joie. Je vous prie de me mander s'ils seront retournés dans leur camp, où s'ils auront marché ailleurs; et comme ces messieurs ne vous ont pas jugé digne de signer avec eux, aussi ne les jugé-je pas dignes eux-mêmes que je leur adresse ma réponse. C'est pourquoi je la fais à vous seul, comme au plus sensé, au plus expérimenté et au plus grand capitaine des trois. Vous pourrez néanmoins la leur communiquer si vous le jugez à propos. De Mons, le 11 novembre 1658, à sept heures du matin. Signé *Louis* DE BOURBON. » — « Je suis bien aise que la visite que les ennemis vous ont rendue, n'ait pas été plus longue ni plus ennuyeuse qu'elle l'a été. Vous avez bien fait de n'avoir point eu de conférence avec eux, quelque envie qu'ils vous en aient témoignée..... Je suis bien aise que le marquis de Trasignies en use de la manière dont vous me le mandez, et je m'attends bien que cette bonne intelligence continuera. J'ai rendu à M. le duc d'York la lettre du marquis d'Humières. Il m'a promis de m'envoyer la réponse, et sitôt que je l'aurai je vous l'enverrai..... A Bruxelles, le 13 novembre 1658. Signé *Louis* DE BOURBON. » — « J'ai reçu votre lettre aujourd'hui (du même mois) et j'ai envoyé les avis à M. le marquis de Caracène. Lui et Mr don Juan (d'Autriche) m'ont prié de vous mander que si les ennemis marchent à Gramont ou sur la rivière du Tendre, qui est celle qui passe à Gramont, avec toute leur armée, et qu'ils défassent le pont de bateaux qu'ils ont sur l'Escaut, vous envoyez quérir la cavalerie de Courtray, à la réserve de deux escadrons, et celle d'Armentières, à la réserve d'un, et que vous la fassiez venir à Tournay; et en cas qu'ils passent ladite rivière et prennent leur marche vers le Hainaut, vous veniez avec toute cette cavalerie-là et

en toute hâte au secours du maréchal français. L
fortune de Turenne l'ayant emporté, le comte d
Guitaut eut ordre de se jeter dans Tournay. Pe
après le prince lui donna le commandement de l'ar
mée entre la Sambre et la Meuse, avec charge de veil
ler à la sûreté de toutes les places, notamment celle
de Tournay, d'Ath, de Courtray et d'Armentières. L
comte de Guitaut avait à peine 32 ans lorsqu'il fu
investi de ce commandement en chef. La paix des Py
rénées (7 novembre 1659) ayant rétabli le prince d
Condé dans ses biens et honneurs, le comte de Gui
taut revint avec lui en France (1) et reprit les fonc
tions de ses charges de capitaine des chevau-léger
et de premier chambellan du prince, de colonel d
régiment des Iles et de gouverneur des îles Sainte-
Marguerite et Saint-Honorat, charges auxquelles i
joignit celles de grand-bailli d'Auxois et de gouve
neur de Châtillon-sur-Seine. « Après la mort du car
« dinal Mazarin, Louis XIV annonça la volonté d
« gouverner par lui-même. L'un des premiers soin
« de ce monarque avait été de rendre sa cour la pl
« florissante et la plus magnifique de l'univers.
« avait décoré de l'ordre du Saint-Esprit plus d
« 60 de ses principaux sujets, à la tête desquels o
« voyait Condé, Enghien, Conty. S.M. porta les égard
« pour le premier prince du sang jusqu'à lui accor
« der le pouvoir de nommer un chevalier des ordre

« celle de Tournay à Ath, laissant aussi quelques escadrons
« Tournay, et qu'ensuite vous suiviez leur marche et les incom
« modiez le plus qu'il vous sera possible, sans vous engager
« vous mettre en lieu d'où vous ne puissiez retourner à Tourna
« et renvoyer les troupes à Courtray et Armentières, en cas qu'i
« vinssent à faire une contre-marche. Si les ennemis passent ent
« Ath et Tournay, vous ne tirerez pas les troupes de Courtray
« d'Armentières. Mandez-moi souvent de vos nouvelles, et m
« croyez tout à vous. Signé *Louis* DE BOURBON. »

(1) « Condé revint en France par la Champagne, n'ayant av
« lui dans son carosse que le duc d'Enghien et les comtes de Bo
« teville et de Guitaut. » (*Desormeaux*, t. IV, p. 161). Ce fut
comte de Guitaut que le prince chargea d'aller annoncer son re
tour au roi et à la cour.

Le choix du prince tomba sur le comte de Guitaut, son premier gentilhomme (1). » Sa promotion eut ieu par lettres datées de Fontainebleau le 5 décem-re 1661, et il fut reçu dans le chapitre général tenu e 31 du même mois. (*Hist. des Grands-Officiers de a couronne*, t. IX, p. 207). Le comte de Guitaut nourut à Paris le 27 décembre 1685, dans sa 60e an-iée, avec la réputation d'un des gentilshommes les lus accomplis du royaume. Son corps fut transporté Epoisse, et y fut inhumé. Il avait passé les dernières nnées de sa vie dans la retraite. Il fut lié avec beau-oup de grands personnages de son temps, et d'une troite amitié avec Madame de Sévigné, qui parle de lui lans plusieurs de ses *Lettres* (2). Le portrait du comte le Guitaut fait partie de la *Galerie des portraits, ta-leaux et bustes du château d'Eu*, n° 244 (Voir l'ou-rage publié sur cette galerie en 1836, par M. Va-out, t. IV. p. 61, où se trouve une notice biogra-hique sur le comte de Guitaut.) Il avait épousé en remières noces, par contrat du 21 mars 1661, Ma-leleine DE LA GRANGE D'ARQUIEN, marquise d'Epoisse,

DE LA GRANGE D'ARQUIEN; d'azur, à 3 renchiers cerfs) d'or.

(1) *Histoire du prince de Condé*, par Coste, p. 350; *Desor-neaux*, t. IV, p. 396. Cette préférence du prince de Condé, ac-ordée au comte de Guitaut sur tant de seigneurs de la plus haute aissance qui avaient fait aussi les plus grands sacrifices à sa ause, était fondée non-seulement sur l'affection du prince, mais urtout sur l'importance des services qui lui avaient été rendus, t celle du mérite qu'il aimait à reconnaître et à récompenser ans cet officier. On sait que cet acte de justice excita la jalou-ie de Coligny, jusqu'à lui faire remettre au prince les provi-ions de la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes de Condé. a cour, où l'esprit de Mazarin survivait encore, observe Desor-neaux (t. IV, p. 198), voulut saisir cette occasion pour détacher u grand Condé les amis puissants qui s'étaient dévoués à ses inté-êts. Elle fit nommer Coligny général de l'armée envoyée au se-ours de l'empereur contre les Turcs. Mais il ne soutint pas en Hongrie la haute réputation qu'il s'était acquise en Flandre. Le omte de la Feuillade eut tout l'honneur de la victoire de Saint-Gothard. Coligny se retira disgracié dans ses terres de Bourgogne, ù il mourut en 1689.

(2) Voir la belle édition des œuvres de Mme de Sévigné par MM. Gaux de Saint-Germain et Bossange. Les originaux des lettres le Mme de Sévigné au comte de Guitaut existent au château l'Epoisse.

(cousine-germaine de Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, mariée, en 1665, à Jean Sobieski, alors grand-maréchal et depuis roi de Pologne en 1674) fille d'Achille de la Grange d'Arquien, marquis d'Epoisse, comte de Maligny, et de Germaine-Louise d'Ancienville. Madeleine de la Grange d'Arquien n'ayant eu du comte de Guitaut que des enfants décédés peu après leur naissance, et voulant lui laisser la terre d'Epoisse, institua pour son héritier, fidéicommissaire en 1667, le prince de Condé, qui en vertu de ce fidéicommis posséda pendant un an le château et la terre d'Epoisse, et au bout de ce temps en remit la propriété au comte de Guitaut. Ce dernier épousa en secondes noces, par contrat du 25 octobre 1669, Elisabeth-Antoinette DE VERTHAMON, fille de François de Verthamon, conseiller d'état, et de Marie Boucher d'Orsay, dame du Bréau. De ce dernier mariage sont issus :

DE VERTHAMON : écartelé, au 1 de gueules au lion léopardé d'or ; aux 2 et 3 cinq points d'or équipolés à 4 d'azur ; au 4 de gueules.

1° Louis-Athanase, dont l'article suit;

2° Antoine-Cyprien de Pechpeyrou de Comminges, *dit* l'abbé de Guitaut, prêtre, docteur en théologie, doyen de l'église métropolitaine de Saint-Gratien de Tours, mort le 29 novembre 1736. Il était lié d'une étroite amitié avec M. d'Argenson, garde-des-sceaux, son parent;

3° Madeleine-Emilie de Pechpeyrou de Comminges, morte jeune;

4° Catherine-Emilie de Pechpeyrou de Comminges, *dite* mademoiselle de Guitaut, dame d'honneur de la duchesse de Bourbon;

5° Marie-Pulcherie de Pechpeyrou de Comminges, religieuse à Avallon;

6° Antoinette-Françoise-Virginie de Pechpeyrou de Comminges, qui se noya en 1716 en passant une petite rivière;

7° Louise-Elisabeth-Eugénie de Pechpeyrou de Comminges, morte en bas âge;

8° Jeanne-Judith-Anastasie de Pechpeyrou de Comminges, morte en 1704;

9° Françoise-Mélanie de Pechpeyrou de Comminges *dite* mademoiselle d'Epoisse, morte à Paris le 9 mai 1742.

XIV. Louis-Athanase DE PECHPEYROU DE COMMINGES, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse,

lieutenant-général des armées du roi, naquit en 1682. Entré dans les mousquetaires en 1698, il passa sous-lieutenant au régiment du Roi le 11 décembre 1700, et fit la campagne de Flandre en 1701. Il obtint une lieutenance au même régiment le 23 avril 1702. Le 7 mai de la même année il eut commission pour lever et commander un régiment d'infanterie de son nom. En 1706, il le commanda à l'armée du Rhin, et concourut à la levée par les ennemis du blocus du fort Louis, à la prise des retranchements et de la ville de Drusenheim, de Lauterbourg et de Haguenau, ainsi qu'à la prise de l'île de Marquisat. Le 21 juillet de cette année il alla joindre en Piémont le régiment de Rouergue, dont il venait d'être nommé colonel, le sien ayant été presque entièrement détruit dans cette guerre. Il servit au siége de Turin et prit part au combat qui se donna sous cette place. Il fit les campagnes de 1708 à 1711 à l'armée du Rhin, et y fut créé brigadier le 29 mars 1710. On le nomma inspecteur-général d'infanterie le 17 février 1713. Dans la même année il fut employé aux siéges de Landau et de Fribourg. Créé maréchal-de-camp le 1er février 1719, le comte de Guitaut se démit du régiment de Rouergue. Il servit dans la guerre contre l'empereur Charles VI, et contribua, en 1733, au siége et à la prise de Kehl. Un ordre du 30 mars 1734 l'appela au commandement du Hainaut sous M. de Puységur; et il fut promu au grade de lieutenant-général par pouvoir du 1er août de la même année. (*Chronologie historique militaire*, t. V. p. 165). Il mourut le 10 juillet 1748, dans sa 66e année. Il avait institué son fils son héritier universel par son testament du 13 mai 1744. Il avait épousé, le 19 septembre 1719, Madeleine-Élisabeth DE CHAMILLART, fille de Clément de Chamillart, seigneur de Villate, pésident en la chambre des comptes de Paris, et de Madeleine-Bénigne de Lussé, cette dernière, épouse en secondes noces du marquis de Saumery, maréchal-de-camp, sous-gouverneur de Louis XV. Le comte de Guitaut avait eu de ce mariage, outre deux fils morts jeunes:

DE CHAMILLART: d'azur au levrier passant d'argent, colleté de gueules; au chef d'or, chargé de 3 étoiles de sable.

1° Charles-Guillaume, qui suit;

2° Marie-Madeleine de Pechpeyrou-Comminges, mariée, le 9 juillet 1754, avec Jean-François, comte *de Lavaulx*.

XV. Charles-Guillaume de Pechpeyrou-Comminges, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, successivement lieutenant au régiment du Roi, infanterie, guidon des gendarmes Anglais en 1754, puis des gendarmes Écossais le 5 août 1758, sous-lieutenant des gendarmes de Bourgogne en 1760, et capitaine-lieutenant des gendarmes d'Artois, 1er chambellan de Stanislas, roi de Pologne, duc de Bar, mourut à Paris de la petite vérole au mois de janvier 1763. Il avait épousé, par contrat du 19 juin 1758, Louise-Adélaïde Durey de Meinières, née le 14 février 1741, fille de Jean-Baptiste-François Durey de Meinières, président en la seconde chambre des requêtes du palais, et de Marie-Louise Pouynet de la Blinière. De ce mariage sont provenus:

Durey : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au rocher d'argent, qui est *Durey*; aux 2 et 3 d'azur, à 3 gerbes d'or, qui est *du Blé*.

1° Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis, qui suit;

2° Marie-Marc de Pechpeyrou-Comminges, mariée, en 1777, avec Amand *de Remond de Montmort*, comte du Dognon, lieutenant des gardes du corps du roi, mestre de camp de cavalerie, fils de François de Remond, marquis de Montmort, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, etc.

XVI. Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis de Pechpeyrou-Comminges, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, né le 26 septembre 1759, décédé en 1835, a laissé de son mariage avec Charlotte-Victoire du Champ d'Assaut, fille de Jean-Baptiste du Champ d'Assaut, chevalier seigneur de la Motte, et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, et de Rosalie-Louise du Tillet de Montramé:

du Champ d'Assaut : d'azur, à 2 étoiles d'or et un croissant versé d'argent, bien ordonnés.

1° Guillaume-Louis-Athanase, dont l'article suit;

2° Achille-Charles-Auguste, qui forme la seconde branche actuelle, rapportée ci-après;

3° Caroline de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut, mariée, le 2 août 1809, avec Marie-Joseph, comte de *Virieu*, morte le 16 avril 1820;

4° Charlotte-Pauline de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut,

mariée, le 31 janvier 1815, avec Emmanuel *de Deservillers*.

XVII. Guillaume-Louis-Athanase DE PECHPEYROU-OMMINGES, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, né 3 décembre 1788, fit la campagne d'Espagne en 808 et fut fait prisonnier à l'affaire de Baylen. Après 8 mois de captivité, il s'échappa du ponton la *Vieille-astille*, entreprise des plus hardies. En 1815 il ac-ompagna Louis XVIII à Gand et au retour de ce rince il fit partie de la maison militaire du roi. Il it officier supérieur de cavalerie, chevalier de la égion d'honneur et gentilhomme honoraire de la hambre du roi Charles X. Il est décédé le 30 no-embre 1835, laissant du mariage qu'il avait contrac-, le 19 février 1811, avec Henriette DE THOMASSIN E BIENVILLE, seconde fille d'Alexandre de Thomas-n, comte de Bienville, grand-bailli d'épée de Saint-izier, en Champagne, et d'Alexandrine-Claudine-élicité de Mandat (1) trois enfants :

DE THOMASSIN : d'argent, au pin de sinople, sommé d'une merlette de sable.

1° Antoine-Adolphe-Charles-Athanase, dont l'article suit ;

2° Marie-Athanasie-Victorine-Berthe de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut, mariée, le 17 juin 1833, avec Jean-Hypolite-Maxime *de Maurès*, comte de Malartic, fils d'Amable-Pierre-Hypolite-Joseph de Maurès, comte de Malartic, seigneur de Montricoux, de Totes et autres lieux, ancien lieutenant-colonel dans le régiment Royal-Bourbon, émigré, membre de la chambre des députés et du conseil-général de la Seine-Inférieure, et de dame Thérèse-Marguerite Fiquet d'Ausseville ;

3° Caroline-Mathilde de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut, mariée, le 27 novembre 1838, avec Pierre-Louis, baron *de Mengin-Fondragon*, fils d'Augustin-Joseph, chevalier, baron de Mengin-Fondragon, seigneur de Bruils, de Lanque, d'Autreville, etc., et de dame Marie-Anne Hanaire de Viéville.

XVIII. Antoine-Adolphe-Charles-Athanase DE PECHPEYROU-COMMINGES, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, né le 3 juillet 1815, a épousé, le 15 mai

(1) Le comte et la comtesse de Bienville ont péri sur l'échafaud révolutionnaire le 12 mai 1794.

LE CORNU-BALIVIÈRE : d'azur à 3 cors de chasse d'argent, enguichés d'or.

1838, Marie-Louise-Bernardine LE CORNU DE BALIVIÈRE, fille de Benjamin-Pierre-Aimé-Théodore le Cornu, marquis de Balivière, chef d'escadron, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Françoise-Elisa Bouvard de Fourqueux. De ce mariage sont issus :

1° Athanase-Charles-François de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut ;

2° Charlotte-Elisabeth-Marie de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut ;

3° Marie-Pauline-Anne de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut ;

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XVII. Achille-Charles-Auguste DE PECHPEYROU-COMMINGES, comte de Guitaut, second fils de Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, et de Charlotte-Victoire du Champ d'Assaut, fut reçu de minorité chevalier de Malte en 1790 et fut le dernier chevalier de cet ordre. Il suivit ainsi que son frère le roi Louis XVIII à Gand, et après les *cent-jours* fit partie de la maison militaire de ce prince. Il fut officier supérieur de la garde royale et chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé, au mois d'octobre 1818 Pauline-Adrienne DE MEYRONNET, fille d'Alphonse marquis de Meyronnet, et de dame Adrienne de Thomassin de Bienville, fille de M. de Thomassin de Bienville, officier supérieur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, qui se distingua à la bataille de Fontenoy, et d'Eléonore-Walburge-Irenée, baronne de Férette, chanoinesse du chapitre de Remiremont. Le comte Achille de Guitaut a eu de son mariage :

DE MEYRONNET : d'azur, à un rocher d'argent, sortant d'une mer du même, accompagné en chef de 2 croissants aussi d'argent.

1° Alphonse-Charles-Joseph-René de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut, né le 7 janvier 1822 ;

2° Louise-Charlotte de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut, mariée, au mois d'avril 1842, avec Charles, comte *de Bresson*, pair de France, grand-croix de la Légion-d'Honneur, ambassadeur de France à la cour de Prusse ;

3° Jeanne-Henriette-Marthe de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut.

DE PIOGER,

Seigneurs DES VERGERS, DE LA PLACETTE, DU BOIS-SAUVÉ, DE LA CHAUDRONAIS, DES ESSARTS, DE LA LANDE, DE KEROMENY, DE THÉLIGNY, DE WARTIGNY, DE KERMOZUN, *comtes et vicomtes* DE PIOGER, *en Normandie, en Bretagne, en Champagne,* etc.



ARMES : *d'argent, à 3 écrevisses de gueules.*

Couronne de comte.

Tenants : deux anges.

Devise : NEC PAVENT NEC RECURRUNT.

Une tradition écrite compte cette ancienne famille au nombre de celles qui accompagnèrent Rollon lorsqu'il fit la conquête de la Normandie, et qui suivirent le duc Guillaume en Angleterre en 1066 (1). Une branche des Pioger, connue sous le titre de lords Pagel, s'est établie dans ce royaume, et s'y est

---

(1) On conservait au chartrier de la terre de Kermozun une copie collationnée par Masier, notaire de la ville de Fécamp, le 22 septembre 1620, de l'extrait d'un document conservé en l'abbaye de Fécamp, et contenant les noms des seigneurs et nobles qui avaient accompagné Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, et parmi lesquels est cité Guillaume *Pio-*

illustrée dans les ambassades et les armées. Une autre branche qui possédait des fiefs dans l'Avranchin, près des confins de la Bretagne, se transplanta dans cette province vers le milieu du 14e siècle, et y fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction dans la dernière réformation générale de 1669. Ses titres visés dans l'arrêt qu'elle obtint alors, et dans un autre arrêt rendu par le parlement de Bretagne, en 1750, en faveur de la branche de Kermozun, établissent sa filiation depuis Guillaume Ier du nom, dont nous allons parler.

I. Guillaume Pioger, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Chaudronais en Basse-Normandie, vivait en 1333 (1). Il épousa, suivant d'anciens mémoires domestiques, Marguerite Mallesmains, fille du seigneur de Sacé, près Pontorson, de laquelle il eut pour fils et successeur :

Mallesmains; d'or, à 3 mains gauches de gueules.

II. Thomas Pioger, écuyer, seigneur de la Chaudronais. Celui-ci fut père de Jean Ier, qui suit.

III. Jean Pioger, Ier du nom, seigneur de la Chaudronais. Il vivait vers 1420, et laissa, entre autres enfants :

IV. Guillaume Pioger, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Chaudronais. Celui-ci épousa Marguerite de Pouez, fille d'écuyer Robert, seigneur de Pouez, et sœur de Bertrand de Pouez, marié en 1447, avec Patrice du Hallay. De ce mariage est né Guillaume III, qui suit.

de Pouez : losangé d'argent et de gueules.

V. Guillaume Pioger, IIIe du nom, seigneur de la

---

ger. Gabriel du Moulin, qui a donné une liste des compagnons de ce prince dans cette expédition, et qui cite les archives de l'abbaye de Fécamp comme la source où il l'a puisée, ne fait pas mention de Guillaume Pioger.

(1) Ou 1338, ainsi qu'il est dit dans le tome IV des *Généalogies de la Noblesse de Bretagne*, dressées d'après les arrêts de maintenue rendus par la Chambre établie pour la réformation en 1666 et années suivantes, manuscrit in-folio, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Chaudronais, vivait vers 1490. Il eut, entre autres enfants :

1° Macé, dont on va parler ;

2° Guionne Pioger, mariée avec Nicolas *de la Cervelle*, écuyer, seigneur de Villiers et de Guiperoux, fils de Jean de la Cervelle, seigneur de Guiperoux, et de Marguerite de Beauvoir.

VI. Macé PIOGER, écuyer, seigneur du Bois-Sauvé, de Haute-Moussé, etc., épousa Renée SALMON, fille de Pierre Salmon, écuyer. Il en eut, entre autres enfants, Charles, I[er] du nom, qui suit.

SALMON :

VII. Charles PIOGER, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Bois-Sauvé, prit pour femme Colasse DE LA HAYE, de la maison noble du Chantier, laquelle le rendit père de deux fils :

DE LA HAYE : d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de 4 billettes du même.

1° François, qui suit ;

2° Jean, II[e] du nom, auteur de la BRANCHE DE KERMOZUN, rapportée ci-après.

VIII. François PIOGER, écuyer, seigneur du Bois-Sauvé, s'allia avec Jacqueline LE SONGEUX, dame de la maison noble de Beauchesne. De ce mariage sont provenus :

LE SONGEUX : d'argent, au corbeau de sable, becqué et membré de gueules.

1° Gilles, I[er] du nom, dont l'article suit ;

2° Julien Pioger, mort sans alliance ;

3° Charlotte Pioger, mariée avec Pierre *le Roy*, écuyer, de la maison noble de la Cordonnais ;

4° Autre Charlotte Pioger, femme de René *de Coetno*, seigneur de la Vallée.

IX. Gilles PIOGER, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Bois-Sauvé, de Beauchesne, etc., épousa Guillemette MORQUIÉ, dame de la Placette, de laquelle il eut :

MORQUIÉ :

1° Gilles, II[e] du nom, qui suit ;

2° Charlotte Pioger, mariée avec René *Paignon*, fils de René Paignon, écuyer, seigneur du Teilleul, et d'Olive Paignon de la Rivière-Pélerin, sa seconde femme.

---

(1) Jeanne Pioger, mariée, vers 1545, avec Pierre *de Verdun*, écuyer, seigneur de Verdun-en-Boucey, en Normandie, pouvait être fille de Macé.

DES LOGES : d'azur, au lion d'or.

X. Gilles PIOGER, II[e] du nom, seigneur de la Placette, épousa Martine DES LOGES, fille de Jean des Loges, écuyer, seigneur de Closdorière et de Virion, et de Jeanne Panard. Il a laissé :

1° Antoine, mentionné ci-après ;

2° Philippe Pioger, écuyer, seigneur de Beauchesne.

BOUHALLE :

XI. Antoine PIOGER, écuyer, seigneur des Vergers, épousa, vers l'année 1650, Julienne BOUHALLE. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 1[er] mars 1669 (1). Il avait eu trois fils :

1° Gilles Pioger, écuyer, seigneur de Chantradève, qui fit registrer ses armes à l'*Armorial général de Bretagne*, (t. I, fol. 221) en 1698. Il laissa une fille :
   Gillette de Pioger, mariée, vers 1720, avec Mathurin-Alain, comte *de Châteaugiron*;

2° Michel Pioger, seigneur des Vergers, vivant en 1698 ;

3° Antoine Pioger.

BRANCHE DE KERMOZUN.

DE JOLY : d'azur, à 3 lys au naturel.

VIII. Jean PIOGER, II[e] du nom, écuyer, seigneur des Essarts, second fils de Charles Pioger, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Bois-Sauvé, et de Colasse de la Haye, épousa Marie DE JOLY, et en eut, entre autres enfants, Charles, II[e] du nom, qui suit.

DE LA CROIX : d'argent, à 3 coqs de gueules.

IX. Charles PIOGER, II[e] du nom, écuyer, seigneur des Essarts, eut pour femme Marie DE LA CROIX, et pour fils aîné, principal et noble :

TERRIEN :

X. Guillaume PIOGER, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de la Lande. Celui-ci épousa Jeanne TERRIEN, dont est né Guillaume, V[e] du nom, qui suit.

XI. Guillaume DE PIOGER, V[e] du nom, seigneur de Keromeny, vivait encore en 1750, époque à laquelle il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec ses fils, par arrêt du parlement de Bretagne.

(1) Cet arrêt est commun à Julien Pioger, seigneur des Chambrettes.

Il avait épousé Marie-Françoise Camus du Martroy, de laquelle il a laissé :

Camus du Martroy : d'azur à la martre d'or

1° Charles-Auguste de Pioger, chevalier, seigneur de Keromeny et de Théligny, mort sans postérité ;

2° Dominique de Pioger de Santeuil, chevalier, comte de Pioger, seigneur de Kermozun en Bretagne, de la Tartanière au Perche. Il fut d'abord lieutenant dans le régiment de Cambis, infanterie, fut ensuite capitaine de dragons dans le régiment d'Harcourt, le 24 février 1757, puis dans le régiment de Coigny. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis par le comte de Mailly, lieutenant-général, inspecteur de la cavalerie et des dragons, le 10 mars 1763. Le comte de Pioger devint successivement premier capitaine du régiment d'Artois, dragons, et lieutenant-colonel de dragons. Il avait épousé demoiselle *de Lyautey de Geneuveuille*, fille de M. de Lyautey de Geneuveuille, seigneur de Colombe. Il mourut sans enfants au mois d'octobre 1802, à l'âge de 75 ans ;

3° Alexandre-Auguste qui suit ;

4° Angélique-Louise de Pioger, mariée avec haut et puissant seigneur messire Anne, marquis *de Saint-Denis*, chevalier, seigneur de Vieux-Pont en Normandie, gentilhomme de S. A. S. le prince de Conty et capitaine de ses chasses, morte sans enfants le 1er février 1805 ;

5° Auguste-Jeanne-Angélique de Pioger de Bonfonds, morte en 1807, sans avoir été mariée.

XII. Alexandre-Auguste de Pioger de Kermozun, chevalier, vicomte de Pioger, seigneur de Wartigny en Champagne, naquit le 20 novembre 1730. Il entra dans les mousquetaires le 5 mars 1756, fut nommé capitaine dans le régiment d'Escouloubre, cavalerie, le 27 avril 1761, capitaine-commandant de la compagnie lieutenante-colonelle du régiment Royal-Normandie, cavalerie, le 11 avril 1770, et capitaine-commandant dans le 5e régiment de chevau-légers, le 24 mai 1778. Il fut reçu chevalier de l'ordre de St-Louis par le comte d'Allonville, mestre de camp de ce régiment, le 5 mars 1782, et eut rang de major de cavalerie par brevet du 8 avril 1784. Il émigra en 1791 et fit les campagnes de l'armée des princes, puis les guerres de la Vendée. Il avait épousé haute et puissante dame Aimée-Marie-Louise Doulcet de Toulmont, fille du haut et puissant sei-

Doulcet : écartelé aux 1 et 4 de gueules à un rencontre de bélier d'or ; aux 2 et 3 losangés d'argent et de sable

gneur messire François-Louis Doulcet de Toulmont, chevalier, seigneur d'Origny en Thiérache, et de dame Charlotte-Susanne Renart de Fuchsambert de Raille-court. Il est décédé au château de Saint-Denis, commune de Colombiers, près Alençon, le 18 août 1803, à l'âge de 73 ans. Il avait eu deux fils et une fille :

1° Charles-François-Louis de Pioger, chevalier, né le 9 octobre 1775. Il fit avec son père la campagne de 1792 à l'armé des princes français émigrés. En 1794, il entra dans les hussards de Rohan à la solde de l'Angleterre, et fut nomm officier dans ce corps en 1795. Il est mort à St-Domingu sans postérité en 1796 ; (1)

2° Charles-Auguste de Pioger, chevalier, né en 1780. Emigr avec sa famille, il entra à quatorze ans, en 1794, comm cadet dans les compagnies de hussards de Rohan comman dées par le chevalier de Bruslart. Lorsque ce corps passa e 1795 à St-Domingue, il resta en Angleterre avec son père Au commencement de 1799, il suivit le chevalier de Bruslart en Normandie, pour y servir dans le parti royaliste o ganisé et commandé par le comte de Frotté. Il fut tué à l fin de cette même année (1);

3° Charlotte-Dominique-Aimée de Pioger, née le 28 avri 1787, mariée avec Toussaint-Gabriel *Gilbert*, chevalie *de Solerac*, écuyer, ancien lieutenant-colonel de cavalerie chevalier de l'ordre de Saint-Louis, morte le 24 décembr 1840.

Il existe encore en Bretagne une branche de nom et armes de Pioger.

---

(1) Certificats du chevalier de Bruslart, maréchal des camps e armées du roi.

DE TERVES,

Seigneurs DE TERVES, DE MARANZAY, D'AMBOUCHE, DE BOISGIRAULT, DE BLANCHECOUDRE, DE BEAUREGARD, DU TERRAS, DE GLANDE, DE TEILDRAS, DE LANJOUÈRE, D'ARMAILLÉ, etc., *en Poitou* et *en Anjou.*



ARMES : *D'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 mouchetures d'hermine de sable.*

Couronne de marquis.

La maison DE TERVES * a pris son nom d'une ...rre située dans la vicomté de Thouars, à une lieue ...e Bressuire, en Poitou. Son ancienneté, ses posses-

* Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le nom de cette famille s'est ...rit *de Terues*, d'après l'usage qui confondait la lettre *u* ...vec le *v*. Cette confusion a donné lieu à une erreur presque géné...ale sur la manière d'écrire ce nom, par la difficulté de distinguer ... d'avec la lettre *n* dans les anciennes écritures; aussi Vertot et les ...nnales de Malte ont-ils toujours écrit *de Ternes*. Cette erreur ...ait tellement enracinée par l'usage que même, en 1698, à l'occa...on de l'enregistrement des armes de René de Terves, seigneur ... Glande, à l'armorial général de Tours, il est appelé *de Terves* ... fol. 92, et *de Terne* au fol. 1262.

sions, la fondation que ses auteurs firent, en 1404, dans l'église de Thouars, d'une chapelle pour leur sépulture, tout annonce dans cette famille une origine distinguée et une position avantageuse jusque vers le milieu ou la fin du XIVe siècle. Dans cette période, ses biens se subdivisèrent entre plusieurs branches, toutes puînées de celle des seigneurs de Terves, qui n'existait plus dès 1400, et avait porté avec les principales terres les plus anciens titres domestiques dans une famille étrangère.

A la même époque (1400), la maison de Terves se continua en deux branches principales, celle des seigneurs de Maranzay, d'Ambouche et de Boisgirault, laquelle s'est éteinte à la fin du XVIe siècle, après avoir donné deux chevaliers à l'ordre de St Jean de Jérusalem, et celle des seigneurs de Beauregard, dont les puînés, seigneurs de Glande, sont les seuls représentants actuels de cette ancienne famille.

La branche aînée des seigneurs de Terves relevait de la châtellenie de Bressuire. Les titres de cette branche, du moins ceux relatifs à ses fiefs, doivent exister dans les archives de Thouars. La famille a conservé les preuves faites à diverses époques par les autres branches, et c'est d'après ces preuves que nous en avons établi les filiations.

BRANCHE D'AMBOUCHE ET DE BOISGIRAULT (1),

Extraite des preuves testimoniales et littérales faites pour Toussaint de Terves, reçu chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, au prieuré d'Aquitaine, en 1587, par frère Christophe de Jousseaume, chevalier dudit ordre, commandeur de Moullin et de Loudun, et Claude de Liniers, commandeur de Thevalle, commissaires par délégation datée de Malte le 10 novembre 1690, et signée F. D. de Ovando, vice-chancelier sous la grande maîtrise de Hugues de

(1) Cette branche portait : *d'hermine, à la croix de gueules.*

Loubens de Verdale, (1) lesdites preuves reçues comme bonnes et valables au chapitre de la langue d'Aquitaine, tenu à Angers le 4 mai 1592.

I. Jean DE TERVES, Ier du nom(2), écuyer, seigneur d'Ambouche, passa deux accords avec les chanoines du chapitre de Thouars, les 11 juillet 1382 et 24 février 1389. (v. st.), et vivait encore en 1402. Il eut pour fils :

II. Geoffroi DE TERVES, Ier du nom, écuyer, sei d'Ambouche, qui, au nom et comme curateur de son père, passa un accord avec les mêmes chanoines du chapitre de Thouars, le 8 juillet 1402. (*D. Fonteneau.*) Geoffroi Ier partagea avec Elie de Terves la succession d'André de Terves, par acte passé à Airvault ou Oiron, et signé Bouchard et Maugis, le 18 octobre 1404. Il eut, entre autres enfants :

III. Jean DE TERVES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Maranzay, d'Ambouche, du Bois de Terves et de Blanchecoudre, marié, vers 1425, avec damoiselle

---

(1) Le procès-verbal des preuves de Toussaint de Terves, dans lesquelles se trouve rappelée l'admission de son oncle Maurice de Terves dans l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, a été fait à Thouars devant Vincent le Conte, notaire à Loudun. Les témoins qui déposèrent sur sa noblesse furent : Messire Louis Jousseaume, seigneur de Fontenelle, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme d'honneur de la reine, Louis de Lespais, écuyer, seigneur de Monpalais; Jérôme Gendrot, écuyer, seigneur de Gillazay, des Espois, etc., Charles Petit, écuyer, seigneur de Villiers et de Laurais, Jacques Vignier, écuyer, seigneur de la Bodinière, et André Farroceau, écuyer, seigneur de Langevinière.

(2) Ce premier degré est établi d'après les titres et recherches de D. Fonteneau, pour l'histoire du Poitou, existant à Poitiers. Contemporainement à Jean Ier de Terves, vivait Jeanne *de Terves*, mariée avec Pierre *d'Appelvoisin*, chevalier, seigneur d'Appelvoisin, de Boisbaudran, etc., dont elle était veuve, lorsque, par acte du 26 novembre 1391, elle fit don à Marquise Jousseaume, fille de Marquis Jousseaume, chevalier, à l'occasion de son mariage avec Jean Paen, d'une rente qui lui était due par Germond de Rorthais, sire de la Durbellière. (D. Fonteneau, n° 68, *T. registre* 10, *in-fol.*)

Sauvestre ; palé d'argent et de sable, l'argent semé de trèfles de gueules.

Isabeau Sauvestre, de la maison de la Roche de Razay, sortie des seigneurs de Clisson. Il en eut trois fils :

1° Geoffroi, IIe du nom, qui suit :

2° Gilles de Terves ;

3° André de Terves, marié avec damoiselle Antoinette *le Pauvre.*

Acton : d'argent, semé de fleurs de lys d'azur; au franc canton de gueules.

IV. Geoffroi de Terves, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Ambouche, fit un partage avec Gilles de Terves, son frère, le 19 décembre 1450. Il épousa damoiselle Renée Acton, de la maison d'Availles, sœur de Marie et Jeanne Acton, et fille de Guillaume Acton, écuyer, seigneur de Marsay, et de damoiselle Guionne Targiers. Geoffroi fit un dernier partage avec ses frères Gilles et André, le 15 août 1504. Il eut, entre autres enfants :

1° Elie, dont l'article suit :

2° Geoffroi de Terves, seigneur de Blanchecoudre, marié avec Jeanne *de la Taillandière,* qui le rendit père de :

Nicole de Terves, mariée avec Amauri *Baudry*, écuyer, seigneur du Chastellier, fils de Jean Baudry, écuyer, seigneur de la Rainière, et de Louise le Mastin, dame du Chastellier. (*Registres des chevaliers de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem,* à la bibliothèque de l'Arsenal, prieuré d'Aquitaine, fol, 464.)

de Boisgirault.

V. Elie de Terves, écuyer, seigneur d'Ambouche, épousa, vers 1490, damoiselle Lucette de Boisgirault, dame de Boisgirault, paroisse de St-Philbert en Mauge, en Anjou. Leur fils :

du Plessis : d'azur, à l'écusson d'argent, accompagné de 8 coquilles du même en orle.

VI. Pierre de Terves, seigneur d'Ambouche et de Boisgirault, s'allia avec Françoise du Plessis, fille de Charles du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis, de la Chaperonnière, de la Burgonnière, etc., et de Jeanne de la Roche. De leur mariage sont provenus :

1° Gui, dont on va parler;

2° Maurice de Terves de Boisgirault, qui fut reçu chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, au prieuré d'Aquitaine, en 1552 ;

3° Philippe de Terves. Elle fut marraine de Toussaint de Terves, son neveu.

VII. Gui de Terves, écuyer, seigneur d'Ambouche et de Boisgirault, comparut, au mois de septembre 1541, au ban et arrière-ban de la noblesse de Poitou, suivant un certificat de François, seigneur du Puy-du-Fou, chevalier, écuyer tranchant du roi et capitaine du château de Nantes. Il fit la guerre sous Louis de la Trémoïlle, dit le chevalier sans reproche, suivant la déposition de Louis Jousseaume, commandeur de Loudun, compagnon d'armes de Gui de Terves. Celui-ci épousa, par contrat du 27 décembre 1559, passé devant Jacob, notaire en la cour de Parthenay, Louise de Pougues, fille de Jacques de Pougues, écuyer, seigneur de Pougues, et de Jacquette de Chiche, fille de Pierre de Chiche, écuyer, seigneur de la Touche, et de Françoise de Souvigny. Il en eut, entre autres enfants :

de Pougues :

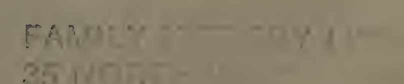
Toussaint de Terves de Boisgirault, né à Ambouche, paroisse de St.-Pierre de Maulay, en 1569, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré d'Aquitaine en 1587.

BRANCHE DE BEAUREGARD ET DU TERRAS.

Les titres de cette branche et de celle de Glande, qui va suivre, ont été visés dans un jugement de maintenue de noblesse, rendu par l'intendant de la généralité de Poitiers, le 12 août 1667, et dans des preuves pour les pages du roi, en la grande écurie, en 1785.

I. Louis de Terves, écuyer, seigneur de Beauregard, paroisse du Puy-Notre-Dame (1), consentit un bail à rente, au profit de Thomas Perrein, par acte du 24 février 1446 (*v. st.*). Il rendit deux aveux au seigneur de la Couture, les 8 juin 1451 et 14 novembre 1471, et vivait encore le 4 janvier 1485. Il avait épousé, par contrat du 28 juillet 1450, passé devant Beraut et Bernar, notaires en la cour de Bressuire, Jeanne du

(1) Cette paroisse est sur les confins de l'Anjou et du Poitou, à 3 lieues de Thouars.



du Vergier : de sinople, à la croix d'argent, chargée d'une coquille de gueules et cantonnée de 4 coquilles d'argent.

Vergier, (sœur de Georges du Vergier, dont descendent les marquis de la Rochejaquelein) fille de Pierre du Vergier, chevalier, seigneur de Ridejeu, et de Jacquette de la Forest de Beaurepaire, sa seconde femme. De ce mariage sont provenus :

1° Jean, dont l'article suit ;

2° Autre Jean de Terves, 3° Jacques de Terves, 4° Pierre de Terves, prêtres, décédés avant le 11 mars 1523;

5° Louis de Terves;

6° Jeanne de Terves, mariée avec Jean *de la Vairie*, qui fit foi et hommage à Jean de Terves, par acte passé sous le scel de Ferrières, le 11 février 1500 (*v. st.*).

Grossin.

II. Jean de Terves, écuyer, seigneur de Beauregard, du Terras, de Glande, etc., épousa, par contrat du 4 janvier 1485 (*v. st.*), damoiselle Françoise Grossin (1), fille de Guillaume Grossin, écuyer, seigneur de Bouillé-Saint-Paul, et de Marie Florie. Le 12 février 1500 (*v. st.*), Jean de Terves transigea avec Jean de la Vairie, son beau-frère, au sujet d'une rente qui avait été constituée en dot à Jeanne de Terves, sa femme, et à laquelle rente ce dernier renonça. Jean de Terves rendit un aveu au seigneur de la Couture, le 28 septembre 1503. Sa succession et celle de Françoise Grossin fut partagée noblement le 11 mars 1523, entre leurs enfants, savoir :

1° François, dont nous allons parler ;

2° Mathurin, auteur de la Branche de Glande et de Lanjouère, établie ci-après ;

3° Louis de Terves, écuyer, seigneur de Bouillé, qui fit un partage avec Mathurin, son frère, le 8 août 1532 ;

4° Jean de Terves, écuyer, vivant en 1525.

III. François de Terves, écuyer, seigneur de Beauregard et du Terras, fit un don à la fabrique de

(1) Proche parente de Madelon Grossin de Boingly, reçu chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem au prieuré d'Aquitaine en 1525, fils de Jean Grossin, écuyer, seigneur de Boingly, et de Françoise Eschallart de la Boulaye.

Bouillé-Saint-Paul, par acte du 28 juin 1508, passé en la cour de Ferrières. René Grossin, écuyer, seigneur dudit lieu de Bouillé, son oncle, lui fit une cession le 12 mars 1515. Il épousa, par contrat du 11 mars 1517, damoiselle Marie DE CHAMPLAIS, fille de messire Étienne de Champlais, chevalier, seigneur de Violle, de Courcelles, etc.; il en eut, entre autres enfants :

DE CHAMPLAIS : d'argent, à 3 fasces de gueules, surmontées de 3 aigles, éployées de sable.

1° René, Ier du nom, qui suit;

2° François de Terves, écuyer, co-seigneur de Glande, qui fit une acquisition de biens-fonds le 26 juin 1574;

3° Jean de Terves, prêtre. Son frère aîné lui donna les lieu et métairie de Rochefou, pour ses droits dans les successions de leurs père et mère;

4° Renée de Terves, dame de la Chatonnière, mariée, vers 1540, avec René *de Boislanfray*, écuyer, seigneur de Fontaines, qui en eut :

Jeanne de Boislanfray, dame de la Chatonnière, mariée, par contrat du 2 mars 1561 (*v. st.*), avec Antoine *le Vacher*, seigneur de la Chaise.

IV. René DE TERVES, Ier du nom, écuyer, seigneur de Beauregard et du Terras, co-seigneur de Glande, était tuteur de Joachim et Jeanne de Terves, ses cousins germains, en 1557. Il épousa damoiselle Françoise DE MINERAY, laquelle transigea, le 27 décembre 1563, avec messire Claude du Fay. Ils ont laissé :

DE MINERAY.

V. René DE TERVES, IIe du nom, écuyer, seigneur du Terras, marié avec damoiselle Claude DE SAINTRAY, fille de Jean de Saintray, écuyer, seigneur de l'Isle. Cette dame, veuve de René de Terves, et Claude de Terves, écuyer, seigneur de Glande, furent renvoyés de l'assignation qui leur avait été donnée à fin de représentation de leurs titres de noblesse, par sentence rendue en l'élection de Thouars, le 2 mars 1609.

DE SAINTRAY : de gueules, à la bande d'argent; au lambel d'or de 4 pièces.

Un puîné, soit de cette branche, soit de celle dont nous allons parler, s'établit à Turin, où sa postérité, connue sous le nom *de Tervès*, s'est honorablement soutenue jusqu'à son extinction, vers 1760.

BRANCHE DE GLANDE ET DE LANJOUÈRE.

III. Mathurin DE TERVES, écuyer, seigneur de Glande, second fils de Jean de Terves, seigneur de Beauregard et du Terras, et de Françoise Grossin, fit un partage avec ses frères, le 11 mars 1523, des successions de leurs père et mère et de messires Jean, Jacques et Pierre de Terves, prêtres, leurs oncles. Mathurin rendit un aveu au seigneur de la Couture, le 1er juin 1529. François de Terves, son frère aîné, lui fit une constitution de biens le 3 février 1531 (*v. st.*) Par acte du 24 mars 1533, Louis de Terves, son autre frère, lui céda la part qui lui était échue dans la terre de Glande par un partage du 8 août 1532. Mathurin avait épousé damoiselle Catherine LE ROY, rappellée avec lui dans les actes passés par leurs enfants, dont les noms suivent :

LE ROY : d'argent, à la bande de gueules.

1° René de Terves, écuyer, seigneur de Glande, qui fut émancipé par acte du 31 juillet 1555, et mis sous la tutelle de son oncle, Louis de Terves, écuyer, seigneur de Bouillé. Il mourut sans postérité;

2° François Ier du nom, dont l'article suit;

3° Joachim de Terves, écuyer, seigneur de Meture. Il acquit des héritages de Jacques de la Roche, le 17 août 1582, et paraît dans des actes des 1er et 10 mars 1586, 12 avril 1598 et 18 juillet 1601. Il épousa, par contrat du 30 juin 1605, damoiselle Claude *le Bigot* (1);

4° Jean de Terves, prêtre ;

5° Françoise de Terves ;

6° Jeanne de Terves.

IV. François DE TERVES, Ier du nom, écuyer, seigneur de Glande, fit donation à Joachim de Terves, son frère puîné, le 20 août 1577, de ce qui lui appartenait dans les successions de leurs père et mère,

---

(1) On ignore si Joachim de Terves a eu des enfants. Peut-être fut-il père de Marie de Terves, laquelle épousa, vers 1630, Félix *le Gras*, seigneur de Laussière, fils de François le Gras, seigneur du Luart au Maine, conseiller au grand-conseil, et de Diane Garnier.

pour en jouir en toute propriété nonobstant la coutume du pays qui n'accordait aux puînés qu'une jouissance usufruitière. François épousa damoiselle Claude YONGRE, qui, veuve de lui et tutrice de leurs enfants, fit une vente au même Joachim de Terves, son beau-frère, le 10 mars 1586. François de Terves avait laissé un fils et une fille :

YONGRE :

1° Claude, dont l'article suit;

2° Anne de Terves, mariée à messire Jean *Georgeau*, seigneur de la Fresnaye. Ils cédèrent à Claude de Terves la part qui revenait à Anne dans les successions de ses père et mère, par acte du 6 février 1595. Joachim de Terves leur fit une vente de biens-fonds le 2 avril 1596.

V. Claude DE TERVES, écuyer, seigneur de Glande, épousa, par contrat du 13 novembre 1594, damoiselle Étiennette ERREAU, fille de noble Gabriel Erreau, et de damoiselle Renée Godellier. Il reçut deux quittances de messire Jean Georgeau, son beau-frère, les 5 mars 1595 et 11 avril 1596; puis, deux de Joachim de Terves, son oncle, des 12 avril 1598 et 18 juillet 1601. Claude de Terves, seigneur de Glande, et damoiselle Claude de Saintray, veuve de René de Terves, seigneur du Terras, furent maintenus dans leur noblesse par sentence de l'élection de Thouars du 2 mars 1609. Du mariage du seigneur de Glande et d'Etiennette Erreau sont provenus :

ERREAU : d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de deux molettes d'éperon du même.

1° François, IIe du nom, qui suit ;

2° René de Terves, mort en bas âge.

VI. François DE TERVES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Glande, s'allia, par contrat du 31 juillet 1617, à damoiselle Marie DE LA JOYÈRE, fille de Nicolas de la Joyère, écuyer, et de damoiselle Innocente Fournier. Il passa un bail à rente le 6 avril 1621, et fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance des commissaires départis par le roi, pour le régalement des tailles en Poitou du 16 juillet 1624. Il a laissé de son mariage avec Marie de la Joyère :

DE LA JOYÈRE : de gueules, à la tour à 3 donjons d'argent, maçonnée de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'argent.

1° Charles, dont l'article suit ;

2° Marie de Terves. Elle était en état d'imbécillité et sous la garde de Tristan Erreau, écuyer, seigneur de la Brosse-Busardière, lors d'un bail à ferme consenti par ce dernier, en la sénéchaussée de Saumur, le 9 février 1635.

Fleuriot. d'argent, au chevron de gueules, surmonté d'une merlette de sable, et accompagné de 3 roses de gueules.

VII. Charles de Terves, chevalier, seigneur de Glande, émancipé par sentence rendue en la sénéchaussée de Saumur, le 18 juillet 1642, épousa, par contrat du 22 septembre suivant, damoiselle Jeanne Fleuriot, fille de Jean Fleuriot, écuyer, seigneur de la Serrerie, et de damoiselle Charlotte Gaultier. Le 27 février 1644, le même Charles de Terves, Nicolas de la Joyère, écuyer, seigneur de la Guérinière, et Jean Fleuriot, écuyer, seigneur de la Serrerie, firent une constitution de rente au profit de Jean Coustard, écuyer, seigneur de Marboué. Charles de Terves est nommé ou intervient dans des actes des 27 mai 1645, 26 décembre 1647, 30 juin 1649, 1er décembre 1650, 6 juin 1651, 23 novembre 1655, 17 novembre 1659, 5 août 1660 et 27 août 1665. Au mois de juillet 1651, il avait partagé avec Nicolas Fleuriot, écuyer, la succession de René Fleuriot, seigneur de la Serrerie, leur beau-frère et frère. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. de Barentin, maître des requêtes, président au grand conseil, commissaire départi en la généralité de Poitiers, du 12 août 1667, d'après la production de ses titres remontant sa filiation à Louis de Terves, écuyer, seigneur de Beauregard, son cinquième aïeul, vivant en 1416. Charles de Terves servit en 1674, à l'île de Bouin, en l'escadron des gentilshommes de l'élection de Thouars, commandé par M. le baron du Fresné, suivant un certificat du duc de la Vieuville, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Poitou, du 22 septembre 1674. Lui et Jeanne Fleuriot avaient fait un testament conjonctif le 28 avril 1670. Charles vivait encore le 12 août 1679. Il laissa de son mariage :

1° René, Ier du nom, qui suit ;

2° Anne de Terves. Ses père et mère l'avantagèrent par leur testament. Elle épousa, par contrat du 20 janvier 1685, messire Jean *Joubert*, chevalier, seigneur de la Crétinière,

fils de messire Auguste Joubert, chevalier, seigneur des Arsonnières.

VIII. René DE TERVES, Ier du nom, chevalier, seineur de Glande, baptisé le 17 septembre 1646, pousa en premières noces, par contrat du 8 juin 668, damoiselle Françoise JAMERAY, morte le 6 anvier 1679, fille de François Jameray, écuyer, seineur d'Armaillé et de Lanjouère, et de Marie de 'augirault. Ce fut par suite de ce mariage que cette ranche s'établit en Anjou. Le 29 mars 1675, le baron e Sablé, commandant le ban de la noblesse d'Anjou, ertifia que René de Terves, chevalier, seigneur de lande, comme personne de guerre et ôtage de plusieurs gentilshommes vers le duc de Lorraine, séurna à Strasbourg du 1er au 29 janvier de la même nnée. Jacques de Scépeaux, chevalier, seigneur de oisguinot, Jacques de Lancrau, chevalier, seigneur e Piard, messire N... de Savonnières, chevalier, eigneur de Brulon, tous servant au ban d'Anjou, vaient été faits prisonniers de guerre à Bénaménil, insi que René de Terves, par le duc de Lorraine, rs de l'invasion de l'Alsace par les Impériaux, et envoyés sous la garantie offerte à ce prince, pour ur rançon, par ledit René de Terves. Ces gentilsommes, par acte du 9 mars 1675, s'étaient obligés lui rembourser tant ce qu'il avait payé pour leur nçon, que partie des frais de son séjour à Strasourg, pendant qu'il y était resté en ôtage. Il épousa n secondes noces, par contrat du 23 juin 1683, assé devant Guedon, notaire royal à Ancenis, daoiselle Anne DE LA MARQUERAYE, fille de messire ierre de la Marqueraye, seigneur de la Chaussée, t de dame Anne Seguin. Le 15 mai 1686, il transiea avec Jean Joubert, chevalier, seigneur de la Crénière, son beau-frère, et fit un partage, le 20 férier 1690, avec dame Philippe Jameray, épouse de lessire Charles-Prosper de Colasseau, et demoiselle harlotte-Aimée Jameray, des biens de la succession e Pierre Jameray, prêtre. Réné de Terves et Anne e la Marqueraye, firent un contrat de rente le 8 mai

JAMERAY : d'azur, au lion d'argent, accompagné de 3 trèfles d'or.

DE LA MARQUERAYE : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en pointe d'un croissant du même.

1696. René fut maintenu dans sa noblesse d'ancien extraction, par ordonnance de M. de Maupeou, in tendant de la généralité de Poitiers, du 22 novemb 1698. Il intervint aux droits de sa femme dans l partage fait, le 1er juillet 1702, avec messire N colas de la Marqueraye, prêtre, prieur d'Erce, Elisabeth de la Marqueraye, des successions d messire Pierre de la Marqueraye et de dame Ann Seguin, leurs père et mère, et de celle de Pier de la Marqueraye, écuyer, seigneur de la Prim tière. René de Terves resta veuf d'Anne de Marqueraye avant le 15 novembre 1709. Il fit u fondation en l'église des Augustins d'Angers, le 2 mars 1713, testa le 16 mars 1714, et mourut le 2 juin de la même année. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° René, IIe du nom, dont l'article suit ;

2° Antoinette-Françoise de Terves, religieuse à Chinon ;

3° Anne de Terves, religieuse aux Ursulines d'Angers;

Du second lit :

4° Anne-Marie de Terves, } sourdes-muettes ;
5° Renée de Terves, }

6° Françoise-Elisabeth de Terves, mariée, par contrat 11 novembre 1711, passé devant Charon, notaire royal Angers, avec messire Louis *Bénigné de la Grange*, chev lier, seigneur de Passay et de Vernon, fils aîné de messi François Benigné de la Grange, chevalier, seigneur de Va busin, et de dame Françoise du Pont. Louis Benigné de Grange prit part au partage de la succession de René Terves, son beau-père, le 2 avril 1716.

IX. René DE TERVES, IIe du nom, chevalier, se gneur de Glande, de la Guerillière et de Lanjouère nom sous lequel il fut connu du vivant de son père servit pendant 12 ans dans le régiment de Crusso infanterie, dans lequel il était entré sous-lieutena le 28 mai 1694. Il épousa, par contrat du 24 juill 1702, demoiselle Charlotte-Françoise DE COLASSEAU fille de feu messire Prosper de Colasseau, chevalie seigneur de Bouillé-Lourat, et de dame Charlotte d

DE COLASSEAU : d'argent, à la rose de gueules, boutonnée d'or ; accompagnée de 3 molettes d'éperon de sable.

spinay de Villate, et sœur de messire Marc-Pros-r de Colasseau, avec lequel René de Terves, au m de sa femme, régla le partage des successions leurs père et mère, les 5 avril 1710 et 31 juillet 11, et de celles de messire René-Prosper de Co-sseau, chevalier, seigneur de Briacé, et de dame arguerite de Racapé, son épouse, décédée femme messire Jean, marquis de la Motte-Baracé, che-lier, seigneur de Sénonnes, leurs aïeuls. René II survécut que peu de mois à son père, et mourut ant le 23 mars 1715, date de l'inventaire de ses eubles et effets, dressé à la requête de sa veuve; urs successions furent partagées le 19 mai 1764. avaient eu deux fils et deux filles :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Charles-Prosper de Terves, chevalier, seigneur de Teildras de Glande, etc., marié, par contrat du 18 novembre 1730, avec Jeanne *de St.-Martin,* fille de N.... de St.-Martin, chevalier, seigneur de Lucé au Maine et de Teildras en Anjou. Charles-Prosper reçut de son frère aîné la terre de la Guérillière pour ses droits héréditaires. Il eut pour fils :

Jean-Charles-Armand de Terves, chevalier, seigneur de Lucé et de Teildras, marié à dame Marguerite-Marie-Henriette *Vaillant d'Auche*, fille de messire Vaillant d'Auche et de demoiselle de la Rue de Champchevrier. De ce mariage sont issus :

A. Charles-Louis-Armand de Terves, chevalier, marié à demoiselle Marie-Jeanne-Charlotte *du Vau de Chavagnes*, sa cousine, fille de Jean-René-François du Vau de Chavagnes, seigneur de la Barbinière. De ce mariage sont issus :

a. Charles de Terves, marié à N..... *du Verdier de la Sorinière ;*

b. Jeanne-Marie-Charlotte de Terves;

B. Charles-Prosper de Terves, né le 24 octobre 1763. Il entra volontaire dans la marine en 1778, et fut successivement aspirant en 1779 ; garde de la marine, 11 juillet 1781 ; élève de 1[re] classe en 1787; lieutenant de vaisseau, 15 février 1788; chevalier de St.-Louis, 18 août 1814; capitaine de vaisseau, 11 janvier 1815. Il avait épousé : 1° à St.-Paul, île de la Réunion, Marie-Anne-Geneviève *d'Anteney-Palmaroux*, morte sans enfants, fille de

Henri d'Anteney-Palmaroux et de Marie-Anne-Fr
çoise des Forges de Parny; 2° Jeanne-Marie-Ch
lotte *de Terves*, sa nièce, fille de Charles-Lou
Armand de Terves. De ce second mariage est iss

Jeanne-Marie-Charlotte de Terves, mariée
Pierre-Sosthènes *Le Gentil*, conseiller en
cour royale d'Angers;

C. N.. de Terves, marié à demoiselle *Tonnelier.*
ce mariage est issu :

Louis de Terves, né en 1804, reçu à l'école
litaire de St.-Cyr en 1822, nommé sous-lie
tenant 1er octobre 1824, lieutenant en 183
capitaine au 8e léger, 18 août 1838;

D. Jean-Joseph de Terves, né le 7 août 1767. Il ent
aux gardes-du-corps du Roi en 1785, s'est trou
aux journées des 5 et 6 octobre 1789, y eut
cheval tué sous lui, émigra en 1791, fit la ca
pagne des princes en 1792, et passa dans la Vend
en 1795. Fait prisonnier le 2 février 1796 et co
damné à être fusillé, il fut enfermé dans les p
sons de Chalonnes dont il parvint à s'évader. Il
nommé chevalier de l'ordre de St.-Louis le
juillet 1814, et maréchal-des-logis aux gardes-d
corps du Roi le 1er novembre 1815. Il fut admi
la retraite le 17 décembre 1816 pour cause
santé. Il avait épousé, en 1800, demoiselle Ant
nette-Marie *de la Planche*, fille de messire Jea
Guillaume de la Planche, comte de Ruillé, anci
capitaine au régiment du Roi, et député de la n
blesse aux états-généraux, et de dame Anne-Fra
çoise de Becdelièvre. De ce mariage sont issues :

a. Joséphine-Emilie de Terves, mariée à E
manuel *de Jourdan;*

b. Césarine-Antoinette de Terves, mariée
Louis *de Grandsaigne*, ancien garde-du-cor
du Roi;

E. N.... de Terves;

F. Aimée Adélaide de Terves, mariée à N... *de*
cheteau de la Coudre, chevalier de l'ordre
St.-Louis, officier supérieur aux gardes-du-cor
du roi et l'un des 100 gardes du corps qui étaie
à Mittau avec Louis XVIII;

3° Charlotte-Françoise de Terves, baptisée le 20 août 170
mariée avec Jean-François *du Vau de Chavagnes*, chev
lier, seigneur de la Barbinière, dont :

A. Jean-René-François du Vau de Chavagnes, ch
valier, seigneur de la Barbinière;

B. Anne-Josèphe du Vau de Chavagnes. Elle et son frère intervinrent au partage des successions de René de Terves et de Charlotte-Françoise de Colasseau, le 19 mai 1764;

4° Aimée de Terves, mariée, avant l'année 1729, avec Claude-François *du Verdier*, chevalier, seigneur de la Sorinière.

X. Pierre DE TERVES, chevalier, seigneur de Lanouère, de Glande, etc., épousa, par dispense de Rome, du 8 des nones de novembre 1728 et contrat lu 7 février 1729, demoiselle Louise-Marguerite-Modeste DE COLASSEAU, sa cousine issue de germain, ille de messire Louis-Michel de Colasseau, chevaier, seigneur de la Machefollière, alors lieutenant le vaisseau et capitaine de 100 hommes de la marine oyale, depuis capitaine de vaisseau, tué devant Gibraltar, et de dame Marie-Françoise le Petit de la Guerche de St-Amans. Pierre de Terves fit le partage es successions de ses père et mère le 19 mai 1764. l a eu de son mariage :

DE COLASSEAU : d'argent, à la rose de gueules, boutonnée d'or, accompagnée de 3 molettes d'éperon de sable.

1° Pierre-Charles de Terves, dont l'article suit :

2° Charles-Aimé de Terves qui servit 16 ans dans les gardes-du-corps, et se maria avec demoiselle *Le Cornu ;*

3° Louis de Terves, chevalier, lieutenant au bataillon d'Anjou, mort à Calais en 1760 ;

4° Charlotte-Victoire de Terves, mariée à messire René-Pierre-Jacques *Chalopin*, chevalier, seigneur de *Vauberger*, dont postérité.

XI. Pierre-Charles DE TERVES, chevalier, seigneur e Lanjouère, d'Armaillé, etc., entra cadet dans Royal-Artillerie en 1749, y fut fait sous-lieutenant et fficier pointeur en 1754 et 1757, lieutenant en 1er n 1762, capitaine en 1765, et fut nommé chevalier e l'ordre de St.-Louis, le 28 avril 1774. Il devint capitaine d'une compagnie de bombardiers du régiment de Grenoble en 1775. Sa santé l'obligea de uitter le service le 1er janvier 1777. Il avait épousé ar contrat du 7 juin 1765, Eulalie-Victoire HULLIN E LA SELLE, fille de haut et puissant seigneur mesire Georges Hullin de la Selle, chevalier, seigneur e la Frapinière, de la Salle, de Cossé, de la Beu-

HULLIN DE LA SELLE : de gueules, à 2 bandes d'argent, accompagnées de 3 besants du même.

vrière, etc., et de haute et puissante dame Anne-Madelaine d'Orvaux, et arrière-petite-nièce d'Anne Hullin de la Selle, épouse d'Erasme de Contades, chevalier, seigneur de Montgeoffroy, gouverneur des ville et château de Beaufort, aïeul du maréchal de Contades. Pierre-Charles de Terves, émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 comme commandant en second une compagnie de gentilshommes de la province d'Anjou à l'armée du duc de Bourbon. De son mariage sont issus :

1° Pierre-Joseph-Louis, dont l'article suit ;

2° Pierre-Charles de Terves, qui émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée du duc de Bourbon, rejoignit l'armée de Condé le 9 mai 1793 et y servit jusqu'à sa mort, arrivée à Obendorf le 4 février 1794. Il s'était trouvé à toutes les affaires, nommément à celles des 20, 21 août, 12 septembre, 13 octobre, 1er et 8 décembre, se distinguant par son zèle et son courage, suivant un certificat de Louis-Joseph, duc de Bourbon, fait à Oberlingen le 28 juillet 1797 ;

3° Pierre-Prosper de Terves, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié avec Agricole-Floride *du Chilleau*, fille de Claude-Marie, comte du Chilleau, maréchal de camp, tué au combat d'Oberkamlach en 1796, et de dame Adelaïde-Marguerite de Merle. De ce mariage sont issus :

A. Pierre-Léonce de Terves, marié à Claire *de Montreuil* ;

B. Pierre-Eugène de Terves;

C. Pierre-Ludovic de Terves ;

D. Eulalie-Jeanne de Terves, mariée, par contrat du 12 janvier 1841, à Charles-Benjamin, marquis *de Grignon*, qui était en 1816 capitaine dans la légion de Maine-et-Loire;

E. Floride de Terves;

4° Pierre-Charles-Armand de Terves. Il se destinait à l'état ecclésiastique ; mais la révolution lui fit prendre les armes, et il fut tué dans la Vendée en 1795 ;

5° Pierre-Toussaint de Terves, mort en bas âge;

6° Georgette Céleste-Victoire de Terves, morte en prison au château de Montreuil-Bellay en 1795 ;

7° Anne-Adelaïde de Terves, mariée à Paul-Esprit-Marie *de Richeteau de la Coindrie*, qui était, en 1816, major dans la maison militaire de *Monsieur*, frère du Roi, et chevalier de l'ordre de St.-Louis,

8° Charlotte-Marguerite de Terves, mariée à Charles-Jacques *de la Roche-St.-André*, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre de St.-Louis ;

9° Louise-Françoise-Victoire de Terves, morte en prison au château de Montreuil-Bellay en 1794 ;

10° Eulalie-Rose-Sophie de Terves, morte en prison au château de Montreuil-Bellay en 1794.

XII. Pierre-Joseph-Louis DE TERVES, chevalier, né le 21 octobre 1769, reçu page du roi en la grande écurie le 31 mars 1785, entra lieutenant au régiment de Foix, infanterie, en 1787 ; émigra au mois de septembre 1791 ; fit la campagne de 1792 avec les officiers de ce même régiment, à l'armée du duc de Bourbon, puis la campagne de 1793 à l'armée de Condé. Blessé grièvement le 19 juillet à l'affaire de Belhem, il obtint un congé pour aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Placé en 1794 sous-lieutenant au régiment de Vioménil, il y resta jusqu'à son licenciement qui eut lieu en 1795. Il rejoignit alors l'armée de Condé où il servit jusqu'au 7 septembre 1800. Il fut nommé chevalier de l'ordre de St-Louis en décembre 1814. Il prit les armes en 1815, et fut nommé chef de bataillon pour prendre rang, à dater du 1er janvier 1816. Il ne reprit pas de service. Il a épousé, par contrat du 9 février 1803, Marie-Jeanne-Thérèse-Céleste DE VILLOUTREYS, fille de Jean-François, comte de Villoutreys, ancien page de Louis XV, et successivement écuyer cavalcadour du roi et de Mesdames, et de Jeanne-Henriette de Villoutreys, sa cousine. De ce mariage sont issus :

DE VILLOUTREYS : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant entre 2 étoiles d'argent, et en pointe d'une rose du même.

1° Pierre-Jean-Joseph, dont l'article suit ;

2° Jean-Charles-Victor de Terves, né le 15 février 1806, reçu à l'école militaire de St.-Cyr en 1824, nommé sous-lieutenant au 62e de ligne en 1826, démissionnaire en 1830 ; marié, en 1835, avec Gabrielle-Renée-Bénigne *Charbonnier de la Guesnerie*, fille de Charles Charbonnier de la Guesnerie, capitaine, chef de bataillon au 4e régiment de la garde royale, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de dame Antoinette-Mélanie-Françoise de Santo-Domingo. De ce mariage est né :

Marie-Charles-Roger de Terves ;

3° Pierre-Charles de Terves, né le 17 mai 1818 ;

4° Marie-Caroline de Terves, morte en bas âge.

XIII. Pierre-Jean-Joseph de Terves, né le 18 novembre 1803, reçu à l'école militaire de St-Cyr en 1822, nommé sous-lieutenant au 14e régiment de chasseurs le 1er octobre 1824, démissionnaire en 1830, a épousé par contrat du 28 avril 1834, Marie-Clotilde le Clerc de Vezins, fille de Philippe-Alexis-Fortuné le Clerc, baron de Vezins, et de dame Émilie-Joséphine de Becdelièvre. De ce mariage sont issus :

le Clerc de Vezins : d'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêlure de sable, et cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.

1° Marie-Pierre-Joseph de Terves, né le 1er mars 1839 ;

2° Marie-Pierre-Philippe-Léon de Terves, né le 28 décembre 1840.

NOBILIAIRE

DE LA GÉNÉRALITÉ

DE LIMOGES.

AVANT-PROPOS.

La généralité de Limoges se composait des élections suivantes :

Limoges, chef-lieu du haut Limosin ;

Angoulême. Cette élection comprenait la presque totalité de l'Angou-nois. La seule portion de cette province dont se composait l'élection de Cognac isait partie de l'élection de la Rochelle ;

Tulle, }en bas Limosin ;
Brives, }

Bourganeuf, dans la Marche.

Le présent Nobiliaire comprend donc toute la noblesse du haut et bas Limo-n, la majeure partie de celle de l'Angoumois et une partie de celle de la larche.

Malgré la réunion de ces divers pays, la généralité de Limoges était l'une es moins nombreuses en noblesse. Mais en général la noblesse y était ancienne t relativement à l'étendue de ces pays, on y remarque des familles illustres, uelques unes autrefois puissantes), en plus grand nombre que dans beaucoup 'autres provinces plus considérables.

En recueillant ces notices dans *les Archives de la noblesse*, je n'ai pas pré-endu donner un nobiliaire raisonné de chaque province du royaume. Cette iche eût été trop au-dessus de mes forces, et la fortune d'un particulier, qu'elle u'elle fût, n'y pourrait suffire. Je me suis borné à présenter sommairement état des familles qui ont été maintenues dans chaque généralité ou chaque rovince, lors des recherches générales, en faisant mention de la date du plus ncien titre de leurs productions et en donnant la description de leurs armoi-ies. A ces renseignements, puisés dans les maintenues de noblesse, j'ajoute eux que mes recherches ont pu me procurer, et je donne autant que je le peux uelques détails sur les anciennes familles éteintes avant les recherches.

Telle est la marche que j'ai suivie pour ce *Nobiliaire de la généralité*
Limoges. Les principaux éléments en sont tirés des jugements de mainten
rendus par M. d'Aguesseau, intendant de cette généralité, lors de la recher
de 1666 et années suivantes. Les renseignements complémentaires, soit sur
familles maintenues, soit sur celles qui n'existaient plus lors de la recher
ou qui habitaient d'autres provinces, ont été puisés à des sources que j'ai t
jours eu le soin d'indiquer. Celles rappelées par les renvois 183-184, 185, s
deux manuscrits précieux de M. de Gaignières, intitulés *Titres du Limos*
et conservés à la bibliothèque du Roi. Comme dans les précédents nobiliai
j'ai distingué par ce signe * les articles que j'ai ajoutés à ceux contenus dans
recherche de M. d'Aguesseau.

~~~~~ ~~~~~~~~~~
~~~~~

NOBILIAIRE
DE LIMOSIN.

A

D'ABZAC, seigneurs de Mailleroy, de Mayac, de Tuffas, etc., ont ait preuve de 10 générations depuis 1378. *D'argent, à une bande 'azur et une bordure du même, chargées de 9 besants d'or, savoir n au centre de la bande et huit sur la bordure, posés* 3, 2 *et* 3. Cette naison est originaire du Périgord, où elle est connue depuis l'an 100. Il en est sorti dix branches, la plupart éteintes et répandues n Limosin, en Angoumois, en Saintonge et en Guienne. On eut en consulter la généalogie dans le neuvième volume de l'*Hisire des Pairs et des anciennes familles de France*.

ADÉMAR ou AYMAR, seigneurs de Colon, ancienne famille teinte depuis longtemps. Guillaume *Adémar*, chevalier, fut préent à la charte d'une donation faite, en 1146, au monastère du Vieois, par Pierre de Bré et Guillaume-Hoto, son frère, de la dîme e la Rochelle. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 133, 134). Vers la même poque Gui *Adémar* fut présent à une autre donation faite au nême monastère par Gui de Bré, pour le repos de l'âme d'un de es chevaliers nommé Albert de Chamairac, lequel avait été tué ans la guerre à la Valette (*id.*, fol. 120).

Étienne *Adémar*, chevalier (fils d'Ebles), fit son testament au ieu d'Asnac, en Limosin, le lundi avant la fête de saint Jacques t saint Philippe 1286. Il avait trois fils, Ebles, Bertrand et Bernard, surnommés *d'Asnac*. Bertrand *d'Asnac* eut une fille apelée Aimerique *d'Asnac*, laquelle fut mariée, avant l'année 1348, vec Pierre *Adémar*, damoiseau, co-seigneur de Lostanges. *Un chef hargé de deux étoiles.*

* ADÉMAR ou AYMAR DE LOSTANGES. Cette famille, égalenent très-ancienne, diffère de la précédente, quoique portant le nême nom. Elle est connue depuis Guillaume *Adémar*, chevalier, equel, par acte passé à Beaulieu, le 7 des ides de janvier 1254, cquit la partie de la tour de Marsillac, qui appartenait à Ebles *Adémar*, aussi chevalier; acte confirmé par Étienne *Adémar*, fils

d'Ebles. La descendance de Guillaume Adémar s'est éteinte ver le milieu du XIVe siècle, et les biens en sont passés dans la mai son *de la Brande*, à la charge de porter le nom et les armes *d'Ad mar de Lostanges*. Voir DE LOSTANGES.

D'AIGREFEUILLE, *voyez* D'ARFEUILLE.

* ALAZAC, aujourd'hui ALLASSAC, terre située à une forte lie de Donzenac, dans la vicomté de Turenne ; elle a donné son no à une ancienne famille. G.-Constantin *d'Alazac* fut présent à u donation faite, vers l'an 1145, à l'abbaye du Vigeois, par Jean l Juge d'Agudor. Pierre-Hugues *d'Alazac* donna au même mona tère tout ce qui lui appartenait en vignes à Saint-Calais. Ses fil Albert, Rainaud, Pierre, Boson et Hugues, interviennent dan cette charte, ainsi que son frère G.-Hugues. Elle fut donnée e présence de Geraud de la Valade et de Pierre, du château d'Alaza (*Cartul. du Vigeois*, fol 338, 339).

ALBERT, *voyez* AUBERT.

* ALLEYRAT, terre située en bas Limosin, qui avait ses seigneu particuliers dans les XII• XIIIe et XIVe siècles. Jean *d'Alleyr* fut témoin à la charte d'une donation faite vers l'an 1100 à l'a baye du Vigeois (*cartul.*, fol. 47), par Pierre de Glanges. Margu rite *d'Aleyrac*, fille de Bertrand *d'Aleyrac*, chevalier, fit homma à l'évêché de Limoges en 1310. (185, fol 110).

AMADON. Alexandre *Amadon*, sieur de la Combette, fut ano au mois de mars 1612. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée chef de 3 coquilles du même, et en pointe d'une épée d'argent po en fasce.*

ANGELY, seigneurs de la Salle, en Angoumois, 1486. *Ecart d'argent, à quatre croisettes de gueules.*

D'ANGLARD, à Saint-Yriex, 1505. *Coupé, au 1 d'argent, au li de gueules ; au 2 fascé de gueules et d'argent.*

* APURALH, seigneurs de la Villatte. Cette famille a subsis jusqu'après 1424. G. *Apuralh*, chevalier, vivait en 1246, et H gues *Apuralh*, damoiseau, en 1302. (183-184, *fol.* 203, 205). *lion couronné, adextré d'une étoile.*

* D'ARFEUILLE, quelquefois D'AIGREFEUILLE. Cette famil éteinte depuis longtemps, avait pris son nom d'une terre et ch tellenie située à 2 lieues d'Auzance, au diocèse de Limoges. Ga celin *d'Arfeuille*, chevalier, fut présent, en 1296, à un homma rendu à l'évêché de Limoges par Audoin Marches, chevalier. (*Ca tul.*, fol. 30; 185, fol. 113). Cette ancienne maison portait : *d'az à 3 étoiles d'or ; au chef cousu de gueules.*

D'ARGENCE, seigneurs des Ruisseaux, 1551. *De gueules, à la ur de lys d'argent.*

D'ASNAC, *voyez* ADÉMAR.

* ASTORG, seigneurs de Noaillac, en la vicomté de Turenne, mille éteinte qui portait : *de gueules, au chef d'argent.*

Guillaume *Astorg* était camérier du monastère d'Uzerche au IIe siècle (*Cartul.*, fol. 235; 185, fol. 45).

* AUBERT, famille dont était le pape Innocent VI (Étienne Au-rt), né à Beissac, dans la vicomté de Pompadour, élevé sur le int-Siége en 1352, mort en 1362). Voir le précédent volume des rchives de la noblesse, *Nobiliaire d'Auvergne*, p. 8.

D'AUBUSSON, seigneurs de Castelnouvel, 1515. *D'or, à la oix ancrée de gueules.* Voir ce que nous avons dit dans le pré-dent volume, *Nobiliaire d'Auvergne*, p. 9, sur cette ancienne et ustre famille.

AUDEVARD, seigneurs de Saveuse et de Feruysat. Cette fa-lle n'ayant pu produire que depuis 1585, fut renvoyée au con-il d'état. Elle y obtint, le 4 juin 1669, un arrêt qui l'a dispensée produire des actes au delà de ladite époque (1585).

AUDIER, seigneurs de Longrenon, en Angoumois, 1523. *D'azur, 3 lions léopardés d'or, lampassés de gueules, l'un sur l'autre.*

AUTIER, seigneurs de la Bastide, de la Faye, etc., ont prouvé puis Aimar *Autier*, damoiseau, vivant en 1400. *De gueules, à la nde d'argent, accompagnée en chef d'un lion d'or, et en pointe de annets du même.*

Postérieurement à la recherche, cette famille a changé l'orthogra-e de son nom en celle *du Authier*. Puisqu'on voulait y ajouter la tre *h* et en même temps le faire précéder d'une particule, on rait dû placer cette lettre H au commencement; car notre lan-e n'admet point de lettre *h* aspirée. Ainsi on dirait fort bien *du utier*; mais *du Authier* est un véritable barbarisme.

Cette famille, de très-ancienne bourgeoisie, s'est anoblie par la pos-sion des fiefs. Lorsque le vicomte *du Authier*, capitaine des gardes duc de Penthièvre, présenta ses titres pour faire ses preuves cour, en 1778, M. Cherin fit part au prince de ses scrupules les qualifications énoncées dans les plus anciens titres de cette nille, le réglement de 1760 portant non-seulement que la preuve vait remonter jusqu'à 1400, mais encore qu'il n'y eût point de ces antérieures contraires à la noblesse. Toutefois, comme les alifications nobles commencent dès 1296, et que depuis lors les teurs de cette famille prennent les titres de damoiseaux et de evaliers, M. le duc de Penthièvre prescrivit à M. Chérin de ne

pas remonter dans son mémoire au delà de cette époque, ce qui e lieu. En conséquence, le vicomte *du Authier* fut présenté et jo des honneurs de la cour.

* D'AYEN, de *Aento*, de *Agento*, maison éteinte depuis longtem qui tirait son nom du château d'Ayen, en bas Limosin, à tr lieues et demie de Brives. Géraud *d'Ayen* est mentionné dans u charte du cartulaire d'Uzerche (fol. 447) de l'année 1044. Vers l' 1120, Hélie *d'Ayen* (père de Gui et de Ménard d'Ayen), fit u donation à l'abbaye du Vigeois, en présence de Geoffroi-Bern *d'Ayen* et de Geoffroi de Perusse. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 59, 1 131). Hélie et Gui *d'Ayen* sont énoncés frères d'Etienne *de T rasson* dans cette dernière charte. On trouve les armes d'Ayen crites: *De gueules, à une bastide ou tour d'or.*

AYMAR, *voyez* ADÉMAR.

B

* DE LA BACHELLERIE. J'ai déjà parlé de cette famille dan *Nobiliaire d'Auvergne*. Elle est originaire de la vicomté de T renne. Gauthier *de la Bachellerie* et son frère Aimeri firent u donation à l'abbaye d'Uzerche par charte datée du règne du Robert, au commencement du onzième siècle. (*Cartul. d'Uzer* fol. 178; — 185, fol. 43).

DE LA BASTIDE, seigneurs de Montplaisir et du Crotet, 15 *D'argent, à 5 fusées de gueules accolées en fasce.*

DU BATUT, seigneurs de la Perouze. Cette famille a fait pre depuis Jean *du Batut*, anobli par lettres patentes du mois de jui 1593, duement vérifiées. *D'azur, au lion d'or, armé de sable; au d'argent, chargé d'une étoile de gueules.*

DE LA BAUME, seigneurs de Forsat, ont prouvé sept générati Cette famille, qui s'est éteinte en 1777 dans les maisons de T cheboeuf-Beaumond des Junies et de Saint-Astier, était origin du Périgord. Eymond et Raimond *de la Baume*, frères, écuy furent reconnus nobles et exempts de la taille par le lieuten général en la sénéchaussée de Périgord, le 8 janvier 1470 par arrêt de la cour des aides de Paris, le 10 avril 1483. Il y deux chevaliers de l'ordre de Malte de cette famille, en 161 1619. *Ecartelé, aux 1 et 4 de sinople, au bélier passant d'or; au et 3 d'or, à l'aigle de sable, becquée de gueules et au chef de sinople le tout de gueules, à la fleur de lys d'or*, qui est DE FORSAT.

DE BAYE, seigneurs de Chazan, 1536. *D'azur, à 3 croiss d'or.*

BAZIN, seigneurs de Puyfaucon, de Deycette, etc., 1546. *De eules, au lion d'or, accosté de 2 fleurs de lys du même.*

DE BEAUPOIL-SAINT-AULAIRE, seigneurs de Saint-Aure, etc., 1540. *De gueules, à 3 accouples de chien d'argent, 2 et 1, laisses ou liens d'azur, tournés en fasce.*

La généalogie de cette famille distinguée est imprimée, t. II *de istoire des Pairs de France.*

DE BEAUVOIS, seigneurs de Beauvois, paroisse de Sainte-Marie Châteauneuf, 1494. *D'azur, au pélican d'or.*

DE BELLEFAYE, *voyez* DE BESSE.

* BERMONDET. Cette famille a donné plusieurs lieutenants en sénéchaussée de Limosin depuis Martial *Bermondet*, licencié en oit, qui remplissait cette charge en 1438. Elle s'est établie en Aus vers la fin du XVIIIe siècle. *D'azur, à 3 mains d'argent.*

BERTIN, seigneurs du Burg et de Lespeschariay, 1444. *De eules, au lion d'or, adextré d'une épée d'argent, la garde en bas.*

BERTRAND, seigneurs de Saint-Vaulry 1535. *D'or, au lion de ble, lampassé et armé de gueules.*

* DE BESSE DE BELLEFAYE, seigneurs de Bellefaye. Justel, ns son *Histoire de la maison de Turenne*, rapporte l'anoblissement de cette famille à Raymond IV, vicomte de Turenne. Celui-, en 1219, sur la connaissance qu'il avait que Raoul *de Besse* et s neveux étaient d'une bonne race, *ex generosa progenie*, voulant compenser la fidélité qu'ils lui avaient toujours témoignée, les fit bles eux et leurs descendants, *concessimus eis et successoribus is ut sint milites* (1), les exemptant de la taille et de toute autre action.

Jacques *de Besse*, seigneur de Bellefaye, épousa Almodie *Rogier*, ur de Pierre Rogier, chancelier de France, puis pape sous le m de Clément VI en 1342, et tante de Pierre Rogier, élu pape 1371, sous le nom de Grégoire XI. Jacques de Besse eut de ce ariage : 1° Pierre *de Besse*, seigneur de Bellefaye, marié avec arguerite *de Thiers*, dame de Volore et de Montguerle, dont il t : A. Guillaume, seigneur *de Bellefaye* et de Peyrac, mort sans stérité; B. Agnès *de Bellefaye* mariée, en 1373, avec Beraud

---

(1) *Milites* est ici pour *nobles*, et non pour *chevaliers*, ainsi que je l'avais u lorsque je publiai le *Dictionnaire véridique*, où, par une double erreur, cet oblissement est attribué à la maison de Besse de la Richardie. Une preuve e Raoul de Besse et ses neveux n'étaient pas nobles, c'est qu'ils sont exemptés la taille. On trouve souvent le mot *chevaliers* employé pour *nobles*, pris général. Ainsi les *chevaliers* et les *bourgeois* de telle ville, de tel château, etc., s'entend non seulement de ceux qui étaient décorés de la chevalerie, ais même, n'y eût-il aucun chevalier, de tous ceux qui étaient *nobles*.

Dauphin, seigneur de Rochefort; C. Hyacinthe *de Bellefaye*, femm de Jean, seigneur de *Pierre-Buffière;* 2° Nicolas *de Besse*, cré cardinal le 25 février 1344 (*v. st.*). Cette famille, comme on le voi dut son élévation et sa fortune à la maison de Rogier de Beaufor dont les commencements furent aussi faibles, mais l'illustration pl éclatante par les grands personnages qu'elle a produits et la posse sion des comtés de Beaufort et d'Alais, et de la vicomté de T renne. La maison de Besse de Bellefaye portait *un chevron*.

BLANCHARD, seigneurs de Champagnol, 1500. *D'azur, au lio d'or, accompagné en chef de* 3 *couronnes ducales du même.*

* DE BLANCHEFORT. Archambaud IV, vicomte de Combor est regardé comme le fondateur du château de Blanchefort, situ à deux lieues d'Uzerche en bas Limosin. Ce fut vers l'an 1130 qu' fit construire ce château. Il fut l'apanage d'Assalit *de Comborn* son petit-fils, issu du mariage d'Archambauld V et de Jourdain de Périgord. On voit au fol. 398 du cartulaire de l'abbaye d'Uzer che (185, fol. 54) une donation faite à ce couvent par le vicom Archambaud V et Assalit *de Blanchefort*, son fils. La postérité d'A salit retint à son exemple le nom de Blanchefort, en conserva toutefois les armes de Comborn, sauf un léger changement da les émaux comme signe de brisure. Telle a été la souche illust de la maison de Blanchefort, substituée, en 1543, aux nom, po sessions et armes de la maison *de Créquy-Canaples*, princes Poix; puis, en 1611, à ceux de la maison de *Bonne*, dont elle r cueillit le duché-pairie de Lesdiguières et le comté de Sault. L dernier rejeton de cette maison, Alphonse *de Blanchefort-Créqu de Bonne*, duc de Créquy, puis de Lesdiguières, pair de Franc mourut le 5 août 1711. Armes de Blanchefort : *d'or, à deux lio léopardés de gueules.*

BLEREAU, seigneurs de Graslevau, 1530. *D'or, à la band d'azur, chargée de* 3 *croisettes d'argent, et accompagnée en chef d* 3 *croissants d'azur.*

DU BOIS, seigneurs du Bois, paroisse de Ladignat, 1543. *D'azu au chevron d'or, accompagné en chef de* 3 *gerbes de blé d'argen et en pointe d'un lion léopardé d'or, lampassé et armé de gueules.*

DU BOIS. Jean *du Bois*, sieur de Margerie, fut anobli par lettre du mois d'octobre 1643, et confirmé en février 1667. *D'argent, a lion de gueules, tenant entre ses pattes une croix ancrée du même au chef aussi de gueules, chargé de* 3 *étoiles d'argent.*

DE BOISSE, seigneurs de Jaux, 1539. *De gueules, à* 3 *fasces d'a gent, chargées chacune de* 3 *mouchetures d'hermine de sable.*

Vers la fin du XIIe siècle, Guillaume *de Boisse*, chevalier d Treignac, fit une donation au monastère d'Uzerche pour sa sépu ture, en présence de Gautier *de Boisse*, et de Geoffroi, frère de c dernier. (*Cartul.*, fol. 372; — 185, fol. 51).

BONNETIER, seigneurs de Champanhac et des Planches, 1540. *'azur, à 2 tours d'argent, maçonnées de sable; au chef d'or, chargé un lion léopardé de gueules.*

* BONNIN (Thibaud), damoiseau, seigneur de Messignac et de lonthomer, vivait en 1471. (183 — 184 fol. 180). *De sable, à la oixancrée d'argent.*

BONY DE LA VERGNE, seigneurs de la Vergne, du Verger et e Vauzelay, 1445. *De gueules, à 3 besants d'argent.*

DE LA BORDE, seigneurs dudit lieu, paroisse d'Ussel, 1519. *De ıble, au lion couronné d'or.*

DE BORT, seigneurs de Pierrefitte, de Mausagon, 1488. *D'or, u sautoir denché de gueules.*

Frère François *de Bort*, précepteur de la maison de la milice du 'emple en Limosin, en 1282, est mentionné dans le registre des ommages rendus à l'évêque de Limoges, fol. 71. (185, fol. 120).

DE BOSLINARD, seigneurs de Boslinard, paroisse de Rancon, 559. *D'argent, à l'arbre de sinople, à la bordure denchée de gueules.*

BOTHIER, seigneurs de Palier, paroisse d'Andat, élection de rives, 1537. *D'argent, à quatre burelles de gueules; au franc can- n d'argent, chargé d'une étoile d'azur.*

BOTIER, *voyez* DE SÉDIÈRES.

BOUCHARD, seigneurs de Plassons, en Angoumois. Cette famille escend de Pierre *Bouchard*, fils naturel de Gui *Bouchard*, seigneur 'Aubeterre, et de Tiphaine *Perrot*, lequel fut légitimé par lettres érifiées à la chambre des comptes de Paris au mois de février 559, et anobli par lettres du mois de mai 1600. *Ecartelé, aux 1 et 4 'azur, frettés d'or, au chef cousu de gueules; aux 2 et 3 de gueules, 3 lions léopardés d'or l'un sur l'autre.*

DU BOUCHERON, seigneurs d'Ambrugeac, 1526. *D'or, à 3 lions le gueules.*

Le nom primitif de cette ancienne famille était *de Valon*. Par uite d'une substitution remontant à l'année 1399, elle a plus par- iculièrement porté les noms *du Boucheron* et *de Champiers*, ont les seigneurs avaient une origine commune. Cette famille st originaire du Quercy et s'est établie en Limosin vers la fin du XIV[e] siècle.

* DE BOUCHIAC. Cette famille, dont on retrouve à peine quelques vestiges, a été très-considérable dans les X[e], XI[e] et XII[e] siècles. En 1002, Archambaud *de Bouchiac* et son frère Gui furent présents, avec David de Cugnac, à une charte par laquelle Aimeri de Pierre-Buffière donna le Mas del Pozol, situé en la paroisse de Pajat, à l'abbaye d'Uzerche. (*Cartulaire de cette abbaye*, fol. 645).

Raimond *de Bouchiac* et Geoffroi *de Perusse*, son frère, pour repos de l'âme de Geoffroi, leur père (frère d'Aimeri *de Perusse* abandonnèrent au monastère de Saint-Pierre du Vigeois tous leu droits en un mas, une terre et trois borderies que Pierre de Ga maze, leur vassal, avait donnés à cette abbaye en faisant rec voir moine Pierre, son fils. Cette charte est datée de l'année que comte de Poitiers (Guillaume VIII) mourut en son pélerinage Saint-Jacques de Compostelle (1137). On remarque parmi les t moins Aimeri de la Genebrière, Foucher *de Perusse*, Gerald *de P russe* et Robert *de Perusse*. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 128). Aux fo 136 et 137 du même cartulaire se trouve la charte d'une aut donation faite à ce couvent par les deux frères Raimond *de Bo chiac* et Geoffroi *de Perusse*. Il y est fait mention d'Aimeri *de P russe*, leur oncle. Cette charte, du temps de l'abbé Adémar, e d'environ 1140. Geoffroi *de Perusse* et Almodis, sa femme, fire une donation à l'abbaye d'Uzerche. (185, fol. 149).

DU BOURG, seigneurs de la Morlède, 1559. *D'azur, à 3 tou d'argent, maçonnées de sable.*

BOURGEOIS, seigneurs de Jaffrenié, 1510. *De sinople, à 3 lio d'or.*

DU BOUSQUET. Charles et Antoine *du Bousquet*, sieurs de Sain Pardoux, obtinrent, au mois de septembre 1668, en consideratio de leurs services, des lettres qui les maintiennent en leur n blesse, nonobstant la dérogeance faite par Jean *du Bousquet*, le bisaïeul

DE BOUSSAC, seigneurs de Boussac, au diocèse de Tulle, 147 *D'azur, au sautoir denché d'or, cantonné de 4 croissants d'argent.*

Les seigneurs de Blanges et de Mézières ont prouvé depu 1468. Ils portaient le sautoir *bretessé*.

Cette famille est originaire de la vicomté de Gimel. Guillaume *d Boussac*, bourgeois de Tulle, acquit les cens des mas de Nepol et de Pomayrols de Guillaume Vigier de Sol, chevalier, au moi de mars 1264. Raoul de Beaufort, seigneur du château de Gimel donna en fief au même Guillaume *de Boussac*, de Tulle, en 1276, l mas de Blanges, en la paroisse de Gimel, sous l'hommage franc e une maille d'or d'acapte à chaque mutation de seigneur. En 126 Gui, seigneur de Gimel, fit une donation à Gui *de Boussac*, son filleul Hélie *de Boussac*, fils de Guillaume, vivait en 1284. Gui *de Boussa* vivait en 1305, Guillaume *de Boussac* en 1302, et 1318, autr Guillaume *de Boussac*, seigneur de Blanges, en 1342, 1358, 1366 1370 ; autre Guillaume *de Boussac*, seigneur de Blanges, en 1420 Sa veuve, noble Helide *de Rouffilhac*, était, le 20 août 1424, tutric de leurs enfants mineurs, entre autres d'Antoine *de Boussac* (*Fonds de Gaignières*, vol. 183-184, fol. 3, 4, 5, 6, 7).

*DU BOUY, seigneurs du château del Bouy au diocèse de Tulle.

Cette ancienne famille existait encore en 1369. Elle portait : *De gueules, à 3 fasces d'argent; à la bande d'azur brochante sur le tout.*

BOUYER, seigneurs de la Gorse, 1548. *Parti, au 1er d'argent, à 3 étoiles de gueules, et un cœur du même en pointe; au 2 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

* BOYOL, ancienne famille éteinte. *D'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef d'un léopard de gueules, et en pointe de 6 besants du même*, 3, 2 et 1.

DE BOYSSEULH, seigneurs dudit lieu, 1457. *D'argent, à la bande de sable, chargée de 3 larmes d'argent; à la bordure de sable, semée de larmes de gueules et d'argent.*

Géraud *de Boysseulh*, le premier depuis lequel la filiation de cette ancienne famille, est établie, est mentionné comme témoin dans une charte de l'abbaye de Dalon de l'année 1114. (*Cartul. de Dalon*, fol. 4). La généalogie de Boysseulh est imprimée t. XI de l'*Histoire des pairs de France.*

BRACHET, seigneurs de Maslaurent, de la Jolegie, de Marreyx, de St-Bonnet et de Beyssat, 1551. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à deux chiens braques d'argent ; aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'or.*
Cette famille est fort ancienne, et son nom se voit fréquemment dans les cartulaires du Limosin aux XIIe et XIIIe siècles.

DE LA BRANDE, *voyez* DE LOSTANGES.

* DE BRÉ. Les seigneurs *de Bré*, bienfaiteurs de l'abbaye du Vigeois dans les XIe et XIIe siècles, sont qualifiés *princes* dans plusieurs chartes (*Cartulaire de Saint-Pierre du Vigeois*, fol. 31, 54). Cette illustre famille est éteinte depuis plus près de quatre cents ans. Elle portait : *trois lions.*

DE BRETTES, seigneurs de Cros, de Cieux, de Richebourg, etc., 1537. *D'argent, à 3 vaches de gueules, l'une sur l'autre.*
La généalogie de cette famille est imprimée dans le premier volume des *Archives de la noblesse.*

DU BREUIL, *voyez* DE FRAISSEIX.

La maison *du Breuil* était l'une des plus anciennes du Limosin. On trouve ses auteurs nommés dans diverses chartes de la fin du onzième siècle et du commencement du douzième dans le cartul. de Saint-Pierre du Vigeois, fol. 3, 4, 14, 21, 40, 41, 118, 121. Pierre *du Breuil* était abbé du Vigeois en 1102 et 1110. Voir aussi le cartulaire de l'abbaye de Bénévent, année 1125 (183-184, fol. 85).

DE BREUILHE, seigneurs des Pousses, 1545. *D'azur, au massacre*

de cerf d'argent, surmontant un cor de chasse d'or, et accompagné de 4 étoiles d'argent, 3 en chef et une en pointe.

La branche des seigneurs de Laron a prouvé depuis 1543. Dans son écu le *massacre de cerf* et le *cor de chasse* n'étaient accompagnés que de *deux étoiles, une en chef et l'autre en pointe.*

* DE BRIDIERS (*vicomtes*). La vicomté de Bridiers est située dans la Marche. Pierre, vicomte *de Bridiers*, qui vivait au milieu du onzième siècle, fut présent avec Hugues de Chaumont, Cadelon, vicomte d'Aunay, Aldebert, comte de la Marche et Engilelme de Mortemart, à une charte du 6 des ides (10) de juillet 1083, par laquelle Isambert, évêque de Poitiers, fit don au monastère neuf de Poitiers de l'église de Saint-Paul, située dans la même ville, et de trois autres églises qui dépendaient de celle-ci. (*Histoire des comtes de Poitou* et *ducs de Guienne*, par Besly, f. 388). Les vicomtes de Bridiers se sont éteints au commencement du XIVe siècle. Une branche cadette, établie dans la Marche et le Berry, existait encore en 1700. Cette ancienne maison portait : *de gueules, à la bande d'or.*

DE BRIE, seigneurs de Boisfranc, des Tonnes, de Balenges. 1454. *D'or, à 3 lions de gueules, couronnés de sinople.* Ces armes ont beaucoup d'analogie avec celles de l'ancienne maison *de Bré.*

* DE BROSSE (*vicomtes*). Vers la fin du IXe siècle et au commencement du règne d'Eudes, plusieurs grands barons du Limosin ayant reçu personnellement le titre de vicomte, à raison des fonctions qu'ils exerçaient au nom de l'autorité royale, attachèrent ce titre et cette dignité personnelle à leurs terres et le transmirent à leurs descendants. Les vicomtes de Comborn, d'Aubusson, de Ségur, de Rochechouart, de Bridiers et de Brosse étaient de ce nombre. Ces derniers avaient pris leur nom d'un château fort situé dans la Marche Limosine. La première race de ces vicomtes s'éteignit vers le milieu du Xe siècle. A cette époque, le château de Brosse était possédé de moitié par Girard, vicomte de Limoges, mari de Rothilde, fille du dernier vicomte de Brosse, et l'autre moitié par la maison de Gargilesse. Cette co-possession excita une guerre acharnée entre les deux familles. Aimoin rapporte qu'Adémar, fils de Gui I, vicomte de Limoges, et petit-fils de Gérard et de Rothilde, s'empara du château de Brosse sur Hugues de Gargilesse (vers 995) et s'y défendit contre Guillaume, duc d'Aquitaine et Boson, comte de la Marche, qui vinrent l'y assiéger. Plus tard (1000) Hugues de Gargilesse ayant surpris et fait prisonnier Adémar dans la ville de Saint-Benoit du Sault, avec cinq autres de ses barons, reprit ensuite le château de Brosse, dont il fit raser la tour. (*Rec. des hist. de France*, t. X, p, 344, 345). Il se forma une seconde race des vicomtes de Brosse, sortie d'un fils ou d'un petit-fils d'Adémar I, vicomte de Limoges; elle avait pour chef, en 1136, Giraud, vicomte *de Brosse*, père de Bernard I, vivant

en 1167. Bernard II, son fils, vivant en 1175. eut de son mariage avec Adelmodis *d'Angoulême*, Bernard III, auquel succéda Hugues Ier son fils, vicomte *de Brosse* en 1256. Celui-ci eut deux fils: 1o Hugues II, vicomte *de Brosse*, marié avec Isabelle *de Déols*, et père de Jean, vicomte *de Brosse*. La fille unique de ce dernier, Jeanne, vicomtesse *de Brosse*, porta cette vicomté à son mari André *de Chauvigny*, IIe du nom, baron de Châteauroux, et fit son testament en 1348; 2o Roger, dont on va parler.

Roger *de Brosse*, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère par partage avec son frère aîné, en 1256, épousa Marguerite *de Déols*. Il en eut Pierre *de Brosse*, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, qui, de Blanche *de Sancerre*, laissa Louis *de Brosse*, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, terres dans lesquelles il faisait battre monnaie. Il se soumit pour l'exercice de ce droit à l'ordonnance de 1320. Il périt à la bataille de Poitiers en 1356. Il avait eu entre autres enfants, de Constance *de la Tour* en Auvergne, sa seconde femme, Pierre II *de Brosse*, chevalier, marié avec Marguerite, dame *de Malleval*. Celui-ci fut père de Jean Ier *de Brosse*, seigneur de Boussac, maréchal de France, mort en 1433, ayant eu de Jeanne *de Naillac*, Jean II *de Brosse*, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers par son mariage, en 1437, avec Nicole *de Blois*, dite *de Bretagne*. Ils eurent quatre filles, mariées, savoir, Jeanne, en 1471, à Jean *de Bourgogne*, comte de Nevers; Claudine, en 1485, à Philippe II, duc *de Savoie*; Bernarde, avec Guillaume IV *Paléologue*, marquis de Montferrat, et Hélène, avec Boniface, marquis *de Montferrat;* et deux fils, savoir : Jean *de Brosse*, dit *de Bretagne*, dont la postérité a fini dans sa petite-fille, Françoise *de Brosse*, dite *de Bretagne*, mariée, en 1545, au château du Louvre, avec Claude *Gouffier*, duc de Roannais, grand écuyer de France; et Antoine *de Brosse*, chevalier de Rhodes, dont, sans aucune preuve, la Chenaye des Bois (t. III, p. 270) fait descendre en ligne directe et légitime une famille de Brosse, seigneurs d'Escrots, alliée aux familles *de la Praye*, *Domas*, *Maquin*, *Grisard*, *Buchet*, *Chesnard*, *Cottin*, *Fourgon*, etc., alliances qui n'ont aucune analogie avec celles de l'illustre et puissante maison de Brosse. Cette dernière, depuis ses prétentions au duché de Bretagne portait: *Ecartelé, aux 1 et 4 d'hermine*, qui est DE BRETAGNE; *aux 2 et 3 d'azur, à 3 gerbes ou brosses d'or, liées de gueules*, qui est DE BROSSE.

* DE LA BROUSSE, *de Brucia*. Gui *de la Brousse*, chevalier, fit foi et hommage lige et prêta serment de fidélité le mardi après l'octave de la Pentecôte 1256, à Guillaume, abbé de Saint-Martial de Limoges, pour tout ce qu'il tenait de son monastère en la châtellenie de Limoges et en celle de Pierre-Buffière. Il portait : *trois annelets et un chef*. (185, fol. 26).

DE BRUCHARD, seigneurs de Maignat, 1550. *D'azur, à 3 fasces d'or, et une bande de gueules brochante sur le tout.*

Hélie *Bruschart* vivait en 1313, en la paroisse de Gimel. (183-184, fol. 5).

Pierre *Bruchard*, de Saint-Yrieix est mentionné dans une charte de l'abbaye d'Uzerche de la fin du XIe siècle. (185, fol. 52).

On trouve au fol. 55 une autre donation faite au même monastère par Etienne *Bruchard* et ses fils, Pierre, Géraud, Aldoin et Hélie.

* BRUN, seigneurs de Montbrun, famille connue dès le XIII[e] siècle, et éteinte avant la recherche. Elle portait : *une croix*.

Gui *Brun*, fils de feu Guillaume *Brun*, chevalier, fit hommage à l'évêché de Limoges, en 1315. (*Cartul.*, fol. 33; 185, fol. 114). Au fol. 49 se trouve un autre hommage fait en 1295 par Gui *Brun*, fils d'Aimeri *Brun*, chevalier.

DE LA BUSSIÈRE, seigneurs dudit lieu, paroisse d'Anat, 1527. *D'azur, à trois fasces d'or; au pal d'argent, brochant sur le tout.*

C

CAMAIN, seigneurs de la Prade, en Angoumois, 1524. *De gueules, à la colonne d'or, accostée de 2 lions affrontés d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé d'une croisette entre deux étoiles d'or.*

DE CARBONNIERES, seigneurs de Saint-Brice, 1526. *D'azur, à 3 bandes d'argent, chargées de 6 charbons ardents de gueules.* La branche de la Capelle-Biron a prouvé depuis 1556, *voyez* le précédent volume de cet ouvrage, *Nobiliaire d'Auvergne*, p. 27.

* DE CHABANAIS (*sires* ou *princes*). La terre de Chabanais est située en Angoumois, sur la rive droite de la Vienne, à 2 lieues 1/2 de Confolent. La qualité de prince *(princeps)*, fréquemment portée par les seigneurs de cette terre, indique plutôt une possession originaire en franc-alleu, qu'une simple distinction de *premier* seigneur d'une terre ou d'un château, selon une vague définition de du Cange. Il y a eu trois races de sires de Chabanais. La première avait pour chef, dans la première moitié du dixième siècle, Abon, surnommé *Cat-Armat*, père de Jourdain I[er], fondateur de l'abbaye de Lesterp au diocèse de Limoges, vers 980. Eschivat, ou Jourdain VI, sire de Chabanais, le dernier rejeton mâle descendu d'Abon Cat-Armat, mourut avant l'année 1126. Sa fille unique épousa Guillaume III, baron *de Mathas*, petit-fils de Guillaume, comte de Mathas, fils aîné d'Alduin II, comte d'Angoulême. Leur postérité a formé la seconde maison de Chabanais, éteinte en la personne de Laure *de Chabanais*, comtesse de Bigorre, mariée 1° en 1284, avec Raimond VI, vicomte *de Turenne*, mort en 1285 ; 2° avec Simon *de Rochechouart*, seigneur de Tonnay-Charente. Aimeri, leur second fils, prit le nom et les armes *de Chaba-*

nais, et fonda la troisième race des sires de Chabanais et de Confolent, dont les biens passèrent successivement, par mariages et avec clause de substitution, dans les maisons de Thouars et de Vendôme. Deux illustres familles se prétendent descendues des sires de Chabanais, savoir, celle *de Chapt de Rastignac*, de la race d'Abon Cat-Armat, et celle *de Chabannes*, de la race de Mathas-Angoulême. Les anciens sires ou princes de Chabanais portaient : *d'azur, à 2 lions léopardés de gueules.*

DE CHABRIGNAC, *voyez* JOUFFRE.

DE CHAMBORANT, seigneurs de Droux, de Villevert, etc., 1484. *D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

Il y a une bonne généalogie de cette ancienne maison dans le troisième registre (première partie) de l'*Armorial général* de MM. d'Hozier.

* CHAMBOULIVE, paroisse située à 3 lieues et demie d'Uzerche. Sous le règne de Philippe Ier vivait Pierre Comtor *de Chamboulive*, lequel fit une donation au monastère de Saint-Pierre du Vigeois. (*Cartul. de cette abbaye*, fol. 15). Cette terre appartenait à la maison de Comborn dans le XIIIe siècle.

DES CHAMPS, seigneurs de Cheyroux, 1532 : *d'or, à 3 fusées de gueules en fasce.*

Le nom des Champs, *de Campis*, est ancien en Limosin. Jean *des Champs*, prêtre, fut présent à une donation faite à l'abbaye de Saint-Pierre du Vigeois du temps de l'abbé Rainaud, vers 1115. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 119).

Bernard *des Champs*, damoiseau, vivant le 5 octobre 1283, habitait au bourg de Coussac.

G. *des Champs* rendit hommage à l'évêché de Limoges le 17 mai 1302. (*Cartul.*, fol. 14 ; *Gaignières*, t. 185, fol. 109).

* DE CHANAC. La terre de Chanac, située à une lieue de Tulle, a été le berceau d'une très-noble famille. Foulques *de Chanac* vivait dans le XIe siècle. Guillaume *de Chanac*, évêque de Paris en 1332, fut élu patriarche d'Alexandrie en 1342, et mourut en 1348, âgé de près de cent ans. Il avait eu pour successeur au siége épiscopal de Paris, Foulques *de Chanac*, son neveu, décédé le 25 juillet 1349. Ce fut Guillaume de Chanac qui fonda à Paris le collége de Chanac, appelé depuis collége de Pompadour, lorsque cette dernière famille eut hérité de la maison de Chanac au commencement du XVe siècle. Autre Guillaume *de Chanac*, évêque de Chartres en 1368, puis de Mende, neveu de Foulques, évêque de Paris, fut fait cardinal par le pape Grégoire XI en 1371, et mourut à Avignon en 1394. Bertrand *de Chanac*, nommé archevêque de Bourges en 1374, puis patriarche de Jérusalem en 1383, fut créé cardinal par Clément VII en 1385, et mourut à Avignon en 1404. Palliot, p. 522 de sa *Vraie et parfaite science des armoiries*, dit

qu'il portait son écu *parti de gueules et d'azur*. Les anciens sceaux de la maison de Chanac sont *burelés d'argent et d'azur*, *au lion de gueules brochant*. Quelquefois il y a 3 *lions* sur le burelé. Cette maison s'est alliée à celles de Comborn, de Culant, de Pompadour, de Rochechouart, de Ventadour, etc.

CHAPELLE DE JUMILHAC, seigneurs de Jumilhac, de Montagne, de Combazat, etc. Cette famille remonte à Antoine Chapelle, maître de forges, qui, ayant prêté au roi Henri IV une somme considérable pour l'aider à reconquérir sa couronne, fut plus tard anobli par ce prince par lettres-patentes du mois de décembre 1597. *De sinople, à une chapelle d'or*. Les descendants d'Antoine Chapelle ont recueilli de nos jours, par substitution, les biens, nom, armes et dignités du dernier duc de Richelieu (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie *de Vignerot du Plessis*), décédé le 18 mai 1822.

* DE LA CHAPOULIE. Gui *de la Chapoulie*, bourgeois de Tulle, vivait en 1323 Il eut, entre autres enfants, Pierre *de la Chapoulie*, bourgeois de Tulle, vivant en 1340, et Gui *de la Chapoulie*, licencié en droit, qui épousa Laurence *de Sanzillon*. Jean *la Chapoulie*, chevalier, est rappelé comme défunt en 1375. Léonard *de la Chapoulie*, habitant de la ville de Tulle, fils de Raimond *de la Chapoulie*, chevalier, docteur ès-lois, seigneur de Mercœur et co-seigneur de Cornil, épousa Huguette *de Barrière*, dame de Frâteaux. Leur fille, Marie *de la Chapoulie*, dame de Frâteaux, épousa, le 8 juillet 1432, Hélie *de Grimoard*, damoiseau, auquel elle porta le fief de Frâteaux. Noble Raimond *de la Chapoulie*, seigneur de la Chapoulie, citoyen de Tulle, vivait en 1452. (183-184, fol. 8, 11, 14).

CHARDEBEUF, seigneurs du Truchat, 1510. *D'azur*, *à* 2 *faux d'argent*, *accompagnées en chef d'un croissant entre* 4 *étoiles du même*, *et une pointe d'une tête de bœuf d'or*.

*DE CHABRIGNAC. La terre de Chabrignac est située à 5 lieues de Brives. Vers le milieu du XIIe siècle, Etiennette *de Chabrignac*, sœur de Bon, fit une donation au monastère du Vigeois, en présence de Geraud de Benayes (*de Benagas*), et d'Archambaud et de Jeanne, enfants de ce dernier. *(Cartul. du Vigeois*, fol. 109). *Voir* JOUFFRE.

* DE CHARRIÈRES (*de Carreriis*, *de Carreiras*, *de Charreiras*). Il y a un grand nombre de chartes des XIe et XIIe siècles où interviennent les auteurs de cette famille dans le cartulaire de Saint-Pierre du Vigeois. Elle est éteinte depuis longtemps, et portait : *d'argent*, *à* 6 *burelles de gueules*.

DE LA CHASSAGNE, seigneurs de Montaon, etc., 1529 : *d'azur*, *à* 3 *fasces d'or et* 3 *étoiles du même*, 2 *en chef et l'autre en pointe*.

Géraud *la Chassaina*, prêtre, est nommé dans une charte de l'abbaye de Saint-Pierre du Vigeois du temps de l'abbé Adémar, qui gouvernait ce monastère en 1144-1146. (*Cartulaire du Vigeois*, fol. 90).

Hugues *de la Chassagne*. Pétronille, sa femme, et leurs enfants, cédèrent à Gui de Boysseulh, par acte du 1er février 1241 (*v. st.*), les droits qu'ils avaient en la dîme de la paroisse de Charveix.

* DE CHASTAING. Cette famille, éteinte depuis longtemps, habitait en la paroisse de Château-Chervix, diocèse de Limoges, au milieu du XIVe siècle. Elle portait : *une bande accompagnée de* 6 *carreaux en orle.*

DE CHASTENET, seigneurs du Liège et de Quinsat, 1525. *D'argent, au châtaignier de sinople, accosté de* 4 *mouchetures d'hermine de sable ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

Vers 1220, Jean de Chastenet, *de Castaneto*, fils de feu G. *de Chastenet*, fit hommage à l'évêque de Limoges pour ce qu'il tenait au bourg de Peyrilhac. (*Cartul. de l'évêché,* fol 59).

DE CHATEAUNEUF, seigneurs du Chalard... *De sable, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.*

Gaucelin de Châteauneuf, *de Castronovo*, et dame Hélis, sa femme, vivaient vers 1280. Ils sont mentionnés dans le registre des hommages rendus à l'évêché de Limoges. (*Cartul.*, fol. 87; 185, fol. 121).

CHAUVERON, seigneurs de Juignat, 1440. *D'argent, au pal de sable, chargé de* 3 *bandes d'or.*

CHAUVET, seigneurs de Frédajoue, *alias* Fredaigne, 1449. *D'argent, à* 3 *fasces d'azur, accompagnées de* 9 *merlettes de gueules,* 3 3; 2 *et* 1.

La branche de la Vilatte et de la Bruneterie a prouvé depuis 1423.

J. Chauvet, chevalier, rendit hommage à l'évêché de Limoges en 1296. (*Cartul.* fol. 29; 185, fol. 115).

CHIOCHE, seigneur de la Vigerde, 1504. *D'or, à* 3 *roses de gueules.*

DE CHIRON, seigneurs de la Betoule, de Villars, etc., 1540. *D'azur, à* 3 *échelles d'or,* 2 *et* 1, *accompagnées de* 3 *étoiles du même, deux en chef et l'autre en pointe.*

DE CHOULY, seigneurs, marquis de Permangle. Cette famille a été maintenue sur une preuve de six générations. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de* 3 *fleurs de pavot du même, et en pointe d'une feuille de châtaignier d'or.*

* DE CLARY, famille éteinte avant la recherche, et qui portait :

d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné en chef de 2 clefs d'or, et en pointe d'un soleil du même.

DU CLERÉ, seigneurs de la Fayole, du Fretet et de Lage, ont prouvé 7 générations de noblesse. *D'azur, à une main d'argent, à la bordure de gueules.*

DU CLOU, seigneurs de Sornaignat, 1541. *De gueules, au lion couronné d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même.*

DE COMBAREL, seigneurs de Gibanel, 1474. *Mi-parti au 1 d'azur, à 3 coquilles d'or en pal; au 2 de gueules, à une demi-molette d'éperon d'argent, mouvante de la partition.*

* DE COMBORN (*vicomtes*). J'ai déjà donné une notice sur cette illustre maison dans le tome IVe de l'*Histoire des pairs de France.* Mais comme elle a été la souche de plusieurs grandes familles, entre autres des vicomtes *de Limoges*, *de Turenne* et *de Ventadour*, je rappellerai succinctement dans ce nobiliaire l'opinion de l'un de nos plus savants historiens, touchant l'origine de cette noble race. Hugues, premier vicomte héréditaire *de Comborn*, second fils de Hugues Ier, comte de Quercy en 937, et légataire de Raimond II, comte de Rouergue et de Quercy, son oncle, en 961, remontait par Ermengaud, comte de Rouergue en 919, son aïeul, jusqu'à Fulcoad, établi comte de Rouergue en 820, par Louis-le-Débonnaire; ledit Fulcoad, père de Raimond Ier, comte de Quercy, de Rouergue et de Toulouse, dont le fils Eudes, aussi comte de Toulouse et de Rouergue, était le père du comte Ermengaud et le bisaïeul de Hugues, premier vicomte de Comborn. Ce dernier vécut jusqu'après l'année 983 (*Histoire de Languedoc*, t. II, pp. 69, 72, 92, 94, 118, 119, 538, 547; *Preuves*. col. 72, 83, 85, 104, 106, 109, 110, 112, 126). Il eut pour fils aîné :

Archambaud Ier, vicomte *de Comborn*, marié, vers 970, avec Sulpicie *de Turenne*, sœur et héritière d'Adémar, dernier vicomte de Turenne de la première race. Archambaud Ier vécut jusqu'après l'année 992, et laissa, entre autres enfants, Ebles Ier, dont on va parler, et Archambaud de Comborn, surnommé *Jambe-Pourrie*, surnom qu'on a donné par confusion au vicomte Archambaud, son père, et qui ne fut particulier qu'à lui, puisque, dans la dédicace du monastère d'Arnac, en Limosin (1028), faite par Jourdain de Laron, évêque de Limoges, il est dit expressément qu'Ebles, vicomte de Comborn, était frère d'Archambaud, surnommé Jambe-Pourrie (*cognomine Chamba Putrida*).

Ebles Ier, vicomte *de Comborn*, de Turenne et de Ventadour, épousa en premières noces, vers 988, Béatrix, fille de Richard Ier, duc de Normandie. Il vivait encore en 1030, et laissa de ce mariage deux fils, Guillaume, dont sont descendus les *vicomtes de Turenne* de la seconde race, et Archambaud II, qui suit.

Archambaud II, vicomte *de Comborn* et de Ventadour, vers l'an

040, fut tué dans un combat singulier avant le mois de février 059. Rotberge *de Rochechouart*, sa femme, qui vivait encore en 095, l'avait rendu père de trois fils : 1° Archambaud III, vicomte e Comborn, mort en 1084, laissant un fils, le vicomte Ebles II, equel fut tué dans une embuscade, vers l'an 1094, par les gens de on oncle Bernard, dont il avait violé la femme ; 2° Ebles, auteur e la maison des *vicomtes de Ventadour* ; 3° et Bernard, qui suit.

Bernard Ier, vicomte *de Comborn* en 1094, vécut jusqu'après année 1112. Il eut pour fils :

Archambaud IV, dit le Barbu, vicomte *de Comborn* en 1121, dé-édé vers l'an 1147. Il avait épousé Brunissende, dite Humberge, comtesse de Limoges, dont il eut, entre autres enfants : 1° Adé-ar IV, vicomte de Limoges, en 1139. Sa descendance, qui a formé seconde race des *vicomtes de Limoges*, a subsisté jusqu'en 1263; ' Archambaud V, qui suit.

Archambaud V, vicomte *de Comborn*, et administrateur de la vi-omté de Limoges pendant la minorité du vicomte Bernard V, son eveu, épousa Jourdaine *de Périgord*. Il en eut dix enfants, entre utres : 1° Archambaud VI, qui suit ; 2° Assalit de Comborn, qui eut apanage le château *de Blanchefort*, et dont est descendue l'illus-e maison de ce nom.

Archambaud VI, vicomte *de Comborn*, se croisa en 1191. Il issa de son mariage avec Guicharde *de Beaujeu* : 1° Bernard II, comte *de Comborn*, dont la postérité s'est éteinte vers la fin du uatorzième siècle ; 2° Guichard *de Comborn*, baron de Treignac, ont les descendants ont recueilli le titre de vicomtes de Comborn l'extinction de la branche aînée. Amanieu, dernier vicomte *de omborn* de la branche de Treignac, étant sans enfants, fit do-tion de la vicomté de Comborn, en 1508, à Antoine, seigneur Pompadour, son cousin. Elle était possédée par la maison de erre-Buffière de 1530 à 1642, et avait pour dernier possesseur, 1760, la maison de Lasteyrie du Saillant. D'après les sceaux plus anciens et les plus nombreux de la maison de Comborn, voit qu'elle portait : *de gueules, à deux lions léopardés d'or.*

CORAL, sieurs du Mazet, 1551. *D'argent, à la croix pattée de eules ; en pointe, une bande périe du même.*

Pierre *Coral*, prieur de Saint-Martin de Limoges, fut élu abbé ce monastère en 1247 (183-184, fol. 33).

* DE CORBIER, *de Corberio*, maison éteinte au XVe siècle, et qui ait son nom d'une terre située à 2 lieues et demie d'Uzerche. Sous règne de Philippe Ier (1060 à 1108) Gui *de Corbier* fit donation monastère du Vigeois de la terre, de l'église et du bourg de rbier. Du temps de l'abbé Adémar, vers 1140, Gaucelin *de Cor-er* fut témoin d'une autre donation faite au même monastère r Gui Foucher. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 23, 55).

DE CORN, seigneurs de la Chapoulie, de Puymerle, de Queys-

sac, etc., 1479. *D'azur, à 2 cors de chasse d'or, contreposés, liés enguichés et virolés de gueules* (1).

La terre de Corn, dont cette ancienne famille a pris son nom, e située à 2 lieues de Figeac, en Quercy. Elle est connue depuis Arnaud *de Corn*, qui vivait en 1142. Elle a formé trois branches prin cipales ; celle d'Ampare, éteinte vers le milieu du XVIII[e] siècle celle de Sonnac, éteinte vers 1620 ; celle de Queyssac qui vient d s'éteindre de nos jours, et celle du Peyroux, seule existante.

* DE CORNIL. Cette famille a pris son nom d'une terre située 2 petites lieues de Tulle. Hélie *de Cornil* vivait du temps de Pierr du Breuil, abbé du Vigeois, vers 1105. (*Cartul. de cette abbaye* fol. 38). Pierre *de Cornil* fut l'un des onze nobles qui assistèrent en 1143, à l'inhumation de Boson II, vicomte de Turenne. Cette fa mille s'est fondue dans la maison de Durfort par le mariage, e 1541, de Françoise *de Cornil*, avec Gilbert *de Durfort*, auteur d la branche de Prouilhac. Les seigneurs de Cornil portaient *troi cors de chasse.*

* DE COSNAC. La terre de Cosnac, située à cinq quarts de lieu de la ville de Brives, en bas Limosin, a donné son nom à cette an cienne et illustre famille, de laquelle sont sortis un cardinal a XIV[e] siècle, deux évêques de Tulle et deux de Die et un archev que d'Aix. Elle a contracté les plus nobles alliances. Baluze, *Histo Tutel.*, col. 323, 324, fait mention d'Immon *de Caunac* et d'Iti burge, sa femme, comme donateurs à l'abbaye de Tulle, vers 92 d'une vigne située à Donzenac. Bernard *de Cosnac* fit une donation la même abbaye, sous le roi Robert, vers l'an 1000. Israël *de Cosna* vivant vers la même époque, est mentionné dans des chartes d l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Pierre et Gérald *de Cosna* ses fils, fondèrent pour lui un obit à l'abbaye d'Uzerche vers 105 Ebles, Gérald et Gauzbert *de Cosnac* firent des libéralités à l même abbaye en 1072. En 1076, A, abbé de Saint-Cyprien, aya soumis son monastère à l'église de Saint-Sernin de Toulouse, l charte, datée du XVIII[e] des calendes de septembre, en fut approu vée par plusieurs seigneurs et entre autres par Isarn de Madailla et par Guillaume de Biron, et souscrite par Élie *de Causnac*. La si gnature de Geoffroi Grimoard se voit au bas de la confirmatio donnée à cette charte le II des calendes de janvier, par Guillaum évêque de Périgueux. (*Cartul. de Saint-Sernin de Toulouse*). L maison de Cosnac porte pour armes : *D'argent, semé d'étoiles de sa ble, au lion du même brochant, lampassé, armé et couronné d gueules.*

DE COUHÉ, seigneurs de l'Étang, 1485. *Écartelé d'or et d'azur*

---

(1) On trouve des écussons de cette famille ayant *un chef bandé d'argen et de gueules*, d'autres *écartelés aux 1 et 4 de Corn, aux 2 et 3 bandés d'ar gent et de gueules.*

à 4 merlettes de l'un en l'autre. Cette ancienne et illustre famille est originaire du Poitou et passe pour une branche de la maison de Lusignan.

COUILLAUD, *voyez* DE HAUTECLAIRE.

DE COUS, seigneur de Chastenet, de la Vareille, etc., 1558. *D'argent, à 3 fasces de sinople; à la bande de gueules, brochante sur le tout.*
Étienne *de Couz* fut présent à une donation faite à l'abbaye de Vigeois, vers 1105, par Géraud et Pierre de Terrasson. Bernard *de Cous* fut témoin d'une autre donation faite à la même abbaye par Hélie d'Agen vers 1120. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 81, 130).

COUSTIN, seigneurs, puis comtes du Masnadau, 1505 : *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

DE LA COUTURE-RENON, seigneurs de Lavaud, 1520. *Losangé d'or et de gueules.*

DE LA CROIX, seigneurs d'Anglars, 1535. *D'azur, à la croix d'argent, chargée en cœur d'un croissant de gueules.*
On trouve dans la copie du cartulaire de l'abbaye du Vigeois, ol. 40, une charte peu postérieure à la prise de Jérusalem (1099) ar les chrétiens, cet événement y étant rappelé comme récent, harte par laquelle Raimond Ier, vicomte de Turenne, fit donation cette abbaye de deux borderies situées à Corrazac et tenues par otger *de la Croix* et par Géraud, son frère, en présence de Gaused de la Genebrière, d'Étienne de Vassinhac, de Géraud Touneboeuf et de plusieurs autres.

D

DALMAS, sieur des Farges, anobli au mois d'avril 1657, conmé par arrêt du conseil du 9 mai 1668.

DE DAVID, seigneurs de Ventoux et de Lastours, 1499. *D'or, à coquilles de sinople.*
C'est ainsi qu'Ameil *David*, damoiseau, les portait en 1376 (son u soutenu par 2 sauvages). Mais Ameil *David*, damoiseau, qui vait en 1296, portait : *Une fasce chargée de 3 coquilles, et accompagnée 2 lions léopardés.* (*Titres de Saint-Junien*, 183-184, fol. 213).
Guillaume *Davi*, de Brigueil, fit hommage à l'évêché de Limoges 1307. (*Cartul. de l'évêché*, fol. 25, 185; fol. 112).

DONNET, Pierre *Donnet*, sieur de Lambertie, fut anobli par lettres patentes du mois de juin 1659, et confirmé au mois de mai 68. *D'azur, à 3 demi-vols d'or.*

E

D'ECHALAT. La terre d'Échalat est située près de Saint-Cy-

bardeaux, en Angoumois. Elle était possédée par une ancienne famille qui s'est éteinte vers le quinzième siècle, et qui portait un écu *fretté*.

D'ESCARS, *voyez* DE PÉRUSSE.

D'ESCHIZADOUR, seigneurs d'Eschizadour, paroisse de Saint-Médard, ont fait preuve de cinq degrés : *Écartelé d'argent et de gueules*.

La branche de Bettes a prouvé depuis 1551.

Dominus Ymbertus de Chizadors, *miles*, fit hommage au mois de juin 1296 à l'évêché de Limoges. (*Cartul.*, fol. 8, *Gaignières*, vol. 185, fol. 107).

D'ESCORAILLES, *voyez* DE SCORAILLES.

D'ESCOUS, *voyez* DE COUS.

D'ESPÉRUC. La terre d'Espéruc, située dans la paroisse de Donzenac, était possédée, dans la première moitié du onzième siècle, par Eudes *d'Espéruc*, nommé dans une charte de l'abbaye du Vigeois, datée du règne du roi Robert, et dans une donation que lui et ses fils Hugues, Raoul et Étienne firent à l'abbaye d'Uzerche en 1060. (*Cartul du Vigeois*, fol. 9; *Cartul. d'Uzerche*, fol. 631 : 185, fol. 63).

Jeanne, dame *d'Espéruc*, fille et héritière de Henri *d'Espéruc*, porta cette terre à son mari Christophe de *Cosnac*, qu'elle avait épousé le 2 mars 1624.

D'ESPÉRUC, *voir* aussi PAREIL D'ESPÉRUC.

D'ESTANG, seigneurs de Saint-Hippolyte, 1542. *Parti*, *au* 1 *d'or, à* 3 *bandes d'azur; au* 2, *d'azur*, *à la fasce d'or, accompagnée de* 2 *étoiles d'argent, une en chef et l'autre en pointe*.

ESTOURNEAU, seigneurs du Rys et de la Lotherie, 1479. *D'argent, à* 3 *chevrons de gueules, accompagnés en chef de* 3 *merlettes de sable*.

Noble homme André *Estourneau*, damoiseau, mari et fondé de pouvoir de noble Marguerite *de Montendre*, fait hommage-lige à Barthélemi, abbé de Saint-Martial de Limoges, en 1429. (185. fol. 25).

D'ESTRESSES, *voyez* ROQUET.

F

FAUCON, sieurs de Mayac, famille anoblie au mois de novembre 1658 et confirmée le 10 avril 1665. *D'azur, au faucon d'or, perché sur un bâton du même*.

FAULCON, seigneurs de Lèzes, de Boisse et de Larmont, 1475.

Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or et 3 tours, dont deux d'argent et une d'or brochantes sur l'écartelure.

FAUVEAU, seigneurs de Saint-Sébastien, 1497. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 étaies d'or.*

DE FAVARS. Cette maison, qui a fini peu avant l'époque de la recherche, tirant son nom d'une châtellenie située à une lieue et demie de Tulle, dans la vicomté de Turenne.

Geoffroi *de Favars* et Adémar, son frère, furent témoins à une charte d'Ebles de Terrasson, du vendredi, VI des calendes d'octobre, vers 1110, portant donation du mas de Diacon à l'abbaye du Vigeois. (*Cartul de cette abbaye*, fol. 128). Les principales alliances de cette famille furent avec celles de Blanchefort, de Durfort, de Gasques, de Lestrange, de Saint-Félix, de Salignac, de Vassal, de Vicose, etc. *D'or, à une plante de fève à 2 tiges de sinople.*

* FAYDIT DE TERSAC. La terre de Tersac est en Quercy; mais la famille qui en porte le surnom est originaire du bas Limosin. La conformité de son nom avec un sujet de la maison de Turenne, appelé *Phaiditz de Turenne*, vivant en 1163, a donné lieu à la prétention qu'a cette famille, d'ailleurs très-distinguée, de descendre de ce Phaiditz, et, par lui, des vicomtes de Turenne. Mais les titres et l'histoire sont contraires à cette prétention. Cette famille a pour auteur certain Pierre *Faydit*, qualifié *juge* (1) dans la charte d'une donation faite au monastère d'Uzerche vers l'an 1120, par Raymond Ier, vicomte de Turenne. (*Cartul, de l'abb. d'Uzerche*, fol. 709, col. 1.) Le même Pierre *Faydit* fut l'un des nobles de la vicomté de Turenne qui assistèrent à Tulle, le XII des calendes de janvier (21 décembre) 1143, aux obsèques du vicomte Boson II, tué au siège du château de la Roche Saint-Paul, en Périgord. Ils sont nommés dans l'ordre suivant: Gaubert d'Aillac, Géraud de Martignac, Bertrand de Curemonte, Ebles de Souillac, Hélie Liapec, Pierre Cornils, Pierre *Faydit*, Pierre Toucheboeuf, Gérald de Rouffignac, Pierre Arcolin et Bernard Massels. (*Cartulaire de l'abb. de Tulle*, fol. 235). Le même Pierre Faydit fut aussi présent, avec Pierre Toucheboeuf, à la charte d'une donation faite,

(1) C'est-à-dire rendant la justice au nom des vicomtes de Turenne. A cette époque les charges de judicature n'étaient point incompatibles avec la noblesse; mais elles ne la supposaient pas non plus nécessairement, et il suffisait d'être de condition libre pour les remplir. Pour beaucoup de familles honorables, ces charges ont été dès l'origine un acheminement à la noblesse. Elles achetaient des fiefs, et l'obligation du service militaire attachée à ces fiefs les rendait aptes à la chevalerie. Les juges (*judices*) ne doivent pas être confondus avec les pairs ou barons des comtes et autres grands vassaux qui assistaient aux plaids tenus par ces princes par droit et par devoir féodal, et qu'on ne désignait jamais dans les chartes avec la qualité de juges, propre aux simples officiers de judicature.

Vers 1145, à l'abbaye du Vigeois, par Raymond II, vicomte de Turenne. (*Cartul du Vigeois*, fol. 112). Il eut pour fils autre Pierre *Faydit*, IIe du nom, qui fut présent, en 1190, à une charte par laquelle Raymond II, vicomte de Turenne, étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, donna la reconnaissance des fiefs qu'il tenait de l'abbaye de Beaulieu. La filiation de cette famille se suit sans interruption depuis Pierre II Faydit. Elle s'est divisée en deux branches; l'aînée, celle des seigneurs de Tersac, s'est éteinte en 1662. L'autre s'est établie en Couserans, où elle s'est continuée jusqu'à nos jours. *Burelé d'argent et de sinople de* 10 *pièces, chaque burelle d'argent chargée d'une étoile de gueules*, qui est de FAYDIT; un *chef d'azur, parti d'un trait, à deux lions affrontés et couronnés d'or*, qui est DE SARRAZAC.

DE LA FAYE, seigneurs de Genis, 1516. *De gueules, à la croix d'argent; au chef bastillé de 4 créneaux du même.*

Vers 1116. Géraud *de la Faye* fit une donation à l'abbaye de Saint-Pierre du Vigeois, du temps de l'abbé Renaud. Vers le milieu du même siècle, Pierre *de la Faye* assista à une autre donation faite au même couvent par Pierre de Pierre-Buffière. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 21, 105.)

DE FÉLINES, seigneurs de la Renaudie, 1532. *D'azur, au soleil d'or.*

FERRÉ, seigneurs de la Lande, 1545. *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de* 3 *fleurs de lys du même, deux rangées en chef et l'autre en pointe.*

DE FERRIÈRES, seigneurs de Sauvebœuf, paroisse de Saint-Paul, 1503. *De gueules, au pal d'argent, accompagné de* 10 *billettes du même en orle.*

DE LA FEUILLADE (Jean), sieur dudit lieu, paroisse de Perpezat, fut anobli par lettres du mois d'août 1652, vérifiées à la chambre des comptes en 1656, et confirmées le 20 janvier 1667. *Écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur, à la croix ancrée d'or; au* 2 *et* 3 *d'or, à l'aigle de gueules.*

DE LA FILLOLIE, seigneurs de la Raymondie, 1558. *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.*

* FLAMENC DE BRUZAC. Cette famille, que la possession de la terre de Domme a transplantée en Périgord depuis plusieurs siècles, a marqué parmi les plus considérables du Limosin. Adémar *Flamenc* en était chef au milieu du onzième siècle. Sa femme Atiburge, sœur de Jourdain de Laron, évêque de Limoges (mort en 1052), fit donation à l'abbaye d'Uzerche, vers l'an 1040, d'une manse située dans la paroisse de Saint-Germain. (*Cartul. d'Uzerche*, fol. 267; 185, fol. 49). Hélie *Flamenc*, seigneur de Bruzac, fils d'Adémar, vivant vers l'an 1080, eut, entre autres enfants: Gui *Flamenc*, seigneur de Bruzac, lequel fit donation de la borderie de

Sourac au monastère du Vigeois, du temps de l'abbé Rainaud, vers le commencement du douzième siècle. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 92). Il épousa Étiennette *de Bré*, veuve d'Olivier de Lastours et fille unique de Gui de Bré. *De sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DE FONDANT, seigneurs de Forges et du Périer, 1451. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croix anglée de 4 fleurs de lys du même ; au chef denché aussi d'or.*

DE FONTANGES, seigneurs du Chambon et de Maumont, 1507. *De gueules, au chef d'or, chargé de 3 fleurs de lys d'azur.* Voir sur cette ancienne famille le *Nobiliaire d'Auvergne*.

DE LA FORESTIE, seigneurs dudit lieu, 1542. *D'or, à une forêt de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Voyez DE PUYE.

DE LA FOUCAUDIE, *voyez* DE SANZILLON.

* FOUCHER ou FOUCHIER, seigneurs de Sainte-Fortunade. Il y a beaucoup de chartes où paraissent les auteurs de cette famille, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, dans les cartulaires des abbayes d'Uzerche et du Vigeois. Elle s'est alliée aux plus anciennes maisons du Limosin et du Périgord, et existait encore en 1600. Raimond *Foucher*, sacristain de l'église de Tulle, vivait en 1323. (133-184, p. 21). *Un chevron accompagné de trois fleurs de lys.*

FOURNIER, *voyez* DE LA VILATTE.

DE FRAISSEIX, anciennement DU BREUIL, seigneurs de la Perdère et de Beausoleil, 1525. *D'azur, à 3 fasces ondées d'or.*

DE FRAISSEIX, seigneurs de la Blanchardie. Cette famille a prouvé depuis Léonard de Freisseix, légitimé et anobli par lettres patentes du mois de février 1611, duement vérifiées. *D'or, à 3 fasces ondées d'azur.*

C'est une branche naturelle de la famille précédente.

G

DE GAIN, seigneurs comtes de Linars et de Montagnac, seigneurs de Saint-Tripoly, ont fait preuve de quatre degrés. *D'azur, à trois bandes d'or.*

Cette famille est connue depuis Gui *de Gain*, vivant en 1056, et sa filiation a été prouvée pour les honneurs de la cour, en 1772, depuis Aimeri *de Gain*, chevalier, vivant en 1215. Elle s'est toujours très-bien alliée.

* DE LA GARDE DE TRANCHELION. La terre de la Garde est

située à deux lieues de Tulle. Hugues *de la Garde* fut témoin avec Pierre de Tulle à une charte d'environ l'an 1110, par laquelle Renaud Robert, fils de Robert de Val, confirma une donation faite à l'abbaye du Vigeois par Robert de Sadran. Il paraît avoir eu pour fils Étienne et Géraud *de la Garde*, qui firent une donation à la même abbaye, vers 1145, du temps de l'abbé Adémar. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 10, 125, 126).

P. *la Garda*, donzel, vendit à Guilhem de Boussac 8 sous de rente en 1350 (183-184, fol. 7). Jeanne *de la Garde de Tranchelion*, religieuse à Coiroux, fut prieure de Dersses en 1564. Elle se démit en 1583, en faveur d'autre Jeanne, sa sœur, religieuse aux Allois. Une troisième Jeanne, sœur des deux précédentes, épousa François *de Montroux*, auquel elle porta les biens de sa famille. Ces époux fondèrent, en l'abbaye d'Obazine, en 1584, un anniversaire pour dame Jeanne de la Garde de Tranchelion, sœur aînée, ci-devant religieuse de Coiroux et prieure de Dersses (183-184, fol. 152).

Depuis le mariage, en 1364, de Marie, dame *de Tranchelion*, avec Aimeri *de la Garde* (neveu de Geraud *de la Garde de Daumar*, créé cardinal du titre de Sainte-Sabine en 1342, d'Étienne *de la Garde*, archevêque d'Arles, en 1350, et de Guillaume *de la Garde*, archevêque de Braga en Portugal, puis archevêque d'Arles en 1360 et patriarche de Jérusalem en 1371), cette maison portait : *De gueules, à une épée d'argent en bande, tranchant un lion d'or.*

DU GARREAU, seigneurs du Puy, de la Bruyère, des Vergnes, etc., 1541. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croix fichée dans un cœur du même.*

DE LA GASTINE, *alias* DE SAINT-AIGNAN, seigneurs de Lisdères, paroisse de Salagnac, 1524. *Parti, au 1er d'azur, au lion d'or lampassé de gueules; au 2 coupé d'azur, à une tête de cerf d'or et d'argent, à une fleur de lys de gueules.*

GENTIL, seigneurs de la Jonchat et de la Faye. Cette famille a produit depuis Élie *Gentil*, anobli par lettres patentes du mois de décembre 1515, vérifiées en la chambre des comptes de Paris le 22 février 1518. *D'azur, à une épée en pal, sur laquelle broche un chevron accompagné de 3 roues, le tout d'argent.*

La branche des seigneurs de Langallerie, en Angoumois, a fait la même preuve.

GERMAIN, seigneurs de la Joute, paroisse de Saint-Salvadour, 1551. *D'argent, à une main de gueules, tenant une épée d'azur.*

DE GIBANEL, seigneurs de Saint-Germain, 1548. C'est une branche de la famille DE COMBAREL. Voyez ce mot.

* DE GIMEL, seigneurs vicomtes de Gimel, en bas Limosin. Les vicomtes de Gimel peuvent avoir été une branche de la maison d'Aubusson. Vers l'an 1080, Agnès d'Aubusson, femme de Golfier

de Lastours, célèbre plus tard dans les guerres de la Terre Sainte, lui porta la moitié du château de Gimel. Dans le même siècle, Abon *de Gimel* fit donation d'un mas à l'abbaye d'Uzerche. La charte en fut souscrite par Ameil et Guillaume, ses frères, Aimée, sa femme, et Géraud Pierre de Noailles. (*Cartul d'Uzerche*, fol. 629). Hélie *de Gimel* fit don à l'abbaye du Vigeois de l'église de *Spartiniaco* et de toutes ses dépendances, par charte de l'année 1111. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 91). Ramnulfe, vicomte *de Gimel*, fut présent avec Foucher de Pérusse, Archambaud *de Felets*, Pierre de Bré, etc., à un accord fait au château de Pompadour, le VI des calendes d'août 1126, entre Golfier de Lastours et Eustorge, évêque de Limoges. Renaud, vicomte *de Gimel*, soumit son château à Raimond II, vicomte de Turenne, duquel il se rendit vassal par charte du 7 des calendes de février (26 janvier 1163). Dans la suite, soit par des aliénations, soit par des stipulations avec les vicomtes de Turenne, la terre de Gimel ne porta plus que le titre de baronnie. Gasparde *de Gimel*, héritière de cette maison, en porta les biens en mariage, vers 1600, à Antoine *de Lavaur*. Matheline *de Lavaur*, leur fille, dame de Gimel, épousa, en 1625, François, baron *de Lentilhac* et par elle de Gimel. *Burelé d'argent et d'azur de* 10 *pièces; à la bande de gueules, brochante sur le tout.*

DE LA GORSSE, *alias* DE LIMOGES, seigneurs de Beaufort, de la Borde et de Gumont. Cette famille descend de Geoffroi de Limoges, nommé chevalier de l'ordre du Roi le 29 avril 1557. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion de gueules; au* 2 *de gueules, à un roc d'échiquier d'argent; au* 3 *d'azur, à une étoile d'or.* Voir DE LIMOGES

* GOYET (Jean), licencié en droit, vicaire général de l'évêché de Limoges, vivant en 1405, portait 3 *fermaux* (183-184, fol. 203).

GREEN DE SAINT-MARSAULT, seigneurs comtes de Saint-Marsault, 1550. La branche de Chaleys a produit depuis 1555. *Parti, au* 1 *de gueules, à trois demi-vols d'or; au* 2 *de gueules, à onze clochettes d'argent, bataillées de sable, posées* 4, 4 et 3. La généalogie de cette ancienne famille est insérée dans le t. II des *Archives de la Noblesse.*

DE GRIFFOULES, seigneurs dudit lieu, de la Rue, des Farges, d'Antissac, de Lentilhac et de Saint-Pantaléon, paroisses de Dussac et de Saint-Martin de Brives, 1554. *Losangé d'or et d'argent.*

GUILLEMIN, seigneurs de Chaumont, de la Chassaigne et de Coustot, 1555. *D'azur, au chevron d'argent, surmonté de deux levriers courants du même, l'un sur l'autre.*

DE GUITARD, seigneurs de Chambon, de Majoffre, de la Borie et de Montazeau, élection de Limoges; des Rivières, élection d'Angoulême, et de Chambrignac, élection de Tulle, 1523. *D'azur, au mouton d'argent.*

On voit, au fol. 32 du cartulaire du Vigeois, que du temps de

l'abbé Pierre (1102 à 1110) une donation fut faite à cette abbaye par un seigneur nommé Bon, et que, parmi les témoins nommés dans la charte, figure Étienne *Guitard*.

GUY, seigneurs de Puyrobert. Cette famille a fait preuve de 8 degrés depuis Jean *Guy*, nommé chevalier de l'ordre du Camail ou Porc-Epic, par le duc d'Orléans, le 9 juin 1442. *D'argent, à 3 fermaux de gueules ; au chef d'azur.*

Geraud *Guy* fut témoin de la donation faite vers l'an 1115 à Renaud, abbé du Vigeois, du lieu de Brunz, par Pierre Rainaud Guillaume et Raimond, ses frères, et Aldéarde, leur sœur. (*Cartul du Vigeois*, fol. 96).

H

DE HAUTECLAIRE, seigneurs de Fissat et du Maire-Gagnard, en Angoumois. Cette famille descend de Cybard *Couillaud*, lieutenant-général au siége d'Angoulême, reçu maître des requêtes le 22 septembre 1503, puis conseiller au parlement de Bordeaux le 7 novembre 1531. Son fils Geoffroi succéda à ses charges. Dans une requête au roi, il expose que, craignant que son nom de *Couillaud* ne fût pas agréable à Sa Majesté et aux gens de son conseil, il la suppliait de changer ce nom en celui *de Hauteclaire*, qui était une terre du patrimoine de sa famille ; ce qui lui fut accordé par lettres patentes du mois de juin 1544. *D'azur, à la tour d'argent.*

DE HAUTEFORT, seigneurs de Saint-Chamans, 1560. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 3 *forces de sable ; aux* 2 *et* 3 *de gueules, au chien courant d'argent.*

C'est une branche de la seconde maison de Hautefort, formée par Hélie de Gontaut de Badefol, damoiseau, marié, en 1388, avec Mathe *de la Faye*, dite *de Born*, dame de Hautefort et de Thénon. Leurs descendants ont porté le nom *de Hautefort*, et ont formé de nombreuses branches, dont une seule, celle des marquis de Surville, comtes de Montignac, s'est continuée jusqu'à nos jours.

HÉLIE, *voyez* DE POMPADOUR.

L'HERMITE, seigneurs de la Rivière et de Fleix, ont fait preuve de six degrés. *D'argent, à* 3 *chevrons de gueules ; à la bordure denchée d'azur.*

HUGON, seigneurs du Prat, de Masgontière, etc., 1556. *D'azur, à* 2 *lions d'or, lampassés et armés de gueules.* Cette famille vient de s'éteindre, ce qui est utile à noter à cause d'un rensouchement qu'on veut y faire.

HUGON, seigneurs de Farges, paroisse de Saint-Jean-Ligoures, ont prouvé depuis Jean *Hugon*, lieutenant criminel à Limoges, vivant en 1555. *D'azur, à trois lions d'or, lampassés et armés de gueules.*

J

JACQUES, seigneurs de la Chassaigne, 1497. *D'azur, à 2 étoiles d'or et un croissant d'argent, bien ordonnés.*

DE JARRIGE, seigneurs de la Morelie. Cette famille a prouvé depuis Pierre *de Jarrige*, trésorier à Limoges, anobli par lettres patentes du mois de janvier 1613. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croisette du même, et accompagné en chef de deux palmes d'argent, et en pointe d'une tour du même, maçonnée de gueules.*

DE LA JAUMONT, *voyez* DE LAJAUMONT.

* JAURE. Geraud *Jaure*, chevalier, et Pierre, son fils, vivaient en 1246. Autre Pierre *Jaure* damoiseau, vivait en 1302. *Deux léopards contrepassants* (183-184, fol. 203, 207).

JOUBERT, seigneurs de Boisvert, en Angoumois, 1497. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 6 fleurs de lys du même.* La branche des seigneurs de Vallons a produit depuis 1547, et celle des seigneurs de Saint-Sevrin depuis 1541. Elles portaient seulement 3 *fleurs de lys* accompagnant la fasce.

JOUFFRE (1) DE CHABRIGNAC, seigneurs de Chabrignac, de Trauveyat, etc., 1467. *Coupé, au 1 fascé d'azur et d'or; au 2 palé d'argent et d'azur.* Une branche de cette ancienne famille a été substituée aux biens, nom et armes de celle de *Machat*.

Guillaume *Jouffre*, chevalier, vivait en 1250. Sa sœur, Marguerite *Jouffre*, épousa Pierre, seigneur *de Cosnac*.

JOUSSELIN, seigneurs de l'Horte, de Souvaignat, de Belesbat, et Choulet, 1462. *D'azur, à 3 fasces d'or.*

DE JOUSSINEAU, seigneurs de Fayac, 1539. *De gueules, au chef d'or.* Cette famille a fait des preuves de cour en 1771.

JOUVIOND, seigneurs de Drouilles, 1430. *D'azur, à 3 coqs d'argent, becqués, crêtés et membrés d'or.*

Jacques *Jouviond*, abbé de Saint-Martial de Limoges, vivait en 1450.

* DE LA JUGIE. Cette famille a eu pour auteur Geraud *de la Jugie*, dont le fils, Jacques de la Jugie, ayant épousé, en 1313, Guillemette *Rogier*, sœur du pape Clément VI, fut anobli en 1338, par le roi Philippe de Valois, à la sollicitation de Pierre Rogier, son beau-frère, alors garde des sceaux, archevêque de Rouen et cardinal. De ce mariage sont issus, entre autres enfants, Guil-

---

(1) Le nom de cette famille s'est écrit aussi *Geoffre*, *Jaufre*; dans les actes en latin, *Gaufredi*.

laume *de la Jugie*, que Clément VI, son oncle, nomma cardinal en 1342, et Pierre *de la Jugie* archevêque de Sarragosse, en Espagne, puis successivement de Narbonne et de Rouen, créé cardinal en 1375. François *de la Jugie du Puy-du-Val*, baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, conseiller d'état, capitaine de 50 hommes d'armes, fut créé chevalier des ordres du roi en 1585. Sa petite fille, Marguerite *de la Jugie du Puy-du-Val*, comtesse de Rieux, héritière de sa famille, épousa, en 1540, François *des Monstiers*, comte de Mérinville, chevalier des ordres du roi. Armes de la Jugie : *D'azur, à la fasce d'or.*

DE JUYÉ. Libéral *de la Forestie* ayant épousé Sébastienne *de Juyé*, fille de Jean *de Juyé*, bourgeois de Tulle, celui-ci, par son testament du 18 juin 1546, institua Jean *de la Forestie*, issu de ce mariage, son héritier universel, à la charge de porter son nom et ses armes, ce qui fut observé par les descendants dudit Jean. *D'argent, à trois fasces de gueules; au lion couronné d'or, armé de sable, brochant sur le tout.* Voyez DE LA FORESTIE.

On a cependant un ancien cachet de Juyé où l'écu est de *sable à une montjoie d'or.*

L

DE LAJAUMOND, seigneurs de Combret, 1529. *D'azur, à la bande d'or, accostée de 6 étoiles du même.*

DE LAJEARD, seigneurs de la Grange. Cette famille a prouvé depuis Laurent *de Lajeard*, conseiller au parlement de Bordeaux et sénéchal d'Angoumois en 1554. *D'azur, au lion contourné d'argent, lampassé et armé de gueules, surmonté d'un croissant d'argent.*

DE LAMBERTIE, seigneurs du Bouchet, 1528. *D'azur, à 2 chevrons d'or.*

Les seigneurs de Minet et de Gounail, en Angoumois, ont prouvé depuis 1535.

DE LA LANDE, seigneurs de Lage-Coutaud et des Brousses, 1488. La branche des seigneurs de Saint-Étienne et de Lavaud a prouvé depuis 1526. *Écartelé d'argent et d'azur.*

* DE LARON (1), ancienne et puissante famille dont était, en 1028, Jourdain *de Laron*, évêque de Limoges, fils de Gérald et d'Odolgarde. Elle a eu pour souche Roger *de Laron*, qui fut présent, en 997, avec Boson de la Tour et Gui, son frère, Aton de Salagnac, Ameil de Pairac et Ithier de Magnac, à des lettres pa

---

(1) Ce nom est fréquemment écrit de Leron. La terre de Laron a dû changer de nom; on ne la trouve plus sur les cartes ni dans les dictionnaires géographiques.

esquelles Hugues Garcill confirma les privilèges du monastère l'Ahun, du consentement de Boson II, comte de la Marche, et de Gaubert, son frère. (*Gall. Christ* t. II., *Instrumenta*, col 190). Roger de Laron est mentionné dans une charte de l'abbaye d'Uzerche, de l'année 1003. (*Cartul. de ce monast.* fol. 99. Il eut pour fils, Aimar, comtor *de Laron*, marié, 1° avec Aolaarz *le Lastours*, fille et héritière de Gui, seigneur de Lastours, dont il eut des enfants qui relevèrent le nom de LASTOURS (voir ce nom); 2° avec la sœur d'Itier *Chabot*, évêque de Limoges en 1053, dont sont issus les seigneurs de LARON, éteints vers le milieu du XV[e] siècle. Gui *de Laron*, évêque DE Limoges en 1073, mort vers 1086, en était provenu. *Un escarboucle à 6 rais pommeté.*

DE LASTEYRIE, seigneurs du Saillant, de Comborn, etc., 1372. *Écartelé, aux 1 et 4 de sable, à l'aigle d'or; aux 2 et 3 d'argent, à un lambel de gueules en fasce.*

Les seigneurs de Saint-Luc ont prouvé depuis 1525.

Géraud *Lasteyrie*, bachelier en lois et sénéchal de l'évêque de Limoges, vivait en 1364. (*Titres de Saint-Junien*, 183-184, fol. 215).

Gui *Lasteyrie*, chevalier, conseiller du roi et du duc d'Anjou, et commissaire sur le fait des guerres en la sénéchaussée de Périgord et dans les diocèses de Sarlat et de Limoges, engagea ses terres, en 1373, au prieuré de Dersses et à la prieure Aimerique. (183-184, fol. 152).

Le marquis de Lasteyrie du Saillant, chef de cette famille, a fait les preuves de cour en 1786. Il est l'inventeur, en France, de la lithographie.

DE LASTIC, seigneurs de Saint-Jal, 1537; *de gueules, à la fasce d'argent.*

Voyez sur cette ancienne maison le *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VII des *Archives de la noblesse*, p. 52.

* DE LASTOURS (*de Turribus*), maison qui, dès le X[e] siècle, tenait rang parmi les *princes* du Limosin, c'est-à-dire dans la classe de ces seigneurs puissants qui tenaient leurs terres en franc-aleu et n'en rendaient au souverain qu'un hommage de simple formalité. C'est ce qu'on apprend par ce passage de la chronique de Geoffroi, prieur du Vigeois, qui écrivait en 1180.... « Eo tempore (regnante Roberto) Guido *de Turribus*, qui cognominatus est « Niger, inter principes Lemovicini climatis, probitatis titulo cla- « rebat.... Petragorici auxilio comitis oppidum *de Pompedour*, « contra vicecomitem de Segur construxit; super castrum *de* « *Las-Tours*, de Terrasson et de Altefort, exceptis ecclesiis vel mu- « nicipiis diversorum locorum principatum habuisse narratur. » (Labbe, *Biblioth. manusc.* t. II, pp. 280, 281; D. Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. X, pp. 267, 268.)

Gui de Lastours, surnommé le Noir, possesseur, comme on vient de le voir, des châteaux de Lastours, de Terrasson, de Pompadour et de Hautefort, était l'un des seigneurs les plus considérables du

Limosin à la fin du Xe siècle. Il avait épousé une dame d'une naissance égale à la sienne, nommée Engalcias (Engelzie ou Engelsiane) *de Malemort*, fille de Hugues, qualifié prince de Malemort et petite-nièce de saint Geraud, comte d'Aurillac. Il en eut une seule fille, Aolaarz, qui porta le riche héritage de sa famille à Almar, comtor de *Laron*, dont elle fut la première femme. Gui de Laron, leur fils, releva le nom *de Lastours*, que ses descendants ont porté avec distinction dans les croisades; et c'est de cette souche illustre qu'on fait descendre la maison *de Hautefort de Vaudre*, marquis de Bruzac, barons de Marquessac, etc. Les seigneurs de Lastours, premiers barons du Limosin, portaient: *d'azur semé de fleurs de lys d'or; à 3 tours d'argent brochantes.*

DE LAUTHONIE, seigneurs dudit lieu, paroisse de Sainte-Fortunade, 1476. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de de gueules, à trois étoiles d'or; aux* 2 *et* 3 *sinople, à* 2 *fuseaux d'argent, passés en sautoir.*

DE LAVAUD, seigneurs des Vergnes, ont fait preuve de 4 degrés. *D'azur à* 3 *fasces d'or.* Voyez DE SOURIS.

* LERIGET DE LA FAYE, en Angoumois. Cette famille descend de Pierre *Leriget de la Faye*, pourvu d'un office de secrétaire du roi le 23 juillet 1680. Ses descendants se sont distingués dans les armes, les sciences et les lettres. *D'azur, à la bande d'or, chargée de* 3 *aiglettes de gueules.*

DE LESCOURS, seigneurs de Nieul, de Chastenet, etc., élections de Limoges et de Saintes. 1510. *Coticé d'or et d'azur.*

* DE LESTANG, seigneurs du Vialar, famille ancienne, éteinte avant la recherche. *D'azur, à* 2 *brochets d'argent en fasce.*

* DE LIMOGES (vicomtes). Il y a eu quatre races des vicomtes de Limoges : 1° Ceux de la maison *de Ségur*, qui ont gouverné depuis l'an 887 jusqu'en 1130, et auxquels les *vicomtes de Rochechouart* remontent leur origine; 2° ceux de la maison *de Comborn* (voyez ce mot), qui ont subsisté jusqu'en 1263, et dont l'héritière, Marie, fille du vicomte Gui VI, épousa, en 1275, Artur, comte de Richemont, fils de Jean II, duc de Bretagne. Artur fut la souche de la 3e race, dite *de Bretagne*. La 4e, dite *de Blois*, commença à gouverner en 1341, en la personne de Charles de Blois, époux de Jeanne, comtesse de Penthièvre, fille unique de Gui de Bretagne, frère du duc Jean III. Françoise *de Blois*, dernier rejeton de ces vicomtes de Limoges, épousa, en 1470, Alain, sire *d'Albret*. Son successeur et petit-fils, Henri *d'Albret*, roi de Navarre, mort en 1555, n'eut qu'une fille, Jeanne *d'Albret*, mariée en 1548 avec Antoine *de Bourbon*. Henri IV, né de ce mariage, réunit la vicomté de Limoges à la couronne en 1589. Les anciens vicomtes de Limoges portaient pour armes : *Coticé d'or et de gueules de* 10 *pièces.* Outre ce sceau, les vicomtes de la maison de Comborn en avaient un portant *trois lions.* Les vicomtes des maisons de Bre-

tagne et de Blois portaient : *d'hermine, à la bordure de gueules.* On peut consulter, sur les vicomtes de Limoges, *l'Art de vérifier les dates,* édit. in-8. t. X, p. 242.

DE LIMOGES, seigneurs de Limoges, de la Gorsse, etc. Pierre *de Limoges,* bourgeois de Tulle, est mentionné dans des actes de 1279, 1301 et 1307. Geraud *de Limoges,* bourgeois de la même ville, vivait le 10 juin 1333, Pierre *de Limoges*, bourgeois de Tulle, en 1366 et 1370, noble Martin *de Limoges,* en 1420, Jean *de Limoges*, écuyer, sieur de Limoges et de la Gorsse, en 1520. (183-184, fol. 1, 3, 10). Pour les armes de cette famille, voir LA GORSSE.

DE LINARS, *voyez* DE GAIN.

DE LIVRON. Cette famille, originaire du Quercy, s'était établie en Limosin dans le XIII[e] siècle. Plus tard elle passa en Champagne, où la branche des marquis de Bourbonne et de Ville fut maintenue en 1670, sur une preuve remontant en 1278. Cette branche s'est éteinte en 1728. Une autre branche, celle des seigneurs de Puy-Vidal, a été maintenue en Limosin en 1666, sur une production de titres remontant à 1507. Hélie *de Livron*, frère et héritier de Golfier *de Livron,* fit hommage, en 1362, pour ce qu'il tenait en fief de l'abbaye de la Règle à Limoges, au terroir de Wart. (183-184, fol. 145). *D'argent, à 3 fasces de gueules; au franc-canton d'argent, chargé d'un roc d'échiquier de gueules.*

DE LONGUEVAL DE SAINT-CHAMANS, seigneurs de Saint-Chamans, de Lugarde et de Mouquant, paroisse d'Antissac, 1473. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 roses d'or,* qui est DE LONGUEVAL; *aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces de sinople*, qui est DE SAINT-CHAMANS.

Cette famille a porté pendant plusieurs générations le seul nom *de Saint-Chamans.*

DE LESPINAS, seigneurs dudit lieu, paroisse de Treignac, 1496. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

* DE LOSTANGES. La terre de Lostanges, située à 5 lieues de Brives, en Bas Limosin, a eu pour premiers possesseurs, les auteurs d'une ancienne famille du nom d'*Adémar* ou *Aymar.* Mathe *Adémar de Lostanges* ayant épousé, en 1335, Bertrand *de la Brande* (1), damoiseau, co-seigneur de Beyssac, et étant devenue héritière de sa famille, leurs enfants en recueillirent les biens vers 1350, à la charge par eux de porter le nom et les armes d'*Adémar de Lostanges.* Les descendants de ceux-ci ont porté ces deux noms jusqu'en 1448. A cette époque ils passèrent en Périgord, dans la seigneurie de Saint-Alvère, et n'ont plus été connus

(1) Bertrand *de la Brande* avait pour trisaïeul Aimeri *de la Brande*, chevalier, vivant en 1243.

depuis lors que sous le nom *de Lostanges*, seigneurs, puis marquis de Saint-Alvère. Il y a eu de nombreuses branches de cette famille très-distinguée. *D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, accompagné de 5 étoiles de gueules en orle.*

DE LOUBRAYRIE, seigneurs de Gourbes, 1522. *D'azur, à 3 rochers d'argent, rangés en face, celui du milieu sommé d'un arbre d'or.*

DE LA LOUE, seigneurs du Masgilier et de la Vilatte, 1520. *D'argent, à trois têtes.*

DE LUBERSAC, seigneurs du Verdier, du Leris, de Laumonerie, etc., 1345. *De gueules, au loup d'or.*

La branche de la Foucaudie a prouvé depuis 1400.

Cette maison a pris son nom d'une terre située à peu de distance de la chartreuse de Glandiers. Elle remonte sa filiation par les cartulaires de Limosin jusqu'en 1146.

* DE LUR. Il existait, dans la paroisse de Massère, à 3 lieues d'Uzerche, un château fort dont une seule tour en ruine, appelée la tour de Lur, se voyait encore en 1570. Ce château était le patrimoine de la maison de Lur dès le commencement du XIe siècle, temps auquel vivaient Fruin et Gui *de Lur*. Les descendants de Fruin se sont établis successivement en Périgord, en Bordelais et en Auvergne. Cette maison porte : *de gueules, à 3 croissants d'argent ; au chef d'or.*

M

MACÉ, seigneurs de Montaigu, 1536. *D'or, à un arbre sec de sinople, accompagné en chef de 3 croissants d'argent.*

DE MACHAT DE LA MÉCHAUSSÉE DE POMPADOUR, seigneurs de Châteaubouchet, de Lascoux, de Meirac, etc., 1520. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à une main de gueules,* qui est DE MACHAT; *aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or,* qui est DE NOAILLES; *sur le tout d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable,* qui est DE POMPADOUR.

Il y a eu trois familles du nom de Machat. La première, qu'on présume être sortie de la maison de Ventadour, s'est éteinte peu après 1371. Le nom et les armes en ont été relevés en vertu de substitution par Raimond *d'Ornhac*, Ier du nom. Jean *d'Ornhac*, son petit-fils, n'eut de son mariage avec Blanche *Foucher de Sainte-Fortunade*, qu'un seul fils, François *d'Ornhac* dit *de Machat*, qui se fit religieux et devint abbé de Saint-Serge. Celui-ci, en embrassant l'état ecclésiastique, voyant sa mère jeune encore, lui persuada de se remarier, et, par acte du 13 septembre 1438, s'engagea à instituer héritier de tous les biens de l'ancienne maison de Machat, qu'il avait recueillis, le premier enfant mâle qui naîtrait

e cette seconde union. Blanche de Sainte-Fortunade, suivant le onseil de son fils, prit pour deuxième époux Raoul ou Rouffot *e Jouffre*, cadet de la maison de Chabrignac. Leurs enfants ont ormé la troisième maison de Machat, laquelle subsiste encore de os jours.

* DE MAGNAC (1). Cette maison, éteinte depuis plusieurs siècles, été très-considérable. Elle est connue depuis Ithier *de Magnac*, ui vivait sous les règnes de Hugues Capet et Robert, et fut témoin une charte du monastère d'Ahun, de l'année 997. (*Cartul. 'Uzerche*, fol. 47). Cette maison tenait par ses alliances à toutes es grandes familles de la Marche et du Limosin. *De gueules, à 2 als de vair; au chef d'or, chargé d'un lambel d'azur à 5 pen-ants.*

Il y avait à Saint-Julien, en Limosin, une autre famille DE IAGNAC OU DE MAIGNAC, de laquelle était Aimeri de Magnac, aître des requêtes, évêque Paris, créé cardinal en 1383. Il portait: *cartelé, aux 1 et 4 une main; aux 2 et 3 un lion.*

DES MAISONS, seigneurs de Bonnefond. Louis *des Maisons*, au-eur de cette famille, obtint des lettres d'anoblissement au mois le juillet 1628, lesquelles furent confirmées en faveur de Jean *des Maisons*, son fils, par arrêt du conseil du 14 mai 1667. *D'argent, à n chêne de sinople, accosté de 2 maisons de gueules, que surmon-ent 2 étoiles de sinople.*

* DE LA MAJORIE. Cette famille, qui a été maintenue en Au-ergne et en Quercy, était originaire de la vicomté de Turenne. Nous avons fait mention, t. VII de cet ouvrage, p. 54 *du Nobi-iaire d'Auvergne*, des lettres de noblesse accordées par le roi Jean le Bon à Géraud *de la Majorie*, au mois de novembre 1350. Il prend es qualités de *nobilis vir dominus Geraldus la Majoria*, *miles*, dans n hommage qu'il rendit à l'abbaye de Beaulieu le 5 septembre 1362 pour son affar de *Malapica*. Bertrand *de la Majorie* était umônier de Beaulieu en 1368. (*Registre d'hommages de l'abbaye de Beaulieu*, fol. 27, 31; - 185, fol 123). *D'azur à la bande d'or.*

* MALAFAYDE. La famille de ce nom s'est éteinte en 1430 dans celle de Phélip de Saint-Viance. Elle possédait dès le milieu du XIe siècle une portion de la terre de Noailles, dont Bertrand Mala-ayde se qualifiait encore seigneur en 1375, ce qui a donné lieu de penser que cette famille était une branche de la maison de Noailles. Gaubert *Malafayde*, abbé de Saint-Pierre d'Uzerche, gou-verna ce monastère depuis 1096 jusqu'à 1108. Son neveu, Géraud *Malafayde*, étant sur le point de faire le voyage de la Terre-Sainte (1096) fit une donation au même monastère. Dans la charte d'une

---

(1) Ce nom est souvent écrit *de Maignac*.

autre donation antérieure à 1108, faite par lui au même monastère, il est nommé *Geraldus Malafaida de Noalas.* (*Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, fol. 56, 629). Le même Géraud *Malafayde* fut témoin, en 1122, à la charte d'une donation faite au monastère de Saint-Barthélemi de Bénévent. (183-184, p. 73).

Aimeri, élu patriarche d'Antioche en 1142, était de cette ancienne et illustre famille.

* DE MALEMORT. Cette maison puissante, qui s'est éteinte depuis bien des siècles, avait pris son nom d'une terre située à une demi-lieue de Brives. Les seigneurs de Malemort, barons du Limosin, se qualifiaient *princes* dans les chartes des Xe et XIe siècles. Ils prirent part à la première croisade, en 1096, et fondèrent le monastère de Dersses, au diocèse de Limoges, en 1212. En 1010, Gaubert, prince de Malemort, fut surpris dans son château par Ebles II, vicomte de Comborn, avec lequel il était en guerre. Il était frère d'Engelsiane *de Malemort*, femme de Gui *de Lastours*, seigneur de Terrasson, de Pompadour et de Hautefort. Il y a beaucoup de chartes sur les seigneurs de Malemort dans le cartulaire de l'abbaye d'Uzerche, à laquelle ils firent de grandes libéralités. Ils se sont alliés aux maisons de Comborn, de Limoges, de Ventadour, de Favars et de Turenne. Dès 1250, la maison de Maleguise possédait la terre de Malemort. Cette illustre famille portait son écu *fascé d'argent et de gueules.*

* DE MALLESEC, seigneurs de Chatelus, vicomtes de la Mothe dans la Marche. Cette famille s'est éteinte vers le commencement du XVIIe siècle. *D'argent, au lion de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE MARBOEUF, seigneurs de Marmeau, 1504. *D'azur, à 2 chevrons d'or, et deux épées d'argent, brochantes en sautoir.*

DE MARSANGES, seigneurs de Barneul et de Montrochet, 1516. *D'argent, à 3 merlettes de sable.*

DE MARSAT, *voyez* DE SEILLAT.

MARTIN, seigneurs de Châteauroy, en Angoumois. Cette famille descend de Jacques *Martin*, anobli par lettres patentes du mois de décembre 1601. *D'azur, à 2 fasces d'or.*

DE MARTRET, seigneurs de Betut, 1527. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 cœurs et en pointe d'un croissant du même.*

DU MAS, seigneurs de Peyzac et de la Fère, 1544. *Coupé, au 1 de gueules, à une tour d'argent, maçonnée de sable; au 2 de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lys du même.*

Cette famille, qui tirait son nom de la terre du Mas, en l'élec-

tion de Limoges, s'est éteinte il y a peu d'années en la personne de Joseph-François *du Mas*, marquis de Peyzac.

DU MAS (N....), sieur de Neuville, président au présidial de Brives, anobli par lettres du mois d'août 1661, enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 7 juin 1663, et confirmées au mois d'octobre 1667. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à la croix d'azur; aux* 2 *et* 3 *d'azur, au chevron d'hermine, accompagné de* 3 *étoiles d'or.*

DE MASVALIER, seigneurs de la Valade, 1541. *D'argent, à la croix de gueules.*

La branche de Masvalier, seigneurs du Chastenet, a prouvé depuis 1506.

* MAUBERNAT OU MAUBERNARD. Gautier et Raymond *Malbernat*, frères, firent une vente à la chartreuse de Glandiers en 1227. Renaud *Maubernard*, damoiseau, fit hommage à l'évêque de Limoges, en 1296, pour ce qu'il tenait à Alassac, et Gautier fit aussi hommage en la même année, à ce prélat, pour ce qu'il tenait à Botazat. Il y est énoncé *Gauterius Malbernardi de Combornio, domicellus.* (*Cartul. de l'évêché de Limoges*, fol. 50; - 185, fol. 117.) Cette famille est éteinte depuis longtemps. Elle portait : *D'argent, à* 6 *coquilles de gueules.*

DE MAUMONT, seigneurs du Chadeau, de la Ferde, 1327. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de* 4 *besants du même.*

DE MAUMONT, seigneurs du Chalard, de la Riberie, etc., 1553. La branche des seigneurs de Saint-Vic, du Chastenet, de Maumont, du Mas, a prouvé depuis 1521. *D'azur, au sautoir d'or; cantonné de* 4 *tours d'argent, maçonnées de sable.* Voyez le précédent volume, *Nobiliaire d'Auvergne.*

MAYNARD, seigneurs de Chaussenejoux et de Mouret, paroisse de Donzenac, 1448 : *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à une main d'or; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à* 3 *bandes d'argent.*

DE MEILLARS, seigneurs de Meillars, 1536. *D'or, à* 3 *pals de gueules, chargés chacun de* 3 *étoiles d'argent.*

La terre de Meillars est située à quatre lieues d'Uzerche. En 1044, Étienne *de Meillars* paraît avec Géraud de Pressac dans une charte de donation faite à l'abbaye d'Uzerche. Il était fils de Lautier *de Meillars* et d'Aldearde, ainsi qu'on le voit par la donation qu'il fit, en 1072, au même monastère, de la moitié de Champagnac en la paroisse de Meillars, pour le repos des âmes de ses père et mère. Jean de Champagnac, son neveu, frère d'Étienne de Champagnac, intervint dans cette donation. (*Cartul. d'Uzerche*, fol. 93, 242; - 185, fol. 37, 47).

* DE MERLE, famille ancienne éteinte peu avant la recherche.

D'or, à 2 cotices de sable en bande, accompagnées de 6 merlettes du même.

DE MEYNIÈRE, seigneurs de Porteau et d'Artois, 1525. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 étoiles de sable.*

* DE MIRABEL. Gautier *de Mirabel*, abbé d'Uzerche, vivait en 1133. Cette famille paraît originaire du Quercy. *D'azur, à 6 besants d'or, 3, 2 et 1 et 8 étoiles du même, 2, 3, 1 et 2.*

DE MIRAMBEL, seigneurs de Champagnac et de la Combe, 1488. *D'azur, à 3 miroirs arrondis d'argent.*

Claude *de Mirambel*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Limoges, du Valais, du Puy-Bonieu et du Breuil, vivait en 1529 (183-184, fol. 326).

DE MIRAMONT. Jean *de Miramont* fut légitimé par lettres patentes de l'année 1612, vérifiées à la chambre des comptes de Paris le 24 août 1614. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, adextré de 6 besants d'argent, 1, 2 et 3, et senestré de 3 besants d'or.*

* DE MOLCEAU, quelquefois DE MOLCEU (*de Molceo*) seigneurs de Bar. Bertrand *de Molceau*, donzel, vivait en 1323. Il est qualifié chevalier en 1326. Il eut, entre autres enfants : Bertrand *de Molceau*, damoiseau, qui fit une vente à Guillaume de Boussac le 1er septembre 1362 : Hélis *de Molceau*, mariée, le 1er août 1326, avec Hugues *de Cosnac*, chevalier. Cette famille avait formé plusieurs branches toutes éteintes avant la recherche. *D'or, à 3 fasces de gueules.* Une branche portait : *De gueules, à 3 fasces d'argent.*

DU MONT, seigneurs de Lage-Rideau, ont fait preuve de quatre générations. *D'argent, à la croix écartelée de sable.*

* DE MONTAGNAC. Il y a deux maisons fort anciennes connues sous ce nom en Limosin. Celle *de Gain de Montagnac* et celle *de Montagnac-Montagnac*. Cette dernière a formé plusieurs branches dont l'aînée, celle des marquis de Montagnac, possède encore la terre de son nom, située entre Brives et Tulle, en bas Limosin. Deux branches se sont établies en Auvergne et en Bourbonnais. De cette dernière était Claude *de Montagnac de l'Arfeuillère*, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré d'Auvergne en 1607 ; de celle d'Auvergne, Jacques *de Montagnac de Lignières*, reçu dans le même ordre en 1665. En 1770, il existait cinq chevaliers du même ordre de la branche de Chauvence, l'un grand-prieur d'Auvergne, un autre commandeur de Villefranche. Cette maison portait anciennement : *De sable, à la croix d'argent.* Depuis elle a porté : *De sable, au sautoir d'argent, cantonné de 4 molettes d'éperon du même.*

* DE MONTBERON, l'une des plus anciennes et des premières maisons de l'Angoumois. On en trouve la généalogie, t. VII, p. 25 de l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, cette maison illustre ayant donné un maréchal de France, plusieurs généraux et un chevalier des ordres du roi. Elle remonte filiativement à Robert, Ier du nom, sire ou baron *de Montberon*, vivant en 1140. Ses descendants se sont alliés aux plus grandes maisons du royaume. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *fascés d'argent et d'azur; aux* 2 *et* 3 *de gueules plein.*

* DE MONTERUC. Cette famille, alliée à celles d'Aubusson, de Meausse et de Rouffignac, a donné deux cardinaux, Pierre *de Monteruc*, évêque de Pampelune, créé cardinal en 1356 par le pape Innocent VI, son oncle, (Étienne Aubert), et décédé le 30 mai 1385, et Ranulfe *de Monteruc*, neveu du précédent, évêque de Sisteron, créé cardinal par le pape Urbain VI en 1378, mort à Rome le 15 août 1382. Cette famille s'est éteinte au commencement du XVIe siècle. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de* 2 *étoiles et en pointe d'un rocher, le tout du même.*

DE MONTFREBOEUF, seigneurs de la Chabroulie, 1520. *D'azur, au lion couronné d'or.*
La branche des seigneurs de Razat a prouvé depuis 1509.

DE MONTGIBAUD, seigneurs du Rieux, du Chastenet et de la Joubertie, paroisses de Salon et de Montgibaud, 1537. *D'argent, au laurier de sinople, soutenu d'un croissant de sable.*

DE MONTROUX, seigneurs de Rignac, 1343. *D'azur, à un cor de chasse d'or, accompagné à dextre en chef d'un soleil du même et à senestre d'une lune surmontée d'un croissant d'argent.*

DE MORAS, seigneurs de Lavau, de Blanzac et de Beauclerc. Cette famille a prouvé depuis Jean-Michel *de Moras*, baron de Fanal au royaume de Naples, vivant en 1552, et dont les fils, César et Fabien *de Moras*, furent naturalisés français par lettres du 25 juillet 1566. *D'azur, à* 2 *épées d'argent en sautoir, cantonné de* 4 *molettes d'éperon du même.*

* MORCEL OU MORCEAU. Hélie *Morcel*, damoiseau, fit hommage à l'évêque de Limoges en 1295. (*Cartul.*, fol. 9; 185, fol. 107). Cette famille paraît s'être établie postérieurement en Périgord. Hugues *Morcel*, damoiseau, épousa, le 3 février 1333, Raimonde *de Comarque*. Parmi ceux qui furent témoins au contrat, sont nommés Geoffroi, Olivier et Hélie *Morcel*, damoiseaux. Cette famille s'est éteinte longtemps avant la recherche. Elle portait : *De gueules, à la croix de vair, cantonnée de* 4 *étoiles d'or.*

MOREAU, seigneurs de la Tribarderie, 1536. *D'argent, à* 3 *pals de sable; au chef de sable, chargé de* 3 *pals d'argent.*

DE MOSNARD, seigneurs de Villesavary et de Vinsenat, 1405. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 2 aigles d'azur, une en chef et l'autre en pointe.*

DE LA MOTTE, seigneurs de Saint-Pardoux, de Flomont, de Meyssat et de la Brousse, 1546. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.*

DU MOULIN, seigneurs des Coustins Ceries, 1459. *D'azur, à un moulin à vent d'or.*

Philippe *du Moulin,* damoiseau, est mentionné dans une charte de l'évêché de Limoges d'environ 1300. (*Cartul.*, fol. 35; 185, fol. 115).

N

DE NAUCHES, seigneurs de Pomiers, ont prouvé depuis Roch *de la Roche*, vivant en 1555. Son fils, Jean *de la Roche*, épousa, le 18 septembre 1586, Marie *de Jonnereux*. Jean *de Nauches* lui fit donation de ses biens au contrat, à la charge par lui et ses descendants de porter son nom.

DE NESMOND, seigneurs de la Grange, de Firbeys, des Étangs, de la Pouguerie, de Brie, des Francs, de Champsat, 1505. *D'or, à 3 cors de chasse de sable.*

* DE NEUFVILLE, seigneurs de Neufville, barons de Magnac en Angoumois, très-ancienne famille alliée, entre autres, aux maisons du Bellay et d'Urfé. Elle portait : *De gueules, à la croix d'argent, chargée d'une croix alésée d'azur.*

O

* D'ORNHAC, on prononce *d'Orignac*. La terre d'Ornhac est située à 3 lieues d'Uzerche, en bas Limosin. Étienne *d'Ornhac*, l'un de ses plus anciens possesseurs, vivait dans le XI[e] siècle. Il fut témoin avec Gaubert de Malemort d'une donation faite à l'abbaye d'Uzerche par Étienne Charboneuz. (*Cartul.,* fol. 641; 185, fol. 64.) Ses descendants, par l'effet d'une substitution remontant au commencement du XV[e] siècle, ont quitté le nom et les armes d'Ornach pour porter ceux de *Saint-Chamans*. (Voir ce mot.) Avant cette époque la maison d'Ornhac portait: *D'or, à trois corbeaux de sable.*

P

* DE PALANT, famille éteinte. *D'or, à trois fasces de sable.*

PARADIS, seigneurs de Paulhac. Louis *Paradis* ayant exercé la charge d'échevin de Lyon en 1618, ses descendants furent recon-

nus nobles en vertu des priviléges attribués à cette charge. *D'argent, à 3 oiseaux de paradis de sable.*

PAREIL D'ESPÉRUC, seigneurs de Lavaud, de la Vergne, de la Chatonie, de Lupersat, 1472. *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 rocs d'échiquier d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fasces d'or.* Voyez D'ESPÉRUC.

PASQUET, seigneurs de Savignac et de Saint-Mesmin, 1539. *D'azur, au cerf d'or, nageant dans une rivière d'argent.*

PERE, seigneurs de Liboureix, 1471. *D'azur, à 3 pals vairés d'argent et de gueules.*

DE PERUSSE D'ESCARS, seigneurs de la Vernouille, 1547. *De gueules, au pal de vair.*

On peut consulter, pour l'origine de cette ancienne et illustre famille, le *Nobiliaire d'Auvergne*, p. 69 (t. VII du présent ouvrage), et, dans le présent tome, la notice DE BOUCHIAC.

PHÉLIP, seigneurs de Saint-Viance, de la Bastide, de Puymège, de la Valette, etc., 1541. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au cor de chasse d'argent, accompagné de 3 étoiles du même; aux 2 et 3 d'or, à 4 burelles d'azur.*

Cette famille est originaire de la paroisse de Corrèze. Guilhem de Tournemire, chevalier, vendit, en 1343, à maître Raimond *Phélip* la moitié du mas de Chaslhac, qu'il possédait indivis avec Bernard Fouchier, chevalier, avec les rentes en dépendant dans les diocèses de Limoges et de Tulle (183-184, fol. 9). Sa fille Valérie était mariée, en 1353, avec Hélie *Boussac*.

PICON OU PICONIS (famille originaire de Savone, où elle a donné des podestats), seigneurs de Chasseneuil, paroisse de Nantin, 1259. *D'azur, au dextrochère d'argent, tenant un dard en pal du même; au chef cousu de gueules, chargé de 3 couronnes d'or.*

* DE PIERRE-BUFFIÈRE, *de Petra Buferia, de Peirabufeira.* La ville de Pierre-Buffière est à trois lieues au sud-est de Limoges. C'était le chef-lieu d'une seigneurie des plus considérables de ce pays, et qui jouissait comme celle de Lastours du rang de première baronnie du Limosin. Cette terre était un ancien franc-aleu, comme on peut en juger par le titre de *princes* que prenaient les seigneurs de Pierre-Buffière dans les Xe, XIe et XIIe siècles. Aimeri, seigneur *de Pierre-Buffière*, vivant en 1002, fut père de Gaucelin Ier *de Pierre-Buffière*, qu'on voit figurer comme témoin avec Adémar de Laron d'une charte accordée, en 1048, par Ramnulfe, vicomte d'Aubusson, à l'abbaye d'Uzerche. (*Cartul.*, fol. 534; 185, fol. 59). Gaucelin de Pierre-Buffière et Gui de Lastours firent la guerre, en 1061, à Adémar II, vicomte de Limoges, qu'ils réduisirent à leur demander la paix. Gaucelin Ier eut

entre autre enfants, Pierre Ier, qualifié prince *de Pierre-Buffière* dans la charte d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Pierre du Vigeois, en 1096, par Gui de Bré, lors de son départ pour Jérusalem. (*Cartul. du Vigeois*, fol. 43). Il épousa la sœur d'Ebles III, vicomte *de Ventadour*, et en eut, entre autres enfants, Gaucelin II, seigneur *de Pierre-Buffière*. Celui-ci exerça de grands ravages sur les terres d'Adémar III, vicomte de Limoges, parce que les gens de ce vicomte avaient occasionné la mort de son père, par les mauvais traitements qu'il en avait reçus. Gaucelin, fait prisonnier dans une rencontre, et enfermé pendant un an dans le château de Ségur, en sortit par la médiation d'Eustorge, évêque de Limoges. Mais Ebles III, vicomte de Ventadour, son oncle, prenant en main ses griefs contre le vicomte Adémar III, surprit celui-ci dans une embuscade et ne lui rendit la liberté, après deux ans d'une dure captivité, qu'après l'avoir taxé à 12 mille sous d'or de rançon. Gaucelin II eut pour fils Gaucelin III, seigneur *de Pierre-Buffière*, marié, vers 1140, avec Béatrix *de Comborn*, fille du vicomte Archambaud IV. Gaucelin III a continué cette illustre et puissante famille, dont quelques rameaux ont subsisté jusque vers la fin du XVIIIe siècle. La branche aînée s'était fondue par un mariage, en 1626, dans la maison de Ferrières-Sauvebœuf. *De sable, au lion d'or.*

DU PIN, seigneurs de Saint-Barban, de Saint-Martial, de Bussières, de Joncherolles, etc., etc., 1514. *D'argent, à 3 bourdons d'azur.*

Les branches des seigneurs de la Bussière, de Maisonneuve et de Masjoubert portaient les 3 bourdons *de gueules*.

DE LA PLACE, seigneurs de la Brousse, de Betoux, de Vernay, 1463. La branche des seigneurs de Rabaud, de la Motte et de Dueix a prouvé depuis 1541. *D'argent, à 3 glands de sinople.*

PLAISANT, seigneurs de Bouchiat, de Puimaillot, de Bigardel, du Bousquet et de la Prade, 1529. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croisette ancrée du même, et accompagné de 3 coquilles d'argent, celle en pointe surmontant un croissant d'or.*

* DE PLAS, seigneurs de Plas, terre située à deux lieues et demie de Tulle en bas Limosin. Cette famille qui vient de s'éteindre, et qui s'était toujours très-noblement alliée, est connue par une charte de l'abbaye de Tulle du milieu du XIe siècle, où Bernard et Aimar *de Plas* assistèrent comme témoins. *D'argent, à 3 jumelles de gueules en bande.*

DE LA POMMELIE, seigneurs de Lage-Oubert, de Teignat, de la Judie et de la Garde, 1539. *D'azur, à la tour d'or, surmontée de 2 tours d'argent maçonnées de sable.*

* DE POMPADOUR. La terre de Pompadour, située entre la haute

et la basse Vezère, à deux lieues des confins du Périgord et deux lieues est-sud-est de Ségur, était, au Xe siècle, l'une des possessions de la puissante maison de Lastours. Ce fut Gui de Lastours, surnommé le Noir, qui, selon Geoffroi du Vigeois, fit bâtir, vers l'an 1000, le château de Pompadour, pour résister au vicomte de Ségur. Aolaarz, fille unique de Gui de Lastours, épousa Aimar Comtor de Laron, vivant en 1028, et auquel elle porta tous les biens de son père et entre autres la terre de Pompadour. Cette terre était possédée à la fin du XIIe siècle par Geoffroi *Hélie*, qualifié seigneur de Ségur dans une charte de l'abbaye de Dalon de l'année 1179. Ce seigneur fut la souche de l'illustre maison de Pompadour, laquelle conserva jusqu'en 1400 son nom primitif d'*Hélie*, et ne prit exclusivement celui de Pompadour que depuis cette époque. Elle s'est alliée aux premières familles du royaume et a donné plusieurs personnages marquants dans l'ordre ecclésiastique, entre autres Geoffroi *de Pompadour*, évêque de Saint-Pons de Thomières en 1415, puis de Carcassonne, Hélie *de Pompadour*, évêque d'Aleth en 1448, puis de Vivien en 1454, Geoffroi *de Pompadour* (neveu du précédent), évêque d'Angoulême en 1465, de Périgueux en 1472, du Puy en 1486, et grand-aumônier de France; Antoine *de Pompadour*, son frère, évêque de Condom en 1486, et Geoffroi *de Pompadour de Châteaubouchet*, évêque de Périgueux en 1551. *D'azur, à* 3 *tours d'argent, maçonnées de sable.*

* DE LA PORCHERIE. La terre de la Porcherie est à 4 lieues de Pierre-Buffière. Pierre *de la Porcherie* est mentionné dans une charte d'Archambaud, vicomte de Comborn, en faveur de l'abbaye d'Uzerche, de l'année 1085. (*Cartul.*, fol. 48; 185, fol. 32).

Hugues *de la Porcherie*, abbé d'Uzerche, vivait vers 1120. Pierre Bernard, seigneur *de la Porcherie*, épousa, vers 1180, Claire *de Comborn*, fille du vicomte Archambaud V. P. *de la Porcherie*, chevalier, vivant en 1221, portait en son scel *un porc.* Noble homme Bernard *de la Porcherie*, seigneur de Sadran en 1269, portait *un pal.*

* DE LA PORTE, seigneurs de la Rétaudie, co-seigneurs de Lissac. Cette famille, qui s'est éteinte peu avant la révolution, avait été renvoyée au conseil pour y produire ses titres. Elle y fut maintenue par arrêt rendu contradictoirement le 18 juin 1668, en prouvant sa filiation depuis noble Arnauld *de la Porte*, sieur de la Rétaudie, vivant le 11 mai 1538. *D'argent, à* 3 *pals retraits de gueules, mouvants d'une divise du même; au chef cousu d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'or.*

Il y a eu une ancienne famille du même nom en Limosin. Geraud *de la Porte*, damoiseau, rendit hommage à l'évêché de Limoges en 1296. (*Cartul.*, fol. 10; 185, fol. 109).

DES POUSSES, seigneurs de Longpré, de la Vergne et de la Bonnetie, 1522. *D'azur, à une fleur de lys d'or, accompagnée de* 6 *besants du même en orle.*

La branche des seigneurs de Viellefosse a prouvé depuis 1509. Elle portait les 6 besants en *argent.*

POUTE, seigneurs de Château-Dompierre, 1427. *Palé d'argent et de sable; au chevron de sable brochant; et au chef d'argent.*

Johannes Pauta, bourgeois de Noailhac, fit hommage à l'évêché de Limoges en 1296. (*fol.* 30 *du cartul*; 185, fol. 113).

PRINSAUD, seigneurs de Percy, 1512. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de* 3 *croisettes du même, et en pointe d'un lion léopardé aussi d'or, lampassé et armé de gueules.*

DU PUY, sieurs de Mirambel et de Saint-Remy. Nicolas *du Puy*, gendarme de la garde du roi, obtint des lettres de noblesse au mois de décembre 1643, confirmées en février 1668. *De sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules; au chef cousu du même, chargé de* 3 *étoiles d'argent.*

* DE PUYDEVAL. La terre de Puydeval, située en bas Limosin, avait donné son nom à une ancienne famille que représentait, en 1480, Antoine, seigneur *de Puydeval*, père de Geraud, seigneur *de Puydeval*, marié avec Françoise *de Noailles*. Cette famille n'existait plus lors de la recherche. *D'azur, à* 2 *lions affrontés d'or.*

R

DE RAZÈS, seigneurs de Puybernard, ont fait preuve de quatre générations, *De gueules, à* 3 *pals d'argent; au chef d'or.*

Cette famille est très-ancienne et tire son nom d'une terre située à une demi-lieue de Chanteloube. Vers 1130, Gui *de Razès* et Etienne de Belet, son neveu, firent donation de la terre de Puy-Auriol à l'abbaye de Dalon, donation confirmée par Itier de Born, en présence de Gerald et Pierre de la Faye, et de Guy de Boysseulh. (*Cartul. de Dalon*, fol. 4).

Aimeri *de Razès*, damoiseau, fit hommage à l'évêché de Limoges en 1307. Guillaume *de Razès*, chanoine de Lesterp, fut présent, en 1310, à un hommage rendu au même évêché par Guillaume *de Razès*, damoiseau, frère de Bazon *de Razès*. (*Cartul. de l'évêché de Limoges.* fol. 15, 20; — 185. fol. 109.)

DE LA RIE, seigneurs de Lauberge, 1426. *D'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée d'or.*

* DE LA RIVIÈRE Géraud *de la Rivière* est mentionné dans une charte de la vicomtesse Ermengarde, femme de Bernard, vicomte de Comborn, en faveur de l'abbaye d'Uzerche, charte peu antérieure à 1092 (*Cartul.* 353; 185. fol. 53). Sceau de cette famille en 1296 : *Parti, au* 1[er] *trois châteaux, au* 2[e] *cinq cotices; un lambel à six pendants brochant sur le parti.*

* ROBERT, seigneurs de Saint-Jal. La terre de Saint-Jal est située à une lieue et demie d'Uzerche. *Geraldus Rotberti*, religieux de l'abbaye d'Uzerche, vivait en 1163. (*Cartul.*, fol. 40; 185, fol. 31.)

Hugues *Rotbert de Saint-Jal*, et sa femme Pétronille *de Saint-Jal*, firent donation du moulin de la Roche à l'abbaye d'Uzerche, par charte du XIIe siècle, donnée en présence d'Arnaud de Voutezac, prêtre, et d'Adémar *Rotbert*, et Pierre Lairiz. (*Cartul. d'Uzerche*. fol. 343; 185, fol. 57).

Adémar *Robert*, seigneur de Saint-Jal, eut pour fils : 1° Bertrand *Robert*, seigneur de Saint-Jal ; 2° Adémar *Robert*, évêque de Lisieux en 1361, transféré à Arras en 1368, puis à Boulogne-sur-mer en 1371, cardinal depuis 1342, archevêque de Sens en 1378, mort en 1384 ; 3° autre Bertrand *Robert*, évêque de Montauban en 1380. Les seigneurs de Saint-Jal, du nom de Robert, portaient : *une bande accompagnée de* 6 *étoiles*.

DE LA ROCHE, *voyez* DE NAUCHES.

* DE ROCHECHOUART (*vicomtes*). Les vicomtes de Rochechouart sont issus des premiers vicomtes héréditaires de Limoges de la maison de Ségur, par *Ostofrancus*, leur premier auteur, cinquième fils de Gérard, vicomte de Limoges en 963, et de Rothilde de Brosse. La ville de Rochechouart, chef-lieu de la vicomté, est située près de la Vienne et de la source de la Charente, à 8 lieues de Limoges. Les maisons de Rochechouart et d'Aubusson sont les seules des anciennes races vicomtales du Limosin qui se soient continuées jusqu'à nos jours. Les vicomtes de Comborn, de Limoges, de Ségur, de Turenne, de Ventadour, de Gimel, et de Brosse, qui composaient cet ordre de grands feudataires du Limosin, sont éteints depuis plusieurs siècles. La maison de Rochechouart porte : *fascé nébulé d'argent et de gueules*.

DE LA ROCHE-CHOUVEL, anciennement LA ROCHEPOT, seigneurs de Saint-Germain et de Vert, 1553 : *D'azur, à un casque d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *étoiles d'or*.

DE RODAREL, seigneurs de Gourdon, de la Brousse et de la Pradelle, paroisses de Chamboulive et de Troche, 1544. *D'argent, à un rocher de sable*.

ROQUET D'ESTRESSES, seigneurs d'Estresses, etc., 1553. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de* 3 *roquets ou fers de lances du même*.

DE ROUFFIGNAC, seigneurs de Sanat et de Quinsat, 1506. *D'or, au lion de gueules*.

Les seigneurs de la Grimaudie, de Puy-Ribeireix et de Fourzat, ont fait preuve depuis Léonard de Rouffignac, qui fit son testament en 1589, et était fils naturel de Christophe de Rouffignac,

seigneur de Sanat Cette branche ajoutait *une barre* pour brisure.
On trouve des titres nombreux sur cette ancienne maison dans les cartulaires du Limosin.

DE ROUSSEAU (Bernard), sieur du Puy-la-Vesse, fut anobli au mois d'octobre 1665, et confirmé en décembre 1666. *D'argent, à une bande vairée de gueules et d'or, accompagnée de 3 croissants d'azur, 2 en chef et l'autre en pointe.*

DE ROYÈRE, seigneurs de Brignat, paroisse de Royère, ont fait preuve de neuf générations en remontant au-delà de 1429. *De gueules, à 3 fasces de vair.*
Les seigneurs de Peyraud ont prouvé depuis 1450.

DE ROYÈRE, seigneurs dudit lieu, du Mazureux et de la Vernade, paroisse de la Roche-l'Abeille, 1542. *D'azur, à 3 demi-vols d'or.*
Ameil *de Royère*, chevalier, est mentionné, avec Géraud de la Rivière, dans une charte de l'abbaye d'Uzerche, du temps de l'abbé Gausbert, au XI[e] siècle. (*Cartul*, fol. 415; 185, fol. 55).

S

DE SAHUGUET, seigneurs de Termes, de la Rouye, etc., 1543. *De gueules, à 2 épées d'or en pal la pointe en bas, et au milieu un croissant d'argent surmonté d'une coquille du même.*

DU SAILLANT, *voyez* DE LASTEYRIE.

DE SAINT-AIGNAN, *voyez* DE LA GASTINE.

DE SAINT-AULAIRE, *voyez* DE BEAUPOIL.

* DE SAINT-CHAMANS, *de Sancto-Amantio*, l'une des plus anciennes familles du Limosin, qui a pris son nom d'une terre considérable située à une lieue d'Argentat. Dans le XI[e] siècle, Eustorge, femme d'Adémar *de Saint-Chamans*, fit une donation au monastère d'Uzerche. (*Cartul.*, fol. 519; 185, fol. 58). Pierre *de Saint Chamans*, moine, sans doute frère d'Adémar, est cité contemporainement dans la charte d'une autre donation faite à Aldebert, abbé d'Uzerche, par Gaubert de Malemort. (*Idem.* fol. 639; 185, fol. 63). Hercule, seigneur de *Saint-Chamans*, chevalier, vivant en 1180, épousa Félise, dame *du Pescher.* Leur postérité s'est éteinte en 1400. Catherine, dame *de Saint-Chamans* et du Pescher, porta ces deux terres avant cette époque à son mari Jean *d'Ornhac*, coseigneur du Pescher. Leur fils, Gui *d'Ornhac*, en recueillant les biens de sa mère, quitta le nom et les armes d'Ornhac pour prendre ceux *de Saint-Chamans*.
C'est de cette seconde maison de Saint-Chamans que sont des-

cendus les marquis et comtes de Saint-Chamans, quoique la Chenaye des Bois n'en fasse qu'une seule et même race avec les premiers seigneurs de Saint-Chamans. Au reste, la maison d'Ornhac, dont la dernière est issue, ne le cédait point à celle de Saint-Chamans en noblesse et en ancienneté. (Voir D'ORNHAC.) Les deux maisons de Saint-Chamans portaient : *de sinople*, *à* 3 *fasces d'argent; à l'engrêlure du même, mouvante du chef.*

DE SAINT-CHAMANS, *voyez* DE LONGUEVAL DE SAINT-CHAMANS.

* DE SAINT-EXUPÉRY. La terre de Saint-Exupéry, située à 4 lieues d'Ussel, en bas Limosin, a donné son nom à cette noble et ancienne famille, établie en Périgord, et alliée aux maisons d'Abzac, de Bourbon-Lavedan, de Comarque, de Gironde, de Vassal, etc. Dans le XIe siècle, Pierre *de Saint-Exupéry*, neveu de Golfier de Royère, fit une donation au monastère d'Uzerche, en présence de Robert *de Saint-Exupéry.*

On trouve d'autres chartes des XIe et XIIe siècles dans le cartulaire d'Uzerche (185, fol. 30, 57, 68 et 99) sur les seigneurs de Saint-Exupéry. Une branche de cette maison a porté le nom *de Miramont.* Elle avait pour chef, en 1560, Gui *de Miramont*, bailli des montagnes d'Auvergne. Armes de Saint Exupéry : *D'or, au lion de gueules.*

DE SAINT-FIEL, seigneurs de Saint-Paul. Cette famille a fait preuve de 7 générations de noblesse. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de* 3 *croisettes du même.*

DE SAINTE-FORTUNADE, *voyez* FOUCHER.

DE SAINTE-HERMINE, seigneurs dudit lieu, de Chenon, de la Finelière, etc., *D'argent, à* 6 *mouchetures d'hermine de sable.* 3 *et* 3.

Ancienne maison originaire du Poitou.

DE SAINT-JULIEN, seigneurs de la Geneste, 1551. *De sable, semé de billettes d'or; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant.* C'est une branche de l'illustre maison des barons de Saint-Julien dans la Marche.

DE SAINTE-MARIE, seigneurs de Bort et de Laval, élection de Limoges, et de Brivazac, élection de Brives, 1494. *D'argent, à* 6 *merlettes de sable; au franc canton de gueules, couvrant la première merlette.*

DE SAINT-MARTIN, seigneurs de Baignac, 1525. *De gueules, à* 3 *bandes d'hermine.*

Garin *de Saint-Martin* fit hommage à l'abbaye de Limoges en 1339 (185, fol. 27).

DE SAINT-PRIEYX ou SAINT-PRIEST, *de Sancto - Prœjecto*, seigneurs dudit lieu, 1540. *D'azur, à 3 fioles d'argent en fasce, accompagnées en pointe de 3 étoiles d'or bien ordonnées.*

Il est fait mention dans le cartulaire de Bénévent (XIII[e] siècle), d'Imbert *de Saint-Projet* et d'Ermengarde *de Saint-Priest*, femme de Constantin *de Malbren* (183-184, fol. 69-71).

* DE SAINT-RIBIER. Adémar *de Saint-Ribier* et Guillaume *de Saint-Yriex*, son frère, firent donation à l'abbaye de Dalon, vers 1140, de la portion de dîmes qu'ils avaient dans la paroisse de Badefol. (*Cartul. de Dalon*). Cette maison de Saint-Ribier, branche de celle de Saint-Yriex, existait encore dans le XIV[e] siècle.

* DE SAINT-YRIEX, *de Sancto Aredio.* Famille ancienne et considérable du Limosin, qui n'existait plus dès le XVI[e] siècle. Vers l'an 1040, sous le règne du roi Henri I[er], Hugues et Guillaume *de Saint-Yriex* firent donation au monastère du Vigeois, d'un mas situé dans la paroisse de Chamboulive, en présence d'Ebles I, vicomte de Comborn et de Ventadour-Bernard *de Saint-Yriex* est mentionné dans une autre charte de la même abbaye d'environ l'an 1115 (*Cartul. du Vigeois*, fol. 8, 16). Marie *de Saint-Yriex*, femme d'Aimeri *d'Aurillac*, vivait en 1396.

DE SANZILLON DE LA FOUCAUDIE, seigneurs de Pousol et de Bouresse, etc., 1507. *D'azur, à 3 pigeons d'argent.* Cette ancienne famille a porté, pendant plusieurs générations, le seul nom *de la Foucaudie.*

* DE SARRAN. La terre de Sarran est située à 5 lieues de Tulle. Elle était possédée, en 1264, par Rigal *de Sarran*, damoiseau, lequel vendit une rente de 10 livres à Guillaume de Boussac de Tulle. (183-184, fol. 9).

SARRAZIN, seigneurs du Mazet, 1524. *De gueules, à 3 fleurs de lys d'or, mal ordonnées.*

SARRAZIN, seigneurs de la Fosse, 1546. *Parti, au 1[er] d'azur, semé de besants d'or; au 2 d'argent, à la bande de gueules, chargée de 2 coquilles d'or.*

DU SAUZET, seigneurs du Sauzet et de la Chabanne, paroisse de Salagnat, 1430. *De gueules, à cinq fusées d'argent accolées en fasce; au chef d'argent, chargé de cinq merlettes de sable.*

Les seigneurs de Soulière, paroisse de Saint-Martial, ont prouvé depuis 1391. Ils portaient leur écu : *Parti, au 1 de gueules, à cinq fusées d'argent, posées 3 et 2; au 2[e] d'argent, à cinq merlettes de sable posées de même.*

Bernard *du Sauzet*, chevalier, et son frère Ranulfe, vivaient en 1237. (*Cartul. de Bénévent*, n° 183-184 *de Gaignières*, fol. 74).

DE SAVIGNAC, seigneurs de Vaux, 1526: *Coupé, au 1er d'azur, à 3 étoiles d'argent; au 2 d'argent, à une rose de gueules.*

DE SCORAILLES, seigneurs de la Salle et de la Domenchie, 1488. La branche de la Salle portait *d'or, à 3 bandes d'azur*, et celle de la Domenchie *d'azur, à 3 chevrons d'or.*

Voir, sur l'ancienne et illustre maison de Scorailles, le précédent volume, *Nobiliaire d'Auvergne*, p. 83.

DE SÉDIÈRES, seigneurs vicomtes dudit lieu, 1535. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 palmes du même.*

Le nom originaire de cette maison était *Botier*, Géraud, René et Rigal *Botier*, frères, vivaient en 1096, sous le règne de Philippe Ier. C'est la date d'un hommage qu'ils rendirent à Frudias, abbé de Tulle. Vers le même temps, Arbert et Pierre *Botier*, frères, furent témoins avec d'autres chevaliers, à la donation faite au prieuré de Sauxillanges par Bernard Arbert, de la moitié de l'église de Saint-Pardoux. (*Preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze, p. 485).

Tous les biens de cette maison sont passés, au XVIIe siècle, dans celle *de Lentilhac*, par suite du mariage contracté en 1647, par François *de Lentilhac*, avec Philiberte, vicomtesse *de Sédières.*

* DE SÉGUR (*vicomtes*). Le château de Ségur, situé à 4 lieues d'Uzerche, a été le berceau d'une race puissante dont sont sortis les premiers vicomtes héréditaires de Limoges. Le plus ancien dont parle Adémar de Chabanais, est Foucher, qu'il qualifie *industrium fabrum in lignis*, c'est-à-dire habile ingénieur en machines de guerre (1) que le roi Eudes établit vicomte de Limoges et du haut Limosin en 887. Il eut deux fils, l'aîné, Adelbert, fut vicomte de Limoges et du haut Limosin; le puîné fut vicomte de Ségur. La postérité de celui-ci finit dans Adémar, vicomte de Ségur, qui vivait sous le règne de Hugues Capet, et fit la guerre contre Aldebert 1er, comte de Périgord. Emme, fille et héritière d'Adémar, vicomte de Ségur, épousa, avant l'an 1000, Gui Ier, vicomte de Limoges, qui, du chef de sa femme, réunit à son fief le château et la vicomté de Ségur.

DE SEILLAT, anciennement DE MARSAT, seigneurs de la Boudière et de Ruffignac, paroisse de Lanteuil, 1532. *Écartelé d'azur et de gueules, à la croix d'or sur le tout, cantonnée aux 1 et 4 d'un lion d'or, armé de sable, et aux 2 et 3 d'un rocher d'argent.*

* DE SELVE, *de Selva*, seigneurs de Cromières, d'Audeville, de Villiers, etc. Blanchard, dans ses *Éloges des premiers présidents du*

---

(1) Sans doute par rapport aux fortifications qu'il éleva, secondé par les nobles du Limosin, au château de Ségur, pour arrêter les courses des Normands. (*de Gaignières*, portef. 186, part. III, p. 180).

parlement de Paris, p. 63, fait descendre cette famille d'un Fabien *de Selve*, gentilhomme milanais, père d'autre Fabien *de Selve*, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du comte de la Marck, gouverneur d'Auvergne. Ce Fabien II aurait épousé Lucrèce *de Canillac*, dont serait né Jean *de Selve*, premier président au parlement de Bordeaux en 1514, lequel suivit le roi Louis XII en Milanais en 1515 (1) et fut nommé par ce prince premier président et vice-chancelier du sénat de Milan. Après la perte du duché de Milan il fut nommé premier président du parlement de Rouen, puis, en 1521, premier président du parlement de Paris. Il mourut en 1529, avec une grande réputation d'éloquence et d'habileté des affaires politiques. La *Biographie universelle*, t. 41, dit qu'il était issu d'une ancienne famille du bas Limosin, ce qui est exact, et que son père, Fabien *de Selve*, avait été lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de la Marck. Ce dernier fait est erroné. Fabien *de Selve*, père du premier président de Selve, était notaire royal en Limosin en 1474, suivant des actes qu'il passa en cette année, et Jean *de Selve*, frère de Fabien, était chanoine de l'église de Clermont en 1473. (*Portefeuilles de Guignières*, 183-184, fol. 181, 182 *verso*). Il existe encore une branche de cette famille dans la Marche, une à Tulle, en Limosin, et une à Paris et dans l'Ile de France: *D'azur, à 2 fasces ondées d'argent.*

* DE SEREILHAC OU DE SERAILHAC. La terre de Sereilhac est située à 3 lieues et demie de Limoges. La famille qui en avait pris le nom paraît s'être éteinte peu après le milieu du XIVe siècle. *D'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable.*

DE SOUDEILLES, seigneurs dudit lieu, 1450. *Échiqueté d'azur et d'argent de cinq tires.*

Géraud *de Soudeilles* fut témoin avec Élie de Montignac, Bertrand d'Abzac, etc., à une donation faite à l'abbaye d'Uzerche en 1174. (*Cartul.*, fol. 804; 185, fol. 68).

DE SOURIS, seigneurs de la Praderie; 1536. *D'or, à 3 trangles de gueules en pointe, surmontées de 3 souris de sable en fasce, et celles-ci de 3 étoiles de gueules, que surmonte un croissant d'azur.*

DE SOURIS DE LAVAUD, seigneurs de Lavaud et de Sainte-Fortunade, 1462. *D'azur, à un roc d'échiquier d'or à dextre, et un lion du même, lampassé de gueules, posé sur un rocher d'or à senestre.*

Les trois derniers degrés compris dans la maintenue ne portaient plus que le nom DE LAVAUD.

---

(1) C'est ce qui a donné lieu à la tradition de son origine milanaise.

T

DE TERMES, seigneurs de Pierretaillade, de la Veyssière, etc. 1550. *D'or, à trois fasces ondées de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

TERRION (Léonard), sieur de la Chassagne de Vitrac, fut anobli par lettres patentes du mois de février 1646, confirmées par arrêt du conseil du 9 juillet 1668 en faveur de ses fils. *D'azur, à 2 épées d'or en sautoir, cantonnées au 1er d'un croissant d'argent, aux 2 et 3 de 2 palmes d'or, et en pointe d'un rocher d'argent.*

DE TESSEROT, seigneurs des Plasses et de Segonzat, 1407. *Parti d'azur et d'argent, au pal abaissé et bretessé de 6 pièces de sable sur le tout; à dextre chaussé d'or.*

DE TESSIÈRES, seigneurs de Boisbertrand et de Chartreix, 1502. *Losangé d'argent et de gueules.*

DE TISSEUIL, seigneur de Courades, 1483. *D'argent, à 3 hures de sanglier de sable.* Une branche de cette famille s'est établie en Poitou.

* TIZON (Foucaud), damoiseau de Cabanes, vivait en 1313. Son sceau, *une bande accompagnée de 2 lions léopardés.*

DE LA TOUR, seigneurs de Vernajoux, de Neuvillars, de Condat, de Peyssières, etc., 1366. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

La branche des seigneurs de Noailles a prouvé quatre degrés.

Boson *de la Tour* vivait en 997. Il épousa Pétronille dont il eut, entre autres enfants, Boson II *de la Tour*, Arbert et Bernard-Elie mentionnés dans une charte de l'abbaye d'Uzerche du onzième siècle (185, fol. 43).

DE LA TOUR, seigneurs de la Vergnole, 1557. *De gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

* DE LA TOUR (Gilles) abbé du Vigeois en 1499. *De.... au sautoir de... cantonné de 4 tours* (183-184, fol. 169).

* TRANCHELION. Manoald *Tranchelion*, Aldéarde de la Margeride, sa belle-mère, et Pétronille, sa femme, firent une donation à l'abbaye d'Uzerche vers la fin du XIe siècle. Le même Manuel *Tranchelion* fut présent avec Géraud de Saint-Michel à une charte de Gui de Malemort, confirmant le don fait à la même abbaye, par sa mère, de l'église de Condat. Manoald eut entre autres enfants Hugues *Tranchelion*, et une fille appelée Audenas et mariée avec Arbert de la Valette. (*Cartul. de l'abbaye d'Uzerche*, fol. 159,

641, 683; 185, 40, 64). Cette ancienne famille s'est fondue dans celle de la Garde, qui en releva le nom et les armes. Voyez DE LA GARDE.

* DE TURENNE (*vicomtes*). La ville de Turenne, située en bas Limosin, entre Tulle et Sarlat, à une lieue et demie de la frontière du Quercy, n'était dans l'origne que le chef-lieu d'une simple viguerie, érigée, en vicomté par le roi Louis d'Outre-mer vers le milieu du Xe siècle. Bernard, premier vicomte *de Turenne*, n'eut qu'un fils, Adémar, vicomte *de Turenne*, mort avant l'an 984, et deux filles, Sulpicie dont on va parler, et Aynarde, femme de Ranulfe II, vicomte *d'Aubusson*. Sulpicie, vicomtesse *de Turenne*, épousa Archambaud Ier, vicomte *de Comborn*. Leur petit-fils, Guillaume *de Comborn*, qualifié en 1040 par la grâce de Dieu, vicomte *de Turenne*, fonda la seconde maison de Turenne, dont l'héritière, Marguerite, vicomtesse *de Turenne*, fut mariée avec Bernard VII, comte de Comminges. Elle mourut peu après 1311, laissant une fille, Marguerite de Comminges, qui survécut peu à sa mère. Le comte Bernard VII, héritier de cette enfant, à laquelle sa mère avait légué la vicomté de Turenne, vendit cette vicomté, le 26 avril 1350, à Guillaume Roger III, comte de Beaufort. Les anciens vicomtes de Turenne, de la maison de Comborn portaient *coticé d'or et de gueules de 10 pièces*. La maison DE TURENNE D'AYNAC, en Quercy, quoique portant le nom et les armes de Turenne, descend de la maison *de Beaufort*, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion d'en faire la remarque dans le précédent volume, *Nobiliaire d'Auvergne*, p. 88.

TURPIN, seigneurs de Buyerolles, paroisse de la Bussière-Poitevine, 1497. *D'azur, à 3 besants d'or.*

U

* D'USSEL, *de Ussello*. Hélie *d'Ussel*, damoiseau, fit hommage à l'évêque de Limoges pour la moitié des dîmes *de Sancto Exupio* vers 260. (*Cartul.*, fol. 65; 185, fol. 119). On voit par une charte de 1269 qu'Hélie *d'Ussel* et Ebles de Ventadour, damoiseaux, seigneurs, chacun pour sa partie de la ville d'Ussel, ratifient la donation faite d'une maison pour loger les pauvres de la ville et même les passants, à condition que le directeur de cette maison hospitalière ne pourra être nommé que par les consuls ou sous leur autorisation. Cette co-possession d'Ussel et de Charlus-le-Pailloux par les seigneurs d'Ussel et les vicomtes de Ventadour est une forte présomption de leur commune origine. Les seigneurs d'Ussel avaient fondé l'abbaye de Bonaygue en 1157.

Les seigneurs barons de Châteauvert, seule branche subsistante de cette ancienne famille, est établie dans la Marche depuis 1522. *D'azur, à une porte d'or, la serrure et les bris d'huis de sable accompagnée de 3 étoiles d'or.*

V

DE VAYRES, seigneurs de la Forêt, 1446. *De gueules, à l'aigle d'argent ; au chef du même, chargé de 3 fleurs de lys d'azur.*

* DE VENTADOUR (*vicomtes*). La vicomté de Ventadour, située sur la Lusége. à six lieues de Tulle, appartenait dès le Xe siècle à l'illustre maison de Comborn. Elle fut l'apanage, vers 1080, d'Ebles *de Comborn,* second fils d'Archambaud III, vicomte de Comborn et de Rotberge de Rochechouart. La vicomté de Ventadour unie à la terre de Montpensier, fut érigée en comté par le roi Philippe de Valois, le 2 avril 1350, en faveur de Bernard, vicomte de Ventadour. La postérité de celui-ci a fini vers 1490, en la personne de Louis, dernier comte de Ventadour. Les enfants de Blanche, sa fille (décédée en 1482), et de Louis *de Levis*, baron de la Voute, son mari, ont recueilli tous les biens de la maison de Ventadour, dont les armes étaient : *Échiqueté d'or et de gueules.* On voit au bas de lettres de Bernard *de Ventadour*, archidiacre de Limoges et chapelain du pape, du lundi, veille de la fête des apôtres Simon et Jude (27 octobre) 1264, le sceau dudit Bernard, représentant une sorte de filet en forme de *losangé.* C'était sans doute l'une des façons de briser pour les cadets de cette maison. (Baluze, *Preuves de l'histoire de la maison d'Auvergne*, page 274).

DE LA VERGNE, seigneurs de Juillat, de Palliès, de Pibiers, etc., 1452. *D'or, à la rose de gueules.*

DE LA VERGNE, seigneurs de Marginier, de la Borderie, du Pescher et de Lavaud, 1493. *D'azur, à 3 cygnes d'argent.*

Guillaume *la Vergne*, chevalier, vivant en 1310, possédait des fiefs dans la paroisse de Saint-Pierre-Ligoure (185, fol. 221).

DE VERINAUD, seigneurs de Champagnac et du Monsard, 1424. *De sable, à 3 croissants d'argent.* La branche de Champagnac, ajoutait *une bordure de gueules.*

DE VEYNY, seigneurs de Marsillac, 1549. *Écartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à un arbousier de sinople,* qui est D'ARBOUSE ; *aux* 2 *et* 3 *de gueules, à une colombe d'argent, fondant en bande ; sur le tout d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or et au bâton de gueules péri en bande.*

La généalogie de cette famille est insérée t. IV des *Archives de la Noblesse.*

DE VEYRIÈRES, seigneurs du Laurens, 1547. *D'argent, à 3 vergnes* (verres), *de gueules et une branche de laurier de sinople en abîme.*

VIDAUT, seigneurs de Chambeau et de Cheminade, 1551. *D'a-*

zur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 fleurs de lys et en pointe d'un lion léopardé, le tout du même.

* VIGIER, seigneurs de Sal, de la Paneterie, etc. Plusieurs chartes du cartulaire de l'abbaye d'Uzerche font mention de cette famille. Dans le XIe siècle, Bertrand *Vigier* et Ranulfe de Friac, furent témoins d'une donation faite à cette abbaye (185, fol. 42). Vers la fin du même siècle ou au commencement du suivant, Bernard *Vigier* de Gimel et sa femme Ainarde, munirent de leur seing la charte d'une donation faite aux religieux d'Uzerche par Ramnulfe d'Aubusson, pour la sépulture du vicomte Rainaud, son frère. (*Id.*, fol. 65). Hugues *Vigier* de Gimel, chevalier, fut présent avec Gérald de Lespinas, aussi chevalier, à une donation faite vers 1200, à l'abbaye de Dalon, par Constantin de Born. Guillaume *Vigier* vendit des cens à Guillaume de Boussac, bourgeois de Tulle, par acte du mois de mars 1264, scellé de son sceau (183-184, fol. 3 et 4). Cette vente fut approuvée par Hugues *Vigier*, son fils, en 1284. Jean *Vigier*, de Saint-Junien avait épousé Almodie *Vigier*. Cette dame était veuve de lui en 1303, date d'un hommage qu'elle rendit à l'évêché de Limoges (fol. 26 *du cartul. de l'évêché*). Cette famille est éteinte depuis longtemps. *Parti, au 1 d'argent, à une tour à 3 donjons de sable; aux 2 de gueules, à 2 bandes d'argent.*

DU VIGNAUD, seigneurs de Villefort et des Veries, 1544. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du second émail.*

DE LA VILATTE, seigneurs de Périssat, de Montroux, etc., 1478. *D'azur, à la barre de sable, chargée de 3 étoiles d'argent.*

Jourdain *Fournier*, chevalier, seigneur de la Villate, vivait le 24 septembre 1421 (183-184, fol. 12).

DE VILLELUME, seigneurs du Bâtiment, de Beausoleil, etc. 1537. *D'azur, à 10 besants d'argent.* Voir le *Nobiliaire d'Auvergne.*

DE VILLEMONE, seigneurs de la Nozière, paroisse de Salignac, 1555. *D'azur, à une barre d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, et en pointe de 2 étoiles du même.*

DE VOLVIRE, seigneurs d'Aunat, du Vivier, de Brasset et de Saint-Vincent en Angoumois, ont fait preuve de dix générations, 1439. *Burelé d'or et de gueules de 10 pièces.* Illustre et ancienne famille qui a formé une branche considérable en Bretagne, et donné plusieurs généraux et des chevaliers des ordres du roi. Il en existe encore une branche en Poitou.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Art. DE BEFFROY. Nous avons rapporté pages 1 et 2 les sentiments divers de MM. Guiblet et Clairambault, sur l'origine de cette famille. Voici l'extrait d'une charte du monastère de Saint-Vigor, au diocèse de Bayeux, de la fin du onzième siècle, qui, comme le plus ancien monument connu où paraisse le nom de Beffroy, semble décider que ce nom est d'origine Danoise-Normande. C'est une donation faite en 1093, par Arnoul *Beffroy*, aux religieux de Saint-Vigor en Périers, de toute la dîme qu'il avait à Courcy, en présence de plusieurs témoins, entre autres de Raoul de Montpinçon, de Hue de Vibeuf, de Roger de Falaise, etc. *Arnulfus cognomine Betfredus dedit totam decimam quam apud Corceiacum habebat.* Cette charte est collective. La donation d'Arnoul Beffroy est précédée d'une autre faite par Guillaume du Fresne et Richard de Courcy. Elle est datée de l'an de l'Incarnation 1093, du temps du roi Philippe (Ier), de Robert, comte des Normands, et de l'abbé Bernard, le même qui reçut la donation d'Arnoul Beffroy. (*Cartulaire de Marmoutier*, t. II, fol. 88).

Art. DE GAVARRET. Aux enfants de Bernard Ier, p. 9, il faut ajouter : frère Guillaume *de Gavarret*, templier, nommé avec Bernard d'Esparbès dans des lettres de Vesian, vicomte de Lomagne, du mois de décembre 1215, portant exemption en faveur des religieux de Grandselve de toute leude et de tout péage dans le port d'Auvillars (*Rec. de Doat*, tome 78, fol. 205).

TOME TROISIÈME.

Art. BOUCHER DE CRÈVECOEUR, p. 19. 2° Etienne Boucher de Crèvecœur, né à Rethel le 21 février 1791. *Ajoutez* : marié à Saint-Servan, le 21 septembre 1836, avec Sébastienne-Antoinette-Louise-Clémentine *du Parcq*, née à Cassel, le 28 octobre 1812. Il a de ce mariage quatre enfants. A. Marie-Léonce-Etienne, né à Paris le 14 janvier 1841 ; B. Clémentine-Victoire, née à Saint-Servan le 29 juin 1837 ; C. Stéphanie-Aglaé, née à Saint-Servan le 21 juillet 1838, décédée le 12 novembre suivant ; D. Victorine-Juliette, née à Paris le 21 octobre 1839. 3° Jules Boucher de Crèvecœur, né à Abbeville, le 24 novembre 1796. *Ajoutez* : marié à Chaumont en Vexin, le 28 mai 1838, avec Marie-Louise-Charlotte *de Clémens de Graveson*, née à Marseille le 1er décembre

1812, fille de Jacques-Joseph-Félix-Angélique-Jean-Baptiste de Clémens, marquis de Graveson, et de dame Marie-Lucile-Rosalie de Bionneau d'Eyragues. Ils ont eu de ce mariage : Marie-Mathilde, née à Abbeville le 18 octobre 1840.

Art. de Pindray, p. 1. Il est fait mention d'Aimeri *de Pindray* dans une charte de Pierre, évêque de Poitiers, de l'année 1112, en faveur de l'abbaye de Fontevrauld. (*Cartulaire de cette abbaye*, fol. 30).

Art. du Rieu, p. 19. Du mariage de Michel-Charles du Rieu de Maisonneuve, actuellement capitaine au 63e régiment de ligne, et membre de la commission scientifique en Algérie, avec Marguerite-Hélène-Ursule de Teyssières de Miremont, sont issus quatre enfants : 1° Philippe-Louis, né le 22 février 1830, élève au collége royal militaire de la Flèche ; 2° François-Elly, né le 5 mars 1838 ; 3° Thérèse-Louise, née le 13 octobre 1828 ; 4° Marie, née le 25 mars 1835.

TOME QUATRIÈME.

Art. de Contamine. Page 1 ; description des armoiries, au lieu de : *A la croix fleurdelysée d'argent,* lisez : *A la croix d'argent fleurdelysée d'or.*

Page 4, ligne 7, au lieu de l'aïeul de N...... de Contamine, *lisez* : l'aïeul de Jacques de Contamine (pièce n. 2).

Même page, ligne 9, à la suite des mots : mêmes archives, *ajoutez:* Il paraît que la dot constituée (voir pièce n. 1), en faveur de Fleurette d'Entremonts par Nicolette, sa mère, d'accord avec son fils Henri d'Entremonts, consistait principalement en certaines prétentions fondées, mais longtemps contestées, lesquelles furent enfin réglées comme suit :

« L'an 1314, le 10 juin, traité de paix entre Amé V, dit le « Grand, comte de Savoie, et le dauphin de Viennois. Le comte « s'y oblige à donner à Rollet d'Entremonts, pour ce que ledit « Rollet a, ou peut avoir, sur les mandement, château et territoire « d'Entremonts, 125 livres de rente, ou 2,500 livres une fois payées « au choix dudit Rollet d'Entremonts. »

Page 5, degré de Charles, sire de Contamine, *ajoutez:* de son mariage avec Willelmette, il eut un troisième fils appelé Jean de Contamine (*Johannes de Contamina*), chanoine de l'église de Vienne en Dauphiné. Il est nommé avec Guillaume de Virieu, Guigues de Torchefelon, Jacques de Balon, Jean de Feurs, Humbert de Bezans, etc., tous chanoines de la même église, dans une bulle du pape Benoît XII, datée d'Avignon le XII des calendes de décembre, sixième année de son pontificat (20 novembre 1340), portant

annulation de la cession que le chapitre de Vienne avait faite au dauphin Humbert II de ses droits sur la ville, droits revendiqués par l'archevêque. (*Mémoires pour l'histoire de Dauphiné*, par M. de Valbonnais, édit. de 1711, fol. 435, col. 1; et dernière édition, t. II, p. 424).

Page 8, ligne 2, ajoutez en note que Claude-Jacques de Contamine, cousin-germain de Maurice-Louis, et comme lui archer de la garde du roi François Ier, périt près de la personne de ce monarque à la bataille de Pavie en 1525.

Page 12, ligne 10 du texte en remontant, après les mots 1er avril 1788, *ajoutez* : à prendre rang du 17 décembre 1785, jour de sa présentation au roi comme garde du corps.

TOME SIXIÈME.

Art. DE PICHON, article de Raoul, p. 4, *ajoutez* : En 1478, le roi Louis XI nomma Raoul de Pichon commissaire avec Louis d'Amboise, évêque d'Alby, Jean de Monchurié, évêque de Viviers, le comte de Comminges et *Bofile de Judice*, pour traiter de la paix avec les commissaires de Maximilien d'Autriche, époux de Marguerite de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire. (*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante).

TOME SEPTIÈME.

Art. DE BENOIST DE LA PRUNARÈDE, p. 16. Les armes de Peyran de la Prunarède doivent être décrites ainsi : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or*, qui est DE PEYRAN; *aux 2 et 3 d'or, au prunier de sinople*; *au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or*, qui est DE LA PRUNARÈDE.

Art. DU BOIS DES COURS, branche aînée dite du Bois-Rouvray. Il faut commencer la page 3 par les fragments qui suivent :

Laurent *du Bois-Rouvray* et *Isabelle*, sa femme, sont nommés avec Raoul de Manoury, Émonet de Marville et Lambert de Laleu (*de Alodio*) dans des lettres de l'official de Chartres, du mois d'août 1238. (*Cartul. de Saint-Jean en Vallée*, fol. 33).

Jean *du Bois-Rouvray*, écuyer, est mentionné dans des lettres de Geoffroi de Rochefort, seigneur de Courville, du mois d'avril 1271. Lui et sa femme *Eremburge* firent aveu de ce qu'ils tenaient en fief de l'abbaye de Saint-Jean en Vallée, le samedi après la fête de saint Martin d'hiver 1280. (*Id.* fol. 79, 80).

Art. DE BRUNET DE CASTELPERS, page 11, ligne 2, supprimez ces mots : depuis archevêque de Rouen.

Page 12, au lieu de ces mots : il fut premier député de la sénéchaussée de Toulouse aux états-généraux, en 1789, *lisez :* il fut premier député de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse aux états-généraux en 1789.

Art. DE MONTEYNARD, page 65, ligne 3 en remontant, article 2°; au lieu de N.... de Monteynard, *lisez :* Pierre de la Tour de Monteynard, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse, puis prieur de Cadenac, lequel assista, en mai 1635, à l'assemblée générale du clergé. (*Gazette de France*, année 1635, n. 86).

Page 74, art. 11°. Marguerite de Monteynard, la jeune, qui avait été destinée à être religieuse, épousa, en 1539, messire N.... *de Ceras*, chevalier, seigneur de Chonas, de Montplaisant et autres places au diocèse de Vienne.

Page 77. Louis II de Monteynard, outre les enfants qu'il eut de son mariage avec Charlotte de Brottin, laissa aussi une fille naturelle, appelée Susanne de Monteynard, laquelle épousa, en 1602, Honoré-Élysée *Faure*.

Page 100, ligne 13 en remontant, 1551, *lisez :* 1515.

Art. DE MORETON DE CHABRILLAN.

Depuis l'impression de la généalogie de cette maison, elle est devenue en possession (juin 1842) d'un titre original en parchemin constatant la présence à la Terre-Sainte, sous Philippe-Auguste, de Guigues *Moreton*, chevalier Cet acte, qui faisait partie de la collection de M. Courtois, est daté du camp devant Acre, au mois de juin 1191. En voici la teneur :

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes de Drea, Guillelmus de Vallinis, Guigo Morretonis, Humbertus de Arciis, Guigo Rachesii, Hugo Bococeli, Ainardus de Podio, milites, Willelmus de Drea, filius predicti Johannis, Petrus de Vallinis, filius predicti Guillelmi, Guigo de Lessinis et Guillelmus Latherii, domicelli, salutem. Noveritis nos recepisse et habuisse a Barnaba Nicolai, Lodisio de Recho, Venerio Hospinelli, et Odino de Agmidola, mercatoribus Januensibus, per manus predicti Venerii Hospinelli, mille et ducentas libras turonenses mutuo nobis prestitas, et ex nunc in annum apud Lugdunum, vel melius antea si casus sit, reddendas. Pro quarum solucione karissimus noster et illustrissimus vir dominus Hugo, dux Burgundie, ad preces et instantantiam nostram, supra scriptis mercatoribus litteras suas garrandie tradidit, nostris quidem in manu sua bonis positis et ipsi obligatis. Et nos Johannes de Drea, et Guillelmus de Vallinis, ut syndici et agentes tam nostro proprio quam predictorum militum nomine, in hujus rei testimonium, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine roboravimus.

Actum in castris juxta Accon, anno Domini millesimo centesimo nonagesimo primo, mense junii.

Sceaux : Celui de Jean de Drée n'existe plus.

Il subsiste un fragment du sceau équestre de Guillaume de Vallin. Au revers est l'empreinte du contre-scel, bien conservée. L'écu est chargé *d'une bande avec un lambel à huit pendants en chef.*

Au dos, d'une écriture ancienne : *Mutuum Johannis de Drea, Guillelmi de Vallinis, sindicorum et sociorum, de XII*ᶜ *libris turonensibus M*ᵒ *C*ᵒ *IIII*ˣˣ *XI*ᵒ (1191).

Et au-dessous, d'une écriture italienne moderne : *Pro Hospinello* XXII.

C'est d'après la production de cette charte que le nom et les armes de Guigues Moreton ont été inscrits à la salle des croisades du musée de Versailles.

Page 64, ligne 14, supprimez ces mots : avec rang de chevalier de l'ordre de Saint-Louis, en 1822, et *lisez :* avec rang de chef de bataillon.

Art. PANDIN, p. 13, ligne 6, il faut rétablir ainsi l'article 4° Angélique Pandin, mariée 1° à messire Pierre *Pandin*, écuyer, seigneur de Châteauneuf, son cousin-germain ; 2° par contrat du 5 mars 1714, avec Daniel *Janvre de Quinchamps,* chevalier, seigneur du Prey-Limosin et du Vieux-Romant.

Art. DE LA TOUR D'AUVERGNE, page 6, ligne 14, l'arrêt du conseil dont il est fait mention, fut rendu le 1er juillet 1710.

TOME HUITIÈME.

Art. D'ANTHENAISE, page 44, art. 5, Auguste, *lisez* : Augustin.

Art. DU CHAMBGE, page 3, ligne 5. De Chantereine, de Berthoult, *lisez* : de Chanteraine, de Bertoult. Page 10, ligne 33, le 2 septembre 1742, *lisez:* le 22 septembre 1742. Page 21, ligne, 9 avocat au parlement, *lisez :* avocat en parlement.

Art. DE FAURE (DE VILLESPASSANS), page 12, ligne 26. Bonrepaux, *lisez :* Bonrepos. Page 17, ligne 3 en remontant, 1825, *lisez :* 1821. Ligne première en remontant, Marie-Mathilde-Françoise est née le 2 juillet 1823.

Art. DE LAUGIER, p. 29, à la marge : DE PONTEVÈS, comme à la page 20, lisez : comme à la page 9.

Art. PANTIN, page 6, dernière ligne du texte, et page 7. Ce n'est point Émeri Chamaillard qui a continué la postérité de cette illustre famille, mais Simon, frère puîné d'Émeri, ainsi qu'on le

voit, page 27 de la généalogie d'Anthenaise, où cet Émeri, frère aîné de Guillaume et de Simon Chamaillard, n'a pas été mentionné.

Page 7, ligne 15, les seigneurs de Hamelinière, *lisez* : les seigneurs de la Hamelinière. Page 21, ligne 2, Saint-Girion, *lisez :* Saint-Géréon.

Art. DE TERVES, page 4, lignes 6 et 7, art. 3° André de Terves, *ajoutez* : seigneur du Bois. Il eut pour fille : Jeanne de Terves, mariée, par contrat du 11 février 1484 (*v. st.*), passé devant Letourneur, notaire de la châtellenie de Mareuil, avec Guion *Amaury*, écuyer, seigneur de Migaudon, capitaine du château de Saint-Mesmin. (*Rec. de D. Fonteneau*, à Poitiers, 83.)

Page 5, à la suite de la branche de Boisgirault il faut placer les derniers renseignements suivants :

Isaac DE TERVES, écuyer, seigneur de la Jouinière et de Boisgirault, décédé avant l'année 1655, avait eu de son mariage avec Gilberte *de Villeneuve* :

Henri DE TERVES, seigneur de Boisgirault et de la Jouinière, marié le 27 juillet 1655, en l'église de la Renaudière, avec Charlotte *de Gourdon*, fille de Jacques de Gourdon, écuyer, seigneur des Côteaux, et de Susanne de la Poëze. Il mourut sans postérité avant l'année 1662. Le 12 mai de cette année, sa veuve, à laquelle il laissa la terre de Boisgirault, épousa Augustin *d'Anthenaise*, écuyer, seigneur de la Boulaye.

TABLE GÉNÉRALE.

Nota : On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

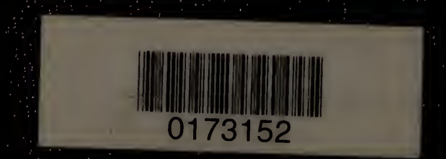
V.

W.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU HUITIÈME VOLUME.


0173152